



**HAL**  
open science

## Félix Eboué, 1884-1944 : mythe et réalités coloniales

Arlette Capdepuuy

► **To cite this version:**

Arlette Capdepuuy. Félix Eboué, 1884-1944 : mythe et réalités coloniales. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2013. Français. NNT : 2013BOR30051 . tel-01249385

**HAL Id: tel-01249385**

**<https://theses.hal.science/tel-01249385v1>**

Submitted on 4 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Félix Eboué, 1884-1944. Mythe et réalités coloniales



Présentée et soutenue publiquement le 16 octobre 2013 par  
**Arlette CAPDEPUY**

Sous la direction du professeur **Bernard Lachaise**

**JURY :**

**Sylvie Guillaume,**  
Professeur émérite (Bordeaux 3)

**Bernard Lachaise,**  
Professeur, (Bordeaux 3)

**Marc Michel,**  
Professeur émérite (Aix-en-Provence-Marseille).

**Jean-François Muracciole,**  
Professeur (Montpellier 3)

**Jean-Pierre Sainton,**  
Professeur (Antilles-Guyane)

## Remerciements.

*Mes remerciements s'adressent*

*A Bernard Lachaise tout particulièrement. Il a été à l'origine du sujet. Ses conseils ont permis aux recherches d'avancer, à la réflexion de progresser, à l'écriture de s'affiner. Son soutien attentif et critique a aidé à mener à son terme un travail qui est aussi un témoignage de sa confiance.*

*A Michel Figeac pour avoir toujours été attentif comme directeur du CEMMC au fonctionnement administratif ; l'aide consentie a été tout aussi indispensable.*

*A Marc Michel. Il m'a fait profiter de sa longue expérience africaine. Ses connaissances m'ont orientée vers des lectures insolites, toujours passionnantes et ses questions m'ont permis de progresser, d'aller plus loin...jusqu'à Brazzaville. Ses encouragements et ses conseils m'ont beaucoup touchée.*

*A la Fondation Charles de Gaulle, qui a été la ruche où ce travail a été possible au cours de ces cinq années : Philippe Oulmont en 2007 a orienté mes premiers pas en tant que directeur de recherche ; David Valence lui a succédé ; Nathalie Sage-Panchère, l'archiviste de la Fondation, a apporté son savoir-faire, son dynamisme et mis de l'ordre où cela était nécessaire. Ses remarques, ses questions, ses conseils se sont révélés une aide précieuse.*

*A ceux qui nombreux ont par leurs fonctions de responsables des différents centres d'archives, porté à ma connaissance des documents concernant directement ou indirectement Félix Éboué, des documents qui ont permis d'éclairer la connaissance du personnage. Ils ont apporté une contribution qui n'a jamais été modeste :*

*- le personnel des Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) maintes fois consulté et Isabelle Dion en particulier, qui s'est intéressée au personnage de Félix Éboué.*

*- Vladimir Trouplin, le directeur du musée de l'Ordre de la Libération.*

*- Christine Lévisse-Touzé, la directrice du musée du Mémorial Leclerc.,*

- les archivistes et documentalistes des archives municipales d'Asnières, de l'Académie des sciences d'Outre-Mer (l'ASOM), des archives départementales de la Guadeloupe, des archives du ministère des Affaires étrangères de Nantes, de la bibliothèque du musée du quai Branly, du Centre d'accueil de recherches des Archives nationales, du Centre d'études des mondes africains (Cemaf), de l'Office universitaire de recherche socialiste (l'OURS), du Service historique de la Défense (SHD), de la Bibliothèque de documentation Internationale contemporaine (BDIC) et la bibliothécaire principale du Grand Orient de France.

- le personnel du service de la documentation et des bibliothèques de l'Université de Bordeaux 3 pour son aide en informatique.

A ceux qui ont donné sur l'époque qui a été la leur et celle de Félix Éboué, des souvenirs, des explications qui ont éclairé ce passé : l'arrivée d'Eboué à la Guadeloupe en octobre 1936 (M. Albert Larochelle), la Guyane de l'époque coloniale et le bal du gouverneur du 14 juillet 1939 (Mme Huguette Begg), ce qui se disait à Londres sur le gouverneur général à Brazzaville ( M. Crémieux-Brillac), la figure légendaire de Leclerc (M. Charles Pegulu de Rovin, un Ancien de la 2eme D.B.).

A tous les professeurs qui, sur les ondes ou de vive voix, ont guidé mes recherches, mes lectures, mes questionnements : Serge Mam Lam Fouck (Université des Antilles–Guyane) a été le premier puis Evelyne Combeau-Mari (Université de La Réunion), Luc Robene (Université Rennes2) et Jacques Dumont (Université des Antilles–Guyane) qui m'ont fait découvrir le champ sportif .

A mes proches qui pendant ces années m'ont accompagnée et aidée sur les chemins à la recherche et à la découverte de Félix Eboué. Sans eux, le travail ne serait pas ce qu'il est devenu...

Merci à tous d'avoir été présents.

# Sommaire

|  |            |
|--|------------|
| <b>REMERCIEMENTS.....</b>  | <b>3</b>   |
| <b>SOMMAIRE.....</b>   | <b>5</b>   |
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>6</b>   |
| I. POURQUOI CE SUJET ?.....  | 7          |
| II. PRESENTATION DES SOURCES D'ARCHIVES.....   | 15         |
| III. LE PLAN ADOPTE.....   | 20         |
| <b>PREMIERE PARTIE : LES APPRENTISSAGES, 1884-1931. L'EMERGENCE D'UN INDIVIDU...23</b>   |            |
| CHAPITRE I. DE LA GUYANE COLONIALE AU QUARTIER LATIN, 1884-1908. L'EMERGENCE D'UN INDIVIDU.<br>.....                               | 24         |
| CHAPITRE II. L'OUBANGUI CHARI, 1908-1931. LE TEMPS DE L'INITIATION ET DE LA PRISE DE CONSCIENCE.<br>.....                          | 62         |
| <b>DEUXIEME PARTIE : LES ALEAS TRANSATLANTIQUES, 1932-1940. LE TEMPS DE<br/>L'AFFIRMATION D'UNE PERSONNALITE.....</b>              | <b>135</b> |
| CHAPITRE I. FELIX EBOUE, SECRETAIRE GENERAL ET GOUVERNEUR PAR INTERIM DE LA MARTINIQUE, 1932-<br>1934. UNE PROMOTION DELICATE..... | 135        |
| CHAPITRE II. FELIX EBOUE, SECRETAIRE GENERAL PUIS GOUVERNEUR P.I. DU SOUDAN FRANÇAIS, AVRIL<br>1934-JUILLET 1936.....              | 173        |
| CHAPITRE III. LE GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE, 1936-1938.....   | 188        |
| CHAPITRE IV. FELIX ÉBOUE, GOUVERNEUR DU TCHAD, 1938-1940.....  | 242        |
| <b>TROISIEME PARTIE : L'ACCOMPLISSEMENT D'UNE PERSONNALITE.....</b>  | <b>288</b> |
| CHAPITRE I. FELIX ÉBOUE, GOUVERNEUR GENERAL A BRAZZAVILLE, JANVIER 1941-FEVRIER 1944. POUR<br>« L'HONNEUR ET LA PATRIE ».....      | 288        |
| CHAPITRE II. FELIX ÉBOUE, UN ADMINISTRATEUR EN SON TEMPS.....  | 343        |
| CHAPITRE III. FELIX ÉBOUE, UN PIONNIER ?.....  | 406        |
| <b>QUATRIEME PARTIE : LE TEMPS DES MEMOIRES, 1944-2012.....</b>  | <b>428</b> |
| CHAPITRE I. L'HISTOIRE DE LA MEMOIRE DE FELIX ÉBOUE.....   | 428        |
| CHAPITRE II. LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE.....   | 464        |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>498</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>   | <b>507</b> |

## Introduction

*« L'histoire de vie est une de ces notions du sens commun qui sont entrées en contrebande dans l'univers savant. D'abord, sans tambour ni trompette, chez les ethnologues, puis, plus récemment et non sans fracas, chez les sociologues. Parler d'histoire de vie c'est présupposer au moins, et ce n'est pas rien, que la vie est une histoire et que, [...] une vie est inséparablement l'ensemble des événements d'une existence individuelle conçue comme une histoire et le récit de cette histoire. C'est bien ce que dit le sens commun, c'est-à-dire le langage ordinaire, qui décrit une vie comme un chemin, une route, une carrière avec ses carrefours, ses embûches, voire ses embuscades ou comme un cheminement que l'on fait et qui est à faire, un trajet, une course, un passage, un voyage, un parcours orienté, un déplacement linéaire, unidirectionnel comprenant un commencement, des étapes et une fin<sup>1</sup>. »*

Ainsi, le parcours d'Éboué se déroulerait de sa terre natale, la Guyane jusqu'à Brazzaville et Le Caire, enchaînant sa formation en métropole, son travail d'administrateur pendant vingt deux ans en Oubangui-Chari puis, aux Antilles et en Afrique noire jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et la conférence africaine de 1944. Le tout serait cohérent et quand la mort vient le faucher, un mythe se construit rapidement autour du héros qu'il est devenu doublé d'une icône « enchâssée dans une mémoire républicaine et patriotique<sup>2</sup>».

La vie de Félix Éboué ne serait-elle qu'une succession d'événements sans que l'on puisse dégager de ce déroulement chronologique un présupposé qui permettrait de faire un récit cohérent et signifiant ? Sa vie ne serait-elle que ce qui a permis le passage à un mythe alors que simple administrateur colonial, travailleur et efficace, ballotté au hasard de ses affectations, rien ne le destinait à un destin hors du commun ? Pourtant, il a été un témoin

---

<sup>1</sup> Bourdieu Pierre, L'illusion biographique, In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.62-63, juin 1986, p. 69-72.

<sup>2</sup> Annette Wiewiorka, *L'heure d'exactitude*, Albin Michel, 2011, p.109.

des relations complexes entretenues par la métropole avec les différentes parties de son Empire et avec certains de ses administrateurs ; il a participé à la « pacification » de territoires insoumis en Oubangui-Chari ; il a appliqué les réformes du gouvernement de Front populaire dans les Antilles dans des conditions difficiles ; des circonstances liées à la guerre puis son ralliement à de Gaulle en août 1940, le font entrer dans la grande Histoire. Il est loin d'avoir été un simple acteur discipliné et dévoué de l'Administration coloniale.

Est-il possible de dégager de son cheminement « une intention subjective et objective », « un projet original<sup>3</sup> » qui donnerait sens à la vie de Félix Éboué ? A côté de son identité biologique et sociale, quelle est son identité propre, sa spécificité ?

Pour aborder cette question, deux notions : « un mythe » et « des réalités ».

## **I. Pourquoi ce sujet ?**

Pendant plus de dix années après la mort de Félix Éboué, les ouvrages hagiographiques et les travaux se sont succédés. Pourquoi vouloir ajouter une pierre supplémentaire à l'édifice ? Tout a été dit, écrit sur un personnage dont l'action paraît se résumer à être un des « pères fondateurs » de la France libre<sup>4</sup>. Or, Félix Éboué ne se résume pas à son rôle pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette action ne se comprend pas sans le tout qui a construit l'homme : l'héritage guyanais, l'expérience de l'administrateur de brousse en Oubangui-Chari, les épreuves que le gouverneur des Antilles a dû affronter, les réalités et les exigences de la guerre auxquelles il a dû faire face. Éboué est l'homme qui s'est intéressé aussi bien au langage des tam-tams qu'à l'urbanisme, à la vie politique comme au concept naissant de la négritude. Il croit en des idées, en des principes. C'est tout cela qui confère une portée large et plus secrète à tout ce qu'il a fait parce que chaque épisode de sa vie a ajouté de la complexité à un individu qui sortait du commun. Puis, le propos a glissé des réalités coloniales difficiles et crues pour insister sur les relations de sa famille, sur ses relations personnelles, sur les événements historiques qui lui ont permis de réaliser une trajectoire insolite jusqu'au poste de

---

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu, *Ibid.*

<sup>4</sup> Entretien avec Jean-Louis Crémieux-Brilhac, décembre 2012.

gouverneur général de l'AEF et son image s'est ainsi figée pendant plusieurs années. Comment en est-on venu de nouveau à considérer les réalités de la colonisation ?

Il a fallu attendre les travaux de l'historien américain Brian Weinstein<sup>5</sup> au début des années 1970 pour qu'une nouvelle orientation de recherche soit ouverte et pour montrer que Félix Éboué ne se réduit pas à son mythe.

Le travail veut se situer aussi dans ce courant du renouveau de la biographie, de l'intérêt renouvelé pour l'histoire coloniale, des débats actuels sur la place de l'Empire dans l'histoire de la Troisième République et de la guerre, des dits et des non-dits sur la décolonisation, sur la place des Noirs dans notre société. Les représentations du personnage ont évolué : quand Éboué disparaît, la conférence africaine de Brazzaville est encore un événement consensuel et aujourd'hui, on ne peut pas non plus mesurer Éboué seulement à l'aune des études postcoloniales. Il faut comprendre le personnage dans une perspective la plus large possible, sans anachronisme et en essayant de maintenir la bonne distance avec lui.

Après une première étude achevée en 2007<sup>6</sup> et sur la proposition et les encouragements de mon professeur et directeur de recherche, Bernard Lachaise, il est paru possible de poursuivre les recherches, de s'engager sur un sujet plus large : « Félix Éboué, mythe politique et réalités coloniales ». Cela pouvait permettre d'aborder l'ensemble de la carrière et de la personnalité d'Éboué ancrées dans une période cruciale de notre histoire nationale et de l'analyser précisément dans ce contexte. Le désir d'approfondir aussi par ce biais, un thème trop rapidement abordé par les programmes scolaires de l'enseignement secondaire, le souci d'appréhender des attitudes déterminées par des cultures politiques différentes, relevaient d'un projet ancien. L'investigation des sources qui s'est avérée une entreprise exigeant de nombreux déplacements ne pouvait être effectuée qu'en disposant de temps. Les découvertes progressives, les interrogations ont été parfois stimulantes, parfois décourageantes. Le défi était de taille.

En avançant la recherche, il apparaissait qu'il fallait essentiellement sortir le personnage d'Éboué du mythe auquel il avait été réduit, en retrouvant des réalités

---

<sup>5</sup> Brian Weinstein, historien américain, professeur à Howard University, auteur de *Eboué*, Oxford University Press, 1972.

<sup>6</sup> Un Master 2, en 2007, sous la direction du professeur Lachaise avec comme titre : *Félix Éboué dans les Antilles*.



coloniales afin de lui redonner une dimension humaine et une dimension plus contemporaine en cherchant tout ce qui pouvait permettre de comprendre sa modernité.

## **1 - Les « réalités coloniales ».**

Weinstein s'est interrogé sur les réalités dans lesquelles Éboué a travaillé, auxquelles il a été confronté et qui donnaient sens à son parcours. L'interrogation pouvait être poursuivie.

Il faut s'arrêter au terme de « réalités » parce qu'il représente la matière même de l'histoire : des « faits », des événements qui ont eu lieu mais qui, par essence, sont multiples. Les réalités historiques appartiennent à différents domaines : politique, social, économique, culturel, géographique. D'autre part, si le fait traduit une réalité, rend compte de ce qui s'est passé, la vision, le vécu, l'interprétation du fait, sont du domaine de la subjectivité. Le rendu d'un événement varie en fonction des individus, en fonction de l'espace géographique, en fonction de l'espace-temps. Il n'est pas perçu de la même façon par un haut administrateur et par les autochtones de l'Afrique noire ; il n'est pas le même, vu de Paris ou vu des « vieilles colonies » ou vu d'Afrique ; il n'est pas le même pour un Guyanais, un Martiniquais ou un Guadeloupéen. Certains événements sont parfois occultés, non-dits, voire modifiés pour des raisons à déterminer. Qui croire et que croire ? C'est en croisant le plus possible de sources d'archives, de témoignages, de textes littéraires, d'articles de journaux, de récits, de mémoires que l'historien peut espérer approcher au plus près de ces réalités et construire une pensée historique. Mais rien qui exprime des réalités avec des sensibilités différentes ne doit être écarté.

Le feuilleté temporel étant la base du travail qui renseigne sur ce qui se passait dans les colonies, il fallait replacer les événements sur un temps long (1880-1945) et dans le contexte de l'historiographie actuelle, sans anachronisme et avec le plus d'objectivité possible. Au fil du temps, cette recherche s'est d'ailleurs révélée une quête inépuisable dans un espace géographique très étendu. Les archives sont si nombreuses qu'il était impossible de tout lire et un tel travail ne donne finalement qu'une partie des réalités qui ont été.

En 1972, l'ouvrage biographique consacré à Félix Éboué qui paraît sous la plume de Brian Weinstein ouvre de nouvelles perspectives sur les réalités coloniales et sur la vie d'Éboué. Son travail repose sur une masse d'archives consultées en France, en Afrique, en Angleterre, aux États-Unis ; il présente tous les aspects de la vie, de la carrière, de la

pensée de Félix Éboué. Dans la continuité de cet ouvrage, des colloques précisent dans les années 1980 et en 2004<sup>7</sup>, certains points abordés par lui. La recherche était relancée ; il paraissait nécessaire de faire le point d'autant plus que les critiques n'avaient pas manqué : petit-fils d'esclaves devenu gouverneur général et un des cinq premiers Compagnons du général de Gaulle, un chef avec tous les attributs du pouvoir, un administrateur colonial, colonialiste, agent de la colonisation, toutes les figures de style étaient possibles pour dénoncer un homme qui aurait « trahi » ses origines.

Depuis les années 1970, les travaux qui ont été entrepris sont liés à un renouveau de l'historiographie historique, avec un apport de l'histoire politique et de l'histoire sociale. Le travail de construction d'une biographie s'en est trouvé modifié : l'étude d'un personnage constitue une autre façon d'appréhender une période de l'histoire. De ce point de vue, reprendre les sources archivistiques permet de faire une présentation actualisée de l'homme, dans un contexte peut-être dépassionné, soixante dix ans maintenant après sa mort. Grâce aux travaux qui ont été faits, il est possible d'affiner la connaissance de celui qu'a été Félix Éboué. On peut s'interroger sur son action, sur les « réalités coloniales » de son époque. Éboué est en effet le premier administrateur noir à disposer de l'autorité de l'État ; il en use autant pour le fonctionnement du service public que pour poser un regard interrogateur sur les populations noires qu'il administre et sur ses contemporains. Éboué n'a cessé toute sa vie de réfléchir sur les relations entre les hommes, sur leur avenir, sur le choix qu'il fallait faire d'une politique coloniale et d'une administration coloniale. Non qu'il soit le seul administrateur à penser une idéologie sur le fonctionnement de l'Empire mais, à partir des réalités dans lesquelles il vit et travaille, il a la particularité de poser le problème, la question du mode d'administration, sous l'angle de l'appartenance raciale.

Quel regard a-t-il posé, lui, un Noir, sur ses contemporains ? Et comment ses contemporains l'ont-ils vu ? N'a-t-il pas été un instrument de l'œuvre colonisatrice de la III<sup>e</sup> République parce qu'il était noir ? Parce qu'il était socialiste ? Parce qu'il était franc-maçon ? En définitive, ne fut-il que cela ou plus que cela ? L'image a glissé très vite vers le mythe.

---

<sup>7</sup> Josette Rivallain et Hélène d'Almeida-Topor (Dir.), *Éboué, Soixante ans après*, Actes du colloque organisé en 2004 à la demande du ministère de l'Outre-Mer et publié en 2008 par la SFHOM.

## 2 - Un mythe.

Évoquer un mythe au sujet d'Éboué pose question parce que la notion de mythe a un double sens.

Dans son sens commun, le mythe désigne<sup>8</sup> une représentation imaginaire, une construction de l'esprit, voire un tissu de fables, une mystification. Il peut comporter un récit plus ou moins légendaire des origines de la vie d'un homme, une représentation déformée, simplifiée, idéalisée d'un personnage. Le mythe peut être une représentation de faits dont l'existence historique est réelle mais qui ont été transformés ou amplifiés par l'imagination collective. Il peut comporter une part de légende.

Dans son acception sociologique, le mythe est un élément fondateur de la structure mentale des individus d'une société. En ethnologie, le mot désigne un type particulier de récit qui présente deux traits caractéristiques : un récit de caractère fondateur et un récit de caractère symbolique. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Malinowski a imposé une conception fonctionnaliste du mythe : le mythe transmet des valeurs, des normes qui sont la base de la stabilité de l'organisation sociale. Le mythe répond à une fonction ou à des fonctions qu'une époque lui fait assumer. Il répond à la fois à un besoin social et sert un but politique. On peut donc s'interroger : en quoi Éboué est-il un mythe ?

Comprendre le mythe auquel Éboué a donné naissance, c'est croiser ces deux aspects du mythe : il faut partir des éléments réels de la vie et de la carrière d'Éboué et voir comment ils ont été déformés, modifiés pour construire un personnage en partie légendaire ou qui n'a qu'un lien ténu avec la réalité. Quel lien a alors été privilégié pour passer des réalités au mythe ? Comment ce mythe a-t-il été construit ? Quels éléments ont été récupérés, instrumentalisés ? Par quels acteurs ? Quelles valeurs transmet-il ? Pour quels enjeux ? Quelle est sa fonctionnalité ? Si le mythe ne peut pas prendre rang de vérité, s'il a un côté aléatoire, conjoncturel, il n'est pas né de rien. Le travail de recherche doit montrer qu'il a ses fondements dans le monde colonial, la Seconde Guerre mondiale, les rapports entre les hommes. Ne s'est-il pas nourri aussi d'autres mythes par exemple, la République généreuse qui apporte la liberté, l'égalité, le développement, le progrès ? L'Empire

---

<sup>8</sup> Dictionnaire le *Robert*, Éditions de 1995 et 1985.

colonial qui vient au secours de la métropole en 1940 ? La conférence africaine de 1944 qui serait l'avant poste de la décolonisation ?

Les travaux n'ont pas manqué sur le personnage depuis sa disparition prématurée en 1944. Des livres de souvenirs et des travaux scientifiques<sup>9</sup> dressent un portrait flatteur de l'homme. Cela est lié à la fois aux rapports qu'Éboué a eus avec ses administrés, (partout il a administré des populations à majorité noire qui ont apprécié le regard bienveillant posé sur elles) et au moment où il exerce ses fonctions (l'apogée de l'Empire, avant les premières fissures qu'annoncent Sétif et Hanoi dès 1945). Rares sont ceux qui à cette date, ont critiqué Félix Éboué. Tout en étant convaincu, comme la plupart de ses contemporains l'étaient à son époque, quel que soit le parti politique considéré, que la France a une mission civilisatrice, il est le premier administrateur qui, cherche à apporter des réponses adéquates aux questions liées au mode de fonctionnement du système colonial : quelle politique coloniale ? Quelle place pour les « vieilles colonies » ? Quelle place pour les colonies d'Afrique noire ? Assimilation ? Association ? Gouvernement direct ? Gouvernement indirect ? Fédération, Union française, Communauté ?

Avec Éboué, et quelques uns de ses collaborateurs, une nouvelle manière de concevoir les relations dans l'Empire émerge, une nouvelle vision imprégnée de philosophie et de l'idéal de la franc-maçonnerie. Il imagine une nouvelle relation entre les hommes, imprégnée de cohésion sociale, au-delà du terrain politique de la domination et du préjugé de couleur ; une vision qui tend vers une solidarité humaine, une vision idéaliste qui a été, en partie, à l'origine du mythe. A-t-il voulu en faire une réalité ou n'est-ce qu'un mythe ?

Que représente donc aujourd'hui Félix Éboué ?

### **3- L'actualité du sujet.**

Après être devenu tout de suite après sa mort, un personnage mythique, auréolé de son rôle dans la Seconde Guerre mondiale, Félix Éboué tombe dans l'oubli. La mémoire collective le met aux oubliettes parce que tout ce qui rappelait l'esclavage et le temps des

---

<sup>9</sup> *Éboué, Soixante ans après*, Colloque en hommage à Félix Eboué, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2008. Se reporter aux sources et à la bibliographie.

colonies tourmente les consciences. Ceux aussi, qui se retrouvaient année après année au Panthéon pour lui rendre hommage, sont de moins en moins nombreux. La Guerre froide et la décolonisation sont passées ; les hommes aussi. De nos jours, il est peu et mal connu, rarement situé à sa place sur l'échelle du temps et dans le cours de l'histoire. Les sources d'archives se sont accumulées dans de nombreux endroits dispersés ; certaines ont disparu. L'existence d'associations comme il en existe encore dans les Antilles, à la Guyane<sup>10</sup> et à Paris, leur action surtout, n'est pas étrangère à un renouveau d'intérêt suscité par une personnalité insolite, ambiguë mais considéré soit comme un homme d'exception soit comme un masque blanc<sup>11</sup>.

Personnage adulé, personnage décrié, personnage oublié, les multiples facettes d'Éboué permettent d'aborder toute une époque et pour comprendre le personnage, il faut encore chercher des clés. Les questions ne manquent pas pour connaître l'homme, le relier à son époque, sans téléologie et finalement, s'interroger et mieux expliquer peut-être, les enjeux de notre société actuelle.

Deux images ont longtemps collé au personnage : celle d'un Noir, seul gouverneur noir de la III<sup>e</sup> République et un des premiers résistants<sup>12</sup> refusant la capitulation imposée par Pétain ; l'autre image est celle d'Éboué « colonialiste et petit-fils d'esclaves<sup>13</sup> », une image ambiguë qu'il faut remettre dans son contexte et expliquer.

Ces deux représentations, la face lumineuse et le pan d'ombre, suffisent à montrer combien l'homme est paradoxal et mérite qu'on s'interroge : Félix Éboué est bien à la fois l'administrateur de l'Afrique noire, l'administrateur de la Martinique et de la Guyane, acteur de la colonisation et l'homme de la Seconde Guerre mondiale, celui qui voulait absolument des réformes dans l'administration et celui qui a dit « non » quand beaucoup ont dit « oui ». Le personnage pose aussi d'autres questions qu'il reste à éclairer : comment

---

<sup>10</sup> André Larochelle, Guadeloupéen, qui a vu le gouverneur Eboué dans sa jeunesse, est encore de ceux-là. Il est le président de l'association qui honore la mémoire de Félix Éboué à Basse-Terre.

<sup>11</sup> Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, édit. du Seuil, 1952.

<sup>12</sup> Le terme de « dissident » renvoie à la position prise par rapport à Vichy ; le terme de « résistant » évoque la position prise auprès du général de Gaulle.

<sup>13</sup> Pour reprendre le titre de l'article de Pap Ndiaye, « Félix Éboué, serviteur du colonialisme français » dans la revue *L'Histoire*, N°302, octobre 2005 ou l'article de *Combat ouvrier* de janvier-mars 2005,

se tricotent les relations entre la France et ses « vieilles colonies » américaines entre 1848 et 1944 ? Quels ont été la place et le rôle de Félix Éboué dans l'administration de ces différentes parties de l'Empire ? Quelles ont été ses relations avec ses contemporains ? Félix Éboué contribue-t-il à modifier notre regard sur la colonisation ? Sur l'Empire ? Sur les Noirs dans notre société ?

À partir de ce questionnement, il faut distinguer la biographie raisonnée, problématisée et la relation légendaire. Une présentation idéalisée du personnage existe ; il faut la croiser avec l'histoire et essayer d'expliquer. La mémoire n'est pas l'Histoire comme le fait raconté n'est pas toujours ni partout la vérité.

Ce travail n'a donc pas pour but de retracer simplement les origines, le parcours et les événements qui ont conduit un administrateur colonial au faite du pouvoir et des responsabilités. Il ne s'agit pas seulement de comprendre ce qui a donné naissance à un mythe. Il faut essayer de pénétrer l'homme pour trouver ce qui l'a amené à vouloir agir avec une telle détermination, une telle volonté de « réussir » lui descendant d'esclaves et issu du milieu de la petite élite noire de Cayenne. Qu'il n'y ait pas de méprise sur le terme « réussir ». Quand Éboué écrit à son ami René Maran : « Je veux passer chef », il ne s'agit pas de l'entêtement d'un carriériste (ce qui n'a rien de péjoratif) encore moins d'un arriviste (ce qui serait un contresens sur le personnage). Non. Félix Éboué a voulu détenir un pouvoir qui lui permettrait de réaliser des actions conformes à l'évolution de ses idées d'égalité et de fraternité. Là encore, pas de méprise : il faut contextualiser et questionner ces principes républicains auxquels, comme républicain et franc-maçon, Éboué a été fortement attaché.

On sait qu'il lui tenait à cœur, à un moment où le racialisme est courant, de montrer que la couleur de la peau importe peu, que l'essentialisme ne fait pas l'homme. À travers le dédale des sources, il fallait trouver ce qu'a été, à un moment donné, un homme qui a considéré son métier d'administrateur colonial, un métier tout sauf humaniste, comme une véritable mission parce qu'il espérait pouvoir jouer un rôle modérateur ; parce qu'il avait foi en l'homme ; parce qu'il croyait dans le progrès comme d'autres positivistes, évolutionnistes l'ont cru à son époque.

Félix Éboué est-il seulement un homme de son temps, ancré dans son époque, la III<sup>e</sup> République, ou est-il plus que cela : un homme tolérant qui s'est interrogé sur la société de son époque pour reprendre le combat de ses pairs, de ses concitoyens pour

trouver une autre façon de vivre ensemble ? C'est peut-être cet homme là qu'il faut retrouver et qui nous interpelle aujourd'hui.

Derrière l'icône qu'il a été à un moment donné, il faut essayer de dépasser la « rémanence » du passé colonial et d'approcher au plus près les réalités coloniales, sans anachronisme, sans les isoler en tant que fait colonial pour retrouver l'histoire d'une vie dans « l'histoire de la colonisation, avec ses gloires et ses hontes<sup>14</sup> » et dans l'histoire des Antilles et de la Guyane.

Seul un travail de « démontage approprié », de confrontation avec et entre les sources peut permettre de faire le tri entre des récits plus ou moins légendaires et les faits historiques parfois difficiles à retrouver, entre un Félix Éboué imaginé, voire imaginaire, et le personnage qu'il a été.

Quelles sources ont rendu possibles ce travail de recherche ?

## **II. Présentation des sources d'archives.**

La vie et la carrière de Félix Éboué s'inscrivent dans l'histoire de la Troisième République et de son Empire colonial mais Éboué est un homme qui a vécu et travaillé dans huit territoires différents. Les archives qui le concernent sont par conséquent, très abondantes et dispersées et l'approche des « réalités coloniales » peut se faire à partir de plusieurs sources.

Les plus nombreuses sont les sources officielles : les rapports, les instructions, les télégrammes, les circulaires, les comptes-rendus, les discours qui donnent le point de vue des acteurs (ministres, gouverneurs, administrateurs, hommes politiques, industriels). Les tracts et les coupures de journaux qui sont dispersés dans les cartons d'archives donnent souvent un point de vue plus orienté, plus polémique parfois.

On trouve aussi des lettres : elles donnent des informations moins formelles, plus intimes, plus émotionnelles.

---

<sup>14</sup> Pierre Guillaume, *Le Monde colonial, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, A. Colin, 1994, p.271.

Les œuvres littéraires ont leur place dans la documentation. Elles expriment soit des témoignages avec leur sensibilité différente, soit des positions idéologiques qui traduisent différents courants et positions politiques. Rédigées à l'époque d'Éboué, certaines peuvent être considérées comme des sources secondaires.

L'essentiel des sources est en dépôt dans différents centres d'archives en France mais aussi dans trois départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane). On y trouve des archives privées et des archives publiques. Les archives privées ont souvent été triées ; elles laissent apparaître un personnage souvent idéalisé. Les fonds publics ont une autre logique qui permet une approche plus neutre et même critique du personnage : il n'est plus un personnage privilégié. Il n'est plus le personnage central ; il est un parmi d'autres. Ces archives permettent de le voir différemment. L'ensemble permet une approche prosopographique.

## **1- Le fonds Félix Éboué conservé à la Fondation Charles de Gaulle (Paris).**

Les archives privées qui constituent le fonds Éboué (F 22), composé de 28 cartons, ont été le point de départ de la recherche et le cœur du travail. Il concerne l'ensemble de la vie et de la carrière d'Éboué, depuis Cayenne comme enfant et adolescent jusqu'à sa sortie de l'École coloniale comme élève administrateur et l'exercice du gouvernorat général de 1940 à 1944.

L'ensemble de ces papiers a été classé dans un premier temps par Brian Weinstein alors qu'il travaillait dans la maison d'Éboué à Asnières sous l'œil attentif et autorisé d'Eugénie Éboué-Tell. Cet historien américain a eu la possibilité en 1968, alors qu'il voulait préparer une biographie sur un gouverneur général, d'être présenté par Ginette Éboué à sa mère, Eugénie, la veuve du gouverneur général. Elle lui a permis de classer une masse importante de documents qu'elle avait conservés, des documents institutionnels et d'autres plus personnels, qui permettent d'étudier tous les épisodes et tous les aspects de la vie et de la carrière d'Éboué. Après son décès, les papiers ont été donnés par sa fille, Ginette Éboué-Fontaine et par son fils Charles à l'Institut Charles de Gaulle pour préparer le colloque de 1987. Dans les années 1990, d'autres archives ont été déposées par M.



Fontaine, le deuxième mari de Ginette Éboué, à la Fondation dans la perspective de la préparation du colloque de 2004<sup>15</sup> consacré à Éboué.

Le classement a été repris pour devenir celui qu'il est aujourd'hui. Ils ont été reclassés, archivés par le documentaliste qui a travaillé sous la direction de Philippe Oulmont, le directeur de recherche de la Fondation dont le travail est poursuivi aujourd'hui par David Valence. Pour compléter le fonds Eboué, d'autres fonds privés ont été consultés : un carton du fonds Maurice Schuman, les papiers du général de Larminat et les papiers du lieutenant Desjardins.

## **2- Le centre des archives nationales d'Aix-en-Provence, les ANOM.**

La construction du centre des archives d'Aix-en-Provence a été décidée par la direction des Archives de France en 1959 ; il rassemble les archives qui se trouvaient au ministère des Colonies, rue Oudinot à Paris ainsi que la plupart des ouvrages de la bibliothèque de l'École Coloniale, avenue de l'Observatoire. Les archives des colonies sont classées par séries géographiques. Les archives du gouvernement général de l'AEF sont enregistrées sous la cote FR ANOM 3D/1 à 54. On y trouve aussi les dossiers personnels des administrateurs, consultables aujourd'hui dans presque leur totalité à condition de les faire « débloquer » par la personne qui en est responsable. Les rapports des gouverneurs, les télégrammes reçus et les télégrammes au départ du ministère et du gouvernorat général, les discours officiels (ministres, gouverneurs généraux), des sources journalistiques et littéraires, de la correspondance publique et privée sont rassemblés dans les différents cartons. Les rapports trimestriels, semestriels, annuels de l'administration coloniale permettent de suivre l'action d'Éboué presque mois par mois dans le contexte des directives officielles, de savoir comment il est perçu par ses supérieurs hiérarchiques et d'avoir une approche des « réalités coloniales ».

Les ANOM contiennent quelques archives privées dont un fonds Marius Moutet et un fonds Blaise Diagne qui ont fourni des documents sur Éboué.

---

<sup>15</sup> Les 22-23 mai 1987, le colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'IHTP, *Aux sources de la décolonisation* ; les 14-15 octobre 2004, le colloque *Éboué, Soixante ans après*, organisé par la SFHOM à la demande de la ministre de l'Outre-Mer.

### **3 - Les archives nationales du CARAN à Paris.**

Une partie des fonds de Charles de Gaulle, René Pleven, René Cassin a été consultée. Cela a permis de suivre les relations qui ont existé entre différentes personnalités importantes de la France libre.

La série des microfilms conservés au CARAN contient les reproductions des registres d'état civil de Cayenne. Ils ont permis de connaître des éléments concernant les familles Éboué et Tell et ceux de leur entourage. Ils ont rendu possible d'avoir une approche du milieu social dont Félix Éboué est issu. Les archives de la Guyane malgré les détériorations et les pertes, constituent un apport important sur le monde des esclaves et leur évolution après 1848 mais ces microfilms conservés à Paris sont incomplets, partiels<sup>16</sup>.

### **4 - Les archives départementales de la Guadeloupe.**

Les archives qui concernent Éboué, sont très nombreuses, facilement accessibles à l'exception du « Fonds Incendie » qui n'est pas classé : il a été en grande partie détruit ou endommagé quand les archives étaient stockées au centre administratif de Basse-Terre. On peut cependant en consulter avec profit deux séries : la série INC 0414 qui concerne les travaux publics entrepris par Éboué et la série INC 350 sur les campagnes sucrières des années 1925-1926-1927-1928-1930 et 1938. Le centre détient, uniquement sous forme de microfilms, les bulletins mensuels d'information dépendant du Cabinet du gouverneur et qui ont été publiés à partir de janvier 1937.

### **5 – Les autres centres d'archives.**

D'autres centres d'archives ont été consultés à Paris : le centre des archives de la Défense à Vincennes ; le Mémorial du musée de l'Ordre de la Libération aux Invalides ; le centre de recherche du Mémorial Leclerc à Montparnasse. L'hôtel de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, rue La Pérouse, détient quelques archives concernant Eboué ; il a une bibliothèque d'une grande richesse avec des ouvrages très anciens qui peuvent être considérés comme des sources. Les archives du centre de l'OURS et celles de la

---

<sup>16</sup> Ils ont été complétés indirectement par les ouvrages de Serge Mam Lam Fouck qui enseigne à l'Université des Antilles et de la Guyane.

bibliothèque de recherche de Science Politique permettent de trouver des liens entre Félix Éboué et la vie politique.

Le centre des archives du ministère des Affaires Étrangères à Nantes a été consulté avec profit sur ce qui concerne la conférence africaine de 1944.

Les archives conservées à Bruxelles, Londres, Washington n'ont pas été vues ni celles d'Afrique noire dont un grand nombre a disparu depuis le travail de Brian Weinstein. Ce dernier avait pu dépouiller par exemple, les archives de Mobaye dont aujourd'hui on ne trouve plus trace<sup>17</sup>.

Pour chaque centre, il a fallu entrer dans la logique du classement pour découvrir ce qui permettait de comprendre ses actions, certains aspects du personnage et d'éclairer son cheminement à chaque moment de sa vie. Était-il possible ainsi d'aboutir à la compréhension de la totalité du personnage ? En 1944, le personnage de Félix Éboué est l'aboutissement de toute une évolution, de tout un questionnement de Cayenne au Tchad et à Brazzaville, avec des traits qui restent constants mais sans que rien ne fut prédestiné ni écrit d'avance. Il a fallu de nombreux déplacements pour comprendre, au fil des découvertes, de quel bois Éboué était fait. Ce qui s'est révélé n'est sûrement encore qu'un visage incomplet. L'abondance et la dispersion des archives ont permis aussi d'aborder des champs très divers : l'histoire politique, militaire, diplomatique, des notions d'anthropologie, le panafricanisme et la négritude. La compilation ne pouvait être exhaustive ce qui fait que certains aspects n'ont pu, faute de temps ou de documents, être traités à fond.

Les difficultés ont été certaines pour réaliser une étude approfondie sur certains points : son enfance à la Guyane, ses études à Bordeaux et Paris (à Bordeaux, dans les archives du lycée Montaigne il ne reste presque rien de l'époque d'Éboué ; ces archives ont disparu pendant l'Occupation. A Paris, pour l'École coloniale, il ne subsiste que de rares documents : des feuilles de notes et de classements qui se trouvent à Aix-en-Provence dans le dossier administratif d'Eboué.

---

<sup>17</sup> Dans l'introduction de sa thèse, *Deux colonies de l'AEF pendant la Première Guerre mondiale, 1911-1923* sous la direction de Jean-Louis Miège, 1985, p. XVIII, Colette Dubois signale que Brian Weinstein avait pu consulter les archives de Mobaye grâce à un mot d'introduction accordé par le président Bokassa. Mobaye est en Basse Kotto, à l'est de Bangui (République Centrafricaine, ex-Oubangui-Chari).

Le travail veut se situer dans le courant du renouveau de la biographie, de l'intérêt renouvelé pour l'histoire coloniale, des débats actuels sur la place de l'Empire dans l'histoire de la Troisième République et de la guerre, des dits et des non-dits sur la décolonisation, sur la place des Noirs dans notre société. Les représentations du personnage ont évolué : quand Éboué disparaît, la conférence africaine de Brazzaville est encore un événement consensuel et aujourd'hui, on ne peut pas non plus mesurer Éboué seulement à l'aune des études postcoloniales. Il faut essayer de comprendre le personnage dans une perspective la plus large possible, sans anachronisme et en essayant de maintenir la bonne distance avec lui.

Comment le travail a-t-il été conduit ?

Il a fallu replacer le personnage dans des contextes différents d'où le souci, à chaque fois qu'Éboué change d'affectation de présenter quelques généralités. Par souci de ne pas interrompre la lecture, la plupart des tableaux des administrateurs (gouverneurs généraux, gouverneurs) ont été placés en annexe.

Les cartes ont été réalisées dans une perspective géographique afin de faciliter le repérage des lieux cités dans le *corpus*.

Les archives consultées ont été dépouillées systématiquement mais, pour la correspondance, de nombreuses lettres ont été écartées n'étant ni datées, ni signées ou difficiles à déchiffrer.

Félix Eboué a fait l'objet d'une publication de timbres. Il s'agit de témoins sur la mémoire d'Éboué.

### **III. Le plan adopté**

Le propos de ce travail n'étant pas de se limiter à une chronique de la vie d'Éboué mais de s'interroger sur le personnage, étudié dans ses rapports avec son temps, la III<sup>e</sup> République, et avec le champ du savoir historique, social, politique, économique, culturel, religieux. Félix Éboué a agi dans tous ces domaines. Il restait à décortiquer les documents pour faire apparaître des faits réels, « les réalités coloniales », le concret quotidien, qui permettraient de retrouver le personnage dans son vécu, dans son action, dans sa pensée ; un personnage débarrassé de son auréole mythique. Félix Éboué n'était pas prédestiné à

devenir un grand gouverneur ni un héros. Il suffit d'évoquer à ce propos « l'illusion biographique<sup>18</sup> » et de voir que sa vie a été jalonnée de hasard, de doute, de questionnement. Si le mythe, comme n'importe quel mythe, a reposé sur une réalité, il n'en reste pas moins un artefact et avec le mouvement de la décolonisation, la déconstruction du mythe était possible. La question principale qui s'est posée est « en quoi Félix Éboué est-il un personnage emblématique de la III<sup>e</sup> République ? »

Le plan n'a pas été construit autour des deux notions qui constituent le sujet, les réalités coloniales et le mythe. Une autre conception a conduit à adopter quatre parties.

### **1 -La première partie.**

Elle regroupe les années de formation liée aux années d'études et à l'apprentissage du métier entre 1884 et 1931. Cette partie concerne les influences qui ont « façonné » le jeune Éboué et qui aboutissent à l'émergence d'une identité jusqu'à l'année 1930 qui apparaît comme une véritable rupture. Éboué accède au rang d'administrateur en chef puis de gouverneur ce qui lui donne des pouvoirs beaucoup plus étendus.

### **2 -La deuxième partie.**

Elle cherche à montrer les réalités coloniales dans les postes occupés successivement dans les Antilles et en AOF - AEF entre 1932 et 1940. Ce sont les années où Félix Éboué se lance dans des réformes qui sont plus conformes à ses opinions et à ses convictions alors qu'il reste confronté à ses supérieurs hiérarchiques (le gouverneur titulaire à la Martinique ou gouverneur général en AOF) ou aux députés élus, tous n'hésitant pas en appeler au ministre des Colonies.

### **3- La troisième partie.**

Elle s'intéresse aux réalités coloniales jusqu'en 1944 : à ce que devient et fait Félix Éboué comme gouverneur général à Brazzaville de 1940 à 1944. Ce chapitre est séparé de la partie « les aléas transatlantiques » pour ne pas induire qu'il y avait là un déterminisme : quand Félix Éboué est gouverneur du Tchad, rien ne doit le mener au gouvernorat général. Il est ensuite possible de s'interroger sur ce qui fait la spécificité du personnage : a-t-il été

---

<sup>18</sup> Pierre Bourdieu, *Ibid.*

simplement un homme de son époque, la III<sup>e</sup> République ou est-il un novateur, un précurseur ?

#### **4- La quatrième partie.**

Le dernier thème concerne la mémoire d'Éboué : comment est-on passé du mythe à l'oubli puis à un certain renouveau de la mémoire ? L'articulation entre les réalités coloniales et le mythe concerne le temps des mémoires. Comment un mythe s'est construit à partir du personnage d'Éboué et quelle a été son évolution jusqu'à aujourd'hui ?

Les deux aspects du sujet ont été argumentés en quatre parties permettant de croiser la chronologie et la thématique afin d'éviter les répétitions et pour équilibrer le propos.

## **Première partie : les apprentissages, 1884-1931.**

### **L'émergence d'un individu.**

La vie de Félix Éboué et sa carrière s'inscrivent dans l'histoire de la III<sup>e</sup> République et de l'Empire colonial ; il est à la fois un témoin et un acteur de la colonisation, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Empire colonial français est alors un vaste ensemble, d'une grande diversité structurelle avec des administrations et des statuts différents, des populations variées et hétérogènes, au passé plus ou moins ancien ; ce qui s'y passe n'est pas toujours bien connu en métropole.

La Guyane d'où Félix Éboué est originaire, est l'une des « quatre vieilles colonies<sup>19</sup> », une survivance du Premier Empire colonial que la France a commencé à édifier au XV<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la Guyane est une terre lointaine, délaissée, peu peuplée. Après 1848 et la libération des esclaves, la population blanche a encore diminué et l'évolution économique et sociale fait émerger une couche nouvelle de population de couleur, mulâtre et noire, instruite, désireuse de s'intégrer. Parmi cette population, certains accèdent à des fonctions économiques, administratives et judiciaires importantes ; ils revendiquent les mêmes droits politiques et civils que les Français de métropole et la reconnaissance de ces droits sans discrimination raciale. C'est dans ce milieu actif, instruit, diplômé et revendicatif qu'est né Félix Éboué en 1884.

Comment ce contexte s'est-il mis en place et en quoi a-t-il contribué à la formation du jeune Éboué ?

---

<sup>19</sup> Ces quatre « vieilles colonies » sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion.

# **Chapitre I. De la Guyane coloniale au Quartier latin, 1884-1908. L'émergence d'un individu.**

## **I.1. L'impact colonial : un héritage déterminant pour un fils de la République.**

Félix Éboué est né à Cayenne le 26 décembre 1884 dans la lointaine « France équinoxiale », une terre délaissée et pourtant française depuis François Ier. L'histoire de la famille Éboué est liée à la colonisation de cette terre et à l'esclavage. L'évolution de la Guyane après 1848 permet de comprendre la place socio-économique acquise par la famille Éboué et comment cette terre d'outre-mer a participé à la construction identitaire de l'homme que fut Éboué.

Malgré les diverses tentatives de peuplement<sup>20</sup>, les bras ont toujours manqué en Guyane : c'est un vaste pays de 83 534 km<sup>2</sup> mais qui n'attire pas<sup>21</sup>; les contraintes du milieu pèsent sur le mode d'occupation de l'espace. Les quelques colons qui arrivent s'adaptent mal au climat tropical ; ils sont victimes de maladies chroniques et les efforts physiques leur sont difficiles. Il a fallu trouver une solution pour réussir autre chose qu'une économie de subsistance.

En 1613, les colons décident de faire appel à des engagés et à des manœuvres noirs du Cap Vert. La tentative se solde par un échec. Ils envisagent alors de recourir à des esclaves noirs<sup>22</sup> comme le font les Portugais, les Espagnols et les Anglais. Le premier voyage négrier français connu date de 1672<sup>23</sup>. Une petite économie de plantation commence à se développer avec un nombre réduit d'esclaves, les navires négriers étant peu nombreux à accoster dans le port de Cayenne à cause des difficultés de navigation le long

---

<sup>20</sup> Serge Daget, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LXXIX (1992), n°297, pp. 449 à 474.

<sup>21</sup> L'Institut Géographique National estime la superficie de la Guyane entre 83 534 km<sup>2</sup> et 91 000 km<sup>2</sup>.

<sup>22</sup> C'est en 1642 que la traite et l'esclavage sont autorisés dans les colonies françaises. La Compagnie du Sénégal, chargée de la traite des Noirs, est fondée en 1673. La forme définitive de la traite négrière est mise au point à Nantes entre 1720 et 1730. En Guyane, la traite des noirs a commencé en 1652.

<sup>23</sup> Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiguer, *Histoire de la France coloniale*, tome I, La conquête, Collection Agora, 1996, p.61.



des côtes<sup>24</sup>. Il faut renoncer à la capture des Indiens Arouas parce que les Jésuites s'empresment d'intervenir auprès de Louis XV. En 1763, une nouvelle expérience est tentée : 14 000 engagés volontaires sont expédiés de France vers Kourou. Victimes des maladies usuelles, il faut en rapatrier 8 000 à 9 000 en 1764 puis, 2 000 à 3 000 et, entre 1765 et 1780, 1 000 autres suivent. Cette catastrophe humaine ruine toute autre tentative. Le rêve de la « France équinoxiale » de Choiseul n'est plus ; la Guyane suscite moins l'intérêt de la métropole que « beaucoup d'indifférence, voire de l'hostilité<sup>25</sup> ». En 1740 on compte 566 colons blancs ; 1 358 en 1780. ; 2 000 sous la Monarchie de Juillet. La traite, légale puis illégale, devient plus active<sup>26</sup> et en 1780, les Noirs sont 10 539 et 19 102 en 1831<sup>27</sup>. Ce nombre est insuffisant pour faire prospérer l'économie de plantation et comme l'esclavage est remis en question, il faut compter avec les esclaves qui sont présents.

Le système esclavagiste de la Guyane est semblable à celui des autres colonies françaises : le Code noir de 1685 s'y applique comme ailleurs. Le monde des esclaves reste difficile à connaître du fait que les sources écrites sont exogènes, limitées, non objectives. Les travaux de Serge Mam Lam Fouck<sup>28</sup> ont apporté une récente mise au point. Le sort des esclaves, leurs conditions de vie et de travail rappellent ce qui existe dans les autres colonies mais l'auteur met en garde contre les généralisations parce que la vie d'un esclave dépend de nombreux paramètres.

Une fois débarqué, l'esclave perd tous ses attributs sociaux y compris son nom. En Guyane, dans certains cas, il arrivait que des esclaves conservent un nom africain<sup>29</sup>. Tel a

---

<sup>24</sup> *Ibid*, p.159. L'ensablement surtout rend la navigation difficile.

<sup>25</sup> Brian Weinstein, *Éboué*, Oxford University Presse, 1972, p.8.

<sup>26</sup> A.M. Bruleaux, R. Calmont, S. Mam-Lam-Fouck, *Deux siècles d'esclavage en Guyane française, 1652-1848*, Centre Guyanais d'Études et de Recherches (CEGER), L'Harmattan, 1986, p.12-15.

<sup>27</sup> La traite devient interdite par la législation en 1831 mais elle se poursuit bien au-delà. En Grande-Bretagne où elle est interdite depuis 1807, « la société antiesclavagiste britannique a dénombré une moyenne annuelle de 450 000 captifs déportés d'Afrique vers les Amériques entre 1840 et 1848 ». Nelly Schmidt, RFHOM, t.85, n°320, p.37.

<sup>28</sup> Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Ibis Rouge éditions, 1996, p.165-180 ; *La Guyane au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, Ibis Rouge éditions, 1999.

<sup>29</sup> *Ibid*, p.74.

été le cas de l'arrière-grand-père Éboué. La vie de l'esclave s'organise en fonction de la taille de l'exploitation à laquelle il est affecté. Plus la plantation est petite, plus les ressources sont maigres et plus la vie est difficile à la fois pour le maître et pour ses esclaves. Comme ailleurs, le monde des esclaves est très hiérarchisé et hétérogène. L'esclave domestique vit mieux dans la case à maître que « l'esclave de pelle » ; l'esclave artisan vit mieux que celui qui vit dans « les cases à nègres » ; l'esclave urbain vit mieux que l'esclave rural. A la misère qui peut exister, s'ajoute le sadisme, la cupidité, la dureté, la cruauté du maître ou au contraire, sa bienveillance et sa droiture morale. Le marronnage a existé en Guyane comme ailleurs, même si on compte peu de révoltes d'esclaves, au moins avant le rétablissement de l'esclavage en 1802. Les maîtres, garants de l'indulgence des tribunaux, se sont toujours réservé le droit de « corriger » leurs esclaves<sup>30</sup>. Nombre d'entre eux, résignés à leur sort, trouvent manière à résister plutôt dans leur comportement à l'égard des maîtres, le refus du mariage officiel et le refus de donner naissance à de nombreux enfants.

L'arrivée des Jésuites, donne à l'Église après 1664 une place et un rôle majeurs. C'est à elle qu'il incombe d'inculquer des éléments de « civilisation » aux nègres arrivés dans la colonie et qui sont considérés comme dépourvus de toute culture et jugés « inférieurs ». C'est elle qui entend leur apprendre les valeurs et les normes de la famille chrétienne. S'il y a bien eu christianisation, l'influence du clergé fut limitée par le faible nombre des prêtres et par l'attitude non encourageante des maîtres qui ne pouvaient pas séparer un couple uni chrétiennement ni séparer leurs enfants pour les vendre. Elle fut limitée aussi par la persistance de pratiques et croyances africaines.

En Guyane, cet ordre colonial a évolué lentement du fait que le courant abolitionniste y pénètre tardivement. Toute l'année 1792, des bateaux négriers quittent encore les ports de la France. Quand la Convention abolit l'esclavage par le décret du 4 février 1794, les feuilles d'État civil du registre de Cayenne<sup>31</sup> attestent que les mots « citoyens, citoyennes » remplacent les termes « nègres, négresses » mais l'esclavage est rétabli en 1802. L'abolition de la traite s'avère tout aussi difficile puisqu'elle se maintient

---

<sup>30</sup> Une réglementation limitait les châtiments corporels et les châtiments mutilants ont été abolis en 1833.

<sup>31</sup>AN, registre d'État civil de Cayenne, 5 Mi.

alors même qu'elle est illégale. C'est à ce moment là que l'arrière grand-père Éboué serait arrivé en Guyane.

C'est entre 1820 et 1830 que le nombre de marrons atteint le maximum (2% de la population servile). A partir de 1832<sup>32</sup>, on voit que sur les registres d'État civil de Cayenne, les affranchissements sont de plus en plus nombreux<sup>33</sup>. Les demandes sont transmises par le procureur, au nom du roi s'il s'agit d'esclaves du Domaine ou à la demande des propriétaires, demande parfois assortie d'une justification : l'affranchissement est accordé pour récompenser une bonne conduite ou, s'il s'agit de militaires, parce que le temps de service imposé est accompli. A la date du décret d'abolition du 27 avril 1848, la Guyane compte encore 12 500 esclaves pour une population totale de 19 500 habitants<sup>34</sup>.

Après des années de colonisation difficile, l'année 1848 marque une césure : les décrets de mars et avril 1848 sont connus en Guyane le 2 mai et l'abolition de l'esclavage, proclamée par le commissaire général de la République, devient réalité le 10 août 1848. Une évolution devient possible : politique, sociale, économique. Le nombre des blancs étant devenu infime après le départ de beaucoup d'entre eux dû à la ruine des habitations, la société se transforme : une classe moyenne et même une petite bourgeoisie de couleur, une bourgeoisie créole<sup>35</sup>, émergent. Ces transformations conditionnent les premières années de Félix Éboué. L'évolution de la Guyane après 1848 et l'installation définitive de la République entre 1870 et 1875, permet de comprendre la place socio-économique acquise par la famille Éboué et par les familles de son entourage. Les archives concernant la famille Éboué et les familles proches de celle-ci, témoignent de cette évolution dans un contexte qui reste difficile.

---

<sup>32</sup>AN, *Ibid*, Mi/785 et Mi/786.

<sup>33</sup> Les affranchis représentent en 1842, 22% c'est-à-dire « le quart de la population coloniale, ce qui représentait le double de la population blanche ». Cité par Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Ibis Rouge éditions, 1996, p.175.

<sup>34</sup> Chiffres extraits des comptes rendus des travaux de la commission de l'indemnité coloniale, Archives nationales, Colonies K 3. Nelly Schmidt, *Ibid*, p.45.

<sup>35</sup> « En Guyane, le terme de créole désigne les Mulâtres de l'ancien régime, les Noirs libérés en 1848 et les immigrants de toute race et de toute origine qui se sont fondus dans le creuset créole. Les Créoles de Guyane sont donc essentiellement des métis d'origine variée. » Serge Mam-Lam-Fouck, *Ibid.*, p.182.

Comment ce nouveau contexte et le milieu qui est le sien ont-ils contribué à la formation du jeune garçon et à la construction identitaire de l'homme que fut Éboué ?

- le rôle du milieu familial.

L'identification de l'origine des esclaves des habitations de la Guyane reste imprécise et constitue un obstacle à la connaissance des familles. Beaucoup de documents, registres des capitaines négriers, inventaires des plantations, registres d'affranchissement, registres des paroisses puis registres d'État civil, ont disparu ou sont lacunaires. Antoine Karam écrit<sup>36</sup> : « on a pu constater dans les inventaires que l'usage était d'y inscrire la nation des esclaves ce qui permettait de les situer grossièrement du point de vue ethnique et géographique. Mais ce concept de « nation d'origine » doit être utilisé avec précaution car des inexactitudes demeurent. Gabriel Debien, spécialiste de la question de l'esclavage des Antilles, a adressé le 2 décembre 1967, une lettre à l'historien américain Brian Weinstein, précisant qu'il n'y avait pas de listes d'esclaves avec leur « nation ». Aux archives nationales, les microfilms des registres de Cayenne et le registre des « nouveaux libres » de Roura, un quartier de Cayenne, livrent quelques renseignements. Sur le registre de l'état civil de Cayenne, on constate des affranchissements déjà avant avril 1848. Le nom de l'esclave affranchi est suivi des indications suivantes : « né en Afrique, par achat forcé, domestique ou cultivateur, affranchi en vertu de l'arrêté du Gouverneur avec le concours des fonds de l'État<sup>37</sup>. » Après avril 1848, les feuilles d'état civil sont toutes rédigées sur le même modèle. Les annotations qui se trouvent sur ces actes permettent de constater l'évolution de leur statut social.

Les renseignements fournis par les fiches d'État civil et par l'étude des dossiers administratifs, montrent une évolution sociale et économique rapide pour la famille Éboué et des familles qui lui sont proches. Félix Éboué est un descendant des familles Éboué et Léveillé.

**La famille Éboué<sup>38</sup> est la famille paternelle.**

---

<sup>36</sup> A.M. Bruleaux, R. Calmont, S. Mam Lam Fouck (Dir.), *Deux siècles d'esclavage en Guyane française, 1652-1848*, et A. Karam, *Les esclaves de la sucrerie Noël*, L'Harmattan, 1986, p. 63-74.

<sup>37</sup> AN, 5 Mi/788, 1846-1848.

<sup>38</sup> Fonds Éboué, FCDG, F22/23, dossier 2 et microfilms des AN, état civil de Roura et état civil de Cayenne.

Le souvenir qui se transmettait dans la famille Éboué, était que l'aïeul était arrivé au début du XIXe siècle, transporté de la côte occidentale de l'Afrique vers la Guyane pour y travailler sur une habitation de Roura, un quartier au sud de Cayenne. Le maître aurait laissé à son esclave, son nom africain d'Éboué ou Héboué ou Eboé<sup>39</sup>. Les membres de cette famille avaient donc un patronyme au moment de l'émancipation, un fait assez rare pour un esclave et qui a donné lieu à une interprétation flatteuse<sup>40</sup>.

L'arrière grand-père Éboé marié à Henriette, est décédé avant la libération de 1848. Les esclaves de Roura ont été déclarés libres en vertu du décret du 27 avril 1848 et Henriette Éboué figure dans le registre des « nouveaux libres » de Roura. Une fois libérée, elle quitte son « habitation » de Roura pour la région d'Approuague où elle travaille dans une autre exploitation. De nombreux esclaves ont fait ainsi, sont partis s'installer ailleurs, afin de tourner le dos à leur passé et se donner la preuve qu'ils étaient libres.

Leur fille, Marie Gabrielle Éboé, la grand-mère paternelle de Félix Éboué, a conservé le patronyme de son père. Rien ne permet de savoir si elle était mariée, vivait seule ou en concubinage comme cela était le cas pour la majorité des esclaves. C'est elle qui a transmis le nom d'Éboué à ses enfants, Colette et Urbain Yves (le deuxième prénom est alors le prénom usuel). Marie Gabrielle Éboué a un frère : Alexandre François, né en 1832 et décédé à Roura le 27 janvier 1880. Il est mentionné comme charpentier de marine. Il a épousé Jeanne Cédaille, cultivatrice sur l'habitation de « la Gironde »<sup>41</sup>.

Leur fils, Alexandre François Eboé, a épousé Jeanne Cédaille, une cultivatrice. Il est noté comme charpentier de marine à la naissance de son fils, Léon Alexandre en 1854<sup>42</sup>. A la mort de ce fils en 1869, Alexandre François Eboé adopte un fils naturel né en 1859, Providence Bédail ; il est noté alors "charpentier et propriétaire".

---

<sup>39</sup> Brian Weinstein, *Éboué*, Oxford University Press, 1972, p.10. Le mot « éboué » appartiendrait à une des langues actuelles de la République du Congo.

<sup>40</sup> Se reporter à la Quatrième partie, L'histoire de la mémoire.

<sup>41</sup> AN, État civil de Roura, 5Mi/823.

<sup>42</sup> AN, État civil de Roura, 5Mi/824.

Yves, le fils de Marie Gabrielle Eboé et le père de Félix, est né à Approuague le 28 mai 1851<sup>43</sup>, une petite ville proche de la frontière du Brésil où Marie Gabrielle Éboué, était venue s'installer. Il fait ses études primaires et secondaires à Cayenne, chez les Frères de Ploërmel. De caractère indépendant, il se serait opposé à sa famille qui voulait faire de lui un fonctionnaire : il est embauché sur un placer dans le bassin du fleuve Mana, dans la région de l'Awa, une région qui regorgeait d'or à cette époque. Le directeur du placer qui connaissait ses parents, a accepté que le jeune homme l'accompagne dans ses tournées. Urbain Yves est devenu sous-directeur puis directeur. Après son mariage, il entre au service de la société qui exploite les gisements aurifères de Saint-Élie<sup>44</sup>. Il restait dix huit mois, retournait voir sa famille à Cayenne puis repartait sur le placer. « A Cayenne, l'abondance régnait. [...] Presque tout le monde, en fait, vivait de l'or<sup>45</sup>. » Réputé intègre, droit, ferme, et, en raison de son expérience et de son caractère, il s'est vu confier la direction de placers importants. Esprit tenace et d'une grande curiosité, il devient rapidement un homme important. Conseiller municipal pendant un temps, il a entretenu des relations avec des notabilités de Cayenne. C'est là, dans la rue Christophe Colomb, que le couple formé par Yves Urbain et Aurélie Éboué s'installe. Ils habitent une maison dont ils sont propriétaires. Sans être riche, la famille connaît une certaine aisance et une petite notoriété. Yves Urbain et Aurélie Éboué appartiennent désormais à la bourgeoisie créole. Sur une photographie (référence) Yves Urbain apparaît avec son casque colonial, un visage au teint brun clair, des lunettes à monture d'or et verres fumés, une veste d'alpaga noir et un pantalon blanc<sup>46</sup>. Il décède prématurément le 15 juillet 1898. Aurélie Éboué, née Léveillé, continue de veiller sur la famille.

---

<sup>43</sup> FCDG, Fonds Éboué, F 22/23.

<sup>44</sup> La société de Saint-Elie dans le bassin du Sinnamary est une des trois entreprises à s'être lancée dans la mécanisation de l'extraction de l'or des filons de quartz aurifères et elle est la seule à avoir obtenu des résultats appréciables. Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Ibis Rouge éditions, 1996, p.126.

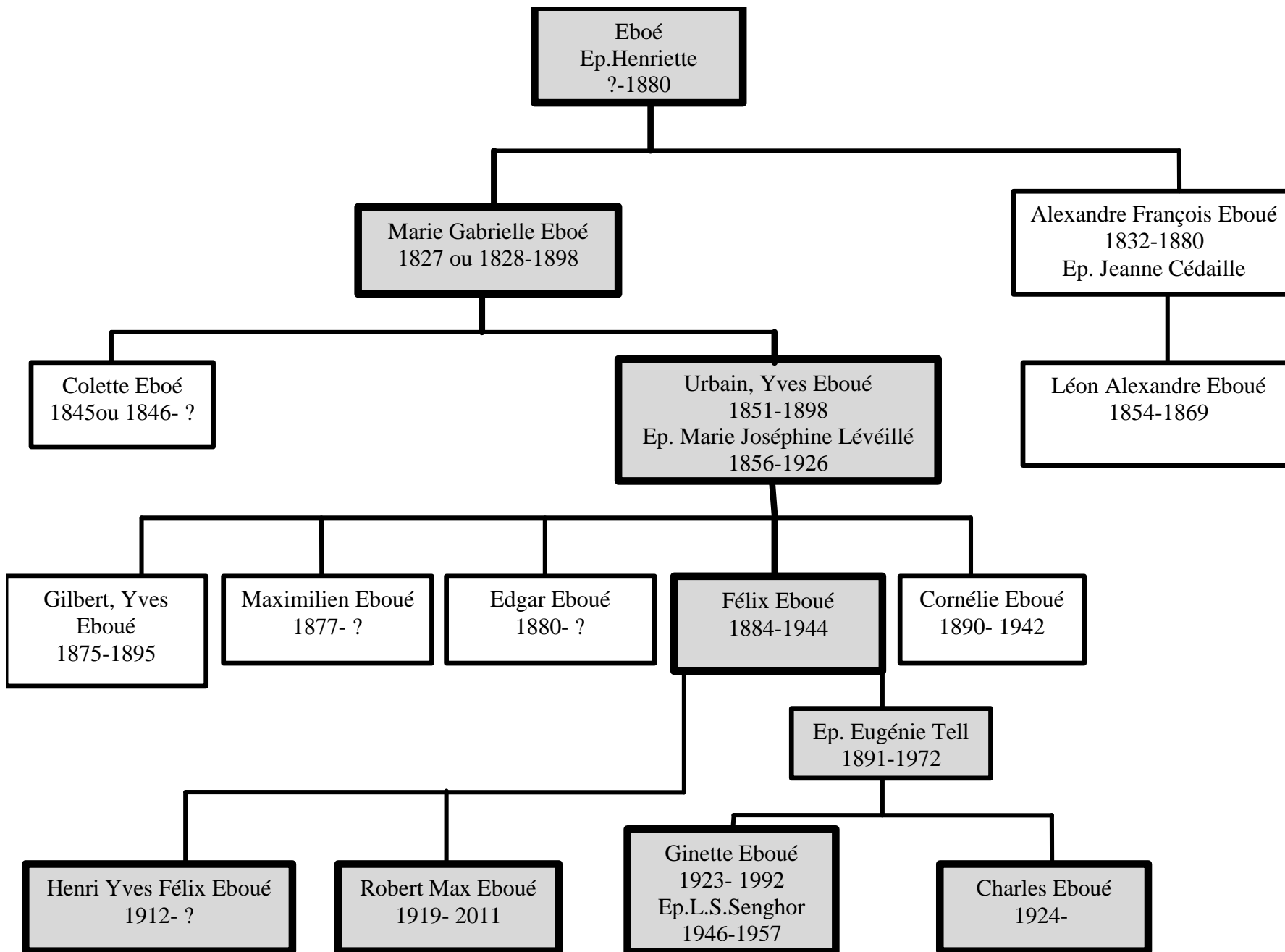
<sup>45</sup> Jean de La Roche, *Le gouverneur général Félix Éboué, 1884-1944*, Hachette, 1957.

<sup>46</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, Édition Larose, 1950, p.13-17.

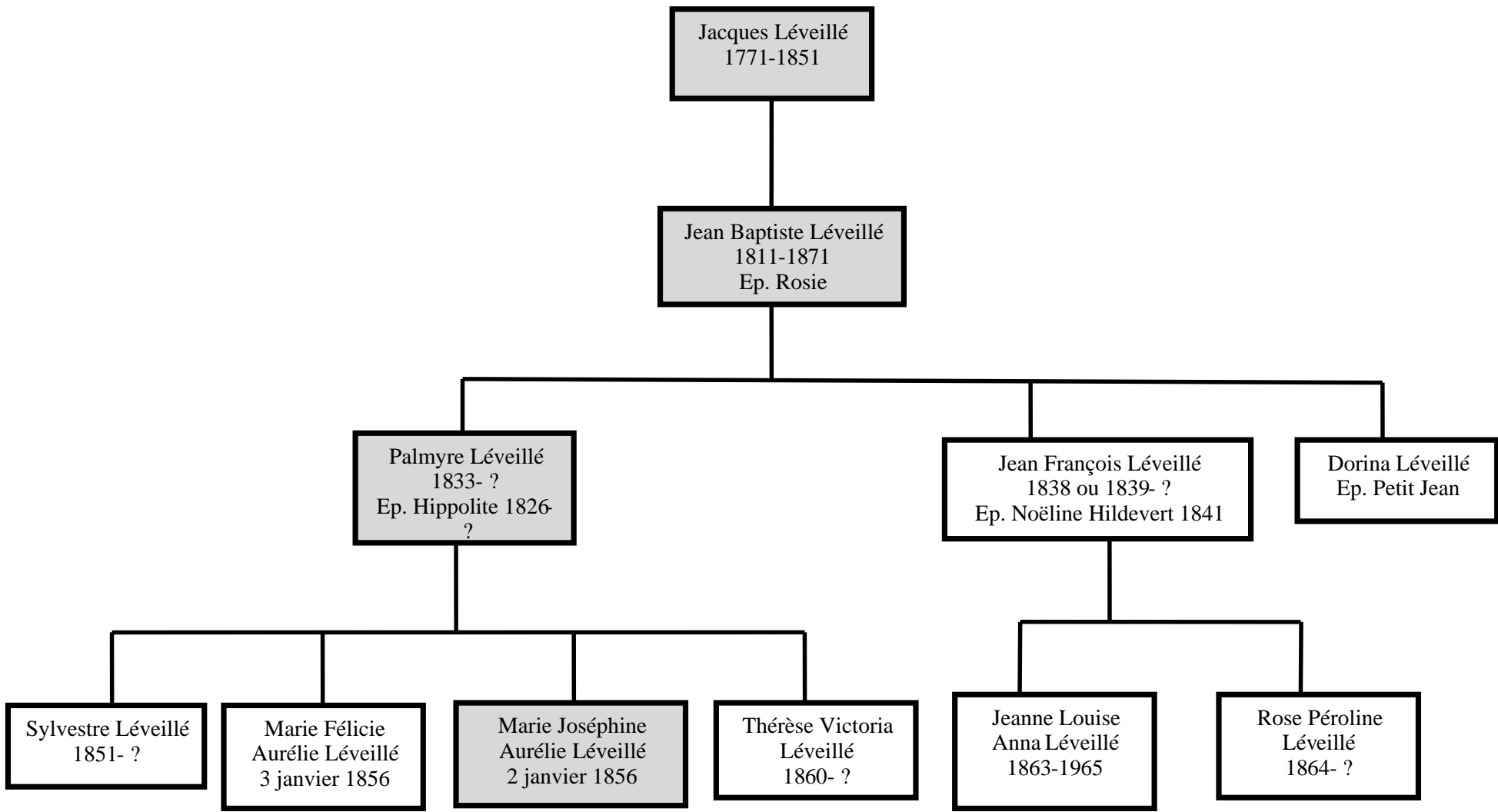
Sur les feuilles d'état civil, on voit le nom de famille Eboé se transformer en Eboué à partir du père de Félix Éboué, Yves Éboué et sur l'acte d'état civil par lequel, Alexandre François Éboué reconnaît son fils naturel, Providence Bédail, née de Jeanne Bédail<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> AN, État civil de Roura, 5Mi/825.







**La famille Léveillé** est la famille maternelle de Félix Éboué

Sur le registre d'État civil de Cayenne, il est fait mention d'un Jacques dénommé Léveillé, né en Afrique et décédé à l'hôpital militaire de Cayenne<sup>48</sup>. Est-il l'aïeul de la famille ? Jean Baptiste Léveillé pourrait être son fils. Jean-Baptiste a épousé Rosie.

Jean-Baptiste et Rosie Léveillé ont été esclaves sur une habitation de Roura. Après la libération de 1848, ils restent à Roura. Ils continuent à vivre sur l'habitation où ils avaient travaillé. Or, les esclaves libérés ne demeuraient pas en général sur leur ancien domaine malgré la pression exercée par l'ancien maître<sup>49</sup>. Sont-ils restés uniquement pour cette raison ? En 1851, Jean-Baptiste est inscrit comme cultivateur<sup>50</sup> sur l'habitation Sainte-Anne, dans la commune de Roura. Jean-Baptiste et Rosie ont eu trois enfants : Palmyre née vers 1833, Jean-François né en 1838 ou 1839 et Dorina.

Palmyre, est inscrite comme cultivatrice sur l'habitation Sainte-Anne où ses parents étaient eux-mêmes cultivateurs ; elle est mariée à Hippolite, né vers 1826 ou 1828. Palmyre et Hippolite ont eu quatre enfants : Sylvestre, Aurélie et Aurélia, et Victoria. Le patronyme semble s'être transmis parfois par les femmes.

Le frère de Palmyre, Jean-François Léveillé, est lui aussi cultivateur et épouse le 8 février 1862, Noëline Hildevert, cultivatrice, née en 1841 ou 1842, (20 ans), habitant la crique La Gabrielle, dans le quartier de Roura.

Le troisième enfant de Jean-Baptiste et Rosie Léveillé, Dorina « mineure », épouse le 20 février 1862, Jean-Baptiste dit Petit Jean, environ 34 ans, de race indienne qualifié de « Peau-Rouge » ce qui signifie qu'il est un Amérindien.

La famille Léveillé est une famille de « cultivateurs » et le mot ne signifie pas qu'ils sont propriétaires. Pourtant, même dans ce milieu modeste, l'évolution du statut social des enfants nés dans les années 1850, après la libération de 1848, est sensible.

---

<sup>48</sup> AN, État civil de Cayenne, Mi/789, acte n°233.

<sup>49</sup> Serge Lam-Mam-Fouck, *L'esclavage entre l'occultation et la revendication*, Ibis Rouge, 1998.

<sup>50</sup> AN, 5Mi/824.

Le couple Palmyre Léveillé et Hippolite ainsi que le couple Jean-François Léveillé et Noëline Hildevert sont mentionnés comme étant cultivateurs sans préciser s'ils sont propriétaires. En 1859, Hippolite est inscrit comme charpentier et propriétaire<sup>51</sup>; en juin 1865, sur l'acte de naissance de sa fille Rose Péroline, Jean-François Léveillé figure lui aussi comme propriétaire. Leurs enfants nés dans la décennie 1850, fréquentent l'école : les filles vont chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny<sup>52</sup> tandis que les garçons sont instruits chez les Frères de Ploërmel<sup>53</sup>. Ce sont les seules écoles qui existent à Cayenne jusqu'aux lois Jules Ferry. Aurélie Léveillé, la fille de Palmyre et Hippolite, née en 1856 va à l'école, comme probablement sa sœur jumelle, Aurélia. Elles fréquentent l'école primaire des sœurs de Saint Joseph de Cluny à Cayenne<sup>54</sup> où elle reçoit des rudiments d'enseignement primaire et d'instruction religieuse donnés vraisemblablement dans la langue française.

Aurélie Léveillé épouse Urbain Yves Éboué ; ils ont eu cinq enfants. Après le décès du père, Joséphine Aurélie gère les quelques biens légués par son mari et l'épicerie qu'elle tient dans la maison familiale. Elle fait face à l'adversité.

Aurélie Éboué incarne par sa personne, une transition : c'est une femme qui est restée attachée à la pratique du catholicisme ; elle continue parfois à utiliser la langue créole<sup>55</sup> et elle a porté toute sa vie le costume guyanais traditionnel (madrass et casima). C'est ainsi qu'elle apparaît sur la photo de mariage de son fils, Félix avec Eugénie Tell. Voulait-elle marquer par là une quelconque appartenance à une identité guyanaise ? On

---

<sup>51</sup> AN, 5Mi/823.

<sup>52</sup> La Mère Anne-Marie Javouhey, la fondatrice de la congrégation de Saint Joseph de Cluny, arrive en Guyane en 1827. Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny dirigent une école de filles à Cayenne et une autre à Mana, ouverte en 1828.

<sup>53</sup> Les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel arrivent à la Guyane après 1822, à l'appel du gouvernement. Durand René. *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel*, Collection « Les Ordres Religieux », *Annales de Bretagne*, 1924, vol. 36, n° 1, pp. 126-127.

<sup>54</sup> Ulrich Sophie, *ibid.*, p.22

<sup>55</sup> La langue créole est un mélange de la langue du colonisateur avec celle des anciens esclaves et des populations autochtones ce qui fait que le créole de la Guyane est différent de celui des Antilles ou de celui de la Réunion. La mère de Félix Éboué utilisait le créole en particulier pour citer les « dolos » c'est-à-dire les proverbes qu'appréciait fort le jeune Félix. Weinstein. Oxford University Press, 1972, p.14.

peut plutôt penser qu'elle maintenait des habitudes sociales mais on peut y voir un tempérament affirmé à une époque où pour les gens de couleur, dans une société qui cherche à être considérée comme assimilée, la mode est de porter des vêtements européens comme son mari en protêt. Aurélie Éboué agit comme si la revendication de l'assimilation ne passait pas par elle mais par ses enfants. Elle a misé en effet, dans ce but, sur l'intérêt que représente l'école, la clé de la réussite. Elle s'est toujours montrée très stricte là-dessus avec ses enfants<sup>56</sup>, partageant cette idée avec toutes les familles de son entourage et de son milieu. Après la disparition de ses trois fils aînés<sup>57</sup> elle s'efforce encore de financer à la mesure de ses moyens, la scolarité de Félix parti en métropole.

Félix Éboué aurait pu devenir instituteur puisqu'il avait passé le brevet qui lui permettait d'enseigner mais, reçu au concours des bourses, sa mère le pousse à poursuivre ses études. Elle considère, comme tous ceux de son groupe social, que seule la francisation acquise à l'école et les diplômes, permettent la promotion sociale qui conduit à être reconnu comme un Français à part entière. Félix Éboué fait son entrée scolaire à l'automne 1901 au Grand Lycée<sup>58</sup> de Bordeaux puis termine ses études à Paris, à l'École coloniale. Il entre alors dans le corps des administrateurs coloniaux sortis de la « Colo » qui pouvait donner accès au rang de gouverneur. Une promotion remarquable sur seulement deux générations. Quand, le 14 juin 1922, Félix Éboué, à 38 ans, épouse Elisabeth Charlotte Eugénie Tell, la fille du directeur de l'Administration pénitentiaire coloniale de Saint Laurent du Maroni, il entre dans le cercle de l'élite noire guyanaise.

La famille Éboué est représentative des idées et du comportement de la population guyanaise de couleur qui entend être désormais reconnue à égalité de droits après la période réactionnaire du Second Empire. Félix Éboué a été élevé dans ce contexte. Les familles apparentées ont également joué indirectement un rôle important dans la formation du jeune garçon. Les familles Éboué et Tell se connaissent et entretiennent des relations avec les familles Liontel, Vendôme, Lhuerre, Maran. Les feuilles d'État civil et les

---

<sup>56</sup> Brian Weinstein, *Éboué, Ibid.*, p. 14.

<sup>57</sup> L'aîné des fils, Gilbert Yves, était instituteur et s'est noyé le 9 juillet 1895, à Sinnamary où il était en service. Le décès d'Edgar comme celui de Maximilien, est dû à des maladies contractées sur les placers.

<sup>58</sup> Le futur lycée Montaigne.

dossiers administratifs se complètent et permettent d'éclairer ce que fut l'entourage du jeune Éboué et quelle influence il a pu en recevoir.

Le père de Félix Éboué, devenu directeur d'un placier, était issu d'un milieu de descendants d'esclaves qui non seulement avaient changé de statut social mais qui voulaient affirmer leur appartenance à la classe moyenne à laquelle ils avaient accédé par leur instruction et leurs capacités de travail. A travers la fonction publique, les professions libérales, le commerce et parfois les responsabilités politiques, il a fallu à tous ces hommes assimilés par leur instruction et leur éducation, batailler souvent pour s'intégrer dans une société restée coloniale et où régnait encore la ségrégation raciale. Pourquoi ?

La France avait libérés les esclaves, leur avait apporté l'égalité. Le suffrage universel avait été rétabli après 1870 mais l'égalité avec la métropole était incomplète. Elle n'était qu'un mot y compris pour les blancs puisque la loi refusait encore à tous, le devoir d'être soldat. Pour les hommes de couleur, la France avait été généreuse mais la réalité coloniale était différente. Il leur fallait trouver une place dans cette nouvelle société. Pour cela, était indispensable une instruction plus ou moins poussée qui n'était possible que pour une minorité. Pour les autres, comment sortir de l'illettrisme quand les écoles primaires faisaient défaut ? Quand le Collège de Cayenne ne fut ouvert qu'en 1881 et ne permettait pas d'aller plus loin que la classe de quatrième ? Il fallait aussi adopter les mêmes mœurs, la même culture pour mériter ces droits : pour être considérés les égaux des Français de métropole, il fallait se dévouer envers la mère patrie, si « bienveillante ». Il fallait défendre ces droits, prouver son mérite parce que son origine ou la couleur de sa peau pouvait inciter les Blancs à trouver que vous n'étiez pas tout à fait à votre place. L'assimilation, maintes fois promise, se mérite, se gagne et se réclame toujours<sup>59</sup>. L'intégration complète était toujours souhaitée et espérée.

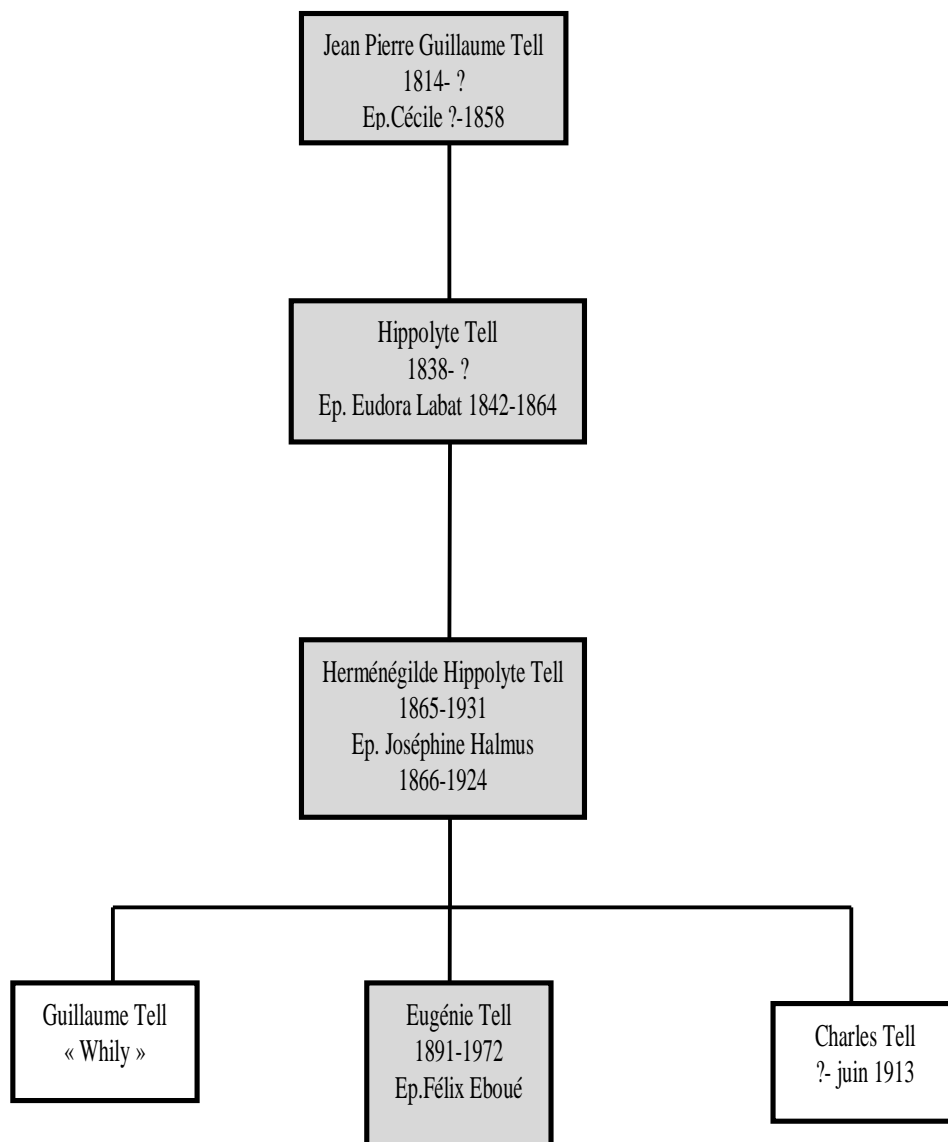
Cet état d'esprit se retrouve chez tous les membres des familles auxquelles la famille Éboué s'apparente. Il témoigne de la constance, de la permanence de la violence politique à l'époque coloniale dans ces vieilles terres considérées françaises mais dont toute la population n'était pas considérée comme devant avoir les mêmes droits que les Français de métropole.

---

<sup>59</sup> Ce combat pour l'assimilation a été mené aussi par Gaston Monnerville (1897-1891) dont la carrière et la vie en sont un autre exemple.

La famille **Tell** est la famille paternelle d'Eugénie Éboué et la belle famille de Félix Éboué.

Les archives concernant cette famille Tell<sup>60</sup> sont plus riches de renseignements que celles de la famille Éboué.



**La famille Tell, (belle-famille de Félix Éboué).**

---

<sup>60</sup> FCDG, Fonds Éboué, F 22/26.

L'arrière-grand-père, (Pierre ?) Guillaume, était menuisier. Il était un de ces esclaves qui exerçaient une spécialité ce qui leur conférait un statut plus élevé que celui de « l'esclave de pelle », l'esclave qui travaille la terre sur un domaine. Son fils, Hippolyte, est inscrit comme tonnelier. En 1848, il a dix ans<sup>61</sup>. Il est domicilié sur l'habitation La Ressource appartenant à la dame Lemarinier et déclaré libre comme toute la population de l'Île de Cayenne par le décret du 27 avril 1848. Le 5 août 1861, Hippolyte Tell est nommé tonnelier au magasin des subsistances de Cayenne, un métier spécialisé en rapport avec la culture de la canne et le rhum. Son petit fils, Whily Tell<sup>62</sup>, rend hommage à ce grand-père, devenu « un tonnelier de l'administration » une qualification qui témoignait de son ascension sociale. Hippolyte Tell épouse, le 6 octobre 1864, Eudora Labat, blanchisseuse. Le contrat de mariage entre Hippolyte Tell et Eudora Labat a été conservé. Ce document désigne Eudora comme la fille « reconnue » de Désir Résumé et d'Aglaé Labat (ou Lebat ou Lebas), décédée à Cayenne. Eudora est déclarée libre le 20 février 1844 à la demande de Mme veuve Balé<sup>63</sup>. Sur le contrat de mariage (1864)<sup>64</sup>, le marié possède en biens : des meubles, habits, linges, hardes, objets de ménage d'une valeur de 1 500 francs. La mariée a en dot des meubles, habits, linge, bijoux hérités de sa mère d'une valeur de 1 500 francs. Elle possède aussi avec son frère, une propriété à Cayenne achetée par leur mère Aglaé Lebat à la veuve Lambert née Germain. Les familles Labat et Tell sont déjà des familles aisées.

A partir des années 1860, les grands-parents d'Eugénie Éboué Tell, nés esclaves et tous deux travailleurs spécialisés ont accédé progressivement à la petite bourgeoisie : l'un, tonnelier, ouvrier de l'administration, avec un salaire annuel de mille quatre vingt francs ; l'autre, blanchisseuse et co-proprétaire avec son frère. Leur fils, Herménégilde Hippolyte Tell, poursuit l'ascension sociale.

---

<sup>61</sup> FCDG, Fonds Éboué, F 22/25, dossier 1. Extrait du registre de la population du quartier de l'Île de Cayenne, page 164, n° 1969.

<sup>62</sup> H.E. Whily Tell, *Je suis un civilisé*, Société d'impression de Lancry, Paris, 1953, p.17.

<sup>63</sup> FCDG, F22/26. Acte d'affranchissement sur le registre des naissances de Cayenne.

<sup>64</sup> FCDG, F22/26, Fond Éboué. Le contrat de mariage est signé le 5 octobre 1864 la veille du mariage mais il existe une copie conforme du 4 avril 1865 (Michel Dumezat, notaire à Cayenne).

Herménégilde Hippolite Tell<sup>65</sup> entre dans l'administration comme commis aux vivres de 2eme classe à Saint Laurent du Maroni du 21 septembre 1874 au 29 mars 1876 et du 11 mai 1879 au 19 février 1880. Son employeur se dit « satisfait » de lui et le 17 mars 1881, il est nommé employé civil des écritures du commissariat de la Marine, attaché au secrétariat de l'Ordonnateur. En mars 1883, sur concours, il devient commis 3eme classe. C'est un homme de caractère, qui a de l'ambition et capable de s'emporter pour se défendre : en novembre 1884, il est suspendu quinze jours de ses fonctions pour s'être laissé aller à des écarts de langage à l'égard de son supérieur. Cet incident n'entrave pas sa carrière dans l'administration pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni qui vient d'être déclarée commune pénitentiaire en 1880. En 1889, il est commis rédacteur 2eme classe et 1ere classe, en mars 1892. Il s'inscrit à ce moment à l'école préparatoire de droit de Fort de France (Martinique) pour préparer la licence de droit avec son collègue Lhuerre qui est lui aussi, commis principal.

Trois ans plus tard, le voilà sous-chef de bureau, 3eme classe et 1ere classe en octobre 1900. En 1901, il devient magistrat par intérim et chef de bureau 3eme classe. Il continue à gravir les échelons : 2eme classe, en 1905 et 1ere classe en 1907.

En mars 1914, ses supérieurs écrivent sur son dossier qu'il serait atteint de « troubles mentaux » ou d'une hypocondrie d'origine morbide accompagnée de sautes d'humeur qui le mettrait « en dessous de sa tâche ». Aucune attestation médicale n'accompagne le dossier qui révèle au moins un caractère certain et des rapports difficiles avec sa hiérarchie à majorité blanche. Il n'y a aucun moyen de vérifier la véracité de ces affirmations qui ne l'empêchent pas d'ailleurs d'avancer dans sa carrière : il devient sous-directeur de l'administration pénitentiaire de Cayenne en 1915 et le 1<sup>er</sup> septembre 1919, directeur 2eme classe. C'est le premier Guyanais à occuper cette fonction de haut fonctionnaire mais il continue à avoir des relations difficiles avec ses supérieurs : en juin 1924, à la veille de sa retraite, il est mis en cause par la mission d'inspection pour « irrégularités constatées en matière de passation de marchés » et en août, le gouverneur Chanel demande sa mise à la retraite. Une façon définitive de l'écarter.

Hypolite Tell est franc-maçon ; il a accédé au rang le plus haut de sa loge dont il a atteint le 33<sup>e</sup> degré. Devenu Vénérable de sa loge, appartenant à l'élite locale, représentatif

---

<sup>65</sup> ANOM, Administration pénitentiaire de la Guyane, dossier de Herménégilde Tell, EE/II/3417/6.



de cette génération de descendants d'esclaves qui veulent être reconnus pour leur travail, il est devenu un homme puissant qui, on peut le supposer d'après les archives, ne mâche pas ses mots. Jamais dans son livre, ni son fils Whily Tell ni sa fille, Eugénie Éboué n'évoque cet aspect.

Hyppolite Tell a épousé le 11 octobre 1887, Joséphine Halmus, sans profession. Trois enfants naissent : Guillaume (Whily), Eugénie et Charles ; ils reçoivent une instruction caractéristique des enfants de la bourgeoisie et qui doit leur permettre de poursuivre à leur tour l'ascension sociale.

Guillaume (Whily), continue ses études en métropole : au lycée Condorcet à Paris, puis, au lycée de Montauban dont le climat est moins rigoureux ; il termine sa scolarité à Toulouse. Son frère qui poursuivait ses études de droit à Paris, décède de la fièvre typhoïde en 1913. En 1914, Whily Tell devance l'appel et est affecté dans le Cinquième régiment des Chasseurs d'Afrique ; il devient maréchal des logis du 16<sup>e</sup> Dragon dont il est le seul sous-officier noir. Remarqué par son supérieur pour ses aptitudes, il est envoyé pour préparer Saumur mais démissionne en raison du racisme dont il est victime. Devenu employé de banque, il entre comme administrateur général aux Folies Bergères en 1925 ; il occupe ce poste jusqu'en 1952. L'ouvrage qu'il a rédigé<sup>66</sup> se veut être un témoignage sur sa réussite professionnelle pour montrer qu'un noir réussit aussi bien qu'un blanc. Il exprime les difficultés liées au racisme qu'il a subi en métropole, dans sa formation et les débuts de sa carrière d'où le titre, « *Je suis un civilisé* ». Il dit l'amertume du combat qu'il lui a fallu mener pour arriver à sa position. Il évoque son milieu et rend hommage à son grand-père et à son père : « *filz d'un tonnelier de l'administration, travailleur, il a réussi à accéder aux plus hautes fonctions de chef de bureau de l'administration (...) J'ai grandi dans un milieu bourgeois, de petite bourgeoisie laborieuse, scrupuleuse de faire respecter ses qualités.* » Il se rappelle qu'une « bonne » conduisait le matin les enfants à l'école et que leur éducation a été sévère, et même plutôt « serrée ».

---

<sup>66</sup> H.E. Whily Tell, *Je suis un civilisé*, Société d'impression de Lancry, Paris, 1953, p.17. Il décrit son milieu social, ses études, ses difficultés dans sa jeunesse : seul sous-officier noir au 16<sup>e</sup> Dragons, envoyé pour préparer Saumur, il démissionne. Son livre est un plaidoyer contre le racisme.

Eugénie Tell est née le 23 novembre 1891 à Cayenne. Elle est allée à l'école avec les filles des notables de Cayenne<sup>67</sup> puis elle poursuit ses études secondaires au lycée de jeunes filles de Montauban. Elle y apprend la musique et le piano. Revenue à Saint-Laurent du Maroni, elle exerce le métier d'institutrice à partir du 14 avril 1915 : elle a 19 ans. La personne d'Eugénie Éboué-Tell témoigne de la considération que l'on pouvait avoir pour les filles dans ce milieu bourgeois, à une époque où celles-ci sont peu poussées à terminer leurs études secondaires et à exercer ensuite un métier. La jeune Eugénie montre aussi par là, son tempérament : une détermination, une volonté liée à une ambition légitime de s'affirmer acquises dans son milieu familial<sup>68</sup>, une attitude qu'elle a gardé toute sa vie.

La famille maternelle d'Eugénie Éboué est la famille **Halmus**<sup>69</sup>.

Né en 1818, André Halmus, est employé à la Direction du Génie en 1849 ou 1851 ; sa femme, Nanette est couturière et ne sait pas écrire. Les parents ne sont pas mariés mais se reconnaissent père et mère<sup>70</sup>. Le couple a deux filles : Florentine Euphrasie Andrée née le 22 octobre 1846 et Andriette Marie Marthe née le 12 décembre 1851<sup>71</sup>. Joséphine Rose Elisabeth Halmus née en 1866, pourrait être la fille de Florentine.

L'examen des familles paternelles et maternelles de Félix Éboué comme d'Eugénie Tell montre bien que la première génération née après 1848 a commencé une ascension sociale poursuivie par la deuxième génération : pour les hommes, cette ascension s'est faite par l'acquisition de diplômes et l'accès surtout à des métiers de l'administration ; pour les femmes, essentiellement par le mariage, rarement par les études.

Qu'en est-il des familles apparentées ou simplement liées à la famille Éboué ?

---

<sup>67</sup> Témoignage oral de Mme Huguette Begg, Pessac, 17 juin 2013.

<sup>68</sup> FCDG, F22/ 26. Certificat du cabinet du chef de service de l'Instruction publique de Guyane, juillet 1932. Weinstein la présente comme une jeune femme dynamique, intéressée par la politique et les droits de la femme. Lui a-t-elle dit cela à Asnières quand il préparait la biographie d'Éboué ? Félix Éboué a eu l'occasion de rencontrer Eugénie Tell au mariage de son cousin, Camille Lhuerre, pendant son congé de 1912. Elle avait 13 ans.

<sup>69</sup> AN, État civil de Cayenne, Mi /789.

<sup>70</sup> AN, *Ibid.*

<sup>71</sup> AN, *Ibid.*

La famille **Liontel** est un exemple intéressant par la personnalité de Maximilien Liontel.

|   |   |
|---|---|
| Désirée Liontel, née vers 1824, domestique en 1849 puis cultivatrice en 1851      |   |
| 6 février 1849, naissance de Jean-Pierre Eugène Liontel, fils de Désirée (Mi/789) | 27 octobre 1851, naissance de Maximilien Liontel, déclaré le 17 novembre 1851 ; marié à Hortense Fanfan le 26 février 1881. |

Le nom de Jean Pierre Guillaume Tell figure sur l'acte de naissance<sup>72</sup> de Maximilien Liontel : il a signé avec ceux qui sont venus déclarer la naissance de l'enfant. On peut en déduire qu'un lien existait entre les familles Tell et Liontel, donc entre les familles Liontel et Éboué puisque la famille Éboué a des liens avec la famille Tell.

Maximilien Liontel est né la même année que le père de Félix Éboué et ce dernier considérait Maximilien Liontel comme un « oncle ». Il est resté en relation avec lui quand il était étudiant à Paris<sup>73</sup> puis, quand il a commencé à travailler en Oubangui-Chari. Maximilien Liontel appartenait au monde de l'administration coloniale. Doté d'un caractère affirmé, proche des socialistes, il a pu influencer le choix de carrière, l'orientation idéologique et le positionnement politique de Félix Éboué.

Maximilien Liontel est un mulâtre. Il a intégré l'École militaire de St Cyr, dans la promotion Alsace-Lorraine. Réformé en janvier 1873 pour raison de santé, il obtient sa licence de droit puis est admis dans la magistrature coloniale comme haut fonctionnaire. Il est noté comme un « excellent et incomparable orateur » avec un « caractère difficile et dissimulé »<sup>74</sup>.

Son premier emploi judiciaire est substitut du procureur de la République à Saint-Denis de la Réunion. Il est ensuite envoyé à Saïgon puis à la Martinique où il est peu apprécié. En avril 1882, le procureur général demande au gouverneur d'obtenir le

---

<sup>72</sup>AN, Mi /789, Acte de naissance 129.

<sup>73</sup> Maximilien Liontel a aidé financièrement le jeune Éboué au cours de ses études parisiennes, quand les fins de mois étaient difficiles.

<sup>74</sup>ANOM, FM, EE//1298/18 et EE/II /1489/2.

déplacement de Liontel considéré comme un magistrat ayant conservé « la rondeur du soldat », n'ayant « pu se façonner encore aux manières cauteleuses du monde judiciaire ». Il s'avère que Liontel a été accusé injustement par des « attaques perfides » dans un pays où, « les magistrats sont pour la plupart originaires de la colonie ou y ont des attaches et où, ils prennent parti dans les querelles politiques et locales ». En effet, dans les années 1880, le climat politique local de la Martinique est en effervescence : avec l'affirmation du régime républicain en métropole, les hommes de couleur, noirs et mulâtres, sont nombreux à être élus dans les Conseils municipaux et au Conseil général, accroissant la peur des Békés de perdre de nouveau leur pouvoir et leur influence<sup>75</sup>. Maximilien Liontel doit quitter la Martinique le 23 septembre 1882 pour la Guadeloupe.

En mai 1886, à la Guadeloupe, il devient substitut du procureur général. Le passage de Liontel à la Guadeloupe a soulevé une polémique très vive révélée bien après son départ. C'est en 1901 qu'un article du journal *Le Courrier de la Guadeloupe*<sup>76</sup> fait savoir que Liontel s'est livré à la propagande électorale « en faveur du parti séparatiste » et que « M. Liontel s'est rendu insupportable partout où il a passé ». Un article du même journal du 27 décembre, révèle que « M. Liontel confondrait conférence et propagande politique ». Le 1<sup>er</sup> janvier 1902, le journal républicain, *La Vérité*, renchérit sur l'action de Liontel : « Un agent électoral extraordinaire : Liontel ». Le magistrat a soutenu deux socialistes, Gérauld-Richard<sup>77</sup> et Légitimus<sup>78</sup>, « un pelé et un gâteux ». Liontel avait pris en effet

---

<sup>75</sup> Pour les blancs créoles « *il ne serait question de rien moins que d'établir chez nous le socialisme... Nous ne sommes pas bien loin de la Terreur* ». Comme d'habitude, à les entendre, le massacre des blancs était proche et le socialisme était à nos portes. Aussi réclamèrent-ils la suppression du suffrage universel. » Cité par Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique*, t.2, L'Harmattan, 1997, p.130-131.

<sup>76</sup> ANOM, FM, EE/II/1489/2, *Le Courrier de la Guadeloupe*, 17 décembre 1901, article : « *Les fonctionnaires et les luttes électorales* ».

<sup>77</sup> Gérauld-Richard (1860-1911) journaliste de la Sarthe, socialiste, député de la Seine de 1895 à 1898, proche de Jean Jaurès qui l'envoie, à la demande de Légitimus, en Guadeloupe. Conseiller général en 1893, il devient président de l'assemblée en 1898. Candidat socialiste à la députation, il est battu en 1893, élu en 1898, battu en 1902, élu en 1906. Il a fondé le parti socialiste guadeloupéen et réclame l'égalité des droits sociaux et politiques.

<sup>78</sup> Hégésippe Légitimus, (1868-1944) : issu d'une famille aborigène modeste, il devient journaliste après ses études. Socialiste il défend avec virulence les a fondé en 1891 un journal socialiste, *Le Peuple*. Il est le défenseur des déshérités contre la bourgeoisie capitaliste et appelle à l'autonomie. En 1893, il est élu conseiller général dont il devient le président en 1898. Il est élu député en 1898. Il fonde le parti socialiste

position contre Gerville-Réache<sup>79</sup>, un républicain « qu'il a calomnié d'une façon aussi vilaine que l'est son faciès de chimpanzé » (et qui a été battu aux législatives de 1906) Le 27 mars 1902, Martial Merlin, le gouverneur de la Guadeloupe, a rédigé, une lettre concernant le passage de Liontel à la Guadeloupe : ses prises de position en faveur des socialistes auraient suscité des polémiques et la presse aurait exagéré les faits. La position de Liontel substitut du procureur général, apparaît claire : il a apporté son soutien aux socialistes en lutte contre la bourgeoisie et pour la reconnaissance des droits égaux pour tous. Son attitude est jugée inacceptable à la Guadeloupe comme elle l'était à la Martinique. Il doit quitter la Guadeloupe à la fin de l'année 1887 pour la Guyane : le 5 octobre 1887, il a été nommé procureur de la République. Le journal « *La Crucifiée* » du 10 novembre 1901, révélera que c'est l'intervention du député guadeloupéen Légitimus auprès du ministre des Colonies qui a permis à Liontel d'être nommé « procureur général à Cayenne, chef du service judiciaire ».

Liontel arrive à Cayenne au moment où la campagne pour les prochaines élections législatives est très animée. Ursleur<sup>80</sup>, le député radical-socialiste et maire de Cayenne, aurait estimé préférable d'envoyer Liontel ailleurs. Il voyait d'un mauvais œil l'arrivée d'un magistrat qui soutenait ouvertement les socialistes en particulier son adversaire : Gustave Franconie<sup>81</sup>. Le 11 décembre 1901, une lettre d'Émile Merwart<sup>82</sup>, le gouverneur

---

guadeloupéen et réclame l'égalité des droits sociaux et politiques. Battu aux législatives de 1902, Legitimus retrouve son siège en 1906 et le conserve jusqu'en 1914 réclame l'égalité des droits sociaux et politiques. Il ne s'est pas représenté en 1914 mais a poursuivi son combat.

<sup>79</sup> Gaston Gerville-Réache, 1854-1908, est né à la Guadeloupe ; après des études de droit à Paris, il devient avocat. Il est élu député en 1881 et réélu jusqu'en 1906. Radical, proche de Schoelcher, il « a voté constamment avec les républicains de gouvernement ». En 1906, les électeurs lui ont préféré son adversaire Gérault-Richard, socialiste, député de la Seine de 1895 à 1898.

<sup>80</sup> Henri Louis Hippolyte Ursleur, 1857-1917 est un blanc créole, issu d'une famille d'origine alsacienne. Licencié en droit, il est avocat. En 1888, il est élu conseiller général; en 1890, il devient maire de Cayenne. En 1892 il accède à la présidence du Conseil général. En 1898, il est élu député contre le député sortant Franconie, socialiste, en fonction depuis 1879. Inscrit au groupe radical-socialiste, il est réélu en 1902 puis battu par Franconie en 1906. Il s'est attaché à la modernisation de la ville de Cayenne, au développement de l'exploitation des mines d'or ; il est un adversaire de la transplantation pénale en Guyane.

<sup>81</sup> Gustave Franconie, 1845-1910, appartient à une famille de négociants de Cayenne. Socialiste, il est élu député en 1879 et le reste jusqu'à 1898 où il est battu par Ursleur.

<sup>82</sup> Émile Merwart, 1869-1960, secrétaire général puis gouverneur par intérim de la Guyane de 1899 à 1903.

par intérim de la Guyane, demande au ministre des Colonies le déplacement de Liontel « réellement impopulaire ». Le 7 août 1903, le gouverneur Merwart, adresse une nouvelle lettre au ministre des Colonies sur l'attitude de Liontel qui aurait refusé de faire des excuses pour les injures qu'il a proférées à son encontre. Autre affaire, en 1905, Liontel est en conflit avec le gouverneur par intérim, Marchal qui remplace Merwart. Liontel est soutenu par Rodolphe Silvestre, le président du groupe socialiste de Cayenne. Le 3 mars 1905, adresse une lettre à un sénateur pour protester contre « *la mesure prise contre l'intègre magistrat qu'est M. Liontel qui n'a pas l'heur de plaire aux amis du député Ursleur, républicain radical à la Chambre et nationaliste à la Guyane. Mr Marchal, gouverneur intérimaire, vient de commettre un acte inique : il vient de mettre à la disposition du Ministre le chef du service judiciaire M. Liontel* » qui ne fait que son devoir. Sur le refus de M. Liontel de partir, le gouverneur, d'accord avec son Conseil privé composé de gens à sa dévotion, a suspendu ce magistrat et a nommé à sa place M. Fergus, cousin par alliance du député de la Guadeloupe, Gerville Réache. Liontel, suspendu de ses fonctions, est « chargé d'une mission en France » : en fait, il est appelé pour rendre compte pour les insultes proférées à l'encontre du gouverneur Merwart.

Dans une lettre au ministre, du 12 avril 1905, le gouverneur évoque le départ de Liontel le 3 avril 1905 : « *Liontel a quitté son domicile à pied avec sa famille, le maire et trois conseillers municipaux et une dizaine de Noirs dits socialistes, armés de gourdins et un repris de justice. Beaucoup de manifestants étaient armés de revolvers. Le long du chemin, ces gens poussaient des cris « vive Liontel », « à bas Ursleur ».* De son côté, le 26 avril 1905, Liontel, adresse lui aussi une lettre au ministre au sujet de son départ, évoque plusieurs centaines de manifestants, certains favorables, « *venus saluer le magistrat républicain qui a toujours professé que la justice cesserait d'être si la loi n'était appliquée également à tous les citoyens, riches ou pauvres... d'autres, plus hostiles ont jeté sa fille à l'eau et il a été traité de « misérable, canaille, cochon* ».

Après le départ du magistrat, à Cayenne, le journal socialiste de la Guyane<sup>83</sup>, publie en première page : « nous avons appris avec plaisir par notre « *L'œil* » que le

---

<sup>83</sup> ANOM, FM, EE/II/1489/2, le journal socialiste *La Sentinelle*, mars 1906.

citoyen Franconie, ancien député socialiste de la Guyane, a annoncé « sa candidature pour les prochaines élections législatives<sup>84</sup> ». Et Franconie a effectivement retrouvé son siège.

La carrière de Maximilien Liontel est un exemple paroxysmique de l'antagonisme entre noirs et blancs, entre socialistes et républicains radicaux.

Liontel arrive donc à Paris en 1905, la même année que « son neveu » Félix Éboué auquel ces rivalités ne pouvaient avoir échappé. En décembre 1906, année où Éboué est admis à l'École coloniale, Liontel est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour mai 1907. La manière habituelle d'écarter ceux qui gênent.

La violence du conflit qui a opposé Liontel aux élus républicains ou radicaux-socialistes des Antilles-Guyane, rappelle, non sur le fond mais sur la forme, le conflit qu'Herménégilde Tell a eu avec sa hiérarchie. Liontel soutient les socialistes parce qu'ils défendent l'égalité des droits et soutiennent le combat des hommes de couleur, des Noirs en particulier. Herménégilde Tell se bat contre sa hiérarchie à majorité blanche qui refuse de reconnaître l'égalité de tous. La violence verbale qu'ils ont utilisée peut paraître excessive aujourd'hui : elle était celle de l'époque et ce n'était qu'une violence verbale, quand par ailleurs, le gouverneur pouvait réquisitionner l'armée pour un jour de grève ou un jour de vote et faire tirer sur la foule.

Les luttes d'influence et les difficultés de rapports entre une hiérarchie dominée par des Blancs et des Noirs qui arrivent à des postes de direction appartiennent à la réalité coloniale des Antilles-Guyane. Il est difficile d'évaluer la part des insultes et des propos injurieux qui semblent être des pratiques courantes à l'époque même si, Maximilien Liontel comme Herménégilde Tell semblent avoir eu un caractère prompt à manifester leur exaspération, leur révolte quand il y a refus de respecter la légalité, refus de traiter avec équité chaque citoyen surtout s'il est noir. Leur opposition avec des élus blancs ou même mulâtres peut aussi être comprise comme le refus d'accepter toute compromission de la part de descendants d'esclaves qui veulent obtenir la reconnaissance de leur identité dans la légalité et la rectitude morale. Or, la vie politique, les élections, la gestion administrative ou l'exercice de la justice sont des domaines où les enjeux et les intérêts personnels sont

---

<sup>84</sup> En effet, Gustave Franconie, socialiste, récupère contre Ursleur, son siège de député en 1906 (1.988 voix sur 3.468 votants contre 1.465 voix à Ursleur).

trop importants pour que les rivalités n'existent pas. Le jeune Félix Éboué le savait quand il se lance à son tour dans l'administration coloniale.

L'historien Weinstein parle de Maximilien Liontel comme l'« oncle » de Félix Éboué ou du « demi-frère » du père d'Éboué. Le degré de parenté réelle est difficile à connaître mais les deux hommes étaient proches. Liontel a eu des liens très étroits avec Éboué et une influence sur le jeune Éboué. N'est-ce pas de ce haut magistrat que le futur gouverneur Éboué a reçu ses idées socialistes, sa position en faveur de l'assimilation pour les populations des vieilles colonies, une volonté indéfectible de promouvoir les noirs ? N'a-t-il pas été influencé par tout ce qu'il savait de ces faits au point d'adopter cette intégrité exemplaire qui lui a fait dire, plus tard en Guadeloupe quand on lui demande de fermer les yeux sur la fraude électorale, une pratique courante dans les « vieilles colonies » : « Non, pas ça ; pas moi » . Son caractère bienveillant et sa réflexion stoïcienne l'ont porté à rechercher le dialogue pour convaincre, sans toujours y réussir.

Trois autres familles de l'entourage familial d'Éboué sont caractéristiques de l'évolution du statut social des anciens esclaves et elles ont eu une place aussi pour le jeune Félix qui a été uni à elles par les liens indéfectibles de l'amitié : les familles Vendôme, Lhuerre et Maran.

#### **La famille Vendôme, une famille liée aux familles Éboué, Liontel et Tell.**

|  |
|--|
| Jean-Baptiste Vendôme, charpentier de marine, serait né en 1805.   |
| Guillaume Frédéric Ernest Vendôme, né à Cayenne, le 28 avril 1832 <sup>85</sup> .  |
| Jean, Antoine, Frédéric Vendôme et Armanda Adolphe Marie Louise Joséphine.   |
| Louis Auguste, Henri Vendôme <sup>86</sup> ,<br>né aux Saintes (Guadeloupe) en 1881 ; décédé à Chandernagor le 22 janvier 1931 |

---

<sup>85</sup>AN, État civil, Cayenne, MI / 785.

<sup>86</sup>ANOM, FM, Dossier de Louis Vendôme, EE/II/1295/1.



En 1832, l'aïeul Jean Baptiste Vendôme est inscrit comme charpentier. En 1888, quand Liontel arrive à Cayenne, comme procureur de la République, Jean Antoine Vendôme, le petit-fils de Jean-Baptiste est greffier. Vendôme et Liontel se connaissent.

Le fils de Jean Antoine, Louis Vendôme, est né trois ans avant Félix Éboué. Il entre dans l'administration coloniale en mai 1904. En janvier 1906, il est affecté au Congo français comme attaché au service local pour l'Oubangui Chari Tchad. En octobre 1906, il devient administrateur adjoint 3eme classe et en mai 1907, adjoint 1ere classe. C'est un avancement très rapide. De mai 1909 à janvier 1910, il est commandant de cercle dans l'Ouham où Félix Éboué vient d'être nommé. En janvier 1910 il est chef de la subdivision de Bouka quand Éboué devient chef de la subdivision de Bozoum. Le 31 décembre 1918, Éboué devient chef de la circonscription de la Ouaka jusqu'au 4 juillet 1921 ; Vendôme lui succède en octobre 1921 avant de connaître de sérieux ennuis.

La famille **Lhuerre**<sup>87</sup>, est une famille liée aux familles Éboué et Tell.

|  |   |
|--|---|
| Onezine Lhuerre, né vers 1806<br><br>charpentier en 1838.  |   |
| Louis François Pilage Lhuerre<br>marié à Hermance Saint Clair  | Charles Adrien Lhuerre,<br><br>né le 18 mars 1838.  |
| Léopold François Émile Lhuerre,<br>(fils de Louis François Pilage)<br><br>2 octobre 1850 - 1 <sup>er</sup> novembre<br>1850. | Marie François Camille Lhuerre,<br>(fils de Louis François Pilage)<br><br>8 décembre 1860 à Cayenne |
| Joseph Gabriel Lodoïx Lhuerre<br><br>né en 1880  | Camille Lhuerre,<br><br>né en 1884  |

---

<sup>87</sup>AN, État civil, Cayenne, Mi / 786, Mi / 789.

Camille Lhuerre est né en 1884 la même année que Félix Éboué. Au lycée Montaigne de Bordeaux, il devient un des proches amis de Félix Eboué, « petit Camille » comme il l'appelait. C'est le parcours de son père, François Camille Lhuerre qui est intéressant.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1875, François Camille Lhuerre est « écrivain » du Commissariat colonial. A partir du 19 mars 1880, l'évolution de sa carrière est rapide<sup>88</sup> ; en 1893, il est commis rédacteur de l'administration pénitentiaire comme Herménégilde Hippolite Tell avec lequel il prépare sa licence de droit. En 1900, il est considéré comme « un fonctionnaire de valeur, travailleur et intelligent, très jaloux de son autorité. » Son avancement est exceptionnel : Il a changé d'échelon tous les ans ou tous les deux ans.

Il devient sous-directeur par intérim de l'administration pénitentiaire, du 28 août 1901 au 10 novembre 1902 et le 31 janvier 1902 il est délégué du directeur à Cayenne. En 1908, il accède au rang de sous-directeur et est élu maire de Saint Laurent du Maroni. En 1912, toujours sous-directeur de l'administration pénitentiaire, il remplit un dossier en vue de sa retraite. Son fils Camille lui succède à son poste dans l'administration pénitentiaire. Est-ce vraiment la raison de son départ rapide à la retraite ? La même année, Camille Lhuerre se marie et Félix Éboué, en congé, est invité au mariage de « son cousin ». Il fait la connaissance d'Eugénie Tell.

**La famille Maran<sup>89</sup>**, est une famille liée aux familles Éboué et Tell.

|  |             |              |
|--|-------------|--------------|
| Jean Marie Maran et Félicie                          |             |              |
| Herménégilde Léon Maran, Cayenne 16 décembre 1864- ? |             |              |
| René Herménégilde,                                   | Jean Marie, | Herménégilde |

---

<sup>88</sup> En deux ans, il passe de commis 4eme classe, (19 mars 1880) à commis 3eme classe, (5 décembre 1882). Il lui faut un an pour passer commis 2eme classe (1-1-1883) et commis 1eme classe (1-1-1884). Il devient commis de rédaction, 3eme classe, en décembre 1884 et 2eme classe le 1<sup>er</sup> juillet 1886. Devenu sous-chef de bureau 3<sup>e</sup> classe en 1887(17-5), il passe 2<sup>e</sup> classe en 1889 (18-6) et 1<sup>e</sup> classe, 1893 (1-1). Il devient chef de bureau 3<sup>e</sup> Classe, 1-1-1895 ; 2<sup>e</sup> Classe, 1-7-1899 ; 1<sup>e</sup> Classe, 1-7-1901.

<sup>89</sup> ANOM, AEF, Gouvernement général C//74/Maran et FM, EE/II/1118/2.

|                       |                        |                        |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| 5 novembre 1887- 1960 | 21 novembre 1898-<br>? | Lucien, 3 août 1901- ? |
|-----------------------|------------------------|------------------------|

L'évolution de la carrière de Léon Herménégilde Maran présente des points communs avec celle de François Camille Lhuerre ou de Hippolite Tell.

Herménégilde Léon Maran entre dans l'administration coloniale le 1<sup>er</sup> juin 1881 comme « écrivain des directions de l'intérieur » en Guyane. Il est reconnu « très laborieux », « intelligent », « actif, dévoué ». Entre 1884 et 1899, il gravit tous les échelons de l'administration coloniale : commis, commis principal, sous-chef de bureau, chef de bureau puis secrétaire général passant des Antilles au Congo français, Côte-d'Ivoire, Gabon puis Oubangui-Chari Tchad où il est en poste jusqu'en 1909. Il a réussi par son travail à devenir un homme influent. N'a-t-il pas eu aussi une influence sur le jeune Félix Éboué et sur son propre fils, René Maran qui prennent tous deux la voie de la carrière coloniale : le premier choisit d'être nommé en brousse alors que, sorti de l'École coloniale, il pouvait prétendre à un autre poste ; le second, bénéficiant de l'appui de son père, est affecté en Oubangui-Chari en 1909, un an après Éboué.

On peut considérer que ces familles sont représentatives de la dynamique politique et culturelle qu'a connue la Guyane après 1848 : elles adhèrent au régime de la III<sup>e</sup> République qui leur ouvre après 1880, les portes de la représentation politique par les élections et les portes du savoir par les lois sur l'école primaire. La lecture des archives appelle quelques remarques.

Pour ces descendants d'anciens esclaves, l'émancipation commence par un acte d'affranchissement<sup>90</sup> ou avec le décret de libération du 27 avril 1848. Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'un acte légal ou juridique qui affranchit une personne d'un état de dépendance et de domination ; c'est aussi par là même, la possibilité d'obtenir pleine capacité juridique. Les archives disponibles permettent de suivre l'évolution du statut social de ces anciens esclaves, après 1848.

---

<sup>90</sup>AN, État civil, Cayenne, Mi / 784 et Mi /785. La lecture des feuilles d'Etat civil montre que les affranchissements deviennent plus nombreux à partir des années 1830.

Parmi les esclaves considérés ici, affranchis ou libérés, certains restent cultivateurs ; il s'agit des plus pauvres et les plus démunis culturellement. Tel est le cas de Jean Baptiste et de Rosie Léveill . Les feuilles d' tat civil mentionnent que leurs trois enfants, Palmyre, Jean-Fran ois et Dorina ne savent pas  crire. D'autres sont des artisans, des ouvriers plus sp cialis s. Rares sont les propri taires.

Dans la g n ration suivante, (n e entre 1855-1865) une  volution est rendue possible parce que les propri taires blancs sont devenus encore plus minoritaires qu'avant : par peur ou par n cessit , ils ont quitt  la colonie ; les noirs et mul tres instruits occupent les places devenues vacantes pour g rer l'administration et l' conomie. Les familles  bou  - Tell et les familles qui leur sont li es en sont des exemples. Certains d'entre eux ont acc d    des emplois d'administration. Ils ont suivi un cursus scolaire que quelques uns poursuivent tout en exer ant leur m tier mais aucun n'est parti en m tropole pour terminer ses  tudes. Ils peuvent  tre nomm s alors   des emplois de direction. Quelques uns sont en conflit avec leur hi rarchie. Leurs difficult s viennent du fait que si tous les habitants sont libres et citoyens, les Noirs ne sont pas encore consid r s comme  gaux des Blancs. Un sentiment d'in galit  subsiste aussi chez les Noirs et les Mul tres comme si la couleur de la peau conditionnait la place dans la soci t . Le racisme est une r alit  qu'ils vivent mal et qu'ils supportent d'autant plus mal qu'ils sont arriv s   des postes importants d'o  des heurts qui peuvent n' tre que verbaux mais qui n'en sont pas moins violents. La sanction camoufl e est la mise   la retraite anticip e : Liontel, procureur de la R publique, est admis   la retraite   56 ans ; Hyppolite Tell, directeur du centre p nitencier de Saint Laurent du Maroni, part   59 ans<sup>91</sup> ; pour quelle raison Camille Fran ois Lhuerre, sous-directeur de l'administration p nitentiaire part-il lui,   52 ans ? Ce contexte racialement explique que la revendication de l'assimilation s'exprime tr s fort   cette  poque et se place sur le registre politique : socialistes contre radicaux socialistes et contre r publicains lib raux.

---

<sup>91</sup> ANOM, FM, EE/II/3417/6. Son dossier administratif montre les accusations dont il a  t  la cible par ses sup rieurs : en mars 1914, Tell serait atteint de « troubles mentaux » ou une hypocondrie d'origine morbide accompagn e de sautes d'humeur..Il est jug  « en dessous de sa t che » ; en juin 1924, Tell est mis en cause par la mission d'inspection pour irr gularit s constat es en mati re de passation de march s qui entra ne en ao t 1924, une nouvelle demande par le gouverneur Chanel qui aboutit   la mise   la retraite de Tell.

Qu'en est-il des rapports raciaux pour les enfants de la troisième génération (nés après 1880) : ils suivent des études supérieures en métropole et leur carrière se fait souvent hors de la Guyane, en métropole ou dans les colonies d'Afrique noire ce qui n'est pas exempt non plus de difficultés. Leur position est souvent ambiguë et leur carrière tout aussi difficile que pour leurs pères. Deux exemples l'attestent : Louis Vendôme et René Maran.

Louis Henri Vendôme a un dossier administratif avec de très bonnes appréciations jusqu'à 1922. En février 1924, il est jugé pour fautes administratives. Dans un précédent séjour, dans la circonscription de la Basse-Kotto, il a été accusé d'arrestations arbitraires, de détentions illégales et de pratiques de concussion ; des faits graves. Il est interné à Brazzaville jusqu'au 2 mars 1924. Jugé par la Cour criminelle de Brazzaville, il est acquitté en raison de circonstances atténuantes. Il ne subit aucune sanction mais en 1926, il est affecté au Gabon puis, le 22 janvier 1931, dans les Établissements français de l'Inde. A ce moment de sa carrière, les rapports redeviennent élogieux ; il est noté comme « esprit ouvert et pondéré ; droiture de son caractère et de son jugement ; grande expérience administrative et facilité d'assimilation. » Il décède à Chandernagor le 10 août 1931. Il avait 50 ans<sup>92</sup>.

Le dossier de René Maran est tout aussi chargé. Maran s'est vu infligé le 7 décembre 1918, un blâme avec inscription au dossier pour négligence dans son service avec actes d'incorrection et d'indiscipline à l'égard de ses supérieurs. Plus grave encore : le 26 juin 1919, Maran est condamné pour avoir commis des violences ayant entraîné la mort d'un indigène. Il est démobilisé le 21 juillet 1919, rentre en France le 1er septembre 1919 pour un congé de convalescence. En juillet 1922, il est affecté au Tchad. En mars 1923, un télégramme adressé au gouverneur de l'Oubangui-Chari à la suite d'une visite au médecin, reconnaît Maran malade, ayant besoin d'un long traitement nécessitant le rapatriement. Le gouverneur général Augagneur ayant supprimé les congés administratifs en raison de la pénurie de personnel, Maran refuse de se soumettre. En avril, il passe par le Nigéria pour des raisons de sécurité ; quitte le Tchad, le 6 mai ; débarque à

---

<sup>92</sup>ANOM, FM, EE/II/1295/1, dossier Louis Henri Vendôme. Il est acquitté grâce à des circonstances atténuantes ; le jugement n'est pas officiellement suivi de sanction car les faits sont couverts par la loi d'amnistie. En 1925-1926 il est affecté au Gabon (Libreville) puis en Inde, le 22 janvier 1931, en charge de l'administration de Karikal.

Bordeaux le 1<sup>er</sup> août 1923. Depuis avril, il est suspendu de ses fonctions<sup>93</sup>. Maran s'est consacré au journalisme et à la littérature<sup>94</sup>.

Les procès de Louis Vendôme et de René Maran permettent de prendre la mesure de certaines réalités coloniales, en particulier, les conditions difficiles dans lesquelles les administrateurs des Antilles-Guyane travaillaient. Noirs ou mulâtres étaient placés dans une situation ambiguë par rapport aux populations noires qu'ils administraient et qui refusaient parfois de reconnaître leur autorité. Vivant dans un milieu naturellement éprouvant, ils devaient supporter aussi le racisme de leurs collègues contre lequel ils étaient sans défense et pour lesquels ils demeuraient « des cocotiers ». Il leur arrivait d'imposer leur autorité par la violence, selon leur personnalité, leur état de santé ou de fatigue. Des lettres entre Éboué et ses correspondants montrent qu'il a connu toutes ces difficultés mais d'autres facteurs ont joué pour faire que sa carrière évolue différemment. Ces cas révèlent les difficultés qu'ont connues ces descendants d'esclaves. Il apparaît que les rapports entre ces noirs qui affichent une ambition légitime, et la hiérarchie blanche, ont pu s'avérer conflictuels avec des affrontements virulents. Ce sont les années 1880, avec la consolidation de la République, qui marquent véritablement le début de la bataille que ces hommes ont menée pour obtenir l'assimilation, pour être reconnus des Français à part entière, des « Français tout court ». A cet affrontement s'est ajoutée une rivalité qui les a opposés entre eux. Félix Éboué a trouvé cette situation quand il a travaillé à la Martinique puis à la Guadeloupe. Ce combat pour la reconnaissance des droits civils et politiques de tous, a duré jusqu'après la Seconde Guerre mondiale.

---

<sup>93</sup> ANOM, FM, EE/II/1118/2, dossier René Maran. En 1919, il a affirmé à Candace que son indiscipline consistait à ne pas avoir accepté sans protestation les insultes de « sale nègre » et de « boy » que lui lançaient ses deux administrateurs. A la suite de sa condamnation de juin 1919, le 7 août, le rapport présenté par Isambert, administrateur adjoint, précise que Maran était chargé de faire acheminer sur Fort-Lamy des caisses dont certaines arrivaient à moitié vides parce que les porteurs les laissaient tomber violemment sur la piste. Amené à sévir, Maran aurait frappé un capita.

<sup>94</sup> Dans la bibliothèque d'Éboué à Asnières, se trouvait l'ouvrage de René Maran, *Batouala*. Maran l'avait dédié « Au vieil ami Félix Éboué qui sait, lui, que je ne suis pas un mauvais bougre, ni même un agité-mais simplement un homme, doué de caractère et qui ne veut pas se laisser marcher sur les pieds. » 31 octobre 1921. FCDG, F 22/ 2.

Dans les années 1880, il leur semblait pourtant que l'évolution était possible, que l'assimilation incombait uniquement à l'école et qu'elle leur apporterait l'intégration.

- Le rôle de l'école a été déterminant.

Gaston Monnerville l'a écrit dans ses mémoires<sup>95</sup> :

*« en 1897, moins de cinquante ans s'étaient écoulés depuis la libération des esclaves ; bien court laps de temps dans l'histoire humaine d'un pays. Et pourtant, déjà, deux générations de Guyanais et d'Antillais avaient été formées à l'école de la France. Rapide et surprenante évolution [...] Et non pas une évolution superficielle, à fleur d'esprit, mais au contraire une évolution en profondeur, solide, implantée sur des bases solides, celles de l'école de Jules Ferry. Dans nos petits pays, on parle encore de la « grande génération de 1882 ». Il s'agit de ces éducateurs, de ces maîtres d'école que le tenace Vosgien envoya dans les « quatre vieilles » pour y mettre en œuvre la loi de la République nouvelle, instituant l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. [...] L'instauration de l'école publique, avec son obligation de gratuité et de fréquentation, constituait un apport exceptionnel à l'éducation des masses tout récemment rendues à une vie de liberté. Aller à l'école, ou y envoyer ses enfants, c'était pour elles une véritable promotion sociale. »*

Les parents de Félix Éboué ont accordé une grande importance à l'école comme tous ceux pour lesquels dans leur milieu de la petite bourgeoisie noire comprenant des commerçants, des membres des professions libérales, des fonctionnaires des administrations coloniale et pénitentiaire, des enseignants, l'école républicaine a pu ouvrir les portes de l'ascension sociale, d'une parfaite assimilation et de l'intégration. L'enseignement primaire, laïc, gratuit et obligatoire commence à s'installer entre 1881 et 1886 et les décrets d'octobre 1889 enlèvent progressivement l'enseignement aux congrégations religieuses.

Félix Éboué a quatorze ans en 1898, quand, son père disparaît. Si sa mère lui a déjà appris la patience, la maîtrise de soi, la tolérance, l'école primaire et du Collège de Cayenne lui ouvrent les portes du savoir et de l'assimilation hautement revendiquée. L'école laïque républicaine représente par excellence le lieu d'acquisition des valeurs et

---

<sup>95</sup> Gaston Monnerville, *Témoignage. De la France Équinoxiale au Palais du Luxembourg*, réédition Rive Droite, 1997, p. 20-21-26. Gaston Monnerville est né en 1897 à Cayenne et décédé en 1991.

des connaissances qui permettent de se franciser et de s'intégrer. Elle est alors l'instrument de la promotion sociale. Le jeune Éboué a été façonné dans cet esprit mais cette école fonctionne à son époque, avec deux niveaux distincts : l'école primaire laïque et gratuite et l'enseignement secondaire, payant, réservé à l'élite ou aux rares élèves reçus au concours des bourses. L'école primaire est aussi le lieu de transmission du patriotisme, de l'idée de la France comme « pays des droits de l'homme », de sa représentation comme la « mère patrie », émancipatrice et source des Lumières, foyer de la civilisation en Europe : « Dans ma petite enfance, oui, incontestablement, (...) j'ai été formé au civisme, à l'amour de la République et de la France sur les bancs de l'école publique<sup>96</sup>».

Au Collège de Cayenne, l'enseignement s'arrêtait à la classe de quatrième et comme la mère de Félix Éboué n'avait pas les moyens de financer des études loin de Cayenne, la famille songe d'abord à orienter le jeune garçon vers l'administration<sup>97</sup>. En juillet 1901, il est reçu au concours des bourses et le gouverneur Émile Merwart<sup>98</sup> signe le décret qui envoie Félix Éboué poursuivre sa scolarité en France avec une « demi-bourse ».

Dans sa jeunesse, Félix Éboué a reçu une double culture : par sa grand-mère, il a entendu parler de l'esclavage ; par sa mère, il a été ouvert à une culture créole qui s'appuie sur des traditions vernaculaires. A l'école, il a appris les valeurs républicaines. Il s'est initié à cette culture toute auréolée de la puissance de la France et qu'il fallait acquérir pour devenir « Français » à part entière.

Enfant intelligent, d'un esprit curieux et ouvert, il a dû être marqué par ce qu'il entendait autour de lui dans l'entourage de ses parents. Il n'a pas pu ne pas connaître les démêlés de son « oncle » Liontel avec l'administration coloniale et les notables, députés ou gouverneurs ; les efforts du même Maximilien Liontel ou de Herménégilde Tell, de François Camille Lhuerre, Jean Antoine Vendôme ou de Herménégilde Maran pour arriver à des postes élevés de la magistrature ou de l'administration pénitentiaire où ils entendent

---

<sup>96</sup> G. Monnerville, *Ibid*, p.19.

<sup>97</sup> Weinstein, *op. cit.* p.15.

<sup>98</sup> Émile Merwart, 1869-1960, secrétaire général puis gouverneur p.i. de la Guyane de 1899 à 1903 ; lieutenant gouverneur en Oubangui Chari et au Tchad de 1906 à 1909 où il retrouve Éboué, jeune administrateur, Académie des Sciences d'Outre-Mer, *Dictionnaire biographique des anciens élèves de l'ENFOM*, t. II, p.1993.



être reconnus pour leur valeur, à égalité avec les blancs. Ce sont eux qui ont influencé, orienté leurs enfants vers les études de droit qui pouvaient mener à l'administration coloniale ou pénitentiaire. Ces enfants, Félix Éboué, Camille Lhuerre, René Maran, se retrouvent au lycée de Bordeaux et la métropole a complété la formation donnée par l'école primaire de Cayenne.

En 1901, Félix Éboué a obtenu son brevet élémentaire et un brevet d'aptitude pour l'enseignement qui lui aurait permis d'enseigner. En même temps, il est reçu au concours des bourses. En septembre 1901, pour la première fois, il quitte la Guyane. Il arrive à Bordeaux pour entrer en classe de troisième au lycée Montaigne. Il entame un *cursus* qui le mène du lycée à l'École coloniale, dans le moule de l'assimilation. Il veut porter haut les idées qui lui ont été transmises.

## **I.2. L'impact de la métropole : les années de formation intellectuelle.**

- Les études secondaires et supérieures.

*Les années d'études à Bordeaux ont été une rupture difficile avec son milieu familial.*

Les nouvelles amitiés prennent le relais de la famille comme l'enseignement dispensé au lycée Montaigne où il est pensionnaire de 1901 à 1905 prend le relais de l'école de Cayenne. Les archives du lycée Montaigne ayant disparu pendant la Seconde Guerre mondiale, la connaissance de cette période de la vie de Félix Éboué reste peu vérifiable.

Il étudie au lycée Montaigne comme de nombreux autres élèves originaires des Caraïbes parce que les Antilles et la Guyane dépendent de l'Université de Bordeaux, le grand port colonial pour l'Afrique et les Antilles. Après la déchirure de l'éloignement, l'adaptation s'avère difficile avec l'internat et « le soleil des tropiques qui lui manquait<sup>99</sup> ». Il s'investit dans le travail intellectuel et les activités physiques pour lesquelles il montre d'excellentes dispositions.

A Bordeaux, grand port colonial, les élèves noirs ou créoles ne sont pas tenus à l'écart par leurs camarades ; des relations amicales se nouent. Il est reçu dans plusieurs familles blanches comme celle de René Méneau, médecin à La Bourboule et chez qui il

---

<sup>99</sup> Jean de La Roche, *op. cit.* p.14.

passé ses grandes vacances. Il a tendance cependant à se regrouper avec quelques uns de ses condisciples originaires des Antilles et de la France équinoxiale comme Camille Lhuerre, « Petit Camille » et René Maran, des amis qui ont compté dans sa vie.

C'est à Bordeaux que deux tendances s'affirment en lui ; son intérêt pour le droit<sup>100</sup> et son intérêt pour l'Afrique, un intérêt qui ne peut être que symbolique à ce moment. Il pense à aller « servir en Afrique noire », le « berceau de ses ancêtres » ; est-ce l'influence de « l'oncle » Liontel qui a travaillé en Côte d'Ivoire<sup>101</sup> ? Est-ce l'influence de Herménégilde Maran, le père de son ami René, qui est secrétaire général en Oubangui ? C'est aussi à cette époque, qu'Éboué se passionne pour les récits de Livingstone, Stanley, Brazza, Marchand ; comme son ami, René Maran, l'Afrique et ses cultures l'attirent<sup>102</sup>. De tous ces explorateurs, Jean de la Roche avance que c'est plus particulièrement la personnalité de Savorgnan de Brazza<sup>103</sup> qui aurait touché le cœur d'Éboué, l'aurait incité à son tour à pénétrer « au cœur des ténèbres<sup>104</sup> ».

Il obtient le baccalauréat de philosophie en 1905 et choisit alors de s'orienter vers l'administration coloniale, un choix assez banal pour des jeunes Guyanais et antillais qui s'occupent des affaires indigènes dans de nombreux ministères. Éboué, lui, vise le corps d'élite des administrateurs, celui où se recrutent les gouverneurs : l'École Coloniale de Paris, la « Colo », fondée en 1889 et où une section africaine a ouvert ses portes en 1892.

---

<sup>100</sup> « Son oncle », Maximilien Liontel vit retiré à Paris et Éboué reste en relations épistolaires avec lui après sa nomination en Oubangui.

<sup>101</sup> Compte rendu annuel des travaux de l'ASOM ; article de Gilbert Mangin, secrétaire perpétuel de l'ASOM, *Félix Éboué à l'École Coloniale*, 1994, p. 102.

<sup>102</sup> J. de La Roche, *op. cit.* p.15-18 et Albert Maurice cite Éboué dans son ouvrage, *Félix Éboué, sa vie et son œuvre*, Bruxelles, 1954, p.6 : « Les hommes de ma génération ont vécu dans une atmosphère d'aventure, d'exploration. Le mystère de l'Afrique a poussé beaucoup d'entre nous vers le continent noir. L'Afrique, berceau de mes ancêtres, a toujours exercé sur moi une attirance ».

<sup>103</sup> Isabelle Dion, *Pierre Savorgnan de Brazza, Au cœur du Congo*, Collection Histoires d'outre-mer, Archives nationales d'outre-mer / Images en manœuvres, 2007. Brazza est né à Rome en 1852 ; entré à l'École navale de Brest en 1868 ; mort à Dakar le 14 septembre 1905.

<sup>104</sup> Joseph Conrad, *Au cœur des ténèbres*, 1898, réédité par les éditions Autrement, 2011. Il est difficile de vérifier si Éboué avait lu ces ouvrages dans sa jeunesse. L'historien Weinstein a rédigé une liste des ouvrages contenus dans la bibliothèque à Asnières quand il préparait sa biographie. On y trouve la mention d'une biographie de Joseph Conrad.

*Les années d'études à Paris sont des années d'adaptation et de découvertes.*

Après l'obtention du baccalauréat, Félix Éboué aurait pu trouver un emploi dans un ministère mais il fait un autre choix. Les renseignements sur le passage de Félix Éboué à l'École Coloniale sont rares ; son numéro matricule est bien mentionné dans l'ouvrage alphabétique des anciens élèves de l'ENFOM mais son dossier est inexistant aux archives d'Aix-en-Provence. Par le biais de son dossier d'administrateur<sup>105</sup> on peut savoir qu'il est reçu à la fin de son *cursus* scolaire, 23<sup>e</sup> sur 27 avec une moyenne de 13,56 (sa moyenne obtenue en première année est 13,93 et en deuxième année, 13,24. Dans la section africaine, il est 14<sup>e</sup> sur 17 élèves. Raymond Dronne<sup>106</sup> a écrit de lui sur cette époque : « *Il n'a pas été un candidat bachoteur soucieux de sortir dans un bon rang. Son esprit curieux l'a porté vers d'autres horizons. Il est cultivé, il a noué des relations ; Il a formé son esprit.* » Il est vrai qu'il n'avait pas de raison de forcer son talent, sûr qu'il était d'obtenir un poste en Afrique ; le classement dans les premiers rangs permettait uniquement d'obtenir un poste dans les prestigieuses colonies d'Asie, particulièrement en Indochine. Pour ce qu'il ambitionnait, réussir même dans les derniers lui suffisait surtout qu'il avait découvert bien d'autres choses que les études. La formation dispensée à l'École coloniale et dans la section africaine en particulier en 1906-1907 semble avoir été loin des réalités qu'il allait y découvrir.

A Paris, il fréquente les salles de concert (à Bordeaux, il aimait aller au Grand Théâtre écouter les opéras), les musées ; il retrouve ses amis au café pour jouer au bridge et quand les fonds le permettent, autour d'un plat à partager. Il aime passer du bon temps quand il le peut. Weinstein parle alors d'une « maîtresse italienne ». Surtout, il pratique assidûment le sport. Peut-être est-ce au cours de ces rencontres sportives qu'il se lie d'une amitié durable avec un normalien qui est resté proche de lui par les goûts et les idées : Yvon Delbos<sup>107</sup>.

- La découverte du sport.

---

<sup>105</sup> ANOM, FM, EE II 4094.

<sup>106</sup> Raymond Dronne, 1908-1991. Administrateur au Cameroun ; se rallie à de Gaulle et en août 1940, se place sous les ordres de Leclerc qu'il suit avec la 2eme DB.

<sup>107</sup> On peut en effet s'interroger : il est curieux que le témoignage le plus précieux sur la jeunesse normalienne de Delbos – celui de son condisciple Émile Bouvier – ne cite jamais le nom d'Éboué.

Si on en croit son concitoyen, Ulrich Sophie<sup>108</sup>, Félix Éboué était déjà au Collège de Cayenne débordant d'adresse et d'agilité pour le jeu de barres, un jeu proche du football. C'est au lycée Montaigne à Bordeaux qu'Éboué commence à se passionner pour le sport où il montre d'excellentes dispositions. Le lycée possède une association sportive, *Les Mugnets*, dans laquelle il devient un joueur remarqué et apprécié. Il joue au rugby au B.E.C. (Bordeaux Étudiants Club) avec René Maran<sup>109</sup> et au football. Il participe aux déplacements de son équipe sous les couleurs du SBUC (Stade Bordelais Université-Club) et du Sporting club universitaire de France. « En rugby, il jouait avant tout dans l'équipe seconde du SBUC. Rude joueur, il tirait toujours le ballon des cafouillages<sup>110</sup>. » Il s'illustre aussi dans la course à pied à l'échelle régionale et nationale et sa spécialité est le 100, 400 et 800 mètres. « Éboué conserva au tréfonds de lui-même un fervent amour du sport<sup>111</sup>. » Le sport est pour lui, bien plus qu'un apprentissage social, bien plus qu'un enjeu physique : il a dit et répété que la vie est un sport et qu'il faut savoir « jouer le jeu<sup>112</sup> » : respecter les règles et savoir perdre en respectant ses adversaires. Cette règle est devenue pour lui une règle de conduite qui résumait sa philosophie.

Félix Éboué, par ses origines familiales et sa formation conforme à celle de l'élite créole guyanaise à laquelle il appartient, est un pur produit des vieilles colonies françaises d'Amérique et de l'école de la III<sup>e</sup> République. Il est parfaitement représentatif de l'idéologie de l'assimilation adoptée par son milieu. Son engagement dans l'administration coloniale est aussi une orientation typique des membres instruits de la bourgeoisie créole. Son entourage familial l'a orienté vers ce choix et « l'école de Jules Ferry » lui a ouvert les portes de la réussite scolaire, première étape de la promotion sociale et de l'intégration parfaite.

---

<sup>108</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, Éditions Larose, 1950, p.29.

<sup>109</sup>ADG. Article des docteurs Meydiéu et Montestruc, journal *Le Sportif*, 5 février 1949, René Maran jouait lui, « sous les couleurs du *Sport Athlétique Bordelais*. » Voir *Un homme pareil aux autres*, A. Michel, 1962, p.33.

<sup>110</sup> René Maran, *Félix Eboué, Grand commis et loyal serviteur (1884-1944)*, rééd. L'Harmattan, 2007, p.13.

<sup>111</sup> Ulrich Sophie, *Ibid*, p.32.

<sup>112</sup> Cette expression souvent reprise quand on parle de l'action d'Éboué est tirée du discours prononcé le 1<sup>er</sup> juillet 1937 à la distribution des prix du lycée Carnot de Pointe à Pitre, la Guadeloupe.

Quand à la fin 1908, Félix Éboué fait le choix de demander un poste en Afrique noire, ce n'est pas tant l'enseignement suivi à l'École coloniale que son origine, ses relations familiales qui ont orienté son choix.

*« A l'encontre de trop de ses congénères, il ne parviendra jamais à oublier que ses arrière-grands-parents ont été transportés des côtes de l'Afrique occidentale aux côtes guyanaises [...] Sa mission est d'effacer ce qui n'aurait jamais dû être. Ce qu'il sait devoir à l'abolition de l'esclavage lui a donné une âme de militant. L'esprit de Victor Schœlcher le hante. Il servira donc en Afrique noire. Il honorera, ce faisant, la mémoire du grand abolitionniste, et remplira le rôle de truchement entre ses frères de race et l'Europe qui l'a au fond, poussé à la tâche qu'il a choisie. Rien ne l'empêchera de la mener à terme. Il est prêt à y exercer sa force patiente épurée par les leçons du stoïcisme<sup>113</sup>. »*

Sa curiosité intellectuelle et son ouverture aux autres ont été les ferments de son éducation et de son instruction. En même temps, ses attaches familiales et relationnelles en Guyane, ses études en métropole ont fixé les grands traits de sa personnalité. Il incarne l'évolution qui a été constatée à partir des années 1880 dans les données généalogiques : ces familles devenues parfaitement assimilées, ayant fait leur credo des valeurs républicaines que l'école de Jules Ferry leur proposait, renforcées pour certains par l'appartenance à la franc-maçonnerie. Cette évolution a développé chez eux, une grande exigence : conscientes de leurs droits qu'elles veulent faire respecter, elles revendiquent au tournant du siècle, une assimilation plus complète et indéfectible. Elles veulent être intégrées à la nation française. Leurs enfants, comme Félix Éboué, qui appartiennent à la troisième génération après l'abolition de l'esclavage, sont porteurs de ces espoirs. Mais, noirs guyanais ayant accédé par leurs études à des positions plus ou moins élevées, ils doivent assumer leur identité dans un monde empreint de racisme. Entre reconnaissance à la mère patrie et défense de sa culture d'origine, la position est ambiguë ; elle s'est posée pour Éboué comme pour d'autres de ses « compatriotes ».

En cette fin d'année 1908, tous les élèves de l'École coloniale inscrits dans la section Afrique ou Asie attendent d'avoir reçu leur diplôme pour choisir la région où ils désireraient être envoyés. Ses origines familiales revendiquées, son identité marquée par son entourage, nouvellement breveté depuis le 30 novembre 1908, muni de ses diplômes et

---

<sup>113</sup> René Maran, *ibid.*, p.18.

d'un certificat de bonne moralité délivré le 1<sup>er</sup> novembre le maire du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>114</sup>, Félix Éboué attend sa nomination : il a demandé à être envoyé en Afrique noire. Il est affecté à Madagascar. Ce n'est pas tout à fait le projet longuement mûri mais il réussit à permuter avec un de ses camarades de promotion. Le 23 décembre, il obtient sa mutation pour le Congo français<sup>115</sup>. De nombreux Antillais et Guyanais y étaient en poste dans l'administration coloniale mais rares étaient ceux qui venaient de l'École coloniale. Il part avec des idées et une ambition. L'épreuve du terrain l'attendait. L'administration coloniale ne lui offrait pas la voie de la facilité.

## **Chapitre II. L'Oubangui Chari, 1908-1931.**

### **Le temps de l'initiation et de la prise de conscience<sup>116</sup>.**

L'élève administrateur Félix Éboué s'embarque le 25 décembre 1908, la veille de son anniversaire : il va avoir vingt-quatre ans. Pourquoi Félix Éboué tenait-il à aller dans cette partie de l'Afrique que les révélations récentes par la mission Brazza<sup>117</sup> des abus commis par l'administration et par les sociétés concessionnaires, des abus que la presse venait de faire connaître au grand public ? Il aurait affirmé à plusieurs reprises qu'il désirait aller sur « la terre de ses ancêtres ». Descendant d'esclaves, se sentait-il un besoin de renouer avec ses origines, éprouvait-il un devoir de « mission » en Afrique équatoriale. Ce choix pouvait également représenter pour lui, administrateur noir, guyanais, d'origine

---

<sup>114</sup> Centre des Archives d'Outre-Mer, *Dossier personnel Éboué*, FM, EEII4094.

<sup>115</sup> L'actuelle République du Congo.

<sup>116</sup> La plupart des faits évoqués sont tirés des sources suivantes : FCDG, F22/2, F22/3, F22/23 ; ANOM, FM, Dossier personnel Éboué, EE/JI4094/1 ; ANOM, AEF, Gouvernement général, les rapports administratifs des années 1910-1932 qui proviennent du Gouvernement général à Brazzaville ; la thèse de Pierre Kalck, *Histoire centrafricaine des origines à nos jours*, t. III, Service de reproduction des thèses, Université de Lille, 1973.

<sup>117</sup> La mission dirigée par Pierre de Brazza était partie en 1905 ; Brazza est mort sur le chemin du retour à Dakar le 14 septembre. Une commission présidée par Lanessan a été envoyée du 6 octobre au 19 décembre 1905 afin d'enquêter sur la mission Brazza. Le rapport, imprimé en 1907, est resté confidentiel. Revue française d'histoire d'outre-mer, *Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906*, Renée Jaugeon, t. XLVIII, 1961, p. 412.

modeste, l'espoir d'une possibilité de réussite et d'ascension sociale ? À cette époque, de nombreux fonctionnaires issus des « vieilles colonies » exerçaient une fonction dans les colonies d'Afrique occidentale et équatoriale. Éboué en avait fréquenté dans l'entourage de ses parents tels que son « oncle » Maximilien Liontel et les pères de ses amis, Camille Lhuerre et René Maran. Il a pu trouver auprès d'eux un encouragement pour s'engager dans cette voie où les difficultés ne manquaient pas mais où il pourrait aussi mettre à profit ses capacités, manifester sa personnalité, satisfaire ses ambitions. A cela a pu s'ajouter par la suite, un attachement sincère aux populations et à une nature en maints endroits, hostile à l'homme. Avait-il été tout simplement séduit comme le héros de Joseph Conrad :

*« Pour dire la vérité, à cette époque ce n'était plus une région vierge. Depuis mon enfance, les cartes l'avaient remplie de rivières, de lacs et de noms. Elle avait cessé d'être un espace vide mystérieusement délicieux, une tâche blanche à donner des rêves de brillants exploits. C'était devenu une région de ténèbres. Mais il y avait tout particulièrement en son cœur une rivière, une grande rivière puissante, que l'on pouvait suivre sur la carte, semblable à un immense serpent... Le serpent m'avait envoûté<sup>118</sup>. »*

Félix Éboué est resté vingt-deux ans en Oubangui-Chari<sup>119</sup>, fractionnés en cinq séjours. En arrivant, en janvier 1909, il découvre l'engrenage abus-soulèvement-répression entretenu par la résistance aux colonisateurs et aux militaires, par les révoltes régulières contre les agents des compagnies d'exploitation qui perpétuent leur pillage<sup>120</sup>. Au cours de ces cinq séjours, il a été nommé successivement dans six circonscriptions ce qui lui permet de couvrir une grande partie de l'Oubangui-Chari. Doté d'un passé familial qui l'ouvre aux êtres et aux cultures de l'Afrique noire, il adopte un comportement qui en fait un administrateur singulier. A chaque étape de sa carrière, il doit affirmer ses idées et en fait, quand cela s'avère nécessaire. Il se fait ses propres idées sur la politique coloniale, sur les hommes ; il adopte vite une pratique personnelle. Il découvre, il s'adapte, il apprend, il fait son métier et se heurte à sa propre institution. Ses cinq séjours peuvent se regrouper en

---

<sup>118</sup> Joseph Conrad, *Au cœur des ténèbres*, 1898, Éditions Autrement, réédité en 2011, p.15.

<sup>119</sup> L'actuelle République Centrafrique.

<sup>120</sup> Charles Mangin, *Souvenirs d'Afrique, t. II, Tournée d'inspection au Congo en 1908*, Paris, Denoël 1936, p.235. Les agents, recrutés par les compagnies dans les bas-fonds de la société sont aussi connus pour se livrer à des exactions dans « ce pays d'anthropophages » où leur volonté de « casser du nègre » leur tient lieu de méthode d'action.

trois périodes de 1909 à 1913, de 1913 à 1918 et de 1918 à 1931 au cours desquelles il gravit, non sans mal, les échelons de l'administration coloniale.

Plusieurs questions se posent qui permettent d'aborder les « réalités coloniales » : quelles sont les idées de ceux qui sont à la tête de l'administration de l'AEF ? Comment ces idées évoluent-elles ? Quels sont les rapports entre Éboué et ceux qui le dirigent ? Quelles sont les missions qui lui sont confiées ? Comment se déplace-t-il ? Comment l'Administration est-elle perçue ? Quelles sont les difficultés qu'il rencontre, quelle est sa méthode, quels sont les résultats obtenus ?

## **II.1 La découverte d'un métier, d'un territoire et de populations encore hostiles : 1909-1913.**

Félix Éboué débarque à Matadi en janvier 1909 et de là, il atteint Brazzaville en remontant le cours du fleuve Congo<sup>121</sup>. Le 21 janvier il se rend chez le commissaire général Martineau. Il demande à être affecté en brousse : il est mis à la disposition du lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari. Dans quel monde pénètre-t-il ? Guyanais noir, diplômé d'une grande école, avec une grande culture, s'exprimant dans un français irréprochable, Félix Éboué devient vite une curiosité plus ou moins bien acceptée par ses collègues et sa hiérarchie.

| <b>Dates</b> | <b>Avancement dans les grades</b>              | <b>Mutations successives, services, fonctions</b>   |
|--------------|--|---|
| 1908         | 30 novembre, élève administrateur des colonies | Embarqué à Bordeaux le 25 décembre 1908   |
| 1909         |  | Arrivé à la colonie le 10 janvier 1909. Reçu à Brazzaville par le gouverneur général p.i. Affecté à l'Oubangui-Chari-Tchad le 21 janvier, il est mis le 7 |

<sup>121</sup> Fondée en 1881, Brazzaville est encore une petite ville.



|      |   |  |
|------|---|--|
|      |   | février, à la disposition du chef de la circonscription de l'Ouham, Iven.<br><br>Devient commandant du cercle de la subdivision de Bozoum dans l'Ouham du 20 mars au 19 mai.<br><br>Du 19 mai au 31 décembre, il est chef de poste et agent spécial (du district) de Bouca, circonscription de l'Ouham du 15 juillet au 30 novembre. |
| 1910 | 10 janvier, titularisé administrateur-adjoint, 3eme classe.   | Du 1 <sup>er</sup> janvier 1910 au 4 janvier 1912, chef de la subdivision de Bozoum, circonscription de l'Ouham.<br><br>Novembre 1911 à Janvier 1912, mission d'études pour la piste Bozoum-Bangui.<br><br>Janvier 1912, mission d'études de la même piste entre Boderia et Bossambélé.  |
| 1911 |   |  |
| 1912 | 1 <sup>er</sup> juillet, administrateur adjoint, 2eme classe. |  |

L'Oubangui-Chari est une des colonies qui constituent le Congo français, un monde immense compris entre le 5<sup>e</sup> degré de latitude sud et le 19<sup>e</sup> degré de latitude nord. Avec 2 250 000 km<sup>2</sup>, plus de quatre fois la France<sup>122</sup>, il est peuplé de quelques trois millions et demi d'habitants, des populations diverses « *depuis les nomades du Nord jusqu'aux sauvages habitants de la forêt ; les uns déjà touchés par la civilisation, au moins islamique, les autres encore barbares, attardés au premier stade de l'évolution humaine. Les uns pasteurs et turbulents, les autres encore farouches mais plus dociles et plus aptes à l'agriculture*<sup>123</sup>. »

---

<sup>122</sup> Georges Bruel parle d'un ensemble de 2 526 000 km<sup>2</sup>, un peu plus de quatre fois et demie la France, *L'Afrique Équatoriale Française*, Larose, 1930, introduction de Martial Merlin, p.V.

<sup>123</sup> Georges Bruel, *Ibid.*, introduction de Martial Merlin, p.VI, édition de 1918.

Ces populations appartiennent à la race noire, divisée en familles. Le terme désigne « *un ensemble de peuples ayant la même origine et se rattachant à la même famille linguistique* ». Ces familles sont divisées en « groupes » divisés en « *peuples : un groupement ethnique caractérisé par des origines et une histoire commune et parlant- le plus généralement- un idiome commun.* » Ces peuples sont divisés en « tribus » et « sous-tribus » avec des castes et des clans qui ne relèvent pas d'une classification ethnique<sup>124</sup>.

Dès la fin du congrès de Berlin (février 1885), les grandes compagnies concessionnaires étaient arrivées pour pratiquer l'exploitation économique à laquelle elles se livrent sans scrupule et leurs abus déclenchent de violentes réactions de la part des populations. Après la mort de Brazza, la même politique, les mêmes méthodes continuent. Les journaux commencent à révéler les difficultés<sup>125</sup> mais, le sort des Noirs<sup>126</sup>, voire, le sort de colonies qui jusque-là n'avaient attiré que « difficultés et déboires<sup>127</sup> », importe peu à Paris. Le « colonial », à la mode en France avec les premières explorations africaines, aux alentours de 1890, n'intéresse plus. Comme ailleurs en Afrique noire, l'administration continue à disposer de moyens dérisoires. L'Oubangui-Chari est encore incomplètement pacifiée, considérée comme « un pays d'anthropophages », « une colonie dépotoir » où l'on envoie les « têtes brûlés », les administrateurs « au dossier chargé », d'un niveau et d'une moralité médiocres et en nombre encore plus insuffisant qu'ailleurs<sup>128</sup>. À l'ouest, les populations sont entretenues dans la peur de l'homme blanc par les sorciers et par les chefs<sup>129</sup>. À l'est, le pays est ravagé par le trafic d'esclaves encore effectué par les bandes des sultans Rabah et Senoussi<sup>130</sup> qui viennent se ravitailler dans l'Oubangui pour alimenter les marchés clandestins d'esclaves jusqu'à la vallée du Nil. Comment faire face à des

---

<sup>124</sup> G. Bruel s'appuie sur le travail de Maurice Delafosse dans *Haut-Sénégal –Niger*, cité dans *L'Afrique Équatoriale Française*, p.153-154.

<sup>125</sup> Renée Jaugeon, « Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906 » dans *la Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. XLVIII, 1981, p.353-137.

<sup>126</sup> Rapport du capitaine Saintoyant sur la mission Brazza, publié en 1960 par Charles André Julien.

<sup>127</sup> Gouverneur général, M. Merlin, discours d'octobre 1910

<sup>128</sup> William B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, Berger-Levrault 1973, p. 120-125.

<sup>129</sup> Jean de la Roche, *Le gouverneur général Félix Éboué, 1884-1944*, Hachette, 1957, p.28.

<sup>130</sup> Le sultan Rabah a été tué en même temps que le commandant Lamy en avril 1900. Le sultan Senoussi a été tué en 1911.

populations qui n'acceptent pas la tutelle des militaires, ni celle des représentants de l'administration coloniale ni celle des agents des compagnies d'exploitation<sup>131</sup> et qui opposent une résistance farouche à « l'occupation active<sup>132</sup> » d'Européens qu'ils découvrent ? Les opérations récentes de conquête ont été brutales et les populations refusent de se soumettre. Les révoltes sont régulières, entraînent des opérations de répression, ce que l'administration appelle « la pacification ». Sur un grand nombre de points, aucun contact n'a été pris avec la population. La mainmise des Français est loin d'être complète malgré les interventions militaires. Depuis plusieurs années, les foyers de violences sont nombreux. Les guerres entre les différents groupes sont fréquentes ; elles ont pour but la recherche d'esclaves de case<sup>133</sup>, d'hommes et de femmes qui devront travailler, donner des enfants. Les hommes faits prisonniers peuvent être mangés s'ils ont été de vaillants adversaires.

Éboué découvre un pays où l'organisation politique repose sur les clans familiaux. Les principales langues sont le banda, le baya, le mandjia et le sango<sup>134</sup>. Éboué se met rapidement à cet apprentissage linguistique parce qu'il veut se passer d'interprète. Quand il arrive, une nouvelle structure administrative se met en place. L'Oubangui-Chari comme chaque colonie, elle a à sa tête un gouverneur. Le territoire est divisé en circonscriptions,

---

<sup>131</sup> Charles Mangin, *Souvenirs d'Afrique, T.II, Tournée d'inspection au Congo en 1908*, Paris, Denoël 1936, p.235. Les agents, recrutés par les compagnies dans les bas-fonds de la société sont connus pour se livrer à des exactions dans « ce pays d'anthropophages » où leur volonté de « casser du nègre » leur tient lieu de méthode d'action. Charles Mangin le rappelle dans ses souvenirs.

<sup>132</sup> C'est l'expression du gouverneur de l'Oubangui-Chari, Merwart.

<sup>133</sup> G. Bruel, *L'Afrique Équatoriale Française*, édit. 1918, Larose, p.194-199. La traite a disparu avec la présence des Européens dans l'ensemble des colonies mais en Oubangui-Chari-Tchad, les razzia et la traite subsistent encore au début du XXe siècle pour procurer des esclaves de case.

<sup>134</sup> ANOM, Dossier Éboué, Langues *Banda, Baya, Mandjia et Sango*, éd. Larose, 1918.

Le sango est un idiome qui dérive d'un dialecte avec des noms étrangers assez nombreux et est la langue la plus utilisée pour un usage commercial. Deux autres langues sont importantes : le banda, la langue des ethnies du sud et de l'ouest ; le mandjia, parlée dans les circonscriptions de la moitié ouest. Le baya est peu différent du mandjia

partagées en subdivisions dont les limites sont encore imprécises puisque l'ensemble du territoire n'est pas complètement connu<sup>135</sup>.

Le décret du 26 juin 1908 crée la fédération de l'Afrique Équatoriale Française (l'AEF) qui doit regrouper les trois colonies distinctes depuis 1908 (le Tchad-Oubangui-Chari<sup>136</sup>, le Gabon et le Moyen-Congo (avec la haute Sangha). Cette organisation sera définitivement consacrée par le décret du 15 janvier 1910.

La fédération est placée sous la haute autorité d'un gouverneur général dont le poste est créé par le décret du 26 juin 1908<sup>137</sup> et fixé à Brazzaville. Chaque colonie a à sa tête un gouverneur qui porte le titre de « lieutenant-gouverneur » sous la direction du gouverneur général. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1910<sup>138</sup>, le territoire de l'Oubangui-Chari comprend sept circonscriptions administratives : quatre sous autorité civile (Bangui, (chef-lieu Bangui), la Kemo (Fort-Sibut), de l'Ouham (Bouka), de Gribingui (Fort-Crampel) ; trois, au nord et à l'est : le Dar Kouti (N'Délé), le Haut-Oubangui (Mobaye) et le M'Bomou (Bangassou) sous contrôle militaire à cause de l'état de guerre entre les

---

<sup>135</sup> « L'Oubangui-Chari, si peu pénétré jusqu'à ce jour (...) » écrit le lieutenant-gouverneur Lucien Fourneau dans son rapport du 31 janvier 1910.

<sup>136</sup> La province du Haut-Oubangui date de 1894. Elle a été autonome jusqu'en septembre 1899 (entre 1899 et 1903 : les quatre régions administratives.) Bangui, fondée en 1889, (« misérable petit poste » à l'origine) est devenu en moins de dix ans, le 11 décembre 1906, le chef-lieu de colonie. (Remaniements administratifs. P.150-153.) La région du Chari date, elle, de 1897.

Ces deux régions sont rassemblées par le décret du 29 décembre 1903, pour former l'Oubangui-Chari (la Haute-Sangha restant dépendante du lieutenant-gouverneur du Moyen Congo). Le décret du 11 février 1906 donne naissance à l'Oubangui-Chari-Tchad par la réunion des territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad (à vérifier). Le Gabon et le Moyen Congo restent deux colonies distinctes.

<sup>137</sup> Le gouverneur général est Martial Merlin. Il a été nommé le 18 février 1908 comme commissaire général du Congo français. Il doit arriver à Brazzaville le 16 février 1909.

<sup>138</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général, 4(3) D 17 : année 1910. En 1929, l'Oubangui-Chari comprend 13 circonscriptions et 43 subdivisions ; le Tchad : 9 circonscriptions et 29 subdivisions. Georges Bruel, *ibid.*, p.233.

autorités coloniales et les chefs musulmans, dont le sultan Senoussi. Les différentes circonscriptions sont donc confiées soit à des administrateurs civils soit à des officiers<sup>139</sup>.

Quand il est en tournée, Éboué suscite parfois la curiosité, l'étonnement, le doute même : il est noir. Comment un administrateur, comment « un chef » peut-il être noir ? Il doit parfois montrer ses insignes d'administrateur et parfois, utiliser ses armes. Il exécute les mêmes tâches que ses collègues : recenser les populations, les mettre au travail (collecte du caoutchouc, de l'ivoire, la construction de routes ; les cultures vivrières et industrielles), percevoir l'impôt, réaliser ou mettre à jour les cartes topographiques, assurer la sécurité, rendre la justice, participer aux palabres, veiller aux besoins de santé et de la scolarisation. Tout cela avec la collaboration des autochtones ou par la contrainte.

Le nouveau gouverneur général Martial Merlin<sup>140</sup> arrive au même moment qu'Éboué et il entend bien prendre en mains la situation. Réputé « ferme et juste », comment envisage-t-il la colonisation de l'Afrique équatoriale dont il vient de recevoir la charge ? Il fait connaître ses instructions dans un long discours programme le 16 février 1909<sup>141</sup>.

Il rappelle l'immense richesse potentielle du Congo : l'ivoire, le caoutchouc, l'inépuisable forêt tropicale et aussi les richesses que représente aussi bien le « sol fertilisé chaque année par l'alluvion de fleuves considérables et de rivières sans nombre » que le sous-sol. Il est

---

<sup>139</sup> Le gouverneur général Martial Merlin veut une collaboration étroite entre l'autorité civile et l'autorité militaire. Les militaires participent à l'administration du Tchad et à l'occupation administrative de l'Oubangui, du Gabon, du Moyen-Congo. Les effectifs militaires étant trop peu importants, le lieutenant-colonel Mangin qui avait effectué une tournée d'inspection en Oubangui en 1908, a été chargé de créer une « force noire » : les tirailleurs recrutés sur place doivent seconder les militaires. Il espère recruter environ 7000 hommes /an, qu'on appelle « les Sénégalais ». Les colons pensaient que cette force pourrait assurer leur sécurité. La répression devenait ainsi fait de guerre ; elle ne pouvait plus donner lieu à inculpation mais ouvrait la porte aux exactions Merlin fut le premier à faire appel à l'armée pour des tâches administratives ce que Mangin approuvait.

<sup>140</sup> Martial Merlin (1860-1935), a été secrétaire général du Congo français du 2 décembre 1898 au 1<sup>er</sup> avril 1899. Il est nommé le 18 février 1908, commissaire général du Congo français et dépendances (le titre de gouverneur général est créé le 26 juin 1908). Dès son arrivée à Brazzaville en février 1909, il multiplie les discours et les circulaires.

<sup>141</sup> *Journal Officiel du Congo français*, 1<sup>er</sup> mars 1909.

sûr que le Congo peut devenir une des plus riches colonies de l'Empire français. Or, après vingt-trois ans d'occupation, dit-il, « *le Congo demeure un pays dont la pénétration est inachevée, l'exploitation en est à ses balbutiements, l'organisation administrative reste incomplète, limitée à certains points du territoire.* » Tout ceci malgré les efforts et la valeur des hommes placés à la tête des colonies. Il explique ces résultats médiocres par « un vice initial » : les Français doivent faire face à des populations « *très barbares, disséminées dans la forêt équatoriale, sans la moindre organisation sociale, sans aucune cohésion même* » et qui « *n'ont offert à nos premiers explorateurs aucune résistance sérieuse* ». Les premiers explorateurs nous auraient constitué des droits sur d'immenses territoires « presque sans coup férir ». D'après lui, parce que l'occupation du Congo « n'avait rien coûté à acquérir », on a accepté l'idée qu'il ne devait « rien coûter à organiser et à mettre en valeur ». Mais comme, « on ne crée rien de rien », le programme qu'il propose est catégorique, sans ambiguïté : la colonisation ne peut se faire qu'avec de l'argent (il en attend de l'État) et avec des hommes (des militaires, des administratifs, des industriels, des commerçants). Il faut passer à « une ère d'activité méthodique » avec la collaboration de tous. Ses directives sont claires : « développer la prospérité », tirer des profits pour la mère patrie et apporter la civilisation à « des peuples encore barbares et ignorants ». C'est « *un devoir d'améliorer la situation des indigènes chez lesquels nous nous sommes établis, de les assister, de les aider à s'élever rapidement dans l'échelle des êtres humains* ». Les colons eux-mêmes en tireront des avantages : les indigènes acquerront de nouveaux besoins, achèteront de nouveaux produits et deviendront une « main-d'œuvre plus diligente, plus intelligente ».

Peu d'idéalisme dans la proclamation de Martial Merlin mais un projet de colonisation qui tourne le dos à l'idéal de Brazza. Le nouveau gouverneur général entend arriver rapidement à des résultats pour servir la grandeur de la République. Il se rend compte des moyens indispensables dans un pays insuffisamment occupé et il est décidé à faire attribuer à la colonie une partie de l'emprunt (21 millions) qui doit être voté à la Chambre.

Quelques années plus tard, l'administrateur Bruel constate que : « *Le gouverneur général Merlin [...] a dressé un programme d'occupation intégrale. [...] en faisant réprimer de nombreuses insurrections [...] en faisant venger un certain nombre de commerçants assassinés et mangés ensuite. [...] Ces opérations nécessitèrent de multiples*

*colonnes [...] qui provoquèrent des rencontres meurtrières, les indigènes se défendant presque toujours bravement*<sup>142</sup>. »

Le gouverneur général Merlin rappelle les règles à suivre pour organiser l'administration :

*« L'établissement et le maintien auprès des grands chefs du régime de protectorat, la sécurité de plus en plus grande pour les personnes et les biens, une justice plus large pour les indigènes conforme à leurs mœurs et coutumes dépouillées de leur esprit barbare, l'hygiène et les mesures prophylactiques imposées aux indigènes pour combattre les fléaux qui les déciment tels que la variole, la maladie du sommeil, la syphilis, l'alcoolisme, la tuberculose ».*

Son discours est un mélange de recommandations réalistes et de vœux pieux. Il entend surtout que les initiatives viennent de lui et il commence par multiplier les tournées afin d'accélérer la réorganisation administrative et mettre en place son programme.

Lors de son déplacement dans la Sangha et l'Oubangui, il est reçu par Fourneau, le lieutenant-gouverneur par intérim (p.i.) qui remplace le gouverneur Merwart en tournée. Alors que la visite de Martial Merlin se termine, Merwart rentre avec Ethman, le sultan du Rfaï qui est traité avec égard ; une attitude peu appréciée du gouverneur général<sup>143</sup>.

Par sa circulaire du 11 mars 1909,<sup>144</sup> Martial Merlin s'empresse de préciser la répartition des pouvoirs : les attributions et les rôles respectifs du gouverneur général et ceux des lieutenants-gouverneurs. Le gouverneur général est « le dépositaire des pouvoirs de la République » : il détient des pouvoirs très étendus, civils et militaires que le gouvernement lui a confiés et qui ne se délèguent pas. Il est aussi « le mandataire des intérêts généraux » de tout le groupe de colonies. Lui seul décide dans tous les domaines. Il

---

<sup>142</sup> Georges Bruel, *L'Afrique Équatoriale Française*, Larose, 1930, p.62.

<sup>143</sup>Le gouverneur Merwart a aussitôt été mis en congé le 28 février 1909 puis envoyé ensuite au Dahomey. Pour le gouverneur général Merlin, les sultans étaient bien trop puissants pour être de dociles agents de la politique française. Pour lui, il fallait démembrer progressivement le protectorat avec les trois sultans pour diviser ces territoires et en faire des grandes provinces avec des chefs choisis par l'administration et donc dociles. La politique indigène de Merlin est en réalité favorable à l'affaiblissement de l'autorité traditionnelle et au renforcement du tribalisme avec assujettissement de la population.

<sup>144</sup> *Journal Officiel du Congo français*, 15 mars 1909.

règle les questions d'intérêt général, il coordonne, régularise, tranche. Personnage extrêmement puissant, il est considéré comme un véritable « proconsul » sans réels contre-pouvoirs, surtout s'il a une grande expérience de l'administration coloniale alors que la plupart des ministres des Colonies n'en ont pas<sup>145</sup>.

Les lieutenants-gouverneurs, eux, doivent administrer leur colonie conformément aux instructions reçues ; ils peuvent prendre des décisions pour leur colonie mais aucune « initiative d'une portée générale ». Ils sont ses subordonnés : des *missi dominici* qui le renseignent, proposent, rendent compte, font appliquer. Il ne doit pas y avoir d'empiètement sur les pouvoirs du gouverneur général.

Le 27 août 1909, une nouvelle circulaire<sup>146</sup> entend expliquer aussi aux lieutenants-gouverneurs les raisons, la nature, l'établissement et le recouvrement concernant l'impôt indigène institué au Congo français par l'arrêté du 10 février 1902 . Il s'agit d'un impôt payé à la société pour les services rendus<sup>147</sup> puisque la colonisation est considérée comme un bienfait pour des populations qui étaient jusque-là réduites à l'état de nature et qui, morcelées à l'infini, se faisaient des guerres constantes : « *Il n'y avait ni culture, ni industrie, ni épargne possibles ; partout l'homme guettait l'homme et était guetté par lui* ». Avec la colonisation, « *les luttes intestines ont disparu, les brigandages des chefs ont été réprimés, l'arbitraire est devenu l'exception. Si nous ne garantissons pas immédiatement l'ordre, la sécurité et la justice, nous multiplions les efforts pour apporter ces bienfaits. Partout, l'indigène a compris qu'il trouvait protection autour de nous* ». L'impôt finance la colonisation. L'impôt qui est censé le plus aisé à percevoir est la taxe de capitation ; il doit être perçu en numéraire alors que la circulation en commence à peine. Le gouverneur général établit le montant de l'impôt mais ce sont « les chefs indigènes » placés sous

---

<sup>145</sup> À l'exception d'Albert Sarraut, François Piétri et Théodore Steeg qui ont exercé un poste respectivement en Indochine, au Maroc, en Algérie.

<sup>146</sup> *Journal Officiel du Congo français*, 1<sup>er</sup> septembre 1909.

<sup>147</sup> Le 31 mai 1910, le président de la République Armand Fallières ajoute un décret portant règlement sur l'indigénat : l'article 6 prévoit qu'« en cas d'insurrection, de troubles politiques graves, manœuvres susceptibles de compromettre la sécurité publique, il pourra être imposé aux villages, sur les territoires desquels les faits se sont produits et aux collectivités dont les membres y auront participé, une contribution spéciale destinée à assurer à l'administration le moyen de réprimer les désordres. » Pour la classe politique, la colonisation ne doit rien coûter à la métropole.



l'autorité d'un chef de subdivision, qui sont chargés du recouvrement. Les chefs de circonscription vérifient les conditions dans lesquelles s'est effectuée la perception puisque l'administration consent à ces chefs autochtones de garder 5% des sommes perçues. Lors de l'ouverture du Conseil du Gouvernement général du Congo français<sup>148</sup>, le gouverneur général Merlin dresse un bilan de l'année écoulée<sup>149</sup>, huit mois après son arrivée.

Fort d'avoir obtenu des députés, avant même de partir pour Brazzaville, des moyens financiers ainsi qu'une augmentation des effectifs militaires et civils, Marial Merlin se targue d'avoir pu ensuite, se lancer dans une réorganisation administrative, une « occupation active » et le « développement économique ». Il énumère les progrès accomplis. Il salue l'œuvre efficace des militaires qui ont permis de mettre fin à l'insécurité préjudiciable à toute entreprise d'organisation et de commerce :

*« Nous nous sommes installés sur des territoires que nous n'avions encore pu occuper, dans des régions qui nous étaient hostiles [...]. Il n'est pas douteux qu'en s'inspirant des principes de politique que j'ai préconisés dans mes discours, mes circulaires, [...] des progrès très sensibles ne soient rapidement réalisés. L'indigène ne tardera pas à constater partout où nous serons installés les bienfaits de notre occupation. » C'est que poursuit-il « je n'ai pas perdu de vue les devoirs que nous impose à l'égard des indigènes notre installation parmi des populations sauvages, primitives et pour la plupart dans un état de grande misère sociale et physiologique. » « Il faut que, s'éveillant de leur longue torpeur, les indigènes conçoivent, à mesure que s'ouvre leur esprit, ce que nous leur apportons de bien-être matériel et de progrès moral. »*

Il annonce qu'il faut former grâce à des cours du soir, des « collaborateurs indigènes » pour qu'ils assistent les chefs de circonscription et de subdivision trop peu nombreux. Merlin recommande d'instruire plutôt les fils de chefs s'inspirant de Faidherbe qui « maintint partout les chefs naturels et les coutumes locales (...) créant une « École des otages », devenue ensuite « l'école des fils de chefs<sup>150</sup> ».

---

<sup>148</sup>Ce Conseil a été institué par le décret du 1er février 1906 et formé de représentants des « administratifs, militaires et commerciaux » avec un rôle uniquement consultatif.

<sup>149</sup>*Journal Officiel du Congo français*, 1<sup>er</sup> octobre 1909

<sup>150</sup> Hubert Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, A. Colin, 1953, p. 116.

En un an, le discours de Martial Merlin n'a pas changé mais il pose des questions qui allaient être au cœur de la politique coloniale pendant toutes les années futures : d'une part, tous les administrateurs, du gouverneur de colonie aux chefs de subdivision, doivent être les subordonnés du gouverneur général ; d'autre part, ces administrateurs doivent, à cause du manque de personnel, s'appuyer sur des auxiliaires autochtones qui doivent rester dociles envers l'Administration. Comment dans ces conditions, le pouvoir pouvait-il ne pas être partagé ? Comment pouvait-on s'appuyer sur des chefs autochtones s'ils n'avaient pas une autorité reconnue par leur population ? Et si ces chefs acceptaient de collaborer avec l'Administration, seraient-ils acceptés par leur population ? Quels allaient être les liens entre les administrateurs et les chefs locaux ? Cette question centrale de la politique coloniale, allait-elle être partagée par tous, gouverneurs, administrateurs locaux, civils ou militaires ? Le paradoxe n'échappe pas à Éboué dès qu'il se met au travail.

Après plusieurs jours de marche après avoir traversé la forêt et la savane, Éboué atteint Bangui le 7 février 1909. Il y retrouve le père de son ami René Maran, l'administrateur Herménégilde Maran ainsi que le gouverneur Merwart qui, à Cayenne avait signé en 1901, sa bourse d'études pour Bordeaux. Éboué voulait un poste en brousse : le lieutenant-gouverneur Merwart l'affecte comme chef de la subdivision de Bozoum, dans l'Ouham, une nouvelle circonscription, la plus à l'ouest de la colonie, très étendue, largement inexplorée et négligée par manque de personnel. Une rude école attend Éboué : l'Ouham est encore largement ignorée, incomplètement occupée par l'administration, sans réelles voies de communication ni habitat pour les administrateurs. Tout y est à faire et en particulier, vaincre l'hostilité des populations. Merwart le prévient : « La vie ne sera pas facile tous les jours <sup>151</sup> ».

A la fin de février 1909, Éboué quitte Bangui pour Bouka, un poste qu'il atteint le 20 mars, après un mois de marche par les pistes. Il est reçu par le chef de circonscription, Iven qui assure le commandement avec déjà sous ses ordres, Louis Vendôme<sup>152</sup>

---

<sup>151</sup> Jean de la Roche, *Le gouverneur général Félix Éboué, 1884-1944*, Hachette, 1957, p.23.

<sup>152</sup> Louis Vendôme (né en 1881 à la Guadeloupe, décédé en 1931 à Chandernagor) est entré dans l'administration coloniale en 1904. Arrivé au Congo en juin 1906, il est administrateur adjoint 3eme classe en octobre et de janvier 1908 à mars 1908, chef de poste de Bangui. Le 14 mai 1909 il est nommé commandant de cercle de l'Ouham et en janvier 1910 chef de la subdivision de Bouka jusqu'à février 1911 et adjoint au chef de la circonscription de janvier 1910 à mai 1911 et février 1912

administrateur adjoint. Éboué, élève administrateur, est confronté à des réalités auxquelles il était peu préparé. Vendôme fait de lui un trésorier chargé de collecter l'impôt et d'effectuer les dépenses. Il l'initie à tout ce qui concerne le commandement du territoire et l'administration du poste. En mai Éboué devient chef de poste à Bouka et jusqu'à novembre 1909, agent spécial.

Bouka est un poste de brousse rustique, proche de la frontière du Cameroun allemand, dans un milieu où la nature et les hommes sont hostiles. Le jeune administrateur apprend vite que la « tournée » est à la base de son travail. Il faut se déplacer partout, parfois fort loin et pendant longtemps, le plus souvent à pied, rarement en tipoye ou en pirogue, pour participer aux palabres, rendre la justice, procéder au recensement, faire rentrer l'impôt, arpenter un terrain difficile pour accumuler les « *levées topographiques des régions qu'il [faut parcourir] chaque mois, en saison sèche comme en saison de pluies ; tout en ouvrant, çà et là, des voies de communication, et en prenant, chaque fois qu'il croit nécessaire de le faire, des notes personnelles, qu'il méditera et mettra plus tard au point*<sup>153</sup>. » L'administrateur colonial, en Afrique centrale surtout, est un homme de terrain ; administrer est comme un sport. Le gouverneur général a préconisé à tous les administrateurs de sortir de leur poste et d'établir le maximum de contact avec les populations. Pour Merlin « administrer c'est essentiellement se déplacer ». Éboué ne l'a jamais oublié. Il en a fait une des composantes de sa pensée et de sa méthode qui s'appuie sur la connaissance du terrain, des problèmes, des hommes, de leurs cultures. Rien de mieux pour cela que de procéder au défilé de tous les chefs de famille qui, pour être recensés, doivent donner leur nom, les membres de leur famille, leur quantité de bétail. Le jeune administrateur comprend l'intérêt de cette méthode faite de dialogue, de compréhension, de respect aussi et qui n'exclut pas la fermeté. Connaître et se faire connaître, écouter et discuter devient la règle fondamentale de sa pratique. Mais quand il le faut, il sait aussi s'imposer les armes à la main<sup>154</sup>. La méthode d'Éboué est là, en germe. Elle apparaît dans toutes les missions qui lui sont confiées.

---

<sup>153</sup> FCDG, F22/ 3.

<sup>154</sup> Jean de La Roche, *op. cit.* p.29-31.

Par exemple dans l'année 1909, à la suite de la campagne de la Lobaye<sup>155</sup> qui marque le début de la « pacification », la situation est très difficile. Les Banda qui peuplent cette région, sont connus pour avoir résisté aux chasseurs d'esclaves qui venaient du Ouaddaï ou du Bahr el Ghazal. Le gouverneur lance deux offensives, l'une dans la forêt, au sein de la partie réputée la plus impénétrable et l'autre dans les savanes du pays banda. Berandjoko enlevé, le chef s'enfuit dans la forêt où il va défier les autorités coloniales encore vingt ans. La conquête militaire doit se poursuivre, les groupes de partisans obéissant au chef banda, Baram-Bakié doivent être détruits. Baram-Bakié est capturé, envoyé à Bangui puis déporté au Gabon sur ordre du gouverneur Fourneau. Pourtant, les populations refusent encore de se plier toutes devant les représentants de l'administration, militaires ou civils, en particulier, dans la basse-Kotto, en pays banda. Dans l'Ouham où se trouve Éboué, des événements dramatiques se produisent à la fin de l'année 1909 au moment même où le gouverneur général Martial Merlin tient des propos rassurants devant les membres de son Conseil du Gouvernement : il assure que l'année 1910 doit être le début de la marche vers le progrès économique et social<sup>156</sup>. Or, un agent de la Compagnie française de l'Ouhamé et Nana à Bozoum s'est noyé et un de ses traitants a été tué et mangé par les indigènes de la rive gauche de l'Ouham en septembre 1909, une région hostile (l'Ouham Barya) où les insoumis poursuivent les blancs. La rive gauche de l'Ouham devient zone interdite par l'administration ; la révolte se poursuit encore en décembre jusqu'à ce que la société de l'Ouhamé et Nana abandonne sa factorerie. Comment réagit Éboué ?

Éboué poursuit son travail avec Vendôme sous les ordres de son chef de la circonscription de l'Ouham, Iven. En janvier 1910, il est titularisé et nommé chef de la subdivision de Bozoum. Là aussi les populations sont peu habituées aux Européens et continuent à résister et à s'enfuir, surtout quand il s'agit de payer l'impôt, vers la Sangha et la M'Poko ou dans la brousse. Aucun groupement n'est complètement soumis sauf les villages à proximité de Bouka. Certains chefs apparaissent mieux disposés mais ont peu d'influence. Quand ils tentent de ramener leurs hommes, ils sont mal reçus et les administrateurs sont unanimes à déclarer que nombre d'entre eux n'ont aucun prestige et ne peuvent être d'aucune aide. La situation reste très difficile en haut Oubangui, une

---

<sup>155</sup>P. Kalck, *thèse.op.cit.*

<sup>156</sup> *Journal Officiel du Congo français* - 1<sup>er</sup> octobre 1909.

circonscription militaire ; l'insécurité est telle en pays banda qu'une nouvelle campagne militaire est expédiée en basse Kotto. Les deux administrateurs civils, Vendôme et Éboué, sont envoyés à Mobaye<sup>157</sup> dans le haut Oubangui pour discuter avec les chefs<sup>158</sup>. L'offensive se poursuit autour de Bambari : la population de nombreux villages a incendié des factoreries et s'est soulevée contre les agents de la compagnie de Kouango qui avaient semé la terreur et « commis des actes d'une cruauté inouïe » sans réussir à imposer le travail forcé. Finalement, les compagnies acceptent de renoncer à l'exploitation momentanée de leurs concessions. La campagne est rapidement menée par le capitaine Devaux qui obtient l'appui du chef Lindao influent sur de nombreux clans. Le gouverneur Fourneau donne en août, l'ordre de capturer le chef bougbou, Ajou ce que Devaux refuse. Il est de ces militaires, chefs de circonscription qui ont pragmatiquement pris le parti d'un chef autochtone qu'ils savent pouvoir être « utile », une attitude différente de celle voulue par le gouverneur<sup>159</sup> et dont Éboué tire matière à réflexion.

Dans sa subdivision, les populations, en particulier ceux de Douk, restent réfractaires à l'administration coloniale et les administrateurs sont unanimes à déclarer que de nombreux chefs ne peuvent en rien les aider. Les subdivisions sont à l'état embryonnaire sauf Bouka ; les populations peu habituées aux Européens, résistent et s'enfuient vers la Sangha et la M'Poko ou dans la brousse (où ils construisent des cases) surtout quand il s'agit de payer l'impôt. Aucun groupement n'est complètement soumis et Éboué est chargé du contact avec les populations et du projet de construction de pistes. Pour faciliter ce travail, il commence à pratiquer les langues banda, baya et mandja. Dès ce moment, il a conçu un type de relations avec les chefs : sa récente expérience et celle de certains collègues lui ont appris que la violence est parfois moins utile que l'autorité qui s'appuie sur les chefs locaux respectés. Cette conviction pénètre sa pensée.

---

<sup>157</sup> Sur l'Oubangui, à l'est de Bangui, loin de la subdivision de Bozoum qui est celle d'Éboué depuis janvier.

<sup>158</sup> Ce qui s'explique par le fait que Vendôme a appris les langues locales (ce qui est signalé dans son dossier administratif) et Éboué s'applique à le faire dès cette époque.

<sup>159</sup> Pierre Kalck, Thèse, *Histoire centrafricaine des origines à nos jours*, t. III, 1900-1919, p. 214-215.

Sur place, en juillet 1910, Éboué, avec son commis Simonin<sup>160</sup>, se rend sur la rive gauche de l'Ouham pour prendre contact avec les populations sur la route qu'allait suivre le détachement qui se rendait à Goré ; ils se sont heurtés à la résistance des indigènes de la tribu de Bitara. Finalement, la rive gauche de l'Ouham est reconnue et pénétrée. De nombreux indigènes qui s'étaient enfui sur la rive gauche sont revenus dans leurs villages ; certains chefs Karrés ont fait leur soumission. Si les administrateurs n'arrivent pas encore à exercer complètement leur autorité, l'esprit des populations change : les hommes ne se sauvent plus systématiquement ; ils répugnent à récolter le caoutchouc parce qu'il faut quitter le village pour la forêt ; ils disent préférer le portage pour lequel, en principe, ils sont nourris et payés. Quand le 4 août, le chef de circonscription Iven quitte Bozoum pour Goré, Éboué l'accompagne dans le passage des monts Karré. Lucien Fourneau, le lieutenant-gouverneur p.i. écrit au gouverneur général :

*« Mr Iven a quitté Bozoum pour se rendre à Goré avec un détachement. Éboué doit accompagner Iven dans le passage des monts Karé et pacifier le pays après le départ du détachement de Goré. Soixante et onze hommes ont été mis à sa disposition pour lutter contre toute opposition (un commerçant vient d'être attaqué). »*

Le gouverneur Fourneau a ordonné de capturer et emprisonner le chef Karé : Éboué préfère le dialogue, une attitude qui lui permet d'obtenir la collaboration des chefs<sup>161</sup>.

Le gouverneur Paul Adam, le successeur de Fourneau<sup>162</sup>, écrit :

*« Éboué essaie de reprendre en mains les populations qui n'avaient pas été visitées depuis un an et demi. Il essaie de montrer aux indigènes les avantages de la présence du colonisateur : on peut constater une disparition des razzias de Rabah et de Senoussi et des*

---

<sup>160</sup> Narcisse Simonin est né en 1879 dans le Jura ; il était agent d'assurances et entre dans le service des administrateurs des colonies le 24 novembre 1909. En septembre 1919, le gouverneur de l'Oubangui-Chari signale ses aptitudes spéciales en topographie. Simonin parle les langues sango, baya, mandjia.

<sup>161</sup> Brian Weinstein, *ibid.*, p.38.

<sup>162</sup> Le gouverneur Adam arrive à Bangui le 5 août 1910, mettant fin à l'intérim de Fourneau.

*dévastations des N'Gaos auxquels les hommes servaient de viande de boucherie et les femmes d'esclaves<sup>163</sup>».*

Malgré cela, Éboué continue à se heurter à la mauvaise volonté de populations qui refusent toujours de se soumettre à des chefs considérés encore comme peu prestigieux. Quelques « indigènes » commencent à faire leur soumission sauf ceux du groupement de Doul. Éboué et Simonin poursuivent donc leur approche des villages de l'ouest de l'Ouham, pendant vingt sept jours en août et vingt cinq jours en septembre jusqu'au pays Karé où les chefs des tribus Bitara et Doul finissent par faire leur soumission ce qui n'a pas empêché qu'au retour, les deux administrateurs ont essuyé une attaque des groupements Bangala et Boula, puis une autre attaque aux villages de Massaka et Koyaré<sup>164</sup>.

En octobre, le gouverneur Adam continue à reconnaître que dans l'Ouham<sup>165</sup> : « *Des efforts sérieux [ont été faits] pour pénétrer et occuper les parties encore inexplorées ou sans administration en particulier vers les monts Karré et la région des sultanats. Des populations indociles et réfractaires refusent encore le contact avec l'administration. Des gardes sont attaqués à coup de sagaie. Il faut localiser les éléments hostiles, réprimer puis pacifier, parfois avec des pertes sensibles pour les indigènes*».

L'administration commence à étendre son influence. Elle a obtenu la soumission de certains chefs qui acceptent de fournir des centaines de porteurs, en particulier chez les indigènes de l'Ombella-Mondjo. Ils ne se sauvent plus dans la brousse. Le village de Bozoum a même promis d'apporter son aide par ses produits agricoles et d'élevage pour ravitailler Fort-Crampel. Éboué continue à affronter les Baya qui restent sur le pied de guerre.

Il part en tournée dans les villages des chefs Bada et Lacba du 7 au 22 octobre, toujours accompagné de Simonin pour enquêter sur les circonstances de l'assassinat du garde Kourobanda. Dans le village du chef Bazingoué, il trouve des hommes qui s'étaient réfugiés auprès de ce chef pour ne pas payer leur impôt. Éboué a été attaqué depuis le

---

<sup>163</sup>ANOM, A-EF, Gouvernement général, 4(3) D 17, rapport du lieutenant-gouverneur Paul Adam, août 1910.

<sup>164</sup> ANOM, A-EF, Gouvernement général, 4(3) D 17, rapport du lieutenant-gouverneur Paul Adam.

<sup>165</sup> ANOM, *Ibid.*, rapport du lieutenant-gouverneur Paul Adam, 3<sup>ème</sup> trimestre 1910.

centre de Pondo jusqu'à celui de Bazingoué. La tournée a duré quinze jours. Le 10 octobre, dans ce village de Bazingoué, un détachement des gardes régionaux a été attaqué et l'un d'eux a été tué, un autre blessé. Éboué est chargé de nouveau d'aller enquêter, d'exiger la remise des assassins ; il doit circuler avec un effectif d'une quarantaine d'hommes. Il finit par trouver les hommes qui refusent toujours de payer l'impôt. En décembre 1910, il réussit à empêcher les habitants de la Haute Lobaye de fuir sur l'Ouham, une opération à la limite de sa subdivision avec la colonie du Moyen Congo.

Les rapports mensuels font état de cette amélioration de la situation générale dans la circonscription de l'Ouham grâce à l'état d'esprit de certains chefs et grâce à l'action de l'administrateur Éboué ; seuls les Baya restent insoumis. Ils cherchent à se libérer de leur chef qui leur paraît inutile devant les razzias des Haoussa. Les populations des territoires compris entre la Pendé, la Nana et les monts Karré restent moins bien disposées.

Sur le dossier d'Éboué ses supérieurs notent :

*Il « a fourni un travail utile et rendu des services appréciés. Il s'acquitte de ses fonctions avec zèle et intelligence ». « Les résultats constatés sont déjà des plus satisfaisants. Ce fonctionnaire a obtenu facilement la soumission des chefs établis dans la partie ouest de la circonscription de l'Ouham (rive droite). Le chef Kourgou qui m'avait été signalé comme particulièrement réfractaire [...] est venu faire sa soumission au poste de Bozoum. Ce chef indigène s'étant engagé à aider l'administration de tout son pouvoir<sup>166</sup>. »*

En face de ces missions difficiles, la réussite d'Éboué est certaine mais dès cette époque, elle est due moins à l'emploi de la force seule qu'à la mise en place de liens avec les chefs locaux. Une autre action caractéristique d'Éboué dès cette période, est l'intérêt qu'il commence à porter aux cultures vivrières : il a fait faire un essai de culture de la pomme de terre et, après les pluies, la récolte a été abondante. Cet essai lui paraît intéressant au moment où à cause du travail forcé en forêt, les cultures vivrières se raréfient. Il suit de près aussi en forêt, la récolte de caoutchouc. Le gouverneur Adam signale <sup>167</sup>:

---

<sup>166</sup> ANOM, FM. *Dossier Éboué*, EE/JI 4094/1. Rapports du 2 mai 1910 et d'août 1910 de Lucien Fourneau puis de Paul Adam.

<sup>167</sup> ANOM, A-EF, Gouvernement général, 4(3) D 17, rapports du lieutenant-gouverneur Adam, pour 1910.



« *La récolte de caoutchouc a permis de vendre une tonne (à la compagnie de l'Ouhame et Nana) ; avec l'argent obtenu, les chefs ont payé l'impôt à l'administration et ont pu acquérir de nombreuses marchandises*<sup>168</sup>. *Le numéraire commence à circuler lentement.* »

L'ouverture de la route vers Bangui permet d'améliorer encore la situation. Dès 1909, Éboué avait été chargé de deux missions d'études : la première concerne le tronçon pour Bosambélé et Bouali ; l'autre concerne celui pour Bodéra et Bossakala. Les reconnaissances pour le premier tronçon durent jusqu'à novembre 1911. La construction des pistes et des routes présente un double intérêt : elles facilitent les échanges (il faut assurer le ravitaillement du Tchad en vivres et en apport de matériel pour la construction des routes) et elles doivent permettre, avec l'arrivée de l'automobile, la suppression du portage devenu insupportable à la population (des soulèvements ont lieu au début de 1911<sup>169</sup>). En novembre, Éboué procède à la prospection d'une route reliant directement la région de l'Ouham à Bangui (Bozoum-Bangui) et pouvant raccourcir d'une dizaine de jours le trajet (mais la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 va amputer cette région).

En même temps, à Bozoum, Éboué s'applique à faire sortir l'école de ses limbes et le gouverneur Adam le félicite « *qu'à l'école de Bozoum, quinze élèves, tous intelligents, apprennent facilement à compter, apprennent quelques mots de français en particulier la dénomination de tous les objets courants.* »

Avant de partir pour la métropole, le gouverneur général Merlin fait le point sur l'année 1910<sup>170</sup> : il se réjouit de l'étroite collaboration de tous les organes civils et militaires qui ont permis une pénétration plus profonde et plus sécurisée dans le territoire : *"Il importe qu'en face de populations primitives et barbares, méfiantes autant qu'ignorantes, nous nous présentions partout avec des forces suffisantes* ».

---

<sup>168</sup> Pour stimuler l'empressement des chefs à payer l'impôt, ils étaient autorisés à garder 5% des sommes perçues.

<sup>169</sup> ANOM, AEF, Gouvernement général, 4 (3) D 18, 1911.

<sup>170</sup> Discours d'ouverture à la séance du Conseil du gouvernement, *Journal Officiel de l'Afrique Équatoriale Française*, 15 octobre 1910.

La refonte du système des grandes sociétés d'exploitation et le contrôle effectué par les lieutenants gouverneurs ont permis de relancer l'exploitation et les exportations. Il regrette de n'avoir pu étendre à « l'assistance sociale et l'éducation des indigènes tout ce qu'il aurait désiré accomplir » parce que les faibles moyens dont il dispose sont consacrés avant tout à la « pacification ». Il assure aussi que grâce aux crédits ouverts il a pu lancer un programme de travaux : construction des principales lignes télégraphiques, de postes administratifs (trois dans l'Ouham) de routes, de pistes, d'écoles. Deux voies ferrées sont à l'étude : de Brazzaville à la côte (c'est le projet de la voie Congo-Océan) et de Ouessou sur la Sangha à la rivière Ogoué au Gabon.

Le gouverneur général Merlin comme Adam, le gouverneur de l'Oubangui-Chari, insistent sur les progrès accomplis sauf que, Adam, plus près des événements ne passe pas complètement sous silence les résistances, les révoltes, les attaques contre les agents de l'administration ou les commerçants, la persistance des razzias pour le commerce d'esclaves. Il distingue les régions où l'administration est intensive autour des subdivisions de l'Ombella-Mondjo, de Bouka, de Ouango et de Bangassou ; celles qui sont un peu moins en main et celles qui sont insoumises. Au nord de Bangui, les populations Banda et Mandjia sont toujours malmenées par les sociétés d'exploitation et des agents de ces compagnies ont été massacrés.

De son côté, grâce à ses tournées en brousse, de visites auprès des chefs, d'efforts pour apprendre les langues des populations rencontrées, d'explications, de conseils sur les cultures agricoles, de participation aux palabres, Félix Éboué a peu à peu été accepté, non sans difficultés signalés par les rapports. Quand des gardes sont attaqués à coup de sagaie, il doit localiser les éléments hostiles et agir parfois avec des pertes sensibles. Son action permet d'étendre progressivement l'influence de l'administration. Certains chefs se soumettent et acceptent de fournir des centaines de porteurs. Il n'en reste pas moins vrai que nombreux sont ceux qui ne jouissent d'aucun prestige et ne peuvent aider l'administration. Cette question du pouvoir des « chefs indigènes » le préoccupe. En 1917 le gouverneur général de l'AOF, Van Vollenhoven partage cette idée que « le chef indigène n'est qu'un instrument, un auxiliaire<sup>171</sup> » tout en faisant cependant beaucoup pour que les chefs soient mieux traités, reprenant ainsi la vieille position de Gallieni :

---

<sup>171</sup> Cité par William Cohen, *Empereurs sans sceptre*, Berger-Levrault 1973, p.120

« *Le chef indigène, à surveiller de près, à contrôler dans tous ses actes que commandent quelquefois une cupidité insatiable et des intérêts personnels. Quels que soient ces inconvénients, (...), il vaut mieux, en général, conserver ce fantôme de pouvoir, auquel l'indigène est plus habitué et derrière lequel nous pouvons manœuvrer plus à l'aise*<sup>172</sup> ».

Une position qu'Éboué semble adopter. S'il arrive encore que son convoi soit attaqué et qu'il lui faille s'imposer les armes à la main, Éboué met en place une autre méthode qui privilégie le contact avec les chefs locaux, « *préférant les avoir comme alliés plutôt que comme prisonniers, faisant fi parfois des ordres reçus*<sup>173</sup> ». Cette attitude n'est pas vraiment celle de son supérieur Adam, ni celle envisagée par le gouverneur général qui, en décembre 1910, signale qu'il faut « se débarrasser des chefs dissidents ». A la primauté de la force, Éboué préfère l'écoute, la compréhension, le dialogue, le respect pour l'autorité des chefs, les déplacements sur le terrain, parfois fort loin et pendant longtemps. S'il peut privilégier cette méthode, c'est peut-être qu'en raison de son type négroïde prononcé, il est perçu de façon différente des autres administrateurs. Noir, il impressionne et sa bienveillance naturelle facilite les rapports. Pour cette raison, il devient un auxiliaire apprécié de l'Administration.

Après son congé de février à décembre 1912, Félix Éboué est de retour à Brazzaville le 30 décembre. Il est nommé, dans la circonscription de l'Ombella-Mondjo, dans les subdivisions de Diouma et de Damara. En arrivant à Bangui, il apprend qu'il est passé administrateur adjoint 2eme classe en juillet 1912, une promotion qui témoigne de la satisfaction de ses supérieurs. Ce n'est pas une situation tout à fait apaisée qu'il retrouve quand il rejoint son poste en janvier 1913,

Quelques années plus tard, en 1929, l'administrateur Georges Bruel écrit : « *le noir, en effet, ne respecte que ceux qui sont à la fois forts et justes* », grâce à la politique ferme de Martial Merlin, « *lorsque la guerre de 1914 éclata, nous venions juste d'asseoir notre autorité sur le pays tout entier, ce qui nous permit de passer sans gros incidents les longues années où l'on manqua presque complètement de personnel et de moyens. Nous*

---

<sup>172</sup> Deschamps et Chauvet, *Gallieni, pacificateur*, p.240.

<sup>173</sup> B. Weinstein, *op.cit.* p.38.

*pûmes même recruter des tirailleurs et organiser des convois pour ravitailler les colonnes qui opéraient au Cameroun*<sup>174</sup>.»

Éboué était-il en train de devenir un administrateur "à la fois fort et juste" ?

## **II.2. Un « sans-grade » qui prend ses marques, 1913-1918.**

Au cours de son deuxième séjour, de 1913 à 1917, Félix Éboué est affecté dans la circonscription de l'Ombella-Mondjo comme chef de la subdivision de Diouma puis ensuite dans la subdivision de Damara, au nord de Bangui, et dans celle de Kouango. Avant de rejoindre Diouma, il retourne à Bouka où sa compagne mandjia lui a donné un fils<sup>175</sup>. Cette période est marquée par les contraintes imposées par la guerre en Europe et en Afrique<sup>176</sup> puisque les Allemands sont au Cameroun voisin de l'Oubangui-Chari. Déjà en 1913, devant les risques de guerre, le gouverneur a demandé que « *les effectifs militaires ne soient pas trop réduits vu que déjà, la colonie est dotée de forces militaires parcimonieuses*<sup>177</sup> ».

Comment s'est traduite la guerre en Afrique ? Quel en est l'impact sur les Français et sur les populations autochtones ? Comment réagissent ces populations devant la diminution de plus en plus visible des effectifs des administrateurs et des militaires alors que la pacification est loin encore d'être totale ? Dans ce nouveau contexte international, Félix Éboué est amené à affronter de nouvelles difficultés et à éprouver sa pratique alors que « *l'homme blanc est considéré comme la cause de tous les malheurs*<sup>178</sup> ». Le comportement qu'il adopte « *a eu une influence sur lui-même et sur toute l'histoire de la région*<sup>179</sup> ». Pourquoi ?

---

<sup>174</sup> Georges Bruel, *L'Afrique Équatoriale Française*, Larose, 1930, p.62-63.

<sup>175</sup> Henry est né en 1913. Éboué aura une autre compagne et un autre fils, Robert Max, en 1919. Ils ont été reconnus et élevés par leur père. Il était courant pour les administrateurs d'avoir une concubine (une moussa, en langage bambara) mais exceptionnel d'en reconnaître les enfants et de les élever. Éboué s'est occupé de ses deux fils aînés jusqu'à la fin de sa vie.

<sup>176</sup> Marc Michel, *Les Africains et la Grande Guerre, L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003.

<sup>177</sup> ANOM, AEF, Gouvernement général, *D/4 (3)/20* : année 1913, rapport annuel.

<sup>178</sup> ANOM, *Ibid.*

<sup>179</sup> ANOM, Brian Weinstein, *Journal of African History*, XI, I (1970), printed in Great Britain, p. 110.

| <b>Dates</b>                       | <b>Avancement dans les grades et congés</b>                                    | <b>Mutations successives, services, fonctions</b>   |
|------------------------------------|--|---|
| 30 décembre 1912                   |  | Arrive à Brazzaville. Affecté à l'Oubangui-Chari-Tchad  |
| 1913                               |  | Arrive à Bangui le 20 janvier. Chef de la subdivision de Diouma, au nord-est de Damara, dans la circonscription d'Ombella-Mondjo du 3 février 1913 au 19 mars 1913. |
| Avril 1913                         |  | Chef de la subdivision de Damara au nord de Bangui (circonscription de l'Ombella-Mondjo), du 25 mars 1913 à décembre 1914.  |
| 1914                               |  |   |
| Décembre                           | 1 <sup>er</sup> juillet 1914, administrateur-adjoint, 1 <sup>ere</sup> classe. | Chef de la subdivision de Kouango, (circonscription de Kouango), de 10 décembre 1914 au 2 août 1917.  |
|                                    |  |   |
| 1917                               | 1 <sup>er</sup> janvier, administrateur  |   |
|                                    | 3 <sup>eme</sup> classe.   |   |
| Septembre 1917 à juin 1918 : congé |  |   |

Au moment où Éboué est affecté dans la subdivision de Diouma puis dans celle de Damara, des difficultés surgissent qui affectent le fonctionnement de l'administration :

*« A Diouma, lors de la prise de fonction de M. Éboué, les chefs de village sont venus assurer le nouveau chef de subdivision de leur bonne volonté. Ils se plaignent de leur peu d'autorité sur leurs hommes et demandent de l'aide à l'administration ».*

Des chefs de villages, des autochtones, acceptent de collaborer mais ne sont pas obéis. Éboué découvre que cette situation n'est pas exceptionnelle : elle est encore la manifestation du refus de voir s'installer le colonisateur. Éboué propose d'une part, de soutenir les chefs dans leurs conflits avec leurs administrés et de sanctionner par des peines disciplinaires les refus d'obéissance ; d'autre part, il entend regrouper méthodiquement les villages<sup>180</sup> parce que l'éparpillement rend difficile les opérations de surveillance et de recensement.

Lors de sa tournée, le gouverneur Frédéric Estèbe constate que l'attitude des chefs est satisfaisante et que les indigènes se plaignent peu. Il relève la nécessité de faire pratiquer par les autochtones davantage de cultures vivrières. En mars 1913, Estèbe ferme le poste de Diouma et il envoie Éboué à Damara réputée pour sa production de cultures vivrières qui est en diminution. Même si cela n'est pas encore dit officiellement, la difficulté à vivre entraîne une diminution de la population à cause du manque de nourriture, des maladies (la trypanosomiase reste un fléau), des opérations de « pacification », des désertions.

Une période cruciale commence pour Éboué qui se trouve confronté à ces difficultés.

Comme partout dans la colonie, les impôts sont payés avec le numéraire récupéré avec la vente des produits d'exportation. A Damara où Éboué se trouve jusqu'à la fin mars 1913, le caoutchouc et l'ivoire restent les deux principaux produits d'exportation. Malgré la baisse du prix du caoutchouc depuis 1910 toute la récolte de 1913 et les stocks ont été vendus dans les factoreries et le numéraire récupéré a servi à payer l'impôt. La difficulté vient du fait que, quand les hommes partent en forêt récolter le caoutchouc, les cultures vivrières, sont délaissées, « Les indigènes se limitent à la production de leurs besoins sans songer à créer des réserves » or, en 1913, la période de sécheresse est très longue et on a atteint rapidement la limite de la suffisance. La disette et même la famine menacent certaines parties de la colonie. Il n'existe qu'une seule entreprise agricole sur une

---

<sup>180</sup> ANOM, AEF, Gouvernement général, D /4 (3) /20 : année 1913, rapport annuel.

concession privée de 50 ha près de Bangui. Les sociétés concessionnaires qui devraient pratiquer l'agriculture se limitent à l'entretien des plantations de caoutchouc existantes et à la plantation de plants fixés par leur cahier des charges. Sans plus, ce qui est insuffisant.

Éboué pousse alors les populations M'Bakka et Banda à la culture intensive du manioc et il surveille de près ces plantations « de prévoyance » ; des essais d'élevage sont même tentés : « L'administrateur adjoint Éboué continue à déployer beaucoup d'intelligente activité et obtient de bons résultats<sup>181</sup> » et les impôts rentrent plus facilement.

Quand la guerre éclate en 1914, le souci des hommes devient primordial pour la population locale comme pour le corps des fonctionnaires coloniaux. Éboué demande à s'engager<sup>182</sup> : il veut partir sur le front parce qu'il est convaincu comme ses compatriotes guyanais que la conscription représente un devoir incontournable pour des citoyens qui veulent être assimilés. Il essuie un refus, à la fois de la part du lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari et du gouverneur général de l'AEF. Contraint de demeurer en Afrique, il se trouve indirectement impliqué dans la guerre qui se répercute en Afrique centrale, au Cameroun allemand.

Comment la guerre augmente-t-elle les difficultés déjà réelles des populations ? Comment ces populations réagissent-elles devant l'aggravation de leur situation ? Que fait Éboué ?

« La nouvelle de la guerre survenue entre la France et l'Allemagne n'a aucun sens pour les indigènes<sup>183</sup> » mais dès le mois d'août 1914, des populations réagissent parce que les villages doivent fournir des hommes pour le transport du ravitaillement de la colonne Lobaye-Cameroun (5000 porteurs pour toutes les circonscriptions de l'Oubangui). Cette mesure entraîne la fuite vers la brousse ou le Congo belge<sup>184</sup> pour échapper à la réquisition ou à l'impôt ou aux deux à la fois. Éboué met un certain nombre de fuyards en prison si

---

<sup>181</sup> ANOM, AEF Gouvernement général, D/4(3)/20, rapport de février 1913 sur l'Ombella-Mondjo.

<sup>182</sup> ANOM, AEF Gouvernement général, D/4(3)/21, rapport de 1914.

<sup>183</sup> Télégramme n°220 rédigé par Éboué le 10 avril 1916 quand il est dans la Kotto-Kouango et cité par Colette Dubois, "Félix Éboué l'Oubanguien, (1909-1931), un « sans grade » de l'administration coloniale dans l'ombre" dans Actes du colloque : *Éboué, soixante ans après*, SFHOM, 2008, p.121.

<sup>184</sup> ANOM, AEF Gouvernement général, D/4(3)/21.

bien que la circonscription de l'Ombella-Mondjo devient la deuxième circonscription par le nombre d'emprisonnés<sup>185</sup>.

Avec le relâchement de la surveillance dû à la mobilisation des militaires, les agents des compagnies concessionnaires reprennent leurs exactions sur des populations dont les prestations habituelles (portage, travail forcé) sont augmentées sans compter le recrutement en hommes (tirailleurs ou gardes) et les vivres supplémentaires qu'il faut fournir pour les troupes qui opèrent au Cameroun allemand. Devant ces contraintes, les populations n'ont pas d'autre solution que la révolte et Éboué montre ses capacités à rétablir progressivement l'ordre. Le gouverneur Estèbe décide alors de l'affecter dans la subdivision du Kouango<sup>186</sup> où la population Yacpa se montre particulièrement hostile (fuite des « indigènes » et guet-apens). Cette nouvelle affectation prouve aussi l'aptitude à agir et à dialoguer qu'Éboué manifeste et qui est appréciée.

Le Kouango comprend deux zones distinctes. A l'ouest, des petits groupes de peuples riverains de l'Oubangui comme les Banziri et les Yakoma, coopèrent avec les Français ; ils tirent de leurs ressources de quoi payer leurs impôts ; ils acceptent d'installer leurs villages près des centres administratifs et servent de payeurs. Par contre, à l'est, vers l'intérieur, les Langbassi, les Yakpa et les Ngbougou sont en révolte constante et fuient les autorités coloniales. Au Nord du Kouango, les Banda-Linda qui avaient attaqué des factoreries et tué un sergent français rendent l'administration impossible en empêchant le passage des baleinières qui portent l'approvisionnement et le courrier.

Les Langbassi et les Yakpa résistent aux diverses tentatives menées pour les contraindre à récolter le caoutchouc qu'ils doivent vendre à la Compagnie du Kouango Français afin de payer l'impôt. Depuis la fin de l'année 1914, l'autorité française est malmenée dans le Kouango. Aucun chef militaire n'a réussi depuis longtemps à

---

<sup>185</sup> ANOM, Brian Weinstein, *Journal of African History*, XI, I (1970), printed in Great Britain, p.44.

<sup>186</sup> Il faut distinguer la circonscription militaire du Kouango (ou le Kotto-Kouango), une des circonscriptions les plus difficiles de la colonie et la subdivision du Kouango dans la circonscription du Kotto-Kouango : Vendôme est le chef de la circonscription du 2 novembre 1914 à mai 1920. ; Éboué est le chef de la subdivision de décembre 1914 à août 1917.



s'imposer ; Éboué est le premier civil depuis 1906, à y devenir chef de subdivision<sup>187</sup> avec un seul assistant et seulement trente gardes ce qui ne lui donne pas entièrement confiance, « pour encadrer 30 000 administrés<sup>188</sup> ». Il écrit à Vendôme, son supérieur, chef de la circonscription, pour en réclamer un nombre plus important avec lesquels il pourrait effectuer ses tournées, rester dans les villages rebelles et ainsi améliorer la situation, assurer la sécurité de la route Kouango-Bambari et percevoir les impôts. En attendant, il se contente de ce qu'il a et passe presque toute l'année 1915 en tournées<sup>189</sup>.

En janvier 1915, Éboué a reçu pour mission d'obtenir, au cours de ses prochaines tournées, la soumission complète des Yacpa. Il parcourt 480 kilomètres, surtout de nuit ou en tipoye afin d'éviter, en vain, les attaques des Langbassi. Il tient à protéger Pierla, un des rares chefs langbassi qui coopère avec son village près de la rivière. En février, le gouverneur Estèbe juge « la situation lamentable<sup>190</sup> » : les chefs ne s'acquittent plus de l'impôt ; ne réussissent pas à contraindre les indigènes au travail. Ils auraient besoin d'être soutenus or les tirailleurs ne suffisent pas ; ils sont moins nombreux et ne peuvent pas rester assez longtemps dans les villages. Les attaques et des pillages de villages ont lieu sous la direction d'Amba, un autre chef langbassi, très écouté. En avril, Éboué agit en collaboration avec deux collègues afin de s'emparer de Goukara, chef de guerre des Ndopa. Ils s'accordent pour avancer vers Balao. Ils font une centaine de prisonniers sans réussir à mettre la main sur Goukara qui finit par se rendre quelques jours plus tard. Il accepte de coopérer et demande de récolter le caoutchouc, de le vendre, de payer l'impôt. Mais la région est pauvre, recèle peu de caoutchouc et peu d'éléphants. Pourtant, en juin, des chefs langbassis viennent payer l'impôt.

Le 14 juin, le chef de circonscription, Vendôme peut écrire : « À la tête de la subdivision de Kouango, subdivision très difficile et peu pénétrée qu'il fait sensiblement progresser, l'éloge de M. Éboué n'est plus à faire [...] Il obtient d'excellents résultats dans une région

---

<sup>187</sup> ANOM, Brian Weinstein, *Ibid.*, La subdivision du Kouango a eu à sa tête, pas moins de douze chefs différents entre 1906 et 1914.

<sup>188</sup> Colette Dubois, "Félix Éboué l'Oubanguien, (1909-1931), un « sans grade » de l'administration coloniale dans l'ombre " dans Actes du colloque : *Éboué, soixante ans après*, SFHOM, 2008, p.117.

<sup>189</sup> ANOM, Brian Weinstein *Ibid.*, Lettre d'Éboué à son chef de circonscription Henri Vendôme, 20 décembre 1914, p. 112.

<sup>190</sup> ANOM, AEF Gouvernement général D /4(3) / 22.

*qu'il fallait reprendre entièrement en mains. A fait preuve d'une grande activité et a effectué de nombreuses et longues tournées dans sa subdivision troublée après le départ de la compagnie des tirailleurs du Kouango<sup>191</sup>. » Le gouverneur Estèbe ajoute : « La subdivision du Kouango évolue favorablement même s'il reste beaucoup à faire, la route entre Kouango et Bambari est devenue plus sûre. Je sais que je puis compter sur l'activité dévouée d'Éboué<sup>192</sup> ».*

La situation continue pourtant à se dégrader en raison de l'opposition permanente de certains chefs dont le plus réputé est Amba. Déjà en avril, Éboué a essayé de mettre la main sur lui. Raymond Sokambi<sup>193</sup>, le chef des Banziri, lui apporte son aide mais quand les hommes d'Éboué approchent, les Langbassi s'enfuient vers la montagne. Finalement, Éboué décide de communiquer avec Amba par l'intermédiaire du *linga*, un tam-tam qu'il utilise déjà avec les autres Langbassi et les Yakpa. Un prisonnier langbassi ayant révélé à Éboué qu'Amba et les Langbassi s'étaient réfugiés dans la montagne, Éboué s'empresse d'agir : après sept heures de bataille, il fait trente cinq prisonniers mais Amba réussit encore à s'enfuir. En juin, les renforts demandés arrivent ; ils s'ajoutent à l'aide que lui apportent les deux chefs, Singuééré et Sokambi. Après une longue tournée en pays Yacpa, Amba continue à se cacher. Ce n'est que le 10 avril 1916, qu'épuisé, il se rend à Éboué. Les Yacpa se mettent au travail du caoutchouc pour payer l'impôt. Il avait fallu plus d'un an à Éboué pour venir à bout de ce chef « *rebelle* ».

Après ces actions contre les Langbassi et les Yakpa, le gouverneur Estèbe écrivait déjà à la fin de l'année 1915 : « Féliciter Éboué du résultat de sa tournée » et il ajoute encore en marge du rapport : « *Voilà comment on solutionne les affaires de ce genre. On ne compte que sur le temps !*<sup>194</sup> ».

---

<sup>191</sup> ANOM, FR EE//4094. *Dossier personnel Éboué*, évaluation du chef de circonscription, 15 août 1915,

<sup>192</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général, D /4(3) /22, rapport du gouverneur Estèbe, juin 1915.

<sup>193</sup> Après la destruction des chefferies traditionnelles voulue par Martial Merlin, l'administration a nommé des chefs ou s'appuie sur d'anciens chefs dont Raymond-Pierre Sokambi fait partie. Il est puissant et a rendu de grands services à Éboué : il l'aide à développer la culture du coton, à percevoir l'impôt, à construire une école et il lui aurait sauvé la vie. Éboué a trouvé dans la famille de Sokambi sa deuxième compagne, Bada, la mère de Robert. En 1918, un administrateur dénonce la toute puissance de ces chefs qui sous couvert d'aider l'administration, « tuent, pillent, emmènent des esclaves » (Kalck, *Op. cit.* t. III ; p.309).

<sup>194</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général, D /4(3) / 22, rapport du 3eme trimestre 1915.

Pour venir à bout des révoltes, l'action d'Éboué au Kouango est caractéristique de la manière dont il compte dorénavant procéder : il a fait plusieurs tournées (janvier, février, mars, avril, septembre, novembre) dont une de deux mois et demie en pays Yacpa ; il s'est engagé dans une lutte poursuite avec des forces destinées à impressionner. Surtout il s'appuie sur des chefs avec lesquels il est très lié comme avec Sokambi. Non seulement Sokambi lui a permis de venir à bout d'Amba et des Langbassi, mais il lui aurait sauvé la vie : une nuit, un homme envoyé par Amba aurait tenté de l'assassiner. Une anecdote, dont Weinstein a analysé les différentes versions du récit de l'événement avant d'en tirer le sens suivant : pour les autochtones, un administrateur avait été aidé puis protégé par un « grand chef ». Pour Brian Weinstein, ce récit révélerait implicitement le choix d'une politique coloniale, celle de l'association. Des liens indéfectibles de « fraternité » s'étaient tissés entre Sokambi et Éboué. Plus que cela, la protection dont Éboué avait bénéficiée témoignait d'une volonté de collaborer dont le chef local comme l'administration tirait bénéfice. La collaboration d'un grand chef montrait qu'il apportait son appui pour mettre sa population au travail, percevoir l'impôt, recruter des gardes ou des tirailleurs si nécessaire. Leur prestige en avait été renforcé à tous les deux<sup>195</sup>.

Les événements de l'année 1915 ont amené Éboué à réfléchir : malgré les efforts déployés, il se rend compte que les révoltes des Langbassi et des Yakpa ne sont pas terminées et qu'elles ne sont pas liées directement à la guerre en Europe. La guerre amène l'augmentation des impôts, des réquisitions en hommes et en ravitaillement qui aggravent les conditions de la colonisation déjà mal acceptée dans cette partie d'Afrique centrale. Pour ces populations, la révolte est toujours le seul moyen d'exprimer leur opposition à tous les maux qui les oppriment et qui sont liés à la colonisation. Éboué ne peut que constater aussi que son action est plus efficace s'il associe à son action celle d'un chef respecté.

Malgré sa tournée réussie en pays Yacpa, une sourde hostilité recommence à se manifester qui oblige Éboué à une surveillance constante. Des incidents permanents sont

---

<sup>195</sup> ANOM, Brian Weinstein, *Journal of African History*, XI, I (1970), printed in Great Britain, p. 110.

signalés à la fin de l'année 1915<sup>196</sup> dans la circonscription du Kouango où l'administration n'a pas les moyens de faire face. Les indigènes ont remarqué le départ de gros effectifs et cela les incite à manifester plus d'indépendance. En contrepartie, les sous-officiers font preuve d'un autoritarisme exagéré et les populations Boubou, Yacpa, Langbassi du bassin de Bangui, par nature assez sauvages, refusent de nouveau d'entrer en relation avec les autorités administratives et rendent impossible la perception de l'impôt.

A la fin février 1916, dans cette subdivision de Kouango, alors que quatre-vingt-onze chefs finissent par présenter leur soumission, des incidents ont encore lieu : les Dakoa manifestent leur hostilité rendant nécessaire une nouvelle intervention. Cette attitude se retrouve chez les Bago mais n'a pu être punie. Les réfractaires attaquent parfois ceux qui se soumettent et les massacrent. Comme il faut punir ces crimes, Éboué procède d'une façon méthodique : il réduit d'abord les groupements réfractaires les plus récalcitrants, les plus belliqueux jusqu'à leur soumission plus ou moins rapide. Ensuite, tous sont astreints à se regrouper à des emplacements choisis et sont contraints de participer aux plantations.

Éboué décide de s'entendre avec le chef Alindao pour réduire les foyers de résistance sur la M'Pokou et la haute Guipa. Avec son adjoint Simonin, il effectue de mai à juillet 1916, une nouvelle tournée. Les rebelles sont dispersés ; les foyers de résistance brisés ; ceux qui s'étaient cachés dans la brousse sont obligés de regagner leurs villages. Mais, encore une fois, la soumission des Yacpa est éphémère. Des noyaux de réfractaires se reforment avec certains chefs. Certains vont jusqu'à attaquer ceux qui acceptent de récolter le caoutchouc.

Ces révoltes permanentes inquiètent d'autant plus les administrateurs qu'elles sont liées au refus de payer l'impôt de capitation qui, depuis le début de la guerre, a augmenté. Comment augmenter les ressources qui doivent permettre aux populations de payer l'impôt, s'acheter des vivres et des biens personnels, coopérer et travailler ? Éboué avec son chef de circonscription, Vendôme, cherchent mais comment procéder dans le Kouango

---

<sup>196</sup> ANOM, le rapport annuel sur 1915, rédigé au début 1916, se trouve dans le *carton D/4 (3)/23* : année 1916.

dépourvu de produit riche ? Ils encouragent les Boubous à semer par exemple, du riz<sup>197</sup>. Les résultats sont assez bons et ils espèrent en faciliter le commerce ; de même pour les noix de palme. Le chef Sokambi donne l'exemple : il a pris un arrangement avec la maison Pinto pour lui fournir à Bangui des amandes de palme au prix de 0fr35 le kg. C'est Éboué, qui encourage les indigènes de Fouroumbala au commerce de l'huile de palme, une huile qui est achetée par les Bornouans, les Patris et Bandas. Sokambi seconde Éboué pour introduire aussi la culture du coton<sup>198</sup>. L'objectif reste difficile à atteindre : comment faire comprendre aux populations qui ne sont pas habituées au commerce et à un moment où les prix sont en baisse, qu'elles peuvent tirer des ressources supplémentaires avec ces cultures?

« La guerre a diminué beaucoup les ressources de l'indigène : réduction du portage et du transport par voie d'eau, réduction des prix du portage et des transports par pirogue (le trajet Kouango-Possel, 3 francs au lieu de 4 francs ; transports par pirogue : la tonne 30 francs au lieu de 60 francs) ; diminution du prix des vivres ; le panier de manioc que l'indigène vendait à Bangui 3, 4, et 5 francs ne vaut plus que 1,60 francs et 2 francs ; de plus la population indigène de Bangui est beaucoup moins importante ; aussi l'indigène vend beaucoup moins. Cependant depuis un mois, les transports des vivres sur l'Oubangui ont repris activement pour ravitailler le gros contingent de tirailleurs nouvellement engagés ». La guerre a eu pour conséquence d'augmenter le recrutement de porteurs et de tirailleurs pour partir vers le Cameroun. Le recrutement a été difficile et Éboué en fait clairement état dans son télégramme n°220 du 10 avril 1916<sup>199</sup> :

*« L'indigène est avant tout un sédentaire. Avant notre occupation, il ne quittait pas son village de peur d'être attaqué et mangé par les gens du groupement voisin. La crainte des voyages, des déplacements lointains est ainsi devenue une habitude ancestrale. Dès qu'il a vu que l'on demandait des porteurs pour les envoyer dans un pays éloigné, habité par des*

---

<sup>197</sup> Le riz participait à la base de l'alimentation. Pendant la guerre, du riz fut importé d'Asie dans certaines parties d'Afrique centrale. Voir M'Bokolo, *Afrique noire. Histoire et civilisation*, Hatier-AUF, 2004. Effort de guerre et bouleversements économiques, p.339-342.

<sup>198</sup> Le coton était une culture pratiquée par les villageois africains sur leurs champs individuels. Avec la colonisation, il s'agit de cultiver le coton sur des plantations européennes avec une main-d'œuvre payée -peu- à la journée. Éric de Dampierre, *Coton noir, café blanc*, Cahiers d'Études africaines, n° 2, 1960, p.128-147.

<sup>199</sup> Cité par Colette Dubois, *Ibid.*, p.123.

*gens de race et de langues inconnues, l'indigène de la région a fait tout son possible pour échapper à cette corvée. Les avantages de salaire, de nourriture, de soins médicaux que l'on faisait briller à ses yeux l'ont laissé complètement indifférent. Il n'a donc pas été possible de trouver dans la Kotto- Kouango un seul volontaire pour le portage permanent de la colonne du Cameroun. Tous ceux qu'a envoyés la circonscription ont dû être recrutés par la contrainte. »*

Au cours de l'année 1916, deux types distincts de relations s'établissent entre Éboué et ses administrés. D'une part, la contrainte, voire même la répression pour ceux qui refusent d'accepter la domination de l'administration comme par exemple, ceux qui s'étaient réfugiés dans la brousse, dans la haute Ouaka ou dans la boucle du Gombrou, et qui mêlés aux Linda, ont fait l'objet d'une répression jusqu'à fin août. D'autre part, une attitude d'acceptation passive a pu s'installer comme chez les Morouba qui continuent à donner des preuves de bonne volonté puisqu'en juin ils versent plus de 2 400 francs d'impôts. Éboué n'écrit-il pas dans son télégramme du 10 avril :

*« Les indigènes auxquels une souscription a été demandée l'ont payée en pensant qu'il s'agissait d'un nouvel impôt, sans comprendre ce qu'on leur expliquait. Ce qui d'ailleurs les portait à cette attitude c'est que, ils recevaient une médaille lors du versement de la taxe. Plus d'une fois, il est arrivé que demandant à un indigène s'il avait acquitté ses contributions, ce dernier a exhibé triomphalement une médaille de la « journée du 15 » ou de la « journée des Portes » pour prouver qu'il était en règle. Ils ont payé ce qui était demandé. Mais jamais, un seul souscripteur du Kouango n'a porté spontanément son obole<sup>200</sup>. »*

Avant son départ pour la Basse-Kotto, Vendôme note sur le dossier d'Éboué en juin 1917 : *« excellent administrateur qui a repris définitivement en mains la subdivision de Kouango en effervescence...et obtient les meilleurs résultats »*. La situation doit être sûrement à nuancer puisque l'énergique M. Coupé qui arrive en 1917<sup>201</sup> en remplacement de Vendôme, entend tenir fermement la situation.

---

<sup>200</sup> Cité par Colette Dubois, *Ibid.*, p.123.

<sup>201</sup> ANOM, AEF Gouvernement général, D/4(3)/24.

Félix Éboué a été nommé administrateur 3eme classe des colonies par le décret du 1<sup>er</sup> janvier 1917 ; il reste à la tête de la subdivision du Kouango. Deux ans et demi sont passés depuis l'avancement précédent : il considère que ce n'est pas un avancement très rapide. Il est impatient que son travail soit reconnu mais rares sont les administrateurs qui montent en grade plus vite<sup>202</sup>.

Dans la subdivision du Kouango, la pacification se poursuit au cours de l'année 1917 : même si des réfractaires continuent à attaquer les miliciens, les soumissions se multiplient et les dissidents sont pourchassés activement ; les derniers réfractaires se lassent de cette vie errante. La soumission de certaines tribus est trop récente pour abandonner toute méfiance, mais les impôts rentrent mieux. En juillet, le lieutenant gouverneur Estèbe<sup>203</sup> est remplacé par Auguste Lamblin<sup>204</sup>. Le changement de gouverneur coïncide avec le départ en congé d'Éboué en septembre. Malade<sup>205</sup> et fatigué, il a obtenu un congé de convalescence pour un an. Il part dans des conditions difficiles en pleine guerre.

Au cours de ces années 1913-1917, Félix Éboué s'est révélé un précieux auxiliaire pour l'Administration au moment où les tentatives de mise en valeur annoncées en 1910 étaient remises en question par la guerre en Europe. Le besoin en hommes sur les différents fronts a dégarni les postes militaires et administratifs de l'Oubangui-Chari. Les populations ont vite perçu que le nombre moindre de militaires et d'administrateurs permettait la reprise de la dissidence et de la révolte armée. Ces mouvements témoignent de l'opposition toujours

---

<sup>202</sup> On peut comparer avec le dossier de René Isambert, titularisé administrateur en Oubangui-Chari en 1915 : il passe à la 3eme classe le 15 mai 1917 (deux ans et demi) ; à la deuxième classe le 1<sup>er</sup> juillet 1919 (deux ans et trois mois) ; à la 1<sup>er</sup> classe, le 1<sup>er</sup> janvier 1922 (deux ans et six mois).

<sup>203</sup> Le 17 juin 1917, le gouverneur général de l'AEF, Angoulvant écrit : « la colonie de l'Oubangui-Chari qu'il dirigea de 1911 à 1913 a pris sous sa direction un essor nouveau et son habile administration le désigna à l'attention de M. le gouverneur général Merlin qui le fit appeler auprès de lui par un décret du 24 septembre 1913.. » De juin 1917 à février 1918, Estèbe exerce un nouvel intérim de gouverneur général. Le 30 juin 1919 soutenu par Angoulvant, il est nommé gouverneur 1ere classe à la Réunion

<sup>204</sup> Auguste Lamblin prend en main un territoire épuisé par le portage intensif provoqué par l'acheminement des convois vers le Tchad. Il veut porter ses efforts sur la création d'un réseau routier pour faciliter l'exploitation des richesses de la colonie aussi bien que pour remplacer le portage.

<sup>205</sup> Éboué est atteint de paludisme comme de nombreux administrateurs.

très vive à l'impôt et au portage, deux contraintes imposées par le colonisateur qui sont jugées excessives et qui épuisent les populations. L'impôt lié au travail forcé a augmenté ; le portage, qui un moment était préféré à la récolte du caoutchouc en forêt parce qu'il était mieux payé, a conduit lui aussi à des abus<sup>206</sup>.

Félix Éboué a accompli les missions qui lui étaient confiées, répression et paiement de l'impôt, avec efficacité. Il a réussi à atteindre les objectifs fixés par ses supérieurs en ayant recours aux moyens dont disposent les administrateurs : la répression et l'application du code de l'indigénat. Il n'a pas cessé d'exercer une surveillance active sur les populations. Il a imposé son autorité physiquement ; il a joué aussi de son apparence physique : noir, grand et fort, il a revêtu quand cela était nécessaire les attributs de l'administrateur blanc. Il a appartenu à cette génération de coloniaux au service de la mère patrie.

On peut considérer aussi que cette période 1913-1917 a été marquée pour Éboué par une prise de conscience : chargé de faire participer ses administrés à l'effort de guerre, il a dû réfléchir à son rôle et à la manière dont il pouvait agir. Volontairement, il a fondé sa réussite sur les liens personnels entretenus avec des chefs locaux, reconnaissant leur autorité traditionnelle et en faisant d'eux des hommes associés à l'administration. C'était là une question épineuse parce que les chefs qui collaboraient avec l'administration pouvaient être rejetés par leur population épuisée par l'impôt et le portage. L'autre risque était qu'en renforçant leur autorité, ils pouvaient se comporter en tyrans locaux. Peut-être cette attitude a-t-elle été celle de Sokambi et d'Alindao<sup>207</sup> ? L'alliance<sup>208</sup> avec Sokambi a donné à Éboué une aide précieuse qui a permis à Éboué de s'imposer mais Sokambi en a tiré un grand

---

<sup>206</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4 (3) 19. Un article de journal de 1917 titre : « Comment on recrute des porteurs sur la route du Tchad » : « les effectifs nécessaires au portage sont difficiles à prévoir à l'avance parce que les caisses arrivent par à-coups. Les indigènes peuvent se présenter spontanément ou être réquisitionnés par les chefs à la demande de l'administration. Ils sont alors enchaînés par « une ficelle » et libérés une fois en route ». La difficulté à recruter des porteurs est certaine. Même si la prise en otage des femmes a été interdite en 1912, d'autres abus ont cours comme l'insuffisance de nourriture et le portage intensif.

<sup>207</sup> Pierre Kalck, « Sokambi, Alindao ... sous couvert d'aider l'administrateur à percevoir l'impôt, tuent, pillent, emmènent des esclaves. » Thèse, p.309

<sup>208</sup> Cette alliance s'est concrétisée par un mariage : Éboué a épousé Bada, une parente de Sokambi. Elle est la mère de Robert né le 18 mai 1819.



prestige : c'est lui qui paraissait comme le véritable chef du Kouango. Nul doute que déjà de cette manière et dès cette époque, Félix Éboué a contribué à la reconnaissance d'une élite africaine.

Certaines questions et remarques se posent sur l'administration d'Éboué.

Le paiement de l'impôt a été assuré par le développement des cultures vivrières et de cultures commercialisables. Ces cultures étaient-elles seulement vendues pour s'acquitter de l'impôt ? N'ont-elles jamais été réquisitionnées pour ravitailler les contingents du Cameroun ? Ce cas aurait aggravé les difficultés de nourriture pour les populations. Rien dans les rapports administratifs ne permet de le dire mais en distinguant les régions fertiles ou riches et les régions ingrates, les deux cas auraient été possibles. Dans le cas où les populations arrivaient à vendre, il est probable qu'elles n'ont pu conserver du numéraire pour acheter quelques biens dans les factoreries ? A ce moment de la guerre, on ne le voit pas chercher à bloquer les prix comme il le fera plus tard ; il est encore un « sans-grade », un administrateur de trop petit rang.

A côté de ses occupations, Félix Éboué s'est impliqué dans d'autres aspects de son travail. Il n'oublie pas qu'un administrateur doit créer des écoles<sup>209</sup> : s'il s'emploie à créer des écoles primaires, il cherche surtout à mettre en place un enseignement plutôt pratique, destiné à l'acquisition de savoir-faire tournés vers la vie quotidienne. Une autre façon de faire évoluer les mentalités et qui correspond à une vision très positiviste, conforme aux idées répandues à l'époque selon lesquelles la colonisation doit apporter le progrès<sup>210</sup>.

---

<sup>209</sup> La nécessité de développer l'école est inscrite dans tous les programmes des gouverneurs. Dans son rapport de 1913 Estèbe reprend cette nécessité de développer l'enseignement en mettant l'accent sur l'enseignement professionnel : la colonie a besoin de forgerons, charpentiers, menuisiers, maçons. Une idée partagée par Éboué qui a construit une école à Kouango avec l'aide de Sokambi. L'enseignement était donné par les Pères du St Esprit secondés par les religieuses de la congrégation de St Joseph de Cluny, (écriture, calcul, oral et enseignement professionnel).

<sup>210</sup> Pendant la période où Éboué est administrateur, il n'existe aucune école secondaire en Oubangui-Chari. Pour en trouver, il fait aller à Brazzaville ou à Kinshasa au Congo belge. L'enseignement primaire relève du travail de l'administration, les missionnaires ont eux aussi pris en charge l'enseignement primaire pour y adjoindre un enseignement religieux. Les uns cherchent l'évolution ; les autres, la conversion. Deux articles peuvent être consultés : Jean Hervé Jezequel, « *Histoire de bancs, parcours d'élèves* » dans la Revue Cahiers

Au cours de cette période, le jeune administrateur a montré son intérêt pour les populations en apprenant leurs langues. Il prépare un manuel des langues Sango, Banda, Baya et Mandjia. Félix Éboué a voulu apprendre ces langues pour se passer d'interprète, mais aussi pour pouvoir parler avec la population, parce qu'il s'intéresse à leurs coutumes, à leurs contes, à leur mythologie qu'il cherche à connaître et qu'il commence à noter.

Entre 1913 à 1918, Éboué a été plongé dans des réalités coloniales difficiles. Il est certain qu'il a exécuté les tâches que ses supérieurs attendaient de lui et qu'il a montré une volonté sans faille pour imposer les exigences de l'Administration mais son attitude ne s'est pas limitée à être un administrateur colonial modèle. Il a montré des qualités personnelles : une ouverture aux autres ; une volonté de les comprendre en s'intéressant à leurs cultures ; une volonté de respecter la personne humaine : il n'utilise pas le tutoiement. Il est persuadé qu'il les aide autant par l'implantation de cultures vivrières et industrielles qu'en s'occupant de l'école ou de la santé avec des moyens dérisoires. Il a montré une bienveillance certaine qui peut paraître ambiguë par rapport aux réalités auxquelles il est confronté. Il a montré avec les chefs qui le soutiennent, une bienveillance jointe à une volonté sûrement communicative de profiter de la vie. Il a acquis une méthode de travail, organisé ses idées sur les rapports aux autres et sur la colonisation, il a forgé des relations. Il allait être mis à l'épreuve à son retour de congé.

### **II. 3. Éboué et les méandres de la politique coloniale, 1918-1931.**

Quand Félix Éboué revient de son congé passé en Guyane, il est contraint, à cause de la guerre, de passer par la Grande-Bretagne : il s'embarque le 11 juin 1918 à Falmouth et arrive à Brazzaville le 6 juillet. Il est affecté de nouveau en Oubangui-Chari où il trouve un nouveau lieutenant-gouverneur, Auguste Lamblin, qui le maintient à la tête de la subdivision du Kouango. Le 10 août 1918, il est nommé chef de la circonscription de la Ouaka.

| <b>Dates</b> | <b>Avancement dans les grades et congés</b> | <b>Mutations successives, services, fonctions</b> |
|--------------|---|---|
|--------------|---|---|

d'Études Africaines, 2003, n° 169-170, p. 409-433 et Côme Kinata, « *Barthélémy Boganda et l'Eglise catholique en Oubangui-Chari* » dans la Revue Cahiers d'Études Africaines, 2008, n° 191.

|  |  |   |
|--|--|---|
| 6 juillet 1918                         |  | Débarqué à Brazzaville. Affecté à l'Oubangui-Chari, chef de la subdivision du Kouango.  |
| 10 août 1918                           |  | Devient chef de la circonscription de la Ouaka (formée par l'ancienne circonscription du Kouango augmentée des subdivisions de Grimari et Bambari) jusqu'au 4 juillet 1921. |
| 1919                                   | 1 <sup>er</sup> juillet, administrateur 2eme classe.     |   |
| 1 <sup>er</sup> janvier 1921           | Palmes académiques                                       |   |
| <i>2 août 1921 à août 1923, congé</i>  |  |   |
| 1923                                   | 1 <sup>er</sup> janvier 1923, administrateur 1ere classe |   |
| 8 septembre                            | .  | Affecté à l'Oubangui-Chari  |
| 23 octobre                             |  | Chef de la circonscription du Bas-M'Bomou jusqu'au 30 avril 1926.   |
| <i>Mai 1926 à novembre 1927, congé</i> |  |   |
| 1927<br>6 novembre                     | .  | Arrive à Brazzaville.<br>Affecté en Oubangui-Chari comme chef de la circonscription du Bas M'Bomou.   |
| 1 <sup>er</sup> janvier 1928           |  | Chef de la circonscription de la Kemo-Gribingui jusqu'au 28 octobre.  |

|   |                        |   |
|---|------------------------|---|
| 11 novembre<br>1928   |                        | Chef de la circonscription de la Ouaka<br>jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 1931. |
| 31 décembre<br>1930   | Administrateur en chef |   |
| <i>1<sup>er</sup> mars 1931, fin du service d'Éboué dans la Ouaka. 23 mars 1931, embarqué à Douala.</i> |                        |   |

Cette troisième période (1918-1931) correspond à la réorganisation de l'après-guerre et à des relations tendues, difficiles qui s'installent entre Félix Éboué et les gouverneurs généraux, Victor Augagneur puis Raphaël Antonetti. Auguste Lamblin<sup>211</sup> le nouveau lieutenant-gouverneur, s'attelle, avec peu de moyens, à la reconstruction d'une colonie ruinée par les exigences de la guerre, où la famine s'étend, où les maladies (béribéri, grippe espagnole, typhus, la maladie du sommeil<sup>212</sup>) se répandent. Il faut remettre au travail des populations fragilisées et pour certaines, peu enclines à coopérer alors que les autorités à Brazzaville, décident de mettre en œuvre les programmes de construction de routes et d'un chemin de fer dont les projets avaient été adoptés avant 1914. A la nécessité de reprendre en mains des populations qui ont manifesté plus d'indépendance entre 1914 et 1918, s'ajoute le besoin de remplacer des matières premières dont certaines s'épuisent (le caoutchouc, l'ivoire). Il faut trouver d'autres ressources aux autochtones pour qu'ils se nourrissent, échappent à la famine et aux maladies, pour qu'ils puissent vendre et continuer à payer l'impôt. Il devient évident qu'il faut renoncer de recourir à la violence parce que les populations s'enfuient dès que le « commandant » est

---

<sup>211</sup> Auguste Lamblin affecté comme gouverneur intérimaire le 17 juillet 1917, est devenu lieutenant-gouverneur titulaire de l'Oubangui-Chari le 16 mai 1919. Par le décret du 9 octobre 1918, paru au *Journal Officiel de l'Afrique Équatoriale Française* du 15 décembre 1918, il est nommé Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur pour avoir « *puissamment contribué à la défense de son territoire et assuré dans d'excellentes conditions le recrutement d'un contingent de 3000 hommes* ».

<sup>212</sup> La première mesure de prophylaxie de la maladie du sommeil pour l'AEF est inscrite dans le *Journal Officiel de l'Afrique Équatoriale Française* - 1<sup>er</sup> octobre 1919 mais les moyens fournis sont encore modestes.

signalé<sup>213</sup>. Il arrive que des villageois qui travaillent au caoutchouc une des rares ressources de la colonie, soient attaqués.<sup>214</sup>

En septembre 1918, Éboué est proposé pour passer administrateur 2eme classe à la fois par le gouverneur de la colonie et par le secrétaire général de l'AEF et pourtant, la proposition est différée par le gouverneur général (3 décembre 1918). Déjà en 1916, alors que ses supérieurs directs, chef de circonscription et lieutenant gouverneur de l'époque, le proposaient « au grand choix » pour le grade d'administrateur 3eme classe, le gouverneur général Martial Merlin avait écrit cette appréciation on ne peut plus restrictive : « mérite promotion au choix ».

Au moment où « le cycle infernal exploitation-insurrection-répression est de nouveau ouvert sans apporter de réelles solutions<sup>215</sup> » quelles sont les missions qui lui sont confiées ? Comment agit-il ?

*- L'action d'Éboué dans la circonscription de la Ouaka<sup>216</sup> jusqu'à 1921.*

Durant tout le 1<sup>er</sup> trimestre 1918<sup>217</sup>, des opérations de répression ont été conduites dans la Ouaka, afin d'amener les populations à se regrouper et à se soumettre. Les Boubou qui avaient accepté de se regrouper et qui s'étaient mis aux plantations vivrières et à la récolte de raphia se révoltent en novembre, massacrent le chef soumis Bilinia et soixante hommes occupés à la construction de pirogues. A son arrivée, Éboué est chargé de l'opération avec mission d'en finir avec cette tribu d' « *incorrigibles sauvages*<sup>218</sup> ». Il reçoit un renfort de quinze gardes et 20 000 cartouches en attendant la 7eme compagnie<sup>219</sup>. Le travail reprend mais il faut trouver d'autres ressources car il faut renoncer au caoutchouc et

---

<sup>213</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4 (3) 24.

<sup>214</sup> Le caoutchouc est tiré des lianes à caoutchouc et des caoutchoucs d'herbes dont les rhizomes contiennent le latex. Or les lianes ont tendance à s'épuiser ou à disparaître. Il fallait chercher d'autres produits et le coton paraissait prometteur. Des essais ont déjà été entrepris au cours de l'année 1917

<sup>215</sup> Pierre Kalck, *Histoire centrafricaine des origines à nos jours*, thèse, t. III, p. 306.

<sup>216</sup> La circonscription de la Ouaka est formée par l'ancienne circonscription du Kouango augmentée des subdivisions de Grimari et de Kouango. Le chef-lieu est Bambari. Elle est divisée en cinq subdivisions.

<sup>217</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3) 24 -27.

<sup>218</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3) 24 -27, rapport du troisième trimestre 1918.

<sup>219</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3) 24 -27, rapport du quatrième trimestre 1918.

à l'ivoire. La circonscription est réputée pour avoir des richesses minières au nord, des plantations naturelles d'arbres à caoutchouc, des terres fertiles. L'impôt doit rentrer facilement si les populations arrivent à vendre. Or, la cueillette du caoutchouc dit « caoutchouc d'impôt », est particulièrement difficile sous le contrôle des miliciens (les tirailleurs indigènes) et les hommes peuvent être absents de leur village huit mois consécutifs délaissant alors l'entretien de leur village et les cultures vivrières indispensables pour vivre et maintenir une bonne résistance physique aux maladies.

Éboué décide d'arrêter la collecte du caoutchouc de liane pour le remplacer par le caoutchouc d'herbes, le céara qui est exploitable près des agglomérations et qui donne un latex commercialisable. Par ailleurs, il encourage la population à intensifier les cultures vivrières et commerciales. Il la contraint à se consacrer aux plantations de maïs, arachides, manioc, mil et riz. De 1919 à 1921, la production de paddy est passée de 60 à 700 puis à 2000 tonnes<sup>220</sup>. Il est persuadé que la culture du coton pourrait également contribuer à un début de développement. Il entend s'inspirer des essais fructueux réalisés au Congo belge et de ses propres tentatives menées précédemment dans le Kouango avec le chef Sokambi. Éboué trouve un allié en la personne du directeur de la Compagnie concessionnaire du Kouango français qui, à côté du caoutchouc et de l'ivoire, veut faire des essais de récolte de cire d'abeilles, de tissage de fibres pour les sacs d'emballage, de fabrication d'alcool pour carburant. A l'école de Bambari, une section professionnelle agricole est créée et c'est Éboué qui assure lui-même les cours pour la culture de céara et pour la confection des sacs.

La situation reste inchangée : il faut diversifier la production, trouver des ressources fondées sur un enseignement technique afin que les populations puissent payer l'impôt et s'acheter si possible quelques biens de consommation<sup>221</sup>. Les efforts d'Éboué sont entravés

---

<sup>220</sup>Félix Éboué, *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, Bulletin semestriel de la Société d'ethnographie de Paris, 15 juillet 1933, p.69.

<sup>221</sup> Les populations achetaient volontiers quand elles en avaient les moyens, ces biens de pacotille vendus dans les factoreries par les compagnies marchandes. Voir Céline, *Voyage au bout de la nuit*, Gallimard, 1952 ou Jean de Puytorac, *Makambo, Une vie au Congo*, édit. Zulma, 1992.

par une épidémie de grippe, par des opérations de police contre les Boubou et par le scepticisme, voire, des critiques de son administration<sup>222</sup>.

Dans l'intérieur, au nord de la circonscription, un noyau de Morouba et de Banda dissidents, entretient des troubles : ils se livrent à des pillages et se targuent de leur attitude contre l'administration mais, malgré ces noyaux de réfractaires dans les régions éloignées des postes administratifs, la situation alimentaire s'améliore au 3eme trimestre de 1920. Quatre cantons ont pu être organisés grâce à des regroupements de 21 villages Banda, 12 villages Linda Nord, 23 villages Linda Nord Est et des villages Ouassa.

Sur ces entrefaites, un nouveau gouverneur général, Victor Augagneur<sup>223</sup>, arrive à Brazzaville le 5 septembre 1920. Dès le 28, il fait connaître ses instructions<sup>224</sup>.

Augagneur est un homme réputé très autoritaire. Il reprend certains des principes exposés en 1909 par Martial Merlin sur les pouvoirs des administrateurs civils ou militaires et sur les rapports hiérarchiques mais il annonce sa volonté de changer de méthode : alors qu'en 1919 et 1920, l'utilisation de la force armée a été généralisée, il faut désormais la limiter :

*« J'insiste spécialement sur l'obligation de n'entreprendre aucune opération de répression ; aucune des opérations dénommées reconnaissances ou tournées de police, sans mon assentiment formel [...]. En aucun cas, vous n'emploierez les forces militaires, mêmes bornées ou empruntées à une seule compagnie, sans mon autorisation formelle. »*

---

<sup>222</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D / 4 (3) 24 27. Les rapports des années 1919 et 1920 donnent peu de renseignements.

<sup>223</sup> *Dictionnaire de Parlementaires français*, PUF, 1960 et ANOM, FM EE/II/736//1, dossier administratif.

Victor Augagneur, (1855-1931), professeur agrégé de la faculté de médecine de Lyon, chirurgien, maire de Lyon (1900-1905) sous l'étiquette « républicain opportuniste ». Il est député du Rhône en 1904-1905 sous l'étiquette « républicain socialiste », réélu en 1910-1919 et 1923-1931. Il fut plusieurs fois ministre. Il accepte en 1905 de devenir gouverneur général de Madagascar, le successeur de Gallieni. Il revient à Lyon en 1910 où il ne put jamais retrouver son siège de maire en face d'Herriot ; il fut nommé gouverneur général de l'A.E.F. en mai 1919 et y reste jusqu'en 1923. Partisan de la politique d'assimilation, il améliore le système de santé. Il reprend le projet du « Congo Océan » et commence la construction par le tronçon qui part de Pointe-Noire à travers le Mayombe en 1921. En 1923, il revient à Lyon, se présente aux législatives (droite) et est élu contre Marius Moutet. *Dictionnaire de Parlementaires français*, PUF, 1960.

<sup>224</sup> *JO de l'AEF* - 1<sup>er</sup> octobre 1921, pp 473-479.

(...) « Vous proscrirez absolument les procédés de violence employés dans le but de soumettre les indigènes réfractaires fuyant votre contact. » (...) Cette méthode pacifique réussira alors que l'autre, la méthode de violence, n'a connu, dans certaines régions que des échecs. (...) Votre premier devoir est de protéger cette population, de lutter contre les causes de sa diminution... ».

Non seulement Augagneur reconnaît que la violence ne mène à rien mais il est le premier gouverneur général à reconnaître la diminution de la population indigène :

« Si les indigènes sont vêtus, alimentés, traités dans leurs maladies, la population ira croissant.[...]. Le fonctionnement, la prospérité des entreprises industrielles, commerciales, agricoles dépendent du nombre, de la vigueur des travailleurs indigènes, seuls en état, sous le climat équatorial, de fournir un travail physique. [...]. Votre premier devoir est de protéger cette population, de lutter contre les causes de sa diminution, partout constatée et dont la rapidité, dans quelques régions est menaçante pour l'avenir... ».

Il propose trois solutions : la lutte contre les maladies tropicales, des mesures en faveur de l'hygiène et de l'eau potable, et le développement des moyens thérapeutiques et prophylactiques. Son souci est de renforcer la résistance de la population contre les maladies<sup>225</sup> :

« Ce but sera obtenu par une alimentation suffisante et régulière, et par l'établissement d'un rapport raisonnable entre la capacité et la quantité de travail demandé à l'individu. »

---

<sup>225</sup> P. Kalck, Thèse, *Histoire centrafricaine des origines à nos jours*, tome III, p.308 : L'effort sanitaire est très limité dans les années 1920 faute de personnel et de moyens. Le gouverneur général Augagneur fut autorisé à recruter quelques auxiliaires « qualifiés d'infirmiers » mais dont la formation est rudimentaire faute de crédits. L'un des premiers fut le fils du sultan de Rafaï, Hetman : le futur conseiller territorial Vermaud Hetman. Pour 1921, le budget de l'Oubangui prévoyait onze médecins, chiffre atteint bien plus tard. Le 22 janvier 1921, un arrêté d'Augagneur renforce les mesures de prophylaxie de la maladie du sommeil mais faute de personnel, de moyens, le texte reste lettre morte. C'est à partir de 1929 que les secteurs d'hygiène générale et de prophylaxie commencent à être organisés à la suite d'initiative du médecin colonel Jamot, En attendant, la population de la colonie reste victime de diverses maladies dont la carence alimentaire, la variole, la maladie du sommeil.



*Or, « nos indigènes de l'Afrique Équatoriale Française, sans l'action de l'autorité administrative, sont dans de nombre de régions, incapables de pourvoir par un travail spontané, à leur alimentation. Parce qu'ils sont indolents et imprévoyants, c'est à l'administrateur qu'il incombe de « multiplier les cultures, les étendre en proportion des besoins alimentaires de la population ». [...] « Dans la presque totalité de notre territoire nos sujets ne se décident à travailler que sous la pression de l'administration ? » [...] « L'impôt une fois payé, l'indigène ne se livre à un labeur supplémentaire que sous l'influence de nos exhortations. »*

Il rappelle que c'est l'administration qui fournit la main-d'œuvre aux entreprises privées :

*« Elle a donc, le droit et le devoir d'exiger de l'employeur les obligations tutélaires sur la population indigène : fixation d'un salaire minimum, logement, nourriture, durée du travail. (...) Mieux les intérêts respectables des travailleurs seront garantis, plus rapidement, pour la plus grande prospérité de la colonie et des entreprises particulières, se développeront l'habitude et le goût du travail chez les indigènes. Ce n'est pas seulement faire œuvre de civilisation humaine, c'est travailler pour l'avenir de réalisations pratiques. »*

Le discours d'Augagneur ne manque pas de contradictions : il ne faut plus utiliser la force pour faire travailler les populations mais comment les exhorter au travail ? Comment veiller aux intérêts des travailleurs<sup>226</sup> en face de la toute-puissance des entreprises ? Le colonisateur doit veiller à la santé du colonisé parce que le colonisé en bonne santé est d'un meilleur rapport pour le colonisateur mais comment le soigner en l'absence de personnel et de moyens ? La population doit payer ses impôts, travailler en forêt mais comment peut-elle s'occuper des cultures vivrières qui permettent de vivre et de se maintenir en bonne santé ? Le gouverneur général n'évoque jamais "les « calamités » du premier âge colonial<sup>227</sup>", la guerre, les exactions, les conditions de travail comme cause de la baisse de la population alors qu'il s'apprête à lancer la construction de la ligne de

---

<sup>226</sup> Arrêté (JO A.E.F. - 1<sup>er</sup> juin 1924) fixant, le salaire minimum des travailleurs dans la colonie de l'Oubangui-Chari : 13 francs pour les travailleurs recrutés hors de la subdivision où ils sont recrutés ou à Bangui ; 9 francs dans leur subdivision. Ce salaire est indépendant de la ration journalière qui doit leur être fournie.

<sup>227</sup> M'Bokolo, *Afrique noire, Histoire et Civilisation*, Hatier, 2004, p.342.

chemin de fer « Congo Océan <sup>228</sup> » qui doit traverser la région montagneuse du Mayombe qu'il faudra creuser avec les moyens locaux c'est-à-dire à la force des bras.

Comment réagit Éboué ?

Il signale à nouveau la région des KouKourou comme un refuge de réfractaires et de vagabonds. Il insiste pour que des mesures énergiques soient prises mais, conformément aux nouvelles instructions, le gouverneur Lamblin lui propose d'occuper d'abord tout le pays avec des fonctionnaires habiles<sup>229</sup> ce qui donne quelques résultats en 1921<sup>230</sup> puisque ceux qui s'étaient réfugiés dans la forêt rentrent dans leurs villages, par lassitude ou obligation. À cause de l'accentuation de la crise des matières premières (le caoutchouc ne trouve plus d'acheteurs, les palmistes sont en baisse, l'ivoire devient rare), Éboué poursuit le travail de son prédécesseur qui a favorisé de vastes plantations vivrières, des cultures d'oléagineux, de riz, de caoutchoutiers, de céara dont les indigènes tirent quelques revenus. Éboué se conforme aux instructions.

Comment son travail est-il apprécié ?

Le 25 septembre 1919, Lamblin<sup>231</sup>, le gouverneur de l'Oubangui-Chari, propose Éboué pour les Palmes académiques en raison de la publication en 1918, du *Manuel des langues Sango, Banda, Baya et Mandjia* « réunissant pour la plus grande commodité du fonctionnaire et du colon, la grammaire et le vocabulaire des quatre principaux idiomes de l'Oubangui-Chari ». Il signale que l'ouvrage a déjà valu à Éboué les éloges de plusieurs spécialistes en langues africaines. La proposition du lieutenant-gouverneur doit être renouvelée une deuxième fois; en vain. Une troisième proposition est nécessaire, signée par le gouverneur intérimaire, Alphonse Dirat, avant que le gouverneur général Victor Augagneur accorde sa signature, le 14 octobre 1920.

---

<sup>228</sup> « Le premier coup de pioche devait être donné sur le chantier du chemin de fer par Madame Augagneur le 6 février 1921 ». Pierre Kalck, Thèse, *Histoire centrafricaine des origines à nos jours*, T.III, p. 323.

<sup>229</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4 (3) 24- 27, rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1920.

<sup>230</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4 (3) /28 : année 1921.

<sup>231</sup> André Gide, évoque la force de caractère, la valeur morale et intellectuelle, toutes les qualités développées par le lieutenant gouverneur Lamblin pour vivre dans la brousse : « cet homme modeste, dont l'œuvre admirable montre ce que pourrait obtenir une administration intelligente et suivie », André Gide, *Voyage au Congo*, Gallimard, p.41-42

Cette attitude d'Augagneur est significative. Durant l'année 1920, les rapports du gouverneur de l'Oubangui-Chari, Lamblin, ont insisté sur le côté dynamique et positif de l'action d'Éboué :

*« La grande activité déployée par M. Éboué depuis de longs mois a donné d'excellents résultats ». « Les indigènes, grâce aux efforts d'Éboué n'ont plus besoin de quitter leur village huit à neuf mois grâce aux plantations vivrières et aux nombreuses cultures, ils peuvent payer leur impôt et échapper à la famine ». « M. Éboué donne aux cours de l'école de Bambari une orientation professionnelle agricole. » « Il a formé des moniteurs pour la récolte de céara et de caoutchouc, des tisserands pour la confection des sacs. »*

Sur son dossier, le lieutenant gouverneur par intérim, Dirat, signale le 12 décembre 1920 : *« topographie et langues indigènes », « s'ingéniant à améliorer la vie économique d'un pays difficile, il obtient par des procédés faits de bienveillance et de fermeté, de très intéressants résultats »*. L'appréciation est signée sans commentaire par Augagneur qui vient d'arriver à Brazzaville et ne connaît pas encore Éboué. Les éloges se répètent : *« beaucoup de tact ; décision ferme, rapide, tenace. Intelligent, instruit, travailleur »*. Le 8 février 1921, Dirat ajoute : *« Administrateur extrêmement méritant. Dans l'organisation politique et l'amélioration des conditions économiques d'un pays difficile, il obtient grâce à son intelligente activité des résultats pleins de promesse »* et il le propose pour passer administrateur 1<sup>ère</sup> classe. Cette fois-ci, le 9 avril 1921, le gouverneur général Augagneur écrit : *« [...] malgré les explications données, me paraît avoir eu la main un peu lourde dans l'administration de la circonscription de la Ouaka. Ayant le minimum d'ancienneté, il peut attendre ma promotion. »*

Il est clair qu'Augagneur reproche à Éboué ses méthodes en particulier un usage trop important de l'emprisonnement que le code de l'indigénat autorise pourtant. Éboué estime ne pas pouvoir répondre aux exigences de l'Administration sans contraindre ses administrés. Il est allé rencontrer le gouverneur général pour faire valoir que le nombre de ces peines disciplinaires s'explique mathématiquement, simplement par le fait que la Ouaka est de beaucoup la région la plus peuplée de l'Oubangui-Chari. Explication vaine parce qu'Augagneur s'en tient à sa directive : le moins de contrainte possible sur la population, voulant ignorer que la réalité coloniale est faite de contraintes et de brutalités. Éboué se heurte aux contradictions du gouverneur général.

Son départ en congé<sup>232</sup> en juin 1921, l'éloigne momentanément de cette situation mais les rapports donnent un aperçu du fossé qui se creuse entre Augagneur et Éboué qui se sent injustement critiqué et qui en est profondément meurtri parce que sa réussite sur le terrain est certaine. Le 18 août 1921, à Bangui, le lieutenant gouverneur Dirat insiste et propose pour la deuxième fois, qu'Éboué soit nommé administrateur 1<sup>er</sup> classe :

*« Je confirme [qu'il est] un administrateur extrêmement méritant. Il a apporté les soins les plus diligents à l'organisation d'un pays difficile, amené et retenu au travail une population qu'il a su apprivoiser. Il a préparé très heureusement la vie économique de l'importante circonscription qu'il a dirigée avec distinction pendant trois ans bien laborieusement remplis. [C'est] « Un administrateur de premier ordre ». Le 16 mars 1922, il reprend : « caractère : ferme, droit ; décision réfléchie. Excellent fonctionnaire. Doué de toutes les qualités nécessaires pour exercer un commandement. Il a dirigé avec beaucoup d'autorité et de fermeté la circonscription dont il a la charge. [...] Il a fait réaliser des progrès tels, qu'elle est devenue la plus prospère de la colonie. Aurait mérité de passer au très grand choix ».*

Rien n'y fait : la mise à l'écart est toujours de mise. C'est seulement le 22 avril 1922 que le gouverneur général accepte de signer la nomination qui devient effective le 1<sup>er</sup> janvier 1923. Éboué a dû attendre cette fois ci, trois ans et demi pour devenir administrateur 1<sup>er</sup> classe. Il faut reconnaître que la promotion n'a pas été rapide. Pourquoi ?

L'attitude du gouverneur général Augagneur a peu à voir avec le fait qu'Éboué a appliqué les consignes ou pas, a fait trop de prisonniers ou pas. En fait, Éboué, un « sans-grade », a fait connaître ses idées et cela ne plait pas : en 1921, il a osé soutenir son ami

---

<sup>232</sup> Le 3 juin 1922, Éboué a été examiné par les membres du Conseil de Santé de Cayenne à la demande du gouverneur. Atteint de paludisme, il obtient six mois de congé supplémentaires. (ANOM, certificat de visite n°1, *Dossier personnel Éboué*) Pendant ce congé qui dure jusqu'en septembre 1923, il épouse à Cayenne le 14 juin 1922, Eugénie Tell. Le couple Éboué rentre à Paris à la fin août. Éboué laisse à sa mère, à Cayenne, les deux fils qu'il a eus en Afrique de ses deux concubines successives. Henry est né en 1913, Robert Max en 1919. Ils ont été reconnus et élevés par leur père. Il était courant pour les administrateurs d'avoir une concubine mais exceptionnel d'en reconnaître les enfants et de les élever. En 1941, une lettre montre qu'il recherche ses deux fils, Henry et Robert qui sont prisonniers. En novembre 1942, il apprend qu'ils ont clandestinement franchi la frontière espagnole comme Charles, son troisième fils, pilote dans les Forces Françaises combattantes.

René Maran dans le différent qui l'oppose à l'administration pour son ouvrage, *Batouala, Véritable roman nègre*. Le livre, qui venait d'obtenir le Prix Goncourt, a fait scandale et a été interdit dans les colonies de l'AEF. Maran y dénonce en termes non équivoques, essentiellement dans l'introduction, les abus de l'administration coloniale et Éboué a proclamé que l'ouvrage était véridique. Quels ont été les propos de René Maran<sup>233</sup> ?

Pendant « *ces six années, pas un moment, je n'ai cédé à la tentation de dire un mot* » ; « *la question nègre est actuelle [...] il est temps de faire savoir* ». *Pourquoi ne pas dire que « dans tel petit village de l'Ouham, en 1918, on ne comptait plus que 1 080 habitants sur les 10 000 que l'on avait recensés sept ans auparavant ? »*. *Pourquoi ne pas dire que « la famine y était maîtresse ? »* *Pourquoi cacher « que dix, vingt ou même cent indigènes aient cherché en un jour d'innommable détresse, parmi le crottin des chevaux appartenant aux rapaces qui se prétendent leurs bienfaiteurs, les grains de maïs ou de mil non digérés dont ils devaient faire leur nourriture ! »* [...] « *Après tout, s'ils crèvent de faim, par milliers, comme des mouches, c'est que l'on met en valeur leur pays. Ne disparaissent que ceux qui ne s'adaptent pas à la civilisation.* » [...] « *La vie coloniale ...avilit peu à peu. Rares sont, même parmi les fonctionnaires, les coloniaux qui cultivent leur esprit. Ils n'ont pas la force de résister à l'ambiance. On s'habitue à l'alcool.* » [...] « *Ces excès et d'autres, ignobles, conduisent ceux qui y excellent à la veulerie la plus abjecte. Cette abjection ne peut qu'inquiéter de la part de ceux qui ont en charge de représenter la France.* » *Parce que, pour avancer en grade, il ne faut « pas d'histoires », « ils n'ont pas voulu voir. Ils n'ont rien voulu entendre. Ils n'ont pas eu le courage de parler. [...] C'est à redresser tout ce que l'administration désigne sous l'euphémisme “d'errements” que je vous convie*<sup>234</sup>. »

Ce que dit Maran est sans équivoque : l'administration coloniale couvre des abus et ces abus pourtant sont criants et indignes de la France. Il faut donc réformer l'administration au profit des droits des indigènes et pour le bien du pays. Maran n'est pas un anticolonialiste ; il est un réformiste, comme Éboué.

---

<sup>233</sup> ANOM, Dossier personnel. René Maran est entré dans l'administration coloniale en novembre 1909 après avoir obtenu le baccalauréat. Ses affectations l'ont conduit en Oubangui Chari, au Moyen Congo, au Tchad. Reconnu malade, il sollicite un congé de convalescence au moment où le gouverneur général Augagneur a supprimé les congés administratifs. Il décide alors d'abandonner son poste et quitte le Tchad sans autorisation le 16 avril 1923.

<sup>234</sup> ANOM, Dossier personnel et René Maran, *Batouala, Véritable roman nègre*, Albin Michel, 1921, p.10-15.

Seulement, René Maran est un administrateur qui a commis un de ces “errements” qu’il évoque, non pour se dédouaner mais pour faire comprendre la vie et les actes d’un administrateur colonial, noir de surcroît et donc dans une position doublement ambiguë. En décembre 1918, Maran s’est vu infliger un blâme avec inscription au dossier, pour « *négligence dans son service avec actes d’incorrection à l’égard de ses supérieurs*<sup>235</sup>. » L’année suivante, en juin 1919, le tribunal de Bangui condamne Maran à 50 F. d’amendes avec sursis pour avoir en novembre 1917, commis des violences sur la personne du nommé Mongo, un noir, qui en était mort. En août, une commission d’enquête formée de cinq administrateurs dont Isambert, un administrateur proche d’Éboué, examine les faits, reconnaît la « *situation délicate...ni contestable ni contestée* » dans laquelle se trouvait l’administrateur et conclut que Maran doit être rétrogradé<sup>236</sup>. C’est un jugement tout en nuance mais Maran est malade et déprimé ; il veut quitter l’Oubangui par le Nigéria britannique pour des raisons personnelles et ses supérieurs lui refusent : il partira et son départ est considéré comme une démission.

Éboué soutient Maran ce qui n’était pas seulement une preuve d’amitié. C’était faire preuve de beaucoup d’indépendance d’esprit pour un administrateur de 2eme classe. C’était aussi montrer ses idées : que le système colonial comportait des failles internes dans son fonctionnement, que les conditions de travail des administrateurs pouvaient les amener à commettre des exactions, que le racisme existait à l’encontre des administrateurs antillais ou guyanais et que des réformes étaient nécessaires. Le soutien qu’Éboué apporte à son ami Maran n’est pas un soutien de pure forme. C’est un acte courageux qui pose des questions sur la colonisation, sur l’administration et la politique coloniale. Ce n’est pas une condamnation de la colonisation, c’est le premier pas fait officiellement par Éboué pour la lutte qui doit conduire à une réforme du système colonial. Là en particulier, il met le doigt sur les relations ambiguës qui existent entre la France et ses administrateurs originaires des

---

<sup>235</sup> ANOM, *Ibid.* R. Maran rapporte à Candace, qui a transmis au ministre des Colonies, que son indiscipline consistait à ne pas avoir accepté sans protestation les insultes de « sale nègre » et de « boy » que lui lançaient deux autres administrateurs.

<sup>236</sup> Toutes les pièces sont dans le dossier administratif de René Maran. Dans le rapport, Isambert écrit : « *Maran était chargé d’assurer le transit de bouteilles de vin dont beaucoup arrivaient vides ou cassées. Il a frappé les indigènes.* »

colonies américaines, des administrateurs qui sont mis à l'exécution des basses besognes dans des conditions difficiles sans en obtenir de la reconnaissance :

*« Fonctionnaire colonial... Ce métier aurait pu être si beau, si généreux, si noble ! Hélas ! La colonisation est une déesse âpre et cruelle, qui ne se paie pas de mots et se nourrit de sang. Trop pratique pour être sensible, rien ne la détourne de ses projets. Elle se fonde sur l'injustice et l'arbitraire. [...] Il faut, pour lui plaire, arrêter des innocents. Ni les uns ni les autres n'ont quoi que ce soit à se reprocher. Mais la main-d'œuvre pénale faisant plus ou moins défaut, cette illégalité permet d'entreprendre ou d'achever, sans grever le moins du monde le budget local, les travaux en cours. La force primant le droit, le meurtre célébré et honoré, c'est ça, la colonisation. Il n'est personne qui ne le sache. Alors, pourquoi se plaît-on à jouer sur les mots ? Pourquoi n'a-t-on pas le droit de dire à tous, la vérité que l'on détient ? Et pourquoi, lorsqu'on ne fait que relater une faible partie de ce qui est patent, soulève-t-on tant de dénégations inutiles et tant de haines<sup>237</sup> ? »*

Éboué qui est comme Maran, tout imprégné de l'universalisme républicain, lui qui commence à avoir des idées sur l'administration, refuse de garder le silence sur l'attitude de son ami.

Pendant le long congé d'Éboué<sup>238</sup>, un autre événement qui concerne la Ouaka, la circonscription qu'Éboué vient de quitter, témoigne de ces difficultés auxquelles les administrateurs antillais guyanais sont confrontés et de la violence avec laquelle ils peuvent réagir.

Henri Vendôme, qui a été le chef hiérarchique d'Éboué dans la circonscription du Kouango, a été nommé dans la Ouaka ; il remplace Éboué parti en congé. Le 16 août 1922, il voit son affectation suspendue. Il est interné à Brazzaville et jugé le 25 février 1924<sup>239</sup> pour des faits qui se sont passés en 1917, dans le Kouango. Il lui est reproché « *des actes arbitraires et attentatoires à la liberté individuelle en faisant détenir, sans observer les formes prescrites par la loi, pendant un mois, des indigènes* » et « *du 24 avril au 21 août le*

---

<sup>237</sup> René Maran, *Un homme pareil aux autres*, Paris, A. Michel, 1962, p.133-134.

<sup>238</sup> Éboué est en congé de juillet 1921 à septembre 1923. Il épouse Eugénie Tell en juin 1922. Son beau-père, Herménégilde Telle, le fait entrer dans la franc-maçonnerie le 13 juillet 1922. En juin, il a obtenu un congé supplémentaire de 9 mois pour son « paludisme chronique ». ANOM, Dossier Éboué.

<sup>239</sup> Depuis 1923, le gouverneur général Augagneur est remplacé par Raphaël Antonetti.

*chef Mohinga* ». A cela s'ajoutent des sommes perçues au titre de l'impôt « *qu'il savait n'être pas dues*<sup>240</sup> ». La Cour acquitte Vendôme pour preuves insuffisantes mais l'affaire ne s'arrête pas là.

Le successeur d'Augagneur à Brazzaville, Raphaël Antonetti, fait remarquer au ministre des Colonies que l'administrateur Vendôme aurait du « *être affecté à une autre colonie que l'Afrique équatoriale Française, vu les faits qui ont motivé sa comparution devant la Cour d'assises* ». La réponse du ministre l'enjoint d'affecter Vendôme comme chef du bureau des Affaires civiles et chef de cabinet du lieutenant gouverneur du Gabon. Antonetti renouvelle un courrier le 23 janvier 1926 :

*« Nous aurions à compter avec la présence parmi nos fonctionnaires, d'individus déséquilibrés, tarés, voire même malfaiteurs notoires dont l'administration n'a pas su ou pas voulu se débarrasser lorsque était établie la preuve de leur indignité. »*

Il cite quelques exemples dont Henri Vendôme qui, pour « *les crimes et les atrocités que son indifférence a pour le moins laissé perpétrer par ses subordonnées me font un devoir strict de lui refuser désormais tout commandement, malgré son grade. Je vous ai demandé la mise à la retraite de ce fonctionnaire qui grève sans profit le budget du Gabon.* »

Vendôme, finalement, est affecté à Karikal. Après son congé de 1929, il part en Inde rejoindre son poste où il décède en août 1931 à Chandernagor<sup>241</sup>.

Pendant l'absence d'Éboué, les rapports administratifs<sup>242</sup> laissent entrevoir que l'Oubangui-Chari semble retrouver la prospérité et la tranquillité à l'exception d'îlots de dissidence. L'insuffisance de personnel due à l'exceptionnelle longévité des congés rend la situation fragile. L'extension du réseau routier et des cultures vivrières plus abondantes ont diminué les réquisitions pour le portage et mis les populations à l'abri de la disette. Le besoin de main-d'œuvre permet de faire travailler des autochtones même si le gouverneur

---

<sup>240</sup>. ANOM, Dossier de Henri Vendôme, Dossier EE/II/1295/1. Circonscription appelée alors Basse-Kotto-Kouango

<sup>241</sup> ANOM, *Ibid.* En 1931, Vendôme est noté comme « esprit ouvert et pondéré ; droiture de son caractère et de son jugement grande expérience administrative et facilité d'assimilation. »

<sup>242</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3) /29 et D/4 (3) /30 pour les rapports mensuels ; D/4 (3) /33 pour l'année 1923.



Lamblin reconnaît lui, que « *l'indigène ne travaille que si l'administration est constamment présente. (...) L'action des chefs de subdivision doit s'exercer chaque jour.* » Il se demande si on ne pourrait pas utiliser comme auxiliaire, dans certains emplois ou certaines missions, « *l'indigène évolué* »<sup>243</sup>. De qui s'agit-il ? Ce qui se passe dans les sultanats des Bas et Haut M'Bomou, où Éboué est affecté à son retour, en 1923, en donne une idée.

- *Éboué dans la circonscription Bas-M'Bomou, 1923-1926 ; 1<sup>er</sup> séjour.*

Éboué est affecté au début d'octobre dans la circonscription du Bas-M'Bomou<sup>244</sup>:

« *Fonctionnaire intelligent, expérimenté qui a notablement contribué au développement des régions qu'il a dirigées antérieurement. Il est certain qu'il obtiendra les mêmes résultats dans le Bas M'Bomou et qu'il raffermira la situation dans la subdivision de Rafai où se manifeste une diminution d'activité et certain trouble politique en raison de l'affaiblissement de l'autorité du sultan Hetman. Le chef de la circonscription doit porter toute son activité sur cette région pour ne pas perdre la collaboration très précieuse d'Hetman. Il faut lui redonner son prestige*<sup>245</sup> ».

Pour comprendre la situation, il faut revenir en arrière.

Des tribus se sont émancipées à la mort des sultans au début du siècle. Ces grands chefs ont quasiment tous disparu et les petits chefs, qui ne possèdent aucune autorité, se sont multipliés, ou l'administration les a multipliés. La règle est de faire de l'administration et du contrôle directs, une position que Lamblin ne partage pas. Il prend comme exemple, dans la subdivision de Rafai, « *le dernier sultan existant, Hetman, d'un*

---

<sup>243</sup> L'expression désigne soit un homme appartenant aux élites traditionnelles soit un homme nouveau.

<sup>244</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général, *Ibid.* Rapports de juin, juillet, août 1923 du chef de circonscription. En décembre 1922, Éboué apprend sa nomination comme administrateur 1<sup>er</sup> classe, nomination effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923. Après la naissance de Ginette Éboué le 18 mars 1923, la famille s'embarque à Bordeaux le 15 août et arrive à Brazzaville en septembre. Éboué était le chef de la circonscription de la Ouaka. Le 23 octobre 1923, il est nommé chef de la circonscription du Bas-M'Bomou, partagée entre quatre subdivisions dont la subdivision de Rafai où se trouve Hetman. Éboué réside à Bangassou du 23 octobre 1923 au 30 avril 1926.

<sup>245</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3)/33, rapport de décembre 1923.

*caractère souple, dévoué à l'administration et qui a rendu des services [...] un exemple de ces grands chefs dont la collaboration est précieuse pour l'administration*<sup>246</sup> ». Déjà, en 1921, dans une lettre du 20 novembre, (enregistrée n°1743) il donnait des directives qui allaient dans ce sens : « *Il ne faut pas craindre de demander à un chef intelligent comme l'est Hetman, sa collaboration. Il servira d'intermédiaire pour les relations courantes avec les populations des sultanats afin que les directives de l'administration arrivent par son intermédiaire. Il faut éviter que l'administration se voie trop ; il faut toujours agir en montrant qu'on est couvert par l'autorité d'un chef. Ainsi, on lui donne du prestige qui accroît celui de l'administration.* »

La difficulté vient du fait que les sous-chefs du sultan Hetman se font très malaisément obéir ce qui rend la tâche de l'administrateur Isambert<sup>247</sup> difficile dans le recouvrement de l'impôt dans une région où il faut lutter aussi contre la culture et l'utilisation du chanvre à fumer (le haschich) « *préjudiciable à la santé physique et mentale des indigènes.* » En avril 1923, Isambert continue à avoir du mal à percevoir l'impôt dans la subdivision de Rafaï ; il faut envoyer dans les villages « *des gardes choisis pour leur calme et leur intelligence* » en raison de la mauvaise volonté qui persiste pour l'extension des cultures vivrières<sup>248</sup>. Or cette subdivision de Rafaï a été une des plus prospères de la colonie de l'Oubangui-Chari et en 1923, l'impôt rentre mal et les cultures vivrières sont insuffisantes.

La situation n'a pas changé en septembre 1923 quand Éboué est de retour de son congé. Éboué reçoit des instructions de Lamblin, le gouverneur de l'Oubangui-Chari :

---

<sup>246</sup> En février 1909, le lieutenant gouverneur Merwart traitait déjà Hetman avec beaucoup de déférence.

<sup>247</sup> René Isambert (1884-). Est entré dans l'administration coloniale le 21 janvier 1914. En poste en Oubangui-Chari, il fait la connaissance d'Éboué à Bangui en septembre 1914. Les deux administrateurs sont liés par une profonde amitié. Jugé très bon administrateur, très cultivé, très pondéré, Éboué le réclame comme secrétaire général quand il est gouverneur de la Guadeloupe. En 1940, quand Éboué est gouverneur du Tchad, Isambert est le chef du Département de Baguirmi. « Son ralliement à la France libre eut d'importantes répercussions locales en raison de l'autorité morale dont il jouissait auprès de ses collègues et des populations. » Lettre de Pleven du 3 novembre 1969. Le 14 mai 1943, Pleven souhaite avoir Isambert à Londres au Commissariat National. Isambert quitte Brazzaville en mai 1943 ; Éboué vient lui donner l'accolade à l'embarcadère de Brazzaville : c'est la dernière fois qu'ils se voient.

<sup>248</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général, *Ibid.* Rapports de mars, avril, mai 1923 du gouverneur Lamblin.

*« Il faut obtenir de l'indigène des cultures alimentaires et une production supérieures à celles d'aujourd'hui et, d'autre part, lui assurer la jouissance équitable du produit de son travail<sup>249</sup> et cela tout en cherchant à consolider l'autorité du sultan qui nous a été tout dévoué par le passé et qui peut encore nous rendre d'excellents services. L'attention du chef de la circonscription, devra se porter particulièrement sur la subdivision de Rafai puisque celles de Bangassou et de Bakouma grâce à l'activité de Mr l'administrateur adjoint Isambert, paraissent définitivement entrées dans une ère de bon ordre et d'activité<sup>250</sup>. »*

Dès son arrivée, Éboué se lie avec Ethman qui reprend confiance, stimule ses chefs qui font preuve de bonne volonté, pousse aux cultures<sup>251</sup>. Il obtient de la même manière, l'alliance d'autres chefs. Cela le place dans une position singulière entre le gouverneur général Augagneur favorable à la destruction des principales chefferies et le gouverneur de la colonie favorable à la collaboration avec les grands chefs. Éboué a déjà constaté qu'une administration indirecte s'appuyant sur l'influence, réelle ou supposée, des chefs indigènes, permet d'obtenir des réformes et des améliorations dans de nombreux domaines. Depuis quelques années il devient favorable à une administration indirecte. Pour lui, l'assimilation ne convient pas à l'Afrique alors qu'en haut lieu, on pense que le système de chefferie doit disparaître afin de faciliter l'assimilation : il suffirait de remplacer les anciens chefs par des chefs dociles et des administrateurs coloniaux. La position d'Éboué devient un obstacle supplémentaire à son avancement, malgré son travail.

Sur le terrain, la situation est favorable à l'administration. Les opérations de recensement qui permettraient de percevoir d'avantage d'impôt ne sont pas achevées par manque de personnel et pourtant, l'impôt rentre. Les populations ont compris l'utilité des pistes qui doivent réduire, voire faire disparaître, le portage et ils montrent une meilleure volonté pour construire la piste Bangassou-Rafai qui atteint Bangassou le 15 décembre

---

<sup>249</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3)/33 et D/4 (3)/34 Le rapport mensuel de juin 1924 et le rapport politique du 2eme trimestre 1924 pour la circonscription du Bas-M'Bomou précisent qu' « il faut veiller à protéger la population contre les agissements de certains traitants indigènes à la solde des maisons de commerce », ces traitants achetant à des prix très bas.

<sup>250</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3)/33.

<sup>251</sup> ANOM, A-EF Gouvernement général D/4 (3)/33 et D/4 (3)/34. Rapport sur la situation politique pour 1924 dans le même carton.

1923. Appuyé par Lamblin, Éboué stimule la culture du coton « *dont la vente est infiniment plus rémunératrice que celle des produits extraits à grand peine des rhizomes caoutchoutifères*<sup>252</sup> ». Le démarrage est difficile mais les résultats encourageants. Dans la subdivision de Bakouma, la situation s'améliore aussi grâce à la surveillance qu'exerce Éboué et un jeune commis qui effectue des tournées fréquentes parce que les populations se sentant loin de Bangassou avaient repris l'habitude de régler entre eux leurs différents de manière brutale et qu'ils étaient soumis à des traitants qui venaient sur place acheter à bas prix. L'administration s'occupe de la création d'une flottille de pirogues pour faciliter l'évacuation par eau de produits achetés sur place ou en transit. Propriété de la population, cette flottille doit être une nouvelle source de revenus.

Lamblin écrit sa satisfaction<sup>253</sup> :

*« Mr Éboué, désigné pour le Bas-M'Bomou a redressé en très peu de temps la situation politique et économique fâcheuse laissée par son prédécesseur. La rentrée de l'impôt de sa circonscription s'effectue maintenant de la façon la plus aisée. Les cultures pour la consommation locale ou l'exploitation, ont reçu une grande impulsion et de grandes superficies ont été aménagées pour des essais de la production du coton. Par l'affabilité de ses manières et la rectitude de son jugement [...] il a su s'assurer l'estime de tous. »*

Le 20 septembre 1924, l'avis est contresigné par le gouverneur général par intérim, Robert de Guise.

A Brazzaville, avant l'arrivée d'Antonetti, nommé gouverneur général, Robert de Guise réunit le Conseil de gouvernement et fait le point sur la situation de l'AEF<sup>254</sup> depuis le départ d'Augagneur (août 1923) : l'œuvre de pénétration administrative s'est poursuivie « *avec persévérance en 1923-1924* » même si l'occupation n'est pas encore totale. [...] En Oubangui-Chari, quelques groupements rebelles de la région à l'est de la colonie, « *grands chasseurs indépendants* », ont fait leur soumission obtenue non par l'usage de la force mais, conformément aux instructions du gouverneur général Augagneur, par « *la méthode d'apprivoisement, plus lente mais plus sûre.* » « *Dans toutes les subdivisions, des villages*

---

<sup>252</sup> R. Maran, *Félix Éboué, Grand commis et loyal serviteur, 1884-1944*. Paris, L'Harmattan, 2007, p.24-25.

<sup>253</sup> ANOM, Dossier Éboué, *Ibid*, Appréciations du gouverneur Lamblin, 26 juillet 1924.

<sup>254</sup> *J.O de l'AEF*- 15 septembre 1924.

*ont été établis en bordure de nombreuses routes qui sillonnent cette colonie* » reliant les villages aux chefs-lieux de subdivision et aux chefs-lieux de circonscription. Il entérine un fait : ces regroupements de villages et d'aménagement de routes, ont été effectués sur les directives du lieutenant-gouverneur Lamblin, sans recevoir l'appui formel du gouverneur général Augagneur. « *La colonie de l'Oubangui-Chari est en réel progrès et paraît appelée à un développement rapide.* » [...] Il souligne que l'œuvre d'Augagneur a été positive : grâce à sa volonté, « *une politique indigène, inspirée des plus hauts principes de justice et d'humanité, a fait régner dans ce pays une paix inconnue jusqu'à lui* » et grâce à son énergie, il a réussi à imposer l'adoption du projet de la construction du chemin de fer Brazzaville-Océan.

Le discours passe sous silence « les opérations de pacification » nécessaires en 1919-1923 et qui ont conduit à une fragile soumission remise rapidement en question par l'ouverture du chantier du CFCO le 6 février 1921. Antonetti<sup>255</sup> arrive à Brazzaville le 1<sup>er</sup> décembre 1924, après avoir consacré « plus d'un mois à circuler dans la zone côtière » parce que, « homme de volonté, esprit réalisateur » ferme et énergique, il était « pressé de voir » par lui-même.

Aussitôt arrivé, il reçoit les corps constitués, les fonctionnaires, les colons présents à Brazzaville. Il leur expose immédiatement « quelques unes des nécessités les plus urgentes<sup>256</sup> » qui doivent être envisagées après l'accord du Président de la République, Gaston Doumergue, pour lancer véritablement la construction du chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire. L'essentiel, en fait, du discours concerne la construction du Congo-Océan. Il donne des directives afin de rendre le chantier plus efficace : amener l'eau à Pointe-Noire d'ici dix huit mois, plus de journées de travail obligatoires pour les hommes, une amélioration des sentiers de portage qui permettront d'acheminer le ravitaillement aux chantiers du chemin de fer « avec un minimum de fatigue » et d'utiliser même des charrettes ce qui ferait « qu'à la fin de l'année prochaine le portage pour le

---

<sup>255</sup> ANOM, FM, EE II 3015/1Raphaël Antonetti, 1872-1939. Il entre dans l'administration coloniale en 1891 comme écrivain de 2eme classe. En 1899, il est commis principal ; chef de bureau 1ere classe en 1907 ; secrétaire général des colonies, 2eme classe, en septembre 1908 ; gouverneur 3eme classe en septembre 1916 ; en 1917, Van Vollenhoven lui reconnaît qualités : « s'est élevé par son travail au plus haut de la hiérarchie...fonctionnaire probe, énergique... ». Il est nommé gouverneur général de l'A-EF en juillet 1924.

<sup>256</sup> Discours paru au *J.O. de l'A.E.F.*- 15 décembre 1924.

chemin de fer aura disparu. » Pour mieux administrer, gérer, encadrer la main-d'œuvre destinée au chemin de fer, un service spécial d'administrateurs et de fonctionnaires civils doit être créé. Il reste à regrouper les familles isolées dans des villages près de moyens de communication pour faciliter le déplacement.

Sous prétexte d'humaniser, d'éduquer, nourrir, soigner, civiliser ou « *faire franchir une étape vers une semi civilisation* », Antonetti promet d'apporter la dernière touche à un système de colonisation qui doit permettre de tirer le maximum d'un « *immense réservoir de matières premières jusqu'ici en grande partie inutilisées, faute d'issue convenable à la mer.* » Pour cela, il faut des hommes forts, résistants aux maladies, mieux nourris grâce à une amélioration de l'outillage et des méthodes ; des hommes mieux encadrés par le rétablissement des regroupements traditionnels où les chefs indigènes retrouveront leur place et leur autorité pour mieux servir l'administration. Dans quatre ans, la première locomotive doit circuler sur la ligne Congo-Océan.

Antonetti précise sa « doctrine coloniale » : « *Partout (dans l'Empire) où cela était possible, nous avons accordé aux chefs et aux notables des tribus une part active dans les délibérations et dans les décisions judiciaires, tandis qu'en AEF. [...] trop arriérés hier pour pouvoir bénéficier de cette confiance, les Noirs du Congo en ont été écartés. Ils me paraissent arrivés au stade où nous pouvons les associer à notre œuvre en leur donnant une part plus large dans l'administration de la justice [...]* ».

Cette politique indigène est fondée sur trois points : « *régénération physique des races* » pour les rendre plus fortes ; « *reconstitution de la société indigène par reconstitution des regroupements traditionnels* » avec reconnaissance des chefs ; collaboration avec « *l'élite indigène [...] pour l'administration de la justice [...]* ». Un discours tout au service de la colonisation en réaménageant des idées qui ne sont pas neuves et qui ne s'opposaient pas à priori aux idées personnelles d'Éboué.

Quels allaient être alors, la position, le rôle, l'action d'Éboué ?

Les rapports d'Éboué pour l'année 1925<sup>257</sup> donnent un aperçu du travail poursuivi. Il est responsable de quatre subdivisions et l'ensemble donne satisfaction.

---

<sup>257</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4 (3)/35 : rapports de mars et juin 1925.

Dans la subdivision de Bangassou, dont le chef est seul, sans adjoint, les impôts sont rentrés en quantité plus élevée ; les chefs de canton, des chefs indigènes, sont actifs et loyaux. La subdivision a des possibilités pour les cultures vivrières et aussi la culture du coton et du café. Il en est de même, dans la subdivision de Bakouma où la population travaille et où l'impôt rentre. Les Togbo sollicitent leur regroupement en chefferie autonome sous la direction d'un chef de leur race ; « *il n'y a aucune raison de leur refuser et le nécessaire sera fait*<sup>258</sup>. » Dans la subdivision de Rafai, il n'y a pas d'administrateur et les chefs sont sous l'autorité du sultan Hetman qui, avec son fils collabore de façon loyale et active. Les cultures vivrières se développent. Quant à la subdivision de l'Ouango, « *une subdivision modèle* », elle respire l'ordre et la prospérité. Les populations sont disciplinées et laborieuses mais il faut diriger « *avec doigté surtout les Yakoma* ».

Éboué effectue une tournée dans la subdivision de l'Ouango pendant qu'Isambert se rend à Bangassou pour l'arrivée du gouverneur général Antonetti accompagné du gouverneur Lamblin. Il fait remarquer qu'en mars 1925, la somme de l'impôt a atteint pour sa circonscription, la somme importante de 245 788 francs. Il a toutes les raisons d'être satisfait. Or, malgré ses résultats obtenus et reconnus, le ton des rapports se modifie.

Malgré les résultats obtenus par Éboué, pour la première fois, en mars 1925, le gouverneur Lamblin, qui a toujours été élogieux envers Éboué, écrit <sup>259</sup>:

« *Très bon fonctionnaire [...] mais marque une tendance accentuée à ne pas s'absenter du chef-lieu de sa circonscription où il a l'avantage de vivre en famille*<sup>260</sup> et à omettre des tournées dans la région qu'il administre directement. J'ajoute aussi que dans sa manière d'apprécier le personnel placé sous ses ordres, il révèle par la bienveillance excessive dont il fait preuve, un manque de mesure qui fait admettre un défaut de jugement et de fermeté ».

Si Lamblin le propose cependant pour devenir administrateur en chef (en évaluant sa note à 18/20), le gouverneur général Antonetti écrit : « *Il semble que ce fonctionnaire a beaucoup perdu de sa valeur d'autrefois* » et il baisse sa note de 18 à 16. En juin, Lamblin souligne

---

<sup>258</sup> ANOM, Gouvernement général de l'A.E.F., carton D/4 (3)/35 : rapports de juin 1925

<sup>259</sup> ANOM, Dossier personnel Éboué, EE/II/4094/1.

<sup>260</sup> Éboué vit avec sa femme et ses deux enfants, Ginette née en 1923 et Charles, né en 1924.

les « *beaux progrès* » réalisés par Éboué mais poursuit : « *Il ne faut pas seulement considérer la question de l'impôt (faire produire plus pour faire rentrer plus d'argent) ; il faut que cela améliore aussi la situation des administrés*<sup>261</sup>. »

C'est bien ce qu'Éboué a toujours souhaité et il rappelle que c'est Lamblin à l'origine, qui a voulu en 1923-1924 la généralisation de la culture du coton avec une technique imitée de celle du Congo belge ; la vente du coton devant permettre aux paysans de récupérer un revenu monétaire avec lequel ils pourraient payer l'impôt et acheter du matériel, des vêtements, des vivres mêmes puisqu'on pratiquait l'assolement avec une année en coton et une année en cultures vivrières. Or, le rapport de Lamblin sous-entend que la situation des administrés ne s'est pas améliorée ce qui est contesté par Éboué.

Au trimestre suivant, Lamblin fait état de la soumission complète de la population du Bas-M'Bomou. Éboué peut donc se consacrer à ce qui peut rapporter à la population : la vente des oléagineux, du caoutchouc, de l'ivoire là où il est encore abondant. Il prépare la campagne agricole en vue de plantations vivrières et industrielles, café et coton dont la culture n'est pas acceptée facilement par la population. Au 30 septembre 1925, il adresse aussi un rapport sur la progression des voies de communication : sont terminés Bangassou-Bria, 15 km, Fadama-Basso, 15 km, Rafaï-Zemio, 15 km. Les travaux du tronçon Dinguero-Ngome sont ralentis par manque de surveillance et ceux de Gandakototi-Ouango par Bao, se poursuivent. Les pistes ouvertes concernent Bangassou-Fouroumbala, Magamba-Ouango, Bangassou-Rafaï, Bangassou-Yalinga. La construction d'un réseau routier de 4000 km en dix ans tient à la volonté de Lamblin. Les indigènes ont vite compris que l'introduction de moyens de transport pouvait diminuer les exigences du portage et ont coopéré activement mais le travail a été dur. Même si la situation sanitaire s'améliore grâce à des travaux d'assainissement

Le Bas M'Bomou est la circonscription la plus taxée et l'impôt rentre bien. Pour ce 3e trimestre 1925, le caoutchouc à liane et les palmistes donnent de bons prix ; l'espérance est grande pour le coton ; la Cie de l'Ouhamé-Nana a commencé la construction de son usine d'égrenage de Bangassou. A la fin de l'année, la liane à caoutchouc connaît une hausse importante de la production si bien que dans la subdivision de Bangassou, la population est excitée par le prix offert pour le caoutchouc au moment où la récolte du

---

<sup>261</sup> ANOM, Gouvernement général de l'A.E.F., carton D/4 (3)/35, note de Lamblin, juin 1925.



coton demandait des bras. Les chefs ont pu malgré tout, ramener les hommes aux villages pour récolter le coton mais la hausse du prix du caoutchouc entraîne une grande effervescence commerciale : « *Il a fallu contraindre les chefs à maintenir les hommes pour la récolte du coton à cause de la ruée vers les lianes à caoutchouc, causée par la hausse du prix* ». Or, la récolte de coton est exceptionnelle ; l'essor est remarquable depuis deux ans.

Le 25 août 1925, Lamblin écrit de nouveau sur son dossier : « *tendance à la bienveillance excessive* » en ajoutant : « *Je note avec satisfaction que Mr Éboué a marqué depuis le début de cette année une activité beaucoup plus grande que pendant la période précédente et qu'il s'attache beaucoup à faire évoluer le pays dans le sens qui lui est indiqué. Poursuit de très gros efforts ; doit assurer l'exécution d'un programme très chargé avec un personnel insuffisant en nombre.* »

Éboué poursuit ses efforts : en 1926<sup>262</sup> il signale en mars que la perception de l'impôt est finie et que la récolte du sésame, une nouvelle culture, a été d'un bon rapport. Les cours du caoutchouc commencent ensuite à baisser. Sur le plan politique, le manque encore de personnel reste la difficulté majeure qu'il faut détourner en s'appuyant sur les chefs locaux. La *subdivision de Bangassou* a 10 chefferies avec un chef de canton et sous son autorité des petits chefs et des capitas. La meilleure chefferie est celle du chef Zangandou, un « modèle de chef ». Les autres ont besoin d'être stimulés. Les chefs sont tous jaloux de leur autorité et de l'égard qui leur est prodigué. Même dans la *subdivision de Bakouma*, éloignée de Bangassou, sans administrateur mais administrée par le chef de circonscription, la situation est bonne. Le nord possède des groupements de peuplement de caoutchouc d'une richesse exceptionnelle. Dans la *subdivision de Rafai*, le sultan Hetman administre seul son sultanat avec fermeté, habileté, le sens des responsabilités, intelligence, finesse d'esprit ; il effectue des tournées fréquentes. Il a de l'autorité et du prestige. Les villages sont des modèles de propreté. Les résultats continuent à être excellents. Isambert a laissé la subdivision de l'Ouango dans une situation excellente<sup>263</sup>.

---

<sup>262</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4 (3)/ 36.

<sup>263</sup> ANOM, Dossier administratif. Isambert a été le chef de la subdivision de l'Ouango depuis le 8 avril 1924. Il part en congé du 31 mai 1926 au 19 juillet 1927. Il est ensuite affecté sur sa demande, au Togo.

A ce moment, en 1926, quatre compagnies commerciales françaises obtiennent le droit de s'installer en Oubangui et en particulier dans les quatre subdivisions sous le contrôle d'Éboué. Cette décision ne dépend pas de l'administrateur. Leur rôle est technique et commercial ; l'administration s'occupe elle, de la construction des routes. Le succès se comptabilise dans l'augmentation des revenus pour les indigènes, des taxes pour le budget de la fédération et une certaine augmentation de la population. Lamblin peut écrire (mars 1926) :

*(Éboué) « a contribué à poursuivre avec succès un gros effort pour la réalisation d'un programme très chargé comprenant le développement du réseau routier et de la production. S'est intéressé activement et utilement à l'organisation de la culture du coton et a obtenu de très bons résultats malgré l'insuffisance numérique de personnel dont il dispose<sup>264</sup>. »*

Antonetti ajoute : « *Très bon administrateur. Très apprécié.* » Et il remonte sa note à 19 !

Ces variations de jugements et les critiques qui s'élèvent tant du côté de ses collègues administrateurs que des journalistes à propos de la culture du coton irritent particulièrement Éboué. « *La culture du coton affame l'Africain* » a-t-il été écrit. Ce à quoi il répond « *C'est grâce au coton qu'il m'est permis d'exercer mon métier d'administrateur avec dignité* <sup>265</sup>[...]». Il faut comprendre que le coton est bien payé à l'indigène, lui permettant d'accroître ses ressources. C'était un des buts recherchés par Éboué.

A sa demande, il est autorisé à prendre un congé du 30 avril 1926 jusqu'en octobre 1927. Son départ ne met pas fin aux critiques puisque le lieutenant-gouverneur p.i. Prouteaux<sup>266</sup>:

*« Le chef de cette importante circonscription, (qui remplace Éboué à partir de mai) remarque dans la subdivision de Bakouma, une certaine dispersion des groupements, une grande nonchalance dans le travail et la situation risque de s'aggraver [...].le chef de la subdivision de Ouango éprouve des difficultés dans le recrutement des travailleurs pour le Congo-Océan et des gardes régionaux pour le Moyen-Congo mais il n'y eut de la part des indigènes qu'une manifestation anodine et sans résistance. »*

---

<sup>264</sup> ANOM, *Dossier personnel Éboué*. Rapport 1<sup>er</sup> trimestre 1926.

<sup>265</sup> Jean de La Roche, *op. cit.* p.54-55.

<sup>266</sup> ANOM, *Dossier personnel Éboué*. Rapport 2<sup>e</sup> trimestre 1926.

Il s'agit bien d'une critique du travail d'Éboué et de son chef de subdivision et ami, Isambert. Peut-on en déduire que le chef de subdivision Isambert, en accord avec son chef de circonscription, Éboué, ne cherchait pas à forcer le recrutement des gardes ou des travailleurs du Congo-Océan, préférant conserver leurs hommes sur place.

Le résultat est que, le gouverneur Lamblin note lui aussi à son retour :

*(Éboué) « ...a beaucoup travaillé cette année (1926) pour la culture du coton [...] mais s'est, à mon avis, un peu trop laissé absorber par cette question alors que d'autres auraient dû marcher de pair surtout celles des routes, qui ont été quelque peu négligées. J'ajoute que M. Éboué marque un point faible par une insuffisance de fermeté dans la direction du personnel placé sous ses ordres ».*

Le gouverneur général Antonetti ajoute une remarque similaire sur le manque de fermeté qui, précise-t-il, avait déjà été signalé en 1925. Augagneur l'accusait de trop emprisonner ; Antonetti l'accuse de ne pas recruter suffisamment de main-d'œuvre et d'être trop bienveillant.

Durant cette période 1923-1926, deux aspects de l'action d'Éboué se sont affirmés :

- il se montre attentif à développer les cultures vivrières et industrielles qui doivent permettre d'apporter davantage de ressources alimentaires et financières aux populations. Par exemple, il a pris le parti de généraliser la culture du cotonnier dans sa circonscription en 1924<sup>267</sup>. Cette question apparaît centrale dans la décennie 1920 parce qu'elle oppose en réalité les partisans du coton (dont Éboué) et les partisans du café (dont le gouverneur général Antonetti et la plupart des sociétés commerciales)<sup>268</sup>.

- les résultats économiques ne sont pas obtenus seulement par la contrainte. Si ses supérieurs lui reprochent son manque de fermeté, son excès de bienveillance, c'est bien que sa méthode ne repose pas uniquement sur l'emploi de la force. Il délègue des pouvoirs à des chefs de plus en plus influents et respectés. Il délègue aussi à ses subordonnés en qui il a toute confiance, dont René Isambert. Déjà, ses idées sur l'administration coloniale de l'Afrique noire apparaissent. Il a étudié les populations qu'il administre ; il sait qu'elles ont

---

<sup>267</sup> Éric de Dampierre, *Coton noir, café blanc*, dans *Cahiers d'études africaines*, 1960, pp. 128-147.

<sup>268</sup> FCDG, F22/3. *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, Septembre 1927, Bulletin N°73.

un passé, des cultures, une organisation politique et sociale que les administrateurs auraient tout intérêt à utiliser plutôt qu'à détruire.

Éboué est de retour à Brazzaville le 6 novembre 1927. Il retrouve son poste de chef de la circonscription du Bas M'Bomou avec les difficultés qu'il avait laissées en 1926. S'il est toujours en proie à des critiques, il n'hésite plus, lors de son cinquième séjour (1927-1931) à faire savoir ce qu'il pense : « *Le meilleur moyen de se défendre, surtout quand on est dans le vrai... C'est de foncer droit sur son adversaire, comme on le fait dans une partie de rugby*<sup>269</sup>... ».

- *Éboué dans la circonscription Bas-M'Bomou, 1927-1928*<sup>270</sup> ; 2<sup>e</sup> séjour.

Ces années sont particulièrement difficiles pour Éboué. Le rapport de Lamblin pour 1927, fait ressortir deux points positifs qui relèvent de l'administration d'Éboué. Le sultan Hetman, loyal et désintéressé, remplit parfaitement les fonctions de chef de subdivision avec une autorité reconnue et respectée ce qui facilite la tâche de l'administration. D'autre part, un arrêté du 2 décembre 1927<sup>271</sup> porte acceptation d'une somme de 10 000 francs offerts par la Cie Française de l'Ouhamé et de la Nana à titre de contribution aux dépenses occasionnées par la culture du cotonnier du Bas-M'Bomou. Cette somme sera affectée au budget du Bas-Mbomou. Un crédit de même somme sera mis à la disposition du chef de la circonscription pour être répartie à titre d'encouragement entre les producteurs indigènes et les moniteurs agricoles.

Malgré cette reconnaissance, Éboué est très contrarié par les appréciations portées sur son dossier et le report qui lui est imposé pour accéder au rang d'administrateur en chef. Il accuse son successeur à Bangassou d'avoir réitéré des critiques contre sa gestion au Bas-M'Bomou<sup>272</sup>. Il écrit à René Maran qu'il veut quitter l'administration. Maran lui explique que sa réussite est le résultat d'une somme d'efforts et d'initiatives qui sortaient des sentiers battus. Ses collègues auraient profité de son congé « *pour essayer d'étouffer sous les plus basses calomnies et de malveillants rapports officiels l'œuvre qu'il avait*

---

<sup>269</sup> René Maran, *op. cit.* p. 27.

<sup>270</sup> ANOM, Gouvernement général de l'A.E.F., D/4(3)/37-38.

<sup>271</sup> Journal Officiel de l'A.E.F. - 15 décembre 1927.

<sup>272</sup> René Maran, *op. cit.* p. 27-28.

*édifiée avec tant d'humanité, d'abnégation et de cœur*<sup>273</sup>. » Maran se veut réconfortant même s'il a été bien placé pour savoir que les collègues n'appréciaient pas toujours les administrateurs noirs. Il encourage Éboué qui a une ambition à la hauteur de capacités reconnues même si ses supérieurs ne facilitent pas sa tâche.

L'existence d'un racisme latent dans ce milieu colonial n'explique pas tout. Chaque gouverneur a une liberté d'interprétation des instructions qui varie en fonction de ses ambitions et de ses relations avec le gouverneur général. Cette fois ci, Éboué entend se défendre et adresse le 5 décembre 1927, au lieutenant gouverneur de l'Oubangui, une lettre de dix-sept pages dactylographiées. Il exprime toute son amertume d'avoir été traité si injustement à cause des médisances de son remplaçant, des médisances dont il n'a aucun mal à démontrer qu'il s'agit de contrevérités. D'une façon plus générale, le climat délétère qui se répand au sujet de l'administration de l'AEF déplaît à Éboué<sup>274</sup>. En novembre 1925, il avait reçu quelques jours André Gide dont il se méfiait et à qui il s'était plaint « *des goujateries imprimées d'Albert Londres*<sup>275</sup> » comme si écrivains et journalistes ne faisaient que noircir inutilement des réalités coloniales dures que des administrateurs, des médecins-militaires<sup>276</sup>, des missionnaires sont les premiers à essayer de transformer sur le terrain.

A la session ordinaire de décembre 1927, le gouverneur général Antonetti prononce devant le Conseil du gouvernement un discours<sup>277</sup> centré sur les difficultés de la construction du Chemin de fer du Congo-Océan (le CFCO). Il reconnaît que si les ressources de l'AEF s'améliorent, les dépenses n'ont pu être couvertes que grâce à des

---

<sup>273</sup> René Maran, *op. cit.* p.26.

<sup>274</sup> René Maran, *op. cit.* p. 27-31.

<sup>275</sup> René Maran, *op. cit.* p. 35.

<sup>276</sup> Le docteur Jamot a travaillé en Oubangui-Chari de 1917 à mai 1919. Spécialiste de la trypanosomiase, il a sillonné les villages avec trois infirmiers et quelques porteurs pour aller au devant des malades. Il a estimé que 30% de la population qu'il a vue est touchée et il alerte les autorités. En 1920, il retourne au Cameroun.

Les services de santé ont pu aussi être présentés comme « la pénétration pacifique par l'hygiène » visant à faire reconnaître la supériorité d du colonisateur et le bien fondé de « l'œuvre civilisatrice ». J.P. Dozon, Sciences sociales et santé, n° spécial, vol.III, n° 3-4, Erès, novembre 1985.

<sup>277</sup> *JO de l'AEF*, 1<sup>er</sup> janvier 1928.

subventions de l'État et en puisant dans les réserves. La construction du CFCO coûte cher et fait l'objet de critiques sévères, « la question du Congo-Océan est devenue une question mondiale » et la construction a pris du retard. Des articles de journaux et des récits littéraires dénoncent<sup>278</sup> les méthodes de l'administration (travail forcé, mauvais traitements, appauvrissement, insuffisance de nourriture, diminution de la population). Le gouverneur général reconnaît que la main d'œuvre est insuffisante et de « médiocre qualité », que la mortalité « évolue avec des formes foudroyantes ». Pour lui, les décès seraient causés par les parasitoses et la pneumonie qui s'ajoutent à la trypanosomiase. La conséquence est que le travail s'en trouve considérablement ralenti et il réclame avant tout des médecins pour lutter contre les maladies et des fonctionnaires pour contrôler le recrutement. Antonetti ne manque pas de souligner « qu'aucun incident grave ne s'est produit au cours de l'année » et qu'avec l'aménagement de Brazzaville et de Pointe-Noire qui s'ajoute à la construction de routes, « le développement gagnera toute l'AEF depuis l'Océan jusqu'au Tchad ».

Durant toute l'année 1928<sup>279</sup>, le Journal Officiel de l'AEF et les rapports administratifs montrent une intensification de l'exploitation coloniale en hommes et en vivres parce que la construction du Congo-Océan est devenue la grande préoccupation de l'administration. Quel a été le rôle d'Éboué à ce moment ?

- *Félix Éboué, chef de la circonscription de la Kemo-Gribingui puis de la Ouaka, 1928-1931.*

Dans le rapport<sup>280</sup> destiné au lieutenant-gouverneur Lamblin, l'inspecteur des affaires administratives constate que dans le courant de septembre 1928, la Kemo-Gribingui a fourni 420 travailleurs pour le chemin de fer. Le recrutement s'est effectué sans incident :

---

<sup>278</sup> André Gide, *Voyage au Congo*, Gallimard, 1927 ; Arthur Londres, *Terre d'ébène*, A. Michel, 1927.

<sup>279</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4(3)/37-38.

<sup>280</sup> Il est daté du 11 avril 1929 et se trouve dans le carton 1929, ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4(3) /39. Il concerne la situation de la Kemo-Gribingui pour le 3ème trimestre 1928.

« *Les recrues sont arrivées à Bangui aux dates fixées. La situation matérielle des travailleurs recrutés s'est améliorée : des campements confortables ont été construits dans les postes et du matériel de cuisine a été mis à disposition de ces indigènes.* »

Cependant, la population de cette subdivision manque d'argent ; la rentrée de l'impôt a été difficile et incomplète. Il conviendrait d'accroître les cultures alimentaires et les cultures industrielles. Le rapport précise que le gouverneur Lamblin fait respecter les instructions concernant le recrutement, le transport et la nourriture des recrues pour le CFCO. Quand il devient chef de circonscription, Éboué s'occupe de la santé publique. Il parle de camps de ségrégation à Fort-Sibut et du médecin qui se plaint de malades qui se sauvent en raison du faible effectif des gardes chargés de la surveillance des camps<sup>281</sup>. A Crampel, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 1928, sur 428 indigènes présentés comme travailleurs, 189 ont été reconnus aptes à partir sur les chantiers du CFCO. La quantité et la qualité de la main-d'œuvre indigène inquiète en plus haut lieu : le 16 janvier 1928, Poincaré, président du Conseil et Léon Perrier, ministre des Colonies, ont adressé un rapport<sup>282</sup> au président de la République pour signaler l'état de santé inquiétant des populations de l'AEF au moment où le besoin de travailleurs pour les travaux publics et l'industrie privée augmente. Il s'ensuit une série de recommandations pour conserver « une main-d'œuvre d'autant plus précieuse qu'elle est moins abondante. » Immédiatement, le gouverneur général Antonetti adresse des instructions très complètes à tous ses gouverneurs. Il conclut en faisant « *appel à tous les fonctionnaires et tous les médecins pour venir à bout de cette question si délicate de la main-d'œuvre indigène*<sup>283</sup>. »

Les chefs de circonscription sont rendus responsables de l'insuffisance des cultures alimentaires et industrielles et du manque de numéraire. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les critiques que Lamblin rédige sur le dossier d'Éboué le 16 août 1928<sup>284</sup>:

« *Fonctionnaire très intelligent et actif [...] s'intéresse beaucoup au développement économique de la région qui lui est confiée et plus particulièrement à la culture du coton*

---

<sup>281</sup> F22/3, dossier 1. Rapport du 10 octobre 1928, circonscription de la Kemo-Gribingui. Les maladies les plus courantes sont la trypanosome, (favorisé par le pagayage) et la lèpre.

<sup>282</sup> *JO de l'AEF*. - 1<sup>er</sup> février 1928.

<sup>283</sup> *JO de l'A.E.F.* - 1<sup>er</sup> avril 1928.

<sup>284</sup> ANOM, *Dossier personnel Éboué*, EE/II/4094/1.

*[...] s'y attache toutefois un peu trop exclusivement au détriment d'autres questions cependant importantes. Marque toujours une bienveillance exagérée ».*

Une appréciation confirmée le 1<sup>er</sup> octobre par Antonetti qui ajoute en bas de la feuille : « *non proposé* » (pour devenir administrateur en chef). Encore une fois, Éboué reçoit très mal ces reproches alors qu'il sait que le travail des administrateurs se fait dans des conditions difficiles. Il recrute sans difficulté des travailleurs pour la construction du Congo Océan<sup>285</sup>, leurs conditions matérielles se sont améliorées et les cultures seraient insuffisantes ? Le voilà de nouveau accusé, critiqué et il se défend, lui qui estime s'être dépensé sans compter pour développer à la fois la culture du coton et les cultures de subsistance<sup>286</sup>, lui qui a obtenu des chefs indigènes le nombre de travailleurs exigé par l'administration non seulement pour les travaux publics mais aussi pour les entreprises privées, des bras qui certes, ont bien manqué pour les cultures et que, envoyés sur le chantier du chemin de fer, il faut nourrir ! A son sens, il est faux que le coton soit sa seule préoccupation. Il se justifie : « *Le coton est le produit agricole le plus discuté qui soit à l'heure actuelle malgré l'expérience lumineuse du Bas M'Bomou, arrêtée dans son essor (...) par des esprits attardés (qui) s'entêtent à ruiner les espoirs très légitimes fondés sur la culture de ce textile* ». Le coton s'inscrit dans un cycle de cultures de rotation avec le riz, le maïs, les arachides. Elles servent à la fois à l'alimentation de l'indigène et lui procurent des ressources appréciables. Des conditions matérielles meilleures « *sont seules susceptibles de favoriser son évolution. On ne peut plus se contenter des produits de cueillette au détriment des produits de plantation* ». Et, pour accroître les revenus de l'administration, il a entrepris de faire prospector la région qu'il administre, persuadé avec raison, de la présence de poussière d'or<sup>287</sup>.

---

<sup>285</sup> FCDG, F22/3, dossier 1. A Fort-Crampel, dans la circonscription de la Kemo-Gribingui, les 1er et 2 septembre 1928, sur 428 indigènes présentés comme travailleurs, 189 ont été reconnus aptes à partir dur les chantiers du CFCO ce qui révèle la faiblesse physique des individus .

<sup>286</sup> Le rapport du 10 octobre 1928 témoigne des efforts d'Eboué au cours de l'année 1928 : « la grosse question sera celle de la situation économique » ; il encourage toutes les productions agricoles, y compris l'installation de ruches, qui peuvent nourrir la population et lui fournir de l'argent. FCDG, F22/3, Dossier 1.

<sup>287</sup> *JO de l'A.E.F.* La fièvre de l'or s'est emparé de l'Oubangui-Chari en 1928, l'administration a accordé 317 autorisations de recherches minières ; en 1929, 344. Les indigènes devaient aussi travailler sur les exploitations minières.



Éboué se décide alors à aller voir le lieutenant gouverneur Lamblin à Bangui puis, le gouverneur général Antonetti à Brazzaville : en vain. Cette fois-ci, il pense demander une mise en disponibilité. Dans une lettre à René Maran du 8 novembre 1928 on voit que, se souvenant des principes stoïciens qu'ils ont adoptés tous deux dans leur jeunesse, il se résigne : « *Il y a des choses qui ne dépendent pas de nous. Cependant, [...] je désire passer « en chef » et je ne suis pas certain de ne pas désirer plus que cela. Je crois même que je désire ceci plus que cela*<sup>288</sup> ».

Le mot est écrit : Éboué veut être administrateur en chef et peut-être « plus ». Pourquoi ? Il sait à présent quelle autre politique coloniale conviendrait à l'Oubangui-Chari. Il lui faut donc plus de pouvoir.

Le 11 novembre 1928, toujours chef de la circonscription, Éboué devient responsable de la Ouaka, formée de cinq subdivisions. Dans le rapport politique<sup>289</sup> qu'Éboué rédige pour l'année 1929, il s'inquiète des effets de la crise économique qui se font sentir dès la fin de l'année. Un an plus tard<sup>290</sup>, il fait le point. Il faut s'arrêter à deux subdivisions.

La subdivision de Kouango, dont il assure lui-même la direction, est calme et connaît une prospérité relative; la taxe de capitation a été presque entièrement payée. Tout va bien. Éboué a du appliquer sa méthode expérimentée par ailleurs. Dans la subdivision d'Ippy : le chef de subdivision a écrit dans son rapport à Éboué : la situation s'est améliorée grâce surtout « *aux moyens de coercition mis à sa disposition* » et parce qu'il effectue des tournées de police lui-même ou faites par quatre gardes régionaux parfois accompagnés de leurs camarades chargés des villages avec les résultats suivants :

*« la région de brousse et les régions situées entre Ouaka et les frontières Ippy ont été battues et nettoyées à plusieurs reprises », « le nombre des vagabonds a diminué » « et leur situation précaire doit les inciter à regagner les villages à moins qu'ils n'émigrent pour continuer en liberté leur vie de paresse [...] ».*

---

<sup>288</sup> Albert Maurice, *op. cit.* p. 12.

<sup>289</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton année 1929 D/ 4 (3) / 39 et /40/41. Rapport du lieutenant-gouverneur Prouteaux qui remplace Lamblin.

<sup>290</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4(3) /40. Rapport du 30 juin 1930.

Éboué a estimé important de reprendre le rapport de ce chef de subdivision et d'y annoter son point de vue :

*« Le terme paresse n'a pas de sens dans ces régions fertiles, avec abondance du poisson et du gibier, cire et caoutchouc, ce qui incite les indigènes à nomadiser ». « Peut-être aurait-il fallu après la pacification, en 1917, établir des villages réguliers mais les circonstances ne l'ont pas permis dans cette zone autrefois habitée mais dévastée par Senoussi et ses bandes ». Il cite la lettre qu'il lui a déjà envoyée le 30 juin 1930, : « [...] vous vous rendez compte que cette inoccupation de onze ans ne pouvait pas avoir pour conséquence le maintien d'une discipline exagérée, d'une obéissance parfaite aux chefs de village ou de canton pas plus qu'elle n'a eu pour effet de pousser les indigènes au travail.- c'est vous dire qu'il y aura à appliquer immédiatement une politique de reprise en main pour laquelle il vous faudra faire preuve de souplesse, de patience et de fermeté, vous appuyer résolument sur l'autorité indigène qu'il vous appartient d'étayer et de protéger à chaque occasion (...) » « En résumé vous aurez à vous inspirer dans votre commandement des règles suivantes : reprise en mains progressive ; ne pas exiger trop au début mais obtenir tout ce qu'on a exigé ; réunir mensuellement les chefs ; sérier les difficultés et les aborder par ordre d'importance mais pas toutes à la fois ; rendre compte et ne pas hésiter à demander conseil<sup>291</sup>. »*

Ces annotations administratives constituent une des rares professions de foi d'Éboué à cette époque. Elles expriment sa conviction que sa méthode d'administration acquise sur vingt ans d'expérience est la bonne. Il poursuit son rapport avec des considérations économiques qui montrent que l'économie est devenue pour lui, et restera jusqu'à la fin de sa carrière, un domaine essentiel parce qu'elle conditionne la vie des hommes.

Pour lui, le commerce est insuffisant : seule la cire trouve preneur mais ne concerne que les subdivisions des Ippy et des Mouroubas. L'achat de produits vivriers en particulier par la Cie Équatoriale des Mines (10 tonnes par semaine) a entretenu une activité relative. La culture du *coton*, depuis 1929, donne des résultats encourageants. Des pépinières de café, ont été entreprises dans toutes les subdivisions. De même pour l'élois et les plants de palmiers tandis qu'on ne compte qu'une modeste plantation de kapokier pour laquelle il faut inculquer les principes de rotation des cultures puisqu'il n'existe pas d'engrais et il

---

<sup>291</sup> ANOM, Gouvernement général de l'AEF, carton D/4(3) /40.

faut remplacer les « agronomes indigènes » par nos techniciens. La petite propriété indigène doit être encouragée pour la pomme de terre, le manioc, l'arbre à pain, le riz. C'est bien par l'économie qu'Éboué pense améliorer le sort des populations et les faire évoluer.

De son côté, le lieutenant-gouverneur, Deitte fait le point<sup>292</sup> : la situation politique est excellente. Les populations ont fourni des efforts et réussi à vendre malgré la crise si bien que l'impôt de capitation est rentré ; ils ont exécuté les travaux de prestations : entretien des routes, des bâtiments administratifs, la propreté des agglomérations ; ils ont du aussi participer depuis 1930 à l'établissement de terrain d'atterrissage dans chaque poste administratif et créer des pistes pour le bétail qui descend du Tchad, « la route des bœufs ». Il rappelle la facilité avec laquelle se sont effectués dans toutes les régions les recrutements de main-d'œuvre pour le chemin de fer : sur 5 618 hommes recrutés, 3 275 volontaires se sont présentés. Puis il se lance dans une critique sévère des méthodes utilisées concernant les rapports avec les chefs : des troubles ont éclaté dans la partie occidentale de l'Oubangui-Chari avec « les populations encore primitives » Karré, Pana, Boum, Banda et même Baya. Les porteurs des caravanes qui traversaient ces régions ont été massacrés. Événements jamais réprimés ; mutisme des indigènes ; cela ne pouvait que les encourager surtout qu'ils avaient été travaillés par les sorciers « *d'autant plus entreprenant qu'ils avaient été en contact en 1928 avec les féticheurs Baya sur les instances de Karinou*<sup>293</sup>. « *Ainsi, ils croient qu'ils ne seront pas inquiétés. Les plus acharnés sont les Karré, les Panal et les Gongué qui, à la suite de destruction des cases à fétiche appartenant aux sorciers Maingaro et Gangadi et sur les exhortations de ces derniers décident, après entente avec le féticheur Ardo, d'attaquer, en très grand nombre (1500), le petit poste de Bocaranga, le 7 novembre 1930.* » 46 victimes tuées, brûlées. Si l'insurrection a de nouveau éclaté, le lieutenant-gouverneur ne voit d'autre raison que le mauvais état d'esprit des populations. L'administration doit réagir : une opération pour arrêter les coupables commence en avril 1931 jusqu'à fin mai. Il justifie la répression par le fait que « *Les Baya et les M'Boum qui en 1930 avaient été razzés par les Pana trouvent*

---

<sup>292</sup> ANOM, gouvernement général de l'AEF, carton D/4(3)/41. Rapport politique de 1931.

<sup>293</sup> Sur le soulèvement de la Haute-Sangha en 1928 voir Marc Michel, *Les débuts du soulèvement de la Haute-Sangha en 1928*, Les Annales du Centre Supérieur de Brazzaville, tome II, Brazzaville, 1966.

*dans la présence du Blanc auprès d'eux l'élément de sécurité qui leur permet de vivre sans crainte ».*

La région de la colonie où la domination est la moins assise est la partie Nord et Nord-Ouest du Moyen Logone proche du Tchad et du Cameroun :

*« il y a quinze ans, notre occupation ne s'exerçait guère d'une façon effective que sur la ligne d'étapes, les régions de Fort de Possel, Fort Sibut, Fort-Crampel et la contrée riveraine de l'Oubangui et du Bas-Mbomou ; ailleurs, occupation précaire, sur ce qui forme aujourd'hui l'Ouham-Pendé, l'Ouham, la Ouaka, la Haute Kotto, le Dar-Kouti et les zones nord de la basse Kotto, bas et haut M'Bomou ; il a fallu réduire les dissidents » mais le pays n'était pas pénétré, souvent même pas exploré. » Aujourd'hui le réseau routier s'est étendu et « au contact de l'Européen, la population a évolué très vite. Des régions que l'on considérait comme tout à fait primitives, il y a douze ans, donnent l'impression aujourd'hui de contrées colonisées depuis longtemps. » [...] « Ce qui manque encore dans la colonie est l'absence de chef : chefs de villages, chefs supérieurs (le chef de terre ou de tribu traditionnel n'existe pas en général ; les villages vivaient les uns à côté des autres. Nous avons du choisir les chefs un peu au petit bonheur. » « Peu sont parvenus à acquérir sur les chefs de villages placés sous leurs ordres une autorité réelle. »*

*« Il faut bien dire que nous n'avons pas sur cette question si importante des chefs, une politique bien certaine. Nous cherchons maintenant à créer un commandement indigène. Or il existait autrefois dans une région de l'Oubangui-Chari, de véritables chefs, des chefs de race : c'est la région des Sultanats qui comprenait le sultanat de Bangassou avec Labassou, celui de Rafai avec Hetman et celui de Igpiro avec Zémio. »*

C'était une organisation sociale unique dans l'Afrique Équatoriale, le Tchad excepté ; les sultans se succédaient héréditairement et leur autorité était incontestée. A leur mort, Igpiro en 1911 et Labassou en 1912, ne furent pas remplacés par décision de l'Administration ; leur territoire a été divisé en commandements donnés à leurs descendants ; « on estimait que le régime féodal existant n'était pas compatible avec les principes de notre civilisation. » Les commandements ne durèrent pas. Leurs territoires furent de nouveau partagés et attribués à des chefs de canton. Il ne reste

*« plus trace de l'organisation sociale qui avait servi d'armature au pays pendant de longues années. Ces régions se trouvent dans la même situation que le reste de la colonie.*

*Nous avons détruit sans reconstruire. » [...] « Il reste le sultan Hetman. » On lui a retiré toutes ses prérogatives. » Son autorité s'en est trouvée très atteinte. On n'a pas voulu se débarrasser de lui en raison des services qu'il a toujours rendus à l'administration et en raison de son dévouement. Qu'en sera-t-il après lui ?*

*« Il faudrait évidemment en finir avec ses tergiversations et déterminer la politique que l'on entend suivre en AEF : ou l'administration directe ou une administration semi directe qui s'appuierait sur l'autorité de chefs indigènes véritables ; le gros argument contre cette dernière administration sont les excès, les abus que commettent les chefs dès qu'on leur abandonne quelque initiative. [...] mais enfin le mal n'est pas inévitable avec une surveillance active. Un motif obligera probablement d'adopter l'administration s'appuyant sur les chefs : l'impossibilité où nous nous trouverons, pour des considérations budgétaires, d'entretenir les importants effectifs de personnel européen qu'exige l'administration directe. »*

Concernant la population, le lieutenant-gouverneur, Deitte reconnaît que le chiffre exact est impossible à connaître en raison de l'étendue du territoire (640 000KM, 14 circonscriptions, 44 subdivisions), la mobilité de la population, l'impossibilité d'identifier les indigènes, et des groupes d'indigènes ont échappé dans certaines régions. »

Son rapport économique est d'un ton mesuré : des résultats ont été acquis. Le coton peut apporter des résultats mais le caoutchouc ne peut concurrencer les productions d'Extrême-Orient. Le palmier à huile est une ressource restreinte mais le café peut être une ressource appréciable. Des richesses minières incontestables existent qui peuvent apporter la prospérité.

Ce rapport rejoint ce que dit Éboué depuis bientôt vingt ans.

Le lieutenant-gouverneur Deitte écrit le 26 août 1930 sur le dossier d'Éboué : *« Grande valeur. S'intéresse vivement au développement économique de la circonscription ; ayant de l'autorité sur les Européens et donnant toujours pleine satisfaction. Déjà inscrit au tableau pour être administrateur en chef ».*

Le 31 décembre 1930, sept ans après sa nomination comme administrateur 1<sup>ere</sup> classe, Éboué est admis au grade d'administrateur en chef. Le 1<sup>er</sup> mars 1931, il a quitté l'Oubangui-Chari. Ce n'est qu'après ce départ que, le 18 octobre, le gouverneur général

Antonetti reconnaît qu'il « *a obtenu d'intéressants résultats en favorisant la mise en valeur des régions de l'Oubangui-Chari confiées à son administration* ». L'obstination d'Éboué l'a emporté sur celle du gouverneur général. Il est devenu administrateur en chef ; il a quarante six ans ; il a acquis une solide expérience administrative et humaine. Il sait ce qu'il veut.

Les années 1884-1931 ont été des années capitales pour Félix Éboué : des années de formation, d'apprentissage, d'expériences personnelles, de réflexion qui permettent de dégager les traits principaux de l'administrateur guyanais : la volonté, l'endurance physique et morale, la compétence, l'ouverture aux populations administrées. Elles ont été les années où sa personnalité s'est formée ; à partir du début des années 1920, l'homme a changé. Il a acquis une méthode, il s'est fait des idées précises sur l'administration coloniale.

Il est différent dans son travail d'administrateur où il cherche à appliquer ses idées, des idées qui viennent de son expérience de terrain mais aussi de son travail de recherche ethnologique. Ses origines, son vécu sur le racisme, son travail sur les populations de l'Afrique noire l'ont conduit à une réflexion sur l'évolution des hommes et des sociétés.

Ses découvertes et ses travaux l'ont amené à penser que les sociétés dans lesquelles il travaille et que ses contemporains considèrent comme primitives ont toutes des structures organisées, des règles de vie très strictes, une langue, une culture, des croyances qui donnent sens à l'existence et qui présentent des analogies avec celles d'autres sociétés plus avancées mais qui ne permettent pas de dire que les hommes appartiennent les uns à des sociétés qui seraient supérieures, les autres à des sociétés inférieures. Il a participé à des découvertes de mobilier néolithique qui l'ont amené à penser que les Noirs de l'Afrique centrale sont les descendants d'une civilisation antérieure avancée. C'est une rupture avec ce que pense la majorité de ses contemporains qui parlent encore de « populations primitives ».

A partir de ce constat, le combat d'Éboué s'est engagé. Les aléas de ses mutations lui ouvrent plusieurs champs géographiques et géopolitiques où il tente de mettre ses idées en pratique. L'année 1931 marque le début d'une autre période, avec un engagement, un ancrage plus fort.

L'occasion allait lui être donnée de mettre son expérience à l'épreuve.

## **Deuxième partie : les aléas transatlantiques, 1932-1940. Le temps de l'affirmation d'une personnalité.**

### **Chapitre I. Félix Eboué, secrétaire général et gouverneur par intérim de la Martinique, 1932-1934. Une promotion délicate.**

Sur la proposition de Blaise Diagne<sup>294</sup>, puis du ministre des Colonies Paul Reynaud, le Président du Conseil, Paul Doumer signe le 28 janvier 1932, le décret qui nomme Eboué secrétaire général de la Martinique.

| <b>Dates</b> | <b>Avancement, nomination</b> | <b>Services, Fonctions</b>  |
|--------------|-------------------------------|---|
| 1932         | 26 janvier                    | Secrétaire général du gouvernement de la Martinique.  |
| 1932         | 15 juillet-22 août            | Gouverneur par intérim  |
| 1932<br>1933 | Août 1932 à juin 1933         | Secrétaire général du gouvernement de la Martinique.  |
| 1933         | 4 juin à janvier 1934         | Gouverneur par intérim  |
| 1934         | 19 avril                      | Décret du ministre des Colonies Pierre Laval : rappel d'Eboué qui est nommé au Soudan français. |

---

<sup>294</sup> Blaise Diagne (1872-1934), le député du Sénégal, est sous-secrétaire d'Etat aux Colonies du 26 janvier 1931 au 19 février 1932.

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane sont des vieilles terres françaises, survivance du premier domaine colonial démantelé par le traité de Paris de 1763, puis par celui de mai 1814. Les esclaves, libérés par le décret de 1848, sont devenus des citoyens, une citoyenneté suspendue par le Second Empire. L'installation de la III<sup>e</sup> République favorise le retour à des pratiques plus démocratiques. Les citoyens élisent leurs députés, leurs conseillers généraux, leurs maires et pourtant ces terres sont encore désignées sous le vocable de « colonies » et continuent à être gérées par le sénatus consulte de 1854. « Ni colonie, ni département, et cependant à la fois l'une et l'autre" à la fois.

A la tête de ces « vieilles colonies », le pouvoir exécutif est entre les mains d'un gouverneur tout puissant, qui dépend directement du ministère des Colonies. Dépositaire de l'autorité centrale, représentant de l'État, il exerce l'autorité militaire et l'autorité civile mais ne doit pas s'immiscer dans l'autorité judiciaire. Il partage le législatif (puisqu'il a le droit de prendre des décrets<sup>295</sup>) avec les élus nationaux et des élus locaux, le Conseil général et trois parlementaires<sup>296</sup>. Il dispose d'un personnel relativement nombreux et de services qui fonctionnent en parallèle avec ceux du ministère des Colonies. Il est assisté d'un conseil privé<sup>297</sup>, d'un conseil du contentieux et d'un secrétariat général avec plusieurs sections spécialisées dirigées par des chefs de service<sup>298</sup>.

A la Martinique et à la Guadeloupe, le Conseil général<sup>299</sup> comprend essentiellement des représentants de la plantocratie. Ses membres cherchent le plus souvent à tempérer les pouvoirs du gouverneur. L'assemblée peut critiquer les programmes et les propositions du gouverneur mais c'est rare qu'ils entrent ouvertement en conflit avec lui. C'est le plus

---

<sup>295</sup> Conformément au sénatus -consulte du 3 mai 1854.

<sup>296</sup> Décret du 7 février 1871.

<sup>297</sup> Le Conseil privé est présidé par le gouverneur. Il comprend le secrétaire général, le procureur général, le commandant supérieur des troupes et deux conseillers titulaires choisis parmi les notables, et qui peuvent être remplacés par des conseillers suppléants. Le gouverneur n'est pas tenu de suivre les avis du conseil.

<sup>298</sup> Ces chefs de services et sections sont : le Trésorier Payeur général, les responsables des Contributions, Douanes, Assistance Publique, Travaux Publics, Instruction Publique, Santé, Postes et Inscription maritime.

<sup>299</sup> Le Conseil général est un véritable petit parlement local avec deux sessions ordinaires par an ; les élus travaillent en commissions spécialisées. Il contrôle la gestion du domaine public et en partie seulement le budget. Depuis la loi de 1892, il a perdu son autonomie financière et douanière; le gouverneur en contrôle le fonctionnement. Il statue sur les projets, plans et devis des travaux exécutés sur les fonds de la colonie.



souvent à l'occasion du vote du budget et des dépenses proposées qui concernent l'application de certains programmes que le Conseil général manifeste son opposition. Le climat devient alors très tendu. Par ailleurs, en cas de désaccord profond, certains conseillers ne se privent pas de faire pression sur le ministre des Colonies pour qu'il critique le gouverneur, voire qu'il le rappelle en consultation à Paris ou qu'il le nomme ailleurs ! Les conseillers sont influents sur le plan local parce que certains sont maires ; à ce titre, ils contrôlent dans leur commune les élections législatives. Ils sont aussi de grands électeurs et participent tous les neuf ans aux élections sénatoriales<sup>300</sup>. Ces périodes qui précèdent les élections sont particulièrement agitées et faire respecter l'ordre public n'a pas toujours été pour le gouverneur une mince affaire. Le Conseil général comprend trente six membres élus. Depuis le décret du 12 juin 1879, il existe une Commission coloniale qui joue le rôle d'une Commission départementale. La loi du 5 avril 1884 a divisé chacune des deux îles en deux arrondissements.

Depuis 1928, le gouverneur de la Martinique est Louis Martial Gerbinis<sup>301</sup>, un administrateur qui a passé soixante ans, un âge auquel un gouverneur peut être appelé à la retraite. Il est secondé par un secrétaire général, poste auquel Éboué vient d'être nommé par le décret du 26 janvier 1932. Quand il arrive à Fort de France le 23 février 1932, la famille Éboué s'installe aux Tourelles, la résidence du secrétaire général. Éboué arrive précédé d'une réputation : il a passé vingt trois ans en Afrique où il a gravi, difficilement, les échelons jusqu'au grade d'administrateur en chef. Il est connu pour son indépendance d'esprit, pour son affiliation à la franc-maçonnerie, à la SFIO, à la Ligue des Droits de l'Homme, ses travaux d'ethnographie. Les préventions sont fortes contre un homme connu pour ses idées sur la politique coloniale en Afrique. De surcroît, il est noir ce qui en fait un secrétaire général singulier dans un pays où le préjugé de couleur est une réalité. Le gouverneur qui s'était vu imposer Éboué craignait qu'il s'avère un élément déstabilisateur pour l'île. Il a accepté sa nomination parce qu'il sait qu'Éboué est protégé par Blaise

---

<sup>300</sup> Pour ce rappel des fonctions, Fondation Charles de Gaulle, F22/7, dossier 1, et Weinstein, p.132.

<sup>301</sup>. ANOM, *Fonds Gerbinis, Dossier personnel EE/II/990*. Louis Martial Gerbinis est né à Toulon le 1<sup>er</sup> juillet 1871. En novembre 1918, il devient gouverneur de l'Inde à Pondichéry. Le 7 juin 1926, il est nommé gouverneur de la Guadeloupe et gouverneur 1<sup>ere</sup> classe le 14 mai 1927. Il est gouverneur de la Martinique de 1928 à 1934. Admis à la retraite le 7 avril 1934, il devient gouverneur honoraire le 19 avril 1934.

Diagne<sup>302</sup>, le premier homme politique noir devenu secrétaire d'État aux Colonies depuis janvier 1931 et qui est très puissant à ce moment là.

Quand Félix Éboué prend son poste à Fort de France le 23 février 1932, il est reçu avec les honneurs dus à son rang. Il connaît la situation tendue et difficile qui existe à la Martinique, une île sévèrement touchée par le cyclone de 1928 et la crise économique de 1929<sup>303</sup>. Le gouverneur Gerbinis l'attend pour régler certains dossiers difficiles ; une manière peut-être, de le mettre à l'épreuve.

En tant que secrétaire général, Éboué sait qu'il a à diriger certains services de l'administration. Il participe à la préparation du budget ; préside le Tribunal du Contentieux qui est un tribunal administratif. Il reste soumis aux décisions du gouverneur dont il n'est qu'un intermédiaire et qui, prend seul, les décisions importantes. C'est seulement dans le cas où le secrétaire général exerce l'intérim du gouverneur, qu'il dispose de réels pouvoirs. Une circulaire du ministre des Colonies précise<sup>304</sup> qu'un gouverneur par intérim doit « se borner à l'expédition des affaires courantes, conformément aux instructions qui lui ont été laissées. » Si le gouverneur est en congé, il est « déchargé de toute responsabilité », il est « non actif » ; si le gouverneur est en mission, appelé par le ministre, il n'est pas alors dessaisi de ses pouvoirs et « le gouverneur par intérim est, dans ce cas, simplement chargé de l'expédition des affaires courantes. » Durant les vingt-sept mois et cinq jours pendant lesquels il est en service à la Martinique, Éboué exerce par deux fois les fonctions de gouverneur intérimaire, en 1932-1933 et en 1934<sup>305</sup>. C'est l'occasion

---

<sup>302</sup> FCDG, F 22/15, *Fonds Eboué*, dossier 1. Weinstein, op. cité, p.125-126 ; J.M.Binot, D.Lefèbvre, P.Serne, *Certains cent Socialistes*, B. Leprince éd., 2005, p.126 ; *lettre de Blaise Diagne du 21 octobre 1932*, FCDG, F 22/15, dossier 1.

<sup>303</sup> Fondation Charles de Gaulle, (FCDG), F22 /8, *Fonds Eboué*, dossier 4. Le 19 janvier 1932, avant son départ, Éboué a reçu une lettre : son correspondant le félicite de sa nomination comme secrétaire général mais l'avertit que « les fonctions de secrétaire général sont extrêmement délicates aux Antilles ».

<sup>304</sup>FCDG, F22/ 7, dossier 1.

<sup>305</sup> ANOM, Fonds Gerbinis, *Dossier personnel*, EE/II/990 (consultation avec autorisation). Dans le premier cas, en 1932, le gouverneur a été convoqué à Paris pour information dans une affaire de fraude : le 17 mai, une lettre du Tribunal de première instance de Paris le convoque pour instruction et le 6 juillet, le ministre de la Justice demande son audition dans l'affaire de corruption de fonctionnaires où est mêlé le député Lagrosillière, une affaire qui dure depuis la fin juin. Dans le deuxième cas, en 1933, le gouverneur est en congé de convalescence à Vichy, du 5 août 1933 au 4 février 1934

pour lui de disposer d'un pouvoir plus important. Il représente aussi le gouverneur au Conseil général<sup>306</sup>. Il doit défendre avec loyauté la politique du gouverneur auprès du Conseil général surtout si celui-ci cherche à la récuser. Le secrétaire général Eboué s'entoure de deux collaborateurs : Abel Sainte-Luce, un franc-maçon créole et un blanc, Jean Cazenave de La Roche.

Le pouvoir du gouverneur peut aussi s'opposer à celui des élus nationaux. En 1932, les trois députés sont des métis. Henry Lémery<sup>307</sup> est le sénateur depuis 1920. Il passe pour un homme très conservateur mais les Martiniquais ont un grand respect pour lui parce qu'il est le premier Antillais à avoir été membre du cabinet de Georges Clemenceau de novembre 1917 à décembre 1918<sup>308</sup>. Les deux députés sont Alcide Delmont et Joseph Lagrosillière. Alcide Delmont<sup>309</sup> ancien avocat, membre de la LDH, est député de la Martinique depuis 1924. Delmont et Lémery, sont tous deux membres du parti radical et très liés à l'entourage de Gerbinis. Ils soutiennent le gouverneur et sont favorables à son maintien en Martinique. Joseph Lagrosillière<sup>310</sup> « bouillant Antillais », « agitateur trop virulent<sup>311</sup> » est un personnage qui compte dans la vie politique. Petit-fils d'esclave, fils d'un propriétaire aisé, ancien avocat à la Cour d'Appel de la Martinique il s'est lancé dans la politique avec beaucoup d'énergie. Il est à l'origine du mouvement socialiste

---

<sup>306</sup> Fondation Charles de Gaulle, *Fonds Eboué*, F 22/7 et Weinstein, *op. cit.* p.131-132.

<sup>307</sup> Henry Lémery (1874-1972), ancien avocat, est député de 1917 à 1920, sénateur de 1920 à 1941, secrétaire d'État aux Colonies du 12 juillet au 6 septembre 1940. Rallié à Vichy, il est devenu après la guerre, l'homme politique martiniquais le plus contesté. *Dictionnaire des Parlementaires français*, PUF, 1960.

<sup>308</sup> Weinstein, *ibid.*, p. 138.

<sup>309</sup> Alcide Delmont (1874-1959), est député de la Martinique de 1924 à 1936, sous-secrétaire d'État aux Colonies de novembre 1929 à février 1930 et de mars 1930 à décembre 1930. *Ibid.*

<sup>310</sup> Joseph Lagrosillière (1872-1950) est élu député de la Martinique en 1910 (en désaccord avec les socialistes sur la question de l'assimilation, il siège dans le groupe des indépendants). Il a participé à la création de journaux, (*Le Prolétaire* en 1901) de syndicats. Réélu en 1914 et en 1919, il siège dans le groupe des non-inscrits (en 1915, il milite avec le député René-Boisneuf pour la départementalisation des Antilles). Il interrompt son activité politique de 1924 à 1932. De 1910 à 1936, il est maire de sa commune, Sainte Marie, Il est conseiller général et président du Conseil général de 1919 à 1939. En 1924, il est arrêté et accusé de corruption de fonctionnaires et de trafic d'influence ; il est réélu en 1932 puis en 1936. Il n'a pas pris part au vote du 10 juillet 1940. Exclu de la SFIO en 1944, il s'oppose à Aimé Césaire pour la mairie de Fort-de-France.

<sup>311</sup> Denis Lefebvre, *Certains cent socialistes*, éd. B. Leprince, 2005, p.244.

martiniquais. C'est un « fonceur » et Éboué apprécie « son engagement et son éloquence<sup>312</sup>. » Il est mal considéré par la bourgeoisie béké, qui voit en lui « un homme de couleur socialiste » et le gouverneur avec lequel il ne s'entend pas. Il n'hésite pas à manœuvrer pour que le gouverneur soit remplacé<sup>313</sup>. Il a été élu maire, député, conseiller général<sup>314</sup>. Entre 1927 et 1932, son mandat de conseiller a été invalidé trois fois. Il regroupe les adversaires politiques de Lémery et de Delmont dont il est l'ennemi juré. En janvier 1931, à la suite de son arrestation, Lagrosillière est condamné à cinq mois de prévention puis mis en liberté provisoire parce que l'accusation n'est pas prouvée. Il s'agit d'une affaire politique qui repose sur un faux constitué par ses opposants<sup>315</sup>. La loi d'amnistie votée par le Parlement à la fin de 1931, lui permet de se représenter aux législatives de mai 1932 puis en 1936. En octobre 1932, il s'est présenté aux élections sénatoriales contre son ennemi Lémery qu'il a presque mis en échec.

La nomination d'Éboué, un administrateur noir, a été mal perçue par les notables de l'administration comme par les békés. Le gouverneur Gerbinis « s'était vu imposer ce secrétaire général qu'il n'avait pas été admis à choisir » mais dont il ne peut ignorer que les députés Diagne, Candace et Frossard<sup>316</sup> le patronnent. Il accepte difficilement sa nomination, veillant au moindre faux pas ou à la moindre parole qui le mettrait dans son tort. Dès son arrivée, plusieurs dossiers attendent le secrétaire général. Certains d'entre eux, sont urgents et particulièrement sensibles. Éboué doit montrer rapidement son aptitude à résoudre les questions délicates en attente, d'autant que le député Delmont œuvre contre lui aux côtés du gouverneur<sup>317</sup>. Il doit agir avec prudence parce que la bourgeoisie béké le

---

<sup>312</sup> Weinstein, *ibid.*, p. 137.

<sup>313</sup> Weinstein, *ibid.*, p. 130.

<sup>314</sup> En 1910 et en 1914, il est élu député dans la deuxième circonscription (Fort-de-France) contre Fernand Clerc, chef du parti progressiste usinier. En 1912, il est élu maire de Sainte-Marie, mandat qu'il garde jusqu'à 1936.

<sup>315</sup> Il aurait pris au Conseil général, en 1929, des décisions favorables à la SGDM (pour l'électrification de l'île) contre des versements d'argent. L'accusation n'a pas été prouvée. FCDG, F 22 /15, dossier 4.

<sup>316</sup> Ludovic Oscar Frossard (1889-1946), a fondé au congrès de Tours, avec P. Faure, J. Longuet et M. Cachin, la Section Française de l'Internationale Communiste. Devenu son secrétaire général, il démissionne en janvier 1923. Il adhère à la SFIO et se fait élire député de la Martinique en 1928.

<sup>317</sup> FCDG, F 22/15, dossier 1. Diagne ne cesse d'écrire à Éboué pour le rassurer : « *Delmont se plaint que vous ne soyez pas aller à son baisemain. Ne vous inquiétez pas de lui. Faites votre devoir avec aménité et*

surveillance aussi. Diagne le met en garde <sup>318</sup>: «*Quels que soient vos succès, restez prudents, car vous êtes dans le pays où la politique revêt les formes les plus hypocrites, surtout avec Delmont et Gerbinis.* »

Éboué reprend sa méthode éprouvée en Oubangui-Chari : il va sur le terrain, écoute, dialogue. Il y ajoute une volonté de développer des mesures propres à sortir l'île de la crise, redresser et réformer son économie, améliorer la vie de la masse laborieuse. Il se trouve confronté au problème de la propriété de la terre lié à la question de la main-d'œuvre<sup>319</sup>. Les grandes propriétés sont concentrées en quelques mains. En 1948 encore, "moins de 5% de la population accaparaient 66% des terres"<sup>320</sup>.

Dans les années 1930, la société martiniquaise reste très hiérarchisée : le préjugé de couleur lié directement à l'ancienne société coloniale de plantation est un critère important de différenciation. La fracture sociale et économique est une fracture ethnique. La classe dominante rassemble les grands propriétaires blancs, les « seigneurs békés » et presque tous les hauts fonctionnaires de l'administration, un groupe très minoritaire mais très puissant. La classe moyenne formée de la bourgeoisie moyenne et de la petite bourgeoisie, comprend la majorité des blancs nés aux Antilles, les créoles, et les métis qui se distinguent par toute une graduation de la couleur de la peau, du plus clair au plus foncé. Créoles et mulâtres sont très sensibles à ces nuances même quand ils ont une situation dans l'administration ou la vie économique ou politique. En bas de l'échelle sociale, la majorité de la population rassemble les ouvriers agricoles et industriels, avec les noirs et les descendants d'Indiens (venus d'Asie après l'abolition de l'esclavage) et de Tamouls (arrivés dès 1853) pour compléter les travailleurs de la canne. Leur embauche a permis aux

---

*moquez vous du reste.* » (Lettre du 18 juillet 1932), « *Vous n'avez rien à craindre des manœuvres de Delmont-Gerbinis* ». (Lettre du 21 décembre 1932), « *Candace, Frossard, Lagrosillière et moi veillons. Ne vous agitez pas et restez calme.* » (Lettre du 10 juillet 1933).

<sup>318</sup> *Ibid.* Lettre de Diagne, 13 septembre 1933.

<sup>319</sup> A.P. Blérald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique*, Karthala, 1986, p.140. En 1935, à la Martinique, 71% des propriétés ont moins de 3 ha et 0,16% ont plus de 500 ha. Ces grandes propriétés appartiennent aux békés, les descendants directs des blancs esclavagistes, les premiers colons, une dizaine de familles qui forment une caste (moins de 1% de la population en 1920). En 1939, trois familles dominent: Aubery, Hayot, Despointes.

<sup>320</sup> A.P. Blérald, *Ibid.*, p.140.

usiniers de briser les grèves des ouvriers noirs et de maintenir des bas salaires. L'inégalité du statut social se double d'une inégalité économique.

Les békés contrôlent entièrement l'économie. Propriétaires des grandes plantations (les "habitations") et des " usines"<sup>321</sup>(sucreries et distilleries), ils sont aussi actionnaires, ont des intérêts dans le négoce d'import-export et la banque. Leur puissance économique et financière en fait la classe dominante. Leurs revenus sont bien supérieurs aux autres groupes de la population ; ils symbolisent le pouvoir économique, social et politique. Ces propriétaires blancs, exclus de tout métissage, résident dans la banlieue privilégiée à Fort de France<sup>322</sup>, partagent un même mode de vie, vivent en cercle fermé. Les métis peuvent être bien intégrés s'ils occupent des postes importants leur procurant considération et aisance financière. Les békés ne leur disputent pas les places politiques se contentant d'exercer une réelle influence politique par la corruption auprès des candidats comme auprès des électeurs<sup>323</sup> et par la domination qu'ils exercent sur leurs ouvriers et leur clientèle. A l'opposé, la majeure partie de la population a des conditions de vie et de travail difficiles. L'illettrisme augmente au début des années 1930 : 28% en 1926, 42% en 1929, plus de 50% en 1932<sup>324</sup>. Une conséquence importante est que ces illettrés se trouvent soumis à la pression d'hommes politiques rivaux ou de leurs employeurs, les grands propriétaires.

Cette organisation de la société en castes, liée au préjugé de couleur et à la différence de fortune, entraîne des problèmes pérennes : le racisme qui imprègne la vie de tous les jours et, dans la vie politique, le clientélisme, une pratique courante qui s'exerce au détriment de l'intérêt général. A cela, s'ajoute une situation économique rendue difficile dans le contexte de la crise économique mondiale.

---

<sup>321</sup> FCDG, F22 /23, dossier 2. En 1931, on compte 15 usines et 150 distilleries.

J. Meyer, J.Tarrade, A. Rey Goldzeiguer, J.Thobie, *Histoire de la France coloniale, Des origines à 1914*, p.689. En 1914, toute l'économie de l'île se trouve concentrée entre les mains d'une demi-douzaine de ces familles.

<sup>323</sup> *Historial Antillais*, tome V, p.172. Eugène Aubery aurait « payé en argent liquide ou en "terrains" des grands électeurs, des maires ou de simples citoyens pour favoriser l'élection de tel ou tel candidat en particulier le sénateur Lémery et les député Delmont et Sévère. »

<sup>324</sup> Fondation Charles de Gaulle, *Fonds Eboué, le rapport Fourret, F 22/7, dossier 7.*

Introduite au XVIIe siècle par les Hollandais expulsés du Brésil, la canne à sucre reste la principale culture<sup>325</sup> et le commerce du sucre avec la métropole constitue une des ressources essentielles. Dès la fin du XIXe siècle, la Martinique a développé une production de rhum. Le sucre et le rhum sont deux produits d'exportation contingentés. Tous les ans, la section des affaires économiques du ministère des Colonies fixe les prix des produits dérivés de la canne à sucre et les quotas. La France les achète à des prix supérieurs à ceux du marché mondial ; en contrepartie, ses « colonies » doivent lui acheter des produits fabriqués. A côté des grands propriétaires qui engagent des hommes et des femmes pour cultiver et couper la canne et travailler dans les moulins, il existe des petits planteurs (propriétaires de 10 à 20 ha) qui cultivent et coupent leur canne avec des travailleurs ; ils vendent leur production aux moulins<sup>326</sup> mais en subissent plus ou moins la domination. La crise économique de 1929 accentue les clivages entre les grands propriétaires, les petits planteurs et les travailleurs. Avec la crise mondiale, la canne, tous les produits qui en sont dérivés plus les autres produits tropicaux, ont vu leurs prix s'effondrer. Tous les budgets sont touchés, celui des particuliers comme celui de l'Administration. Les usiniers et les actionnaires veulent conserver « une part équitable » des revenus ; en face d'eux, les petits planteurs veulent aussi avoir un bénéfice ; les ouvriers agricoles veulent des salaires leur permettant de faire face aux augmentations du coût de la vie.

Éboué sait qu'il a été envoyé à la Martinique pour résoudre deux problèmes qui embarrassent le gouverneur : l'agitation sociale dans l'industrie sucrière et l'électrification de l'île. Il s'attèle à ces questions dès son arrivée parce qu'elles engagent ses relations avec le gouverneur.

- *Les deux questions à régler en priorité mettent à l'épreuve le secrétaire général.*

---

<sup>325</sup> Les autres produits sont la banane (qui se développe à partir de 1920), le cacao, le café, l'ananas et des agrumes. FCDG, F22 /23, *Fonds Eboué*, dossier 2.

<sup>326</sup> Les « moulins » désignent les usines des grands propriétaires, Weinstein, *op. cit.* p.133.

À l'arrivée d'Éboué en 1932, les relations sont tendues entre les usiniers<sup>327</sup>, les principaux actionnaires, les petits planteurs et les ouvriers agricoles. Les prix du sucre et du rhum ont baissé ; les travailleurs de la canne sont inquiets et prompts à s'agiter. La situation devient d'autant plus sensible que les élections sont proches<sup>328</sup> : la canne à sucre n'est pas qu'une question économique ; elle est aussi une question sociale et politique.

Même si les relations commerciales restent protégées par la métropole, les usiniers voient leurs ressources diminuer. Deux solutions sont possibles : ou bien, ils font pression sur leurs députés pour faire augmenter les quotas de la Martinique (ce qui ne peut se faire qu'aux dépens de ceux de la Guadeloupe) ou bien ils diminuent le prix de la canne brute vendue par les petits planteurs indépendants ainsi que les salaires des coupeurs de canne et des ouvriers des moulins qui travaillent sur leurs terres. Aux Antilles, la récolte commence à la fin février jusqu'en juin. Quand Éboué arrive, le conflit est sur le point d'éclater. Le gouverneur Gerbinis lui remet une lettre de protestation des petits planteurs dans laquelle ils se plaignent de ce que les moulins refusent de mettre à leur disposition le nombre habituel de camions. Ils demandent que le gouverneur réunisse la Commission coloniale pour gérer le différent or Gerbinis ne souhaite pas réunir cette commission avec laquelle il n'entretient pas toujours de bons rapports. Il charge Eboué de trouver une solution. Avec l'aide d'un inspecteur du travail et beaucoup de temps passé à dialoguer, il aboutit à un accord mais la crise est toujours latente. L'année suivante, en 1933, le conflit ressurgit entre les usiniers et les planteurs. Le secrétaire de la CCTA<sup>329</sup>, Georges Berté, en fait état lors de la séance du 16 février 1933. Berté rappelle qu'« en cas de désaccord, l'article 4 de la loi du 31 janvier 1927 prévoit que c'est le gouverneur qui fixe les conditions de prix et de règlement (des cannes et des produits issus de la mélasse) par arrêté en Conseil privé. Il doit tenir compte des résultats de la campagne précédente et des éléments apportés par la CCTA. Il rappelle aussi que l'article II du décret du 24 octobre 1930 stipule que le

---

<sup>327</sup> À cette époque, la principale entreprise sucrière appartient à la famille Aubery ; il existe encore à la Martinique, 16 usines à sucre et 170 distilleries. Le sucre est contingenté depuis 1932 et les exportations de rhum doivent diminuer ; concurrencé par les alcools de la métropole dont la production augmente.

<sup>328</sup> Weinstein, *op. cit.* p.133.

<sup>329</sup> La Commission Consultative du Travail et de l'Agriculture a été créée en 1927 ; elle fixe le prix de la canne avant la récolte.



gouverneur doit statuer en Conseil privé par arrêté après le rapport de la CCTA qui doit consulter la majorité des syndicats agricoles<sup>330</sup>.

La question de l'électrification de l'île est une question plus difficile à résoudre parce que le gouverneur et le Conseil général sont en opposition. Elle a donné lieu à un imbroglio extraordinaire et tout allait dépendre des relations qu'Éboué arriverait à établir avec les conseillers généraux. Le gouverneur voulait terminer les grands travaux d'électrification et il lui fallait trouver une issue au désaccord qui s'était installé entre lui et le Conseil général sur le financement des travaux.

Le 13 février 1932<sup>331</sup> le gouverneur avait signé un contrat d'électrification avec une compagnie privée, « la convention du 13 février ». Immédiatement, le Conseil général fait opposition mais comme les conseillers ne sont pas en session à ce moment là, le gouverneur Gerbinis espère que la Commission coloniale acceptera d'endosser les dettes contractées envers la compagnie. Quand Eboué arrive, le gouverneur compte sur lui pour négocier avec la Commission et avec le Conseil général.

Quand le Conseil général se réunit en juin, il rejette le contrat et le déclare nul ; les travaux sont bloqués. Le contrat serait trop onéreux pour les finances de l'île. Le Conseil voudrait des travaux moins importants quitte à diminuer la capacité de production d'électricité. Éboué a vite compris que des « discussions byzantines » allaient se poursuivre. Il use de toute son habileté à dialoguer pour sortir le gouverneur de la situation. Le député Alcide Delmont, le félicite<sup>332</sup> d'avoir pu : « *collaborer sans incident avec le Conseil général. La participation de la minorité à la commission financière marque un état réel d'apaisement des esprits. (...) Je souhaite que les grands travaux commencent bientôt et que la population laborieuse qui souffre si rudement puisse avoir la possibilité de gagner son existence.* »

---

<sup>330</sup> Après février 1933, aucun document dans le Fonds Eboué ne permet de connaître l'évolution de cette question. Un papier conservé par Eboué, daté de 1935, note qu'à cette époque le marché des rhums s'est effondré de nouveau, mettant ainsi le budget de la colonie en sérieuses difficultés. Les salaires ont de nouveau baissé par rapport à 1934 d'où une manifestation importante des travailleurs de la canne en février 1935 (*Historial Antillais*, tome V, p.213-221).

<sup>331</sup>. Éboué arrive à Fort de France le 23 février 1932

<sup>332</sup> Fondation Charles de Gaulle, F 22/8, *Fonds Eboué*, dossier 4, lettre du 17 juillet 1932.

Là dessus, à la septième séance du 28 novembre 1932, le Conseil général repousse le projet et vote un amendement : la production d'électricité minimum, garantie doit être ramenée de 1,9M KWH à 1,5M. Le lendemain, (huitième séance), le Conseil général rappelle qu'il a voté par deux fois l'annulation du contrat du 13 février mais qu'il vote un crédit de 12M francs pour financer les travaux de la première annuité. C'est « *l'amendement Sainte-Luce* », du nom du président du Conseil général. La question de l'électrification n'est pas résolue mais elle s'achève momentanément au grand soulagement de Gerbinis par une « *entente cordiale* ». Sainte-Luce fait remarquer « l'esprit de coopération du secrétaire général ». Un collègue d'Éboué souligne que « *c'était la première fois, de mémoire, que les législateurs avaient été aussi conciliants*<sup>333</sup>. » Les deux journaux les plus importants de l'île ne tarissent pas d'éloges. Le journal socialiste écrit : « *il a montré beaucoup de tact, de rectitude et de bonne volonté contribuant ainsi à abaisser l'implacable barrière entre l'exécutif et notre assemblée*. Le journal d'Alcide Delmont, ennemi des socialistes, renchérit : « *Mr Éboué en arrivant dans la colonie était précédé d'une réputation que sa présence a confirmée. Nous savons qu'il a le talent, l'expérience et le tact nécessaire pour gouverner une colonie comme la notre. C'est aussi un plaisir de noter que ses origines coloniales l'ont rendu plus capable qu'un autre pour comprendre certaines nuances et certaines singularités du caractère créole.* »

La question pourtant ressurgit<sup>334</sup>. Dans son rapport du 28 décembre 1932, Éboué rappelle la séance du 29 novembre : le vote du Conseil général inclurait des réserves adoptées par la Commission coloniale, une position contestée par le secrétaire général vu que ses représentants, Sylvestre et Trumelet, n'ont jamais entendu formuler de réserve lors du vote des crédits. Le plumentif « *n'a aussi rien entendu de tel* ». D'autres conseillers l'ont confirmé. Pour Eboué, les réserves seraient un simple vœu. Le rapport montre en tout cas, un secrétaire général très ferme sur la position de l'Administration : « *J'ai nettement déclaré que nous n'accepterions aucune modification au contrat du 13 février que nous considérons comme valable* ». L'Administration ne demande qu'une chose : que les crédits soient votés pour passer à l'exécution. Il rappelle également que « *par le sénatus consulte de 1866, le Gouverneur seul, a le pouvoir exécutif et est investi à l'égard du Conseil général des attributions dévolues au Préfet dans la métropole.* » Il montre aussi qu'il n'est

---

<sup>333</sup> Weinstein, *op. cit.* p.137.

<sup>334</sup> Fondation Charles de Gaulle, F22/8, *Fonds Eboué*, dossiers 1 et 2.

pas dupe de ces discussions propres à gêner Gerbinis. Il termine son rapport en rappelant : le Conseil général avait bien l'intention de voter les crédits demandés puisque le conseiller Sainte Luce a répondu au rapporteur Saint Cyr : « ...*mais finissons en. Nous voulons faire œuvre de conciliation. La Société assure que la consommation dépassera 1,9M KWH. Nous estimons que cette moyenne est trop élevée. Je propose de ramener le minimum de garantie à 1,5M KWH et nous votons avec vous*<sup>335</sup> . »

Éboué déduit de cette confusion que les conseillers ont voté la motion Sainte Luce et les réserves du représentant de l'Administration un jour (le 28) et le lendemain, (le 29), les 12M de crédit avec les réserves. Ce qui importe c'est que l'Administration puisse commencer les travaux pour 1933 : deux décrets d'émission du 16 février et 12 mai 1933 plus un décret d'ouverture des travaux le 19 avril 1933 le permettent officiellement. Le décret ministériel du 19 avril 1933 stipule que le concessionnaire doit « *procéder à un minimum d'électrification dans certaines communes de l'île.* » Il ajoute que le coût global doit être de 18M au lieu de 22M. Étant le seul habilité à « *juger de l'opportunité des travaux après avis du gouverneur* », le ministre a donc approuvé *in fine*, le programme d'électrification. Il a montré sa volonté de faire achever les travaux en incluant dans le décret d'émission de la tranche des 25M le solde du programme de l'électrification. C'est le décret du 22 mai qui autorise la réalisation de la deuxième tranche de 25M sur l'emprunt de 150M pour permettre la continuité des travaux. « *Aucun vote du Conseil général ne saurait légalement*<sup>336</sup> *porter une atteinte à ce droit de décision reconnu à l'exécutif* ». L'exécutif semble l'emporter grâce à l'habileté d'Éboué qui a obtenu l'adhésion de la majorité des conseillers généraux da façon détournée, sans heurter personne de front.

Entre temps, en février 1933, la question de l'électrification est revenue au premier plan à propos d'un autre point : le 18 octobre 1932, l'Administration avait adressé au Conseil général une demande d'autorisation d'ester en justice parce que la compagnie concessionnaire a demandé au Contentieux<sup>337</sup> que la colonie soit condamnée à lui payer 111 232 francs qui correspondaient aux dépenses engagées par elle. Le sujet est débattu au Conseil général et après l'intervention du conseiller Saint Cyr, s'ensuit une très longue et

---

<sup>335</sup> Souligné par Éboué.

<sup>336</sup> Souligné par Éboué.

<sup>337</sup> C'est-à-dire, le Tribunal administratif.

très vive discussion qui fait que la demande d'autorisation d'ester est complètement perdue de vue. Eboué note dans son rapport à Gerbinis : « (...) l'Assemblée n'a pas refusé de statuer sur la demande d'autorisation d'ester de l'Administration. Il y a eu simplement omission de statuer. Cette omission s'explique par le fait que la Commission financière ayant rouvert d'elle-même la discussion sur la validité du contrat, le Président au cours de cette discussion qui fut très mouvementée a perdu de vue la demande d'autorisation adressée par l'Administration et ne l'a jamais présentée en séance plénière aux délibérations du Conseil. »

Selon le rapport de dix huit pages rédigé par l'inspecteur des colonies, le 7 mars 1933, il paraissait « souhaitable qu'en l'état actuel d'avancement des travaux, une entente soit recherchée sur des bases raisonnables... » Le 9 juin 1933, le Conseil général adopte une proposition tendant à la suppression pure et simple de l'électrification de l'île ! En Conseil privé, le gouverneur annule cette décision s'appuyant sur le fait que l'électrification a été prévue par une loi du Parlement national et seul, le Parlement peut, par une nouvelle loi, en décider autrement. Pour finir Éboué rappelle plusieurs points :

*« Le vote du Conseil général est nul ; le programme de la première tranche de 12 M peut être achevé. La loi d'emprunt permet l'intervention d'un décret autorisant l'ouverture du solde des travaux. Si l'achèvement des travaux est autorisé, les crédits correspondants seront inscrits au budget 1934 ; en cas de refus du Conseil général, l'Administration pourra les faire inscrire d'office après l'exécution des travaux par la compagnie. Si le Département ne veut pas autoriser la poursuite des travaux, pas d'inscription possible au budget et la compagnie peut actionner le Contentieux »*

Le secrétaire général soumet ce texte le 14 juin, au gouverneur Gerbinis qui doit quitter la colonie le 23 juillet. Éboué devient gouverneur par intérim.

De nouveau, le 24 novembre 1933, les conseillers généraux votent la suppression pour 1933, d'un crédit de 4,5 M devant servir à compléter les travaux entrepris sur la première tranche. Eboué, rappelle avec fermeté que ces travaux doivent être achevés « afin d'obtenir un réseau utilisable » et « afin d'éviter que les sommes dépensées ne l'aient été en pure perte. » Le 24 décembre 1933, il adresse un télégramme au ministre des Colonies :

*La « Commission coloniale nommée séance ce jour du Conseil général est composée ainsi : Sainte-Luce, Labat, Quitmann, SFIO. Desportes, Matillon, Bocle, Bloc Républicain*

*et Cleostrate, Bloc républicain dissident sympathisant. Sainte-Luce dont l'élection à la présidence semble assurée stop Cette élection qui permet continuer collaboration et entente des deux partis politiques paraît faire prévaloir combinaison Sainte Luce - Cléostrate qui disposerait de quatre voix sur sept stop Même séance Assemblée non seulement a rejeté inscription crédit six millions du projet budget spécial 1934 pour achèvement dans limite 18 millions travaux électrification mais a décidé arrêter ces travaux à sept millions et demi rejetant ainsi ceux prévus pour quatre millions et demi dans décret ouverture du 6 septembre 1933 sans tenir compte dotation 12 millions du budget spécial 1933 stop Dès que procès verbaux seront arrêtés vous soumettrai propositions ou solliciterait instruction concernant électrification<sup>338</sup>. »*

Dans cette affaire, Éboué a montré sa détermination à défendre à la fois la position du gouverneur et les intérêts de l'Administration ; il a montré son souci de ménager les deniers publics et faire avancer les travaux ; il a déployé écoute, dialogue, patience et pourtant au début de l'année 1934, les relations restent toujours difficiles avec les élus du Conseil général. Pour le gouverneur Gerbinis, le secrétaire général aurait échoué dans sa mission à cause d'une attitude trop bienveillante. A-t-il vraiment échoué ? Sur le fond, c'est vrai que le projet reste en suspend mais sur la forme, il a réussi à rétablir le dialogue entre l'Administration et le Conseil général ce qui n'était pas assuré.

Ces deux affaires, l'agriculture sucrière et l'électrification de l'île, mettent en évidence que réussir à établir un accord entre tous ceux qui détiennent un pouvoir relevait d'une mission impossible. Les intérêts particuliers des uns (les usiniers par exemple), et les rivalités de personnes (pour des raisons de carrière ou de position politique) pour d'autres rendaient la Martinique "ingouvernable". Les efforts déployés par le secrétaire général étaient appréciés par certains alors que le gouverneur n'en avait cure. Ces deux questions qui ont eu valeur de test à son arrivée et pour lesquelles pointe un début de résolution, ne découragent pas Éboué.

Il voudrait mettre en œuvre des réformes économiques et sociales qui lui apparaissent nécessaires pour soulager la misère aggravée par la crise de 1929.

---

<sup>338</sup>FCDG, Fonds Éboué, F 22/8, dossiers 1 et 2. Télégramme n° 246.

- *Éboué veut mener une action plus personnelle de réformes.*

Il cherche d'abord à développer la culture de la banane pour rompre la monoculture de la canne à sucre. La culture de la banane a été encouragée dans les années 1920 : elle était considérée déjà comme une alternative à la canne et pouvait permettre aux petits propriétaires de se soustraire à l'emprise des usiniers du sucre. Le climat convenant bien aux différentes variétés en faisait un fruit facile à cultiver. Il restait à en organiser le fret.

Depuis sa création en 1927, une société anonyme, la Société Fruitière Antillaise, constatant que les colonies ne fournissent que 10% des bananes importées en France, cherche à stimuler la production pour accroître les exportations vers la métropole. La Société Fruitière Antillaise se tourne vers l'administration coloniale et les élus pour réclamer une aide financière et un bateau pour le transport des bananes<sup>339</sup>. En juin 1928, le Conseil général a voté le principe de la garantie de la colonie à la Société Fruitière. L'Administration ne pouvant voter le crédit primitif de 100M de francs suite à l'application du plan Young, celui-ci est ramené à 10M. Le 12 décembre 1929, le Conseil général vote une avance de 1M de francs et le 10 avril 1930, le gouverneur Gerbinis signe l'aval de la colonie pour cette somme.

En septembre 1929, la Société Fruitière réclame un bateau par mois au député Delmont, à l'Administration et au Conseil général. Aucune suite n'est donnée à sa demande. Dès son arrivée, Éboué est saisi du problème et rédige un historique de la question<sup>340</sup>. Il rappelle les pourparlers de la Société Fruitière avec la Leyland, une société étrangère pour louer une cale. En mars 1931, après la mission de Candace, les pourparlers sont abandonnés parce que le député a promis des bateaux pour les deux colonies, Guadeloupe et Martinique. En mai, il fait savoir que la Cie Transatlantique ne peut rien donner ! En juillet 1931, la Société Fruitière dépêche en France un représentant pour s'occuper du fret, demander une aide financière au ministre. En même temps, elle reprend contact avec la Leyland qui accepte un contrat de quatre mois et avec l'Administration coloniale pour qu'elle prenne à sa charge le surplus de fret. Aucune réponse n'arrive. En février 1932, au moment où Éboué prend ses fonctions, le gouverneur envoie un câble pour

---

<sup>339</sup> D'après la notice concernant le développement de la Société Fruitière remise au gouverneur Gerbinis le 7 avril 1930, FCDG, *Fonds Éboué*, F 22/7, dossier 3.

<sup>340</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22 / 7, dossier 3.

poser la question du fret au ministre qui répond que la Transat va acheter quatre bateaux réfrigérés. Le 2 avril, selon Éboué, « la Transat se dégonfle ». La Fruitière a toute liberté de se retourner alors vers la Leyland. Sainte-Luce, le Président du Conseil général peut vitupérer contre l'absence de contrat et les paroles des politiques. Le 25 août 1932, Éboué rédige une note au gouverneur au sujet de l'organisation de ce service de transport. Il rappelle que « *le Département, par la dépêche n° 1910, a consulté le gouverneur pour savoir s'il serait avantageux pour tous les intérêts en cause que la Cie Générale Transatlantique fit l'acquisition de trois vapeurs anglais construits spécialement pour le transport des fruits* » Il souligne que l'exportation des fruits sous pavillon français est « *une chose éminemment désirable. On est même surpris de constater les multiples difficultés qui se sont jusqu'ici opposées à la réalisation d'une question apparemment aussi simple surtout à l'heure où les conditions économiques sont si difficiles et où elles commandent plus que jamais la solidarité totale de la métropole et des colonies. Au moment où l'effort de la métropole tend de plus en plus à organiser des mesures de protection en faveur des produits coloniaux, il semblerait qu'une telle proposition ne dut pas être discutée*<sup>341</sup>. »

Le 9 février 1933, le gouverneur Gerbinis reçoit une lettre de Paul Froger qui lui conseille l'achat de deux bateaux d'occasion en parfait état et à bon compte plutôt que d'affecter 600 000 F dans un vapeur âgé et vétuste. La lettre est accompagnée d'une recommandation du sénateur Lémery du 9 février. Le 11 septembre, le député Delmont fait savoir à Éboué : « *J'ai eu l'écho (...) des tractations de Didellot avec la Cie Générale Transatlantique tendant à aboutir à la création d'un monopole de fret en faveur de la Société Fruitière Antillaise ce qui lui permettrait facilement d'évincer toute concurrence et notamment d'empêcher de se développer le mouvement coopératif que nous essayons d'instaurer actuellement.* » A cette date, la Société Fruitière a reçu une garantie de l'Administration pour le fret et une avance de 1,1M francs pour la construction de ses hangars et quais<sup>342</sup>.

On ne peut que constater qu'Éboué est pris dans les relations conflictuelles permanentes entre le ministère et les administrateurs coloniaux ; entre les élus nationaux et les élus locaux ; entre l'exécutif et le législatif. Cette question du fret de la banane est une

---

<sup>341</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22 / 7, dossier 3.

<sup>342</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22 / 7, dossier 4.

autre illustration de l'opposition entre des personnes qui cherchent à se prévaloir de leur influence moins dans l'intérêt général que pour leur carrière. Derrière le fret de la banane, il y a Candace<sup>343</sup>.

Dans ces questions qui touchent à la gestion des fonds publics, certaines notes signées par Éboué montrent son souci d'épargner le budget de la colonie en une période difficile de crise. Par exemple<sup>344</sup>, il signale que : « *La comptabilité du matériel du service local n'a fait l'objet d'aucune réglementation d'ensemble analogue à l'instruction générale du 16 janvier 1905 sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat au compte du Département des Colonies. Chaque service détenteur de matériel (travaux publics, bassin du radoub, imprimerie, service des transports, maison centrale, asile de vieillards) a un règlement particulier* ».

En conséquence, il demande un projet pour être mis à l'étude en vue de la publication d'un texte d'ordre général<sup>345</sup>. Il ne cherche pas seulement à dégager des ressources pour la population, il montre aussi un réel souci pour améliorer les conditions de vie de la population. Non seulement l'électrification est loin d'être réalisée sur toute la Martinique mais la majorité de la population n'a pas l'eau courante et est mal logée ; les conditions d'hygiène laissent à désirer. Dans cette optique, Éboué s'investit dans quatre projets.

La lutte pour la santé publique est pour lui une préoccupation constante. Éboué a conservé dans ses papiers personnels la note du 6 février 1931 signée par Diagne alors sous secrétaire d'Etat aux Colonies qui rappelle au gouverneur de la Martinique p.i. qu'il faut veiller « *à la mobilisation des chefs du Service de Santé pour une prise de contact fréquente avec les municipalités et pour le contrôle permanent des agents sanitaires* » ; pour cela, ces deniers doivent être dotés de bicyclette. Après le retour de Gerbinis<sup>346</sup>, Éboué remet au gouverneur le dossier de l'organisation de l'hospice du Lamentin afin

---

<sup>343</sup> Gratien Candace (1873-1942) est député de la Guadeloupe de 1912 à 1942 et sous-secrétaire d'Etat aux Colonies de juin 1932 à janvier 1933. Pendant son cours passage au gouvernement, il s'est occupé de promouvoir la culture de la banane en Guadeloupe ; il a organisé le transport vers la métropole en constituant une flotte bananière et il est à l'origine de l'organisation de coopératives.

<sup>344</sup> FCDG, *Fonds Éboué* F 22 / 7, d. 2. Note de service concernant l'administration publique du 14 juin 1933.

<sup>345</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22 / 7, dossier 3.

<sup>346</sup> Le 28 août 1932.



d'étudier les points suivants : la répartition de service entre deux médecins (or, ce deuxième poste n'a pas été prévu lors de la création de l'hospice en juillet 1926), la mise en service d'un nouveau pavillon, la création de postes d'infirmières et l'achat de médicaments pour « la pharmacie indigente ». Dans chaque commune, il existe à la Martinique un service d'Assistance Publique constitué par l'arrêté du 7 février 1927 et placé sous la haute autorité du gouverneur. Dans chaque commune il existe des médecins de l'Assistance Publique dont le montant des rémunérations est voté par chaque commune. Cette rémunération, est inscrite au budget communal après accord de l'Administration supérieure. Le 1<sup>er</sup> juin 1933, dans une note, sous forme de suggestions très discrètes, Éboué demande aux communes de ménager les finances communales en limitant les allocations supplémentaires aux médecins « *en raison de la situation économique actuelle* ». Il s'agit de « dépenses facultatives » qui sont laissées normalement à l'appréciation des communes<sup>347</sup>. Au même moment (mai 1933), il autorise le directeur de la Maison centrale à donner son accord pour le terrain et la construction d'un immeuble destiné au sanatorium des « petits du Foyer<sup>348</sup>. »

Éboué se préoccupe aussi de l'extension du réseau d'eau. Le 23 janvier 1933, il reçoit en qualité d'expert, le Commandant Clot, Directeur d'Artillerie, à l'effet de procéder à toutes les études techniques qui permettront de faire avancer l'approvisionnement en eau des « habitations », c'est-à-dire les grandes plantations, de La Brou, le Vauclin et Sigy<sup>349</sup>. Dans le même but d'assainissement, il s'attaque aux quartiers insalubres de Fort de France dont le taux de population ne cesse de croître depuis 1902<sup>350</sup>. La ville était bordée au nord-ouest par la rivière Madame appelée à son embouchure, le canal Levassor. Sur la rive droite de ce canal, se trouvait un quartier insalubre qui avait été occupé autrefois par des immigrés indiens<sup>351</sup> et où s'élevaient de nombreux taudis occupés par de pauvres gens.

---

<sup>347</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F22/7, dossier 2.

<sup>348</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F22/7, dossier 2. Éboué a agit à la demande de Paulette Nardal, la vice-présidente du foyer des orphelins.

<sup>349</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F22/7, dossier 3.

<sup>350</sup> L'éruption de la montagne Pelée a eu lieu le 25 avril 1902. Dans les années 1920, le maire Victor Sévère avait déjà entrepris d'assainir les Terres Sainville en faveur des ouvriers des usines à sucre. Malgré les efforts de Sévère puis d'Éboué, tout restait encore à faire et refaire en 1945.

<sup>351</sup> L'abolition de l'esclavage en 1848 eut pour conséquence un manque de main d'œuvre sur les plantations et dans les ateliers ; de nombreux esclaves ne voulaient plus rester attachés à la terre marquée à leurs yeux

Éboué prend la situation en mains et fait raser ces abris de misère. Les plus nécessiteux sont installés dans des asiles et ceux qui en sont capables sont remis au travail. Il fait assainir l'espace malsain de l'embouchure et veille à l'aménagement d'un nouveau quartier<sup>352</sup>.

Un autre point novateur est caractéristique de la pensée et de l'action d'Éboué. La ville de Fort de France ne disposait d'aucun terrain de sport. Depuis longtemps, les activités sportives sont pour lui plus qu'une activité physique ou qu'un loisir : le sport doit participer à la formation du citoyen. Il se rappelle que le sport a contribué pleinement à sa formation et à son intégration et qu'il peut être considéré comme un outil qui favoriserait l'assimilation. Il veut profiter de son intérim comme gouverneur pour impulser un mouvement en faveur du sport ; une gageure dans un pays où seuls les békés et riches métis ont le temps et les moyens de s'adonner à des pratiques sportives. Il réussit à faire construire une *Maison du Sport* à Fort de France, entre le vieux fort Saint-Louis et le rivage avec toutes les installations nécessaires aussi bien pour s'entraîner aux compétitions que pour les loisirs.

Un dernier point peut être évoqué qui caractérise sa façon d'agir : la nomination du personnel et l'attribution des bourses. La nomination du personnel incombe à Éboué comme gouverneur par intérim. Il a conservé dans ses archives personnelles des bulletins confidentiels avec des notes et appréciations sur le personnel administratif entre 1928 et 1932<sup>353</sup>. Comme Éboué est connu pour être proche des socialistes, nombreux sont ceux qui craignent que ces derniers soient favorisés. Delmont et Lémery en particulier étaient convaincus que les amis de Lagrosillière obtiendraient des places plus facilement que leurs propres partisans. Une lettre du député Lagrosillière<sup>354</sup> révélait que le gouverneur Gerbinis avait effectivement des considérations autres que l'intérêt du service public dans les nominations qu'il effectuait.

---

par la servilité. La France fut autorisée par la Grande Bretagne à recruter des travailleurs dans l'immense Empire des Indes. Professeur Singaravélou, *Dossier de presse de l'exposition : Regards sur les Antilles*, Musée d'Aquitaine, septembre 1999-janvier 2000.

<sup>352</sup> René Maran, *Félix Eboué, Grand commis et loyal serviteur (1884-1944)*, rééd. L'Harmattan, 2007, p.67.

<sup>353</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22 / 7, dossier 2.

<sup>354</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22 / 7, dossier 8. Lettre de Lagrosillière au ministre des Colonies, le 6 octobre 1933.

Au début de son premier intérim de juillet août 1932, Éboué désigne le 2 août, le docteur Maurice « *provisoirement chargé du service médical gratuit du centre de Lamentin* » pendant la durée de l'absence du Dr Vildrin. Le 28 août, le Dr Maurice adresse une lettre au gouverneur dans laquelle il lui fait remarquer qu'il a été nommé le 19 août 1932 en remplacement du Dr Vildrin or ce médecin se trouve déjà remplacé règlementairement par un autre médecin, l'adjoint de Vildrin. En septembre, Éboué, à la demande du gouverneur, fournit des explications : si le Dr Vildrin ne pouvait pas présenter un confrère pour ce congé, il avait suggéré à Éboué le Dr Maurice en ajoutant « *dans le cas où la nomination d'un second médecin à l'hôpital rendrait libre mon service actuel, j'ai l'honneur de vous proposer le Dr Maurice* ». En août, ce n'était pas le cas et Éboué, dans sa lettre du 28 juillet, avait bien précisé que « *le Dr Maurice sera nommé dès l'ouverture de la nouvelle salle* ». A-t-il anticipé la désignation du Dr Maurice pour obtenir la création d'un deuxième poste de médecin ? Il précise dans son rapport de septembre : « *il est à tous les points de vue désirable de hâter le fonctionnement d'un nouveau service en raison d'un vote du Conseil Général* » et que ses explications doivent contribuer à obtenir tous apaisements en particulier pour le Dr Maurice<sup>355</sup>. Cette façon d'agir par laquelle Éboué essaye d'imposer à l'administration une décision qu'il juge bonne pour la colonie est peu appréciée du gouverneur titulaire surtout que le docteur Vildrin était connu effectivement pour être un proche de Lagrosillière, ce que le gouverneur Gerbinis ne manque pas de reprocher à Éboué.

Au cours de son deuxième intérim, le 2 octobre 1933, le sénateur Lémery écrit à Éboué : « *Je reçois de vives plaintes au sujet des derniers mouvements administratifs de la colonie. Mes amis se plaignent d'être systématiquement écartés au profit de leurs collègues qui ont la chance d'être recommandés par Mr Lagrosillière* ». Il lui demande en particulier des explications au sujet de la nomination de Mr Jeanne instituteur à Sainte Marie alors que Mme Germain brigait le poste et présentait des titres supérieurs. Éboué a conservé dans ses papiers personnels, l'information par laquelle le 19 août, l'instituteur au Vauclin, Piquet, exprimait ses craintes quant à sa nomination à l'école du Lamentin : « *Je suis soutenu par mes nouveaux chefs de parti, Landa, Lémery. [...] Mr Éboué n'essiera-t-il pas de s'opposer à ma nomination bien que j'ai les titres requis ? Les sympathies*

---

<sup>355</sup> FCDG, Fonds Eboué, F 22 / 8, dossier 3.

*d'Éboué n'iront-elles pas aux adversaires de mon parti* ». Piquet effectivement n'a pas obtenu le poste.

Le 2 novembre 1933, Éboué, gouverneur p.i., répond à la lettre que le ministre des Colonies, Albert Sarraut, lui a adressée le 2 octobre lui enjoignant de s'expliquer sur ces deux nominations faites par le Comité consultatif sur proposition du gouverneur. Il fait le point d'abord sur la nomination de Bethel comme directeur de l'école du Lamentin puisque Piquet, candidat au poste, s'est plaint au sénateur Lémery. Il explique que Piquet ne pouvait pas avoir le poste parce qu'il était le plus jeune des trois candidats. Il justifie ensuite la nomination de Mr Jeanne à l'école de Sainte-Marie par l'accord qu'il y avait entre les PTT et l'Instruction Publique : la femme de M. Jeanne, receveuse des Postes à Basse Pointe, pouvait le rejoindre à Sainte Marie sur un poste vacant. « *C'est une tradition ancienne,* » écrit-il, « *qui nous fait obligation de réunir les ménages.* » Il précise que « *Mme Germain* », dont la candidature était appuyée à la fois par Lagrosillière et Lémery, « *a obtenu* » en contre partie « *un poste important à Basse Pointe.* » Éboué montre là son attachement à des considérations humaines. Il termine sa lettre au ministre par cette remarque : « *Tout n'est pas parfait dans mon administration mais je dois vous rappeler que je m'efforce de rester dans l'objectivité et l'impartialité. C'est là, cher Ministre, une entreprise périlleuse.* »

Gerbinis ne voyait pas l'action d'Éboué du même œil puisque l'accusant de mollesse, il lui avait dit déjà « *vous dites amen à tout*<sup>356</sup>. » Il est certain qu'il a essayé d'obtenir des nominations pour ses relations ou pour ses amis noirs. En juin 1933, il émet un avis très favorable à l'affectation à la colonie de Wiltord Laurent, sous-chef de bureau des secrétariats généraux. Il le propose comme chef de bureau hors classe en remplacement de Dorbritz, muté. Wiltord serait affecté soit à l'Assistance Publique soit au Bureau des finances<sup>357</sup>. La famille Wiltord fait partie des amis intimes des Eboué à Fort de France. Antoine Wiltord, un administrateur noir forme avec sa femme un couple avec lequel Éboué et sa femme passent volontiers leurs soirées.

---

<sup>356</sup> FCDG, F22/15, dossier 1, septembre 1932.

<sup>357</sup> FCDG, Fonds Éboué, F 22 /7, dossier 2.

Dans les papiers conservés par Éboué, les lettres du ministre des Colonies adressées au député Lagrosillière confirme l'influence du politique sur les nominations : le ministre informe de la nomination de Destrehem comme chef du service des Douanes et lui explique par contre que Gabriel Lhuerre<sup>358</sup>, administrateur de 1ere classe, n'a pu être nommé secrétaire général par intérim auprès d'Éboué parce qu'en poste en AOF, « *il serait très coûteux de l'envoyer en Martinique*<sup>359</sup>. »

Faut-il considérer ces demandes d'Éboué comme un abus d'influence ? Peut-on lui reprocher de compter sur l'appui du député socialiste Lagrosillière pour faciliter des nominations qui avaient pour but d'en contrebalancer certaines faites antérieurement par Gerbinis ? Dans une lettre du 29 septembre 1933, Lagrosillière confirme qu'Éboué<sup>360</sup> « *a fait le premier mouvement d'instituteurs qui confirme la réparation de certaines injustices. [...] l'honorable M. Éboué Gouverneur intérimaire de la Martinique, a réparé, l'occasion du dernier mouvement du personnel enseignant primaire, dans une notable proportion, les injustices et les actes de népotisme qui avaient marqué les mouvements antérieurs.* » *Il faut noter que Lagrosillière attire « l'attention de Mr le Ministre sur les cas d'espèce que M Eboué n'a pas pu ou pas voulu résoudre, par déférence, sans doute, pour le Gouverneur titulaire qui en a toute la responsabilité , avec d'ailleurs, le Chef du Service de l'Instruction Publique, M. Fouret.* »

On doit remarquer que les nominations ou les demandes de nomination effectuées par Éboué concernent des noirs. Le député Lagrosillière lui-même est un descendant d'esclaves et l'action du député comme celle du secrétaire général ne peut pas être déconnectée de cette réalité. Cela permet de comprendre que dans une société coloniale où le préjugé de couleur est très fort, l'action d'Éboué ne pouvait qu'inquiéter. Son action doit être considérée autant comme une réaction contre un ordre établi fondé sur la différence ethnique d'Éboué qu'une tentative de placer autour de lui des hommes qui lui sont proches dans un milieu qui lui est en grande partie hostile. Cette attitude est manifeste dans

---

<sup>358</sup> Gabriel Lhuerre né en 1880 est le frère de Camille Lhuerre né en 1884, la même année qu'Éboué et un de ses grands amis d'enfance.

<sup>359</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22 /8, dossier 4 : lettre du 23 septembre 1933 et lettre du 5 octobre 1933.

<sup>360</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, *Lettre de Lagrosillière*, F 22/15, dossier 4.

l'attribution d'aides financières à des élèves et étudiants. Ce choix l'oppose très vite à Fouret, le chef du service de l'Instruction Publique.

Dans son rapport du 5 décembre 1932 qu'il adresse à Éboué, Albert Fouret, proche du gouverneur Gerbinis et du parti radical, lui précise qu'il faut distinguer les bourses qui sont attribuées sur concours, les allocations qui s'obtiennent sur proposition du Conseil général ou de la Commission coloniale, les prêts d'honneur qui depuis 1929, sont attribués par la Commission coloniale et remboursables en trois ans après la fin des études, les secours scolaires laissés à la disposition du gouverneur. Les sommes d'argent attribuées sont comptées dans le budget de la colonie et votées par le Conseil général. Fouret précise : « *trop d'argent est dépensé* », « *la situation est peu acceptable* ». Il faudrait « *renoncer au système des secours scolaires...un système dangereux* » puisqu'il favorise la pression politique. Un peu plus loin, Fouret ajoute qu'il faut contrôler le niveau des élèves : « *Il ne doit plus y avoir de place pour les incapables et les paresseux* » ; il faut fixer « *des limites d'âge pour l'entrée et la sortie : pas après 19 ans en classe de 1<sup>ere</sup> et pas après 20 ans en Terminale* » et que « *les élèves n'ayant pas obtenu dans un trimestre la moyenne de 6/20 soient exclus avec un préavis de trois mois si il n'y a pas d'amélioration*<sup>361</sup>. »

C'est une façon pour Fouret de régler ses comptes avec Éboué dont le fils aîné a 20 ans en 1933 et n'est pas un brillant élève ; d'autre part, Fouret, voit dans l'école un moyen de sélection, alors qu'Éboué penche pour aider les élèves qui ont des difficultés scolaires ou financières et qui sont des noirs ou des métis. Le 7 avril 1934, le gouverneur Gerbinis adresse une lettre de six pages à son secrétaire général sur les décisions que celui-ci a prises lors du deuxième intérim. Il lui fait remarquer que : « *Le nombre de jeunes gens entretenus sur le budget de la colonie a augmenté dans des proportions très importantes pendant le deuxième semestre 1933 et je suis conduit à vous demander des explications à ce sujet*<sup>362</sup>. » La lettre de Gerbinis est un véritable réquisitoire contre son secrétaire général, l'accusant d'avoir « *rétabli malgré l'avis contraire de la Commission coloniale l'indemnité de quatre bousiers, un allocataire, six titulaires de prêts d'honneur, deux secours scolaires* », d'avoir pris des décisions non conformes aux arrêtés officiels, d'avoir déséquilibré le budget de la colonie en augmentant ses charges pour avoir été trop

---

<sup>361</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22/7, dossier 7.

<sup>362</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22/7, dossier 5.

généreux. Il lui reproche d'avoir accordé à tort des passages gratuits à des étudiants pour se rendre en France ou pour venir passer leurs vacances à la Martinique. Il ajoute ce paragraphe révélateur de la détérioration de leurs relations et des luttes souterraines :

*« Je suppose cependant qu'avant d'accorder les secours dont il s'agit vous vous êtes entouré de tous les renseignements désirables : situation de fortune des parents, valeur personnelle des bénéficiaires, résultats obtenus dans les écoles de la Colonie, toutes indications indispensables pour justifier l'octroi d'une mesure de faveur. Je vous serais, en conséquence, obligé de me faire parvenir le dossier de chacun des bénéficiaires... »*

Gerbinis exige des explications pour le 15 avril, quatre jours avant le décret de Laval qui met fin à ses fonctions. L'attitude d'Éboué pour l'attribution des bourses correspond à l'idée qu'il a toujours eue de l'école qui doit jouer son rôle social d'intégration. L'action d'Éboué avec ses tentatives de réformes économiques et sociales sont loin de plaire au gouverneur qui craint autant le mécontentement des blancs que l'agitation des noirs. Le gouverneur est dorénavant décidé à prendre en défaut l'action de son secrétaire général. Il va s'appuyer sur cinq « affaires » pour obtenir le rappel d'Éboué en faisant apparaître qu'il n'est pas à la hauteur de la situation en tant que secrétaire général ou comme gouverneur par intérim : il favoriserait ses protégés, aurait une attitude clientéliste, prendrait des décisions discutables, voire dangereuses pour la paix sociale. Des rumeurs sont répandues pour essayer de déstabiliser Éboué ; certains faits conduisent à son rappel.

- *Un enchaînement de faits qui conduisent au rappel d'Éboué.*

Pendant le premier intérim qu'Éboué exerce pendant les cinq semaines du 15 juillet au 23 août 1932 où le gouverneur Gerbinis est absent, des étudiants de retour de vacances de la métropole, rapportent *Légitime Défense*, une nouvelle publication qui succède à *La Revue du Monde noir* mais avec un ton plus offensif. D'influence marxiste et surréaliste (son nom est emprunté à André Breton), elle dénonce la soumission de la littérature antillaise à la littérature occidentale ; elle revendique pour la population noire, la reconnaissance de son origine africaine et de sa culture africaine. La revue est reçue comme un brûlot risquant de porter atteinte à l'ordre établi. Elle fut très mal accueillie à Fort-de-France et le gouverneur par intérim, Félix Éboué fut accusé de laxisme à l'égard des auteurs Etienne Léro, René

Ménil, Jules Marcel Monnerot<sup>363</sup>, Pierre Yoyote, les jeunes intellectuels martiniquais qui en étaient à l'origine. Éboué avait côtoyé ce monde chez Paulette Nardal à Paris et savait qu'ils n'étaient pas d'inquiétants révolutionnaires. La revue ne contestait pas l'assimilation mais certains articles critiquaient durement le colonialisme au moment où la peur des rouges inquiétait les blancs et les créoles enclins à voir partout un complot communiste. Éboué reconnaît que les articles sont « abominables » mais puisque l'ordre public ne lui paraissait pas menacé, il n'a entrepris aucune poursuite contre les auteurs<sup>364</sup>. La publication se limita à un seul numéro.

A son retour de congé, Gerbinis accuse Eboué de ne pas avoir compris le danger représenté par les articles de *Légitime Défense* et de ne pas avoir rapidement pris des mesures. Il écrit même au ministre sur ce sujet. Il en informe son secrétaire général qui répond qu'il n'a pas sous estimé l'affaire mais qu'il ne s'est pas affolé puisque le retour du gouverneur était imminent. Dès ce moment en fait, c'est-à-dire au début de l'installation d'Eboué à la Martinique, les relations entre Éboué et Gerbinis commencent à se dégrader ouvertement. Éboué en est conscient comme en témoigne le câble qu'il envoie à Blaise Diagne ; il s'inquiète pour sa carrière et craint que Gerbinis demande au ministre son rappel à Paris. L'attitude du gouverneur a une autre conséquence : ceux que l'action d'Éboué gêne et ceux qui sont proches du gouverneur Gerbinis, n'hésitent plus à dénoncer des failles dans le travail du secrétaire général ou de ses subordonnés. C'est dans ce contexte que les relations entre Eboué et le trésorier payeur dégénèrent.

Les relations s'enveniment entre Éboué et le trésorier payeur<sup>365</sup>. Le 15 septembre 1932, soit trois semaines après le retour du gouverneur Gerbinis, le trésorier payeur adresse une note au Secrétaire général :

*« Le 4 février 1932 (je vous ai) adressé un ordre de recette et un état de cession de 18 156,13 francs ...pour être complété et renvoyé. [...] Cette injonction ne demandant de la part de vos services qu'un travail relativement bref et facile, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire retourner ce dossier le plus tôt possible ».*

---

<sup>363</sup> Jules Marcel Monnerot est le fils de Jules Monnerot.

<sup>364</sup> Weinstein, *op. cit.* p. 140.

<sup>365</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22 / 7, dossier 2.



Éboué a souligné en rouge le début de la dernière phrase, précisant dans la marge : « *absolument déplacé* ». Le 24 octobre 1932, le trésorier payeur envoie une nouvelle lettre au secrétaire général avec des documents qui contenaient des chiffres erronés :

*« Je ne saurais trop attirer votre attention sur ces erreurs qui paraissent devenir la règle et sur les conséquences qui en découlent pour les comptables sous mes ordres. [...] Il me semble qu'avec un peu d'attention elles pourraient être évitées et que ce ne serait pas trop demander au service des contributions de vouloir bien copier correctement sur les rôles...les chiffres qui figurent sur les talons. »*

Là encore Éboué souligne en rouge « *copier correctement* » et il écrit : « *Prière à Mr le chef du 3e bureau de venir m'en parler si l'observation paraît fondée. La remarque finale de Mr ... est absolument déplacée ; ce n'est pas du reste la première fois que je suis amené à observer ce manquement* ». Après vérification donc auprès de son service, Éboué adresse à son tour une lettre au Trésorier Payeur le 26 octobre 1932. Il lui confirme qu'il a bien transmis les documents au chef du service des contributions directes pour redressement et il ajoute :

*« Je regrette vivement, qu'en dépit du bien fondé de vos observations sur les conséquences qui résultent pour les comptables de vos bureaux des opérations rectificatives ainsi ordonnées, vous ayez cru devoir formuler dans votre rapport in fine, des appréciations d'un ton déplacé sur le service en cause et que vous vous soyez départi en l'espèce, de la correction et de la courtoisie qui doivent toujours marquer les rapports dans l'Administration ».*

Les relations se poursuivent sur le même ton. Le 5 mai 1933, le trésorier payeur fait parvenir une lettre au chef du bureau des finances pour lui signaler de nouvelles erreurs et il lui demande de faire approuver par le secrétaire général. Éboué lui adresse ses remarques le lendemain et le trésorier payeur répond le 9 mai : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'énonciation stricte de la vérité n'a jamais été considérée comme une réflexion déplacée...* ». Éboué rédige alors à l'intention du trésorier payeur une lettre dans laquelle il exprime son indignation :

*« Je vous faisais part dans ma correspondance...de mon étonnement de trouver, dans un rapport administratif, des expressions qui témoignent d'un manque total de correction de*

*voire part. [...] Vous vous êtes à nouveau permis le 5 mai de critiquer –ce qui n’entre pas dans vos attributions- la méthode de travail du bureau des Finances. [...] L’exposé qui précède, dénote de votre part, une méconnaissance absolue des bonnes relations qui doivent toujours marquer les rapports dans l’Administration. [...] Il vous appartient de faire preuve d’un minimum de courtoisie dans vos relations avec les autres fonctionnaires, et cela dans l’intérêt bien compris de l’Administration<sup>366</sup> ».*

Dans cette correspondance échangée entre le secrétaire général et le trésorier payeur, Éboué ne défend pas seulement des hommes placés sous sa responsabilité contre les prétentions d’un proche du gouverneur ; il défend son propre travail. L’attitude du trésorier payeur, induite ou non par le racisme, lui est insupportable. Il y répond avec la détermination de quelqu’un qui refuse de se laisser intimider, dans un style qui retourne la situation en défaveur de son correspondant<sup>367</sup>. Il est décidé à aller plus loin et à bousculer l’ordre établi.

Gerbinis avait toujours respecté l’organisation de la société martiniquaise. Quand le gouverneur organise une réception pour les blancs à sa résidence de Vieux Moulin, les mulâtres ne sont pas invités. Encore moins les noirs. Ils peuvent être invités à Vieux Moulin mais, un autre jour et sans les blancs, si bien qu’ils ne se sentaient jamais les bienvenus à la résidence du gouverneur. Dans cette société où les mulâtres se montrent eux-mêmes parfois « d’une arrogance ridicule<sup>368</sup> » par rapport aux noirs, le racisme est un phénomène récurrent auquel Eboué est particulièrement sensible. Son expérience personnelle et ses idées dans ce domaine le portent à faire respecter l’égalité.

A daté du 4 juin 1933, Éboué est le gouverneur par intérim et pour célébrer l’armistice du 11 novembre, il décide d’organiser un bal : il invite des collègues de l’administration, des notables blancs, des créoles blancs et des noirs. Il a veillé particulièrement à ce que la fête soit très bien préparée. De nombreuses personnes ont refusé de venir et un planteur blanc s’est laissé aller jusqu’à insulter Eboué. Le bal cependant a bien eu lieu et est resté, par sa réussite, un grand souvenir pour les invités et

---

<sup>366</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/7, dossier 3.

<sup>367</sup> Éboué n’a jamais dérogé à ces principes de bonne conduite. En Oubangui-Chari déjà, il était un des rares administrateurs à vouvoyer les autochtones.

<sup>368</sup> Weinstein, *op. cit.* p.139.

dans les annales de la Martinique. Une lettre du 22 mai 1934 adressée à Éboué exprime la satisfaction de ceux qui jusque là étaient exclus : « [...] *Vous avez réalisé ce délicat tour de force de réunir dans vos salons, en une soirée parfaite, les éléments les plus divers de notre société* », un tour de force peu apprécié du gouverneur titulaire et un acte dérangeant qui pousse ses « ennemis » à réagir.

N'ayant pas réussi à le mettre en difficulté sérieuse, ses adversaires espèrent bien pouvoir tirer parti d'un évènement qui pourrait le compromettre irrémédiablement et qui permettrait d'obtenir son rappel. Or, plusieurs affaires graves se déroulent pendant le deuxième intérim d'Éboué.

Des élections législatives doivent avoir lieu en juillet et des élections sénatoriales en octobre 1933. Les élections se préparent dans un climat politique détestable où la violence verbale est parfois proche de la violence physique. Dans ce climat, ce que fait ou ce que dit Éboué n'est jamais considérée comme neutre ; ses idées sont connues et ses adversaires sont attentifs à la moindre erreur qu'il pourrait commettre. On sait qu'il cherche à lutter contre la fraude électorale, à tout ce qui entrave le fonctionnement de la démocratie. En cela, il est approuvé par Lagrosillière. Le 7 juillet 1933, alors qu'Éboué entame son deuxième intérim, le député lui écrit : « *Je désire que le suffrage universel soit respecté dans mon pays, qu'il devienne une réalité pour les nègres comme il est une réalité pour les blancs.* » Un programme qui n'a pas la faveur de tous.

Les socialistes derrière Lagrosillière, s'opposent aux radicaux de Lémery et de Delmont. Lagrosillière qui avait perdu son siège pour raison de fraude financière, se lance dans une campagne acharnée pour le récupérer. Il est élu ainsi que Delmont. Fort de cette victoire, Lagrosillière décide de se présenter aux élections sénatoriales d'octobre 1933 contre Lémery. Les deux hommes ne se ménagent pas : attaques verbales, insultes. Finalement, Lagrosillière est battu ; Lémery reste le sénateur de la Martinique mais Delmont et Lémery « furieux », ont déclaré publiquement qu'ils ne négligeraient rien « *pour lui casser les reins* ». Les deux alliés n'ont pas renoncé à abattre le bouillant député socialiste<sup>369</sup> et à tirer profit de chaque évènement fortuit tel l'incident du drapeau rouge.

---

<sup>369</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22/ 15, dossier 4.

En novembre 1933, Éboué inaugure à Sainte-Marie, un monument aux Antillais morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale<sup>370</sup>. Au cours de la cérémonie, le drapeau rouge avec les lettres SFIO, est hissé subrepticement non loin de l'endroit où se trouve le gouverneur par intérim. Le député Delmont s'empresse d'utiliser l'instantané pris par un photographe. Il écrit dans son journal : « *En voyant le gouverneur passer, la foule applaudit en lui, non seulement la personnification de la France mais aussi et par-dessus tout, le gouverneur que Lagro a envoyé....Mr Eboué doit faire attention à ses amis* ». Éboué réagit d'autant plus vivement qu'il est convaincu que ses adversaires cherchent à obtenir son rappel et peut-être même à compromettre sa carrière. Il conserve des copies du journal de Delmont ; il en envoie un exemplaire au ministre des Colonies avec le rapport du commandant de la gendarmerie : le drapeau rouge n'a été visible qu'un court laps de temps et c'est le drapeau tricolore qui a été très en vue<sup>371</sup>. Éboué reste très inquiet quant survient un événement plus dramatique : l'assassinat d'André Alier<sup>372</sup>.

Aux yeux de l'administration, André Alier incarne le militant communiste révolutionnaire, refusant l'assimilation et appelant ses compatriotes à l'indépendance. Ses adversaires nombreux, puissants se trouvent aussi bien dans le monde politique qu'économique. Journaliste à *Justice*, fondé en 1920 par Jules Monnerot<sup>373</sup>, il révèle dans un article les pièces qui prouvent la culpabilité d'Aubery dans une affaire de fraude fiscale. Il fait alors l'objet de pressions et de menaces. Après une tentative d'assassinat en novembre 1933, il continue de se sentir en danger par l'action d'individus qui défendent

---

<sup>370</sup> Weinstein, *op. cit.* p.146 à 149.

<sup>371</sup> En février 1937, à la Guadeloupe, Éboué dans son discours aux anciens combattants précise sa pensée : « Quelques esprits ont pu s'inquiéter de voir le drapeau rouge dans la rue et entendre chanter l'Internationale. (...)Le drapeau rouge et l'Internationale sont les signes de ralliement d'un parti, et tant que celui-ci est composé de Français, aucune inquiétude ne doit nous agiter. »

<sup>372</sup> André Alier, 1894-1934, est considéré comme un révolutionnaire et un opposant virulent à la politique coloniale. Il ne croit pas à l'assimilation ni à des réformes. Il s'en prend particulièrement au député Delmont et au sénateur Lémery qu'il appelle « les marionnettes des capitalistes<sup>372</sup>. » Il est le seul journaliste à dénoncer le scandale Aubery en révélant qu'une grande famille de planteurs békés, dans son usine de Lareinty, était impliquée dans une affaire de fraude fiscale

<sup>373</sup> Jules Monnerot (1876-1942) était le fils d'un haut fonctionnaire de la colonie. Professeur de philosophie au lycée Schœlcher, il contribue aux côtés de Lagrosillière à l'essor du mouvement socialiste. En 1919, il fonde le groupe socialiste "Jean Jaurès" dont le journal *Justice* devient l'organe d'expression.

les intérêts sucriers de la famille Aubery. En janvier 1934, il est retrouvé noyé, les mains ligotées ; son corps porte des traces de coups. À ce moment, Éboué n'est plus gouverneur<sup>374</sup> mais il est doublement impliqué : les amis d'Aliker l'accusent de n'avoir pris aucune mesure pour le faire protéger ; ses adversaires, en particulier Delmont, voient là l'occasion de tirer profit d'une situation où le rôle du gouverneur intérimaire n'est pas très clair. Contrairement à Gerbinis, Éboué n'a jamais condamné l'action communiste ; il s'est même exprimé là-dessus : un homme a le droit d'appartenir au parti politique de son choix. Pour cette raison sans doute, en mars 1934, les radicaux vont jusqu'à accuser Éboué d'avoir protégé Aliker. En même temps, Éboué est préoccupé par l'attitude de son fils aîné Henry : il a dû le renvoyer en France après les incidents du baccalauréat de juin 1933. Celui-ci commence à cette époque à fréquenter le milieu parisien des intellectuels antillais et des communistes. Après la mort d'Aliker, Henry participe à Paris à une manifestation contre l'assassinat du leader communiste martiniquais et signe une pétition appelant à « *organiser la lutte pour la défense de la liberté* ». Éboué savait que cela pouvait faire le jeu de ses détracteurs mais il l'assumait, étant sûr d'être irréprochable sur le plan professionnel.

Les incidents du baccalauréat ont été amplifiés par l'ancienne inimitié de Fouret pour Éboué. Deux documents envoyés au ministre des Colonies<sup>375</sup> permettent de suivre le déroulement de cette affaire : une lettre du député Lagrosillière datée du 6 octobre 1933 et le rapport d'Éboué du début novembre 1933 alors qu'il est gouverneur intérimaire.

Albert Fouret occupe en 1932, les fonctions de proviseur du lycée Schœlcher de Fort de France et il est le chef de service de l'Instruction publique. Marié à une Martiniquaise « métissée » il enseigne et vit en Martinique depuis plus de quarante ans. Il est proche du parti radical du député Delmont et la population lui reproche de mêler la politique aux affaires scolaires. Il est connu pour harceler les enseignants qui fréquentent la SFIO et en 1932, il essaie de faire révoquer un enseignant (Jules Monnerot) qui écrit des articles critiques à son égard dans son journal socialiste. Il se méfie d'Éboué à qui il

---

<sup>374</sup> Éboué a exercé l'intérim de juin à décembre 1933.

<sup>375</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22/7, dossier 8.

reproche d'être noir et ami des socialistes et il redoute de voir arriver davantage de socialistes à des emplois dans le système scolaire pendant l'intérim d'Éboué<sup>376</sup>.

A la demande que lui fait le secrétaire général le 2 septembre 1932, Fouret lui adresse un rapport le 5 décembre sur l'indispensable réorganisation de l'enseignement à la Martinique<sup>377</sup>. Plusieurs points doivent retenir l'attention d'Éboué. Contre l'illettrisme il préconise la vieille formule de Paul Bert « *savoir lire, écrire, compter* ». En particulier, il faudrait insister, écrit-il, sur le français alors que « *tout le peuple et souvent la bourgeoisie parle uniquement créole* ». L'apprentissage du français faciliterait d'après lui l'assimilation. Il s'inquiète aussi du fait que de trop nombreux élèves doublent, triplent, quadruplent l'année de première au lycée; « *des élèves qui coûtent cher à la colonie.* » Il préconise une sélection plus sévère des élèves. Pour finir, il dénonce un système d'aides financières qui laisse la part belle « *à la pression politique* » alors que le système du concours pour obtenir une bourse est bien préférable. Ces propositions sont celles d'un homme très attaché à son autorité, aux prérogatives de sa fonction et à l'élitisme. D'autre part, Fouret, ancien professeur de philosophie, tient à corriger les épreuves de philosophie comme les textes le lui permettent. Mais il attribue des notes si faibles que de nombreux élèves sont recalés à la première session, dont le fils aîné d'Éboué. L'émotion causée par ces échecs est telle que " *la voiture du chef de service (Fouret) est abîmée, les roues de l'auto lacérées, le volant maculé, son vêtement tâché d'encre par des élèves*"<sup>378</sup>. Selon le député Lagrosillière, Fouret aurait dit au cours de l'année aux élèves de la classe de philo, qu'il n'accepterait pas de doublant dans la classe l'an prochain et qu' « *il mâterait la classe* ». Les notes très basses attribuées à de nombreux élèves dont plusieurs étaient bien notés pendant l'année, semblent être liées à ces paroles. La rumeur reproche à Fouret d'avoir sous noté des copies dont il connaissait le nom des candidats puisque c'est lui qui, en qualité de proviseur, a enlevé l'entête des copies pour les numéroter d'où les suspicions qui sont nées par la suite. Le journal socialiste accuse Fouret d'avoir admis les enfants de ses amis et d'avoir recalé les enfants de ses ennemis.

---

<sup>376</sup> Weinstein, *op. cit.*, p.144.

<sup>377</sup> FCDG, F 22 / 7, dossier 7.

<sup>378</sup> Eboué, rapport au Ministre, FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/7, dossier 8.

Le 28 septembre, Éboué reçoit Fouret alors que la nouvelle session du baccalauréat approche ; elle doit avoir lieu en octobre. Il lui demande de ne pas corriger les copies et lui laisse une journée pour réfléchir. Fouret s'entête et maintient sa volonté de corriger lui-même malgré les avertissements très clairs d'Éboué sur les risques possibles de désordre<sup>379</sup>. L'examen se déroule le 2 octobre et trente des trente huit élèves de philosophie sont collés ce qui provoque de nouveaux incidents. Des parents sont révoltés par l'attitude du proviseur. Comme il quitte son bureau, deux élèves le frappent. L'affaire remonte au ministre. Le député Lagrosillière demande d'envoyer une mission d'inspection afin d'éclaircir l'affaire et de faire réviser les copies par un des quatre autres professeurs de philosophie en vue d'une annulation partielle des épreuves. Le ministre reçoit une succession de câbles et de lettres entre le 6 et le 22 octobre avec transmission de copies et explications. Fouret lui-même s'adresse au ministre : le professeur de philosophie Monnerot<sup>380</sup>, n'a rien fait cette année dans sa classe. A cette incapacité de l'enseignant, Fouret ajoute : « *il n'y a plus aucune autorité (dans la colonie) [...] C'est un député (Lagrosillière) qui tranche et le gouverneur intérimaire (Eboué) s'est mis à la remorque de ce parlementaire.* »

Dans son rapport au ministre, Éboué donne ses explications. Il reprend page par page les allégations de Fouret tant celui ci « *s'entend à merveille dans l'art de la présentation largement dotée d'insinuation.* » Éboué évoque « *la légendaire habileté de ce chef de service* » et reprend divers éléments qui doivent éclairer le ministre : Fouret a cité divers incidents de l'année 1932-33 mais « oublie » de mentionner les incidents du mois de juillet. Au cours de l'année, un élève a frappé un enseignant or Fouret n'a pas réagi de

---

<sup>379</sup> Le gouverneur a même utilisé le mot « barouf ».

<sup>380</sup> Jules Monnerot, 1874-1942, est le fils d'un haut fonctionnaire colonial. Après ses études à la Sorbonne (licences de lettres et de philosophie en 1897), il devient professeur de philosophie en 1903 au lycée Schoelcher de Fort-de-France. En 1898, il s'est inscrit au parti socialiste et travaille avec le député Lagrosillière pour faire progresser le mouvement socialiste à la Martinique. En 1918, il rompt avec Lagrosillière qu'il juge trop lié à une partie de la bourgeoisie béké. En 1920, il fonde le groupe socialiste « Jean Jaurès » et le journal *Justice*. Il devient un propagandiste communiste redoutable. Écarté de l'enseignement en 1925, il est réintégré en 1927 jusqu'à 1937 où il se consacre à sa carrière d'avocat. Sous l'administration de l'amiral Robert, il poursuit son action de dénonciation du régime de Vichy et de défenseur des opposants au régime. Il a eu deux fils, Jules, 1908-1995, qui a participé au journal *Légitime défense* en 1932 et Marcel, qui a été tué en 1940.

toute la journée. Il a fallu plusieurs interventions pour que l'élève fasse des excuses. Éboué s'interroge sur « la faiblesse », « l'incohérence » du proviseur. Fouret s'est plaint de l'incapacité de l'enseignant (Monnerot) or, ce professeur, toujours bien noté depuis 1916 n'est autre que le cousin de Fouret avec lequel il est brouillé. Puis Fouret a insinué qu'Éboué aurait organisé lui-même ces incidents :

*« Je plains Fouret pour avoir imaginé ces pauvretés et contrevérités. [...] Fouret a perdu toute mesure, ramenant tout à sa personne... Il ne parle que de lui, de ses ennemis, de ses bonnes intentions, de sa vertu or il a commis des fautes lourdes ... Il a pour unique pensée la préoccupation de durer, de se maintenir, de conserver une situation dans un pays où il a ses intérêts. ...de là cette manie de voir des ennemis partout, complotant sa perte ».*

Éboué rappelle au ministre que dans une autre affaire de nomination, Fouret avait menti afin de faire retomber sur Éboué les reproches du Ministère et il conclut :

*« Il est permis de se demander si l'attitude de M. Fouret, un chef de service convaincu de félonie et de mensonge, correspond bien à la dignité de ses importantes fonctions [...] et à l'attitude d'un collaborateur du gouverneur...; des pétitions circulent... »* Eboué demande au Ministre de « déclarer que le maintien de Fouret soit comme proviseur soit comme chef de service n'est plus possible ». Il demande « l'affectation en Martinique d'un Vice Recteur, un Universitaire élevé en grade pour inspecter, organiser, diriger. Le conseil général, précise t-il, se ralliera à cette proposition ».

Après le retour de Gerbinis, Eboué reprend son travail de secrétaire général. Le désaccord est devenu total avec le gouverneur. Le 19 avril 1934, il apprend que le ministre des Colonies, Pierre Laval met fin à ses fonctions et l'affecte au Soudan.

Éboué a conservé de nombreux témoignages de reconnaissance et les remerciements que lui adressent les notables avec lesquels il a travaillé pendant vingt sept mois. Outre la surprise qui s'exprime, deux lettres avancent une explication. Le maire du Carbet, dans sa lettre du 12 mai 1934<sup>381</sup>, parle d'une « mutation, conséquence très probable des mesures de compression et de réorganisation entreprises par le nouveau gouvernement à la suite

---

<sup>381</sup>FCDG, Fonds Éboué, F 22 / 7, dossier 1.



*des évènements de février dernier... ». Faut-il comprendre que pour le nouveau gouvernement mis en place après le 6 février 1934, le secrétaire général Éboué n'a plus sa place à la Martinique. Alors que l'extrême droite devient menaçante en métropole, il n'est plus question de maintenir à un poste de choix, un socialiste noir qui gêne la bourgeoisie de l'île par ses idées et par son action. Après avoir réalisé, comme l'écrit le maire de Macouba le 14 mai, une « œuvre combien délicate...aplani de réelles difficultés, rétabli la confiance en l'exécutif, fait renaître une ère de paix et certaines nobles traditions sur notre vieille terre française... », Éboué est rappelé parce que dans le contexte politique de la métropole et de la Martinique, il est facile d'écarter un homme proche des socialistes et qui a fait un travail « fort apprécié de la population »; trop apprécié même puisque ses ennemis voient son influence dans les récents mouvements de grève qui éclatent en février 1935<sup>382</sup> : « on a voulu parler d'insurrection et de mouvement ethnique...qu'après avoir fait votre devoir , on aurait beau jeu de clamer que vous l'avez créé ce mouvement et naturellement encouragé et favorisé<sup>383</sup>. » Il est vraisemblable en effet que des raisons politiques l'aient emporté dans le rappel du secrétaire général qui vient de perdre son puissant protecteur, Blaise Diagne<sup>384</sup>. Le secrétaire général Éboué, noir et socialiste, était devenu à la Martinique un personnage gênant, inquiétant et il était apparu plus facile à la classe dominante de l'écarter lui à défaut d'avoir pu écarter le député Lagrosillière.*

Quel bilan peut-on faire du travail d'Éboué après ces deux années passées à la Martinique ? Le secrétaire général s'est démarqué par son action administrative, économique et sociale.

Il a essayé de régler des questions administratives devenues épineuses en raison de la rivalité ancienne entre le gouverneur et le Conseil général. Nombreux sont ceux qui ont reconnu qu'il a apaisé un temps les discordes. Il a voulu accentuer une diversification plus grande des cultures pour limiter l'inconvénient de la monoculture de la canne à sucre ;

---

<sup>382</sup> L'arrêté d'une baisse de 20% des salaires des ouvriers agricoles pris par le gouverneur le 21 janvier 1935, entraîne des grèves qui aboutissent le 11 février à une marche sur Fort-de-France. *Historial Antillais*, tome V, p.215-218).

<sup>383</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22 /8, dossier 4. Lettre de Very à Éboué, Fort de France, 8 février 1935.

<sup>384</sup> Blaise Diagne est décédé en court de mandat à Cambo-les-Bains (Basses-Pyrénées) le 11 mai 1934.

n'étant resté en poste que deux ans, un temps très court, il est difficile d'en mesurer les résultats. Certaines de ses actions sont novatrices dans le domaine social : l'assainissement et la rénovation des quartiers insalubres de Fort de France, les travaux d'adduction d'eau et d'électricité, le souci d'étendre les soins de santé à la population. Une autre action caractéristique d'Eboué est sa volonté de rendre accessible les activités sportives à des couches de la société autres que les plus fortunés. Pour Eboué, cette action qui entre dans l'idéologie coloniale de l'époque, est le début d'un engagement qui va marquer toute sa carrière. Dans cette idée de brassage social qui était important pour lui, il réussit à organiser des échanges de jeunes entre la Martinique et la Guadeloupe<sup>385</sup>.

Cette volonté d'échanges, d'ouverture aux autres et la capacité à dialoguer qu'a Éboué sont peut-être les qualités les plus souvent relevées dans les lettres qu'il reçoit jusqu'en 1935 : « *Une psychologie avertie, une urbanité parfaite, votre fermeté sereine et courtoise avaient instauré comme une trêve entre les partis*<sup>386</sup>. » Un conseiller général le remercie « *pour le tact et l'aménité avec lesquels vous avez su représenter l'Administration devant diverses commissions et notre Assemblée. [...] Vous avez su concilier les opinions opposées et ramener le calme dans les esprits. [...]*<sup>387</sup>. » Incontestablement, sa capacité de travail et sa méthode lui ont permis à la fois d'instruire les dossiers, de souscrire à toutes ses obligations administratives, de se déplacer pour voir, écouter, haranguer si nécessaire. L'action très courte d'Éboué a été marquée par sa tentative d'apporter plus de justice, plus d'égalité dans une société inégalitaire, hiérarchisée par le préjugé de couleur, où les blancs sont farouchement attachés à cette organisation, refusant tout mélange, tout changement ; où les métis eux-mêmes considèrent les noirs avec hauteur. A l'inverse, Éboué veut être disponible pour tous ; il reçoit « *à son bureau*

---

<sup>385</sup> Témoignage de l'administrateur, Rose-Rosette : « *il avait constaté que les populations des deux colonies françaises des Antilles s'ignoraient complètement. Même, une sourde rivalité se manifestait entre elles. La solution ne se fit pas attendre ; des convois de jeunes Martiniquais allèrent connaître la Guadeloupe et inversement* ». Robert Rose-Rosette, médecin vétérinaire, homme politique martiniquais, proche d'Eboué, *Félix Eboué et la Martinique*, intervention au colloque Eboué, le 1-1-1985. Académie des Sciences d'Outre-Mer, .

<sup>386</sup> FCDG, F 22 /8, dossier 4, lettre du 22 mai 1934.

<sup>387</sup> FCDG, *Ibid.*, lettre du 8 mai 1934

*sans préavis ceux qui le désiraient et, le soir, à la sortie, se promenait longuement sur les allées de la Savane, avec ses amis retrouvés ou nouveaux, devisant librement*<sup>388</sup>. »

Dans cette société qui est restée figée, l'attitude d'Éboué a été interprétée comme un engagement quasi politique. Il a poursuivi sciemment dans cette vieille colonie, la politique d'assimilation. Plus que cela, il y a même favorisé, selon Jean Cazenave de la Roche, « *une assimilation de plus en plus étroite avec la métropole* ». Après son départ, quand les élections agitent les esprits, une rumeur persistante circule : « *J'ai souvent entendu parler de vous comme candidat aux prochaines élections législatives* ». Est-il encore tenté par la politique ? En 1930, en Oubangui-Chari, quand il a été amené à défendre énergiquement son action contre sa hiérarchie, il avait laissé entendre qu'il allait se présenter aux élections législatives de Guyane puis, il s'en était détourné. Il avait écrit très fermement à René Maran : « *Tu connais mes idées : une action économique violente et un apaisement des esprits pour pouvoir mieux œuvrer et réaliser. Un point. C'est tout*<sup>389</sup>. »

Concentrer ses efforts sur l'économie aurait été un point de vue raisonnable par rapport aux réalités coloniales de la Martinique où l'organisation sociale est très hiérarchisée par l'appartenance à la couleur, par la fortune or, il a voulu faire bien d'avantage qu'une action économique. Il a bousculé une société où les privilégiés étaient farouchement attachés à la couleur de la peau et au statut économique. Son action a gêné la classe dominante, les békés et même une partie de la classe politique, à droite comme à l'extrême gauche. Il a eu beau essayer comme partout d' « *être en harmonie avec les uns et les autres, blancs et pas blancs* », il a fini par gêner sa hiérarchie ; il n'a pas réussi à s'imposer même s'il a fait naître en Martinique un courant qui lui est favorable parce qu'il a pu entreprendre des actions sur des points « *que d'autres administrateurs, moins bien tolérés, n'avaient pas abordés*<sup>390</sup> » comme la fraude électorale par exemple.

Fidèle à ses idées, Félix Éboué a pris des initiatives qui l'ont conduit à un désaccord avec le gouverneur Gerbinis puis à un désaveu. Ce n'est pas une rupture qu'il a voulue mais, sa méthode, ses idées qui ne pouvaient être acceptées par tous, ont conduit à cette

---

<sup>388</sup> Robert Rose-Rosette, *Ibid.*, Académie des Sciences d'Outre-Mer, MSS 722.

<sup>389</sup> FCDG, F 22 /8, dossier 4. Lettre d'Éboué du 10 mai 1930.

<sup>390</sup> FCDG, *Ibid.*, lettre du 8 mai 1934

rupture. Ce comportement qui devient la spécificité d'Eboué, n'est plus apprécié rue Oudinot et Laval le rappelle en avril 1934 pour l'envoyer au Soudan. Sur le bateau qui le ramène en France avec sa famille, Éboué réfléchit à son expérience martiniquaise et à l'espoir qu'il avait eu après son premier intérim ; il écrivait à René Maran : "*Toujours en bons termes avec tous. Je me demande si cette attitude... pourra durer. Je le crois pourtant. Car, dussé-je prendre le bateau, je n'ai aucune intention d'en changer ni d'abandonner la ligne droite...*"<sup>391</sup> .

Plusieurs journaux d'opinion avaient alimenté et entretenu par leurs propos un climat politique détestable dans l'île. Parmi les plus influents, le journal socialiste *La Résistance* (le 1er mai) et même le journal radical de Delmont, *L'Action Nouvelle*, ont publié (le 28 avril) des articles qui exprimaient le regret de voir partir Eboué. Pour Maran, c'est le journal syndicaliste *Le Ralliement*, qui a exprimé le mieux ce sentiment :

*"Le secrétaire général du gouvernement de la Martinique quittera la Colonie au cours du mois prochain pour le Soudan. [...] Au moment où M. Félix Éboué s'en va vers de nouveaux destins, que nous lui voulons plus sereins, on croirait manquer de cœur si on ne lui adressait l'hommage de la plus respectueuse gratitude. [...] Nul n'aura autant fait que lui pour l'apaisement et la détente entre les partis. Il faut avoir assisté aux sessions du Conseil général d'avant son arrivée, où élus du peuple et administration s'affrontaient en batailles sans merci, au plus grand détriment de la chose publique, et aussi aux séances où ce grand fonctionnaire représentaient le gouvernement, pour mesurer le chemin parcouru. [...] Pas un Martiniquais aimant son pays ne voit partir ce grand honnête homme sans un regret douloureux*<sup>392</sup> [...].»

Éboué était renvoyé à « l'école de l'Afrique<sup>393</sup> ».

---

<sup>391</sup> René Maran, *Félix Eboué, Grand commis et loyal serviteur (1884-1944)*, rééd. L'Harmattan, 2007. Lettre d'Eboué à Maran, 25 août 1932, p.39.

<sup>392</sup> René Maran, *Ibid.*, p.44-45.

<sup>393</sup> Robert Delavignette utilise cette expression dans *Soudan-Paris-Bourgogne*, Grasset, 1935, p.131.

## Chapitre II. Félix Eboué, secrétaire général puis gouverneur p.i. du Soudan français, avril 1934-juillet 1936

Le décret du 19 avril 1934 a mis fin aux fonctions d'Éboué à la Martinique ; il est suivi par sa nomination comme secrétaire général du Soudan français, une des colonies de l'Afrique Occidentale Française, une fédération où il n'avait encore jamais exercé de fonction. Il a été nommé sur proposition du ministre des Colonies et contre l'avis<sup>394</sup> du tout puissant gouverneur général Jules Brévié<sup>395</sup>.

| Dates                          | Services et fonctions  |
|--------------------------------|--|
| 19 avril 1934                  | Décret qui nomme Eboué, secrétaire général   |
| 23 août                        | Prend ses fonctions  |
| Novembre 1934-28 novembre 1934 | Eboué, gouverneur p.i. remplace le gouverneur Fousset                                    |
| Janvier - Novembre 1935        | Eboué, gouverneur p.i. pendant le congé en France du gouverneur Fousset                  |
| 21 Novembre 1935               | Eboué, secrétaire général. Le gouverneur Fousset est remplacé par le gouverneur Alfassa. |
| 11 juillet 1936                | Eboué autorisé à partir en congé   |
| 10 septembre 1936              | Débarque à Marseille pour un congé de 8 mois   |
| 29 septembre 1936              | Retour à Paris   |

<sup>394</sup> ANOM, *Lettre du gouverneur général e l'A.O.F. au ministre des Colonies, 27 avril 1934.*

<sup>395</sup> Jules Brévié (1880-1964), gouverneur général de l'A.O.F. d'octobre 1930 à septembre 1936, gouverneur général de l'Indochine de 1937 jusqu'à août 1939, ministre de l'Outre-mer et des Colonies dans le gouvernement Laval d'avril 1942 à mars 1943.

Quand Félix Éboué arrive à l'été 1934, les fêtes du Cinquantenaire de la colonisation du Soudan viennent de se terminer. Deux fois plus étendu que la France, le Soudan français a fait partie du grand empire médiéval du Mali. Pays sahélien enclavé au cœur du continent, représenté par un de ces espaces blancs sur les cartes jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il a été ignoré longtemps des Européens<sup>396</sup>. La pénétration coloniale française commence après 1884 par des combats contre les trois grands chefs politiques et religieux : Cheikou Ahmadou, El Hadj Omar et Samory. Borgnis-Desbordes, Faidherbe, Gallieni, Archinard, Gouraud, Joffre ont attaché leur nom à la conquête, à la création, à l'organisation du Soudan. Les militaires sont restés longtemps présents à côté des civils dans ce territoire demeuré rebelle.

Créée en 1892, la colonie du Soudan est partagée entre le Sénégal, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey. Elle conserve des territoires militaires dans les régions de Tombouctou, de la Volta, du Niger. En 1895, le Soudan entre dans la fédération de l'Afrique occidentale française, une nouvelle création administrative administrée à Dakar par un gouverneur général aux importantes prérogatives<sup>397</sup>. Par le décret du 18 octobre 1904, les territoires militaires soudanais deviennent la colonie du Haut-Sénégal-Niger administrée par un gouverneur. Le chef-lieu est fixé à Bamako. Le 1er mars 1919, un autre décret divise la colonie du Haut-Sénégal-Niger dont les cercles de la partie sud deviennent la Haute-Volta. Le 4 décembre 1920, le Haut-Sénégal-Niger est remanié : le territoire militaire du Niger devient territoire du Niger et le reste prend le nom de Soudan français avec sa capitale, Bamako. En 1932, la Haute-Volta est supprimée et réintégrée dans le Soudan français.

La population soudanaise (3,5 M habitants; 2,6 habitant par km<sup>2</sup> en 1930) est composée d'ethnies de race blanche (les Maures, les Touaregs et les Peuls) et d'ethnies plus nombreuses, de race noire dont les Bambara et les Dogons. La majorité de la population est islamisée ; l'Islam malien est un islam presque exclusivement confrérique. L'une de ces confréries, la confrérie tidjaniya, a donné naissance à l'hamallisme, un mouvement réformiste créé par Cheikh Hamallah ben Mohamed ben Omar (1886-1943)

---

<sup>396</sup> Le jeune Ecosais Mungo Park est envoyé en 1795 par l'African Association pour reconnaître les rives du Niger. Mungo Park, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, Réédition La Découverte, Paris, 1996.

<sup>397</sup> G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain (1900-1920)*, Karthala, 1991, p.91.

qui eut des adeptes en Maurétanie et au Sénégal<sup>398</sup>. Le Soudan compte une minorité chrétienne. La première mission est fondée en 1895 par les Pères blancs. Les Sœurs blanches arrivent en 1897. En 1934, la Congrégation indigènes des Filles soudanaises de Marie est fondée. La Bible a été traduite en bambara et en dogon et diffusée par les missionnaires protestants. L'animisme se maintient et résiste à l'Islam en particulier chez les Dogons, les Minianka, les Senoufo.

Les gouverneurs ont été attentifs à un développement social (écoles, santé, culture) mais il n'y a pas de promotion politique réelle : très peu de Soudanais sont citoyens. Sous l'effet de la colonisation, la population s'est divisée en deux groupes : *les citoyens français* et les *sujets*, groupes qui se sont superposés aux classes ethniques. Chaque groupe est divisé en trois classes : les citoyens sont divisés en *citoyens français pur sang*, nés en France ou naturalisés, les *citoyens français des quatre communes de plein exercice* du Sénégal, les *Africains naturalisés citoyens français*. Tous les citoyens ont en principe, les mêmes droits et relèvent des tribunaux français. Les sujets sont divisés en *sujets français* du Sénégal, qui ont une situation privilégiée, les sujets français *lettrés* (scolarisés) et les sujets français *illettrés*. A côté de cette division officielle, une division populaire a créé : les *blancs-blancs* (ou toubabs), les Européens d'origine ; les *blancs-noirs*, petits fonctionnaires ou commerçants lettrés travaillant dans les bureaux ou factoreries ; les *nègres des blancs*, indigènes illettrés mais travaillant pour les blancs-blancs ou les blancs-noirs ; les *noirs-noirs*, les Africains restés eux-mêmes, constituant la majorité de la population et « supportant patiemment le joug du colonisateur<sup>399</sup>. »

Le Soudan est administré avec une poignée de fonctionnaires dont la charge de travail est énorme d'autant plus que la pénétration, la conquête, la colonisation ont donné lieu, comme ailleurs, à des résistances. L'Etat a essayé d'imposer son régime foncier sans grand succès ni compréhension de la part de populations habituées au collectivisme. Il a imposé l'impôt de capitation ; le montant était fixé chaque année pour les cercles et le commandant répartissait. Il devait être payé en argent, une contrainte redoutable. Il a été considéré comme injuste, frappant chaque tête vivant dans une famille, riche ou pauvre. Il

---

<sup>398</sup> Le Cheikh fut arrêté par les autorités coloniales, (ses adeptes ayant provoqué des désordres à Nioro) ; il fut exilé à Montluçon où il mourut en 1943.

<sup>399</sup> Amadou Hampâté Bâ, *Mémoires II*, Actes Sud, 1994, page 185.

a été compris comme un tribut imposé aux vaincus et les hommes passaient dans les régions frontalières britanniques où l'impôt était moindre. C'est le capital humain qui partait. A cela s'est ajoutée la ponction pour le recrutement des tirailleurs sénégalais en vue de la campagne du Maroc en 1908 puis de la Première Guerre mondiale pour laquelle, le Soudan a fourni les plus gros contingents de recrues. De nombreuses émeutes ont alors éclaté dues au montant excessif des impôts comme le mentionne un inspecteur des colonies<sup>400</sup>. D'après lui, les administrateurs concevaient les devoirs de l'Afrique comme étant « sans limites ; ses droits, par contre, se réduisent à bien peu. L'impôt est perçu avec une extrême rigueur dans bien des cas et les corvées, les prestations, le portage donnent lieu à de nombreux abus<sup>401</sup>. Les prestations, comme la construction de routes, la reconstruction des pistes endommagées par les pluies font partie du travail forcé mais la main d'œuvre est insuffisante. En 1927, la construction d'une chaussée a permis de franchir le Niger à Bamako.

Dans une économie extravertie où la filière arachide détient une part importante, la crise de 1929 touche fortement le marché soudanais en raison de la baisse des cours des oléagineux. Les difficultés sont aggravées par la dispersion des villages, de leur éloignement des zones de culture et de commercialisation de l'arachide. En raison du désintérêt de certains milieux d'affaires, les maisons de commerce demandent une protection du marché colonial. Dans ce contexte difficile, les paysans doivent être aidés en particulier pour le coton, certains sols étant peu fertiles pour cette culture ; en 1919-1920, la culture du coton a été étendue dans le delta central grâce à l'utilisation des crues du Niger.

Le 31 juillet 1934, Éboué s'embarque à Marseille ; arrivé à Dakar le 9 août, accompagné de son épouse, il prend la route de Bamako où les attend le gouverneur Fousset dont il doit devenir le secrétaire général. La réception à Koulouba<sup>402</sup> est chaleureuse : Fousset est un de ses vieux camarades du lycée de Bordeaux. Eboué prend ses fonctions le 23 août<sup>403</sup>. Quand il eut l'occasion de remplacer le gouverneur Fousset dès

---

<sup>400</sup> Cité par Cohen dans *Empereurs sans sceptre*, p.106-107.

<sup>401</sup> ANOM, 4 G 21, AAOF.

<sup>402</sup> La colline de Koulouba domine Bamako ; elle est le siège du pouvoir administratif depuis 1908.

<sup>403</sup> J.O. de l'AOF, année 1934, p.402.



novembre, le hasard mit dans ses mains un registre de correspondance dans le quel il s'aperçut que Fousset avait suggéré au gouverneur général de l'AOF que ce serait une grande maladresse de confier l'intérim du gouvernement à un noir. Il ne savait pas que le gouverneur général, Jules Brévié avait écrit de son côté au ministre des Colonies dès qu'il avait appris la nomination d'Éboué au poste de secrétaire général du Soudan français. Éboué n'ayant jamais "servi" en AOF, sa nomination lui semblait contraire au décret du 6 février 1928 : il ne possédait pas l'expérience locale nécessaire. Brévié rappelle au ministre qu'il lui avait déjà suggéré un nom pour remplacer le secrétaire général qui partait à la retraite. La personne de Félix Éboué, malgré "ses mérites," n'était pas désirée. Éboué avait demandé rendez-vous au gouverneur général avant de prendre son poste pour évoquer les problèmes du Soudan et la rencontre s'était pourtant bien passée<sup>404</sup>.

Quand il devient gouverneur par intérim en novembre, il établit un bilan de la situation assez positif tout en restant modéré. Il pointe les questions qui vont l'occuper par la suite. Malgré un personnel en nombre insuffisant comme ailleurs en Afrique subtropicale, il juge que « la situation politique est demeurée bonne » en 1934 malgré des querelles de villages et surtout un rezzou dévastateur qui a réussi à emporter des dizaines de chameaux et des esclaves de case ("dix enfants serviteurs") qui n'ont pu être récupérés malgré la rapidité des interventions, montrant combien il est difficile d'assurer la sécurité des confins sahariens contre les pillages de populations rebelles aux colonisateurs. Il se montre préoccupé par le prosélytisme affiché par les missions protestantes et catholiques parce que leur action d'évangélisation touche à l'école et "aux traditions coutumières". Il reconnaît que les paysans soudanais restent plutôt insensibles aux variations économiques et que leur « bon esprit naturel » n'est pas entamé par une mauvaise récolte, qu'ils disposent des vivres qui leur sont nécessaires, vendant juste de quoi payer l'impôt<sup>405</sup>.

En tant que secrétaire général, Félix Éboué a reçu plus particulièrement en charge le secteur de l'économie, un secteur dans lequel il a une bonne expérience depuis l'Oubangui-Chari. Son idée est toujours la même : l'essor de l'économie conditionne l'augmentation du niveau de vie qui permet le progrès social.

---

<sup>404</sup> Weinstein Brian, *Eboué*, New York, Oxford University Press, 1972. p.153.

<sup>405</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, Dossier 6. Rapport de présentation du projet de budget de 1935.

Depuis les années 1920, un développement a été possible avec le défrichement de terres et des techniques nouvelles. Le paiement des salaires a pu être introduit en ville. Les populations ont été poussées à produire davantage parce que l'économie du pays est tributaire des exportations d'arachides, de coton, de mil.

*« Depuis quelques cinquante ans, cette période s'est passée à asseoir un ordre politique nouveau, à poser les bases de nouvelles institutions d'ordre social et d'une nouvelle organisation économique. A peine voyons- nous les premiers résultats de cette œuvre<sup>406</sup>. »*

Le développement de l'économie doit s'effectuer dans un cadre resserré de manière à ce que l'autorité et la surveillance soient plus faciles à exercer pour les administrateurs. Créé en janvier 1932, l'Office du Niger, un établissement public, est appelé à jouer un rôle jusqu'à 1939. L'attitude d'Éboué est connue indirectement :

*« Dans un rapport resté fameux, il dénonça vigoureusement l'erreur que l'on commettait à l'Office du Niger, du point de vue du succès même de l'entreprise, de préparer les plans et d'établir des programmes sans tenir compte des populations intéressées<sup>407</sup>. »*

L'Office du Niger a entamé un vaste chantier d'irrigation soutenu par d'importants investissements. Éboué s'oppose au plan d'aménagement du directeur de l'Office polarisé sur les cultures d'exportation : il souhaitait un transfert de populations sur ces terres fertiles et leur emploi à des cultures vivrières. L'année 1934, marquée par une pluviométrie souvent insuffisante, a assuré malgré tout à l'indigène, nourriture et semences parce que l'effort fiscal demandé à la population n'a pas été exagéré<sup>408</sup> et que l'administration s'engage à la protection et au développement de la culture du coton dont la vente assure le paiement de l'impôt. Une situation qui ne satisfait pas tout à fait Éboué. L'économie ne doit pas être tournée seulement vers l'extérieur; elle doit faire vivre les habitants. Il reprend là une politique qu'il préconisait en Oubangui-Chari. Quand il devient gouverneur par intérim en novembre, il prend deux arrêtés : le premier accorde une concession pour trois ans à une

---

<sup>406</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, Dossier 6. Rapport d'Eboué sur "La rénovation des métiers indigènes", p.49.

<sup>407</sup> Rappelé par Gabriel Lisette dans l'allocution qu'il prononce à Pointe-à-Pitre le 29 juillet 1962 lors de l'inauguration du buste de Félix Eboué. Archives personnelles d'Albert Larochelle (Guadeloupe).

<sup>408</sup> *Ibid.* Le principal revenu de la colonie est l'impôt de capitation et les charges ont été diminuées par rapport à 1931.

société qui se lance dans une plantation de kapokiers ; l'autre, en décembre, pour organiser le service d'irrigation avec les eaux du Niger<sup>409</sup> qui reste sa grande préoccupation pour aider les petits agriculteurs. Il suit sa méthode pratiquée en Oubangui : aider les plantations industrielles aussi bien que les cultures vivrières, les unes assurant le paiement de l'impôt, les autres assurant la subsistance des populations.. En juin 1935, il rejette une demande d'autorisation pour installer une usine hydroélectrique en dérivation d'un canal expérimental ; en août, il règlemente la circulation sur le fleuve<sup>410</sup>. L'agriculture reste un souci pour lui. En février, il a fixé les listes électorales des chambres de commerce du Soudan et la liste de la Chambre d'agriculture. Il a affecté (pour des nominations ou mutations) le personnel technique de différents services : agriculture mais aussi douanes, postes, gardes méharistes, agents de police, gardes de cercles en veillant à la promotion "des indigènes"<sup>411</sup>.

Au deuxième trimestre 1936, le bulletin économique<sup>412</sup> reconnaît le bon état des cultures vivrières, maraîchères et industrielles comme l'arachide et le coton : « *la culture du coton semble avoir franchi l'étape préliminaire. Certes le chemin qui reste à parcourir pour que le coton donne lieu à un courant d'exportation intéressant est encore long...* » Les produits de cueillette comme le karité et le kapok ont fourni un appoint intéressant. Éboué reste soucieux parce que l'agriculture dépend beaucoup de la crue du Niger et des attaques de sauterelles. Il faut veiller aussi à la constitution de réserves vivrières parce que les autochtones ont tendance à vendre pour récupérer de l'argent. En août, (il s'apprête à partir en congé), il écrit au gouverneur sur ces questions économiques pour l'informer que le président du Conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Agricole a consenti aux planteurs des prêts depuis 1932 pour la culture du sisal et a accepté la prorogation de ces prêts et un moratoire de deux ans pour 1936-1937<sup>413</sup>. La situation des régions sahéliennes demeurent préoccupantes parce que la destruction des arbres à gomme par les nomades diminue les ressources possibles et favorise l'avancée du désert. L'administration doit favoriser les forages et la construction de nouveaux puits.

---

<sup>409</sup> J.O. du Soudan français, 1<sup>er</sup> janvier 1935.

<sup>410</sup> J.O. du Soudan français, juin 1935 et août 1935.

<sup>411</sup> J.O. du Soudan français, 1<sup>er</sup> mars 1935.

<sup>412</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, Dossier 6.

<sup>413</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, Dossier 6, I. Lettre d'Eboué, 11 août 1936.

En janvier 1935 Éboué est chargé de nouveau de l'intérim du gouverneur parti en congé. On doit constater qu'il reprend soigneusement toute l'organisation de "l'administration indigène" ; il sait combien cette organisation est importante pour la bonne marche de l'administration coloniale et de la colonie. Le 30 mars 1935, il signe un arrêté qui donne avec une grande précision les responsabilités de chaque autochtone, chef de village et chef de canton, qui reçoit une parcelle d'autorité de l'administration<sup>414</sup>.

Le chef de village est désigné par une commission villageoise qui est réunie sur convocation du commandant de cercle (l'équivalent du chef de circonscription en AEF). La désignation doit suivre la coutume ; le commandant de cercle peut exceptionnellement désigner un chef de village (il peut aussi le destituer) ; en cas de litige, le chef de circonscription tranche. Le chef de village est rémunéré par une remise sur les impôts indigènes et taxes. Il est secondé par une Commission villageoise formée des chefs de famille. Il est chargé de la police de son village (aussi bien sur les individus, le bétail, les plantations et cultures, les vols de sauterelles), de la voirie, de l'hygiène (vérifier l'état des puits), la justice, la perception des impôts. Les chefs de villages voisins peuvent se réunir et établir un contrat réglementant la pêche, la chasse, les terrains de parcours et les zones de transhumance. Dans son rapport de 1935, Éboué a signalé quelques mouvements de rébellion entre des indigènes et leur chef de village, les cas à gérer devant remonter au gouverneur. Il s'agit en fait de mouvement d'opposition à l'action de l'administration qui entend poursuivre la réorganisation de l'administration indigène : le regroupement des villages doit faciliter le travail des administrateurs et s'avère toujours une tâche délicate par le choix des personnes à placer à la tête des chefferies. Éboué a affirmé qu'il peut compter sur les chefs en place, ceux-ci n'ayant montré aucune mauvaise volonté, au contraire: « *ils nous ont accordé, selon leurs facultés et dans tous les domaines, l'appoint d'un concours qui a secondé utilement nos efforts et permis les résultats obtenus* »<sup>415</sup>. Les Conseils de Notables ont eux aussi apporté un appui précieux. Cette aide s'accompagne de « *l'octroi de récompenses, l'amélioration de la situation matérielle, la formation d'une élite dans nos écoles, la soustraction au régime de l'indigénat de tous ceux qui méritent de*

---

<sup>414</sup> J.O. du Soudan français, 1<sup>er</sup> avril 1935.

<sup>415</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3. *Rapport de présentation du budget de 1935* (rédigé par Eboué en novembre 1934).

*notre part une marque plus spéciale de considération*<sup>416</sup>». Le groupement de plusieurs villages constitue un canton dirigé par un chef de canton assisté d'une commission rassemblant tous les chefs de villages et nommé par le lieutenant-gouverneur de la colonie. Le chef de canton transmet et fait appliquer les ordres de l'administration ; il est chargé de tenir un double des registres de recensement, participe au contrôle des réservistes et doit rechercher les déserteurs. Il doit signaler les épidémies et épizooties ; contrôle l'administration des commissions villageoises, urbaines et de quartier. Par ailleurs, il existe dans les villes, des "chefs de ville" et des chefs de quartier. Ces derniers sont désignés à la majorité par la commission de quartier qui comprend tous les chefs de famille du quartier. leur action est subordonnée aux décisions du chef de ville qui est assisté d'une commission urbaine rassemblant tous les chefs de quartier. Chaque chef doit avoir un dossier personnel déposé au chef- lieu du cercle. Éboué ajoute un dernier article (art. 21) sur les nomades qui sont soumis eux aussi à une organisation qui devrait permettre à l'administration de mieux les contrôler.

Éboué n'est pas resté suffisamment de temps au Soudan pour pérenniser son organisation de toute la population soudanaise et il n'est que le secrétaire général mais cet arrêté d'avril 1935 témoigne de sa volonté d'organiser et de contrôler la population, pour en connaître le nombre, percevoir l'impôt, les taxes et mobiliser les hommes. Jamais il n'avait eu l'occasion en Oubangui-Chari de prendre un arrêté de cette nature. Surtout, ici au Soudan, il semble qu'il a pu s'appuyer sur une organisation préexistante en chefferies avec des chefs qui ne montraient pas, comme il a dit, une trop mauvaise volonté.

Cet arrêté est un manifeste important de sa pensée et sûrement une étape dans le mûrissement de ses idées. Éboué ne met pas en place une administration indirecte ni même une administration fondée sur l'association. Les chefs restent des subordonnés, associés mais soumis ; ils transmettent les ordres des administrateurs mais par la place qu'ils occupent on peut dire que l'arrêté contient en germe la reconnaissance de l'élite autochtone que forment les plus "évolués".

L'action d'Éboué *dans le domaine social* concerne particulièrement deux domaines : l'école et la santé.

---

<sup>416</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, *Ibid.*

L'enseignement primaire a progressé depuis l'institution récente d'écoles rurales mais beaucoup reste à faire pour toucher toute la masse d'âge scolaire et les filles en particulier<sup>417</sup>. La scolarisation des filles préoccupe particulièrement les administrateurs comme en témoigne un rapport<sup>418</sup> qui a été adressé à Éboué, gouverneur p.i. La question est complexe parce qu'elle concerne autant l'alphabétisation des filles que le mariage et le respect des coutumes locales ; elle est sensible parce que les pères missionnaires sont en but à l'anticléricalisme dominant dans l'administration et chez les politiques depuis plusieurs années<sup>419</sup>. L'attitude de l'administration met en jeu l'œuvre des missionnaires. Les pères veulent que les filles reçoivent pendant quatre années l'enseignement du catéchisme ; devenues chrétiennes, ils entendent les soustraire à l'autorité paternelle en ce qui concerne le mariage. La position d'Éboué est claire : « *si nous acceptons la doctrine des missionnaires, nous affaiblissons l'autorité du chef ce qui est contraire à notre politique indigène actuelle* ». D'autre part, il admet que la question est importante pour les missionnaires, "c'est leur raison d'être, leur utilité qui est en cause." Le problème est que les pères veulent bien collaborer avec l'administration mais sans conciliation voyant "partout la main de la franc-maçonnerie"<sup>420</sup> (souligné par Éboué). Il faut noter surtout qu'Éboué qui a toujours privilégié le dialogue, n'est pas homme à entrer en conflit direct avec une institution dont il apprécie par ailleurs le travail dans leurs écoles, catholiques ou protestantes, une position particulière pour le franc-maçon qu'il est mais qui n'est pas singulière puisque son supérieur, le gouverneur Fousset appartient à la loge "Emancipation" du Grand Orient. Dans cette question qui concerne la liberté des filles et des femmes, l'attitude d'Éboué peut apparaître empreinte d'une double ambivalence : laisser agir les pères, amenait à affaiblir les coutumes et l'autorité des chefs ce qu'il ne désirait pas ; appuyer les décisions des chefs et des pères de famille, revenait à maintenir les femmes dans la dépendance, "une forme larvée d'esclavage" et reconnaître que la

---

<sup>417</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, *Rapport sur la rénovation des métiers indigènes*.

<sup>418</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, « *Entretien avec M<sup>gr</sup> Thévenoud* » du 24/04/35.

<sup>419</sup> J.-R. de Benoist, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français*, Karthala, 1987, 268-275 et p. 288-295. L'avènement du Front populaire a jeté l'inquiétude dans les missions catholiques qui craignaient que les francs-maçons relancent leur revendication de laïcisation de l'enseignement dans les colonies. La visite de M<sup>gr</sup> Thévenoud à Marius Moutet en août 1936 et la visite du ministre en Haute Volta en avril 1937 a dissipé ces craintes.

<sup>420</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/3, textes annotés par Eboué, gouverneur p.i., avril 1935.

liberté individuelle n'existait pas pour tous<sup>421</sup>. Cette réalité coloniale doit être replacée dans le contexte de l'époque : Éboué n'est pas un fer de lance du féminisme et d'autre part, il s'est montré logique avec lui-même : il a toujours affirmé que l'évolution de la société, des mœurs, demande du temps et qu'il ne sert à rien de brusquer les hommes.

Il essaie de développer un enseignement pratique comme il l'avait fait déjà en Oubangui-Chari : "c'est une nécessité d'avoir des artisans indigènes". Lors de son intérim de 1935, il veille à organiser pour toutes les écoles "la session du certificat d'études primaires du Soudan français, tenant lieu de concours d'admission à l'école primaire supérieure et d'apprentissage "Terrasson de Fougères" pour juin 1935". Le but était bien d'élever le niveau des élèves. L'école n'était-elle pas considérée par Eboué comme un outil d'intégration ?

La lutte pour la santé publique a constitué un autre volet de l'action sociale d'Éboué. Dans son premier rapport de 1935, il signale la lutte contre la maladie du sommeil et la lèpre. L'Institut Central de la lèpre vient d'être achevé en 1934; il a été inauguré à Bamako en janvier 1935 par le gouverneur général Brévié. Éboué devait connaître le contexte dans lequel les "Pastoriens" s'étaient installés en Afrique noire au début du siècle pour découvrir les maladies tropicales. L'Institut Pasteur avait créé des filiales à Brazzaville et Dakar. Deux services de santé avaient été créés, l'A.M.I. («Assistance Médicale Indigène») et l'A.M.A. (« Assistance Médicale Africaine » en AEF) dont la politique sanitaire a évolué vers la médecine préventive puis curative dans les années 1920. La circulaire ministérielle de 1924 fixait comme but le "développement des races indigènes en qualité et en quantité". La maladie du sommeil était devenu le principal fléau à éradiquer alors que le colonisateur avait contribué à sa propagation. Les méthodes que les médecins préconisaient les ont rapidement opposés aux colonisateurs qui cherchaient au même moment à intensifier l'emploi de la main d'œuvre pour accroître la production et répondre au "système d'autarcie " entre la métropole et ses colonies, système défini par Albert Sarraut en 1924. Après sa disgrâce<sup>422</sup>, le docteur Eugène Jamot a accompli une nouvelle mission ; il a parcouru tout le territoire de l'AEF (dont le Soudan français) entre

---

<sup>421</sup> J.-R. de Benoist, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français*, Karthala, 1987, p.295 : cette question aboutit en juin 1939 au "décret Mandel" qui reconnaît juridiquement la liberté de la femme ; l'application en a été une autre affaire.

<sup>422</sup> Une disgrâce causée par une erreur de manipulation d'un des assistants de Jamot.

1932 et 1935 pour présenter tous les dangers que représentait la trypanosomiase pour l'AOF<sup>423</sup>. Comment le docteur Jamot, "le vainqueur de la maladie du sommeil "au Cameroun a-t-il été reçu au Soudan français? Éboué a-t-il imposé à ses administrés les nombreux dépistages et contrôles sanitaires préconisés par les médecins ?

Quelques documents permettent de constater qu'Eboué, au Soudan comme ailleurs, eut l'occasion de renouer avec ses passions : l'ethnologie et le sport.

Il s'est trouvé que le gouverneur général de l'AOF, Jules Brévié<sup>424</sup>, veut pousser les administrateurs de l'AOF à participer à la collecte de "*documents historiques de la conquête, des documents historiques indigènes, des récits et des traditions orales conservées de la mémoire des indigènes*"<sup>425</sup>. Il veut que les administrateurs participent à la collecte d'archives : des documents qui concernent la colonisation "depuis le temps de l'exploration et de la conquête", des documents sur l'histoire du Soudan à rechercher auprès de lettrés musulmans, et des récits, poèmes légendes auprès "de vieillards, conteurs, griots". A la veille de son départ pour l'Indochine, en août 1936, le gouverneur général Brévié, adresse une lettre à Éboué : "*ce n'est pas sans de vifs regrets [...] que je verrai interrompre une collaboration aussi précieuse que celle que vous m'avez apportée*"<sup>426</sup>. Au cours de l'année 1935, Eboué entretient une correspondance avec la société de géographie commerciale et d'études économiques dont Louis Marin est le président<sup>427</sup> ; il demande à

---

<sup>423</sup> Jean-Pierre Dozon, *Sciences Sociales et Santé, Anthropologie, Société et Santé*, Numéro spécial, érés, vol. III n° 3-4 novembre 1985.

<sup>424</sup> En 1923, Jules Brévié avait publié un ouvrage, *Islamisme contre « Naturisme » au Soudan français*, que Delafosse avait rapproché de l'article qu'il avait publié en 1922 dans la « *Revue du monde musulman* ». "*C'est une preuve que des administrateurs font de l'ethnographie*" écrivait-il, reconnaissant que les longs séjours de Brévié dans diverses régions de l'AOF lui ont conféré « *une longue expérience des hommes et des choses du pays noir qui confèrent une singulière autorité au résultats de ses multiples et patientes observations.* »

<sup>425</sup> J.O. du Soudan français, 15 mai 1935.

<sup>426</sup> FCDG, F22/3, Dossier 6. VII. Lettre de Brévié à Eboué, 21 août 1936.

<sup>427</sup> FCDG, F22/3, Dossier 6. III. Lettre de Louis Marin à Eboué, le 22 octobre 1935.



Éboué alors gouverneur par intérim, d'attribuer une subvention et toute l'aide matérielle nécessaire pour la mission qui part vers l'Algérie et le Soudan. Sur l'aide mémoire d'Éboué, une note : "*mission Griaule, faire préparer des cases rondes convenables pouvant servir au logement des voyageurs*" confirme qu'il a été en contact avec la mission de l'ethnologue<sup>428</sup>. On ne sait si Eboué a rencontré André Schaeffner, un ethnomusicologue qui avait rejoint l'équipe de Rivet et qui se disait fortement influencé par les écrits de Maurice Delafosse et les analyses de Félix Éboué concernant les langages tambourinés des populations de l'Oubangui-Chari (un travail publié en 1933). C'est au cours de sa seconde mission au Soudan, en 1935 qu'il termine la rédaction d'un ouvrage « touchant aux classifications d'instruments<sup>429</sup> ».

Les rapports rédigés par Eboué en 1935 et 1936 comportent des observations d'ethnologie. Il a observé les pratiques religieuses des indigènes. Il sait que l'organisation de la famille et du commandement s'appuient sur des coutumes, des traditions qu'il n'est pas question de « battre en brèche trop brutalement ». C'est la raison pour laquelle il condamne le prosélytisme des missions protestantes et catholiques ; pour lui, l'évolution ne peut se faire que par une adaptation à chaque cas plutôt que par une doctrine trop rigide et intransigeante. L'ignorer c'est se condamner à l'échec et il cite les mouvements musulmans du hamallisme et du tidjanisme qui « *sont demeurés sans aucune répercussion sur l'état d'esprit de nos populations ...il y a là, une question d'évolution qui doit retenir toute notre attention* ». Eboué semble reprendre ainsi la pensée de Jules Brévié : « *la famille, le clan, les sociétés mystiques, c'est à elles que nous aurions dû demander des chefs qualifiés pour soutenir notre action*<sup>430</sup>. »

---

<sup>427</sup> Sur les missions Griaule, voir le catalogue de *l'exposition Dogon*, Quai Branly 2011. Entre 1931-1932 Griaule avait dirigé la mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti. Il retourne à Sanga en 1935 où il écrit sa thèse *Masques dogons*.

<sup>429</sup> Encyclopédie Universalis, Article de Oruno D. Lara sur André Schaeffner (1895-1980.)

<sup>430</sup> Brévié Jules, *Islamisme contre « Naturisme » au Soudan français*, Paris, 1923. Troisième partie : la colonisation.

A propos d'un rapport<sup>431</sup> sur la rénovation des métiers indigènes au Soudan français (juillet-août 1936) Eboué livre des réflexions d'un intérêt ethnographique sur l'avenir de l'artisanat. L'artisanat était réservé aux classes inférieures, aux esclaves. On ne choisissait pas son métier. Cela a disparu. Mais les métiers indigènes conservent quelque chose de leur discrédit. La baisse de la qualité a suivi. C'est la raison pour laquelle l'administration consent à s'intéresser à l'artisanat. C'est le but de la Maison des artisans de restaurer les métiers d'art appliqué. Cela concerne le vêtement aussi bien que l'expression musicale, le travail du bois, du fer, des bijoux, des métaux précieux, du cuir, la poterie. Ces manifestations sont imprégnés de rites, de coutumes, de sentiment religieux ( par exemple pour le tatouage avant le vêtement). « *la Maison des artisans fait tout pour la diffusion de ses méthodes, de son enseignement dans tous les milieux. Ses vitrines, ses expositions, ses ateliers sont en permanence visibles à tous....* » « *Ces collections devraient s'étendre à toutes les manifestations d'art [...] les coutumes, le folklore font partout l'objet de recherches intéressantes de la part d'européens et d'indigènes. Certains élèves de l'École William Merleau-Ponty s'essaient à faire revivre en français le théâtre local* » en particulier le théâtre somono. « *L'étude plus difficile de la musique a bénéficié de l'intérêt qu'ont éveillé les travaux de M. Eboué.* »

Le 29 juillet 1936, Eboué adresse une lettre<sup>432</sup> au gouverneur du Soudan français, Alfassa<sup>433</sup>: il lui fait simplement part de ses réflexions au sujet d'un jugement rendu par le tribunal criminel de Goundam le 23 juin 1936 : un père (de coutume songhaï-coranique) a été jugé pour avoir brûlé « *l'une après l'autre, les mains de son fils âgé de six ans, brûlure ayant entraîné une mutilation complète...* » Le petit garçon coupable de vol a eu la main complètement mutilée par son père. Eboué dit avoir eu l'occasion en Oubangui-Chari d'observer les mêmes pratiques s'agissant de vols commis par des enfants : immersion des mains dans l'eau bouillante, exposition sur un nid de fourmis rouges, usage de l'action du feu comme ici à Goundam. Ces pratiques, d'après lui, ne peuvent en aucun cas être considérées comme un châtement ni comme un crime mais comme un traitement. « *Le vol est une maladie qu'il convient de soigner* » et pour Eboué, ce fait relève plus de pratiques

---

<sup>431</sup> FCDG, Fonds Eboué, F22/3, Dossier 6, IV.

<sup>432</sup> FCDG, F22/3, Dossier 6, II.

<sup>433</sup> Le gouverneur Alfassa a pris son poste en remplacement du gouverneur Fousset, à la fin de novembre 1935.

anciennes liées à l'animisme que d'un délit. *"Il est hors de doute que l'opération exige une certaine dextérité dans le maniement soit de l'eau chaude soit du feu dont on escompte l'action purificatrice et curative ; mais encore une fois, jamais le traitement n'est poussé jusqu'au point de provoquer la mutilation ou la mort. L'accident de Mobaye est un cas rarissime."* et il conclut : « *Il serait intéressant, conclut Eboué, de provoquer une enquête sur l'éducation des enfants au Soudan.* »

Cette remarque montre que pour Éboué l'ethnologie est une activité complémentaire du métier d'administrateur. L'étude des coutumes, des rites d'une population permet de mieux comprendre et donc de mieux gérer les affaires.

Un document permet d'affirmer qu'Éboué n'a pas complètement délaissé une autre de ses passions qui est son intérêt pour le sport. Le 12 septembre 1934, le président de la Société Sportive Soudanaise demande à Eboué secrétaire général à Koulouba de devenir membre de cette société ce à quoi il répond : le 19 septembre : « *...J'accepte avec plaisir...à titre de membre fondateur*<sup>434</sup> .

Le 1<sup>er</sup> juillet 1936 Éboué demande son congé administratif pour le 3 septembre. Il voulait aller à Asnières et en Guyane puis repartir au Soudan où il espérait recueillir la succession du gouverneur Alfassa. La victoire du Front populaire en juin allait lui ouvrir une autre voie.

Le 4 juin 1936, Léon Blum forme son gouvernement<sup>435</sup>. Le 29 septembre, Maurice Viollette<sup>436</sup> donne à signer en conseil des ministres, le décret qui nomme Éboué gouverneur de la Guadeloupe<sup>437</sup>, en remplacement du gouverneur Bouge. Ce choix audacieux s'explique autant par la volonté de promouvoir un administrateur lié à la SFIO que par le besoin de s'assurer les services d'un administrateur colonial expérimenté

---

<sup>434</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F22/3, Dossier 6, d. III.

<sup>435</sup> Le gouvernement de Front populaire a été formé à la suite des élections législatives du 26 avril et du 3 mai 1936 ; il dure jusqu'au 22 juin 1937. Deux hommes sont chargés des questions coloniales : Marius Moutet (1876-1968) le ministre des Colonies et Maurice Violette (1870-1960), ministre d'Etat.

<sup>436</sup> Maurice Violette assure l'intérim de Marius Moutet en déplacement.

<sup>437</sup> FCDG, F 22/14, dossier 1. La correspondance entre Eboué et son ami Yvon Delbos, ministre des Affaires Etrangères, montre les efforts et les encouragements de ce dernier pour faire nommer Eboué gouverneur. C'est seulement par le décret du 4 décembre 1936 qu'Éboué devient le gouverneur titulaire de la Guadeloupe

capable d'appliquer les réformes voulues par le gouvernement tout en faisant face à une situation grave : déficit budgétaire, marasme économique, fraude électorale, source d'une situation conflictuelle permanente. Il a été choisi pour son ouverture aux idées sociales, sa capacité de dialogue, son expérience, pour son altérité ethnique aussi<sup>438</sup> ce qui n'était pas forcément un atout pour accomplir une mission difficile. Le choix d'Éboué était emblématique mais il restait un pari dans un contexte spécifique.

### **Chapitre III. Le gouverneur de la Guadeloupe, 1936-1938.**

| <b>Dates</b> | <b>Avancement, nomination</b> | <b>Services, Fonctions</b>   |
|--------------|-------------------------------|--|
| 1936         | 29 septembre,                 | Décret qui nomme Eboué gouverneur par intérim de la Guadeloupe.                        |
| 1936         | 4 décembre                    | Décret qui titularise Eboué comme gouverneur de la Guadeloupe.                         |
| 1938         | 15 juillet                    | Télégramme du ministre des Colonies qui met fin aux fonctions d'Éboué à la Guadeloupe. |

Éboué embarque à Bordeaux sur le paquebot *Cuba*, le 10 octobre 1936 en direction des Antilles.

La Guadeloupe, une des quatre « vieilles colonies », est un archipel qui comprend deux îles principales, Basse-Terre et Grande-Terre séparées par un bras de terre et cinq îles plus petites : Marie Galante, les Saintes, Petite-Terre, Saint Barthélemy et au nord, une

---

<sup>438</sup> Les édiles locaux responsables en partie, du climat politique et des difficultés que rencontre Eboué, sont des noirs ou des mulâtres. En envoyant Eboué, le gouvernement espérait qu'il réussirait à imposer son intégrité à « ses frères de couleur ».

partie de Saint Martin<sup>439</sup>. Basse-Terre, au pied de la Soufrière, est le chef-lieu administratif avec la résidence du gouverneur ; Pointe-à-Pitre, est la ville commerçante avec une population turbulente et des quartiers populeux. En 1936-1938<sup>440</sup>, la population est comprise entre 247 000 habitants et 300 000 habitants. L'organisation politique, administrative et sociale est la même qu'à la Martinique.

La culture de la canne à sucre reste la culture dominante et la principale source de richesse même si la culture de la banane a commencé à se développer après 1914-1918. Il existe de nombreuses plantations. La grande propriété est entre les mains d'un tout petit nombre de blancs auxquels se sont ajoutées quelques sociétés métropolitaines et quelques békés martiniquais. Ces grandes propriétés occupent 4/5 des terres cultivées en canne et se trouvent essentiellement sur Grande-Terre ; 1/5 seulement appartient aux petits planteurs qui ont des plantations exiguës et morcelées. Aux portes de Pointe à Pitre, se trouvent les établissements Darboussier, « *la plus vaste et le plus belle usine des Antilles françaises* » avec une fabrique de sucre et une distillerie, le sucre et le rhum étant les deux principales industries de l'île. A l'exception de l'usine Darboussier, les plus importantes entreprises sucrières sont des sociétés à capitaux et à encadrement métropolitains. La répartition des bénéfices montre que 65% des bénéfices vont aux usines à capitaux métropolitains, 25,5% aux usines à capitaux martiniquais, 9,5% aux usines locales. La répartition est identique pour les rhums : 62% pour les usines métropolitaines, 28% aux usines martiniquaises, 10% aux usines locales. Les échanges commerciaux sont aussi entre les mains des békés. Ces patrons blancs emploient un nombre important de travailleurs de couleur : petits cultivateurs, colons, ouvriers.

La stratification sociale est héritée du système colonial. Les marqueurs sociaux sont les mêmes qu'à la Martinique. Un petit nombre de blancs créoles<sup>441</sup> ou métropolitains, forme le groupe dominant, concentrant la richesse immobilière et mobilière entre leurs mains. Ils sont « *en majorité des descendants de colons, et les prolétaires, (sont) dans leur*

---

<sup>439</sup> Le traité du 25 mars 1648 a partagé l'île de St Martin entre la France et la Hollande.

<sup>440</sup> Guy Pervillé, *De l'Empire français à la décolonisation*, Hachette Supérieur, 1991, p.57.

<sup>441</sup> Les blancs créoles sont appelés à la Guadeloupe les "blancs pays".

*intégralité, des descendants d'esclaves*<sup>442</sup>. » La classe moyenne, très réduite, est constituée surtout de métis et de quelques noirs. A la limite entre petite bourgeoisie et prolétariat, on compte les petits planteurs et les colons partiaires<sup>443</sup>. La classe dominée rassemble des ouvriers industriels et des ouvriers agricoles, « casés<sup>444</sup> » ou non, en majorité noirs. Ils forment une paysannerie pauvre, attachée au travail de la terre ressenti encore comme l'occupation dévolue aux anciens esclaves. La masse des travailleurs, noirs et mulâtres, vit dans « *la détresse, [...] la misère affreuse, le labeur accablant*<sup>445</sup> » dans un pays où l'organisation du travail n'est pas la même qu'en métropole même si des syndicats sont nés dans les communes dans les années 1925-1930 et que des revendications se manifestent au moment des récoltes. Ces mouvements spontanés à peine organisés peuvent prendre un caractère très violent en raison de l'intervention de la gendarmerie ; en février 1935 des unités de gendarmes ont été déployées autour de Pointe-à-Pitre causant plusieurs morts sur Grande-Terre avant d'être envoyées sur Marie-Galante en février-mars.

A la stratification raciale se superpose une partition sociale qui est aussi géographique. Basse-Terre comprend la majorité des fonctionnaires ; Pointe-à-Pitre, avec le port et l'usine Darboussier, regroupe les ouvriers et les commerçants. Les autres communes compte une population surtout agricole.

Dès son arrivée, le nouveau gouverneur doit faire face à une situation économique, sociale, politique très agitée. L'île se relève difficilement d'une succession de catastrophes. Le cyclone dévastateur du 12 septembre 1928 a fait 1200 morts, de nombreux blessés ; quantité de maisons détruites et des bâtiments administratifs de Basse-Terre sont endommagés ; les ponts ont été emportés et quantité de routes et de chemins n'existent

---

<sup>442</sup> Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, N° 143-144, 2006 : Alain Buffon, *Eboué et les grèves en Guadeloupe, 1936-1938*.

<sup>443</sup> Le colonage est un système proche du métayage. Le colon paie la location de sa terre en nature (un pourcentage de sa récolte en cannes) et en journées de travail sur les terres du grand propriétaire pour lequel les colons constituent une main d'œuvre docile.

<sup>444</sup> A.P. Blérald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique*, Karthala, 1986, p.113-114. "Casé" signifie que ces ouvriers ont reçu "une case" implantée sur les terres de leur patron et où ils vivent avec leur famille. Ils disposent d'un lopin de terre mais s'engagent à ne travailler que pour le patron qui les emploie.

<sup>445</sup> Article du *Nouvelliste*, journal de tendance socialiste, du 27 mai 1936 à propos des petits agriculteurs.

plus. Les pertes matérielles sont immenses<sup>446</sup>. Là-dessus, survient la crise économique mondiale de 1929 qui, en entraînant la mévente des productions aggrave la situation par la baisse des prix de vente du rhum et du sucre. Les exportations ont repris pendant un court moment grâce à la production de banane et à la dévaluation de septembre puis les difficultés sont revenues. Comme les salaires repartent à la baisse, les conditions de vie et de travail se sont aggravées pour les ouvriers de l'île pour lesquels le travail est plus difficile dans les entreprises à capitaux et à encadrement métropolitain que dans les entreprises appartenant aux grands patrons blancs créoles. Les travailleurs supportent mal le personnel dirigeant de ces entreprises qui manifeste « *arrogance* », « *ostentation écrasante* », « *indifférence blessante* », une attitude courante chez ceux qui gèrent les sociétés métropolitaines. Les travailleurs, rabaissés et humiliés en permanence, doivent se plier à obtenir un rendement imposé par la direction. L'explosion sociale se produit à l'automne 1936 après la victoire électorale du Front populaire. Pour tous ces hommes, la lutte doit concerner à la fois les salaires et la reconnaissance de leurs conditions. Ils ont mis un immense espoir dans le nouveau gouvernement et dans son programme de réformes, Blum ayant déclaré le 31 mai 1936<sup>447</sup> : « *il est parfaitement naturel, parfaitement explicable, surtout au sortir d'une longue période de misère et de souffrance, que la victoire remportée sur le terrain politique crée dans la classe ouvrière une impatience de voir réalisées les réformes...* ». L'administration locale, elle, n'a donné aucune assurance sur la mise en route des réformes et en face des travailleurs, les patrons se montrent totalement incompréhensifs. Des grèves éclatent dans plusieurs secteurs de l'île, accompagnées comme toujours de violences. Aux raisons économiques qui conduisent à l'explosion sociale s'ajoute le climat politique qui s'est brusquement détérioré en septembre 1936 conduisant à un désordre généralisé.

Joseph-Louis Bouge<sup>448</sup> est le gouverneur depuis avril 1933. A la suite des incidents de septembre 1936 à Saint-Louis, dans l'île de Marie Galante où des gendarmes ont tiré sur la foule, il a été rappelé à Paris.

---

<sup>446</sup> ANOM, Brochure, *Basse Terre*, Imprimerie officielle, 1931.

<sup>447</sup> ADG, SC 6300.

<sup>448</sup> ANOM, Fonds ministériels, EE /II/ 2252/2. Dossier Louis Joseph Bouge (1878-1960). De 1899 à 1936, il est administrateur en Nouvelle Calédonie, Nouvelles Hébrides, Guyane, Vanuatu, Wallis, Tahiti. Il est gouverneur de la Guadeloupe de 1933 à 1936. Il est mis à la retraite le 24 octobre 1936.

Le Conseil général comprend trente six membres avec trois groupes dominant dans lesquels plusieurs personnalités s'affrontent. Le groupe des radicaux-socialistes avec Furcie Tirolien<sup>449</sup>, un noir très actif dans le syndicalisme puis dans la politique, Roland René-Boisneuf<sup>450</sup>, Raphaël Jerpan et Ludovic Bade qui sont des élus de Marie Galante. Les socialistes sont divisés en deux : le groupe des socialistes-SFIO avec Paul Valentino<sup>451</sup> et Rinaldo<sup>452</sup> ; le groupe des républicains schœlchéristes derrière le député Maurice Satineau ; le docteur Julien appartient aux amis de Satineau. Ils se présentent tous comme des défenseurs des noirs.

Le sénateur est Henry Bérenger<sup>453</sup> radical-socialiste dont l'attitude est réservée à l'égard du gouverneur Bouge. Les deux députés sont Gratien Candace et Maurice Satineau. Gratien Candace<sup>454</sup>, se situe dans la tendance radicale-socialiste. Son journal est

---

<sup>449</sup> *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux*, 1993. Furcie Tirolien, (1886-1965), a mené une carrière d'instituteur tout en étant maire de Grand-Bourg, (Marie Galante), de 1925 à 1965, conseiller général, 1928-1970, président du Conseil général de la Guadeloupe de 1931 à 1935, de 1938 à 1939. et de 1950 à 1956. Il est élu député RPF de la Guadeloupe de 1951 à 1958.

<sup>450</sup> Roland René-Boisneuf est le fils d'Achille René-Boisneuf (1873-1927) qui a été un des personnages parmi les plus influents de l'île. Fils d'un esclave affranchi, adopté par Hyacinthe Boisneuf, maire du Gosier. Il est licencié en droit et est devenu avocat. Il a été proche de Légitimus et a fondé le parti démocratique et social avec des dissidents socialistes. Entre 1914 et 1922, il a mené des combats émaillés d'affrontements physiques, emprisonnements, procès. Il se situe entre le mouvement populaire négriste et les idées radicales socialistes.

<sup>451</sup> *Ibid.* Paul Valentino (1902-1988) est conseiller général depuis 1933 et secrétaire général de la SFIO. Il est le conseiller juridique du syndicat des dockers de Pointe-à-Pitre, (ADG, SC 6218). Il est l'adversaire de Candace et de Satineau.

<sup>452</sup> Henri Rinaldo (1909-1985), originaire de Grand-Bourg de Marie-Galante. Avocat près de la Cour d'Appel de Basse-Terre en 1937 année où il est élu conseiller général du canton de Pointe-à-Pitre dont il est un conseiller municipal et le maire.

<sup>453</sup> *Dictionnaire des parlementaires français*, Jean Jolly, PUF, 1972. Henry Bérenger (1867-1952), ancien journaliste à *La Dépêche de Toulouse*, directeur du *Siècle* et de *Paris-Midi*. En 1912, il est élu sénateur radical-socialiste de la Guadeloupe réélu en 1921 et 1929. Il a été ambassadeur, notamment à Washington en 1925-1926 et délégué de la France à la Société des nations en 1932. En 1936, il est président à la Commission des Affaires étrangères du Sénat.

<sup>454</sup> *Dictionnaire des ministres et Dictionnaire encyclopédique Désormeaux*, Gratien Candace (1873-1953), un noir, fils et petit fils d'esclaves guadeloupéens. Instituteur à 18 ans, poursuit ses études en métropole où il devient docteur es sciences. Il entre dans le cabinet de Viviani, ministre du Travail en 1900. Il est député de



*La Démocratie Sociale* dont son ami Butel a pris la tête en 1936. Il est proche du gouverneur Bouge qui le soutient. En 1938, afin d'être élu sénateur contre Bérenger, le sénateur sortant, il se lie avec Satineau<sup>455</sup>. Ce dernier a fondé le parti républicain schoelchériste, un parti « négriste » dont un des slogans est « *Votez pour votre peau* » ; un parti auquel les noirs accordent volontiers leurs voix. A la Chambre, Satineau s'inscrit dans le groupe de centre gauche, l'Union Socialiste Républicaine (formation de centre-gauche participant au Front populaire). Son journal est *La voix du Peuple*. Depuis les années 1920, Satineau et Candace évoluent vers une position proche des conservateurs.

Les passions animent ces hommes politiques. Si les socialistes SFIO derrière Valentino et les radicaux-socialistes derrière Tirolien, soutiennent le sénateur radical-socialiste Bérenger, ils s'opposent au député Candace qui soutient Satineau. Candace est allié à certains notables blancs comme Câbre (maire de Saint-Claude) et Butel exploitant de bananes, conseiller général originaire de Trois Rivières. D'autres blancs créoles sont alliés à Tirolien. Le Conseil général favorise les jeux de coulisse, les intrigues plus ou moins liées aux ambitions des élus nationaux. Des tracts ont accusé en 1936 le gouverneur Bouge d'appuyer Candace. Quant à Satineau, il devient rapidement l'ennemi juré du gouverneur qu'il appelle : « le satrape Eboué. Le tyran de notre démocratie<sup>456</sup> ».

Le nouveau gouverneur doit d'abord se saisir des dossiers les plus délicats.

Le 10 décembre 1936, Marius Moutet rappelle à Éboué que « *dans un esprit d'apaisement, le gouvernement a pris dès son arrivée au pouvoir en juin 1936, des mesures larges de clémence et d'amnistie en faveur des détenus politiques* » montrant ainsi

---

1912 à 1942. Chargé des Colonies auprès d'Albert Sarraut, il cherche à développer l'agriculture des territoires d'Outre-mer, une flotte bananière utile aux Antilles et à la côte africaine ; il développe les coopératives fruitières. Il devient sous-secrétaire d'Etat aux Colonies de juin 1932 à janvier 1933 et il est élu vice-président de l'Assemblée nationale le 11 janvier 1938.

<sup>455</sup> Maurice Satineau (1891-1960), un mulâtre, maire de Ste Anne, conseiller général du canton de Ste Anne (1936-1960) et député (1936-1942). Son élection aurait été rendue possible par la corruption de maires et la passivité de la gendarmerie. Il est soutenu par Candace et le gouverneur Bouge. Son journal est *La voix du Peuple*.

<sup>456</sup> Jean-Pierre Sainton, *Construire l'histoire antillaise*, édition du CTHS, 2002.

sa volonté de « *pratiquer une collaboration franche, fraternelle de tous en vue d'améliorer le bien être des populations des colonies* », des instructions nettes alors qu'il découvre l'ampleur de sa tâche et des personnes qui lui deviennent vite hostiles.

Depuis les élections municipales qui ont eu lieu à St Louis de Marie Galante, le monde politique guadeloupéen est en effervescence<sup>457</sup>. Le 11 septembre 1936, le gouverneur Bouge a suspendu Jerpan<sup>458</sup>, le maire noir de St Louis, et les autres membres du conseil municipal. Il a nommé une commission municipale qui devait remplacer le conseil municipal, pour assurer l'ordre et la liberté du vote fixé au 27 septembre : les élections de 1935 présidées par Jerpan ayant été annulées par le Conseil d'Etat pour fraude, Jerpan avait été prononcé de déchéance pour cinq ans par la Cour de Cassation. Bouge se présente comme le gouverneur respectueux de la décision de justice en oubliant la loi d'amnistie politique prise par le gouvernement en août 1936 et qui incluait l'affaire Jerpan. Au lendemain de cette suspension, le ministre décide donc de rétablir Jerpan dans ses fonctions de maire jusqu'à l'application légale de la décision de la Cour de Cassation. Prévenu par ses amis du ministère, Jerpan réoccupe sa mairie sans coup férir, sans même en informer le gouverneur. Bouge, considérant que Jerpan a commis un « coup de force », prend la décision de faire appel à un détachement de la gendarmerie, commettant une faute de procédure, difficilement admissible pour l'administrateur chevronné qu'il est : la loi lui notifiait d'attendre l'arrêté de révocation ; ce n'est qu'ensuite, qu'il devait proposer au ministère le renvoi des élections à une date ultérieure. Il a donc agi de sa propre initiative et certains l'accusent de « dictature ».

La suite des évènements conduit au drame : le mercredi 23 septembre, des coups de feu éclatent entre des partisans de Jerpan et les gendarmes. Deux hommes sont tués et cinq autres blessés. Ces faits sont imputés au gouverneur Bouge bien que ce ne soit pas lui qui donne les ordres aux gendarmes et que le rapport de la commission signale plusieurs coups de révolver tirés par les hommes de Jerpan. Le 28 septembre, le gouverneur dont la responsabilité de chef de la colonie est engagée, est rappelé à Paris par Maurice Viollette pour s'expliquer. Le ministre estime « *qu'il n'y a pas lieu d'aller plus avant concernant Mr le gouverneur Bouge qui a [...] parcouru une carrière honorable* ». Il

---

<sup>457</sup> ANOM, Dossier Joseph-Louis Bouge, Fonds ministériels, EE /II/ 2252/2.

<sup>458</sup> Jerpan et Furcie Tirolien, sont les deux ennemis de Gratien Candace soutenu par le gouverneur Bouge.

incite Bouge à faire valoir ses droits à la retraite et pour lui, la nomination d'Éboué doit apporter l'apaisement nécessaire.

Pourquoi le gouverneur Bouge s'est-il empressé de suspendre Jerpan, l'empêchant ainsi de présider le bureau de vote<sup>459</sup>? La commission d'enquête elle-même, s'étonne « *que Bouge ait fait passer les arguments d'ordre et de moralité avant l'application automatique des textes* » tandis que le journal *Le Nouvelliste*, de tendance socialiste, dénonce le 30 septembre, les interventions du gouverneur visant « *à assurer un succès électoral de Gratien Candace*<sup>460</sup> ». Le 29 décembre 1936 Candace revient, dans une lettre adressée à Marius Moutet sur les incidents de Marie-Galante : « *Mr le gouverneur Bouge a été rappelé par Mr Viollette (le ministre intérimaire en octobre) parce qu'il avait fait respecter la légalité à l'égard de Jerpan, maire déchu (...) Le ministre avait donné l'ordre de maintenir en place ce singulier magistrat municipal. (...) Mr Jerpan a pu néanmoins constituer une liste. Dix personnes ont été grièvement blessées par la faute de Jerpan et de ses acolytes* ». <sup>461</sup> L'attitude de Candace est claire : il prend la défense de Bouge parce que le gouverneur ferme les yeux sur ses pratiques de fraude électorale (et il doit savoir que Candace est allié à des blancs pays). Cette affaire traduit le climat politique : dès son arrivée à Pointe à Pitre le 20 octobre, Éboué perçoit au-delà de l'enthousiasme populaire :

*«Tous, nègres, mulâtres et blancs de Basse-Terre, étaient venus voir débarquer Eboué [...].Vous connaissez la malignité créole. A mes côtés, j'entendis quelqu'un dire "Maintenant, nous les nègres, sommes les maîtres". Dès que la tête d'Eboué parut, les gens hurlèrent, criant roulô, bravo ; ils étaient contents ; la police fut débordée. [...]*

---

<sup>459</sup> Dans une lettre au procureur général du 29 septembre 1936, Jerpan, l'ancien maire de Saint-Louis, accuse le gouverneur Bouge de parti pris : si les élections du 5 mai 1935 ont bien été annulées par le Contentieux administratif, l'ancien maire avait le droit de présider le bureau de vote (il s'appuie sur les décisions du Conseil d'Etat). Or, Bouge a nommé une délégation spéciale pour tenir le bureau et il a obligé les électeurs à aller retirer leur carte électorale à la gendarmerie où ils ont subi des tracasseries.

<sup>460</sup> Il faut comprendre que Jerpan élu ne soutiendrait pas la candidature de Candace aux élections sénatoriales de 1938.

<sup>461</sup> ANOM, Fonds ministériel, C 53/330.

*Éboué, en deux mots, nous dit à tous bonjour. Il nous demanda de travailler et de vivre unis toujours*<sup>462</sup>. »

Nombreux sont ceux qui sont arrivés de toute l'île pour vérifier de leurs yeux une réalité inimaginable : un gouverneur noir !<sup>463</sup> Mais, dans la foule présente, à côté des autorités, on peut remarquer la présence de délégations ouvrières avec des placards et des drapeaux rouges, une manifestation clairement dirigée contre le gouverneur Bouge<sup>464</sup>. Dans son tract adressé « à la population laborieuse du pays », Roland René-Boisneuf, maire du Gosier et conseiller général, suggère une entente entre patrons et hommes politiques alors que « certains capitalistes et des politiques à leur solde veulent créer au nouveau gouverneur des difficultés telles que "sa situation soit intenable ». Dans une lettre, Adolphe Lara, un notable, avocat à la Cour d'Appel de Pointe-à-Pitre, évoque l'arrivée d'Éboué qui a produit une bonne impression : « *Pour ma part, notre pays ayant besoin de respirer après la dictature qu'il vient de subir, je m'appliquerai à faciliter la tâche du nouveau gouverneur*<sup>465</sup>. »

En quelques jours, Éboué multiplie les messages pour faire entendre son credo : « *Égalité, neutralité, équité sont à la base de mon administration* ». Il est là pour arbitrer les conflits par un « *arbitrage impartial dans le respect des lois et l'ordre républicain*<sup>466</sup> ». Il veut « *travailler dans une étroite union, dans une parfaite communauté d'idées et d'aspirations au développement, à la richesse de la Guadeloupe*<sup>467</sup>... », « *ramener le calme dans les esprits, procéder aux élections dans la plus stricte neutralité, appliquer les lois sociales dans l'ordre, éviter par tous les moyens une nouvelle effusion de sang* ». Il termine en s'engageant à ce que les problèmes soient « *étudiés et promptement résolus*<sup>468</sup> ». En ouvrant la deuxième session du Conseil général<sup>469</sup>, il rappelle à ses

---

<sup>462</sup> Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n°143-144, janvier- août 2006, citation de Benoît Fricoteaux, IPR à la Martinique p.36.

<sup>463</sup> L'anecdote m'a été confirmée en janvier 2011, par un témoin de cet événement.

<sup>464</sup> Jean de la Roche, *Le gouverneur général Félix Eboué*, Hachette, 1957, p.81.

<sup>465</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F 22/13.

<sup>466</sup> FCDG, F 22/9, 29 octobre 1936.

<sup>467</sup>FCDG, F 22/10, discours du 26 octobre 1936 à Basse-Terre.

<sup>468</sup> ADG, SC 6284, message à la population, Basse-Terre, 27 octobre 1936.

membres, l'indispensable « *collaboration qui doit, par la confiance réciproque, aboutir à la conjonction de notre labour...* » Et il annonce d'emblée son programme d'action :

La formation de coopératives agricoles doit être poursuivie : « *le Service de l'Agriculture s'est activement préoccupé d'encourager les formations de coopératives en accord avec les dirigeants de la Fédération des Coopératives* » et des modalités sont recherchées pour loger les agriculteurs dans les campagnes.<sup>470</sup> La Commission coloniale a décidé que le Crédit agricole pourrait accorder des prêts à long et moyens termes pour diversifier les cultures. Le nouveau gouverneur se dit « partisan d'une institution de Crédit agricole » qui permettrait de pratiquer ces prêts qui seuls, assureraient l'accession des masses laborieuses à la propriété.» « Il est de notre intérêt, dit-il, que la petite propriété soit développée et protégée par tous les moyens en notre pouvoir. » Les prêts à court terme doivent servir à faire face à la chute du cours du sucre et à aider les petits planteurs à se tourner vers des cultures nouvelles comme la banane pour rompre avec la monoculture de la canne. Les agriculteurs doivent être intéressés à la question des assurances agricoles.

Il envisage une politique de « grands travaux » concernant la construction de rues, d'égouts, de points de distribution de l'eau ; l'entretien des nouvelles routes ; la poursuite de la modernisation du port de Pointe-à-Pitre et de l'équipement électrique.

Son programme comprend un pan social et une émancipation culturelle novatrice. Il veut des moyens pour soigner et instruire la population ; se montrant novateur, il envisage les possibilités importantes de l'île sur le plan touristique et la nécessité « d'adopter une politique sportive et d'éducation physique » afin de « protéger le capital humain ». Cet aspect de son discours a pu paraître surprenant parce que les loisirs ne sont encore qu'un mot pour la majorité des habitants<sup>471</sup>.

---

<sup>469</sup> ASOM, Brochure, *Discours prononcé par F. Eboué à l'ouverture de la 2<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil général, 31 octobre 1936*, Imprimerie officielle, 1936.

<sup>470</sup> ASOM, op.cit. p.6.

<sup>471</sup> Quand on lit ce programme d'Éboué (développer l'économie afin d'assurer à chacun un travail, construire des écoles, des installations sportives, des routes), comment ne pas penser en effet aux quatre fonctions urbaines du Corbusier : « habiter, travailler, se recréer le corps et l'esprit, circuler ». Éboué ne s'est pas intéressé qu'au social ; depuis ses débuts, il s'est intéressé à toutes les activités qui concernent l'humain,

Il explique que la dévaluation du franc adoptée le 28 septembre 1936 est liée à la question sociale : elle a entraîné une hausse du coût de la vie alors que les salaires n'ont pas encore augmenté. Cette dégradation de la situation matérielle des travailleurs doit être compensée par l'application des lois sociales de juin 1936<sup>472</sup> et par l'application de la loi sur les hausses de salaires. Or, les décrets d'application pour les vieilles colonies ne sont pas encore parus. En attendant, il faut faire preuve de « *compréhension et sagesse* » afin d'éviter les conflits du travail : « *il importe que de part et d'autre, l'on reste pénétré de l'esprit de solidarité qui seul, permet l'harmonieux développement d'une société. D'un côté, chacun a droit de pouvoir manger à sa faim ; par ailleurs, je ne cesserai de répéter aux classes laborieuses...que leur bonheur ne peut être édifié sur la ruine des employeurs.* » (...) et il répète encore : « *j'appliquerai les principes directeurs d'une saine administration qui sont : Légalité, Neutralité, Equité.* »

Ce discours, sans vaines promesses, modéré et rassurant, répond comme un écho au discours prononcé par Blum, fin septembre, dans une intervention au Sénat : « *Mon gouvernement n'a pas le mandat ni l'intention de procéder à une expropriation révolutionnaire de certaines formes de la propriété capitaliste* ». Il s'agit de réformes dont le sens est « *d'éprouver dans quelle mesure, jusqu'à quel degré il est possible de réaliser une certaine quantité de progrès social et d'égalité humaine à l'intérieur de cadres légaux, à l'intérieur du régime républicain.* »

Les mots sont importants : il ne s'agit pas de renverser le capitalisme ; il s'agit de remettre le travailleur au centre des préoccupations, de changer ses conditions de vie et de travail, de lui rendre sa dignité. L'existence de la crise rend urgent de prendre des réformes économiques, des réformes sociales pour « *le mieux-être et le bonheur du pays tout entier*<sup>473</sup> ».

---

celles-ci constituant « des aspects du Social » comme il le précise dans son discours aux anciens combattants, le 7 février 1937.

<sup>472</sup> Il s'agit des lois du 20 juin sur les congés annuels, du 21 juin sur la semaine de 40h, du 24 juin sur les conventions collectives du travail. Il faut y ajouter les hausses de salaires prévues par l'Accord Matignon du 7 juin 1936.

<sup>473</sup> Dernière phrase du discours du 26 octobre 1936 à Basse-Terre.

Dans l'immédiat, le gouverneur doit régler, la question des élections municipales à Saint-Louis de Marie Galante et les grèves qui éclatent<sup>474</sup>. S'agit-il de mouvements spontanés ? Quelle place tiennent dans leur déclenchement, les travailleurs, les patrons, les représentants des syndicats, les hommes politiques ? Comment Éboué agit-il ?

Dès le 26 octobre, Éboué doit faire face à plusieurs grèves : les dockers, les emballeurs de banane, les ouvriers du bâtiment et de la canne, les ouvriers boulangers. Il demande au ministre de détacher auprès de lui, un inspecteur du Travail. La population manque de farine et de viande ; les prix se sont mis à grimper en particulier celui du pain<sup>475</sup>. Éboué presse son ministre de débloquer la situation. Il apprend qu' « *un accord franco-dominicain de septembre permet d'envoyer vers les Antilles et la Guyane du bétail à un tarif minimum et que la meunerie de métropole a envoyé de la farine vers la Guadeloupe après accord avec l'Office du blé*<sup>476</sup> » ; Moutet confirme que « *d'après des renseignements communiqués par l'Office du blé, 3 863 quintaux de farine ont déjà été expédiés à la Guadeloupe et 176 quintaux ont du être embarqués récemment*<sup>477</sup> ». Pour les petits planteurs la situation est inquiétante : « *le cours actuel est catastrophique* » et Eboué demande à son ministre le 6 novembre 1936 « *de fixer de toute urgence une prime provisoire pour le quatrième trimestre* », parce que « *les exportateurs et gros planteurs ont réalisé des bénéfices substantiels ces derniers mois* » et peuvent eux faire face à l'effondrement des cours. Le 2 décembre le gouverneur s'adresse de nouveau à son ministre : « *la légère amélioration ne s'est pas maintenue* ». Les prix ont repris à la baisse et les banques locales risquent d'aggraver la situation des petits planteurs : elles hésitent à consentir des avances parce que les exportateurs envisagent de passer par la Coopérative sans acheter aux petits planteurs ; en effet, depuis le 15 novembre, la Compagnie Générale Transatlantique a fait savoir à la coopérative de bananes que le tarif du fret passait de 60 à 70 centimes. Dans ces conditions, comment les petits planteurs peuvent-ils faire face à une

---

<sup>474</sup> FCDG, F 22/ 9 ; le dossier 1 qui contient les télégrammes échangés entre Eboué et le ministre Moutet, permet de suivre presque jour par jour les débuts du travail du nouveau gouverneur.

<sup>475</sup> ADG, Série Continue, 6284, Dossier XXIV, télégrammes avec la Chambre de Commerce et les syndicats. En octobre 1936, les boulangers ont demandé augmentation de salaires ; Eboué est conscient que le prix de la farine a tendance à augmenter et que le prix du pain ne peut pas trop augmenter.

<sup>476</sup> FCDG, F22/9, télégrammes 261 et 266.

<sup>477</sup> FCDG, F22/9, télégrammes 282 du 14 décembre 1936.

augmentation du fret alors que le cours de la banane s'est effondré ? L'insistance d'Éboué tend à faire admettre au ministre le principe d'une prime provisoire ; le 12 décembre, Moutet demande à Éboué de fixer le taux d'une prime définitive et le 23 décembre, il l'informe : « *Prévenez planteurs et exportateurs de bananes qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, la prime sera payée aux seuls fruits présentés à l'exportation par la Coopérative conformément au décret du 16 juin 1933*<sup>478</sup> ». Il lui câble : « *Pris connaissance de vos informations relatives à l'évolution de la grève et approuve votre façon de comprendre l'événement en fin de compte pour aboutir dans le calme à régler définitivement les conflits sociaux dans la colonie*<sup>479</sup> ».

Fidèle à ses idées<sup>480</sup> (« légalité, neutralité et équité ») et à sa méthode (le contact direct avec les hommes), il s'efforce d'être présent partout ; il passe le mois de novembre à arbitrer un réajustement des salaires entre les représentants des Cies de navigation et du syndicat des dockers de Pointe à Pitre, dans les usines à sucre, dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics aboutissant à des propositions qui donnent satisfaction aux travailleurs et aux employeurs. Le travail peut reprendre dans le calme mais, comme il se propose d'entamer des discussions sur les réformes, « *brusquement, des grèves éclatent aux usines de Bonne Mère, Marquisat et Jaula* » où sa proposition d'arbitrage venait d'être acceptée par tous les ouvriers sauf à Bonne Mère<sup>481</sup>.

Éboué entend les délégués des grévistes, confère avec le directeur, s'adresse aux travailleurs : « *Je les ai exhortés au calme et j'ai précisé que l'autorité judiciaire ne manquerait pas de poursuivre toutes les infractions à la loi* » (...) « *Je n'ai pas voulu jusqu'à présent mettre des forces de l'ordre en face des grévistes pour éviter des incidents graves*<sup>482</sup>. » Il agit avec prudence car il a la conviction que la grève de Bonne Mère a éclaté à la suite de menées occultes de certains hommes politiques, dont « *le maire d'une commune importante* » écrit-il. Il s'agit de Gériac, le maire de Petit Bourg, un allié du député Satineau. L'autorité judiciaire se rend sur les lieux, ouvre une information contre X

---

<sup>478</sup>FCDG, F22/9, dossier 1, télégramme 289.

<sup>479</sup>FCDG, F 22/ 9, télégramme 263

<sup>480</sup> FCDG F 22/9, dossier 1, télégramme 189, 29 octobre 1936

<sup>481</sup> FCDG F 22/9, dossier 1, télégramme 212, 21 novembre 1936.

<sup>482</sup> *Ibid*, suite du télégramme 212.



pour violences aux personnes et dégradations à Jaula et même chose à Bonne Mère pour menaces mais ne fait procéder à aucune arrestation. A la Boucan, Éboué s'adresse aux ouvriers : "*...Depuis que je suis en Guadeloupe, les choses se passent exactement comme si, honteux de voir un noir à la tête du pays, vous, les ouvriers industriels et agricoles vous aviez juré d'accord avec l'usine, de me faire partir dans la honte et dans le sang.[...] Je n'appellerai pas la gendarmerie, car ce qu'on veut, c'est faire couler le sang...*"

Il écrit au ministre : « *Tout est calme à Bonne Mère. Les ouvriers agricoles des plantations ont repris le travail en petit nombre. Les ouvriers d'usine qui se sont présentés ce matin ne seront pas repris avant le règlement définitif du conflit sur les salaires*<sup>483</sup> ». Sa décision d'arbitrage est finalement acceptée partout même à Bonne Mère. Les travailleurs semblent satisfaits mais il remarque la présence continue de certains politiques dont Geriac ce qui l'amène à penser que le but poursuivi est bien de faire échouer la conciliation. La situation reste tendue du fait de la présence aussi du directeur de l'usine, un homme « *unaniment antipathique* » et « *d'une sévérité excessive* ». Le 24 novembre, Éboué se rend encore à Bonne Mère, réunit tous les ouvriers ; « *Je les ai exhortés à reprendre le travail dans les conditions de mon arbitrage*<sup>484</sup> ». Le 25, le travail reprend à l'usine et sur les plantations. « *Il n'y a plus lieu de prévoir l'occupation de l'usine par les forces de gendarmerie qui ne sont du reste jamais intervenues durant le conflit* »

Aux dockers de Basse-Terre<sup>485</sup>, fin octobre, une première augmentation des salaires a été proposée après discussion entre le responsable de la C.G.T. (la Compagnie générale Transatlantique, subventionnée et contrôlée par l'Etat, qui a le monopole du transport) et Eboué. Le syndicat (dont Valentino est le conseiller juridique) repousse l'augmentation, réclame le paiement des heures supplémentaires, des précisions sur les conditions d'embauche et le renvoi du chef de manutention jugé « d'une rigueur exagérée dans sa surveillance poussée à l'inhumanité ». Le 30 octobre, le responsable de la C.G.T. informe le gouverneur que des discussions ont lieu pour constituer un deuxième syndicat de dockers et que « deux ouvriers sont partis ce matin à Pointe-à-Pitre conférer avec le représentant de Satineau ». Le 4 décembre, un homme est surpris à bord du Marigot, « sans

---

<sup>483</sup> FCDG F 22/9, télégramme 213 et 214, les 22 et 23 novembre 1936.

<sup>484</sup> FCDG F 22/9, télégramme 216, le 24 novembre 1936.

<sup>485</sup> ADG, SC 6218, 2<sup>e</sup> dossier, grève des dockers de Pointe-à-Pitre.

raison plausible », qui pointe les noms des ouvriers embauchés. Le responsable de la C.G.T. reçoit une invitation du syndicat des dockers pour reprendre les pourparlers concernant la mise au point d'une convention collective.

Ces premières grèves font déjà apparaître l'opposition entre les mouvements sociaux liés à l'action d'hommes politiques et le gouverneur Éboué qui est venu à la Guadeloupe faire appliquer des lois sociales<sup>486</sup>. Il va sur le terrain à l'écoute des besoins de la population, prononce des discours, explique, arbitre de façon à se faire connaître et à rétablir la confiance dans l'Administration et se montre soucieux de ne pas utiliser les forces de gendarmerie alors que ses adversaires essaient toujours de l'entraîner sur ce terrain. Noir, il devient populaire. Il veut mettre fin aux grèves en faisant appliquer les réformes du gouvernement et mettre fin à l'agitation politique liée aux élections à Marie Galante en septembre 1936. En face de lui, des hommes politiques, ici Gériac lié à Satineau et Valentino (SFIO), veulent faire échouer les négociations pour montrer qu'il est incapable.

Concernant les élections, Éboué veut avoir là aussi, une attitude irréprochable. A la veille des municipales de décembre à Saint-Louis de Marie Galante, il approuve la loi d'amnistie que le ministre a prise le 11 août 1936 dans un but de réconciliation. Il rappelle aux maires de Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre, sa neutralité et les mesures encourues pour infractions<sup>487</sup>. La correspondance entre Marius Moutet et Éboué témoigne à ce moment d'une bonne coordination et d'une grande confiance de la part du ministre à l'égard d'Eboué<sup>488</sup> qui vient d'être titularisé comme gouverneur<sup>489</sup>. Il a compris qu'il n'est

---

<sup>486</sup> Le JORF publie le 17 décembre les trois décrets pris le 14 décembre adaptant à la colonie les lois des 20, 21, 24 juin 1936 relatifs au congé annuel payé, la semaine de 40 heures, les conventions collectives de travail. Ces lois paraissent au JO de la Guadeloupe, le 14 janvier 1937.

<sup>487</sup> ADG, lettre du gouverneur du 1<sup>er</sup> décembre 1936, SC 6284.

<sup>488</sup> FCDG, F22/9, dossier 1. Par exemple, dans le télégramme 285 du 18 décembre 1936, Moutet écrit : « *Aucune objection (que vous) fassiez connaître l'esprit de mes directives et à cet égard, je compte sur votre sens politique.* »

<sup>489</sup> Isambert envoie le 24 novembre 1936 une lettre à Eboué dans laquelle il lui rapporte les paroles de Maurice Viollette : « *Eboué est un administrateur très apprécié. Il sera titularisé comme gouverneur de la Guadeloupe. La titularisation va lui faciliter la tâche en lui donnant un poids énorme.* » FCDG F 22/15, dossier 3. Le décret de titularisation est signé le 4 décembre. Télégramme 276, FCDG, F22/9, d.1.

pas entouré que d'amis. Le 23 novembre 1936, le conseiller général Balin lui écrivait déjà : « *Il y a un tas de petits blancs becs de la Guadeloupe qui, furieux de voir à la tête de la colonie un noir bon teint, ont entrepris des démarches auprès de leurs amis en France et du gouvernement pour envoyer Mr Lefebvre en Guadeloupe mais nos amis Candace, Satineau et Monnerville veillent. Ils soutiennent, ces négrophobes, que votre présence en Guadeloupe enhardira les noirs qui chercheront dans des grèves une juste rémunération de leurs salaires*<sup>490</sup>. »

Les élections municipales ont été fixées aux 6 et 13 décembre et les élections cantonales, aux 20 et 27 décembre<sup>491</sup>. Il faut remonter aux événements de septembre pour comprendre que l'affaire n'est pas simple question de procédure. Les élections de St Louis peuvent se révéler significatives pour Éboué en lui faisant connaître d'où les ennuis peuvent venir.

Furcie Tirolien, le maire de Grand-Bourg qui appuie son collègue Jerpan, avait donné les explications déjà le 6 septembre, lors d'une réunion à la mairie de Saint-Louis<sup>492</sup> : si Bouge poursuit Jerpan, « *c'est dans le but unique d'avoir le concours de cette commune pour assurer l'élection sénatoriale de M. Candace contre M. Bérenger en 1938* ». Tirolien poursuit : « *Il ne s'agit pas seulement de l'élection d'une liste, il s'agit aussi de la défense des ouvriers contre une administration à la solde des capitalistes de ce pays* » [...] Si l'administration a fait condamner Jerpan pour fraude c'est qu' « *il s'agissait d'un noir et dans celui-ci, c'est tous les noirs que l'on attaque. Je répète aux électeurs de Saint-Louis, c'est une lutte entre l'administration réactionnaire de ce pays et le prolétariat ; j'ajoute, le prolétariat noir.* » Après les morts du 23 septembre, Jerpan a donné sa version des faits au procureur général Marius Larcher qui a fait procéder à une expertise et les habitants finissent par afficher une « *indifférence la plus complète* » à la présence des gendarmes. Depuis, Éboué est arrivé.

A St Louis, le jour des élections, le 6 décembre, est marquée par des incidents<sup>493</sup> : des bagarres entre partisans des deux listes (Jerpan/Bastaraut), une urne remplie frauduleusement par le président du bureau de vote et à 15 h, un coup de révolver qui

---

<sup>490</sup> FCDG, F 22/10, Dossier spécial.

<sup>491</sup>FCDG, F 22/ 9, télégramme 189.

<sup>492</sup> ADG, SC 6284, rapport du chef de poste de la gendarmerie, 7 septembre 1936.

<sup>493</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 233 d'après le rapport de gendarmerie 7 décembre 1936.

blesse un partisan de Jerpan. Finalement la liste Jerpan obtient 486 voix contre 19 voix à la liste adverse conduite par Bastaraud. Éboué informe le ministre Moutet qu'il *"se réserve de saisir lui-même le conseil du Contentieux administratif"*, mais au lendemain du second tour, le Contentieux a bien été saisi par le candidat battu<sup>494</sup>. Les procès verbaux de la gendarmerie ne mentionnent aucune irrégularité. Seule, la protestation de Bastaraud signale que des enveloppes n'ont pas été comptées, que l'heure d'ouverture du scrutin n'a pas été mentionnée, que le passage par l'isoloir et le dépôt dans l'urne n'ont pas été bien respectés.

Aux élections cantonales du 20 décembre, la liste Bade-Jerpan, les seuls candidats, a obtenu 2398 voix et est proclamée gagnante. Le scrutin s'est déroulé sans incident. Éboué s'est montré à la fois soucieux de lutter contre la fraude et très vigilant sur le respect de l'ordre public et de la légalité. Pour cela, il reçoit le soutien sans faille du procureur général Marius Larcher<sup>495</sup>. De leur côté, Candace et Satineau, ne manquent pas d'adresser des lettres au ministre à propos de Jerpan<sup>496</sup> et ils commencent à mener contre Éboué une campagne de dénigrement au moment où les conventions collectives se préparent partout.

*Candace et Satineau se révèlent les ennemis du gouverneur à travers les grèves et les élections.*

Il faut distinguer deux types de grèves : celles des ouvriers agricoles et les grèves des dockers.

Sur les plantations, la campagne sucrière vient de commencer en janvier 1937 et partant de l'usine Darboussier de Basse-Terre, les grèves reprennent. En quelques

---

<sup>494</sup> FCDG, F 22/9, le télégramme 245 du 15 décembre, confirme que le contentieux a été saisi.

<sup>495</sup> ADG 2M34-40, Registre des magistrats. Marius Larcher, né le 24 février 1881 en Martinique, licencié en droit. Substitut du procureur général en Guadeloupe à partir du 26-07-1935. Installé à Basse-Terre le 7-10-1935.

<sup>496</sup> ADG, SC 6284, lettre de Candace à Moutet le 29 décembre 1936 : « ...Voulez-vous bien me dire si le Département entend couvrir plus longtemps les excentricités, les violences et les délits de toutes sortes commis dans la dépendance de Marie-Galante par M. Jerpan ? ». Le 15 juin 1937, Satineau continue de demander « à M. le ministre des Colonies la raison pour laquelle le mandat d'arrêt a été retiré et l'autorité qui en a demandé le retrait. J.O. du 15 juin 1937, page 1936. Entre temps, le 19 janvier, Jerpan a adressé une lettre au Président de la République.

semaines, malgré l'arbitrage obtenu après débats à la Commission coloniale le 24 janvier<sup>497</sup>, elles s'étendent au fur et à mesure de la mise en marche des usines : en mars, quatorze communes sont touchées.<sup>498</sup> Le refus de travail reste le principal outil de revendication. Quand les protestataires mettent le feu aux champs, il est difficile de savoir s'il s'agit d'imprudences, de malveillance, ou de vengeance. Les coups de bâtons (les « *baïonnettes pays* ») sont de règle et le sang peut couler (par usage de couteaux ou des revolvers).

L'objectif porte sur le réajustement des salaires, les conditions d'embauche (les syndiqués ne doivent pas être écartés), les conditions de travail. Les ouvriers réclament la normalisation de la tâche et même le remplacement de la tâche par le travail à la journée et l'application de la journée de huit heures. Ils montrent de la méfiance et même un refus pour peser à la romaine les cannes coupées. Ils protestent contre les méthodes trop dures des géreurs<sup>499</sup> ou contre les pressions exercées par les patrons (par exemple, au début décembre 1936, un ouvrier chaudronnier des Sucreries coloniales a été renvoyé « pour avoir loupé volontairement ou par incompetence une tuyauterie »). Le conflit dure jusqu'à mars 1937.

Au début de février quand les grèves éclatent dans les usines de Beaufort et Comté, Éboué informe les autorités judiciaires comme d'habitude, parce qu'il y a eu infractions. Il lui arrive aussi de faire appel aux forces de gendarmerie de Pointe à Pitre quand cela lui semble indispensable pour protéger les usines et habitations, veiller à ne pas entraver la liberté du travail et éviter les actes de sabotage. Il préfère que ce soit les autorités judiciaires qui arrêtent les meneurs qui peuvent être des agents politiques<sup>500</sup>. Conscient des difficultés, il reste sur place là où il le faut, autant de temps qu'il est nécessaire et réclame toujours un inspecteur du Travail<sup>501</sup>. Sur le terrain, il discute, arbitre et malgré cela, les ouvriers poursuivent la grève comme à l'usine de Comté, dans l'attente de la mise en route de

---

<sup>497</sup> Les salaires sont relevés de « plus de 100% par rapport à ceux de 1936 », télégramme 243, FCDG, F 22/9.

<sup>498</sup> ADG, SC 6218, 1<sup>er</sup> dossier : les grèves de 1936-1937.

<sup>499</sup> Les géreurs sont les gestionnaires qui représentent les sociétés à capitaux métropolitains.

<sup>500</sup> FCDG, F22/9 ; télégramme d'Eboué à Moutet le 16 février 1937.

<sup>501</sup> FCDG, F22/9 ; télégramme d'Eboué à Moutet le 4 février 1937.

l'usine de Bonne Mère. Dans le canton de Port Louis, l'usine de Beaufort est toujours en grève. Un incident grave se produit sur la plantation Le Mercier. Un gèreux a été attaqué et a frappé à coups de couteau quatre grévistes. Tous sont hospitalisés à Pointe-à-Pitre. Les forces de gendarmerie ne sont pas intervenues. Éboué a l'impression que « *les travailleurs reprendraient le travail* <sup>502</sup> » si des meneurs n'entretenaient pas l'agitation dans les cantons du Lamentin et de Port Louis où des élections cantonales doivent avoir lieu et où « *l'ancien député Satineau semble vouloir prendre position* <sup>503</sup> ». Dans la commune du Moule à l'usine Gardel, des travailleurs provenant du territoire de Ste Anne <sup>504</sup>, sont venus débaucher les ouvriers qui avaient repris le travail. Pour contrer ces mouvements, les patrons se mettent à embaucher des travailleurs étrangers ou français de Saint-Martin. Les 24-25 février 1937, Eboué obtient du capitaine du port de Pointe-à-Pitre qu'un bateau (le Javeline) qui amenait des ouvriers saint-martinois reprenne la mer « afin d'éviter tout choc avec le monde ouvrier ». Ils arrivent malgré l'interdiction du gouverneur (rapport du commissaire de police du 25 février). Satineau proteste : le 27 février, il informe Éboué que des travailleurs anglais sont sur certaines habitations. Il lui demande de « prendre mesure pour éviter conflit et paralysie dans la reprise du travail ». Pour Éboué, il s'agit d'ouvriers faciles à embaucher à très faible salaire et qui seront des briseurs de grève : il les fait renvoyer avec un dédommagement financier mais les patrons ne semblent pas désarmer <sup>505</sup>. Éboué se rend sur place, parlemente, explique, obtient l'accord de la reprise immédiate du travail. Pour Beaufort, il conduit la même action. Il a l'impression que la grève a pris fin <sup>506</sup>. Il note à son ministre : « *Jusqu'à maintenant, aucune intervention des forces de gendarmerie* » et il rentre à Basse Terre. En mars, Satineau toujours prompt à se faire passer pour un homme qui protège les ouvriers multiplie les télégrammes : le 9, il demande à Éboué de faire

---

<sup>502</sup> Après mi février, des accords sont conclus dans les centres Gardel et Courcelles dans la commune du Moule, à Ste Marthe dans la commune de St François, dans les centres Roujol et Darboussier ainsi qu'à Bonne Mère.

<sup>503</sup> FCDG, F22/9 ; télégramme d'Eboué à Moutet le 8 février 1937.

<sup>504</sup> La commune de Satineau.

<sup>505</sup> ADG, SC 6218, 1<sup>er</sup> dossier, les grèves de 1936-1937. Le président du syndicat des fabricants de sucre prétend qu'ils sont nécessaires. Le 9 mars 1937, Eboué a reçu encore un télégramme du responsable de l'usine Jaula au Lamentin : « vous prie autoriser employer des ouvriers français de St Martin. Ouvriers Guadeloupe ont gagné assez d'argent ».

<sup>506</sup> FCDG, F22/9, télégramme d'Eboué à Moutet le 24 février 1937.

protéger les travailleurs à Petit-Canal ; le 19, « le gérant de la propriété Boisvinière Darboussier aux Abymes refuse d'embaucher les travailleurs syndiqués. Proteste contre brimade<sup>507</sup> ».

Quand le travail reprend dans plusieurs centres, un incident se produit (le 15 mars) : « *des travailleurs de Baie Mahault ont débauché sur le territoire du Lamentin, des ouvriers agricoles qui avaient repris le travail* ». Des rumeurs de grève générale courent et Éboué attend des informations pour prendre des mesures préventives. « *Je pense arriver, dit-il, à faire avorter ces projets d'agitation en les dénonçant publiquement* » ; il compte aussi sur la justice pour prouver comme il en est certain, que « *les meneurs sont des agents politiques* ». Les 19 et 20 mars, la reprise du travail se confirme dans les centres Gardel, Beaufort et Sainte-Marthe. Eboué revient à Pointe à Pitre rencontrer les représentants du syndicat des fabricants de sucre qui ont demandé la protection d'une brigade pour deux centres. Il se dit persuadé que « *l'agitation est purement politique* » et que « *les agitateurs sont encore des amis du député Satineau* ». Leur but est double : d'une part, obtenir « *le départ du gouverneur* » et « *un remplaçant indiqué par les partisans de Satineau* » plus capable que le gouverneur d'obtenir « *des avantages plus importants* » pour les travailleurs ; d'autre part, obtenir que le gouverneur fasse « *pression sur le Parquet afin de faire cesser toute enquête et faire classer les dossiers de fraudes électorales contre les maires de Sainte-Anne, la commune de Satineau, Petit Bourg et Petit Canal* ». <sup>508</sup> Eboué y voit un complot et envisage de réquisitionner éventuellement les troupes de l'Infanterie coloniale. *En face de ces mouvements, les patrons adoptent une attitude nouvelle*<sup>509</sup>.

Jusque là les patrons, toujours solidaires, demandaient au gouverneur de recourir à la gendarmerie en cas de troubles. Ils commencent à constituer des syndicats patronaux pour s'entraider en cas de grève. Ils acceptent de discuter avec les représentants des syndicats ouvriers et font appel au gouverneur pour qu'il arbitre les conflits. L'action du patron des Sucreries coloniales à Capesterre et d'André Aubery<sup>510</sup> à Sainte-Rose est un

---

<sup>507</sup> ADG, SC 6218, 1<sup>er</sup> dossier, les grèves de 1936-1937.

<sup>508</sup> FCDG, F22/9 ; télégramme d'Eboué à Moutet le 19 février 1937

<sup>509</sup> ADG, SC 6218, 1<sup>er</sup> dossier, les grèves de 1936-1937.

<sup>510</sup> *Ibid*, La famille Aubery à la Guadeloupe est une branche de la famille Aubery de la Martinique, riche et puissante famille de békés. A la Guadeloupe la famille, moins riche, moins puissante, accepte de discuter.

exemple. Un contrat sur l'augmentation des salaires est passé entre le syndicat agricole et la société des Sucreries coloniales. De son côté, Aubery a signé le même contrat et précise au président du syndicat qu'il compte sur lui pour qu'il assure, dès le 1<sup>er</sup> jour de la reprise, « *une bonne marche à mon établissement tant dans la partie agricole que dans la partie industrielle* ». Il écrit à Éboué pour le remercier de son concours.

Les archives montrent que les patrons n'ont pas tous cette attitude. Certains refusent d'appliquer les prix convenus pour la tonne de canne (sur l'habitation Bertaudière, à Anse-Bertrand). Le 17 février 1937, Emmanuel Leborgne, le secrétaire général du syndicat des ouvriers agricoles et industriels de Ste Anne écrit au gouverneur<sup>511</sup> : « *Je dois vous mettre au courant des injustices flagrantes qui se commettent à l'égard des travailleurs de canne par les patrons (il cite les deux administrateurs de l'usine Gardel et trois administrateurs de l'usine Courcelles) : ils veulent imposer leur taux dérisoire de salaire ou pour 5 à 6 minutes de retard les ouvriers sont renvoyés chez eux or ils habitent à 6-7 km (à pied)* ». Le 19 février 1937, un mouvement de grève à l'usine Marquisat de Capesterre a été lancé par un syndicat de création récente ; le rapport rédigé par le maréchal des logis signale que « De l'avis de tous, le but poursuivi par trois syndicalistes de ce syndicat est politique puisque les trois sont propriétaires ou colons<sup>512</sup> ».

Dans le courant de l'été 1937, les conflits reprennent comme à l'usine Darboussier ; la négociation dure jusqu'au 15 août<sup>513</sup> mais à la fin du mois, des contestations s'élèvent à l'usine de Bonne Mère contre le directeur qui voulait restreindre le personnel pendant l'inter récolte alors que le gouverneur lui, propose de réduire le personnel en attribuant les congés payés<sup>514</sup>. Il faut noter la lettre qu'un certain d'Aubert, envoie le 19 août, à Gratien Candace pour exprimer le désaccord patronal à l'égard de cette dernière négociation conduite par Éboué. Dans sa lettre, il informe Candace :

---

<sup>511</sup> ADG, Fonds incendie 55, INC 350.

<sup>512</sup> ADG, SC 6218, 1<sup>er</sup> dossier, les grèves de 1936-1937.

<sup>513</sup> FCDG, F 22/ 9, télégramme 259 du 26 août 1937. Un salaire minimum journalier est fixé pour l'usine ainsi qu'une augmentation de salaire de 10% pour les ouvriers touchant déjà ce minimum. Une indemnité journalière de cherté de vie de 3Fr est accordée également à chaque travailleur de l'usine

<sup>514</sup> FCDG, F 22/ 9, télégramme 268.



*« Nous venons de câbler à notre direction locale de la Guadeloupe que l'application de la semaine de quarante heures nous paraissait inopportune au moment même où des atténuations étaient envisagées dans la Métropole, et que d'autre part nous ne saurions accepter un arbitrage qui ne s'appliquerait pas à l'ensemble des Usines de la Guadeloupe<sup>515</sup>. »*

Au début des grèves, les patrons ont accepté la discussion et les hausses de salaire; en 1937, ils deviennent plus réticents : la politique du Front populaire ne leur fait plus peur. Ils savent Blum<sup>516</sup> en difficulté et l'alliance avec Candace leur paraît préférable à l'entente avec Éboué.

Un autre lieu fort des revendications de l'île est le port de Pointe-à-Pitre dont le rôle est essentiel dans l'économie de l'île. Il se trouve que Valentino est conseiller juridique du syndicat des dockers et Satineau joue double jeu entre les dockers et les patrons. La grève reprend en avril 1937, lancée par le syndicat des dockers dont le président est lui-même candidat sur une liste SFIO soutenue par le député Satineau. Éboué envisage de faire éventuellement assurer le chargement des bananes par la main d'œuvre pénale afin de préserver les intérêts des petits planteurs. Commence alors la discussion sur une convention collective pour les dockers. Le gouverneur propose d'adopter une échelle mobile des salaires en fonction du coût de la vie puisqu'elle a augmenté de 17 % depuis novembre. Les dockers signent ; le travail doit reprendre quand les représentants des compagnies de navigation et de la Chambre de Commerce semblent vouloir revenir sur l'engagement signé par eux<sup>517</sup> provoquant des incidents graves. Les dockers veulent la signature de la convention sur les salaires, la durée du travail, les congés payés, les conditions d'embauche. La grève se poursuit quand une bagarre éclate entre membres de l'Union syndicale des dockers et le syndicat des arrimeurs et débardeurs. Parmi ceux-ci, deux hommes sont arrêtés portant des révolvers et un rasoir, un autre une aiguille de matelassier ! Éboué a l'impression *« que l'on veut le pousser à mettre des forces de gendarmerie en face des grévistes dans l'espoir d'incidents sanglants<sup>518</sup> »*. Il réunit les

---

<sup>515</sup> FCDG, F 22 / 2, dossier 4.

<sup>516</sup> Blum démissionne en juin 1937.

<sup>517</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 161.

<sup>518</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 202, 6 juillet 1937.

dockers pour les haranguer. Il déplore que ce conflit soit compliqué par des arrières pensées politiques. Des rumeurs laissent entendre qu'on cherche, à « *provoquer des incidents qui entraîneraient le départ du gouverneur avant septembre, seule mesure capable d'assurer de bonnes élections*<sup>519</sup>. » Le 8 juillet, pendant les négociations, un nouvel incident se produit : des manifestants ont libéré des dockers que des gendarmes conduisaient en prison. Inlassablement, Éboué reprend les négociations. Le 11, les dockers inculpés se présentent tous au Parquet mais sont laissés en liberté provisoire, la condition pour que le syndicat des dockers fasse reprendre le travail. Éboué dit ses regrets<sup>520</sup>: « *le conflit aurait été terminé avant si les représentants de la Chambre de Commerce » en liaison avec les amis du député Satineau », n'étaient pas intervenus pour envenimer les négociations en prétendant « contre les chiffres scientifiquement présentés » que la vie n'avait pas augmenté depuis novembre 1936. Ils voulaient encore une fois que le sang coule pour obtenir son rappel. Un conseiller général, le Dr Julien, ami de Satineau, a même déclaré : « cette fois ci, il saute ». Non seulement le sang n'a pas coulé, Éboué n'a pas sauté et le gouverneur a renvoyé le détachement d'Infanterie coloniale. Il termine sa note au ministre en citant un extrait du rapport que, la veille, le procureur de la République lui a remis : « Trop d'ambitions se cristallisent autour des mouvements de grèves. Il ne s'agit plus de faits d'ordre économique ; les buts sont politiques. On a escompté un conflit entre les grévistes et la force publique pour rendre le gouverneur impopulaire ».*

L'action revendicative des travailleurs a été liée à l'attitude des patrons-grands propriétaires, de leurs représentants à la Chambre de Commerce et aux agissements d'hommes politiques sans scrupule : Candace et Satineau, relayés sur le terrain, par leurs acolytes qui essaient de porter atteinte à la légalité républicaine et à l'ordre public. Sans scrupule, ils défendent leur carrière et l'attitude du gouverneur, intransigeante à leur égard et bienveillante à l'égard des masses populaires ne peut que les gêner. Ils voulaient aboutir à des affrontements entre grévistes et non grévistes, entre grévistes et forces de l'ordre, entre éléments extérieurs et éléments intérieurs aux usines. Si ces affrontements entraînaient mort d'hommes, le gouverneur montrerait son incapacité à maintenir l'ordre et il serait rappelé. Le gouvernement de Front populaire n'aurait plus qu'à reconnaître qu'un gouverneur noir ne pouvait pas réussir à s'imposer en face des blancs comme en face des

---

<sup>519</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 202.

<sup>520</sup> FCDG, F 22 / 9, Toutes les citations d'Eboué à la fin de ce paragraphe sont tirées du télégramme 212.

noirs. Comme Éboué réussit à arbitrer les grèves, ses opposants cherchent à multiplier et aggraver les incidents politiques. Les élections de 1937 allaient encore le démontrer.

Deux conseillers généraux décédés en janvier 1937, étaient à remplacer. Les électeurs de Pointe-à-Pitre sont convoqués pour le 14 mars. Le premier tour conduit à un ballottage. Les élections se sont déroulées sans incident sauf dans la commune de Bouillante où les gendarmes ont été requis à 19 h avant le dépouillement : des inconnus s'étaient emparés de documents électoraux que les gendarmes ont pu reprendre, non sans mal ; dans la bousculade, les lampes ont été éteintes et des pierres jetées dans la salle blessant un gendarme. Le gouverneur demande d'ouvrir une enquête.

Les élections cantonales du 21 mars à Pointe-à-Pitre se déroulent sans incident ; les élections municipales prévues pour le 18 avril, donnent lieu elles, à davantage d'agitation. Trois listes sont en présence : une liste de l' « Union républicaine et radicale socialiste » soutenue par Satineau ; une liste de l' « Entente démocratique et sociale » soutenue par René-Boisneuf et une liste « nuance SFIO » comprenant surtout de jeunes candidats. Éboué est soucieux. On est en pleine campagne sucrière et des mouvements de grève peuvent reprendre. Il voudrait que la campagne électorale se fasse sans répercussion sur le travail. Il note au ministre, le 7 avril, que les candidats s'activent à des réunions et à des distributions de tracts « *rédigés en termes plus ou moins modérés* » ; il a pris « *toutes mesures pour assurer la liberté, sincérité et sécurité* » du scrutin<sup>521</sup>. Il précise que lui-même et le procureur général seront à Pointe-à-Pitre le jour des élections. Le 14 avril, il réunit les maires du canton, une réunion qui se tient « *avec beaucoup de courtoisie entre les adversaires* ». La campagne se poursuit dans le calme et le gouverneur espère que le scrutin va effectivement se dérouler sans incident « *sauf s'il y a fraude* ». La fraude électorale étant une pratique ancienne, Éboué est très attentif ; il envoie un long télégramme à Marius Moutet : « *Le député Satineau est au courant des dispositions prises. Le Procureur général a pris des dispositions pour intervenir immédiatement et poursuivre toute irrégularité constatée* ». Les électeurs savent que « *tous les auteurs de fraudes au cours des élections dernières doivent passer prochainement en correctionnelle* ». Éboué insiste sur « *la volonté de l'administration locale de poursuivre tous les délits électoraux* ».

---

<sup>521</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 98 du 7 avril 1937.

*d'où qu'ils viennent » [...] « Je ne me suis jamais départi du principe de neutralité et me suis toujours placé au dessus des partis. J'ai pris la précaution par une note de service le 10 mars et le 25 mars, d'attirer l'attention des fonctionnaires de tous ordres sur le principe de neutralité absolue et obligatoire qu'exige la fonction administrative et sur la position de réserve, de modération et de dignité que commande la situation particulière du fonctionnaire. J'ai pris aussi la précaution de réunir les adversaires et maires du canton afin de prévenir les fraudes que tous ont été unanimes flétrir [...] Je crois qu'il est impossible de donner des instructions plus précises et de prévoir des mesures plus efficaces à l'occasion d'un scrutin<sup>522</sup>. »*

L'inquiétude d'Éboué est renforcée par la présence de Satineau qui a annoncé son départ vers la métropole seulement pour le 25 avril, après les élections. Le premier tour du 18 se déroule sans « la moindre bagarre » sauf un incident : au moment de voter, un électeur a été surpris avec trois enveloppes contenant des bulletins. Au second tour, deux listes restent opposées<sup>523</sup> : celle de l'Entente démocratique et sociale, soutenue par René-Boisneuf et celle de la SFIO patronnée par Satineau. Les deux listes rassemblent des forces à peu près égales. La lutte s'annonce serrée puisque la grève a repris le 24 avril chez les dockers de Pointe-à-Pitre et que le président des dockers est candidat sur la liste SFIO. L'ordre public risque d'être bousculé d'autant que le candidat René-Boisneuf a porté au Parquet général la connaissance d'un tract de Satineau : « *Que René-Boisneuf, Ste Croix Archimède et Cie sachent bien que la classe ouvrière et moi sommes décidés à verser notre sang généreux pour défendre pied à pied le suffrage universel<sup>524</sup>* ». Défenseur des ouvriers, Satineau serait prêt à jouer le martyr pour défendre la démocratie !

Pourquoi ce tract alors que la liste SFIO peut l'emporter ? Les socialistes de Satineau prétendent craindre la fraude de leurs adversaires comme le dernier tract de Satineau le laisse penser : « *Le sang socialiste coulera si l'on détourne une seule de nos voix. Notre formule est : « vaincre ou mourir<sup>525</sup>* ». C'est bien ce qu'ils veulent pour mettre en difficulté le gouverneur.

---

<sup>522</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 112 du 17 avril 1937.

<sup>523</sup> FCDG, F 22/ 9; télégramme 120.

<sup>524</sup> FCDG, F 22/9.

<sup>525</sup> FCDG, F 22/9.

Conscient de ces dangers, Éboué, prend toutes les précautions possibles pour le second tour du 25 avril : à six heures du matin, il est à pied d'œuvre à Pointe à Pitre avec le secrétaire général et le procureur général, Larcher ; ils attendent un détachement de l'Infanterie coloniale avec quarante hommes. Les résultats donnent gagnante la liste SFIO contre la liste René-Boisneuf ; Éboué peut repartir s'occuper de la grève des dockers.

Lors de l'ouverture de la première session du conseil général le 16 juin, le gouverneur Éboué signale au ministre<sup>526</sup> l'attitude, dans le groupe socialiste, de deux amis de Satineau, le Dr Julien et Phirmis : parce que le groupe socialiste n'avait que trois de ses membres dans la commission financière, le Dr Julien a refusé de participer. Il a ensuite manœuvré pour empêcher le vote du budget par « obstruction systématique menée de concert avec les socialistes » jusqu'à la fin de la session. Malgré cela, l'intrigue de Julien a échoué : certains socialistes avaient donné à Éboué l'assurance que le budget serait voté ce qui fut fait avec vingt huit voix et deux bulletins nuls sur trente conseillers présents. Les socialistes sont divisés et les amis de Satineau ne font pas toujours la loi.

Les élections cantonales d'octobre 1937 s'avèrent plus délicates dans la mesure où Satineau est candidat dans le canton du Lamentin et Candace, dans le canton de Capesterre.

Le 30 août, Moutet adresse à Éboué des recommandations<sup>527</sup> : il lui demande de fixer les élections à la même date qu'en métropole, les 10 et 17 octobre ; de prendre « *toutes les mesures prescrites par la loi* » afin d'assurer « *l'impartialité et la sincérité* » du scrutin. La force publique doit être utilisée seulement si tous les autres moyens ont été épuisés. Il répète que l'Administration doit être entièrement neutre et laisser s'exprimer librement le suffrage universel. Moutet se montre très pointilleux sur les détails du scrutin dont il veut tout connaître (les conditions du déroulement des élections, les résultats avec le nombre d'inscrits et de votants, les suffrages obtenus par parti avec les gains et les pertes pour chacun). Le 4 septembre Satineau débarque à Pointe-à-Pitre. Le délégué envoyé par Éboué pour saluer le député a été remercié mais n'a reçu aucun « *geste de courtoisie, carte de visite ou mot personnel* » à l'intention du gouverneur comme la civilité l'exige. Le 5 septembre, Éboué est présent à un concours agricole à Sainte-Rose. Satineau arrive, parcourt l'assemblée sans venir saluer le gouverneur. A 17 h, lors d'une réception privée

---

<sup>526</sup> FCDG, F22/9 ; télégramme 188, le 18 juin 1937.

<sup>527</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 372.

en son honneur, il n'hésite pas à proclamer ouvertement<sup>528</sup> : « *Je suis venu ici pour combattre Reimonencq<sup>529</sup> et le gouverneur. Si la population préfère le gouverneur je devrais démissionner. Lors des élections cantonales prochaines, le sang coulera s'il le faut mais la majorité restera à mes amis car je serai à leur tête autour des bureaux de vote* ».

Le 14 septembre, Moutet fait une ultime recommandation à Éboué : « *Je compte sur vous et tous vos collaborateurs pour user de la patience et de la courtoisie avec le député et faire qu'aucun grief valable ne puisse être imputé à votre administration* ». Les socialistes sont-ils en si mauvaise posture à Paris pour ménager autant Satineau ?

Dans ce climat très tendu, Éboué envisage le 17 septembre, de prendre deux mesures : suspendre pendant un mois les conseillers municipaux des cantons de Capesterre et du Lamentin qui viennent d'être interdits de droits civiques par un arrêt de la Cour d'Appel le 13 septembre et suspendre de la présidence des bureaux de vote, neuf conseillers municipaux de Capesterre et Petit-Bourg frappés eux aussi d'interdiction des droits civiques. Il s'agit d'éviter la suspicion des électeurs afin d'assurer « une consultation sincère » mais Moutet fait savoir le 28 septembre que cette suspension serait inopportune à la veille d'un scrutin sur lequel elle aurait immanquablement des répercussions<sup>530</sup>. Éboué demande alors au procureur général Larcher que l'arrêt annonçant les mesures de suspension dans l'affaire de Petit-Bourg, soit renvoyé à quinzaine, c'est-à-dire après la consultation électorale. Quant à entretenir des « *relations cordiales* » avec Satineau, il met des conditions : Satineau doit déposer sa carte de visite à un bureau de Pointe-à-Pitre pour répondre au salut que le gouverneur lui a fait porter à son arrivée et détruire le numéro du journal *La voix du Peuple* du 11 septembre qui contenait un article contre le gouverneur et le procureur général. Satineau maintient son refus.

---

<sup>528</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 270. Satineau entend monter par là qu'il prend position contre les blancs pour soi disant soutenir les noirs. En fait, il défend sa carrière.

<sup>529</sup> Joseph Reimonencq, le maire blanc-pays de Sainte-Rose avait fait l'objet d'un rapport de gendarmerie pendant les législatives de 1936 pour s'être écrié dans la salle de vote : « J'emmerde le gouverneur, (Bouge à l'époque) Candace et le capitaine de gendarmerie ».

<sup>530</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 216.

Le 8 octobre, à la veille des élections, Candace débarque à Pointe-à-Pitre<sup>531</sup>. Éboué a envoyé le secrétaire général pour le saluer tandis que Satineau et le maire de Pointe-à-Pitre « *sont allés le chercher à bord* ». Candace est accueilli sans incident par de nombreux manifestants malgré la présence de sympathisants de René-Boisneuf. Il est reçu à Pointe-à-Pitre puis à la mairie de Basse-Terre où, sans rien laisser paraître, il évoque sa vieille amitié pour le gouverneur auquel il rend visite. Le lendemain, « *des troubles assez sérieux* » éclatent à Petit-Bourg et Petit-Canal, « *des incidents à Port-Louis, Anse Bertrand et Petit-Canal* ». Éboué réquisitionne une nouvelle fois l'Infanterie coloniale et fait renforcer la gendarmerie de Petit-Bourg (Basse-Terre) et Petit-Canal (Grande-Terre). Geriac, le maire de Petit-Bourg dit : « *le sang coulera si (on est) en présence des forces de gendarmerie* <sup>532</sup> ». Le gouverneur sait aussi que « *Satineau a loué cinq camions destinés à transporter des gens de trois communes dans certains bureaux de vote* » [...] « *Le but poursuivi est de provoquer le conflit avec la gendarmerie et la mettre dans l'obligation de faire usage de ses armes* <sup>533</sup> ».

Le rapport au ministre indique que les élections se sont passées « *dans le plus grand calme* ». Un seul incident a eu lieu, dans la commune de Baillif (à Basse-Terre) où, à la suite d'une bagarre, l'urne a été emportée. Le résultat donne Candace battu<sup>534</sup>.

Le 17 octobre, jour du deuxième tour dans le canton du Lamentin, Satineau s'est mis à la tête d'une bande de deux cents personnes étrangères à la commune de Baie Mahaut, dont Candace est originaire. Il veut les entraîner dans une manifestation pour, dit-il, « *défendre avec moi le suffrage universel que d'aucuns veulent bafouer avec la bienveillance de l'Administration* ». Des électeurs s'opposent à cette manifestation et le procureur de la République avertit Satineau des risques pénaux encourus. Éboué veut bloquer les camions qui transportent des personnes étrangères à la commune. Satineau, le Dr Julien, trois conseillers, tous à la tête d'un grand nombre de citoyens ont encerclé le bureau de vote de Baie Mahaut. Visiblement le député Satineau cherche à provoquer un

---

<sup>531</sup> FCDG, F 22/9, télégrammes 289 et 301. Le 27 septembre, Eboué avait écrit à Moutet : « *je suis avisé qu'il a pris part active pendant son séjour à Paris pour intriguer* » avec pour but, le rappel du gouverneur à Paris.

<sup>532</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 303.

<sup>533</sup> *Ibid.*

<sup>534</sup> FCDG, F 22/9, télégrammes 305 et 312.

incident. Dans l'après midi, il accuse Éboué de prendre des mesures illégales en faisant intervenir des agents administratifs dans les opérations électorales alors que pour Éboué, il s'agit de prendre toutes les mesures pour assurer la sincérité des opérations. Aucun incident grave finalement sauf que l'urne avait deux ouvertures ! Le 18 octobre, les résultats donnent Satineau battu dans le canton du Lamentin.

Il reste encore une élection importante : les électeurs de Marie-Galante ont été convoqués pour les 24 et 31 octobre afin d'élire un conseiller général en remplacement de Jerpan dont l'élection en décembre 1936 vient d'être annulée par le Conseil d'État. Éboué ne peut que constater la victoire de Jerpan, les électeurs du parti opposé s'étant abstenus<sup>535</sup>.

Si Candace a quitté la Guadeloupe dès le 26 octobre, Satineau reste jusqu'au 10 décembre 1937. Le 30 octobre doit se tenir la première réunion du nouveau Conseil général où Jerpan doit être présent. L'affrontement se poursuit<sup>536</sup> avec le trio Candace, Satineau et Valentino : « *Trois fois honte !*<sup>537</sup> ».

Le 30 octobre, à la première réunion du Conseil général nouvellement élu, la tradition veut que le doyen d'âge préside et qu'après le discours du gouverneur, les conseillers procèdent à l'élection du nouveau bureau et du président. La réunion est marquée par plusieurs incidents<sup>538</sup> : Valentino (SFIO) a fait une intervention violente et a finalement frappé Jerpan ; l'urne qui circulait a été vidée de son contenu et les bulletins dispersés par Rinaldo<sup>539</sup>. Une deuxième tentative de scrutin subit le même sort. Le public envahit l'enceinte de l'assemblée ce sur quoi, le président fait appel aux gendarmes après qu'Éboué aie contresigné la réquisition. Le vote a lieu dans ces conditions ; une majorité de vingt et un conseillers se dégage contre treize opposants (six amis de Satineau, six SFIO et un ancien député conseiller SFIO). Furcie Tirolien, grâce à l'action intransigeante d'Éboué récupère son siège de président et Jerpan se retrouve dans la commission financière. Dans l'après midi, Éboué reçoit Satineau qui lui exprime son indignation : « *La salle de délibérations du Conseil général vient d'être envahie par la force armée alors que les*

---

<sup>535</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 226, 27 octobre 1937.

<sup>536</sup> FCDG, F 22/9, dossier 1.

<sup>537</sup> Pour reprendre une partie du titre du journal *Le Radical Socialiste* le 26 juillet 1958.

<sup>538</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 330.

<sup>539</sup> Rinaldo appartient à la SFIO ; il est avocat stagiaire.



*discussions se poursuivaient dans le calme et la dignité. Je proteste énergiquement contre ce procédé anti-démocratique que pratique seulement un gouvernement totalitaire* ». Le conseiller Rinaldo adresse à Éboué un télégramme sur le même ton : « *Signalons l'intervention de la force armée. L'Assemblée délibérant sous la contrainte, protestons énergiquement contre pareilles méthodes fascistes contraires à la norme démocratique et républicaine* ».

Éboué se défend en s'appuyant sur le règlement intérieur du Conseil général et sur le fait que le gouverneur n'a aucun pouvoir de police sur l'Assemblée. On peut s'interroger sur l'attitude du gouverneur ce 30 octobre : les partisans de Satineau sont bien à l'origine des incidents mais l'empressement d'Éboué à contresigner l'appel aux gendarmes, peut être interprété comme un recours à une manière forte qui aurait influencer le vote<sup>540</sup>. Il a cédé à la provocation. Son ministre entend lui rappeler que<sup>541</sup> : « *Bien que la mesure (l'appel aux gendarmes) soit prévue par la loi, il ne doit y être fait recours que dans des circonstances graves, exceptionnelles et après avoir tenté de ramener l'ordre par tous les moyens notamment par la suspension de séance* ». Ayant reçu de Satineau un télégramme dans lequel le député demande au ministre si Jerpan, inéligible, peut siéger au Conseil général, Moutet fait savoir à Eboué :<sup>542</sup> « *Je vous prie d'informer le député Satineau*<sup>543</sup> *que Jerpan ayant été proclamé élu, il peut siéger. Le cas ne peut être tranché que par la voie du Contentieux* ».

Comment interpréter ces incidents du 30 octobre ? Les partisans de Satineau ont agi de manière à créer une situation telle que l'appel à la gendarmerie parut inévitable à Éboué. Leur objectif était bien de faire reconnaître en haut lieu que le gouverneur, dépassé (ou énervé) par les événements, abuse de son pouvoir. Eboué a-t-il montré quelque impartialité ou a-t-il fait preuve d'abus de pouvoir ? Il apparaît en tout cas, qu'Éboué piqué à vif, ne se laisse pas faire et contre-attaque. La section guadeloupéenne de la Ligue des Droits de l'Homme en juillet 1937 a émis une remarque sur l'incompatibilité de cumuler des rétributions liées à un mandat électif et une fonction financée par le budget local.

---

<sup>540</sup> Il est courant de lire que Tirolien a récupéré son poste de président du Conseil général grâce à Eboué.

<sup>541</sup> FCDG, F 22/9 ; télégramme n° 238, 2 novembre 1937.

<sup>542</sup> FCDG, F 22/9 ; télégramme 240, 4 novembre 1937.

<sup>543</sup> Le député Satineau est encore présent à la Guadeloupe.

Éboué demande à trois conseillers de choisir entre leurs charges : le docteur Julien, conseiller général et médecin à l'hôpital général de Pointe-à-Pitre ; le docteur Saint-Val, conseiller général et médecin de l'assistance médicale ; Médard Albrand, conseiller général et répétiteur auxiliaire au lycée Carnot. Or, sur cette question, le ministre avait déjà fait connaître à Éboué sa position, à la fin d'octobre : « *Étant donnée la tolérance dont l'administration locale a fait montre dans le passé, cette mesure sans doute strictement conforme au règlement [...] risque d'être interprétée comme des représailles à l'égard d'un parti ou des personnes* ».

Le ministre continue à prêcher la tolérance alors que le gouverneur adopte une attitude ferme qui s'appuie sur une application stricte des textes pour atteindre des adversaires qui n'ont aucun scrupule. Le bras de fer est engagé.

Dans le courant de novembre, le président du Conseil général, Fucie Tirollien, fait savoir au gouverneur que par application du décret du 24 septembre 1937, le docteur Julien est déclaré démissionnaire par l'Assemblée. Ce dernier proteste, prétendant qu'il ne reçoit pas un traitement pour sa fonction à l'hôpital mais « une allocation forfaitaire ». Éboué maintient que le Conseil général a correctement appliqué la loi. Le Dr Julien finit par consentir à ne pas siéger jusqu'à la réponse du ministre « *afin d'éviter l'expulsion par la force armée*<sup>544</sup>. » Le 30 novembre, Marius Moutet fait savoir à Eboué qu'il a reçu de Satineau un câble dans lequel ce dernier lui demande : « *le Conseil général a démissionné le Dr Julien ; doit-on procéder à une élection complémentaire avant que le Conseil d'État statue sur le pourvoi ?* » Le ministre demande à Éboué de « *renseigner le député sur le caractère non suspensif du pourvoi et sur la date* » qu'il va décider pour l'élection. Éboué opte pour les 13 et 20 février, après l'ouverture de la campagne sucrière. Le ministre juge cette date « *politiquement opportune* » mais veut savoir sur quels textes Éboué se base. On voit le décalage qui s'opère entre le gouverneur et son ministre : l'un veut sortir par des décisions autoritaires d'une situation rendue inextricable par ses ennemis; l'autre, loin des réalités, entend continuer à s'appuyer sur des textes réglementaires.

---

<sup>544</sup> FCDG, F 22/9 ; télégramme 359, 24 novembre 1937.

Satineau a choisi de regagner la métropole après les résultats des élections municipales fixées au 5 décembre dans l'île de la Désirade et à St Louis de Marie-Galante. A la Désirade, la liste opposée à celle soutenue par Satineau est élue ; à Saint-Louis, la liste Jerpan est élue. Dans les deux cas, l'échec est certain pour les candidats de Satineau. Le 8 décembre, le ministre Moutet fait savoir à Éboué <sup>545</sup>: « *J'étudie la possibilité pour Jerpan et consorts, d'une grâce amnistiante ou à défaut, une grâce simple. Ceci dans un but d'apaisement. Il me paraît préférable d'envisager la même mesure pour toutes personnes condamnées pour les mêmes faits* ». Le 10 décembre, Satineau embarque pour la métropole avec, sans nul doute, un très fort ressentiment contre Éboué : il n'a pas renoncé à défier le gouverneur<sup>546</sup>.

En février 1938, au début de la campagne sucrière, de nouvelles difficultés surgissent avec des arrêts fréquents de travail : soit, les travailleurs refusent le travail à la journée parce que le rendement fixé par journée est trop élevé (Éboué doit faire vérifier les rendements possibles dans une journée) ; soit, les travailleurs arrêtent la coupe parce qu'ils sont menacés par des « meneurs » qui arrivent avec bâtons, couteaux... Des faux bruits sont parfois répandus. Éboué fait enquêter et met en garde au sujet de ces rumeurs. Le travail s'effectue sous la protection de détachements de la gendarmerie ; il fait contrôler la proportion de main-d'œuvre étrangère afin de vérifier que les usiniers emploient les travailleurs français<sup>547</sup>. Les discussions se poursuivent encore en mars et avril 1938 sur les conditions de travail : le 7 avril, des ouvriers sont prêts à arrêter le travail au centre de Gardel sur l'habitation Sainte-Catherine parce qu'ils réclament encore le travail à la journée sans imposition de rendement. Force est de constater que les lois sociales sont loin d'être appliquées partout.

Première difficulté : le désaccord est manifeste entre les usiniers et les syndicats des travailleurs agricoles. Les patrons eux, ont réussi à s'unir, contrairement à ce qui s'était passé en 1937; ils résistent à toute proposition d'augmentation des salaires. Ils font savoir à Paris : « *impossible d'ouvrir la campagne avec le gouverneur actuel* ». Les patrons

---

<sup>545</sup> FCDG, F 22/9 ; télégramme 277.

<sup>546</sup> FCDG, F 22/9, dossier 3.

<sup>547</sup> ADG, Fonds incendie 55, INC 350.

récusent ainsi le fait qu'Éboué garde le contact avec les syndicats ouvriers pour chercher un accord. A la mi-février, la mésentente persiste à la fois sur les salaires et sur le mode de travail : les délégués syndicaux demandent le travail à la journée ; les délégués patronaux demandent le maintien du travail à la tâche. Aucun accord n'est en vue et le 1<sup>er</sup> mars, Éboué nomme comme surarbitre, le président de la Cour d'Appel qui décide de fixer à 8h la journée de travail et une augmentation de 25 à 50% des salaires. Après une mise au point le 6 mars par Éboué, sur certains termes de l'arbitrage, le travail reprend à l'usine Gardel de Grande-Terre et à l'usine Marquisat de Basse-Terre. Le lendemain, nouvelle interruption du travail à Gardel. Des « *éléments étrangers au monde du travail, des agitateurs politiques* » font croire aux ouvriers que les explications données par Éboué le 6 mars changent le sens du sur-arbitrage et « *constitue un nouvel arbitrage imposé par le gouverneur* ». Éboué doit de nouveau expliquer qu'il n'en est rien et met en garde contre de « *nouvelles manœuvres des agitateurs* ». A la demande de la direction de l'usine Gardel, il ordonne l'envoi des forces de gendarmerie destinées à protéger la majorité des ouvriers désireux de travailler. Il insiste sur ces agissements suspects qui permettent de conclure « *à l'intervention d'une personnalité intéressée à provoquer des troubles au moment où les conditions accordées aux travailleurs agricoles sont particulièrement avantageuses*<sup>548</sup>. » Après plusieurs jours d'hésitation, les ouvriers agricoles reprennent le travail malgré des éléments perturbateurs. Là où se produisent des incidents, ils présentent un caractère politique qui ne trouve pas d'écho dans la population ouvrière. Le 19 mars alors que la campagne sucrière est complètement en train, les syndicats ouvriers prennent position pour le travail à la journée sans fixation de rendement. Éboué cherche avant tout à éviter que des effectifs importants d'ouvriers soient rejetés « *vers des personnalités à tendance révolutionnaire tel le secrétaire général de la Fédération SFIO comme Valentino* ». Il s'inquiète parce que la main d'œuvre des îles voisines (environ 10%), travaillant 8 heures de façon régulière, constitue une concurrence sérieuse (télégramme 72). Il doit, comme d'habitude, user du dialogue allié à la fermeté, pour déjouer les intrigues.

Deuxième difficulté : des élections municipales doivent avoir lieu dans la commune du Moule (Basse-Terre) le 16 janvier 1938. La veille, les cartes d'électeurs ne sont pas encore arrivées. Éboué décide d'annuler le vote et suspend pour deux mois l'adjoint qui remplace le maire. Cette suspension est sans caractère politique pour Éboué puisque les

---

<sup>548</sup> FCDG, F22/9, câble du 10 mars.

bureaux restent présidés par des partisans ou des amis de Satineau, les élections étant reportées aux 30 janvier et 6 février. Le 30 janvier, les élections se déroulent sans incident. La liste scholchériste de Satineau est celle qui a remporté le moins de suffrages : 665 voix sur 2336 inscrits.

Dans le canton du Moule doivent se dérouler les 13 et 20 février, les élections cantonales afin de remplacer Julien et Tournarel démissionnés. Afin d'éviter l'effervescence politique due à ces élections au moment où la population est occupée par la campagne sucrière, Éboué propose au ministre, le 3 février, un tirage au sort pour désigner le titulaire du siège de Julien. Moutet lui répond que les arguments invoqués sont pertinents mais qu'aucun texte réglementaire ne prévoit de tirage au sort pour résoudre ce cas ! Le 6 février 1938, il fait connaître à Moutet sa décision : en rappelant qu'il s'est « *toujours conformé aux prescriptions légales à l'occasion des élections* », il maintient les dates des 13 et 20 février mais le vote ne concernera que le siège de Julien. Les électeurs seront convoqués ultérieurement pour remplacer Tournarel. Satineau s'inquiète de bruits qui courent selon lesquels un voilier serait aller à Marie Galante « *chercher Tirolien et une bande d'énergumènes pour venir dans le canton du Moule s'opposer à la libre expression du suffrage universel. [...] La population serait à bout et rend responsable l'administration de toute effusion de sang* ». Satineau proteste auprès d'Éboué, prévient le ministre, envoie une interpellation au Président de la Chambre. Éboué l'assure que la légalité sera rigoureusement observée. Le 7 février, nouvel incident : Satineau se présente à 12h pour prendre la direction de sa mairie à Sainte Anne, comme il en avait été convenu après l'entrevue avec Éboué après le 4 février. Accompagné de nombreux partisans, il s'était présenté à la mairie, trouve la mairie fermée, l'adjoint refusant de lui remettre le service dans ces conditions là<sup>549</sup>. Satineau télégraphie à Éboué que l'adjoint et son frère se sont opposés à lui en braquant chacun un revolver. La population reste calme; le conflit qui oppose le maire et son premier adjoint ne l'intéresse pas.

Le gouverneur veille à l'ordre public. Le 13 février, les candidats sont en ballottage dans le canton de Pointe-à-Pitre et dans le canton du Moule, Julien est élu contre René-

---

<sup>549</sup> L'adjoint fait savoir à Éboué qu'il n'est pas opposé à l'entrée du député-maire dans sa mairie mais qu'il en refuse l'accès « *à une bande d'énergumènes armés, environ une centaine, parmi lesquels beaucoup d'étrangers à la commune* ». Il est certain que la présence autour de certains édiles de nombreux partisans prêts à intervenir, contribue à alimenter le climat politique très violent de l'île.

Boisneuf. La journée s'est passée sans incident. Le 20 février, au second tour dans le canton de Pointe-à-Pitre, le radical socialiste René-Boisneuf est élu contre le candidat SFIO. Des incidents éclatent alors en particulier à Morne-à-l'Eau et Éboué doit requérir un détachement d'infanterie pour maintenir l'ordre public. Le 20 mars, les élections du Moule donnent la liste scholchériste élue, une satisfaction pour Satineau. Le 28 mars, l'élection de Julien du 13 février est annulée pour une incompatibilité existant à la date du scrutin. Éboué remarque que le groupe de Valentino (socialiste SFIO) a rejeté l'élection de René-Boisneuf du 20 février.

Ces rivalités entre les trois groupes principaux du Conseil général, radical socialiste, SFIO et socialiste-schoelchériste nourrissent des élections à répétition et l'agitation. Dans le courant du mois de mai 1938, l'affaire Rinaldo occupe le devant de la scène.

Le 22 mai, le Parquet, prononce contre le conseiller Rinaldo et avec l'assentiment d'Éboué, une action disciplinaire assortie de poursuites correctionnelles pour son action au Conseil général le 30 octobre. Le Tribunal de première instance siégeant comme Conseil de l'Ordre<sup>550</sup> a renvoyé à statuer après la décision définitive de justice. Éboué regrette ce renvoi parce que ces lenteurs apportées à une affaire correctionnelle sont exploitées par les amis politiques de Rinaldo et par les alliés de Satineau. Des tracts et des articles de presse tentent de soulever l'opinion contre le gouverneur. Le 31 mai, la Cour d'Appel condamne Rinaldo à trois mois d'emprisonnement avec sursis. Éboué en espère « *une atmosphère de détente et d'apaisement, recherchée depuis toujours par l'Administration locale* ». A la session du Conseil général de juin, « *la condamnation de Rinaldo a été accueillie par une indifférence totale* ». Le parti schoelchériste et la SFIO ont accepté de collaborer avec la majorité radicale socialiste même s'ils ont déclaré que « *la collaboration avec la majorité radicale-socialiste n'impliquait pas le renoncement de leurs idées* ». Pourquoi cette entente ? La réponse est à Paris.

Depuis mai 1938, l'arrivée de Georges Mandel aux Colonies en remplacement de Moutet a calmé les attaques contre le gouverneur. A la fin de juin 1938, des rumeurs

---

<sup>550</sup> Rinaldo (SFIO) est avocat stagiaire.

répandues par Rinaldo, Valentino et la presse du député Satineau avec Julien et Albrand,<sup>551</sup> laissent entendre qu'Éboué allait quitter la colonie. Les élections sénatoriales se préparent ; Candace est candidat contre Bérenger qui n'a pas le soutien du nouveau ministre. Le 15 juillet 1938, Mandel rappelle Éboué « *par les voies les plus rapides*<sup>552</sup> ». Ceux que la haine a aveuglés au point de tenir quelques semaines auparavant des propos d'une violence inouïe, ont gagné<sup>553</sup>. Éboué quitte la Guadeloupe le 26 juillet 1938 sans avoir accompli le temps réglementaire. Le journal *Le Radical Socialiste* titre en première page :

*« Plus de dix mille personnes venues de tous les points de la Guadeloupe accompagnent et acclament le Gouverneur Eboué jusqu'au Cuba (...) Apprentis sorciers qui avez osé vous vanter de déchaîner des forces que vous ne saurez plus maîtriser (...) Candace et Satineau contre Schoelcher, honte ! Trois fois honte !!! »*

En à peine deux ans, Éboué s'est battu et a dû user parfois de toute son autorité pour essayer de faire appliquer les nouvelles réformes et faire respecter la légalité républicaine. Il a accompli la tâche qu'on attendait de lui avec la même méthode que celle commencée en Oubangui-Chari : être tout le temps disponible, être sur le terrain où il le faut, aussi souvent qu'il le faut en prenant la parole pour tenter toujours d'expliquer et de convaincre. A-t-il complètement échoué ?

Quel bilan peut-on faire de son action ?

---

<sup>551</sup> Albrand a reproduit en milliers d'exemplaires un tract intitulé « J'ai obtenu rappel Gouverneur Éboué ». Dans un télégramme adressé par Eboué au ministre des Colonies le 18 juillet 1938, le gouverneur accuse Satineau et Candace d'avoir transformé en opération politique un acte purement administratif. Par ailleurs, dans une lettre au ministre des Colonies du 24 août 1937, Satineau est considéré comme un député qui pense « qu'il n'y a qu'à demander pour obtenir ». FCDG, F22/ 2, Dossier 4.

<sup>552</sup> FCDG F 22/9, télégramme 32.

<sup>553</sup> Le journal *La Volonté* du 26 février 1938 titre : « *La fraude la plus cynique est pratiquée avec la complicité du gouverneur Félix Eboué* » ; on peut lire en fin d'article : « *vous avez trahi les devoirs de votre charge. Vous avez galvaudé les institutions républicaines. Votre place n'est plus parmi nous. Partez ! Partez ! Mr Félix Eboué* ». Cité dans le *Bulletin n° 143-144, de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, article de Benoît Fricoteaux, IPR à la Martinique.

Le programme électoral du Front populaire accorde peu de place à l’Outre-mer français et pourtant le choix du ministre Marius Moutet d’envoyer à la Guadeloupe le gouverneur Éboué dont il connaissait la volonté réformatrice et l’esprit humaniste, se situe bien dans la ligne politique qu’il a adoptée depuis les années 1920 : les socialistes doivent défendre les réformes dans les colonies<sup>554</sup>. Félix Éboué a été envoyé avec des ordres formels et les décrets d’application des mesures adoptées entre juin et septembre 1936 par le gouvernement sont prises dès décembre. Ils concernent les domaines économique, social, politique et on a vu combien le gouverneur Éboué a dû être persévérant pour essayer de les faire appliquer et respecter. Son habileté n’a pas suffi parce qu’il a trouvé en face de lui des adversaires que son action gênait : ceux qui trouvaient que le mérite de l’application des lois du Front populaire auréolait le gouverneur alors qu’ils prétendaient réclamer ces lois depuis longtemps<sup>555</sup> ; ceux qui à Paris, jouaient un jeu et qui, à la Guadeloupe, en jouaient un autre ; ceux pour lesquels la fraude électorale était un exercice familial et indispensable. Il a échoué à faire respecter l’ordre, à établir la paix sociale parce que c’est dans la violence que certains obtenaient leur mandat et leur pouvoir. Sa personnalité et les pouvoirs qu’il a eus lui ont-ils permis de faire plus, d’innover par exemple ?

Comme en Oubangui-Chari, il s’est beaucoup impliqué dans l’économie.

La dévaluation décidée par le gouvernement en septembre 1936 avait eu des répercussions immédiates à la Guadeloupe. Cette mesure censée ramener les prix français au niveau des prix européens et stimuler les exportations a été rapidement suivie d’une nouvelle hausse des prix, une hausse dommageable aux petits cultivateurs exportateurs de produits agricoles dont les cours, en particulier celui de la banane, s’étaient effondrés avec

---

<sup>554</sup> Frédéric Monier, "Le Front populaire", p.238-254 dans *Histoire des gauches*, J.J. Becker et G. Candar (Dir.), vol.2, *XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, La Découverte/poche, 2005.

<sup>555</sup> C'est ainsi que se présente Satineau par exemple, dans les télégrammes qu'il envoie à Eboué en mars 1937(ADG, SC 6218, 1er dossier). Dans son journal *La Voix du Peuple*, le 20 novembre 1937, il écrit qu'en tant que député membre de la Commission du Travail, il a participé à l'élaboration des lois sociales et qu'il « aurait du être considéré comme le principal artisan de cette émancipation de la classe ouvrière ». Dans *La Voix du Peuple*, le 11 décembre 1937, il est écrit : le député Satineau « va rejoindre son poste à la Chambre des Députés et continuer, sans relâche dans la capitale, la lutte sur tous les terrains au profit de la Guadeloupe ».



la crise mondiale. Éboué demande à Moutet « *de fixer de toute urgence la prime provisoire du quatrième trimestre* »<sup>556</sup> pour aider les petits producteurs et il l'obtient.

En même temps, il bataille pour que la Coopérative agricole obtienne l'exclusivité de fret avec la Cie Générale Transatlantique, une action qui s'inscrit dans le soutien aux coopératives agricoles voulu par le gouvernement. La « Transat » avait un contrat régulièrement renouvelé avec la Coopérative. Éboué intervient parce qu'à la mi-novembre, la Transat augmente son tarif de fret de 10 centimes en violation avec le précédent accord valable jusqu'à la fin de l'année. Si le contrat est rompu, la Transat sera remplacée par de grosses firmes dont le prix de fret sera encore plus élevé ce que les petits agriculteurs ne peuvent supporter. Le contrat est sur le point d'être renouvelé en janvier 1937 et Éboué fait pression pour obtenir en faveur de la Coopérative une réduction du prix du fret. Créée en 1933, la coopérative a permis de développer la culture de la banane tout en défendant les petits planteurs. En garantissant leur indépendance, la coopérative a sauvé leur existence contre les gros planteurs. Le nouveau contrat est signé le 5 mars 1937. En février 1938, Moutet autorise Éboué à consentir un groupement coopératif dans le cadre du programme de 1938 ; une action pour laquelle le temps a manqué.

La banane constituait le principal produit d'exportation à l'état brut or la qualité du conditionnement restait un point faible. Éboué doit insister sur la nécessité d'un contrôle très sévère pour que les fruits arrivent en bon état en métropole. Il donne dans ce sens des instructions aux planteurs mais, c'est là toute une formation à prendre en mains puisque le 20 février 1937, Moutet renouvelle de prescrire un contrôle plus strict du conditionnement après un arrivage de bananes trop mures dû à un système d'emballage complètement clos, « *une négligence absolument inadmissible* ». Le 28 janvier 1937, il rappelle le contrôle du conditionnement dont les bananes font l'objet à l'arrivée; en avril, il n'est toujours pas satisfait malgré une « *amélioration sensible* »; en juin, le ministre constate que l'emballage des bananes de la marque Marquisat est excellent alors que celui de la marque Colibri est encore défectueux. Il faut attendre le 12 octobre pour qu'un décret fixe les règles du conditionnement pour les produits coloniaux<sup>557</sup>. Un progrès qui a demandé du temps.

---

<sup>556</sup> FCDG, F 22/9, télégramme 194 du 6 novembre 1936.

<sup>557</sup> CAOM, *Fonds Moutet*, carton 5, dossier 139 / PA.

Le ravitaillement en farine, essentiel pour l'alimentation, est un autre objet de préoccupation pour le gouverneur. Il fait connaître la situation des boulangers. La création de l'Office du Blé le 15 août 1936, permet au ministre de puiser dans les nouveaux stocks constitués pour ravitailler les Guadeloupéens. "*Depuis novembre*", fait-il savoir à Eboué, « *la minoterie métropolitaine est en mesure d'exporter sur la colonie* » et le 14 décembre, il lui annonce que « *d'après les renseignements communiqués par l'Office du Blé, 3 863 quintaux de farine ont été expédiés à la Guadeloupe et 176 quintaux ont du être embarqués récemment* ».

La hausse des prix des denrées de première nécessité reprend dès le mois de juillet 1937 et le gouvernement s'en inquiète<sup>558</sup> : « *Le décret loi du 1<sup>er</sup> juillet 1937 prévient et réprime toutes les augmentations illégales des prix. Le texte interdit l'augmentation des prix pratiquée depuis le 28 juin sauf accroissement résultant d'importations ou charges imposées par les pouvoirs publics ou de l'accroissement saisonnier des prix agricoles.* » Nouveau rappel à l'ordre le 12 août : « *Il importe d'assurer la répression rapide des hausses injustifiées* » ce qui laisse supposer que la loi n'était pas toujours respectée.

Les travaux publics constituent un autre champ de l'action économique du gouverneur. Eboué s'y intéresse parce qu'il est en lien avec le social. Les objectifs sont les mêmes qu'en métropole : occuper les chômeurs, voire même, diminuer leur nombre, créer des équipements collectifs, rassembler sur un projet politique. Eboué ne manque pas d'idées pour ce programme : adduction d'eau, aménagement des quartiers ouvriers de Pointe-à-Pitre, œuvres sociales et de bienfaisance, chemins vicinaux, équipements sportifs. A cette fin, Eboué a besoin d'argent. Il réclame à l'Etat d'allouer des fonds à la Guadeloupe comme cela se fait pour la métropole et quand il voit que le gouvernement accorde les crédits de façon limitée, il propose d'organiser une loterie<sup>559</sup>. En attendant, il demande au ministre Moutet « *de hâter l'émission d'un emprunt pour les grands travaux de 13,7 millions de francs* ». En mai, il lui demande de câbler l'autorisation de commencer les travaux pour l'aménagement de terrains de sport parce qu'il aimerait pouvoir annoncer dans son discours d'ouverture de la session du Conseil général du 29 mai, l'affectation de ces fonds publics. Le 7 juin, il presse encore le ministre de faire hâter l'émission des 13,7 millions au risque de faire suspendre les travaux déjà commencés. En

---

<sup>558</sup>FCDG, F 22/9, télégramme 150, de Moutet à Eboué, du 3 juillet 1937.

<sup>559</sup> FCDG, F 22/9; télégramme 77 du 19 mars 1937.

1937, après les grèves, des chantiers ont repris : en mars, le chantier de réfection de la route coloniale<sup>560</sup>, des travaux d'hygiène<sup>561</sup> et les travaux du port de Pointe-à-Pitre se terminent.

Le 30 octobre 1937, le gouverneur prononce le discours d'ouverture de la deuxième session ordinaire du Conseil général<sup>562</sup> et évoque le travail d'équipe qu'il a pu mener avec les conseillers depuis un an. Il leur rappelle les problèmes qui subsistent en particulier le déséquilibre budgétaire. Bien que celui-ci ait diminué, il subsiste en raison de l'augmentation des dépenses dues à l'amélioration de l'équipement de l'île et aux besoins de tous les services. Or, il faut poursuivre les travaux commencés en 1931. Éboué compte beaucoup sur l'augmentation possible des recettes et sur le projet de loi qui vient d'être voté par les députés et qui va être présenté au Sénat, « *projet aux termes duquel les Colonies seront autorisées à faire appel à un Fonds colonial qui pourrait être de 50 M pour 1937* », un chiffre pour l'ensemble des colonies. Si ce fonds n'est pas voté, la moitié seulement des travaux pourra être réalisée. Les travaux d'adduction d'eau en Grande-Terre ne seront pas terminés comme la construction d'une cité ouvrière restera un projet utopique faute de moyens financiers. L'amélioration du service de l'eau était pourtant en liaison directe avec la santé puisque nombre de maladies étaient dues à la mauvaise qualité de l'eau.

On doit noter une tentative caractéristique du tempérament entreprenant et novateur d'Éboué pour "moderniser" l'économie et apporter des ressources : dès novembre 1936, il défend dans son discours inaugural de la session du Conseil général, le principe de l'équipement touristique : « La nécessité d'équiper la Guadeloupe au point de vue touristique a été admirablement mise en relief par le gouverneur Eboué ». Un office du tourisme fonctionne depuis un an à Pointe-à-Pitre ; un autre doit fonctionner à Basse-Terre ; « émanations de l'initiative privée, ces organismes ne coûtent rien à la colonie » mais peuvent rapporter<sup>563</sup>. Là aussi, les réalisations ont été modestes.

---

<sup>560</sup> Ces travaux sont restés gênés par la reprise des grèves comme à Bouillante. ADG, SC 6218, 1er dossier.

<sup>561</sup> ADG, SC 6300. Il s'agit d'assainissement de terrains. Par exemple, le terrain de Gourbeyre réputé pour ses sangues que la population venait chercher pour « éliminer le vieux sang ».

<sup>562</sup> CAOM, Br 16 B.

<sup>563</sup> ADG, SC 6284, Extrait du procès-verbal de la séance du 29 novembre 1936 du Conseil général.

En ce qui concerne les lois prises par le gouvernement sur les congés payés (lois du 20 juin), sur les quarante heures (lois du 21 juin), sur les conventions collectives (lois du 24 juin), le JORF publie le 17 décembre 1936, les décrets pris le 14 qui permettent de les adapter à la Guadeloupe. Le ministre Moutet précise à Éboué : « *Je compte sur votre ascendant pour que ces textes qui constituent de réels progrès sociaux soient accueillis et appliqués dans l'ordre le plus complet par l'ensemble de la population*<sup>564</sup> » or, Éboué s'est heurté à de nombreuses difficultés.

Pendant plusieurs mois, les arbitrages d'Éboué visent à faire obtenir aux travailleurs de justes augmentations de salaires et à mettre en place les conventions collectives. Pendant la grève des dockers du mois de mai 1937, il se bat pour leur faire accorder une échelle mobile des salaires. Le 10 juillet 1937, il demande au ministre d'adapter à la Guadeloupe les procédures de conciliation et d'arbitrage obligatoires prévus par la loi du 31 décembre 1936 et le décret de janvier 1937. Le 10 mars 1938, il rappelle qu'il a proposé d'augmenter les salaires agricoles en les alignant sur les salaires industriels récemment augmentés. Ces hausses doivent être parfois importantes pour assurer une réelle augmentation du niveau de vie et aider la population ouvrière à sortir de la misère. Progressivement, petitement et avec persévérance, Éboué met en œuvre les réformes, fait avancer la législation sociale.

Devant l'attitude des patrons, les travailleurs ont managé la grève pour reprendre la question des salaires. Ces discussions ont favorisé l'organisation et le développement des syndicats ouvriers comme des syndicats patronaux. Les travailleurs n'avaient jamais été unis comme les patrons. Éboué a dû être l'élément temporisateur entre les deux partis, poussant chaque groupe à collaborer avec le représentant de l'État pour ramener la paix sociale; un procédé démocratique qui a donné sens à la grève et permis à des hommes de devenir des acteurs économiques et sociaux dignes et confiants.

L'union de tous était nécessaire disait-il à son arrivée : pour l'aider, il fait appel aux anciens combattants de la Guadeloupe. Représentants de la classe moyenne, instruite, revendiquant les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous, il les sensibilise aux valeurs patriotiques et républicaines qu'ils incarnent et le discours qu'il leur adresse porte sa

---

<sup>564</sup> FCDG, F 22/9; télégramme 286, de Moutet à Eboué.

profession de foi <sup>565</sup> : « *Je ne peux ignorer les difficultés qu'il nous reste à vaincre pour surmonter la guerre économique [...] Les problèmes ne sont pas résolus. [...] Rien de fécond ne saurait être envisagé sans une union parfaite de tous les Guadeloupéens. [...] Il faut [...] une trêve générale et définitive à toutes les querelles, à tous les désaccords [...] Votre avenir est lié à l'action que vous mènerez [...] Il n'est pas possible de résoudre en un jour tous les problèmes sociaux et économiques qui se posent. L'amélioration du sort des ouvriers, industriels ou agricoles, ne peut être réalisé d'un seul coup.* » Il leur demande au minimum, un engagement civique, au mieux, engagement politique.

En accord avec le Conseil général, dès novembre 1936, Éboué propose la création de bibliothèques publiques dans les villes du Moule et de Grand-Bourg avec des postes de bibliothécaires. Le Conseil général demande à l'Administration de réaliser immédiatement un enseignement professionnel et artisanal et d'encourager l'installation d'un médecin aux Saintes. En mars, avril, mai 1938, le Journal Officiel de la Guadeloupe montre le gouverneur toujours préoccupé de la santé et de l'instruction de la population; des décisions sont prises sur la création de classe, sur la possibilité de se fournir en médicaments et sur institution d'une assistance dentaire gratuite.

Le domaine politique est le domaine où l'action d'un gouvernement de gauche était particulièrement attendue. Qu'en est-il ?

Éboué est un homme tout imprégné de l'idéologie de la III<sup>e</sup> République inspirée de la philosophie des Lumières. Dans le contexte national (la crise économique et les mouvements sociaux) et international (la montée des fascismes), des années 1930, aucun des grands partis politiques, y compris celui de Maurice Thorez à partir de 1937, ne remet plus en cause la présence de la France dans les « vieilles colonies » ou les colonies plus récentes<sup>566</sup> et Marius Moutet peut affirmer : « *C'est un fait que nous avons pris en charge certains pays que nous appelons des colonies [...]. Il s'agit de les incorporer dans l'ensemble de notre vie nationale* ». «...si les communistes offrent un encadrement politique nouveau, les socialistes continuent à servir d'avocats aux peuples colonisés et à

---

<sup>565</sup> ASOM, Br. 3660 C. Le discours d'Eboué du 7 février 1937, ouvre les travaux de l'assemblée générale des anciens combattants.

<sup>566</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.R. Ageron, *Histoire de la France coloniale*, A. Colin, Pocket t.3, 1996, p.72-73.

*leurs dirigeants. La convergence de leurs protestations, en particulier en 1930-31 contre la répression qui s'abat sur l'Indochine... suggère qu'ils sont conscients de la complémentarité de leurs combats*<sup>567</sup>." » A la Guadeloupe, il s'agit de *poursuivre la politique d'assimilation commencée par la Seconde République*. Pour Éboué cette position s'inscrit dans la continuité de ses idées héritées depuis la Guyane et de ses expériences antérieures. A-t-il pris des mesures pour favoriser l'assimilation ?

Notion clé de la politique coloniale depuis la Monarchie de Juillet, le principe doit s'appliquer à partir de 1848 aux vieilles colonies et les quatre communes du Sénégal. Elle doit modeler les colonies à l'image de la France, faire de leurs populations des Français comme les autres. Le concept fait déjà débat au milieu du XIXe siècle. Assimiler c'est pour le gouvernement soumettre le colonisé en le libérant de son héritage différentiel, ses coutumes, sa langue ou son idiome. Pour les anticolonistes, assimiler c'est reconnaître la supériorité du colonisateur. Deux camps irréductibles<sup>568</sup> s'opposent. L'assimilation est législative, administrative, institutionnelle, économique, sociale. Les habitants de la Guadeloupe doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que ceux de la métropole. La partie instruite de la population l'a toujours réclamé et en partie, obtenu pour les droits politiques et le service militaire ; ce n'est pas vrai sur le plan économique et social. L'arrivée au pouvoir du gouvernement de Front populaire en juin 1936 et l'envoi d'un gouverneur noir ont suscité un immense espoir. Il faut reconnaître que les décrets d'application arrivés en décembre n'ont pas mis fin aux revendications ; malgré les efforts d'Éboué, l'assimilation reste incomplète même si l'application de son triptyque « Légalité, Neutralité, Équité <sup>569</sup> » l'a fait progresser. Comment ?

Le 31 octobre 1936, au lendemain de son arrivée à la Guadeloupe, Éboué termine son discours d'ouverture de la deuxième session du Conseil général par ces trois mots : « Légalité, Neutralité, Équité » ; le 7 février 1937, il rappelle aux anciens combattants qu'il est de son devoir de gouverneur « *d'assurer le respect des lois et des libertés républicaines*. Il parle de sa « *lourde tâche de gardien vigilant de l'ordre*

---

<sup>567</sup> Emmanuelle Sibeud, "La gauche et l'empire colonial", p.349 dans *Histoire des gauches*, J.J. Becker et G. Candar (Dir.), vol.2, *XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, La Découverte/poche, 2005.

<sup>568</sup> J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer, *Histoire de la France coloniale*, Armand Colin, T.I, p.570.

<sup>569</sup> Tous les renseignements de ce paragraphe sont tirés de la FCDG, *Fonds Eboué*, Boîte 9, dossiers 1 et 2.

*républicain*. Le respect de la *légalité* a été un souci constant pour Eboué ; il s'est exprimé maintes fois là-dessus. Les lois ne visent à rien d'autre pour lui qu'à exprimer les règles juridiques sur les relations des hommes dans la vie de tous les jours : « *Premier gardien des Lois dans la colonie, puis-je risquer de laisser entrevoir dans le prétoire, l'aspect politique des problèmes juridiques de l'heure ?* », « *On ne conçoit pas l'homme à l'état d'anarchie pure* », « *qu'est ce que la loi sans l'obéissance*<sup>570</sup> ? » Le respect de la loi devient une préoccupation majeure d'autant plus que les élections se multiplient et que la fraude électorale est une pratique récurrente. La volonté du gouverneur de lutter contre cette fraude électorale ne s'est jamais démentie. Le 25 avril 1937, il écrit à son ministre avant les élections municipales de Pointe-à-Pitre<sup>571</sup>: « *Tout le monde sait que mon Administration est décidée comme toujours, à ne pas tolérer d'infractions aux lois électorales* ». Il entend aussi qu'on le sache : le 17 mai, toutes les affaires de fraudes électorales à l'instruction avant l'arrivée d'Éboué viennent d'être jugées et il a constaté qu'« *un public nombreux assistait aux débats. Il est resté calme et n'a procédé à aucune manifestation*<sup>572</sup> ». Le 15 septembre 1937, la Cour d'Appel confirme le jugement du 17 mai en prononçant une condamnation à une amende et à cinq ans d'interdiction de droits civiques contre les coupables de fraudes.

Le gouverneur entend non seulement que la Loi soit respectée par tous mais qu'elle s'applique à tous sans considération particulière de grade ou de couleur de la peau. Deux affaires significatives illustrent le souci qu'a eu Éboué d'être *équitable*.

Dès l'installation d'Eboué à la Guadeloupe, le ministre des Colonies Marius Moutet avait demandé un rapport détaillé sur les incidents dans l'affaire des élections municipales de St Louis de Marie Galante en septembre 1936 ; ces incidents avaient entraîné le départ du gouverneur Bouge. Depuis septembre 1936, le dossier était en cours.

Le 21 février 1937, le rapport du Procureur général met en cause l'officier, lieutenant de gendarmerie Duffossey, un blanc. Eboué demande que « *cet officier soit affecté dans un autre détachement dans le plus bref délai possible* ». Le 16 avril 1937, le ministre d'Etat,

---

<sup>570</sup> ASOM B/BR/16 Audience solennelle de la Cour d'Appel de la Guadeloupe pour la rentrée des Cours et des Tribunaux, *discours du gouverneur Félix Eboué*, 4 octobre 1937.

<sup>571</sup> FCDG, F22/9, télégramme 123.

<sup>572</sup> FCDG, F22/9, télégramme 154.

Viollette, donne un compte rendu du rapport de gendarmerie à Éboué : « *le lieutenant de gendarmerie a laissé se poursuivre un feu sur la foule qui n'assiégeait pas la mairie où elle s'était réfugiée. Il n'a donné l'ordre d'arrêter que quand il y a eu des victimes constatées* ». Le gouverneur est chargé de communiquer le dossier à l'officier en vue de son rappel en France. Le 8 mai, le lieutenant n'ayant pas été encore muté, Éboué se fait plus insistant auprès de Moutet : il demande le départ de Duffossey d'urgence<sup>573</sup>. L'affaire traîne parce que Duffossey a prétendu que les gendarmes étaient en état de légitime défense : la foule voulant prendre d'assaut la mairie, les gendarmes se sont sentis menacés et auraient tiré alors que selon le rapport, la foule s'était réfugiée à la mairie quand les gendarmes ont tiré. Eboué souligne aussi l'attitude singulière de cet officier avec les magistrats. « *Il m'est impossible, écrit-il à Moutet, de lui conserver ma confiance. Je considère sa présence de nature à créer des incidents* ». C'est au début de juin que le gouverneur obtient satisfaction : « *le lieutenant Duffossey doit quitter la colonie par le « Cuba » vers le 25 juin* ». L'officier, hautement protégé jusqu'en septembre 1936, a dû se soumettre.

Éboué fait état de la même fermeté à l'égard de la délicate affaire des marins du « Martinique », des marins noirs. Quatre marins sont emprisonnés à la suite d'insubordination, refus d'obéissance, injures à l'égard des officiers qui demandent le transfert des mutins en France pour qu'ils passent en correctionnelle. Les autres marins se sont mis en grève par solidarité. Ils font appel et l'audience doit avoir lieu le 16 mars. Eboué travaille sur cette affaire avec le procureur général Larcher. Il sait que le Parquet sollicitera l'indulgence allant jusqu'à l'application de la loi de sursis et Moutet insiste sur l'intérêt large indulgence application loi de sursis dans l'intérêt général. Or Eboué ne veut

---

<sup>573</sup> ADG, SC 6285. Le gouverneur Eboué signale au sujet du lieutenant Dufossey : cet officier a des sympathies pour un parti politique local très actif à l'occasion de la moindre affaire (le parti de Satineau). Il a recommandé au capitaine commandant de la gendarmerie de ne pas affecter cet officier lors des scrutins des 16 et 25 avril 1937 : il a cependant été envoyé à Morne-à-l'Eau. Sa présence a été immédiatement interprétée comme un acte d'hostilité de la part de l'Administration et son attitude a été celle qu'on attendait. Il fait remarquer aussi que l'attitude de Dufossey est singulière à l'égard de certains magistrats et que son inertie entrave l'exercice de leurs fonctions. En particulier, son attitude a nui à la recherche de l'auteur de faits graves lors du scrutin du 25 avril et son manque de respect nuit à leurs fonctions. Cette attitude compromet le service judiciaire et au maintien de l'ordre lors de conflits sociaux ou lors de consultations électorales.



pas de cette libération conditionnelle ; dans le contexte de l'île, il n'est pas pour lui « *opportun d'envisager cette mesure* », il faut une application juste de la Loi. Deux jours avant la réunion de la Cour d'Appel, les équipages de quatre bateaux se mettent en grève de solidarité en faveur des détenus. Le gouverneur convoque leurs délégués en présence du procureur général ; il leur donne l'assurance que les détenus « *quelle que soit la décision que rendra la Cour* » seront embarqués à la première occasion. . Le 18 mars, l'arrêt de la Cour annule la procédure de flagrant délit et les mandats de dépôt prononcés contre les marins du Martinique. Trois marins sont condamnés : un à trois mois, un à quatre, un à cinq mois, tous avec sursis. Les autres « *marins partiront à la première occasion* ». Une mesure de conciliation qui respectait la loi et qui est parue équitable à tous. Les marins ont été remis en liberté provisoire et aucune sanction contre les marins de l'équipage à la demande d'Eboué. Le navire est reparti<sup>574</sup>.

Le souci de la *neutralité* est une continuité dans la méthode suivie par Eboué.

Il le rappelle<sup>575</sup> : « *Je ne me suis jamais départi du principe de neutralité et je me suis toujours placé au dessus des partis. J'ai pris la précaution d'attirer l'attention des fonctionnaires sous mes ordres sur le principe de neutralité absolue et obligatoire qu'exige la fonction administrative et sur la position de modération et de dignité que commande la situation particulière du fonctionnaire* ». En septembre 1932, Eboué écrivait déjà à Diagne : « Je préférerais prendre le bateau plutôt que de me mettre à la remorque d'un parti politique<sup>576</sup>. » Cette position de neutralité a été difficile à tenir dans la mesure où pendant toute la période qu'il a passé à la Guadeloupe, Eboué est occupé à régler les conflits dus soit aux grèves, soit aux élections, conflits dans lesquels apparaissent subrepticement Candace ou Satineau ou les deux à la fois provoquant des incidents jusqu'au printemps 1938.

L'attitude qu'a eue le gouverneur Éboué dans l'exercice de son pouvoir est en lien direct avec la volonté de la gauche en général de vouloir réformer la République non seulement par des pratiques plus démocratiques mais aussi par un souci de promouvoir l'homme.

---

<sup>574</sup> ADG, SC 6218, dossier xxiv. Le dossier sur les marins du Martinique en mars 1937 est en très mauvais état (nombreux feuillets ont pris l'eau).

<sup>575</sup> FCDG, F 22/9; télégramme du 17 avril 1937.

<sup>576</sup> FCDG, F 22/15.

Éboué est un homme tout imprégné de l'idéologie de la III<sup>e</sup> République inspirée de la philosophie des Lumières. Dans le contexte national (la crise économique et les mouvements sociaux) et international (la montée des fascismes) des années 1930, aucun des grands partis politiques, y compris celui de Maurice Thorez à partir de 1937, ne remet plus en cause la présence de la France dans les « vieilles colonies » ou les colonies plus récentes<sup>577</sup> et Marius Moutet peut affirmer : « *C'est un fait que nous avons pris en charge certains pays que nous appelons des colonies [...]. Il s'agit de les incorporer dans l'ensemble de notre vie nationale* ». "...si les communistes offrent un encadrement politique nouveau, les socialistes continuent à servir d'avocats aux peuples colonisés et à leurs dirigeants. La convergence de leurs protestations, en particulier en 1930-1931 contre la répression qui s'abat sur l'Indochine...suggère qu'ils sont conscients de la complémentarité de leurs combat<sup>578</sup>." A la Guadeloupe, il s'agit de poursuivre la politique d'assimilation commencée par la Seconde République. Pour Éboué cette position s'inscrit dans la continuité de ses idées héritées depuis la Guyane et de ses expériences antérieures.

Le règlement des conflits sociaux était une des questions à régler en priorité. Il s'agissait d'abord de faire appliquer les mesures prises de juin à septembre 1936 pour permettre à la population de réaliser un pas important dans le mieux être économique et social. Si on voit le gouverneur « partout » comme il l'écrit en février 1937<sup>579</sup>, c'est pour arbitrer « dans un sens profondément humain », pour « obtenir des avantages substantiels » à ce « pauvre peuple si bon et si généreux ». Il est indéniable que par sa manière d'arbitrer lui même les conflits en convoquant les représentants des travailleurs, en dialoguant avec eux, Éboué a contribué à développer le syndicalisme ; il agit avec un esprit de tolérance et de respect des droits de tous. Rappelons ce qu'il dit aussi le 7 février 1937, aux anciens combattants à propos des mouvements sociaux qui sont en cours : « *Certains d'entre vous ont pu voir [...] que je me suis rendu auprès des ouvriers pour leur dire quelle devait être leur attitude, et que je n'ai jamais ménagé ma peine lorsque le sort des classes laborieuses étaient en jeu. J'ai toujours conseillé la modération [...] les respect des droits d'autrui et j'ai toujours évité de donner aux foules l'impression*

---

<sup>577</sup> C. Coquery-Vidrovitch et C.R. Ageron, *Histoire de la France coloniale*, A. Colin, t.3, 1996, p.72-73.

<sup>578</sup> Emmanuelle Sibeud, "La gauche et l'empire colonial", p.349 dans *Histoire des gauches*, J.J. Becker et G. Candar (Dir.), vol.2, *XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, La Découverte/poche, 2005.

<sup>579</sup> FCDG, F 22/14, dossier 4.

*que la force serait un moyen auquel je voulais recourir. J'ai dit (aux ouvriers) de se méfier de ceux qui se servent d'eux comme des instruments d'ambitions personnelles, de se grouper en formations professionnelles. [...] Chacun de nous avons un rôle à jouer dans la vie [...] nous ne devons pas détruire [...] une harmonie indispensable à tous. »*

Dans le contexte spécifique de la Guadeloupe, la méthode utilisée par Éboué, fondée sur l'arbitrage entre le patronat et les syndicats est novatrice et révélatrice d'une grande confiance dans une certaine attitude de l'homme : savoir écouter, respecter le point de vue de l'autre, dialoguer pour avancer. Les travailleurs ont vite vu dans l'arrivée de ce gouverneur noir, ouvert aux idées sociales, la possibilité d'obtenir l'application de droits que le contexte politique de la métropole rendait possible. Mais selon le principe d'équité cher à Éboué, il ne s'agit pas d'accorder des droits aux uns et pas aux autres ; la paix sociale repose sur le dialogue, la concertation régulière entre ceux qui détiennent le capital et ceux qui ont la force du travail, le respect de ceux qui ont des opinions différentes. Il développe cette idée dans une allocution à Sainte Rose le 5 septembre 1937 : *« La nécessité de l'association du travail et du capital est [...] une évidence. C'est pourquoi [...] je n'ai jamais voulu trancher un conflit par la force [...] C'est pourquoi je vous ai toujours dit de conserver votre calme, de faire connaître vos revendications avec dignité et, autant que possible, de ne vous mettre en grève qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, notamment l'intervention de votre administration saisie de vos réclamations par les syndicats auxquels vous avez donné votre confiance. »*

Il poursuit ses explications le 3 octobre 1937, dans son discours au congrès des fonctionnaires de Pointe-à-Pitre<sup>580</sup> : *« L'administration locale s'attachait [...] à poursuivre une meilleure organisation des travailleurs en donnant tout son appui moral à l'Union départementale des syndicats de la Guadeloupe, aujourd'hui régulièrement affiliée à la CGT qui se proposait de grouper, en dehors de tout parti politique, les syndicats ouvriers de la colonie [...]. Sous son action, les syndicats sortent de l'inorganisation où ils se trouvaient [...] Parallèlement, l'administration locale a aidé le plus important groupement patronal ...le syndicat des fabricants de sucre à constituer plus solidement son secrétariat général pour lui permettre de suivre [...] les multiples affaires nées de l'application des lois sociales. »*

---

<sup>580</sup>FCDG, F 22/15.

Il s'est exprimé aussi à plusieurs reprises sur la construction de quartiers ouvriers à Pointe-à-Pitre comme le 19 mars 1937 : il explique que sa volonté de poursuivre les grands travaux qui doivent améliorer le cadre de vie de la population est une autre manière de lutter contre « *la profonde misère des classes laborieuses* » de Grande-Terre. Dans son discours du 30 octobre 1937<sup>581</sup>, il explique que ce programme entre dans une politique d'intérêt général ; dans un pays dépourvu de voies ferrées, il faut améliorer les voies de communication, la grande voie de ceinture et les chemins vicinaux. L'alimentation en eau de Grande-Terre est « lamentable ». Il faut trouver la solution qui permette de « *substituer aux eaux polluées et malsaines, une eau claire et abondante* ». « *L'assainissement de Pointe-à-Pitre serait poursuivi par des travaux de rehaussement, d'aménagement et de lotissement des quartiers restaurés et mis à l'abri des menaces de l'eau. Il faut achever les travaux d'électrification [...] les travaux pour les lycées de Pointe-à-Pitre et Basse Terre, construire des écoles. Il faut modifier le système adopté pour la construction d'habitations ouvrières ; faire disparaître les habitations en bois, les remplacer par des maisons en dur [...]* ». Il propose ensuite aux conseillers de débattre sur le point suivant : « *Il serait heureux que la colonie fasse un large geste en faveur de la population rurale de Ste Anne en lotissant quelques centaines d'hectares détachés du Domaine. Sur ce sol morcelé en petites propriétés, aidés par le Crédit Agricole* ». Les agriculteurs pourraient entreprendre de nombreuses cultures : « *Cette solution permettrait d'envisager un relèvement du standard de vie. [...] Cette considération me paraît être celle qui doit retenir l'attention des pouvoirs responsables puisqu'elle concilie à la fois les besoins de notre vie économique et la conception que nous avons tous de nos devoirs à l'égard des masses laborieuses* ».

Si la colonie ne peut pas compter sur le Fonds colonial encore en discussion au Sénat, Éboué propose de « *faire jouer un principe de solidarité élémentaire...Il faut envisager de créer un fonds commun entre toutes les communes...il est juste que les communes les plus favorisées songent à venir en aide à celles qui chaque année voient avec angoisse l'augmentation de leurs dépenses* ». Le principe de ce fonds commun entre

---

<sup>581</sup> CAOM, *Discours d'ouverture de la 2emesession ordinaire du Conseil général, 30 octobre 1937*, Br. 16 B.

les communes de la colonie a été accepté par le Conseil d'État ; une lettre du 10 mai 1937 en a informé le gouverneur<sup>582</sup>.

La conception qu'a Éboué de l'homme et de sa place dans la société se manifeste dans l'attention qu'il porte à la pratique du sport. Dès son discours au Conseil général du 31 octobre 1936, le nouveau gouverneur avait proposé une politique sportive. Il ne fait là que rappeler des idées qui sont les siennes depuis longtemps et celles de quelques pionniers<sup>583</sup>:

*« Que ce soit pour aguerrir en vue des nécessités de l'existence, armer contre la maladie ou pour réaliser cet équilibre physique et moral, l'éducation physique et le sport sont des éléments indispensables de l'éducation de la jeunesse. Sans eux, un peuple dégénère, en se laissant aller aux facilités de la vie moderne ; il perd ses moyens de résistance et de travail... Aussi, je vous demande dès maintenant votre collaboration pour la réalisation d'un projet tendant au développement du sport et de l'éducation physique ». [...] « La jeunesse trouverait dans la pratique de différents sports une distraction essentiellement saine et régénératrice. [...] La Guadeloupe se doit d'adopter cette politique sportive et d'éducation physique (afin de) protéger son capital humain<sup>584</sup> ».*

Le discours d'Éboué reprend les trois aspects bénéfiques du sport que le Front populaire cherche à promouvoir : une régénération physique et morale, un divertissement, un épanouissement de l'individu<sup>585</sup>. Il trouve parfois du temps lui-même pour pratiquer du sport dont, depuis sa jeunesse et les postes occupés en Afrique et à la Martinique, il a toujours été un adepte fervent. A la Guadeloupe, son projet peut apparaître insolite : l'ensemble de la population est pauvre et ne dispose pas de temps libre. A la fin 1936, il

---

<sup>582</sup> CAOM, Fonds Moutet, 28/PA, Carton 5, dossier 139.

<sup>583</sup> ASOM, Brochure, *Discours prononcé le 31 octobre 1936 par Félix Eboué à l'ouverture de la 2eme session du Conseil général, le 31 octobre 1936* à Basse Terre, Imprimerie officielle, 1936.

<sup>584</sup> Georges Lefranc, *Histoire du Front Populaire*, 1974, p. 339-340. On peut trouver dans ces paroles l'écho de la pensée de Léo Lagrange, le sous-secrétaire d'Etat aux loisirs et au sport du gouvernement Blum. Jean Zay évoque les idées de son collègue Léo Lagrange dans *ses Carnets d'un captif* : « Les sports, c'était pour lui la grande cause de la vitalité française, le salut de la race. L'organisation des loisirs, sportifs ou intellectuels, c'était la joie de vivre rendue aux travailleurs, les heures de labeur devenant par là plus fécondes ».

<sup>585</sup> Journée d'études : *Léo Lagrange : une perspective de renouvellement dans la construction des jeunes générations ?* MSHA, Bordeaux3, 4 novembre 2010. Christine Bouneau et Jean-Paul Callède (dir).

existe très peu d'associations ou de groupements sportifs. Les pratiquants représenteraient moins de 0,5% de la population<sup>586</sup>. Les propositions d'Éboué entrent parfaitement dans la politique du Front populaire : le sport est à la « *base de la politique sociale*<sup>587</sup> ». Aux préoccupations de l'époque marquée par l'eugénisme, le Front populaire ajoute des préoccupations sociales et politiques : l'adoption des deux semaines de congé et la création du sous-secrétariat d'État au sport et aux loisirs confié à Léo Lagrange en sont la marque institutionnelle. Éboué apparaît quasiment investi d'une mission dans ce domaine. Il lui revient d'expliquer ce nouveau rôle dévolu à l'État, d'organiser une administration du sport et de réaliser des infrastructures dans le cadre d'un aménagement du territoire. Le sport a des vertus physiques et morales ; il permet de faire côtoyer les individus, de mettre chacun sur le même plan et de faire gagner le meilleur. Ce côté associatif et égalitaire peut être considéré comme un moyen de faire progresser l'assimilation et finalement, le sport est un facteur d'intégration autour des valeurs républicaines.

C'est en janvier 1937, après les premières difficultés passées, qu'Éboué envisage de réaliser des installations sportives et demande une participation à son ministre soit un million de francs, le reste revenant au Crédit Agricole. Il insiste pour obtenir cette dotation indispensable à une action en faveur du sport. Les réalisations doivent être importantes : deux stades, une piscine, des terrains de sports communaux à la Guadeloupe et dans les dépendances. Une somme d'argent est allouée aux clubs pour leurs équipements et l'achat de matériel.

L'arrêté du 22 septembre 1937, crée le Service de l'éducation physique et de la préparation militaire; la Fédération sportive de la Guadeloupe a été créée en 1939 après le départ d'Eboué. Ces deux entités placées sous la responsabilité du gouverneur forment le nouveau Service administratif du sport. Cette nouvelle administration est chargée de la formation des cadres, que ce soit les instituteurs et institutrices ou les membres volontaires des associations sportives. Les stages de formation sont particulièrement modernes. « *Le Service de l'éducation physique et militaire, habilité par le sous-secrétariat d'État de Léo Lagrange, peut organiser à partir de janvier 1938, des sessions du brevet sportif*

---

<sup>586</sup> Jacques Dumont, *Félix Eboué et l'administration du sport en Guadeloupe*, Bulletin de la SHG, n°143-144, p.107, janvier- août 2006.

<sup>587</sup> FCDG F22/9, dossier 2, télégramme à Marius Moutet, 28 janvier 1937.

*populaire*<sup>588</sup>.» Les manifestations sportives obtiennent un succès grandissant qui ne va pas sans déranger les adversaires du gouverneur : aucune fête ne se conçoit plus sans manifestation sportive ; Éboué y assiste volontiers conformément à sa conception de l'exercice du pouvoir. Il a toujours été partisan d'aller vers tous, de s'exprimer, d'encourager, de récompenser selon les mérites. Pour lui, le sport participe à la démocratie : « *Jouer le jeu, c'est accepter la décision de l'arbitre que vous avez choisi ou que le libre jeu des institutions vous a imposé*<sup>589</sup> ». Le terrain de sport devient une allégorie : chacun peut triompher grâce à ses qualités intrinsèques et au respect des règles imposées à tous ; la vie est perçue comme un sport.

Félix Éboué, homme ouvert et bienveillant mais convaincu et ferme, ne déroge pas à ses principes qui selon lui peuvent conduire les hommes à vivre mieux en société. Noir, socialiste et franc maçon, il ne s'enferme pas dans une de ces catégories. Il croit en l'Homme et dans les valeurs instituées par la Troisième République. La liberté, l'égalité, la fraternité ne sont pas seulement des mots inscrits au fronton des bâtiments républicains. Ils doivent devenir réalité et les inscrire dans la mentalité de ses contemporains n'est pas une mince affaire. Son engagement a ouvert une brèche, apporté un immense espoir à ceux qui « *après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence pendant des mois et des années* » osent « *enfin se redresser, se tenir debout, prendre la parole, se sentir des hommes pendant quelques jours*<sup>590</sup>. » Il est bien l'homme envoyé par Moutet et Violette selon lesquels il fallait faire de l'administré "un homme au sens économique, afin d'en faire ensuite un homme politique capable d'être un citoyen"<sup>591</sup>. Éboué a participé à cette tâche immense et son action, multiple, est dans la continuité de la conception qu'il a de l'exercice du pouvoir : continuité d'une méthode, continuité d'une pensée, continuité dans une attitude ferme et sans ambiguïté qui n'a jamais été altérée. Tout Éboué est là : droit, décidé, prêt à défendre et à appliquer les idées auxquelles il croit ; ardent républicain épris

---

<sup>588</sup> Jacques Dumont, *Ibid*, p. 113.

<sup>589</sup> ASOM, Discours d'Eboué à la distribution des prix du lycée Carnot de Pointe-à-Pitre, 1<sup>er</sup> juillet 1937.

<sup>590</sup> Simone Weil, "La révolution prolétarienne" 10 juin 1936 dans, *Ecrits historiques et politiques*. Volume 2, *L'expérience ouvrière et l'adieu à la révolution (juillet 1934-juin 1937)*, Collection Gallimard, 1991.

<sup>591</sup> Manuela Semidei, "Les socialistes français et le problème colonial entre les deux guerres, 1919-1939", dans *Revue française des Sciences Politiques*, vol. XVIII, n°6, déc. 1968. (Cité par J.R. de Benoist, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français* p.269).

de justice, d'équité, de respect des autres, son action d'administrateur colonial le prouve. Éboué n'est pas un homme à sacrifier ses idées pour sa carrière. Il n'est pas homme de compromis. « Pas ça ; pas moi ». Il fallait du courage pour l'affirmer parce que le risque, et il l'a mesuré, était de se faire des ennemis. Et il en a eus.

Parce qu'il n'a pu tout réaliser, Félix Éboué a-t-il échoué ?

Le 14 juin 1938, après la session du Conseil général<sup>592</sup>, Eboué adresse au ministre un télégramme qui est un véritable rapport/bilan. Il note un certain apaisement et une détente dans le pays. La campagne sucrière vient de se terminer dans le calme. Un grand congrès se prépare sous la présidence de Furcie Tirolien avec les maires et les conseillers généraux afin de préparer les élections sénatoriales d'octobre. Il n'apparaît pas complètement incrédule cependant : le 29 juin il signale une campagne de rumeurs, son départ serait annoncé depuis plusieurs mois, « des bruits répandus par Rinaldo, Valentino et la presse du député Satineau, avec Julien et Albrand. » Il dit attendre les instructions pour agir contre Julien et Albrand. Il semble tranquille puisque le 4 juillet, il se propose d'aller en voyage officiel dans les dépendances de St Barthélemy et St Martin. Or, le 15 juillet 1938, Georges Mandel, le nouveau ministre des Colonies depuis avril 1938, le rappelle à Paris<sup>593</sup> : « *Je vous prie venir par les voies les plus rapides et confier intérim Secrétaire Général en lui donnant pour instructions précises de garder la plus stricte neutralité au cours prochaine campagne électorale.* »

Le 26 juillet 1938, après vingt et un mois et cinq jours passés en service, Éboué quitte la Guadeloupe sur le « Cuba »<sup>594</sup>. Une foule nombreuse, venue à pieds et en chars de tous les points de l'île, l'accompagne jusqu'au bateau. Le communiqué de la TSF évoque « *une population délirante qui couvre de fleurs et de pleurs les pas du gouverneur. (...) Tous les chars portent des inscriptions élogieuses avec : Vive Papa Eboué*<sup>595</sup> ». Pour Éboué, son gouvernorat à la Guadeloupe se termine par une rupture brutale qui lui a été douloureuse parce qu'il a le sentiment d'avoir été victime des manœuvres de Candace et Satineau qui s'empresent d'ailleurs de clamer haut et fort qu'ils ont obtenu du ministre le

---

<sup>592</sup> FCDG, F22/9.

<sup>593</sup>Fonds Eboué, FCDG, F 22/9.

<sup>594</sup> FCDG, F22/13

<sup>595</sup> FCDG, F 22/13.



rappel du gouverneur. Quelles sont les raisons précises qui ont amené Mandel à rappeler Éboué ? La préparation des élections sénatoriales a vraisemblablement joué un rôle puisque le ministre a recommandé à Eboué de donner des consignes à son remplaçant pour conserver une absolue neutralité. Il est vraisemblable aussi que les coups portés par ses adversaires ont porté

Éboué<sup>596</sup> débarque au Havre le 5 août. Il demande à être reçu en audience par le nouveau ministre des Colonies Georges Mandel<sup>597</sup> pour avoir des explications sur son rappel. Éboué est inquiet : sa correspondance montre qu'il demande de l'aide<sup>598</sup>. » Ancien secrétaire de Clemenceau, Mandel a la réputation d'un homme très actif, dur, autoritaire, tranchant<sup>599</sup>. L'entrevue entre Mandel et Éboué est rude. Gaston Monnerville<sup>600</sup> a dit qu'il est intervenu afin d'en atténuer le côté conflictuel. Selon lui, le rappel d'Éboué par Mandel ne constituait pas un désaveu du gouverneur de la Guadeloupe<sup>601</sup>. Mandel propose à Éboué le poste du Tchad qui n'est même plus alors, une colonie mais un Territoire. Si ce n'est pas un désaveu, cela ressemble à une sanction. Pour le gouverneur, la mise en demeure d'accepter « *ce poste peu séduisant* »<sup>602</sup> a été vécue comme une « *véritable déchéance*<sup>603</sup> ». L'heure de toute façon, n'était plus au réformisme du Front populaire et Mandel connaissait suffisamment à la fois la situation internationale et le dossier d'Éboué pour penser que celui-ci pourrait rendre des services dans le Territoire du Tchad. De son côté, Éboué n'a jamais oublié les conditions humiliantes de son rappel<sup>604</sup>, mais fidèle à la pensée stoïcienne dont il est un adepte, il a accepté cette nouvelle nomination. Il ne pouvait pas savoir qu'il allait trouver là, l'accomplissement de sa carrière.

---

<sup>596</sup> FCDG, *Fonds Eboué*, F 22/13.

<sup>597</sup> Mandel a été nommé dans le cabinet d'Édouard Daladier d'avril 1938.

<sup>598</sup> FCDG, F22/3. Eboué écrit au député Louis Marin qui lui répond le 31 juillet qu'il va aller voir Mandel.

<sup>599</sup> Jean Noël Jeanneney, *Georges Mandel*, Seuil 1991, p.75-76.

<sup>600</sup> Gaston Monnerville en 1938 est sous secrétaire d'Etat aux Colonies.

<sup>601</sup> Jean Noël Jeanneney, *Georges Mandel*, Seuil 1991. *ibid.*

<sup>602</sup> Constatation de Gaston Monnerville, FCDG F22/16.

<sup>603</sup> Lettre d'Eboué, 03/06/1939, à Lionel Méloir, avocat à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, FCDG F22/16.

<sup>604</sup> ANOM, Papiers Moutet, PA 28, carton 1, d. 6. Lettre d'Éboué à Marius Moutet le 28 janvier 1939 : il évoque encore l'accueil qu'il a reçu en arrivant à Fort-Lamy qui l'a « *infiniment touché et reconforté* ».

## Chapitre IV. Félix Éboué, gouverneur du Tchad, 1938-1940.

Le Territoire du Tchad, terre lointaine, vide, enclavée au cœur de l'Afrique entre la Libye italienne au nord, l'Oubangui-Chari au sud et les deux territoires du Soudan anglo-égyptien et du Nigeria britannique, a longtemps été considéré comme inaccessible.

En 1939 ce territoire immense (1 300 000 km<sup>2</sup>) est peuplé d'environ 3,5 millions d'habitants et Fort-Lamy a 13 000 habitants dont 395 Français. Les autochtones sont d'origine, de religion, de mœurs diverses tant les passages de population ont été nombreux ; « *il est difficile de savoir à quelle race ces noirs appartiennent : un noir ne vous répondra que rarement par le nom de sa race, mais par celui de sa tribu ou de son village*<sup>605</sup> ». La population est encadrée par des chefs locaux qui règnent avec autorité comme par exemple le sultan de l'Ouaddaï, Ourada<sup>606</sup>. Les Français, eux, sont en tout petit nombre mais l'emprise administrative coloniale tente d'être forte sur cette population indigène où les nomades côtoient les sédentaires, où les traditions sont fortes et vivantes, où les haines ancestrales sont vives et où « les fusils partent encore facilement » quand il s'agit de régler les différents<sup>607</sup>. Sans infrastructure économique, la vie est rude.

Depuis le début de son occupation, le statut du Tchad a relevé tantôt de l'administration militaire tantôt de l'administration civile : le décret du 5 septembre 1900 en fait un « Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad » puis par l'arrêté du 2 octobre 1902, la direction politique et financière est confiée à un civil (Alfred Fourneau) et de nouveau en 1903 il est confié à un officier commandant des troupes. En 1906, le Tchad est rattaché à l'Oubangui-Chari et placé sous l'autorité du lieutenant gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, Émile Merwart. Cette organisation est maintenue en janvier 1910

---

<sup>605</sup> Pierre-Olivier Lapie, *Mes tournées au Tchad*, 1945, pp.26-29. P.O. Lapie a été député de l'Union socialiste et républicaine de Meurthe-et-Moselle de 1936 à 1940. Capitaine de la Légion étrangère, il a participé à la campagne de Norvège. Refusant l'armistice, il rejoint de Gaulle. Il a été nommé gouverneur du Tchad en remplacement d'Eboué affecté à Brazzaville en novembre 1940.

<sup>606</sup> ANOM, AEF GG AEF 5D/196, *Le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*.

<sup>607</sup> C'est ainsi que, le 20 juin 1938, Colonna d'Ornano, chef du département du Borkou-Ennedi-Tibesti, parle des populations frontalières de son département et de celui de l'Ouaddaï dans une lettre adressée au commandant du Tchad, ANOM, *Ibid*.

quand le gouvernement général de l'A.E.F. est créé. En 1915, le Territoire est réorganisé : il perd son caractère militaire et le Tchad devient une circonscription de la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad confiée soit à un officier soit à un administrateur civil. A partir de 1916, le Tchad est détaché de l'Oubangui-Chari et relève directement du gouverneur général de l'AEF. Le décret du 17 mars 1920 en fait une colonie. La réorganisation administrative du 31 décembre 1937 prévoit que le Tchad est dirigé par un administrateur en chef portant le titre de commandant du Territoire et relevant directement du gouverneur général à Brazzaville. Le décret du 27 septembre 1938 réorganise l'administration de l'AEF. Il précise que « *le Territoire du Tchad est administré sous la haute direction du gouverneur général de l'AEF par un gouverneur portant le titre de gouverneur, chef du Territoire*<sup>608</sup>. » Félix Eboué est le premier gouverneur de cette nouvelle série.

Le Tchad est divisé en dix circonscriptions administratives qui prennent en 1935 le nom de départements découpés en subdivisions (ou districts). Le chef-lieu est Fort-Lamy. Le gouverneur est responsable de l'administration et du maintien de l'ordre. Il peut recourir à l'emploi de l'armée mais avec l'autorisation du gouverneur général à Brazzaville. Son action concerne essentiellement la politique indigène exercée par les chefs de départements et de subdivisions qui peuvent être des administrateurs des colonies ou des officiers ou des fonctionnaires des services civils. Ils agissent par l'intermédiaire des chefs de canton et de village qui sont les auxiliaires autochtones indispensables à l'administration. Quelques rares chefs traditionnels subsistent ; la plupart sont des créations de l'administration même s'il s'agit d'anciens sultans qui ont été écartés puis remis en place. Ils encadrent la population, lèvent l'impôt, rendent la justice, fournissent les payeurs ou les bœufs porteurs, informent l'administrateur et se payent sur leurs administrés<sup>609</sup>. Le territoire doit compter sur ses propres ressources.

Le 19 novembre 1938, Georges Mandel, ministre des Colonies, nomme Éboué au Tchad et redonne au Territoire son rang de colonie faisant passer aux civils les trois départements militaires ce qui n'a pas manqué de susciter une polémique entre civils et

---

<sup>608</sup> *Guide des sources de l'histoire de l'Afrique*, 1971, « Les gouverneurs et lieutenants gouverneurs du Tchad », pp.923-927.

<sup>609</sup> Bernard Lanne, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958*, Aperçu sur le Tchad colonial, pp. 9-16., Karthala 1998.

militaires. « *Il y eut une réponse vigoureuse du général Buhrer et, [...] le calme revint*<sup>610</sup> », pas aussi bien qu'il veut le laisser entendre puisque les rapports entre militaires et civils sont restés sensibles.

| <b>Dates</b> | <b>Avancement, nomination</b> | <b>Services, Fonctions</b>  |
|--------------|-------------------------------|---|
| 1938         | 19 novembre,                  | Décret qui nomme Eboué chef du Territoire du Tchad                    |
| 1940         | 26 août                       | Artisan du ralliement du Tchad  |
| 1940         | 29 août                       | Révoqué par Vichy ; Chazelas nommé gouverneur en remplacement d'Eboué |
| 1940         | 12 novembre                   | Nommé gouverneur général de l'AEF par de Gaulle                       |

Nommé « gouverneur des colonies, chef du Territoire du Tchad », Éboué considère sa nomination comme une sanction. Gaston Monnerville a expliqué comment, d'après lui, l'entrevue avec Mandel s'était passée.

Depuis avril 1938, Georges Mandel remplace Moutet aux Colonies au moment où de multiples pressions s'exerçaient sur le ministre pour obtenir le rappel du gouverneur de la Guadeloupe. Mandel ne connaissait pas Éboué mais il avait vu qu'il avait « un dossier remarquable ». « Cet homme est un administrateur dont la France aura encore besoin et on ne peut le placer qu'à un poste important. » « Pourquoi le placer ? Vous avez l'intention de le déplacer ? » demande Monnerville. Mandel explique : « *Il a des adversaires, il a des ennemis. Si nous ne prenons pas une décision assez prochaine mais pas défavorable, d'autres, plus tard, en prendront une qui lui sera totalement défavorable [...] J'ai l'intention de l'envoyer au Tchad.* » Comme Monnerville fait remarquer que le Tchad n'est qu'un Territoire et que cela paraîtra une sanction, Mandel ajoute : « *Je ne veux pas qu'il y ait de sanctions [...]. Je vais vous dire ce que je pense : « Nous allons à la guerre. Elle est*

---

<sup>610</sup> FCDG, Fonds Eboué F22/16, Dossier 4, I.

*inévitable...Le Tchad n'est pas du tout un territoire quelconque ; il faudra là un homme de compétence, un homme qui connaisse bien l'Afrique, un Patriote, ...un homme qui saura prendre ses responsabilités. [...]. Je vous demande de m'aider.» C'est ainsi que Monnerville<sup>611</sup> aurait servi d'intermédiaire entre le ministre et le gouverneur. Eboué, mécontent, demande à réfléchir puis accepte<sup>612</sup>. Le moment a pourtant été plus difficile que le laisse entendre Monnerville puisque le 3 juin 1939, Eboué écrit de Fort-Lamy à son ami en Guadeloupe, l'avocat Meloir: « [...] pourquoi cacher ma profonde tristesse mêlée de honte d'avoir été mis en demeure d'accepter le Tchad, véritable déchéance pour moi [...] Enfin, tout cela c'est le passé ; ne récriminons pas. Jouons le jeu !<sup>613</sup> ».*

Félix Éboué part pour Fort-Lamy, par l'avion du 22 janvier 1939<sup>614</sup>, tandis que Mme Éboué suit la voie transsaharienne. L'avion est encore un moyen exceptionnel de locomotion. Habituellement, on prend le bateau de Bordeaux à Pointe-Noire, le chemin de fer jusqu'à Brazzaville, la voie fluviale pour Bangui, l'automobile jusqu'à Fort-Archambault, le bateau jusqu'à Fort-Lamy : cela prend de 60 à 70 jours. Les marchandises prennent la même voie et là, le transit peut durer au moins un an<sup>615</sup>.

Mandel, ministre intransigeant, préoccupé par la préparation du conflit qui s'annonce<sup>616</sup>, a des projets ambitieux pour les colonies : il veut à la fois « instituer une grande armée coloniale<sup>617</sup> » et mieux préparer les colonies à la guerre qui approche. Il obtient, dès le 12 mai 1938, le droit de siéger au Conseil supérieur de la Défense nationale. Sous sa férule, tous les gouverneurs sont stimulés, bousculés, certains sont mutés. Le

---

<sup>611</sup> Un autre homme a pu jouer un rôle important dans cette nomination : Marius Moutet.

<sup>612</sup> Centre d'Histoire de Sciences Politiques, Archives d'histoire contemporaine, *Fonds Monnerville*, GM 19.

<sup>613</sup> FCDG, Fonds Eboué F22/16, Dossier 4, *Lettre d'Eboué à Meloir, 3 juin 1939*.

<sup>614</sup> Photo parue dans *Paris-Soir* le 23-01-39. FCDG, Fonds Eboué F22/25, Dossier1.

<sup>615</sup> Il faut un mois de Bordeaux à Brazzaville, deux à quatre jours pour arriver à Brazzaville, dix à quinze jours jusqu'à Bangui ; entreposage puis dix à vingt jours jusqu'à Batangafo ; entreposage de six mois à un an et arrivée en dix à vingt jours à fort-Lamy. Le ravitaillement qui arrive du Nigeria et les exportations de coton qui passent par la Bénoué : le Nigéria, colonie britannique a longtemps été considérée comme le débouché naturel du Tchad. FCDG, Fonds Eboué F22/3, dossier 2.

<sup>616</sup> Jean Noël Jeanneney, *ibid.*, p.75-76.

<sup>617</sup> Bertrand Favreau, *Georges Mandel ou la passion de la République*, Chapitre XVII, Ministre de l'Empire, p.325, Fayard, 1996.

ministre met Éboué en demeure de préparer le territoire du Tchad dans la perspective de la guerre. Il lui demande de construire de nouvelles routes et de produire du coton. Les routes doivent permettre d'acheminer des troupes venues de l'Afrique équatoriale ou occidentale vers la Libye ; le coton pourra faire rentrer des devises. La maîtrise du Tchad a de tout temps été considérée comme essentielle à la guerre. « *Qui tient le Tchad, tient l'Afrique* » disait déjà le général Mangin.

En administrateur expérimenté, Éboué, prend rapidement conscience de l'enjeu stratégique du poste : « [...] *le jeu ici est splendidement bourré de responsabilités. Le Tchad, c'est la clé de notre défense impériale*<sup>618</sup> ; dans les circonstances présentes, vous réalisez certainement la valeur de l'importance de ce slogan. C'est vous dire que, malgré tout, si je suis mal installé ici, si mes pouvoirs de gouverneur se trouvent diminués dans ce territoire qui n'est pas une colonie et surtout si en m'envoyant au Tchad on avait eu une secrète pensée d'affectation punitive, le destin a voulu que j'occupe tout de même un emploi très vedette américaine, de par la position géographique, politique et stratégique du Tchad. J'y resterai donc tant que la tension extérieure ne sera pas dissipée. »

Ce rôle clé avait été assigné au Tchad depuis 1937 : le 10 mars 1937, le général Billotte, membre du conseil supérieur de la Guerre, inspecteur général des Troupes coloniales, chef d'État-major général de l'Armée, avait adressé au ministre des Colonies un projet de bases pour des plans de mobilisation et de défense de l'Afrique Équatoriale française<sup>619</sup>. « Votre dépêche du 14 septembre 1936 » lui écrivait-il, « avait déjà très implicitement rappelé » qu'il s'agit d'examiner la notion de la concomitance des deux missions du Groupe AEF.- Cameroun à la mobilisation. Il s'agit d'examiner les ressources possibles en hommes, animaux, armement, munitions et en matériel de toute nature.

« *Il semble notamment que l'Afrique Équatoriale Française dispose d'un sérieux excédent de réservistes européens [...] Cet exemple particulier illustre l'intérêt que pourrait présenter pour l'utilisation judicieuse de toutes les ressources de nos colonies de l'Afrique noire leur groupement, en temps de guerre, d'un commandement unique défini en temps de paix* ». Le général envisageait déjà la possibilité d'un recrutement dans les quatre commandements militaires et le Cameroun. « *Le plan de manœuvre et par suite*

---

<sup>618</sup> FCDG, Fonds Eboué F22/16, Dossier 4. Souligné par Eboué. *Lettre d'Eboué à Meloir, 3 juin 1939.*

<sup>619</sup> SHD-GR, Série 6H7, sous-dossier 9, rapport du général Billotte

*l'articulation initiale du gros des forces mobilisées devront donc être adaptés aux différentes situations qui résulteraient notamment d'une action isolée dans le Bas Cameroun, d'une action italienne isolée en direction du Tchad ou de ces deux actions combinées<sup>620</sup>. »*

L'État-major élaborait donc déjà en mars 1937, des plans d'action contre une éventuelle attaque allemande ou italienne en AEF-Cameroun. La nomination d'un administrateur expérimenté ayant une grande connaissance des affaires de cette partie de l'Afrique et qui était capable de s'accorder avec les militaires pouvait être envisagée. Le 10 avril 1938, lors de la passation des pouvoirs entre les ministres, Moutet avait conversé avec Mandel. En juillet, Éboué était rappelé ; le 19 novembre, il était nommé au Tchad. Marius Moutet a-t-il eu un rôle dans la nomination d'Eboué <sup>621</sup>?

« *La tâche qui attendait le nouveau gouverneur était considérable<sup>622</sup>* ». Il fallait maintenir l'ordre intérieur, trouver des hommes et des ressources, construire des infrastructures pour sortir le pays de son isolement et lui permettre de jouer le rôle qu'on attendait. Il faut noter que dès janvier 1939, Éboué en prenant en mains la préparation du Territoire intègre dans son action certains points dont parlait le général Billotte en 1936-1937.

- La prise en mains du Territoire.

Aussitôt en place, le gouverneur Éboué adresse une lettre à l'ancien ministre des Colonies, Marius Moutet<sup>623</sup>. Il lui annonce pour le lendemain, son départ en tournée dans les régions nord du Tchad « *où des problèmes délicats se posent. C'est sur place que je désire confirmer les mesures prises pour parer à des éventualités que la demi folie de certains voisins ne rend pas improbables.* » Son message est clair : il lui faut mettre en

---

<sup>620</sup> SHD-GR, Série 6H7, sous-dossier 9. *Ibid.*

<sup>621</sup> ANOM, Papiers Moutet, PA 28, carton 1, dossier 6. Tout juste arrivé à Fort-Lamy, le 28 janvier 1939, Éboué écrit à Marius Moutet : « Je suis tellement encore sous l'impression de la réunion de samedi dernier que j'éprouve le besoin de vous remercier encore. Mon billet n'a pas la prétention de tout dire à ce sujet mais croyez que je n'oublierai jamais. »

<sup>622</sup> Jean Cazenave de La Roche, *Le gouverneur général Félix Eboué, 1884-1944*, Hachette, 1957, p.197.

<sup>623</sup> ANOM, Papiers Moutet, PA 28, carton 1, dossier 6.

œuvre tous les moyens qui doivent permettre au Tchad d'être prêt pour une guerre éventuelle et le gouverneur doit trouver de quoi les financer.

Il lui faut d'abord surveiller la population et trouver des hommes<sup>624</sup>.

Déjà avant son arrivée, les militaires surveillaient particulièrement les pistes et les allers-retours des indigènes qui se rendaient en Libye, dans les oasis de Koufra ou de Mourzouk où ils ont des contacts avec les Italiens. Peu de laissez-passer étaient accordés. De nombreux rapports rendent compte de la minutie de la surveillance des indigènes et des interrogatoires<sup>625</sup>. Pour Éboué, la surveillance de la population ne relève pas seulement des militaires : « *il n'y a pas deux façons d'administrer, l'une civile, l'autre militaire ; il y en a une seule, celle qui consiste à se pencher sur les intérêts des populations auxquelles nous devons la Paix française*<sup>626</sup> ». Dans ce territoire où civils et militaires doivent collaborer, Éboué est le chef civil ; il dépend du gouverneur général Pierre Boisson<sup>627</sup> à Brazzaville. Le lieutenant-colonel Marchand<sup>628</sup> est le chef militaire ; son supérieur est le général Aubert. Éboué et Marchand s'entendent bien ce qui n'empêche pas Éboué de se sentir responsable de tout : « *Je suis préoccupé. La situation extérieure est très tendue. (...) et vous savez le rôle que doit jouer le Tchad en cas de conflit. Je m'occupe donc de la*

---

<sup>624</sup> ANOM, AEF GGAEF 5D/196 : *le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*. Lettre d'Éboué du 4 mai 1940.

<sup>625</sup> SHD-GR, 6H151, Tchad, Divers. Le 21 janvier 1938, le rapport du lieutenant du Boucher, commandant le G.N.T. (Région du Tchad, Département du B.E.R.- G.N.T.) sur les mois octobre, novembre, décembre 1937 concerne les populations nomades du Tibesti central : « *les gens du Tibesti central continuent à aller nombreux à Koufra par des itinéraires non autorisés par le gouverneur général et le nombre des laissez-passer délivrés dans les postes ne donnent qu'une idée très vague des échanges extérieurs. La hausse des prix chez nous ne fait que les accentuer.* » De nombreux rapports témoignent de la surveillance de la population parce que des autochtones du Tchad vont en Libye dans les oasis de Koufra ou de Mourzouk vendre leur bétail.

<sup>626</sup> FCDG, F22 / 16, dossier 4, I, *lettre d'Eboué au gouverneur général de l'A.-E.F.*, avril 1940.

<sup>627</sup> Pierre Boisson, 1894-1948. Par le décret du 18 avril 1939, il a été nommé gouverneur général de l'A.EF et par le décret du 25 juin 1940 il devient haut-commissaire de l'Afrique française (publié au J.O. de l'AEF le 1<sup>er</sup> août 1940).

<sup>628</sup> Pierre Marchand (1893-1971), est le neveu du capitaine Marchand de Fachoda. Nommé lieutenant-colonel en 1935, il est affecté au RTST (régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad) jusqu'en 1937 puis au 1<sup>er</sup> RIC (régiment d'infanterie coloniale) et de nouveau au RTST en décembre 1938. De janvier 1939 à mars 1940, il est adjoint au colonel commandant le RTST ; en avril 1940, il devient lui-même le commandant du RTST.



*préparation de l'affreuse chose. Ce ne sont pas les militaires, mais le gouverneur qui est responsable de la défense de la colonie. Heureusement que mes rapports avec les militaires sont excellents. Ça arrange bien les choses*<sup>629</sup>. » Les militaires administrent le nord du pays, les régions sahariennes mais aussi le Ouadaï et une partie du Kanem, deux régions qu'Éboué fait passer sous administration civile grâce à « une diplomatie et une affabilité qui lui étaient naturelles » alors que les militaires n'ont pas apprécié le rapport de Laurentie<sup>630</sup>. Ces controverses n'ont entamé en rien la confiance qu'Éboué met dans leurs chefs. On sait qu'en mars<sup>631</sup>, en cas de conflit, Éboué envisage de mobiliser sur place les officiers de réserve qui compose en grande partie le personnel des départements du Kanem, du Batha et du Ouadaï. Mais, pour surveiller les populations, Laurentie, en accord avec son chef, réclame depuis janvier des fonctionnaires et des militaires ayant « des qualités de doigté et de jugement » après qu'un soldat français ait tué un indigène près d'un puits où les rixes éclatent couramment en raison de vol de bétail commis entre tribus rivales<sup>632</sup>. En juillet, Éboué continue à régler ce genre d'affaires et fait parvenir au chef de département du Ouadaï la lettre que lui a envoyée le 18 juillet 1939 le gouverneur général p.i. Solomiac : « *j'insiste que sous aucun prétexte ne soit confié à des gardes isolés des missions difficiles (il faut éviter qu'il y ait mort d'homme).* » *« La vie humaine étant*

---

<sup>629</sup> FCDG, F22/16, dossier 4. *Lettre à René Isambert, 24 mars 1939.*

<sup>630</sup>FCDG, F22/16, dossier 4 et SHD, série 6H7, sous-dossier 9. Le 3 septembre 1938, le colonel Garnier à Fort-Lamy s'était ému (pour des questions liées à la défense de ces territoires) du fait que les départements du Kanem, du Batha et de l'Ouadaï aient été mis sous le contrôle de l'administration civile. Le rapport du 2eme semestre 1938 sur le département du Kanem au moment où Laurentie est nommé, pose le problème des rapports entre l'administration civile et l'administration militaire. Au moment du passage des administrateurs militaires aux administrateurs civils, les officiers auraient été remerciés sans égard d'où les ressentiments des militaires contre Laurentie nommé au Kanem le 25 octobre 1938. Laurentie aurait critiqué le militaire qui avait en charge le Ouadaï sous cette forme : « Manque de respect de l'individu se sorte que l'impôt et les livraisons de denrées devenaient de véritables réquisitions » alors que les militaires considèrent que Laurentie est « un incapable, un catholique, un sophiste, un socialiste... ». FCDG, F22/16.

<sup>631</sup> FCDG, F22 / 16, dossier 5. Questions militaires. Lettre du 24 mars 1939 envoyée à Éboué pour confirmer l'accord de Mandel avec la proposition du gouverneur Eboué.

<sup>632</sup> ANOM, Gouvernement général AEF. 5D/196 : *le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*. Janvier 1939, rapport de Laurentie qui ajoute à Éboué : « J'ai peu de confiance dans l'usage capricieux des moyens violents autant je crois à l'entêtement. C'est par là qu'on les ramènera. »

*également respectable sous toutes les latitudes*<sup>633</sup> ». En octobre 1939, le gouverneur général Boisson signale que les rixes entre nomades et sédentaires sont encore fréquentes et dénotent un malaise à cause du vol de bétail. Il réclame que l'administration se montre particulièrement attentive à satisfaire les populations. En novembre, la surveillance des caravanes entre le Tchad et la Libye est renforcée ; la circulation ne peut pas être interdite parce que les nomades ont des « intérêts de part et d'autre de la frontière représentés par les palmeraies et les troupeaux » mais le contrôle est plus que jamais nécessaire pour éviter le transit des armes. A la fin de l'année, Éboué signale dans la région du Moyen-Chari, un malaise qui sourd depuis la mobilisation. Il fait surveiller l'activité de certains commerçants syriens, grecs et les tirailleurs réservistes. Fort-Archambault doit devenir un nœud de communications mais « *l'activité économique peut cacher une activité occulte que le déplacement continu des transporteurs rend difficile à déceler*<sup>634</sup>. »

Pour surveiller, entretenir des relations avec l'ensemble des populations et éviter tout incident, le gouverneur Éboué a trouvé dans son entourage, à côté des militaires, des hommes qui ont beaucoup compté pour lui comme collaborateurs et comme amis.

En août 1939, au cours d'une de ses tournées, Éboué rencontre Henri Laurentie<sup>635</sup>, le chef du département du Kanem. Une grande amitié naît entre les deux hommes et leur affinité intellectuelle est à l'origine d'une équipe de travail dont le rôle devient capital<sup>636</sup>.

---

<sup>633</sup> ANOM, Gouvernement général AEF. 5D/196 : *le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*.

<sup>634</sup> ANOM, AEF GGAEF 5D/196 : *le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*. Lettre d'Éboué au gouverneur général, 13 décembre 1939

<sup>635</sup> Henri Laurentie (1901-1984), a été adjoint des services civils et a été affecté au Cameroun de 1924 à 1926. Admis au stage de l'École coloniale pour l'année scolaire 1926-27, il devient administrateur au Cameroun. En juillet 1929, il est mis à la disposition du haut-commissaire du Levant où il devient conseiller de la municipalité de Damas. Mis à la disposition du gouverneur général de l'A.O.F. en 1935, il est affecté en Guinée. Devenu breveté des hautes études d'administration musulmane en 1938, il est affecté en A.-E.F. au Tchad. Il devient chef du Département du Kanem, une région très islamisée, le 25 octobre 1938 jusqu'en décembre 1939 où il est nommé agent spécial à Moussoro (Journal Officiel de l'A.-E.F., 15 décembre 1939).

<sup>636</sup> Philippe Oulmont, directeur des études et de la recherche à la Fondation Charles de Gaulle, l'a démontré dans son article « L'équipe Eboué-Laurentie et de Gaulle, 1939-1943 » dans " *Éboué, soixante ans après*", Actes du colloque organisé en 2004, Publications de la SFHOM, Paris, 2008, p. 227-243.

Éboué peut compter aussi sur Jean Cazenave de La Roche<sup>637</sup>, qui a été son chef de cabinet à la Guadeloupe et René Isambert<sup>638</sup> qu'il a connaît depuis 1914, à l'époque où ils étaient tous les deux en Oubangui-Chari.

Après septembre, quand Éboué reconnaît que la mobilisation réduit le nombre des fonctionnaires dans tous les départements, il revient à une constante de sa politique : le recours aux chefs, aux élites indigènes. Il entend s'appuyer sur les chefs de canton qui sont nommés parmi les chefs autochtones « *qui sont pour nous, en même temps que des collaborateurs précieux de notre administration, des éléments prépondérants d'influence, qu'il ne tient qu'à nous d'orienter*<sup>639</sup> ... ». Au cours d'une tournée dans la subdivision de Bousso, Éboué leur explique leur rôle : « *...un rôle difficile qui nécessite de nombreuses et rares qualités d'esprit et de cœur. Le chef de canton doit être un conducteur d'hommes...sur le plan économique, il doit prendre largement la direction de la mise en valeur de son territoire, sous l'égide ...de son administrateur, travaillant ainsi à créer plus de richesse, plus de bien-être matériel. [...] Représentant direct de notre autorité, il est l'œil qui voit pour le « commandant, l'oreille qui entend pour lui, la bouche qui parle en son nom*<sup>640</sup>. » Pour cela, il faut développer une « politique d'égard » qui doit renforcer leur prestige et leur autorité sur leur population parfois turbulente. « Un contrôle discret mais efficace » ainsi que des conseils de l'administration doivent en faire des chefs écoutés et suivis. Il faut en faire des auxiliaires précieux de l'administration, « *leur donner confiance en la force de nos armes, faire ainsi une utile propagande pour les recrutements à*

---

<sup>637</sup> Entièrement dévoué à Éboué, Jean Cazenave de la Roche nommé chef du Bureau politique et de d'Administration générale vient d'être affecté au Tchad le 20 mai 1939. Depuis la Martinique (1932), il a été le directeur de Cabinet d'Éboué, fonction qu'il reprend le 14 novembre 1940.

<sup>638</sup> René Isambert a fait presque toute sa carrière d'administrateur en A.-E.F. : vingt et un ans en Oubangui-Chari où il est arrivé en janvier 1914 ; il est affecté au Tchad à sa demande en 1938, chef du département du Baguirmi de juillet 1938 à mai 1941. Il est un administrateur très proche d'Eboué.

<sup>639</sup> ANOM, A.-E.F Gouvernement général 5D/196, *Le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*. Lettre d'Eboué au chef du département de l'Ouaddaï, le 10 juin 1939.

<sup>640</sup>FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. « Tournée de Monsieur le gouverneur chef de Territoire du Tchad ».

venir<sup>641</sup> ». En août 1939, à la veille de la guerre, un article de journal<sup>642</sup> décrit le savoir-faire du gouverneur en ce domaine. Au cours d'une tournée dans le département du Batha, le gouverneur reçoit les commerçants, les fonctionnaires européens et indigènes ; il visite le poste, l'école, le quartier des commerçants. Puis, « *sur la terrasse de la résidence du chef de Département, un thé réunit les chefs indigènes auxquels s'étaient joints les fils du chérif Senoussi. M. Eboué exprima sa satisfaction de visiter le Batha, remercia les chefs indigènes de leur accueil, rappela les buts humanitaires que la France poursuit dans ses colonies et invita tout le monde à continuer cette politique de collaboration qui fait la grandeur de l'Empire français.* » L'heure venue, Éboué explique qu'il attend des chefs de rallier le plus grand nombre d'hommes derrière la France : ils doivent participer au recrutement.

Afin de mettre ces notables dans de bonnes dispositions, Éboué a l'idée d'organiser une foire exposition à Fort-Lamy « *une excellente occasion d'étaler la puissance française...pareille démonstration influencerait très favorablement les chefs et la population du Tchad sensibles comme toutes les populations musulmanes aux manifestations entourées d'un certain faste et rehaussées du prestige que garde à leurs yeux le déploiement de l'appareil militaire. Cette réunion me permettrait en outre de consolider la position des chefs servant fidèlement notre influence*<sup>643</sup> .... ». Il se déplace, reçoit les chefs et se fait présenter le personnel indigène ; il leur rappelle leur rôle à tous : surveiller aussi bien la traditionnelle contrebande d'armes « par le Tibesti et l'Egueï vers la Nigéria, le Cameroun et le Ouaddaï<sup>644</sup> » que la circulation des voyageurs pour tourisme ou dans un but scientifique (dans le Tibesti)<sup>645</sup>. Lors d'une tournée le 21 juillet 1939 dans le Kanem afin de vérifier l'état de circulation des pistes « automobiles », il visite des subdivisions, apporte des cadeaux aux chefs de cantons indigènes (dont un cheval pur-sang très apprécié) et signale par contre le besoin d'installer des moyens de liaisons rapides avec des postes TSF. Il sait manifester sa bienveillance même quand ces grands chefs ne sont

---

<sup>641</sup> ANOM, *Ibid*, Lettre d'Eboué au gouverneur général de l'A.-E.F., 30 septembre 1939.

<sup>642</sup> FCDG, F22/16, dossier 4. Article de « *La France extérieure et coloniale* », vendredi 11 août 1939.

<sup>643</sup>FCDG, F22/16, dossier 4. Lettre d'Éboué au gouverneur général, 15 juillet 1939.

<sup>644</sup>FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. Bulletin de renseignement rédigé par Éboué le 16 juin 1939.

<sup>645</sup> *Ibid*. Lettre d'Éboué au gouverneur général de l'A.-E.F. 27 janvier 1939 : il demande son avis sur l'autorisation indispensable pour la région saharienne au nord du 15° parallèle.

pas irréprochables comme le sultan Ourada. Il revient d'un voyage en France où il a été « impressionné par l'accueil et la vision de la puissance française ». Éboué tient à l'accueillir avec faste, « *Le sultan, se sentant investi de notre confiance, non pas aveugle mais mesurée, peut nous rendre de grands services.* »[...] « *Nous avons besoin de pratiquer cette politique de grands chefs indispensable à la bonne marche du Ouaddai*<sup>646</sup>. » Dans les premiers mois de son installation au Tchad, Éboué renoue habilement avec la politique d'association entre les chefs autochtones et l'Administration.

A partir d'avril-mai 1939, le gouverneur a pris des mesures pour convoquer les réservistes et recruter des partisans parmi les sédentaires comme parmi les nomades ce qui suscite plus d'inquiétude que d'enthousiasme parmi les populations. Dès la déclaration de guerre en septembre, il compte sur l'autorité des chefs traditionnels pour faire grossir les bataillons de tirailleurs parce qu'il sait que dans certains villages, il ne reste plus « *que les femmes et les vieillards. Tous les jeunes gens, en armes, avaient pris la brousse et se cachaient dans des endroits reculés ou inaccessibles.* » Ceci s'explique par une rumeur selon laquelle « *le chef de subdivision avait reçu l'ordre de ramasser tous les jeunes gens pour les envoyer en France.* » Le chef Badouan lui-même s'est enfui et « *avant de partir il a fait résonner le tam-tam de guerre et a rassemblé tous les Kaikamas du village au nombre de onze pour tenter de les emmener avec lui*<sup>647</sup> ».

Des incidents ont lieu aussi à la frontière avec le Cameroun. Les Moundangs de Léré et Palla ont répandu la nouvelle que " les Blancs vont partir" et les fortes têtes prédisent que les beaux jours de la révolte du dieu Lam vont revenir<sup>648</sup>. Avant de chasser

---

<sup>646</sup> ANOM, AEF GGAEF 5D /196 : le Tchad, 1939-1944, affaires diverses. Lettre d'Éboué au gouverneur général de l'AEF., 30 septembre 1939. Ourada est un sultan qui n'est pas à l'abri de toute critique puisqu'il s'enivre et frappe ceux qui lui déplaisent. Il est aussi « jaloux de son autorité et orgueilleux ». On ne peut pas le lui reprocher, écrit Éboué, alors que la mobilisation a réduit le nombre des fonctionnaires dans tous les départements, l'administration a besoin de lui.

<sup>647</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. Lettre d'un chef de circonscription à Eboué, 7 octobre 1939.

<sup>648</sup> Allusion aux événements de 1927 : l'adjoint des services civils, chef de la subdivision de Palla au Mayo-Kebbi, en tournée dans le canton de Douey, est attaqué à coup de sagaies et flèches empoisonnées. C'est le début de l'affaire du dieu de Lam qui a commencé au Cameroun voisin, tout près de la frontière du Tchad. Un homme, Toumba, se faisait passer pour un prophète, annonçait le départ de tous les Blancs si on commençait à les tuer ainsi que tout le bétail. Il fallait aussi cesser de payer l'impôt. L'attitude de l'administration coloniale face à cette crise fut modérée. Le gouverneur général Antonetti ne fait qu'une

les Blancs, les Moundangs songent d'abord à l'ennemi héréditaire, le Foulbé. Des deux côtés, on s'excite et on se provoque<sup>649</sup>. » Éboué se veut rassurant : « *Les difficultés que nous avons rencontrées pour la réunion des partisans dans certaines régions ne doivent pas signifier pour nous l'impossibilité de lever des tirailleurs au Ouaddaï*<sup>650</sup>. » Pour le gouverneur, multiplier les tournées est plus que jamais indispensable<sup>651</sup>.

Il n'empêche qu'en septembre, la mobilisation est assez désordonnée : le recrutement des tirailleurs s'achève seulement à l'été 1940 mais « avec un succès sans précédent<sup>652</sup> » : sur 401 tirailleurs à lever, 280 ont été recrutés au Tchad.

Parmi les chefs européens et chefs indigènes, le gouverneur a trouvé les hommes sur lesquels s'appuyer militairement, administrativement, idéologiquement, intellectuellement. La prise en main du Territoire implique aussi de donner au Tchad des moyens techniques et de trouver les moyens financiers. Il manque d'hommes, de matériel, d'argent ; il en rend responsable le gouverneur général et les bureaux du ministère<sup>653</sup>. Il agit.

Il met en place les infrastructures nécessaires à la logistique en cas de guerre.

---

allusion aux menées du « sorcier de Lam ». La crise est présentée comme influencée par la propagande mahdiste ou des menées allemandes ou communistes. Cette affaire n'a aucun rapport avec la grande révolte baya qui éclate en mai 1928, en Oubangui-Chari. Bernard Lanne, *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LXXX (1993), n° 300, pp.425-442, *Résistances et mouvements anticoloniaux au Tchad, 1914-1940*.

<sup>649</sup> ANOM, Gouvernement général A.-EF. 5D/196, *Le Tchad, 1939-1944, affaires diverses*. Lettre du chef du département de Mayo-Kebbi au gouverneur Éboué, 19 septembre 1939.

<sup>650</sup> *Ibid.*, Lettre d'Éboué au gouverneur général de l'A.-E.F., 30 septembre 1939.

<sup>651</sup> *Ibid.*, article du journal « *La France extérieure et coloniale* », 11 août 1939.

<sup>652</sup> FCDG, F22/16, dossier 4. Note d'Éboué au gouverneur général Boisson. Le nombre de soldats recrutés au Tchad serait remarquable alors que pour toute l'A.E.F. il serait insuffisant. Bernard Lanne, « *Le Tchad pendant la guerre, 1939-1945* », Colloque organisé par l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 4-5 octobre 1984

<sup>653</sup> *Ibid.*, dossier 5. Au début 1939, le travail de terrassement se fait encore avec le panier de terre. Il réclame 3000 tirailleurs du RTST pour pallier le manque de main-d'œuvre et le matériel des travaux publics de Brazzaville et celui qui a servi à construire le CFCO.

Les infrastructures sont une nécessité absolue et Éboué reconnaît qu'il se trouve en face d'une « criminelle impréparation<sup>654</sup> ». Le fret transite toujours par les pistes, les fleuves et le chemin de fer avec peu de moyens de transport; les liaisons aériennes sont rares. Malgré les efforts déployés, le Tchad reste isolé, sans moyens suffisants souvent limités aux seuls moyens humains. Le gouverneur est déterminé à mettre en chantier les routes stratégiques au nord, vers la Libye. L'une d'entre elles relie Bangui (en Oubangui) à Batangafo, Fort-Archambault, Fort-Lamy, Moussoro et de là, il fallait prendre la piste vers Largeau. Éboué estime indispensables les routes mais aussi des pistes d'aviation sans la réalisation desquelles « *nos braves gens se feront massacrer inutilement dans les confins, puisque impossible de les ravitailler et d'y envoyer des renforts autrement qu'à chameaux. C'est tout ce qui me préoccupe*<sup>655</sup>. » Il réclame la route Fort-Archambault-Lamy et Lamy-Faya » dès cette année ».

Au début de février<sup>656</sup> Éboué crée deux subdivisions de travaux publics, à Fort-Lamy et à Fort-Archambault, et cinq subdivisions routières. Les subdivisions routières sont chargées des routes stratégiques ; les travaux sont commandés par des officiers et exécutés par l'autorité militaire sous le contrôle de l'ingénieur principal, chef d'arrondissement des travaux publics, Ruais. Les conflits ont été fréquents avec les administrateurs et avec le gouverneur. En témoigne, entre mars et août 1940, l'échange de notes et de lettres entre Éboué et l'ingénieur Ruais. L'objet principal de leur correspondance<sup>657</sup> concerne les travailleurs constitués d'européens et d'autochtones. Ruais se plaint parce que ces derniers sont en nombre insuffisant (500 tirailleurs viennent de partir pour la France) et certains créent des difficultés : ils veulent repartir s'occuper de leurs cultures et de leurs troupeaux, réclament double ou triple ration de mil, refusent de travailler plus d'un mois sans être payés davantage et désertent. Dès avril, Éboué répond : les déserteurs doivent être réintégrés sur les chantiers et il faut renoncer à recruter les indigènes qui se trouvent à plus de 300 km si l'administration ne peut prendre en charge le déplacement. Les travailleurs ne doivent pas être recrutés pour plus d'un mois. Il s'inquiète aussi des mauvais traitements

---

<sup>654</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Lettre d'Éboué à René Isambert, 24 mars 1939.*

<sup>655</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. *Ibid.*

<sup>656</sup> ANOM, JO A.E.F. 15 février 1940. L'arrêté a été pris par Éboué le 6 février 1940.

<sup>657</sup> FCDG, Fonds Eboué F22 /16, dossier 3, *Les travaux publics.*

qui leur sont infligés sur certains chantiers, « de semblables faits ne seront pas tolérés et ne doivent plus se reproduire. »

Le gouverneur constate également le retard pris sur une portion du chantier en raison des lenteurs d'approvisionnement en ciment et matériaux divers. Il engage les responsables à faire activer les travaux : « *il faut que, par votre contrôle personnel, vous veilliez à ce que les indigènes qui participent pour la première fois à des travaux de cette importance et de cette durée, soient bien traités, bien nourris, payés régulièrement et soient renvoyés dès la fin de la période pour laquelle ils ont été engagés*<sup>658</sup> ». Le 13 août 1940, Éboué adresse au gouverneur général Husson à Brazzaville deux grandes pages sur les griefs entre lui et Ruais-Guerin à propos de leur attitude à l'égard du chef de chantiers Etifier ; ils ont retiré à ce dernier la responsabilité des travaux entre Lamy et Moussoro et ceux de la piste d'aviation. Éboué s'inquiète : « il (Etifier) a été hospitalisé...je pense que son état de santé se ressent fortement de la façon dont il a été traité. ». A propos aussi du cas Dumas, hospitalisé à qui on reproche son manque de zèle : Éboué le défend, demande qu'il soit affecté à Pointe-Noire, près de sa famille et termine : « *il convient de tenir le plus grand compte du fait que depuis trois semaines il fait 40 ° et plus à l'ombre au Tchad. ...cela explique, pour une très large part, chez les uns et les autres, un certain énervement que je qualifierais de saisonnier.* » Il se plaint de l'attitude de Ruais, l'ingénieur principal et de l'ingénieur Guerin, qui n'ont jamais daigné venir se présenter à lui. « *Je n'admettrai pas de telles manques de déférence de la part de ces jeunes gens dont l'orgueil n'a d'égal que la suffisance.* » Neuf jours plus tard, il reçoit un rapport rédigé par Ruais : 250 km de chaussée ont été réalisés depuis février ; s'il n'y avait pas eu de retard, la chaussée en terre atteindrait Bousso et la chaussée empierrée Fort-Archambault. « *Un gain physique et moral reste acquis pour les populations du Tchad : 7000 hommes sont passés sur les chantiers sans mortalité, y ont été nourris pendant 6 mois comme ils sont loin de l'être dans leurs villages tout en faisant parvenir des sommes appréciables à leur famille ; ils ont appris le travail manuel et la discipline : 650 des meilleurs ont été fixés à la route comme cantonniers volontaires.* » Il se félicite de l'évolution très rapide de l'équipement du Territoire avec des dépenses réduites.

---

<sup>658</sup> *Ibid.*, réponse d'Eboué à Ruais, 19 avril 1940.



Cette correspondance<sup>659</sup> montre Éboué attentif au bon fonctionnement des chantiers : il sillonne le pays pour vérifier l'avancement des travaux indispensables pour poursuivre la guerre ; il est toujours fidèle à la méthode adoptée depuis l'Oubangui-Chari : se rendre sur place voir les hommes et refuser « les mauvais traitements infligés aux indigènes. »

Il faut aussi assurer le ravitaillement du Tchad

Les échanges très anciens entre le Tchad et le Cameroun sont plus que jamais nécessaires. Les besoins pour les troupes et les 8000 travailleurs des routes stratégiques se sont accrus et les pluies ayant été insuffisantes pour le mil, dans certaines régions du Tchad en 1939, il procède à des importations en provenance du Cameroun. Ailleurs, les récoltes (mil, riz) jointes à l'apport, modeste, de l'élevage et de « produits spontanés » (riz sauvage, pourpier, doum, fruits) sont suffisantes pour nourrir la population. Par contre, la disette sévit dans des cantons proches du Darfour à cause d'une sécheresse exceptionnelle. Éboué compte là aussi, sur les chefs pour le développement des cultures vivrières et de l'élevage. En octobre 1939, il demande au gouverneur général son accord pour introduire la culture de l'arachide dans le sud de l'Ouaddaï. À la fin de l'année, lors d'une tournée dans le Baguirmi, il a félicité Lamana, le vieux chef du village de Laffana pour ses efforts dans l'essor des cultures de subsistance et du coton. Quand cela est indispensable, il recourt aux importations : en 1939, le Tchad a reçu 1800 tonnes du Cameroun et du Nigéria. Début 1940, il a dû effectué un important achat de mil à Maroua au Cameroun et 600 tonnes de mil ont été livrées directement à Fort-Lamy<sup>660</sup>.

Pour mettre en œuvre ce programme, nourrir les hommes, payer les salaires et le matériel, Éboué doit trouver de l'argent. « J'en ai besoin<sup>661</sup> » écrit-il à Isambert.

En janvier-février 1940, il règle avec le gouverneur général Boisson la question de l'exportation de beurre et de bétail vers le Nigéria ce qui permet de récupérer des livres sterling<sup>662</sup> malgré la difficulté qui existe encore de conclure un accord économique entre le

---

<sup>659</sup> FCDG, Fonds Eboué F22 /16, dossier 3, *Les travaux publics*.

<sup>660</sup> FCDG, F22/16, Affaires économiques (1939-1940).

<sup>661</sup> FCDG, Fonds Eboué F22 /16. Dossier 4, *Lettre d'Eboué à René Isambert, 24 mars 1939*.

<sup>662</sup> *Ibid.* Le 7 février 1940, le directeur de la société commerciale du Kouillou Niari pointe quelques difficultés du fait que la majorité des exportations se font d'habitude vers la France. Le 8 février,

Tchad et l'empire britannique à cause de l'instabilité de la monnaie française<sup>663</sup>. Il obtient de Brazzaville, l'exonération des droits de douane sur les importations de mil et demande à l'étendre au sorgho. Si l'arrêté du 15 juin 1940 institue le rationnement de certaines denrées alimentaires dans le Territoire du Tchad, à l'exception du beurre dont la vente reste libre<sup>664</sup>. Les 9 et 10 juillet 1940, des conversations ont lieu au bureau des affaires économiques de Fort-Lamy : le Nigéria pourrait acquérir des produits du Tchad : coton, peaux (mouton et chèvre), beurre, arachides, gomme, cire ; bétail peut-être. Conformément aux instructions de Mandel, Éboué pousse à augmenter la production de coton qui triple entre 1938-39 (11 138 tonnes) et entre 1944-45 (34 757)<sup>665</sup>. Il fait aussi stimuler la production d'or pour contribuer à l'effort de guerre mais, malgré les recherches, seule la région de Léré, produit quelques kilos entre 1939 et 1943<sup>666</sup>.

Le gouverneur Éboué s'est efforcé de maintenir, au Tchad comme ailleurs, un budget équilibré entre les dépenses civiles et les dépenses militaires, entre les importations pour assurer le ravitaillement et les exportations pour faire entrer des devises. Le 30 juillet 1940, le chef du bureau central des douanes signale que le mouvement commercial du Tchad pour 1940 a été exceptionnel, que « *les possibilités de ce grand Territoire sont énormes* ». « *Le ravitaillement du Tchad et l'exportation de ses produits ne doit pas être un problème insoluble* » malgré les événements. Le rendement des impôts indigènes réussit à augmenter de 12 000 600 francs en 1938 à 22 millions en 1942.

---

Éboué répond : la colonie a besoin de devises et les exportations vers le Nigéria se feront avec une autorisation d'exportation accompagnée de l'engagement de session de devises.

<sup>663</sup> FCDG, F22/16. Dossier 2, télégramme du gouverneur du 2 août 1940.

<sup>664</sup> ANOM, JO A.-E.F. 15 juillet 1940. Un nouvel arrêté sur le rationnement des produits alimentaires est pris en septembre, paru au JO A.-E.F. du 15 septembre 1940.

<sup>665</sup> La culture industrielle du coton a été introduite en 1931. Elle est importante dans les départements de Mayo-Kebbi, Logon et Moyen-Chari. La fibre est exportée vers le Cameroun, l'Oubangui et Brazzaville. La production serait passée entre 1931 et 1941, de 984 à 23 178 tonnes. P.O. Lapie, *Mes tournées au Tchad*, 1945, pp.82-83.

<sup>666</sup> Bernard Lanne, *Le Tchad dans la guerre pendant la guerre 1939-45*, Colloque organisé par l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 4-5 octobre 1984.

En mars 1939, le ministre des Colonies avait dépêché une mission parlementaire<sup>667</sup> pour évaluer la situation. Gaston Monnerville, secrétaire d'État et député, évoque ses deux jours passés à Fort-Lamy où il a vu Éboué : « *J'ai trouvé en lui, l'homme calme, réfléchi et résolu que j'ai toujours connu. Lui aussi...était déterminé*<sup>668</sup>. » Cette présupposition n'était pourtant pas évidente. Aucun document ne permet de savoir comment évolue l'état d'esprit d'Éboué entre le printemps 1939 et le printemps 1940. Henri Laurentie lui-même, son plus proche collaborateur, a dit en 1945 : « *Jamais pendant ces dix semaines Éboué ne tint des discours sur sa pensée. Il se plaisait à bavarder avec des amis et ce fut au cours de ces conversations au bord du Chari que, sur un pauvre banc, le destin du Tchad fut fixé*<sup>669</sup>. » Seules les archives militaires conservées à Vincennes<sup>670</sup> et quelques lettres qui proviennent du fonds Éboué à la Fondation Charles de Gaulle permettent de suivre l'élaboration de son choix durant les mois décisifs de mai, juin, juillet 1940.

Ce n'est pas sans questionnement que le gouverneur Éboué se détermine au ralliement à de Gaulle entre les mois de mai et juillet 1940. Trois moments peuvent être distingués : l'hésitation due à l'incertitude à cause de la position même du gouverneur général Boisson ; l'échange de messages vers différentes directions pour se faire son avis personnel et assurer la sécurité de tous ; les circonstances enfin qui conduisent au ralliement officiel et le rôle tenu par le gouverneur.

*- Entre juin et août 1940, le choix du ralliement à de Gaulle a été préparé en prenant de grandes précautions.*

Le premier temps, jusqu'à la défaite et l'armistice, est pour Éboué, celui de l'incertitude. Sinon, comment comprendre l'étrange lettre que son beau-frère, Whily Tell lui adresse le 27 mai 1940 où l'on apprend que Félix Éboué hésite à demander un congé pour venir à

---

<sup>667</sup> Cette mission se compose de six députés, trois radicaux dont Monnerville, un socialiste, un communiste, un indépendant.

<sup>668</sup> Gaston Monnerville, *De la France équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Plon, 1980, p.238.

<sup>669</sup> Conférence du gouverneur Laurentie, le 26 janvier 1945, prononcée au Palais de Chaillot. Office national français d'édition, 1945.

<sup>670</sup> SHD-GR, Série 6H7, sous-dossier 6, *Mesures prises en juin 1940*.

Paris en juillet 1940<sup>671</sup> ? Pourquoi vouloir venir à Paris ? (est-ce pour sa fille qui est pensionnaire à la Légion d'Honneur ?) Laurentie a eu beau dire en janvier 1945 : « Sans doute avait-il pris parti pour la résistance dès le premier jour. Encore fallait-il qu'il trouva le moyen de désobéir<sup>672</sup> », la question du moment précis où Eboué se détermine reste entière.

Le 14 juin, Boisson informe Éboué : « *Paris est tombé aux mains de l'ennemi... le Président du Conseil a fait à l'Amérique un pathétique et pressent appel et l'Angleterre jette dans la lutte tous les moyens dont elle dispose. Attendons avec confiance...* ». Éboué fait suivre vers les chefs des départements du Tchad. Quand Boisson apprend la demande d'armistice et que la Grande Bretagne continue la guerre, Éboué fait savoir : « *Je ne puis faire abstraction des instructions que je recevrai du nouveau gouvernement qui s'est constitué en France, je serai peut-être obligé de les accepter et de les mettre en application.* » mais il ajoute qu'il laisse « *chacun libre de poursuivre la guerre auprès des forces britanniques* ». [...] « *L'A.E.F. reste en guerre. Je n'ai jusqu'à présent reçu aucune instruction.* [...] *Je compte sur vous* ».

À la suite de l'entrée en guerre de l'Italie, Boisson, le gouverneur général de Brazzaville ou son suppléant, Husson<sup>673</sup>, le général de l'armée coloniale, multiplie les ordres en particulier vers le Tchad, pour que toutes mesures soient prises afin de parer à une éventuelle attaque aérienne italienne. Le 18 juin, une note secrète est envoyée de Brazzaville au commandant d'Armes de Fort-Archambault avec copie à Marchand, le colonel commandant militaire du Tchad, concernant les mesures à prendre pour déclencher

---

<sup>671</sup> FCDG, F22/16, Dossier 6. Whily Tell écrit deux lettres, l'une à sa sœur Eugénie : « J'irai même plus loin (...) puisqu'il y a des gens au ministère des Colonies qui attendent avec impatience qu'il tombe dans le piège qui lui est tendu –ou plutôt dans le piège qu'il s'est tendu- pour le remplacer aussitôt et je puis t'assurer que s'il venait à Paris la nomination de son successeur ne serait pas longue à être faite. » Dans l'autre lettre, adressée à Félix Éboué, il est tout aussi dissuasif : « ce n'est pas le moment où à la métropole, le gouvernement demande aux chefs de rester face au danger, que toi tu demandes à rentrer en France, en congé ! D'ailleurs, il y a des gens toujours bien intentionnés qui attendent simplement que tu glisses sur la peau de banane pour te remplacer. »

<sup>672</sup> Henri Laurentie, 26 janvier 1945, conférence prononcée au Palais de Chaillot. Office national français d'édition, 1945. Éboué l'avait écrit en août 1940 à Latrille, le chef de Département du Moyen-Chari.

<sup>673</sup> En juin 1940, Husson est général de brigade, Commandant supérieur des troupes de l'A.E.F.-Cameroun.

des opérations immédiates : arrêter les travaux de route, rassembler les hommes à Archambault, transporter en auto le bataillon n°1. Des ordres sont donnés aussi pour distribuer des cartouches de mitrailleuses et pour que les terrains d'aviation soient surveillés par la Garde indigène<sup>674</sup>.

En mai et juin 1940, la première réaction en face de la défaite et de la demande d'armistice est la consternation parmi les Français du Tchad : « *Nous ne comprenions pas cette fuite éperdue (de l'armée française) devant 3 000 chars allemands* » écrit un colon de Fort-Archambault<sup>675</sup>. La crainte est grande d'une attaque italienne sur la frontière de la Libye et des barrières sont dressées sur les routes. Éboué veut éviter une réaction des autochtones à l'annonce de la défaite de l'armée française et il adresse une circulaire confidentielle mais ferme à tous les fonctionnaires de Fort-Lamy : « *pas de pronostics pessimistes en public ce qui serait une faute grave devant une population mal informée. La classe des « évolués » guette toute attitude, tout risque d'abatement, toute apparence de lâcheté de la part des Européens. Si le découragement dont on a entendu quelques exemples à Fort-Lamy se retrouvait en France, à l'armée ou dans le pays, c'est alors que nous pourrions commencer à douter. On n'est vaincu que si l'on se croit vaincu... Dominons nos nerfs et n'oublions pas les indigènes qui nous regardent ; que notre fermeté d'âme et notre espoir soient calmes et manifestes ; c'est notre devoir de fonctionnaires, de coloniaux, de Français.* » Éboué craint que les chefs indigènes, en particulier les sultans du Kanem, du Fitri, de Fort-Lamy, cherchent à récupérer une partie de leur ancien pouvoir. La situation est délicate et demande d'agir avec prudence tout autant qu'avec une ferme autorité mais pour l'instant, le gouverneur Éboué compte sur Boisson : le 9 juin, « *le gouverneur général avait pris publiquement à Léopoldville en présence du gouverneur général du Congo belge et du consul britannique, l'engagement, que chacun de nous attendait de lui, de remplir « son devoir jusqu'à l'impossible. Et c'était bien ainsi*<sup>676</sup>. » « *Le 18, Boisson se déclarait prêt à défendre l'AEF., disait sa volonté de poursuivre la*

---

<sup>674</sup> SHD-GR, Série 6H7. *Ibid.*

<sup>675</sup> Cité par Bernard Lanne, « Le Tchad pendant la guerre, 1939-1945 » dans le colloque, « *Les prodromes de la décolonisation de l'Empire français* », IHTP, 4-5 octobre 1984.

<sup>676</sup> Adolphe Sicé, *L'AEF et le Cameroun au service de la France*, p.70.

*lutte ...et de prendre contact avec les autres gouverneurs généraux, hauts-commissaires, résidents généraux<sup>677</sup> [...] ».*

Entre le 19 et le 25 juin, les télégrammes circulent entre Fort-Lamy et Brazzaville ainsi qu'entre Fort-Lamy et les chefs-lieux des Départements du Tchad. Le 19, Éboué envoie à Boisson « *un courrier déclarant vouloir continuer la lutte en Afrique et demandant l'élaboration immédiate de mesures pratiques en vue de la constitution d'un bloc de guerre Africain. Le Territoire s'associe entièrement à cette initiative et demande des instructions pour liaison efficace avec AOF et colonies anglaises.* » Le 20, des télégrammes venant d'Archambault et d'Abecher confirme la résolution des administrateurs civils et militaires : « *population du Moyen-Chari est unanime approuver circulaire gouvernement général* » ; « *je vous assure dévouement absolu tous pour suivre courage gouverneur général et demandons que AEF avec Empire continue lutte, seul moyen sauver la patrie<sup>678</sup>.* »

Les télégrammes envoyés par Éboué montrent qu'il a opté rapidement pour la poursuite de la guerre mais qu'il agit progressivement et prudemment. Dans un premier temps, les télégrammes échangés avec Boisson<sup>679</sup>, patriote convaincu, attestent bien qu'il compte sur une volonté possible de Boisson pour poursuivre le combat. Mais, à Brazzaville, le gouverneur général Boisson suspend toujours sa décision : « *De tous les points de l'AEF me sont parvenues des motions affirmant la détermination de la colonie et son ardent désir de continuer la lutte aux côtés de nos alliés, je les ai reçues avec émotion et avec fierté en attendant les décisions qui seront prises quand le moment en sera venu. Je demande à tous Européens et Indigènes de garder dans l'angoisse des heures qui passent le calme et le recueillement qui s'imposent. Il vous appartenait de m'exprimer vos sentiments il m'appartiendra bientôt non pas de formuler des vœux mais de nous engager tous. J'ai pris contact avec les Gouverneurs Généraux et les Résidents Généraux du Bloc Africain<sup>680</sup>. L'AEF doit savoir attendre dans la confiance et la silencieuse discipline des*

---

<sup>677</sup> *Ibid.* p.73.

<sup>678</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. *Questions administratives et politiques (1939-1940)*.

<sup>679</sup> *Ibid.*

<sup>680</sup> Boisson est entré en contact avec Coppet à Madagascar, Noguès au Maroc, Peyrouton à Alger, avec Dakar, Tunis, pour former ce qu'il appelle le Bloc Africain.

*heures capitales que se réalise l'accord pour le salut de la Patrie*<sup>681</sup>. » Ce à quoi Éboué répond le 22 juin : « *Considérez nous comme engagés. Vive la France* ». Puis, il envoie un télégramme lettre au gouverneur général Boisson à Brazzaville : « *En considération des événements actuels, j'ai l'honneur de vous rendre compte des mesures que d'accord avec le colonel(Marchand), commandant militaire du Territoire...j'ai été amené à envisager :*

*Défense passive pour parer aux conséquences de raids d'avions possibles ...*

*Défense active doit être assurée par les éléments militaires [...] Au surplus, il vous apparaîtra peut-être opportun d'envisager la mobilisation des Français résidant actuellement à Fort-Lamy, affectés spéciaux, réformés, ajournés ou dégagés d'obligation militaires dont la militarisation et l'armement accroîtrait d'autant les forces de défense active de la place. »*

Il demande la mobilisation des non engagés et réservistes, une idée émise par le général Billotte en 1937<sup>682</sup>. La lettre est transmise à Boisson et une copie au général commandant supérieur des troupes du Cameroun. Mais Boisson veut éviter toute précipitation. Il envoie un télégramme en Oubangui-Chari, au gouverneur de Saint-Mart dont il a appris la volonté de refuser l'armistice. Le 23 juin, Laurentie, le chef de cabinet d'Éboué, renvoie<sup>683</sup> vers les chefs lieux des départements du Tchad la circulaire 51 de Boisson : « *Devant les heures graves que traverse le pays il importe que le moral de la Colonie, loin de se laisser abattre se hausse au niveau des circonstances. La foi inébranlable dans le destin de la Patrie est le devoir du moment et il faut que chacun s'en pénètre. Une seule attitude : accueillir avec calme les nouvelles qui parviennent, se refuser à les commenter dans l'ignorance où nous sommes des aspects mouvants de la situation de ses développements possible des actions qui se préparent. S'attacher plus que jamais à accomplir exactement sa tâche quotidienne, s'enfermer dans cette tâche. C'est notre façon à nous de faire la guerre. Il faut d'abord savoir se vaincre soi-même, se refuser à suivre les sollicitations de son inquiétude et de son imagination. Les chefs de service, les chefs d'entreprises ont le devoir de veiller à ce*

---

<sup>681</sup> Télégramme de Boisson, entre le 19 et 21 juin. L'administrateur-maire de Fort-Lamy porte le télégramme de Boisson à la connaissance de la population européenne le 26 juin 1940. SHD-GR, 6H8, sous-dossier 7.

<sup>682</sup> SHD-GR, Série 6H7, sous-dossier 9, rapport du général Billotte au ministre des Colonies

<sup>683</sup> Télégramme n° 128

*que chacun se consacre avec une attention décuplée à son habituel labeur. Au nom du pays qui exige que toutes les énergies se dressent, je compte sur vous<sup>684</sup>. »*

Pour l'instant, si le gouverneur Éboué envisage de poursuivre la guerre, c'est toujours sous l'autorité du gouverneur général ce qui ne l'empêche pas le 23 juin, contre l'avis puis, contre l'ordre formel de Boisson de prendre contact avec les Britanniques<sup>685</sup>  
*« Très heureux recevoir votre message. Je tiens à vous faire connaître que résolution continuer la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne est certaine mais avant de passer à l'action je dois attendre directives du Gouverneur général de l'AEF auquel je transmets votre message. Soyez assuré que les sentiments du Gouverneur général seront à la hauteur de ceux de l'Empire britannique. J'apprécie hautement la noblesse de votre message et je pense que bientôt nous pourrons passer à l'action concertée d'un commun accord entre autorités compétentes du Bloc Africain Anglo-français<sup>686</sup>. »*

Puis au colonel Marchand, commandant militaire du Tchad : *« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me tenir informé des instructions que vous avez données pour assurer l'exécution des conditions de l'armistice » qu'il fait suivre d'un deuxième papier : « - toujours amis avec les Anglais. A été en Nigéria et a pris contact avec autorités anglaises en parfaite courtoisie - engagement de défendre le territoire contre n'importe qui ».*

Ces télégrammes montrent qu'à la fin juin 1940, Éboué s'oriente vers le maintien du Tchad dans la guerre. Il agit en union avec Laurentie, son secrétaire général et en liaison avec le lieutenant-colonel Marchand : il est certain qu'au Tchad, les chefs sont beaucoup plus unis que dans d'autres territoires ce qui a créé un contexte favorable. C'est après les 23-25 juin, qu'Éboué commence à comprendre que Boisson n'est pas prêt à se départir de son loyalisme envers Vichy. Éboué reste alors très prudent parce qu'il agit dans plusieurs directions : les télégrammes continuent de circuler entre Boisson et Éboué, entre Éboué et

---

<sup>684</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. *Questions administratives et politiques (1939-1940)*.

<sup>685</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /18. Télégramme 235 envoyé vers Kano (au Nord du Nigeria).

<sup>686</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. *Documents qui concernent la situation en juin 1940*.



les Britanniques, entre Éboué et les responsables civils et militaires du Tchad qui veulent poursuivre la guerre<sup>687</sup>, entre Éboué et de Gaulle. Les circonstances allaient le servir.

Dans les villes de l'AEF les appels successifs du général de Gaulle ont pu être entendus<sup>688</sup> : « *La France n'est pas seule [...]. Elle a un vaste Empire derrière elle !*<sup>689</sup> » ; « *L'honneur, le bon sens, l'intérêt de la Patrie commandent à tous les Français libre de continuer le combat...*<sup>690</sup> » ; la France « *sait, elle sent que, dans son Empire, des forces puissantes sont debout pour sauver son honneur*<sup>691</sup>. » ; « *Dans l'Empire, dans le monde, ici même, des forces puissantes se forment et s'organisent*<sup>692</sup>. »

À Fort-Lamy, les discussions ont lieu dans le plus grand secret au sein du cercle restreint de l'équipe dirigeante, Jean Cazenave de La Roche assurant le lien avec l'État-major. Éboué suspend encore sa décision à celle du gouverneur général et veut attendre le bon moment pour entrer en dissidence. Il met aussi une condition : « *c'est que nous soyons suivis par la majorité et la partie agissante de la population française*<sup>693</sup>. » Fort-Lamy commence pourtant à ressembler à « une bouilloire sur le poêle », la minorité de partisans de Vichy et ceux qui sont prêts à résister commencent à se quereller. L'impatience d'agir

---

<sup>687</sup> FCDG, Fonds Éboué F 22 /16, dossier 4, *Questions administratives et politiques*. Par exemple le télégramme du 20 juin, venant de Adam, le chef de bataillon et le commandant du département d'Ouadaï : « je vous assure dévouement absolu tous pour suivre courage Gouverneur général et nous demandons de tout notre patriotisme que AEF avec Empire continue lutte, seul moyen sauver la patrie. Sommes prêts tous à sacrifier. » Le 24 juin, un télégramme venant d'Abécher : « nous sommes tous décidés vous suivre complètement pour continuer lutte avec toute notre énergie. »

<sup>688</sup> FCDG, Revue de la Fondation de la France Libre, septembre 2009 : Éboué aurait entendu l'appel du 18 juin sur la radio du cercle militaire de Fort-Lamy. Laurentie a dit le 26 janvier 1945 au cours d'une conférence prononcée au Palais de Chaillot qu'à Fort-Lamy, ils ont entendu Pétain le 17 juin, demander l'armistice : « Bordeaux capitulait, nous refusions, nous, de capituler. » Office national français d'édition, Bnf, microfilm.

<sup>689</sup> Discours du 18 juin 1940.

<sup>690</sup> Discours du 22 juin 1940.

<sup>691</sup> Discours du 24 juin 1940.

<sup>692</sup> Discours du 26 juin 1940.

<sup>693</sup> FCDG, F22/12. Dossier 4. *Lettre du gouverneur Eboué à Mr Latrille, Chef du Département du Moyen-Chari, le 13 août 1940.*

grandit. On attend que « *le père Éboué descende dans la rue avec un petit drapeau pour battre le rappel*<sup>694</sup> ». Mais, il faut encore attendre.

C'est qu'Éboué manque d'informations officielles précises. Il le répète à plusieurs reprises aux autorités militaires, aux autorités civiles et aux Britanniques. Le 5 juillet 1940, Éboué dit au colonel Marchand qui l'informe des conditions de l'armistice italien qu'il est anormal que le chef du Territoire n'ait pas été consulté et qu'il ne se considère pas soumis d'exécuter un acte qui ne lui a pas été notifié<sup>695</sup>. Cette remarque montre-t-elle qu'il est simplement tatillon sur les règles administratives ou qu'il se pose déjà des questions sur le comportement du gouverneur général à Brazzaville ? Est-ce une manière officieuse de faire savoir à son homologue militaire que lui Éboué, s'engage vers la dissidence si le gouverneur général Boisson maintient une position loyaliste envers Pétain ? Le 13 août, il écrira à Latrille, à Fort-Archambault : « *Vous avez, comme les autres chefs de Département, été laissé sans nouvelles, ou presque, pendant de longues semaines. Il n'y a eu là, de ma part, ni manœuvre, ni oubli. Mais la situation était tellement changeante, l'ambiguïté et les contradictions de Brazzaville si grandes, qu'à aucun moment, je n'ai pu définir la politique suivie en haut lieu*<sup>696</sup>. » Là est l'habileté du gouverneur qui ne veut pas que civils et militaires prennent des risques tant que lui, le gouverneur, n'est pas entièrement assuré de tout ce qui relève de sa responsabilité alors qu'il ajoute à Latrille : « *Dès l'armistice, j'ai pensé que nous devons continuer la guerre. Je le pense et le penserai toujours*<sup>697</sup>. »

Si le gouverneur s'interroge, le lieutenant-colonel Marchand, commandant des troupes du Tchad et adjoint militaire d'Éboué, hésite. Les militaires sont partagés entre le devoir d'obéissance et l'honneur de l'armée, la défense de la patrie. L'heure est vraiment à l'interrogation. Obéir à Pétain ? Se rallier à de Gaulle ? Se battre avec les Anglais ? À la mi-juin, des officiers français du Tchad ont déjà rejoint les colonies britanniques. À la tête de l'administration, il est possible que lui aussi, Éboué, a pris sa décision mais tout doit être bien préparé et réglé. Les dangers sont réels. S'il ne connaît pas encore les lois que

---

<sup>694</sup> Lettre d'Henri Laurentie, 27 avril 1983, Musée de l'Ordre de la Libération, Papiers Laurentie.

<sup>695</sup> Les clauses de l'armistice avec les Italiens sont connues pourtant le 24 juin 1940.

<sup>696</sup> FCDG, F22/12. Dossier 4. *Lettre du gouverneur Eboué à Mr Latrille*, Chef du Département du Moyen-Chari. La lettre, dans laquelle il revient sur ce qu'il pensait au mois de juin, est datée du 13 août 1940.

<sup>697</sup> *Ibid.*

Pétain veut appliquer à l'Empire, il connaît l'idéologie fasciste, tout comme son adjoint Laurentie. Depuis sa nomination au Tchad<sup>698</sup>, il a été la cible d'attaques haineuses de journaux allemand et italien comme aussi de *L'Action Française*. Il sait ce qu'impliquerait pour les populations noires, l'arrivée des Italiens ou des Allemands. Il sait ce qu'impliquerait la soumission à l'un ou l'autre État<sup>699</sup>. Il sait aussi que le Tchad a deux grandes frontières avec des colonies britanniques et si la Grande Bretagne qui est toujours en guerre contre l'Allemagne, coupe les routes du ravitaillement, le Territoire est condamné à la famine. Il connaît la menace que fait peser l'immense frontière avec la Libye par laquelle l'ennemi peut pénétrer. Les Britanniques peuvent eux-mêmes intervenir. Le danger est réel et la question concerne la défense du territoire, voire, son existence. Pour toutes ces raisons, et il ne semble pas que sa situation personnelle (un noir, franc-maçon, socialiste nommé gouverneur par le Front populaire) ait compté. Ce n'est pas sur le fond qu'il a hésité mais sur la forme du ralliement et sur le moment où il fallait le faire.

Le 26 juin, dans le télégramme envoyé à Boisson ; il exprime clairement ses doutes sur la position du gouverneur général<sup>700</sup> : « *Je vous demanderai pourtant la permission de vous faire part de quelques réflexions...sur l'organisation même du Bloc africain...* » . Jusqu'à ce jour, aucun gouverneur général n'a répondu en effet à la proposition de Boisson. Et après le 25, des radios étrangères font circuler la nouvelle que Pétain a nommé Boisson haut-commissaire pour l'ensemble de l'AOF-AEF, le Cameroun et le Togo. L'acceptation de la fonction traduirait sa soumission à Pétain. Rien n'est encore officiel<sup>701</sup>

---

<sup>698</sup>FCDG, F22/16, Dossier 1. Le 24 janvier 1939, le correspondant parisien du *Berliner Tageblatt* avait écrit : « Le ministre juif Mandel avait, pour la première fois dans l'histoire des peuples européens, nommé un nègre comme gouverneur des colonies. » Le 26 janvier, l'*Azione coloniale* publiait une lettre ouverte : « A son excellence E...Boué (Eh...boue !). L'article de *L'Action Française* est du 6 mars 1939.

<sup>699</sup> N'écrivait-il pas en juillet 1937, dans son discours « *jouez le jeu* » aux élèves du lycée Carnot de Pointe-à-Pitre : « *N'ai-je pas pour obligation de lui dire (à la jeunesse) : ne te laisse pas embrigader, ne souffre pas que l'on t'enseigne comme suprême idéal le fait de marcher au pas, en colonnes parfaites, de tendre la main ou de montrer le poing. En l'acceptant, tu consacreras le triomphe de la lettre au détriment de l'esprit (...)* »

<sup>700</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /18, dossier 1. « *Livre jaune sur Boisson* ».

<sup>701</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4. Le gouverneur général Boisson a bien été nommé haut-commissaire de l'Afrique française par décret du 25 juin. Le 28 juin, il adresse une circulaire à Eboué : « *Je démens formellement nouvelle annoncée hier par diverses radios étrangères selon laquelle j'avais été nommé Haut Commissaire de la République Française pour Afrique Noire. N'ai reçu aucune communication*

mais comme Boisson interdit toute réunion sans autorisation et fait disperser des manifestants à Brazzaville, son loyalisme semble l'emporter. Eboué donne connaissance des événements dans tous les départements du Tchad et répond à Boisson : « *population française du Tchad profondément déçue parce que juge désormais continuation de la guerre par AEF douteuse*<sup>702</sup>. »

Autour d'Éboué, l'impatience grandit. Le gouverneur continue à exhorter à la patience mais reconnaît qu'une grande majorité de ses collaborateurs ne comprend pas l'atmosphère actuelle qui est interprétée comme une « solution négative et inadmissible<sup>703</sup> ». Certains commencent à douter de sa capacité à agir mais il ne veut rien laisser paraître encore des préliminaires<sup>704</sup> qu'il a entamés. La monotonie s'installe dans une attente fastidieuse et la détestation de Vichy.

Avec de Gaulle les liaisons sont difficiles, rares, secrètes, prudentes<sup>705</sup>. Le contact avec Londres passe par les responsables britanniques du Nigeria et du Soudan : Eboué prend pour cela, le prétexte qu'il doit garantir les débouchés commerciaux du Tchad. Le 29 juin, c'est par le résident britannique du Kano, (au nord du Nigeria), qu'un message des « Français de la colonie du Tchad » avec le soutien officieux d'Éboué, est adressé à de Gaulle. Les auteurs de ce texte se disent « décidés à continuer la lutte jusqu'au bout et à ne faire qu'un avec les colonies anglaises qui les bordent » et ils se montrent déterminés à faire connaître leur volonté aux autres colonies françaises « même contre les ordres du gouvernement français ». Le 3 juillet un message, envoyé peut-être le 24 juin, dans lequel Éboué dit ne « reconnaître d'autre autorité que la sienne », parvient à de Gaulle. Le

---

*relative cette nomination ; mets à nouveau en garde population contre nouvelles tendancieuses et fausses rumeurs diffusées depuis certain temps sans aucune réserve par certains postes radio. »*

<sup>702</sup> *Ibid.*

<sup>703</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

<sup>704</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

<sup>705</sup> Syriex, *L'Empire au combat*, Office français d'édition, 1945 p.25. Le 27 août 1941, à l'occasion du premier anniversaire du ralliement de l'AEF, le GG Eboué s'en expliquera avec ses anciens administrés pour « ne pas les avoir, dès l'armistice, réconfortés et ne pas avoir calmé les impatiences qui se manifestaient parfois bruyamment. »

Général répond<sup>706</sup> « *Aux Français du Tchad, Fort-Lamy. J'ai été particulièrement touché par votre communication. Je vous invite à vous grouper pour la défense du territoire et à rester en liaison avec moi par la voie que vous avez déjà employée.* »

Le 4 juillet, Eboué fait envoyer télégramme au gouverneur du Nigéria : « *ai demandé instructions à gouverneur général pour liaison avec colonies voisines. Je n'ai rien reçu. En raison nécessité examiner questions communes à nos colonies honneur vous demander envoyer dès que possible votre représentant à Fort-Lamy.* » Le gouverneur du Nigeria se réjouit : « *j'ai reçu avec grand plaisir l'invitation de votre excellence. Le gouverneur des provinces du nord du Nigeria prépare vous faire visite immédiatement ; il espère arriver demain après-midi*<sup>707</sup>. »

A cette date, nombreux sont encore ceux qui comptent que « *le gouverneur général se rendra au besoin à Alger pour rencontrer les autres chefs responsables et provoquer par conversation directe la décision nécessaire. Il n'échappe à personne ici que par suite de la situation géographique du Tchad, plaque tournante de l'Afrique, la défection de l'AEF porterait un coup sensible à nos alliés...*<sup>708</sup> »

Le 6 juillet, le chef de bataillon Adam, le gouverneur des provinces nord du Nigeria, informe Eboué de la visite à Abécher de M. de Candole résident anglais mandaté par le gouvernement du Soudan anglo-égyptien. L'invasion du Soudan par les Italiens paraît imminente et les Anglais voudraient connaître la position du Tchad et la position de l'AEF : continuer la guerre du côté anglais ou non? Au Soudan, les Italiens ont mauvaise réputation et de nombreux indigènes pourraient se réfugier en territoire français. Le gouvernement de la Grande Bretagne s'engage à garantir les salaires des fonctionnaires et des officiers militaires, de tout territoire français qui se décide à continuer la guerre à ses côtés. Elle est prête à leur envoyer des experts et s'engage à agir avec ces territoires au point de vue économique, sur la même base qu'avec les territoires anglais limitrophes. « En bref, la Grande Bretagne s'est préparée à recevoir des produits de l'AOF et de l'AEF à un montant de plusieurs millions de livres sterling par an, afin de conserver intacte la

---

<sup>706</sup> Le chef TSF de Fort-Lamy a reçu le message le 5 juillet. FCDG, Fonds Eboué F22 /16, dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

<sup>707</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

<sup>708</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Ibid.*

position économique de ces territoires<sup>709</sup>. » En échange de quoi, ils demandent le libre passage<sup>710</sup>.

Boisson apprend qu'Adam, le gouverneur des provinces nord du Nigeria, est arrivé à Fort-Lamy pour s'entretenir avec Éboué. Il se doute que parallèlement aux tractations économiques, Éboué est en pourparlers avec les Britanniques : Boisson aurait chargé<sup>711</sup> le général Aubert, commandant de la zone stratégique dont fait partie le Tchad, d'envoyer à Fort-Lamy l'un de ses officiers, le capitaine Guillard de l'état-major de Dakar, pour demander au colonel Marchand de neutraliser le gouverneur et d'accepter « la capitulation »<sup>712</sup>. Ce même 6 juillet pourtant, le gouverneur général prend une position ambiguë : il annonce à la radio qu'il défendra l'AEF contre « qui que ce soit ». S'interroge-t-il encore ? Que signifie cette formule lapidaire alors qu'il a accepté l'armistice ?

Le 7 juillet, Éboué envoie Laurentie au Nigeria, à Lagos, porter au gouverneur Bourdillon un message : « *L'administrateur de 1ere classe des colonies, Henri Laurentie est chargé de mission au Nigeria en vue d'étudier les possibilités d'écoulement des produits du Tchad.* » Plus secrètement, Laurentie est chargé de remettre une lettre destinée à de Gaulle dans laquelle Éboué annonce sa décision de rallier la France libre de manière peu claire<sup>713</sup> : « *Mon Général,*

*Laurentie m'a communiqué la présente note qu'il vous adresse ; j'en approuve et les termes et l'esprit. J'ai un peu hésité à lui donner mon accord pour que ce mémoire vous soit envoyé. Je suis tellement persuadé que vous ne verrez dans l'exposé Laurentie qu'une manifestation de son patriotisme raisonné et de son attachement à votre personne que je n'ai pas hésité, les réflexions de Laurentie se faisant l'écho de mes propres inquiétudes et des préoccupations de pas mal de nos compagnons.*

*Je vous prie d'agréer, Mon Général, mes souhaits déférents et cordiaux. »*

---

<sup>709</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Ibid.* La lettre d'Éboué à de Gaulle est sans indication du jour.

<sup>710</sup> *Ibid.* Courriers des 19 et 23 juillet venant du Nigéria adressés à Éboué

<sup>711</sup> Depuis le 3 juillet 1940. Thèse de Pierre Kalck, p.422. *Ibid.*

<sup>712</sup> Adolphe Sicé, *L'AEF et le Cameroun au service de la France*, Chapitre VII.

<sup>713</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

Dans son rapport de mission<sup>714</sup>, Laurentie résume les deux jours passés au Nigeria entre le 8 et le 10 juillet. Les questions économiques ont fait l'objet de discussions et de propositions de la part du gouverneur Bourdillon qui affirme que « le gouvernement anglais prend à sa charge l'économie du Tchad, si le Territoire entre dans la ligne britannique. » Dans l'immédiat, il accepte d'assurer son approvisionnement. « *La question monétaire a retenu l'attention de M. Bourdillon. La solution lui paraît simple si toute l'AEF prend la même position que le Tchad, à cause de la garantie que représenterait l'or de l'Oubangui.* »

Comment interpréter la note (personnelle et très raturée) qu'Éboué adresse le 10 juillet 1940 au gouverneur général Boisson<sup>715</sup>? Il lui explique que la préparation du territoire du Tchad et la détermination du côté militaire comme du côté civil, avec « la menace également de rallier les forces anglaises » face à la menace imminente d'une invasion italienne doivent lui faire admettre l'impatience de se battre. Il l'informe que « *bien qu'il s'agisse de préparation militaire qui échappe à ma compétence et à mes attributions, je dois formuler un avis. Je pense qu'il est nécessaire, qu'il est indispensable si pareille éventualité était confirmée, de renforcer d'urgence nos dispositifs militaires du Ouaddaï pour s'opposer à une occupation de notre territoire.* » Il fait état du sentiment qui semble régner parmi les autochtones : « *Pour ce qui concerne l'état d'esprit de la population indigène, je peux affirmer que nous pouvons continuer à compter sur leur loyalisme. Démarches collectives ou individuelles, déclarations faites dans le plus grand calme, succès sans précédent des opérations de recrutement [...] accroissement considérable des surfaces cultivées et enfin, situation politique excellente. Tout cela représente à mes yeux la certitude que nous tenons le Tchad*<sup>716</sup>. » Éboué veut-il par là, forcer le revirement de Boisson ? On peut en douter. A cette date, Boisson envoie le télégramme que le lieutenant-colonel Marchand adresse aux militaires du RTST<sup>717</sup>, pour annoncer officiellement qu'il a reçu le 10 juillet sa nomination (décret du 25 juin) comme haut-commissaire pour AOF et l'AEF et que le général Husson, commandant supérieur des troupes, prend la direction de l'AEF. Le 11 juillet, Pétain devient le chef de l'État français

---

<sup>714</sup> Archive du Musée de l'Ordre de la Libération. *Papiers Eboué.*

<sup>715</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, Dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

<sup>716</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /16, Dossier 4, *Questions administratives et politiques.*

<sup>717</sup> SHD-GR, 6H8, sous-dossier 7, *Extraits de documents du Tchad, juin-septembre 1940.*

et le 13, Vichy rend officielle la nomination de Pierre Boisson comme haut-commissaire pour toute l'Afrique noire<sup>718</sup>, l'AOF, l'AEF et les territoires sous mandat, le Cameroun et le Togo. Un décret du 17 juillet 1940 nomme le général Husson, commandant supérieur des troupes du groupe AEF- Cameroun, gouverneur général par intérim. Il prend ses fonctions le 20 juillet<sup>719</sup>. Ce jour là, Éboué reçoit à Fort-Lamy, le gouverneur général Boisson qui part pour Dakar et le général Husson, qui entend prendre contact avec Fort-Lamy et Bangui, les chefs-lieux des deux colonies où sa venue est diversement appréciée<sup>720</sup>. Il est trop tard pour pouvoir infléchir Boisson. Éboué est un homme seul ; il se dit « désarmé » par l'attitude du colonel Marchand qui « *par son indécision, ses variations, sa timidité, n'a jamais su prendre le parti voulu. ... Les militaires sont les militaires. Il leur faut un chef. La position négative du colonel Marchand, contraire à ses sentiments profonds, neutralisait le régiment. Sans le régiment, je ne pouvais prendre aucune décision*<sup>721</sup>. » Même si les officiers sont prêts<sup>722</sup> ce n'est pas le gouverneur qui peut seul retourner le colonel Marchand. Les circonstances vont l'aider : de retour à Brazzaville, Husson se dit prêt à s'opposer à l'ennemi tout en restant fidèle à Pétain. En face de cette position contradictoire, les partisans de la dissidence n'ont plus guère de question à se poser quand le Général lui-même précipite les événements.

Depuis le 18 juin la situation de De Gaulle est restée indécise : peu de militaires et peu de civils se sont ralliés. Malgré le soutien apporté par le général de Larminat<sup>723</sup>, le général Legentilhomme, commandant des troupes de la côte française des Somalis échoue à faire passer Djibouti à la résistance. Le ralliement des territoires du Pacifique et des

---

<sup>718</sup> Le décret prononçant cette nomination date du 25 juin 1940 et porte la signature d'Albert Lebrun ; il ne paraît au Journal Officiel de l'A.E.F. que le 1<sup>er</sup> août 1940.

<sup>719</sup> J.O. de l'A.E.F., 1<sup>er</sup> août 1940.

<sup>720</sup> En escale à Bangui, Husson a failli être arrêté. Adolphe Sicé, *Op.Cit.*, Chapitre VII.

<sup>721</sup> Ibid. *Lettre du gouverneur Eboué à Mr Latrille*, Chef du Département du Moyen-Chari.

<sup>722</sup> Le général de Guillebon (1909-1985), simple lieutenant en 1940 : « Nous voulions ardemment nous associer à la défense active de la France mais tenions à ne pas le faire sans l'assentiment de notre chef, le colonel Marchand. » Cité par René Cassin, *Les hommes partis de rien*, Plon 1987, p.193. Guillebon est devenu le chef d'état-major de Leclerc. Il est l'auteur de du texte de la reddition signé par von Choltiz le 25 août 1945.

<sup>723</sup> Edgard de Larminat, chef d'état-major du général Mittelhauser de l'armée de Syrie, évadé le 30 juin d'une prison de Damas, passé en Palestine le 1<sup>er</sup> juillet 1940, est arrivé à Djibouti le 14 juillet.



comptoirs français de l'Inde sont loin d'être négligeables mais, dans l'instant, de Gaulle est persuadé que les étapes décisives doivent se dérouler en Afrique. « *Si j'étais, à d'autres égards, assailli de perplexités, il n'y avait, quant à l'action immédiate à entreprendre, aucun doute dans mon esprit [...]. C'était en Afrique que nous, Français, devions reprendre la lutte [...]. Dans les vastes étendues de l'Afrique, la France pouvait, en effet, se refaire une armée et une souveraineté, [...]*<sup>724</sup>. »

Le 16 juillet, le général de Gaulle rédige un télégramme d'encouragement à Éboué mais ce n'est que le 25 juillet qu'il parvient à Éboué par le major britannique en poste à Fort-Lamy et qui sert d'intermédiaire avec un code secret : « *On m'a fait part de votre ligne de politique et je l'endorsse avec tout mon cœur. Notre première considération partout est nécessairement la défense de toute colonie française contre les puissances de l'Axe. Faites-moi connaître comment vont les choses aussi complètement que vous pourriez le faire. Restez en contact avec moi. Soyez assuré que je suis toujours là pour vous donner toute l'aide qui me soit possible. Avec tous mes vœux*<sup>725</sup> » Le 27 (ou le 29), Éboué répond à de Gaulle : « *Je puis vous assurer dans tous les cas que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour servir le pays comme nous l'entendons. Si je suis contraint de tenir compte des difficultés qui me sont faites, je garderai pour principe que vous seul avez su choisir une ligne conforme à l'honneur et à l'intérêt de la France.* » La décision est cette fois, clairement énoncée et en un mois, les événements s'accélérent qui mènent à la proclamation officielle.

Le 30 juillet, de Gaulle a constitué à Londres un Conseil de Défense de l'Empire et, encouragé par les contacts qu'il entretient avec des administrateurs et des gouverneurs, il prononce à la radio un discours consacré exclusivement à l'Empire<sup>726</sup> : « *Français ! Je veux, aujourd'hui, vous parler de notre Empire. L'exécution des abominables armistices de juin est en train de nous le faire perdre. Ces abominables armistices ...sont totalement*

---

<sup>724</sup> Général de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942*. Plon, 1954. p. 113.

<sup>725</sup> FGDG. F 22/16, d. 4. *Questions administratives et politiques (1939-1940)*.

<sup>726</sup> A cette date, Henri Sautot, (1885-1963), administrateur des colonies, commissaire-résident de France dans le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides est le premier haut-fonctionnaire à de rallier à de Gaulle le 20 juillet 1940. Le 13 septembre il rallie la Nouvelle Calédonie à la France libre avec le concours des gaullistes calédoniens et de la marine australienne. Article de J.M.Regnault, *Dictionnaire de la France Libre*, p.1320-1321.

*injustifiables, inexcusables, pour ce qui concerne l'Empire. L'Empire était intact. L'ennemi n'avait même pas essayé de l'attaquer. Or, les armistices livrent l'Empire à la discrétion de l'ennemi. Nos colonies doivent être désarmées [...]. Eh bien ! Puisqu'il est prouvé que les hommes qui se soignent à Vichy sont les instruments asservis des volontés de l'ennemi, j'affirme au nom de la France, que l'Empire ne doit pas se soumettre à leurs ordres désastreux. [...]*

*Hauts-commissaires ! Gouverneurs généraux ! Gouverneurs ! Administrateurs ! Résidents de nos colonies et de nos protectorats ! Votre devoir envers la France, votre devoir envers nos colonies, votre devoir envers ceux dont les intérêts, l'honneur, la vie dépendent de vous, consiste à refuser d'exécuter les abominables armistices. Vous êtes les gérants de la souveraineté française actuellement en déshérence. Déjà plusieurs d'entre vous se sont unis à moi pour continuer la guerre aux côtés de nos Alliés ; ceux-là seront secourus. J'en appelle aux autres. Au besoin, j'en appelle aux populations. »*

L'encouragement est net pour tous ceux qui se préparent à l'action en AEF dans les quatre colonies de la fédération, et au Cameroun, où Vichy vient d'expédier le contre-amiral Platon. Les propos de l'amiral ne changent en rien la détermination des Européens parce que les populations ont encore des souvenirs de la domination allemande. Les quatre gouverneurs de l'A.E.F. eux, ont des positions divergentes : le gouverneur général Husson est maréchaliste, le gouverneur Masson au Gabon hésite et Pierre de Saint-Mart, en Oubangui-Chari, est prêt à rallier la France libre ; Éboué, lui, a fait son choix et s'y tient : avec son secrétaire général Laurentie, il penche maintenant pour une action rapide parce que des officiers ont déjà déserté et sont passés du côté britannique. Dès le 6 juillet, sont partis de Bobo-Dioulasso 80 Européens servant sous les ordres des capitaines Bouillon et Champrosay ; à Batre, le 11, toute la garnison a passé la frontière avec le lieutenant Bonnard et le 17, tout le peloton des élèves caporaux avec les lieutenants Chevillot et Grandperrin. Ils vont constituer en Gold Coast (Ghana) le premier noyau des forces africaines comme l'écrit le 10 août 1940, un maréchal des Logis : « *Je suis dans l'impossibilité de définir cet état d'esprit* » mais « *C'est en Afrique que nous, Français, devons poursuivre la lutte.* » Le 14 août<sup>727</sup>, l'administrateur Latrille décrit à Eboué la

---

<sup>727</sup> FCDG, F22/16. Dossier 4, Questions administratives et politiques. Lettre du commandant du Moyen-Chari, Latrille à Eboué, 14 août 1940.

situation du Moyen-Chari : les commerçants sont favorables aux Anglais (pour continuer leur commerce) ; les militaires sont nombreux à vouloir se battre, même le colonel Marchand a approuvé que « *dans certains cas, la désobéissance était la meilleure forme du devoir* », et les indigènes, peu au courant des faits, ne comprendraient pas « l'impossibilité dans laquelle nous nous trouverons de ne pouvoir acheter le coton. »

La décision devient urgente.

Le 14 août, Éboué a reçu un message du Général, daté du 6, qui lui annonce l'arrivée à Lagos de missionnaires. Le 17 août, le général Husson adresse une note de service aux responsables militaires : « *je rappelle à tous les militaires qu'ils doivent se tenir en dehors des manifestations à caractère politique. [...] J'interdis formellement de participer à l'organisation, à la constitution, au fonctionnement d'un groupement quelconque à caractère politique....* » Après l'accord donné par le gouvernement britannique, le 3 août, le Général s'était exprimé à la radio de Londres : « [...] *Eh bien ! Ce soir, je puis dire aux Français qu'en de nombreux points de l'Empire se dressent des hommes courageux résolus à conserver les colonies de la France.* » Et, le 6 août, il envoie à Lagos, la capitale du Nigéria, quatre missionnaires : trois militaires le commandant Leclerc, le capitaine Hettier de Boislambert, Parant, et un civil, René Pleven. Y arrive aussi le capitaine Moitessier, officier de liaison français auprès de l'armée anglaise au Caire, qui vient de passer par Fort-Lamy et qui leur remet un télégramme d'Eboué du 12 août : « *La pression de Vichy s'accroît par l'intermédiaire d'Husson. Ne faut-il pas envisager une prise de position par le Tchad seul ?* ». Au même moment, le colonel de Larminat et le chef de bataillon, le lieutenant-colonel Colonna d'Ornano, qui se trouvait à Pointe-Noire avec ses tirailleurs Sara et qui voulait poursuivre le combat, rejoignent Fort-Lamy. Le 18, ils arrêtent leur plan d'action, un plan approuvé par de Gaulle le 20. Les rôles sont répartis : Larminat à Brazzaville, Leclerc et de Boislambert au Cameroun, Pleven et d'Ornano<sup>728</sup> au Tchad. Pendant que l'expédition Cameroun se prépare, Larminat quitte Lagos pour Léopoldville au Congo belge où il doit conduire les opérations même par des « moyens catégoriques » mais en évitant tout affrontement sanglant.

---

<sup>728</sup> Le lieutenant-colonel Colonna d'Ornano, officier saharien, bénéficiait d'un prestige considérable au Tchad. « En souffrance à Pointe-Noire, » Larminat l'a fait transporter à Lagos où il a rejoint Pleven. Il a trouvé la mort à Mourzouk le 11 janvier 1941. FCDG, fonds Larminat, F24.

Le 23 août, René Pleven et Colonna d'Ornano s'envolent de Lagos pour Fort-Lamy ; l'heure de la délivrance arrive pour Éboué : il va pouvoir officiellement engager le Tchad, faire connaître son action, ses tractations secrètes. En l'absence du colonel Marchand, en inspection au nord du Tchad, le gouverneur Éboué fait rendre les honneurs militaires aux envoyés de De Gaulle et s'entretient longuement avec Pleven. A partir de ce moment là, le rôle de Pleven devient capital : il s'adresse le 24 aux fonctionnaires, aux officiers, aux sous-officiers du RTST<sup>729</sup> ; « *son action fut déterminante dans le ralliement du Tchad, du Cameroun et finalement de l'AEF* »<sup>730</sup> même si c'est le gouverneur Éboué qui a été le « *promoteur du mouvement libérateur en Afrique équatoriale française*<sup>731</sup> ».

Une lettre du chef de bataillon Blochet, major par intérim du RTST, le régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad, fait part de l'action des 23, 24 25 août à Fort-Lamy mais aussi de l'ambiance générale parmi les militaires<sup>732</sup> :

*« Nombreux étaient les officiers (sauf trois ou quatre douteux) et sous-officiers de Fort-Lamy qui n'acceptaient pas l'armistice de capitulation de Pétain. Comme beaucoup de nos camarades, notre intention était de nous rendre en Nigéria pour continuer la lutte aux côtés de nos alliés. Le 23 août à 11h45, le chef du bureau des Affaires politiques de la colonie, Laurentie, vient me mettre au courant de la venue de deux envoyés de De Gaulle, Pleven et d'Ornano. Laurentie connaît mon opinion. »* Blochet prend la direction du mouvement en l'absence de son chef en tournée d'inspection. Il précise que le 23, il a adressé avec Eboué, un télégramme au colonel Marchand pour lui demander de rentrer. Le gouverneur Éboué a rassemblé ses chefs de service ; il leur révèle, à leur grand étonnement, sa correspondance avec de Gaulle et ses idées favorables à la dissidence<sup>733</sup>. Le

---

<sup>729</sup> FCDG, F22/17, le dossier 1 contient une feuille signée par Pleven : « Je tiens comme l'un des moments les plus pathétiques de ma vie, la visite au cercle des sous-officiers de Fort-Lamy, le 24 août 1940. Délégué du général de Gaulle, j'allais au Cercle avec le commandant d'Ornano pour y parler aux sous-officiers du régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad. Je me souviendrai toujours de leur foi et de leur résolution. [...] »

<sup>730</sup> Archives de l'Ordre de la Libération, *Dossier Pleven*.

<sup>731</sup> FCDG, fonds Eboué, F22/17, Dossier 1, *Télégramme envoyé de Libreville à Brazzaville*, le 14 mars 1941.

<sup>732</sup> SHD-GR, 6H7, sous-dossier 8 : le régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad, 1940.

<sup>733</sup> Le 27 août 1941, Éboué s'excusera auprès de ses anciens administrés du Tchad « *de ne pas les avoir, dès l'armistice, réconforté et de ne pas avoir calmé les impatiences qui se manifestaient parfois bruyamment.* » En septembre, Eboué s'est justifié sur son attitude de juillet-août dans deux textes (archives des Invalides)

colonel est rentré de mission le 25 à 11h45 ; il reçoit Pleven et d'Ornano dans l'après-midi. D'Ornano « était le seul qui pût lever [...] par son prestige, son autorité, son patriotisme, son désintéressement les dernières hésitations de Marchand <sup>734</sup> » ; le colonel s'est alors prononcé pour le ralliement à de Gaulle. Le 26 août, dans la mairie de Fort-Lamy, à 8h, le colonel Marchand lit la proclamation convenue <sup>735</sup> :

*« Le Tchad est devenu français grâce à l'abnégation, au courage, à la volonté, au travail d'une phalange de soldats, d'administrateurs et de colons dont l'esprit est devenu dans toute l'Afrique le symbole de l'énergie française.*

*Gardiennes des marches de l'Afrique française, avant-postes d'une armée qui a dû déposer les armes avant même d'avoir combattu, les garnisons du Tchad se sont soumises avec douleur, mais dans la plus stricte discipline, à un armistice qui fut conclu sans que fût consulté l'Empire français.*

*Au cours de ces deux derniers mois les Français d'Afrique ont constaté que l'armistice ne se borne pas à obliger la France à abandonner la lutte, mais que, sous la contrainte évidente de l'ennemi, le gouvernement métropolitain est obligé d'accumuler les mesures d'hostilité envers la Grande-Bretagne et d'imposer à l'Afrique française une politique d'isolement économique qui mène les populations indigènes aussi bien que les Européens à la ruine.*

*Le Gouverneur du Tchad et le Commandant Militaire du territoire, constatant que les intérêts de toute nature confiés à leur garde sont mis en péril par une politique qui ignore les nécessités de la vie du territoire, convaincus que la restauration de la grandeur et de l'indépendance française exige que la France d'outre-mer continue à se battre aux*

---

rédigé à Brazzaville et radiodiffusé. Se rallier signifiait être relevé de ses fonctions, remplacé et ne plus pouvoir rien faire. Il avait aussi deux fils prisonniers des Allemands et Ginette, sa fille était encore pensionnaire à la Légion d'Honneur à Paris.

<sup>734</sup> Adolphe Sicé, *L'AEF et le Cameroun au service de la France*, p.138.

<sup>735</sup> Archives de l'Ordre de la Libération et FCDG, fonds Eboué, F22/17, Dossier 4. Eboué écrit à sa femme : « Petite Niette, Voilà ce que le Colonel et moi nous venons de lire à la population au milieu d'acclamations quasi unanimes. ».Le texte aurait été rédigé par Pleven, lu par le colonel Marchand, la dernière phrase voulue par Eboué pour rendre hommage à l'armée coloniale qui, en 1909, avait défendu cette terre que le ministère projetait d'abandonner.

*côtés de la Grande-Bretagne, décident de proclamer l'Union du territoire et des troupes qui le protègent aux Forces Françaises Libres du général de Gaulle, d'organiser immédiatement une coopération économique étroite avec les colonies britanniques voisines et de faire appel aux autres parties de l'Afrique française également menacées pour qu'elles imitent l'exemple du Tchad.*

*Le Tchad fut gagné à la France malgré l'indifférence des autorités centrales. Fidèles à l'esprit des aînés, les Tchadiens garderont le territoire à la France, envers et contre tous<sup>736</sup>.»*

Eboué ajoute quelques mots : *« S'il y a des personnes qui ne sont pas d'accord avec nous sur la politique choisie nous ne leur en voudrons pas ; elles pourront s'en aller. Nous leur dirons adieu avec courtoisie. »*

Effectivement, le ralliement ne fait pas l'unanimité : six administrateurs sur trente sont opposés et préfèrent partir<sup>737</sup>. Alors que le commandant Ingold<sup>738</sup> prend le commandement de la place de Fort-Archambault dont la garnison était en effectif la plus importante de l'AEF, un certain nombre de militaires européens dont le chef de bataillon du RTST<sup>739</sup>, demandent également à quitter le Tchad ; à Zinder, une quinzaine d'officiers et hommes de troupe font de même<sup>740</sup>.

La proclamation a été immédiatement télégraphiée à de Gaulle qui, le lendemain 27 août, fait du ralliement du Tchad le sujet de son discours à la BBC :

*« La courageuse décision prise par le territoire du Tchad, sous l'impulsion de son gouverneur et de son commandant militaire, comblera de joie et de fierté tous les*

---

<sup>736</sup> SHD-GR, 6H8, le sous-dossier 7 contient la copie du texte.

<sup>737</sup> Bernard Lanne, RFHOM, *Mouvements anticoloniaux et soulèvements au Tchad*. Parmi ceux qui ont quitté le Territoire, l'administrateur en chef en 1939, inspecteur des affaires administratives du Tchad en 1940 qui refuse de se rallier à la France libre.

<sup>738</sup> FCDG, fonds Larminat F 24, dossier 3.

<sup>739</sup> SHD-GR, 6H8, sous-dossier 7, Extraits de documents du Tchad, juin-septembre 1940. Lettre du chef de Bataillon Perry au lieutenant-colonel Marchand.

<sup>740</sup> SHD-GR, 6H8, sous-dossier 7, Extraits de documents du Tchad, juin-septembre 1940.

*Français. L'ennemi a cru que par l'abominable armistice il en avait fini avec la France. L'ennemi s'est trompé. [...]*

*Mais quoi ? La France est la France. [...] Les Français du Tchad viennent d'en donner la preuve. Spontanément, ces hommes droits, ces hommes sains, ces hommes braves, reprennent leurs armes et vont au combat. J'ai des raisons de penser que leur exemple sera suivi.*

*Aujourd'hui, 27 août 1940, 360<sup>e</sup> jour de la guerre mondiale, je cite à l'ordre de l'Empire le territoire du Tchad pour le motif suivant :*

*« Sous l'impulsion de ses chefs, le gouverneur Eboué, gouverneur, et le colonel Marchand, commandant militaire du territoire, le Tchad a montré qu'il demeurerait par excellence une terre de Français vaillants.*

*En dépit d'une situation militaire et économique particulièrement dangereuse, le territoire du Tchad a refusé de souscrire une capitulation honteuse et décidé de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire. Par son admirable résolution, il a montré le chemin du devoir et donné le signal du redressement à l'Empire français tout entier<sup>741</sup>. »*

L'événement est important pour les Britanniques comme pour le général de Gaulle. Un article du *Times* de novembre<sup>742</sup>, reconnaît que dorénavant, les avions britanniques peuvent suivre rapidement leur route vers le Moyen Orient par le Nigéria et le Tchad qui devient une plaque tournante pour la circulation terrestre et aérienne et un élément important pour le contrôle du canal de Suez. Le ralliement du Tchad donne à de Gaulle, un vaste territoire<sup>743</sup> avec des hommes et des ressources. Surtout, le ralliement n'est que le prélude des actions suivantes. En 1945, Henri Laurentie peut dire : [...] « moins affligé par la défaite qu'animé par l'impatience d'agir, l'un de nos territoires les moins prisés, le Tchad, décidait pour son compte de forcer la chance, et son initiative était à l'origine de

---

<sup>741</sup> SHD-GR, 6H8, sous-dossier 7, Extraits de documents du Tchad, juin-septembre 1940

<sup>742</sup> FCDG, F 22/17, Dossier 1, *The Times*, « *The rise of free France* », 3-11-1941.

<sup>743</sup> Jean Lacouture peut écrire : « Grâce à Eboué, à la fin du mois d'août 1940, de Gaulle a cessé d'être un squatter sur les rives de la Tamise ». Jean Lacouture, *De Gaulle, 1. Le rebelle, 1890-1944*, Ed. du Seuil, 1984, P.435-436.

*ce rassemblement général qui aboutit à la reconquête de la Patrie*<sup>744</sup>. » Le 27 août, l'action audacieuse de Leclerc, Boislambert et le lieutenant-colonel Parant<sup>745</sup> fait basculer le Cameroun. Le 28, le colonel de Larminat, à partir du Congo belge, adresse un ultimatum au général Husson à Brazzaville et il lance un appel au Comité africain de la France libre :

*« Le Tchad sous la conduite du gouverneur Eboué et du commandant Colonna d'Ornano, s'est rallié hier soir au mouvement du général de Gaulle.*

*Il vous montre la route de l'honneur et de la liberté.*

*Le groupe des colonies françaises de l'Afrique Equatoriale Française ne peut pas se diviser dans les temps tragiques où nous vivons. Tout entier, il suivra l'impulsion qui lui vient du Tchad.*

*En avant pour la terre française libre de l'Afrique équatoriale française !*<sup>746</sup>».

Husson est renversé par le coup de main militaire impulsé par de Larminat et conduit par le médecin général Sicé et le commandant Delange. Les 26-27-28 août 1940 deviennent pour les gaullistes d'AEF, leurs « Trois Glorieuses », trois journées qui ont fait basculer du côté de la France libre un immense ensemble<sup>747</sup> d'un intérêt stratégique certain. Le 29 août, Eboué est révoqué par Vichy et relevé de ses fonctions du Tchad<sup>748</sup>. La Révolution nationale était en marche et la mise en place de la politique coloniale de Vichy avait commencé.

Du côté de Brazzaville, le colonel de Larminat, délégué plénipotentiaire du général de Gaulle, est investi des fonctions de chef du gouvernement de l'Afrique Française Libre

---

<sup>744</sup> Siriex-Hertrich, *L'Empire au combat*, Office français d'édition, 1945. L'introduction est de Henri Laurentie.

<sup>745</sup> Le lieutenant-colonel Parant (1897-1941) s'était engagé à 17 ans en août 1914, a terminé la guerre comme sous-lieutenant. En 1936, donne sa démission d'officier de réserve. En septembre 1939 s'engage de nouveau. Blessé, refuse l'armistice et rejoint de Gaulle. Il participe à la campagne du Gabon au début novembre 1940; il est alors nommé gouverneur de ce territoire. Le 7 février 1941, alors qu'il effectuait une tournée administrative, son avion s'écrase à Bitam.

<sup>746</sup> SHD-GR, sous-dossier 7, Extraits de documents du Tchad, juin-septembre 1940

<sup>747</sup> 2,5 millions de kilomètres carrés.

<sup>748</sup> ANOM, Dossier Eboué. Décret du 29 août 1940.



et de gouverneur général de l'AEF<sup>749</sup>. Il proclame : « *La France Libre a acquis par là une entité territoriale, politique, militaire qui la rend légitime, gérante d'une partie du patrimoine national, dépositaire des attributs de la Nation et, même, rempart des lois françaises depuis que le gouvernement de Vichy a abdiqué entre les mains de l'ennemi, la souveraineté et, pour y réussir, outrageusement violé la constitution.* »

Le 29 août, le général de Gaulle s'exprime à la radio de Londres :

« *Le 26 août, le territoire du Tchad s'est rallié aux forces françaises libres, sous l'impulsion de son gouverneur et de son commandant militaire. Le 27 août, le Cameroun, dans un immense mouvement de foi, d'ordre et de discipline, s'est spontanément placé sous la direction de mes représentants. Ceux-ci assument directement l'administration du mandat français et le commandement des troupes.*

*Hier, 28 août, à Brazzaville, capitale de l'Afrique Equatoriale française, mon représentant, acclamé par toute la population et obéi par toutes les troupes, a pris en main les pouvoirs civils et militaires.*

*Ainsi, [...] tout l'ensemble des colonies de notre Afrique Équatoriale est rentré dans la guerre. Cette vaste et vaillante partie des terres françaises a décidé de se défendre et sera défendue. Sans aucun doute, d'autres parties vont prendre le même chemin. L'Empire français se lève pour faire la guerre.*

*Dans cette guerre mondiale et totale, dans cette guerre où tout compte, l'Empire français est un faisceau de forces capital. Par la position géographique et stratégique, par la nombreuse population, par les vastes ressources de ses colonies, il reste à la France de très importants atouts dans cette lutte où se joue son destin. [...].*

Le 29 août, le ralliement de l'Oubangui-Chari est proclamé par le gouverneur de Saint-Mart. Il manque encore celui du Gabon.

Le 31 août, le général de Gaulle s'embarque pour l'Afrique : malgré l'échec de la tentative de débarquement à Dakar les 23-24-25 septembre, il poursuit vers Douala (8-12 octobre), Fort-Lamy (12-23 octobre), Bangui (le 23) et Brazzaville où il arrive le 24

---

<sup>749</sup> J.O. de l'A.-E.F., 1<sup>er</sup> septembre 1940.

octobre. C'est là qu'il compte affirmer sa souveraineté et mettre en place les différents organes du pouvoir pour la poursuite de la guerre. « *C'est donc depuis Brazzaville que Vichy est contesté, depuis Brazzaville que l'Empire sera défendu et depuis Brazzaville que le combat sera mené. Brazzaville est ainsi la garante de l'indépendance de la France Libre, contre l'Axe et face aux Alliés, et surtout la capitale légitime d'un mouvement français combattant, ce que Londres n'était pas pleinement [...]*<sup>750</sup> ».

- *Comment le gouverneur Éboué se trouve-t-il intégré dans le contre-pouvoir qui est constitué à Brazzaville entre septembre et décembre 1940 ?*

Éboué entend poursuivre l'œuvre commencée en suivant une ligne ferme de conduite : la discipline stricte, l'obéissance aux ordres de Londres<sup>751</sup>. Il faut continuer à entretenir 6000 kms de pistes, en construire de nouvelles, assurer le ravitaillement des soldats, des travailleurs, de la population. Il commence par prendre un arrêté sur le rationnement des produits alimentaires.

La guerre est la principale préoccupation. L'opération, annoncée aux officiers du colonel Marchand, en étonna plus d'un mais « *pas un seul d'entre eux, ne marquait d'hésitation à continuer la guerre* ». « *Notre devoir au Tchad était facile .... Cette phalange d'officiers et de sous-officiers qui, sur les confins, préparaient la guerre depuis plus de deux ans* » est prête à « *permettre à la France libre de regagner son honneur*<sup>752</sup> ».

Sur le plan militaire, quelques mesures donnent le ton<sup>753</sup>. Le 30 août 1940, sur l'ordre du commandement, le chef de bataillon Ingold, commandant d'Armes de la place de Fort-Archambault et commandant le groupe 1 du RTST, il est demandé à tous, de servir sous ses ordres avec « honneur et fidélité » une France libre qui n'admettra jamais que notre sol africain soit souillé par le Boche ou l'Italien. [...]" Le 3 septembre 1940, « *saluons nous tous comme l'on se salue dans les troupes d'élite. N'oublions pas que nous*

---

<sup>750</sup> François Broche, Georges Caïtucoli, Jean-François Muracciole (dir.) *Dictionnaire de la France Libre*, article d'Eric Jennings : Brazzaville, p.196-198.

<sup>751</sup> Rendant hommage à Éboué et Leclerc, Henri Laurentie le rappelle dans sa conférence de l'information le 26 janvier 1945, Office national français d'édition, 1945.

<sup>752</sup> Archives du Musée de l'Ordre de la Libération, dossier Éboué, texte radiodiffusé à Brazzaville sans date précise : septembre ou début octobre.

<sup>753</sup> SHD-GR, 6H7, sous-dossier 7 : 1940, Mesures d'août à décembre.

*sommes des troupes d'élite- notre passé le prouve- demain nous aurons peut-être encore à le montrer.* » Toutes les mesures exhortent les soldats à se battre et à suivre la France libre. Ingold transmet au colonel commandant les troupes de l'AEF un compte-rendu rapide de la situation entre le 27 août et le 6 septembre 1940 : après le départ du colonel Marchand, (parti le 26 août en tournée sur différents points du Tchad pour plusieurs missions) des opposants à la France libre se sont réunis ; ils ont obtenu 80 à 100 signatures ; à la suite de cette réunion, des sous-officiers ralliés ont été insultés, considérés comme des « vendus » et la cause de la France libre a été très critiquée. Jusqu'au début septembre, les opposants à France libre entretiennent encore l'agitation. Le 7 septembre, le commandant Ingold envoie télégramme au commandant Camas à Bangui : *« avons foi dans France libre...n'acceptons pas la capitulation sans combat »*. Le 16 septembre 1940, un groupe de militaires fait basculer le port de Pointe-Noire dans le ralliement au général de Larminat et à de Gaulle. Le 17 septembre, le colonel Marchand informe le général commandant supérieur à Brazzaville (Larminat) des différentes missions effectuées entre le 27 août et le 17 septembre 1940 dont une, le 31 août, à la demande d'Éboué : l'avion sanitaire de Fort-Lamy devait transporter un commerçant important à Lagos « pour régler les questions de ravitaillement du Tchad. » Le 17 septembre, le commandant militaire de l'Oubangui-Chari prépare l'envoi à Brazzaville d'un renfort de 220 tirailleurs.

Dans ce contexte troublé, Éboué se trouve au cœur de la propagande diffusée par radio-Brazzaville destinée à relayer la radio de Londres et à contre attaquer les messages de Boisson à Dakar. Depuis Fort-Lamy, il adresse des messages qui doivent être lus à la radio. Le 16 septembre, c'est à l'Empire<sup>754</sup> que son message est destiné. : « [...] *Ce gouvernement ne s'est plus souvenu des morts de l'autre guerre, antillais, africains, arabes, berbères, malgaches, annamites, dont le sang avait contribué à sauver la France.* [...] Il justifie son appel au soulèvement de l'Empire par des considérations politiques et économiques : *« le gouvernement s'est engagé sans retour dans la politique de la défaite. On vous décourage, on vous plonge dans la misère afin de mieux vous saisir.*

*Demain, les récoltes d'arachides et de cacao s'entasseraient dans les cases, les bananes pourriraient dans la forêt. C'est le but cherché par les Allemands et le*

---

<sup>754</sup> Éboué a communiqué un message à lire à la radio de Brazzaville. Archives du Musée de l'Ordre de la Libération, dossier Éboué.

*gouvernement qui n'a pas cru en vous... Assez de cette trahison. Nous resterons français malgré des maîtres illégitimes. Déjà l'Afrique Équatoriale Française s'est dressée pour le salut national. Suivez tous son exemple, de la mer Caraïbe à la Méditerranée, du golfe de Guinée au Pacifique. Debout l'Empire qui veut demeurer français, debout fils de l'Empire, pour le salut de la Patrie, debout, de toute notre force et de tout notre amour, pour la France.* ». Éboué s'engage à dénoncer les mensonges et la trahison de Vichy ; il veut que les populations du Tchad se sentent soutenues par lui<sup>755</sup> tout comme il souhaite que le ralliement du Tchad soit un exemple pour tout l'Empire.

Le 8 octobre de Gaulle arrive au Cameroun, à Douala, accueilli par une foule qui manifeste « un extrême enthousiasme ». Il fait part à Leclerc de son intention de déclencher à la frontière Tchad-Libye, une opération militaire afin de marcher sur le Fezzan, s'en emparer et de là, atteindre la Méditerranée. C'est au Tchad que Leclerc doit préparer l'offensive contre les positions italiennes du Fezzan. Puis, le Général part pour Yaoundé et ensuite Fort-Lamy où il arrive le 13 octobre. Il informe aussitôt le gouverneur Eboué de son projet militaire sur le Fezzan : « *Je sentis qu'il me donnait, une fois pour toutes, son loyalisme et sa confiance. En même temps, je constatai qu'il avait l'esprit assez large pour embrasser les vastes projets auxquels je voulais le mêler. S'il formula des avis pleins de sens, il ne fit jamais d'objections au sujet des risques et de l'effort*<sup>756</sup>. » C'est à Fort-Lamy, le 18 octobre, que Catroux, général d'armée à quatre étoiles, gouverneur général de l'Indochine démis de ses fonctions par Vichy, vient rejoindre de Gaulle et lui fait allégeance : « *Eboué et tous les assistants connurent, non sans émotion, que pour Catroux, de Gaulle était désormais sorti de l'échelle des grades et investi d'un devoir qui ne se hiérarchisait pas... nul ne se méprit sur le poids de l'exemple ainsi donné*<sup>757</sup>. »

Le Général est accueilli à Brazzaville dans l'enthousiasme général le 24 octobre. Il apprend qu'à Montoire, vient d'avoir lieu la rencontre Pétain-Hitler. La collaboration engagée par Pétain permet désormais à de Gaulle de dénier à Vichy toute légitimité. En

---

<sup>755</sup> Le 4 octobre 1940, Éboué accepte d'envoyer à Boisson à Dakar, par un télégramme officiel l'indignation des Français du Tchad contre la menace exprimée par Boisson d'envisager des représailles contre les enfants des Français du Tchad qui se sont ralliés à de Gaulle. Archives de l'O.U.R.S, Dossier Éboué.

<sup>756</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel*

<sup>757</sup> Cité par Jean Lacouture, *Ibid.*, p.443.

affirmant le 27 octobre<sup>758</sup> : « *Il n'existe plus de gouvernement proprement français. En effet, l'organisme qui, à Vichy, prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur* », de Gaulle reprend le combat des défenseurs de la République libérale, de la République issue de la Révolution française et des Lumières contre ceux qui l'ont toujours contestée. Il commence à préparer les futures actions militaires ; il réorganise les pouvoirs publics et les colonies ralliées en tant que chef des Français libres. C'est là que le commandement gaulliste de l'Afrique française libre et de l'AEF est mis en place<sup>759</sup>. Il est évident que par les idées qu'il a toujours incarnées, la place d'Éboué ne pouvait être ailleurs qu'aux côtés du Général.

Capitale administrative de l'AEF, Brazzaville devient alors le siège du pouvoir de la France libre<sup>760</sup>, la capitale symbolique, la capitale légitime de la France libre. De Gaulle y annonce la formation du Conseil de Défense de l'Empire. Il prend deux ordonnances. L'une fixe sa mission et ses compétences<sup>761</sup> ; la deuxième, énumère les neuf membres du Conseil : le général Catroux, le vice-amiral Muselier, le général de Larminat, le gouverneur Éboué, le gouverneur Sautot, le médecin-général Sicé, le professeur Cassin, le révérend père et contre-amiral Thierry d'Argenlieu, le colonel Leclerc.

Le 12 novembre, de Gaulle réorganise la hiérarchie civile et militaire. Il procède à la nomination des chefs gaullistes qui doivent prendre en charge l'action dans les colonies ralliées. Larminat devient haut-commissaire des territoires africains de la France libre avec pouvoirs civils et militaires. Félix Éboué est nommé gouverneur général avec résidence à Brazzaville et avec sous ses ordres, le colonel Marchand nommé commandant des troupes. Pierre Olivier Lapie devient gouverneur du Tchad en remplacement d'Éboué et l'administrateur Pierre Cournarie, gouverneur du Cameroun en remplacement de Leclerc

---

<sup>758</sup> Charles de Gaulle, Discours et messages. 1940-1946, *Discours du 27 octobre 1940*, Brazzaville, Plon, 1970.

<sup>759</sup> Le 15 septembre 1940, le Journal Officiel de l'AEF annonce le changement de nom : l'AEF est devenue l'Afrique française libre et AEF.

<sup>760</sup> « La capitale provisoire d'une France qui ne veut pas désespérer, qui ne veut pas se résigner » écrit le journal *France d'abord*, le 24 octobre. Archives du Musée de l'Ordre de la Libération.

<sup>761</sup> « Les décisions sont prises par le chef des Français libres après consultation, s'il y a lieu, du Conseil de défense de l'Empire. Les décisions à caractère général sous forme d'ordonnances, sont publiées dans le *Journal Officiel de l'Empire* (provisoirement de l'AEF). Le Conseil n'a donc qu'un rôle consultatif.

désigné comme commandant supérieur du Tchad pour diriger les opérations sahariennes contre le territoire italien du Fezzan. Le Cameroun reste sous mandat international.

Le 9 novembre, il a donné l'ordre d'en finir avec le Gabon. L'opération est arrêtée sous le commandement de Leclerc et avec Koenig à la tête d'un bataillon de la Légion et d'un bataillon colonial mixte. Le succès est assuré au prix de vingt morts et du suicide du gouverneur<sup>762</sup>.

Avant le départ du Général, le 16 novembre, une Déclaration organique met au point la nouvelle organisation politique. Cette Déclaration rédigée par Pierre Tissier en s'appuyant sur les lois constitutionnelles de 1875, fonde la validité de l'autorité provisoire qui vient d'être constituée. De Gaulle veut apparaître comme le seul chef légitime. Ce même jour, 16 novembre 1940, l'Ordonnance n°7 crée l'Ordre de la Libération. Le 29 janvier 1941, un décret règle son organisation. Le gouverneur général Éboué a l'honneur de figurer parmi les cinq premiers Compagnons<sup>763</sup>. Le 17 novembre, de Gaulle regagne l'Angleterre avec l'ambition « de voir notre jeune force sortir de son berceau lointain ».

Le 2 décembre, Leclerc, nommé commandant militaire du Tchad et chef du RTST, prend ses fonctions à Fort-Lamy. Rejoint par Colonna d'Ornano, il prépare l'expédition de Mourzouk-Koufra. Le 10 décembre, Eboué, le nouveau gouverneur général, devenu Compagnon de la Libération, Membre du Conseil de Défense de l'Empire, quitte le Tchad, salué par le colonel Leclerc à la tête des troupes qui lui rendent les honneurs. Il arrive le 30 décembre à Brazzaville. Entre le 12 novembre, jour de la nomination d'Eboué et le 30 décembre, jour de son arrivée à Brazzaville, le médecin général Sicé a assuré l'intérim.

---

<sup>762</sup> Le gouverneur Masson s'est suicidé au cours de la traversée de retour vers l'Europe et ceux qui ont été tués sont des victimes africaines des assauts gaullistes. Rappelé par Marc Michel, *Les ralliements des colonies françaises à la France libre (1940)*, Actes du colloque de février 1995, CROMCEMC, Bordeaux 1997.

<sup>763</sup> Les nominations d'Eboué comme gouverneur général et compagnon de la Libération témoignent de la reconnaissance du Général pour Félix Eboué. De Gaulle a gardé une grande estime pour celui qu'il estimait avoir été un des pères fondateurs de la France libre.

Félix Eboué était arrivé au Tchad en janvier 1938 avec le sentiment d'être relégué dans un poste secondaire. Très vite, il avait pris la mesure de l'intérêt stratégique du Territoire et de l'ampleur de la tâche qui n'est pas achevée quand il part pour Brazzaville. Il a tout de suite compris que la préparation du Territoire à une guerre éventuelle et même probable, devait être son objectif essentiel et il s'était lancé dans l'action.

Après la surprise de la défaite, en face de l'attentisme ou de l'indécision des hauts responsables civils et militaires, il fait le choix de la dissidence. A son âge, 56 ans, conscient des risques pour tous, ce choix ne pouvait être que mûri et longuement préparé avant l'annonce officielle de sa décision. Cet acte est en parfaite logique avec sa personnalité ; il est dû à sa détermination et à sa volonté de collaborer avec les chefs militaires du Tchad parce qu'il a compris que sans l'union des militaires et des civils, le ralliement ne serait pas possible. Sans doute, il a bénéficié d'heureuses circonstances. Mais, il a été le premier parmi les gouverneurs africains, à donner l'impulsion et l'espoir. D'autres colonies ont suivi et pour le général de Gaulle, son ralliement a contribué à donner à la France combattante un vaste territoire et une capitale en terre française. Le général de Gaulle a été sensible à cet acte de courage<sup>764</sup> et les liens ainsi créés ne se sont jamais distendus. Le Général n'a jamais oublié que le gouverneur du Tchad avait été de ceux, très peu nombreux, qui dès juin-juillet 1940, avaient dit non. Par la suite, Félix Éboué a toujours trouvé auprès de lui l'appui et le soutien qui ont pu lui manquer par ailleurs.

Reconnu par de Gaulle, nommé gouverneur général et Compagnon de la Libération, il est envoyé à Brazzaville poursuivre sa carrière. Il laisse le Tchad en mesure d'être « *la position clé de l'Afrique, la plaque tournante, la plus importante marche de l'Empire français* »<sup>765</sup>. De Gaulle y envoie pour succéder à Éboué, le député socialiste Pierre Olivier Lapie de retour de la campagne de Norvège et qui vient de rejoindre Londres. Mais c'est dans toute l'AEF que l'urgence pour tous est la guerre ; Éboué le sait. L'urgence aussi est d'y conduire des réformes pour préparer la paix. Il y pense de longue date.

---

<sup>764</sup> « Dans la décision de rester avec de Gaulle, après la signature par Pétain, il y avait une initiative, un risque, une folie, une rupture » Pierre Olivier Lapie, Revue de la France libre, n° 3, octobre-novembre 1946, p.13. Eboué a pris le risque de mettre en péril la vie de sa famille et pour lui-même.

<sup>765</sup> Note manuscrite de Félix Éboué. FCDG, F22/16 Dossier 6. *L'affaire du Tchad*.

## Troisième partie : l'accomplissement d'une personnalité.

### Chapitre I. Félix Éboué, gouverneur général à Brazzaville, janvier 1941-février 1944. Pour « l'Honneur et la Patrie ».

18 avril 1939 Pierre Boisson, gouverneur général de l'A.E.F.

*25 juin 1940, un décret crée un Haut-commissariat de l'A.O.F. et A.E.F. ainsi que sur les Territoires du Cameroun et Togo : Pierre Boisson est nommé haut-commissaire.*

17 juillet 1940 Le décret du 17 juillet 1940 nomme le général Husson, gouverneur général p.i. et commandant supérieur de troupes A.E. Il est destitué par ses subordonnés le 28 août 1940.

28 août 1940 Le général Edgard de Larminat<sup>766</sup>, "délégué du général de Gaulle pour l'Afrique française, a pris les fonctions de chef du gouvernement de l'Afrique française libre et de gouverneur général de l'A.E.F.<sup>767</sup>".

*12 novembre 1940, création d'un Haut-commissariat de l'Afrique française libre dont relèvent l'A.E.F. et le Cameroun. Les titulaires sont le général de Larminat puis le médecin-général Sicé, (décret du 11 août 1941). René Pleven a exercé en octobre-novembre-décembre, les fonctions de Secrétaire général.*

12 novembre 1940 Félix Éboué, nommé par de Gaulle, gouverneur général

<sup>766</sup>« Le colonel de Larminat est promu général de brigade à la date du 27 août » Télégramme du 28 août 1940.

<sup>767</sup> J.O. de l'A.E.F, 1<sup>er</sup> septembre 1940.



*Décret du 24 novembre 1940 : le Congo, l'Oubangui Chari et le Tchad seront administrés par un gouverneur des colonies portant le titre de chef de Territoire.*

30 décembre 1940      Félix Éboué arrive à Brazzaville et entre en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1941.

*Décret du 27 février 1941 : les territoires du Gabon, Moyen-Congo, O.Chari et Tchad seront administrés par un gouverneur dépendant du gouverneur général de l'AEF et portant le titre de chef de Territoire.*

Juillet 1942              Le poste de Haut Commissaire est supprimé.

15 février 1944        André Bayardelle<sup>768</sup>, gouverneur général p.i.

Eboué quitte Brazzaville le 16 février.

2 octobre 1944        André Bayardelle, gouverneur général titulaire.

Après le renversement du général Husson le 28 août 1940, le général de Larminat est délégué par de Gaulle pour assumer les pouvoirs militaires et civils comme gouverneur général dépositaire pour l'AEF, du pouvoir civil et militaire<sup>769</sup> avec une fonction diplomatique. René Pleven, reste à Brazzaville, chargé de l'administration, de l'économie et des finances<sup>770</sup>. A la fin de sa tournée en Afrique noire, le 12 novembre, de Gaulle redéfinit les attributions : Edgard de Larminat est nommé haut-commissaire et ses fonctions sont rigoureusement précisées par l'ordonnance n°6. Félix Éboué devient gouverneur général à Brazzaville et le médecin général Sicé exerce l'intérim en attendant son arrivée. René Pleven, réclamé par de Gaulle, quitte Brazzaville le 18 décembre<sup>771</sup> après

---

<sup>768</sup> Il était le secrétaire général en 1943-1944.

<sup>769</sup> SHD-GR, 6H8, sous-dossier, 1<sup>er</sup> bureau. Larminat reprend en mains la colonie et rappelle le 29 août, son mot d'ordre : « discipline et travail ».

<sup>770</sup> L'administration devait payer les traitements et les soldes ainsi que la récolte de coton qu'elle achetait aux indigènes.

<sup>771</sup> FCDG, F22/16, dossier 4, *Lettre de Pleven à Éboué*, 18 décembre 1940. Pleven laisse à Éboué une lettre rédigée le jour de son départ : « *Je quitte Brazzaville ce soir avec le profond regret de ne pouvoir être parmi*

avoir été salué comme « un chef d'orchestre incomparable<sup>772</sup> ». Ces hommes ont des pouvoirs qui ne se confondent pas, ne se doublent pas mais qui inévitablement, se superposent ; fortes personnalités aux formations et objectifs différents, attentifs à leurs prérogatives, ils peuvent être amenés à avoir des vues divergentes mais, conscients d'être détenteurs de lourdes responsabilités, ils sont contraints à coopérer.

Le général Sicé annonce l'arrivée du nouveau gouverneur général pour le 30 décembre 1940 : « *pour avoir fait preuve d'un patriotique courage, il exercera les lourdes fonctions de gouverneur général* » et est « *tout désigné pour diriger notre colonie*<sup>773</sup> ». Presque trente-deux ans plus tôt, Félix Éboué était arrivé au même endroit, reçu en tant qu'élève administrateur. Ce 30 décembre, le général de Larminat, le médecin général Sicé, l'administrateur Henri Laurentie qui a précédé Éboué, une foule d'Européens et d'Africains l'attendent pour le recevoir. Prenant ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1941, il doit trouver sa place. Cette fois-ci, Félix Éboué arrive à son poste non seulement avec une longue expérience du métier mais appuyé par la confiance du général de Gaulle qui l'a nommé au poste le plus élevé de l'administration civile dans l'Empire. Grâce à cette fonction, il n'a jamais eu autant de pouvoirs.

Comment les utilise-t-il ? Quel est son rôle lui qui veut travailler pour le présent (tout mettre en œuvre pour gagner la guerre) et pour l'avenir (réformer le système colonial de l'Afrique équatoriale) ?

### **I.1. Le gouverneur général Éboué et l'effort de guerre.**

De multiples tâches sont à accomplir.

Au gouverneur général incombe d'abord la logistique de la guerre et son financement. La situation avait déjà évolué depuis octobre grâce au travail de Pleven. Sicé en dresse le bilan : Pleven « a réveillé en quelques semaines toutes les activités de ce pays ». Après une

---

*ceux qui vous accueilleront à votre arrivée mais je ne puis plus retarder un départ que le général de Gaulle me reproche déjà d'avoir trop longtemps reculé* ». Il l'informe qu'il vient de régler la question de la prime des cotonniers aux chefs indigènes et qu'il laisse un dossier à Laurentie avec d'autres problèmes à régler.

<sup>772</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> janvier 1941. Discours de Larminat à l'ouverture du Conseil d'Administration, le 13 décembre 1940.

<sup>773</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> janvier 1941.

réforme administrative opérée par une décentralisation « aussi étendue que possible des services du gouvernement central », Éboué doit poursuivre le travail dans la même ligne que celle engagée par Pleven et régler deux éléments essentiels liés à l'économie de guerre : la monnaie et les échanges avec les colonies britanniques et avec le Congo belge. Toujours secondé par Henri Laurentie<sup>774</sup>, son secrétaire général et par Jean Cazenave de La Roche, son chef de cabinet.

### **I.1.1.Mettre les hommes au travail et trouver des moyens de paiement.**

La fédération compte sur des ressources non négligeables ; elle peut exporter du coton, de l'huile de palme, du caoutchouc, du bois et surtout sa production aurifère qui est en plein essor. Reprenant la conviction qu'il avait eue en Oubangui et en menant une gestion rigoureuse, l'or doit gager toutes les opérations financières appelées à couvrir les besoins immenses en équipement indispensable au Port de Pointe-Noire comme pour le réseau routier la mise en place des liaisons aériennes. Dès son arrivée, Éboué veut encourager l'initiative individuelle<sup>775</sup> dans un but d'efficacité. Il reçoit immédiatement l'approbation de Londres. Deux circulaires, du 19 janvier<sup>776</sup> et du 21 mai 1941, établissent les grandes lignes de la politique générale et les réformes envisagées<sup>777</sup>. Un programme ambitieux, empreint de fermeté et d'autorité morale mais avec des problèmes importants en dépit de l'appui assuré de Pleven<sup>778</sup>.

---

<sup>774</sup> Henri Laurentie reste secrétaire général jusqu'à son départ à Alger auprès de Pleven en juillet 1943. Il assure à plusieurs reprises l'intérim du gouverneur général.

<sup>775</sup>. J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> février 1941, p.87. Éboué justifie sa décision : « *Il n'en reste pas moins anormal qu'un Service central intervienne dans l'organisation ou l'exécution d'un travail qui se fait à deux ou trois mille kilomètres de Brazzaville et dont seul le chef de service local chargé de le mener à bien aura, vis-à-vis du Chef de territoire, l'entière responsabilité.* ».

<sup>776</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>777</sup> Éboué précise : « *C'est une mauvaise méthode de remettre au jour de la victoire toutes les réformes nécessaires* ». J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>778</sup> « *La solution de beaucoup d'entre eux est à Londres et vous savez que vous pouvez compter sur moi pour vous aider à obtenir là-bas les solutions que vous demandez* ». FCDG, F22/16, dossier 4, *Lettre de Pleven à Éboué*, 18 décembre 1940. Le 24 septembre 1941, Pleven est nommé responsable (commissaire) du secteur économie, finances, colonies et affaires étrangères dans le Comité National puis, dans le CFLN, il devient

La décentralisation et la simplification de l'administration doivent être poursuivies. Elles sont « indispensables ». Éboué veut continuer à secouer la routine administrative, supprimer « les chaînes de papier » et les règlements inutiles, mettre chaque fonctionnaire en face de ses responsabilités afin « d'agir personnellement » « selon son rang et ses attributions » pour « le bien général<sup>779</sup> ». Chaque gouverneur doit s'appuyer sur une autorité fermement établie pour prendre les décisions judicieuses (dans le cadre des directives tracées par le gouverneur général) et pour mettre chacun au travail, faire produire tout ce que chaque colonie peut produire. « *Chacun saura qu'il y a toujours une série d'initiatives qui lui appartient en propre et que c'est à lui, selon son rang et ses attributions, d'agir personnellement pour le bien général ; chacun saura que le pays exige de lui qu'il soit discipliné, mais aussi qu'il soit libre et conscient des devoirs que la liberté comporte*<sup>780</sup>. » Cette orientation donnée par Éboué aux administrateurs va dans le sens voulu par les dirigeants de la France libre d'une façon générale. Si la France est dans l'état où elle se trouve en 1940, c'est que les élites n'ont pas su faire face. Éboué voudrait contribuer à redresser la barre. Il veut aussi bousculer le rôle des inspecteurs généraux pour qu'ils deviennent les conseillers du gouverneur général et des contrôleurs au niveau local grâce à des tournées fréquentes sur tout le territoire de l'A.E.F. De même, il veut que les inspecteurs des Affaires administratives travaillent en bonne entente avec les gouverneurs<sup>781</sup>.

Les ressources ne manquent pas (oléagineux, coton, café, caoutchouc, cire, copal, bétail, beurre). Il faut réussir à les vendre, réussir à en augmenter la qualité et la production puisque les colonies sont encore dépourvues d'industries alors que les besoins sont énormes pour toute la logistique, le transport du matériel, de l'armement, des hommes. Le commerce doit répondre avant tout aux nécessités de la guerre<sup>782</sup>. Dans un premier temps

---

Commissaire aux Colonies en juin 1943, une fonction qu'il conserve dans le GPRF jusqu'au 5 septembre 1944.

<sup>779</sup> Les citations sont tirées de la circulaire générale du 19 janvier 1941 parue au J.O. de l'Afrique Française Libre du 1<sup>er</sup> janvier 1941.

<sup>780</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> février 1941

<sup>781</sup> Par exemple, ANOM, Série Télégrammes 5B. Le télégramme du 21 juillet 1942 : Laurentie, le gouverneur général p.i., cherche à placer un inspecteur auprès du gouverneur Cournarie au Cameroun.

<sup>782</sup> Éboué insiste sur ce point dans sa circulaire du 19 janvier 1941, *Ibid.*

la Grande-Bretagne pourvoit aux importations nécessaires. Dès le début de 1941, Laurentie négocie avec les Britanniques l'exportation de coton, café, huile de palme et l'importation de produits manufacturés<sup>783</sup>. Des échanges s'établissent aussi avec l'Afrique du Sud<sup>784</sup>, le Congo belge, les Etats-Unis. Dans ces négociations, Éboué reste attentif à défendre les producteurs d'huile défavorisés par rapport aux producteurs belges<sup>785</sup>. Si l'équipe Éboué-Laurentie se montre si soucieuse d'augmenter la production et les exportations dans la limite des tonnages autorisés, c'est pour assurer « des importations abondantes et variées » et pour « les nécessités de la guerre<sup>786</sup> ».

Les échanges sont entravés par les conditions de navigation dans le port de Pointe-Noire : les navires, plus nombreux, rendent parfois périlleuses les conditions de mouillage et de sécurité. Éboué réclame à Londres du matériel pour améliorer cette situation<sup>787</sup>. En mars, Laurentie demande à son tour d'examiner un projet pour un nouveau régime d'exploitation et de protection des forêts du Gabon<sup>788</sup>.

Comment payer ? La question est importante et s'est posée dès les origines de la France libre. Pierre Denis Rauzan<sup>789</sup> est l'artisan de cette tâche d'organisation financière.

---

<sup>783</sup> ANOM série 5B, Série télégrammes 1941-1944 et le CARAN, 3 AG1/280, télégramme du 13-3-41 pour les exportations de matières premières vers les Alliés.

<sup>784</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Télégramme 203 d'Eboué à la France libre à Londres, 19 juin 1942 : l'Afrique du sud continue à acheter l'huile de palme en 1942.

<sup>785</sup> *Ibid.* Télégramme 187, 13 juin 1942. Les producteurs belges vendent plus cher vers l'Amérique et l'Afrique du sud mais pour une qualité supérieure. Eboué voudrait obtenir la possibilité d'augmenter le prix de vente grâce à une amélioration de la qualité et que le gouvernement britannique s'engage à exporter régulièrement la production de façon à assurer un revenu aux producteurs aëfiens.

<sup>786</sup> Circulaire du 19 janvier 1941 parue au JO AEF, 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>787</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Télégramme 113 d'Eboué à la France libre à Londres, 19 avril 1942.

<sup>788</sup> *Ibid.*, Télégramme 68 de Laurentie à France libre à Londres, le 1er mars 1942.

<sup>789</sup> Pierre Denis (1883-1951), normalien, agrégé d'histoire, géographe, devenu spécialiste des finances auprès de Jean Monnet, rejoint Londres avec Monnet et Pleven le 20 juin 1940 ; le 25, il est affecté par de Gaulle à « la Caisse ». Il devient le chef du service financier, « l'argentier des brigands », puis en 1941, le directeur des Finances de la France libre. Afin de préserver la sécurité de sa famille restée en France occupée, Pierre Denis a pris durant la guerre, le nom de Rauzan, du nom de la commune de Gironde où il avait acheté un domaine agricole. Voir Philippe Oulmont, *opus.cit.*

Il travaille en accord total avec son ami Pleven qui le recommande à Éboué<sup>790</sup> qui le reçoit. Le gouvernement britannique a ouvert un compte au général de Gaulle à la Banque d'Angleterre qui sert à couvrir les dépenses militaires de la France libre et les dépenses civiles de son administration centrale. A la suite des accords de mars 1941, il est précisé que pour les territoires ralliés, la Grande-Bretagne pourvoit aux dépenses militaires mais les dépenses administratives sont à leur charge<sup>791</sup>. L'arrangement fut plus compliqué pour le Cameroun et l'AEF qui faisaient partie de la BAO (Banque de l'Afrique Occidentale) qui avait le privilège d'émission mais la Banque de l'AOF ayant retiré l'encaisse de sa succursale de Brazzaville pour l'installer à Dakar, des billets BAO étaient encore introduits clandestinement. Il fallait faire de l'AEF et du Cameroun des territoires ayant leur propre circulation monétaire et démonétiser les billets BAO. Soucieux de maintenir le franc comme monnaie de paiement et ne pas devoir utiliser la livre sterling<sup>792</sup> Pleven prend l'initiative de créer une monnaie provisoire à l'automne 1940, des bons de caisse appelés « bons Larminat » qui doivent circuler en AEF avec la mention Afrique Française Libre<sup>793</sup>. En 1942, il a fallu créer une caisse centrale et de nouveaux billets A.F.L. Le cours des billets B.A.O. a été définitivement supprimé à cause de la tentative de spéculation et d'escroquerie (dans l'opération de change) et parce que Vichy utilise cette affaire dans sa propagande en disant que « nous sommes vendus aux Juifs et aux francs-maçons », « les gaullistes sont les hors-la-loi avec une fausse monnaie<sup>794</sup> ». Au cours de l'année 1942, Pierre Denis Rauzan vient à Brazzaville travailler avec les services financiers et

---

<sup>790</sup> F 22/17, Dossier 1, année 1941. Questions administratives. *Lettre de Pleven à Éboué, 24 novembre 1941.*

<sup>791</sup> Chaque mois les fonds nécessaires étaient versés sur le compte du Général par la Banque d'Angleterre. Ce régime a duré jusqu'en juin 1943 quand le CFLN s'installe à Alger. Les sommes avancées par la Grande-Bretagne sont portées en débit au compte du général de Gaulle. Elles ont été remboursées en 1945.

<sup>792</sup> Voir les explications données par Jean-Louis Crémieux-Brilhac sur les finances de la France libre dans *La France Libre, de l'Appel du 18 juin à la Libération*, p.184-187 ; Philippe Oulmont dans *PierreDenis, op. cit.* p. 269-297; Pierre Denis Rauzan, "Les finances de la France Libre (juin 1940 à juin 1943)" dans *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, volume1. 1950, p. 20-27.

<sup>793</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre, 15 septembre 1941. Le décret-loi n° 12 autorise le gouverneur général de l'AEF à émettre des certificats monétaire d'échange.

<sup>794</sup> Mémorial Leclerc, Fonds Leclerc, carton 15, 40/42 AMB 1, 012. Lettre du trésorier principal à Bangui (Oubangui-Chari) au trésorier payeur du Cameroun.

économiques de l'AEF « dans une atmosphère de courtoisie et de compréhension sur des questions particulièrement ardues et délicates » jusqu'à l'obtention d'un accord<sup>795</sup>.

Pour remplir la caisse de l'A.E.F., le gouverneur général lance une campagne de participation à des souscriptions publiques. Le décret du 16 janvier 1941 crée et fixe le règlement de ce fonds : « *La contribution volontaire qui consacrerait, ordonnerait et multiplierait la campagne de souscriptions publiques pour les œuvres de guerre sera mise en recouvrement dès ce mois de janvier et placera chacun devant le devoir impérieux de participer sur son avoir à la lutte de tous. Complètement indépendant du budget, soumis à peine à la tutelle administrative, uniquement destiné aux œuvres de guerre et à l'achat de matériel de guerre pour être offert au Chef des Français Libres ou aux Gouvernements Alliés, le fonds des contributions volontaires sera l'acte propre et réfléchi de la population de l'Afrique Équatoriale Française. [...] La contribution volontaire sera considérée comme une obligation, ne souffrant ni interruptions ni remerciements, chacun se taxant lui-même mensuellement dans toute la mesure où il estimera en conscience devoir se taxer*<sup>796</sup> ». En mai, de Gaulle décide que les fonds qui ne seront pas versés aux œuvres locales, le seront au Fonds d'armement et d'action des F.F.L.<sup>797</sup>

En février 1941, de Gaulle donne son accord à Éboué pour vendre de l'or afin de payer les commandes passées aux États-Unis<sup>798</sup> puis les paiements sont facilités quand les Britanniques acceptent de créer une Caisse centrale de la France libre. Au printemps 1941, Pleven est envoyé aux États-Unis afin de faciliter les échanges; une mission réussie puisqu'il obtient le 11 novembre 1941, que la loi prêt-bail soit étendue à la France libre ce qui doit faciliter l'approvisionnement des colonies gaullistes<sup>799</sup>. C'est en mai 1941 qu'Éboué reçoit communication de l'accord passé avec la Grande-Bretagne qui reconnaît que l'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun sont inclus dans la zone sterling (Canada excepté) ce qui ne peut que faciliter les importations.

---

<sup>795</sup> FCDG F 22/17. Discours du gouverneur général en conseil d'Administration, 19 novembre 1942.

<sup>796</sup> Circulaire générale du 19 janvier 1941 parue au J.O. de l'Afrique Française Libre du 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>797</sup> En mai 1941, deux avions sont offerts qui complètent la première escadrille de l'A.E.F. *Ibid.*

<sup>798</sup> A.N., 3 AG1/280, télégramme de De Gaulle à Eboué, le 26/2/41.

<sup>799</sup> Sur cette question des accords financiers, Christian Bougeard, René Pleven. *Un Français libre en politique*, PUR, 1994, pp.98-99 et 103-108.

Dans les archives du gouvernement de Gaulle, des cahiers contiennent pour les années 1941-1942-1943, les commandes et les expéditions de produits divers, la recherche d'or et de diamants (de l'Oubangui) stimulée par le gouverneur général et que Pierre Denis Rauzan est chargé de vendre<sup>800</sup>.

Les nombreux télégrammes échangés avec les gouverneurs des quatre colonies de la fédération témoignent de la volonté d'Éboué que l'administration fonctionne sans faille dans l'intérêt général bien que, répète-t-il, jamais au cours de sa carrière, il n'a eu « d'effectifs plus réduits<sup>801</sup> ». Il veut plus que jamais, « *agir en communauté d'esprit et d'action avec les gouverneurs* ». Il tient aussi à être tenu régulièrement informé afin de prendre les décisions adaptées à la situation de chaque colonie. Le gouverneur général enchaîne également de longues et vraies tournées<sup>802</sup> : il veut être entendu<sup>803</sup>. Il veut examiner et régler rapidement sur place les questions qui viendraient à se poser. Cette méthode pratiquée par Éboué et acquise depuis l'Oubangui, lui permet d'apprécier le « *bon travail des administrateurs de brousse, ceux dont on ne parle jamais* » ; une méthode critiquée pourtant dans l'entourage de Sicé, sous prétexte qu'elle est inutile, coûteuse et laisse trop souvent la place d'Éboué au secrétaire général Laurentie<sup>804</sup> toujours peu apprécié du côté de certains militaires.

Dès le mois de mai 1941, Éboué part pour le Gabon où la mort accidentelle du colonel Parant<sup>805</sup> a laissé la place à un nouveau gouverneur, Valentin-Smith, sur lequel

---

<sup>800</sup> A.N., 3 AG/161 et A.N., fonds Pleven 5601 P/24. Le général de Gaulle tient cependant à ce que la vente d'or et de diamants lui soit soumise.

<sup>801</sup> FCDG, F 22/17, Discours en conseil d'Administration, 19 novembre 1942.

<sup>802</sup> Depuis 1941, le gouverneur général accompagné de chaque gouverneur, a visité les quatre colonies. Le 2 janvier 1942, il part dans le Nord Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad pour trois mois. Éboué est resté sept semaines en Oubangui. En juillet 1942, Éboué est de nouveau en tournée (télégramme du 21 juillet) ; pendant son absence, Laurentie exerce l'intérim.

<sup>803</sup> Éboué répète dans sa circulaire du 21 mai 1941 parue au JO AEF du 1<sup>er</sup> juin, « *les gouverneurs dans la Colonie doivent agir par eux-mêmes, mais selon notre ligne commune.* »

<sup>804</sup> Mémorial Leclerc, Fonds Leclerc, 40/42 AMB 1, 016. Lettre du 28 mars 1942, L'auteur parle non seulement de l'argent gaspillé mais aussi de la faiblesse, de la diminution physique « dont fait preuve Éboué. »

<sup>805</sup> Le colonel Parant, victime d'un accident d'avion le 7 février, est décédé à l'hôpital de Yaoundé le 15 mars 1941. JO de l'Afrique française libre et de l'AEF, 1<sup>er</sup> avril 1941.



Éboué compte pour son « dévouement à la chose publique <sup>806</sup> » même si l'entente entre eux ne se présente pas comme parfaite.

Au Tchad, devenu une vraie plaque tournante pour les militaires et pour les Alliés, il suit de près le très énergique gouverneur Lapie<sup>807</sup>. Fort-Lamy est devenu une escale vers le Proche-Orient et de septembre 1940 à juillet 1943, 25 000 avions transitent par son aérodrome. Des milliers de chameaux, de bœufs, de camions passent par les pistes et les routes du Cameroun et du Tchad<sup>808</sup>. En mai 1941, le nouveau gouverneur du Tchad rend compte à Éboué de la réunion des chefs de départements du Tchad qu'il venait de tenir. Les deux hommes sont proches et Éboué apprécie le sens des responsabilités manifesté par Lapie. Il ne peut qu'acquiescer pour le laisser augmenter l'impôt de capitation sur les indigènes qui se sont enrichis par le commerce et la vente du coton. Une partie de l'impôt doit servir à l'achat d'un avion nommé Tchad-Koufra et le montant remis au Général lors de sa prochaine visite<sup>809</sup>. La nouvelle monnaie doit permettre de payer les récoltes ainsi que la main d'œuvre employée aux travaux publics.

En novembre 1940, Pierre Charles Cournarie<sup>810</sup> a été nommé par de Gaulle gouverneur du Cameroun. Depuis le ralliement il seconde Leclerc tout en continuant à travailler en bonne entente avec Éboué.

---

<sup>806</sup> FCDG, F 22/17.

<sup>807</sup> Pierre Olivier Lapie, (1901-1994), diplômé de l'École des sciences politiques et docteur en droit, est député de Meurthe et Moselle de 1936 à 1940 puis de 1946 à 1958. En 1936, il est inscrit au groupe de l'Union socialiste et républicaine ; il adhère à la SFIO après la guerre. Mobilisé dans la Légion étrangère, il participe à la campagne de Norvège, refuse l'armistice et rejoint de Gaulle. Il devient responsable du service des affaires extérieures de la France libre. En novembre 1940, il est nommé gouverneur du Tchad pour remplacer Éboué. Il reste jusqu'en 1942 où, à sa demande, il rejoint la Légion et participe aux campagnes de Libye et de Tunisie. En 1943, il est nommé membre de l'Assemblée consultative à Alger.

<sup>808</sup> Siriex-Hertrych, *L'Empire au combat*, Office français d'édition, 1945.

<sup>809</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, 5D/196, Le Tchad, 1939-1944, affaires diverses.

<sup>810</sup> Mémorial Leclerc, Dossier « Papiers Cournarie ». Pierre Charles Cournarie (1895-1968). Démobilisé en mai 1920, il entre à l'École coloniale en 1921. Affecté au Cameroun, il y poursuit sa carrière. Il est administrateur en chef en 1938 et en janvier 1939, il est commandant de la région Nord Cameroun. Il refuse la défaite et entre en liaison avec le gouverneur du Tchad, Félix Éboué. En août 1940, il adhère au ralliement derrière Leclerc.

En octobre 1941, une mission américaine dirigée par le colonel Cunningham, de l'état-major est arrivée en AEF. Elle doit parcourir tout le territoire, faire le point sur les besoins civils et militaires. Elle aboutit à un constat élogieux sur le travail déjà réalisé. Il est certain que l'effort de guerre a été considérable, que l'économie commence à se redresser, les quatre colonies produisant assez pour faire face à leurs besoins essentiels, mais la situation reste difficile et incertaine. Des pistes, des routes, des infrastructures pour l'usage des militaires sont toujours à construire, à entretenir, à sécuriser et la situation est loin d'être satisfaisante. En novembre 1941 Éboué fait appel<sup>811</sup> à la collaboration de tous les acteurs économiques (entrepreneurs, commerçants, chambres de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie). Il faudrait investir mais les capitaux font toujours défaut et il faut mettre les populations au travail pour que l'argent circule.

Au moment où Éboué repart en tournées en janvier 1942, il en informe Pleven puis en août, il charge Laurentie de lui écrire<sup>812</sup> pour l'informer des difficultés économiques auxquelles il se heurte pour différentes raisons : négligence à construire des routes sauf en Oubangui, faiblesse numérique de la population, système prolongé des grandes concessions, indifférence pour l'AEF ? Il s'interroge. Pourquoi l'AEF ne démarre-t-elle pas sur le plan économique ? Elle semble souffrir « de paralysie économique » et malgré les initiatives prises par le gouverneur « la bête ne répond pas ». Il énumère le manque d'entreprises, l'attitude de la chambre de Commerce, « la grève de l'huile de palme », l'inertie des maisons de commerce, leur trop petit nombre, toujours l'investissement insuffisant de capitaux dans les mines d'or et de diamants et le manque d'hommes. Éboué s'impatiente, envisage même de faire appel à des entrepreneurs sud-africains ce qui a déchaîné un tollé de « ces messieurs du commerce » auxquels il répond : « *Eh bien ! Arrangez-vous, formez un syndicat d'entreprises ; je ne préfère pas les Sud-Africains, je préfère le travail* » et il en appelle à Pleven pour que les banques françaises de Londres utilisent leurs capitaux français. Six mois plus tard, le gouverneur général est toujours confronté au problème du développement économique pour l'immédiat et pour « après la fin des hostilités ». Pleven envisagerait d'attirer des entreprises qui apporteraient des

---

<sup>811</sup> FCDG, F22/17. Discours au Conseil d'Administration, 10 novembre 1941, p.17.

<sup>812</sup> AN, 3AG1/280, *la lettre de Laurentie à Pleven, Commissaire national à l'Économie, aux finances, aux Colonies*, est datée du 18 juillet 1942.

capitaux nouveaux. Éboué le questionne<sup>813</sup> : quelles entreprises, françaises, étrangères ? Pour quelles activités ? Avec quelle gestion de la main-d'œuvre et quelle politique indigène ? L'impuissance et l'impatience usent le gouverneur général, minent sa santé.

Pendant l'année 1943, le travail administratif se poursuit dans la routine des difficultés<sup>814</sup> : commande de matériel pour construction de routes (télégramme du 13/3/43), diamants expédiés par l'Oubangui (le 10/4/43). Pleven a approuvé la situation économique de l'AE/F (le 12/3/43) et pourtant les documents indiquent que le ravitaillement est toujours difficile encore à la fin de l'année y compris pour les denrées alimentaires qui font toujours défaut<sup>815</sup>. Les cotonnades, les articles de ménage pour les populations n'ont pas été importées. Éboué s'inquiète parce qu'il sait que si les travailleurs autochtones ne peuvent rien acheter, ils « cesseront de travailler et la production baissera ». Il s'irrite parce qu'il croit qu'une des raisons de l'irrégularité des importations se trouve dans le comportement des Américains et des Anglais. Il demande à Londres d'intervenir<sup>816</sup> ; la production de caoutchouc est essentielle. Il le sait ; c'est ce travail qui permet aux autochtones de gagner du numéraire comme l'or permet à la fédération de remplir ses caisses. Finalement, six jours après, Éboué demande à Pleven de venir à Brazzaville pour régler les problèmes<sup>817</sup>.

En avril 1943, Éboué a fait état auprès de Londres de son désaccord avec le gouverneur du Gabon sur la question de l'exploitation de l'or. Ce dernier pense que « *la question du caoutchouc est une question de main-d'œuvre.* (La collecte nécessite un grand nombre d'hommes). *Or la main d'œuvre est employée au caoutchouc, dans les exploitations forestières, dans les exploitations aurifères et aussi sur les routes.* » Pour le gouverneur du Gabon, la main d'œuvre serait mieux employée ailleurs que dans la recherche de l'or : « *Déterrer de l'or pour l'enterrer dans les caves des banques n'est pas*

---

<sup>813</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/719. Télégramme n°123 d'Eboué à Londres, 27-2-1943.

<sup>814</sup> AN, Archives de Gaulle, Carton 3 AG/161

<sup>815</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, *Ibid.*, Télégramme du directeur de cabinet d'Éboué, 24-12-1943.

<sup>816</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/719. Télégramme 101 d'Eboué à Londres, 13 février 1943.

<sup>817</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/719. Télégramme secret pour Pleven, 19 février 1943.

*une entreprise raisonnable.* » Un point de vue qui n'est pas du tout partagé par le gouverneur général : « *Faut-il abandonner (l'or) pour quatre cents tonnes de caoutchouc de plus ? La production de l'or au Gabon rapporte par an environ cent millions ; quatre cents tonnes de caoutchouc en feraient huit seulement. Cela aussi compte*<sup>818</sup>. »

Pendant plus de quatre ans le gouverneur général a stimulé inlassablement la production : il fallait vendre surtout aux alliés britanniques et américains les produits nécessaires à leurs industries ; vendre du coton, des bois, de l'or et des diamants<sup>819</sup> pour faire rentrer des devises et financer les dépenses ; exporter et importer pour maintenir un budget équilibré. La production et la question financière sont inséparables de celle de la mobilisation des hommes.

### **I.1.2.La mobilisation des hommes.**

En arrivant à Brazzaville, Éboué a fait évacuer le personnel administratif qui a pris parti pour le gouvernement de Vichy : « *L'évacuation des non consentants fut réglé avec gentillesse et délicatesse, car il était un modèle de bonté et de courtoisie*<sup>820</sup>. » Il fait accueillir et former ceux qui, inexpérimentés, arrivent pour servir dans l'administration ou dans les forces combattantes. A l'inverse, il demande que « *les fonctionnaires ralliés et plus particulièrement originaires de Madagascar soient dirigés vers l'AEF pour pallier les difficultés à pourvoir les postes administratifs*<sup>821</sup>. » Il fait libérer les chefs africains emprisonnés par Boisson. Il a besoin de ces chefs qui peuvent aider les faibles effectifs européens : « *heureusement, la résolution, l'énergie et le patriotisme suppléent à la quantité. [...] J'ai vu ces hommes tenant le coup, pratiquant un labeur sans gloire mais combien efficace, animés du seul espoir de la Libération de la Patrie*<sup>822</sup>. » Le respect des

---

<sup>818</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/719. Télégramme n°227, d'Éboué à Londres, 7 avril 1943.

<sup>819</sup> AN, Archives de Gaulle, carton 3 AG 1/280.

<sup>820</sup> Edgard de Larminat, *Chroniques irrévérencieuses*, Plon, 1962, p.135. et SHD, 6H8, sous-dossier 17. Le 17 octobre 1940, le général de Larminat, en tant que gouverneur général de l'A.E.F. avait adressé une circulaire aux directeurs et chefs de service du gouvernement général pour leur faire savoir « *qu'à partir d'aujourd'hui aucune demande de rapatriement pour non adhésion au mouvement de la France Libre ne recevra de suite favorable. Les intéressés qui insisteraient pour obtenir leur rapatriement seront considérés comme démissionnaires de leurs emplois.* »

<sup>821</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/711, Télégramme du 8 novembre 1941.

<sup>822</sup> FCDG F 22/17. Discours du gouverneur général en conseil d'Administration, 19 novembre 1942.

opinions individuelles, le respect des hommes, européens ou autochtones, reste un des traits caractéristiques de la personnalité d'Éboué. Il s'inquiète aussi de leur moral : il propose au Général d'envisager la solution d'échange par l'intermédiaire de la Croix Rouge Internationale, entre les otages détenus en AEF et les familles de ceux qui servent en Afrique équatoriale<sup>823</sup>.

La population demeure le « grave problème », une préoccupation constante pour Éboué parce qu'elle n'est pas assez nombreuse. La fédération est « *comme un grenier qui se vide. C'est une population qui ici n'augmente pas et qui là, diminue. C'est un pays incapable de fournir au commerce, aux chantiers, à l'Administration, le personnel auxiliaire et le personnel de maîtrise strictement indispensables, c'est une masse qui se désagrège et se disperse...* »<sup>824</sup> » or il faut des travailleurs : pour les travaux, il faut de la main-d'œuvre « *la main noire de l'indigène* »<sup>825</sup>, et pour la guerre, il faut des soldats, la « *force noire* » de Mangin. Chaque année dans ses discours, il revient sur cette question qui est liée au service de Santé. Nombre de médecins ont été affectés aux unités combattantes et ceux qui peuvent se consacrer à la population civile ont moins de moyens pour lutter contre la maladie du sommeil, les épidémies et endémies alors que les rassemblements importants, les brassages continuels de population exigés pour le coton ou le caoutchouc favorisent la contagion.

Ce problème en soulevait un autre : comment faire produire, faire payer l'impôt, recruter des travailleurs sans recourir à la violence ? La question est suffisamment grave pour que le gouverneur général réunisse en novembre 1941, une commission d'une cinquantaine de membres qui aborde la question. La première condition de la réussite « *c'est de disposer d'une population indigène non seulement saine, stable et paisible, mais qui croisse en nombre et progresse dans l'ordre matériel, intellectuel et moral jusqu'à nous donner cette collaboration des cadres, cet appoint des masses sans lesquels la mise en valeur ne sera jamais qu'un mot. Si nous n'obtenons pas cela, [...], c'est la ruine* »<sup>826</sup>.

---

<sup>823</sup> AN, Archives de Gaulle, carton 3 AG 1/328.

<sup>824</sup> JO AEF, 15 novembre 1941. Circulaire générale du 1<sup>er</sup> décembre 1941.

<sup>825</sup> Robert Delavignette, *Soudan-Paris-Bourgogne*, Grasset, 1935, p.122.

<sup>826</sup> Félix Eboué, *La nouvelle Politique indigène de l'A.E.F.*, Presse de l'imprimerie Pfister réquisitionnée, 8 novembre 1941, p.10.

Une des premières instructions qu'Éboué adresse aux gouverneurs des colonies de la fédération, concerne les « *brutalités et sévices dont les indigènes ont eu et ont encore trop souvent à souffrir. La fermeté dont nous devons faire preuve vis-à-vis de nos administrés et la discipline que nous devons leur imposer en particulier en ce qui concerne le travail, ne sauraient en aucun cas autoriser ou excuser des méthodes qui ne peuvent que les mécontenter et les éloigner de nous [...]. Il semblerait que se dessine une tendance à revenir à des procédés qui ont été déjà bien souvent condamnés. [...] Il faut « sanctionner tout abus qui viendrait à votre connaissance<sup>827</sup>. »* Le 19 janvier, il le répète : « *Je sais combien les administrateurs sont parfois impatients de se heurter au lenteurs et aux fautes du commandement indigène, combien ils sont tentés de dénouer violemment ce qui leur apparaît un nœud gordien. Il faut réagir contre cette tendance [...] Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas faire acte de commandement. Que personne n'attende de nous une transaction sur le principe d'autorité. [...] Tant que la sévérité sera nécessaire, nous montrerons toute la sévérité voulue. Mais cela n'ira pas sans une sollicitude correspondante [...] Nous devons nous montrer aussi rigoureux sur nos devoirs que sur nos droits de chefs<sup>828</sup>.* ». L'emploi de la brutalité dessert la cause de la France libre et fait le jeu de la propagande.

La violence coloniale reste un fait qui renvoie aux exigences de l'administration et aux devoirs des populations même si le gouverneur général fait une différence entre « les brutalités » et « la sévérité nécessaire ». Il voudrait que les populations adhèrent loyalement. Il voudrait supprimer le travail forcé mais il reconnaît qu'en temps de guerre, ce n'est pas le moment parce qu'il faut obtenir les résultats indispensables. Vers la fin de l'année 1943, il annonce à Londres : « *le problème de la main-d'œuvre est en solution par la création de camps de travailleurs* » par un recrutement en Oubangui-Chari qu'il vient de prescrire<sup>829</sup>. Une vieille solution dans un vieux réservoir en hommes qu'il connaît depuis longtemps mais il continue à mettre en garde contre les abus d'autorité. Il faut éviter les manifestations, voire les révoltes. Les administrateurs doivent avant tout obtenir par le consentement. S'il sillonne la fédération c'est parce qu'il a besoin « *que les populations indigènes se tiennent au travail dans l'ordre et la discipline* ». Sa longue expérience

---

<sup>827</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes, télégramme 5, 11 janvier 1941.

<sup>828</sup> Circulaire générale du 19 janvier 1941 parue au J.O. de l'Afrique Française Libre du 1<sup>er</sup> février 1941.

<sup>829</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes 5B /714, télégramme n° 543, 19 octobre 1942.

d'administrateur en Afrique noire lui a enseigné qu'en période d'affermissement de l'autorité coloniale, les populations ont tendance à rejeter cette situation<sup>830</sup> surtout si des conditions locales s'y prêtent. Plus que jamais, il estime qu'il faut se montrer.

Les populations doivent également fournir des tirailleurs. Si la formation des soldats relève du haut commandement, il arrive que le gouvernement général participe au recrutement. Il existe de nombreux télégrammes de 1941-1942, par lesquels Éboué demande aux gouverneurs de recruter des tirailleurs après accord avec le commandant militaire<sup>831</sup>. Et il se montre strict sur la coopération avec le commandement militaire ; il ne faut pas transiger sur les ordres : un télégramme de Laurentie signale au gouverneur de Douala, (Cameroun) un caporal et un sergent venus du Cameroun qui auraient recruté trente cinq tirailleurs dans des villages sur ordre de leurs officiers or il n'y a eu aucun ordre donné, affirme-t-il, et les indigènes doivent être renvoyés dans leurs villages<sup>832</sup>.

### **I.1.3.La mobilisation des esprits par l'information et la propagande**

La mobilisation des esprits est un autre volet de l'activité d'Éboué. Il fait état des efforts et des réalisations menées par le gouverneur général alors que dans ce domaine aussi, les moyens et le personnel sont insuffisants.

Pour de Gaulle, la maîtrise des ondes était indispensable parce qu'elle représentait « *l'une des armes les plus sûres qui soient entre les mains de la France Combattante*<sup>833</sup>. » La radio est devenue un outil de propagande, de mobilisation et de rassemblement et pour cette raison, Éboué y apporte « toute la sollicitude possible », intervenant sur les ondes

---

<sup>830</sup> Éboué avait connu la révolte du Kongo-Warra par les Baya de l'Oubangui entre 1924-1931. A son arrivée à Brazzaville, il avait vu le quartier de Poto-Poto manifester. Il n'ignorait pas que la mort de Matswa, arrêté sur l'ordre du gouverneur général Boisson, jugé à Brazzaville en 1941, condamné aux travaux forcés à perpétuité et mort en prison en 1942, pouvait entraîner plus qu'une manifestation d'opposition. Catherine Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire, Permanences et ruptures*, L'Harmattan 1993, p. 225-226 et 243-244.

<sup>831</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes 5B/711 pour l'année 1941 et 5B/719 pour 1942.

<sup>832</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes 5B/719. Année 1943 ?

<sup>833</sup> FCDG, F 22/17. Discours du gouverneur général en conseil d'Administration, 19 novembre 1942.

quand il le juge nécessaire afin d'expliquer les événements<sup>834</sup> ou ne pas laisser se développer de fausses nouvelles.

En Afrique équatoriale, il existait la radio de Dakar et une petite station radio créée en 1935 à Brazzaville, le Radio-Club. Cette radio avait permis entre 1936 et 1940, de se tenir au courant des nouvelles jusqu'au fond de la brousse et encore ! Après les événements de l'été 1940, il s'est avéré qu'il fallait contrer les nouvelles propagées par la radio de Dakar. Un petit groupe d'engagés dans les FFL (dont le lieutenant Philippe Desjardins et son frère) envisage la possibilité de créer un poste radio qui pourrait couvrir l'ensemble de l'AEF. Quand de Gaulle arrive à Brazzaville le 24 octobre, il s'intéresse au poste amateur déjà en place. Il y prononce un discours le 26 octobre puis un autre, le 11 novembre. Le 5 décembre, le service de l'Information de la France Libre commence son existence régulière dans le bâtiment de l'ancienne Société financière du Congo français. Avant même son arrivée dans la capitale, le gouverneur général Éboué fait lire un message le 25 décembre 1940 : « *de la capitale de l'AEF, plus française aujourd'hui que jamais, j'adresse au peuple de France au nom des populations noires élevées grâce à lui à la dignité des hommes libres, l'assurance d'une fidélité renforcée dans l'épreuve et la promesse d'aider de toute leur force à la libération.* » Mais, la puissance de ce poste émetteur est faible ; il fonctionne avec beaucoup de bricolage et n'a que 50 km de portée.

Le 17 janvier 1941, de Gaulle fait savoir à Larminat que « *ce poste doit devenir la voix de la France Libre* <sup>835</sup> ». C'est le seul moyen de faire connaître l'action de la France libre et de lutter contre le discours contrit de Vichy. Grâce aux frères Desjardins, un programme d'émissions<sup>836</sup> se met en place en français et en anglais, avec des informations, lecture de discours, d'allocutions, de messages, des commentaires, des nouvelles des

---

<sup>834</sup> Fonds Desjardins, F11. Un exemple : le 16 novembre 1942, Eboué prononce une allocution à la radio de Brazzaville sur l'installation de l'amiral Darlan à Alger et la position des États-Unis.

<sup>835</sup> FCDG, F 11, Papiers (lieutenant) Philippe Desjardins. De Gaulle a obtenu des Américains l'envoi d'un émetteur de grande puissance. Le nouvel émetteur de Radio Brazzaville est officiellement inauguré le 18 juin 1943. Il permet au général de Gaulle et à la France combattante de disposer de moyens d'émission indépendants de ceux accordés par les Britanniques et d'être écoutés dans le monde entier. A Brazzaville « *la capitale désormais légendaire de notre Afrique Équatoriale où n'a jamais flotté qu'un seul drapeau ...la France qui combat va se faire entendre beaucoup mieux et beaucoup plus loin...* »

<sup>836</sup> FCDG, F 11, Papiers Philippe Desjardins. Dossiers de décembre 1940 à 1943.



familles, remplissant le rôle qui lui a été assigné. A Londres, en janvier 1941, de Gaulle envoie aux États-Unis, Kagan, le chef du service des transmissions de la France libre et rappelle à Éboué qu'il doit faire garder le poste de Radio-Brazzaville<sup>837</sup>. Un émetteur de radio américain de 50 kW en ondes courtes est commandé à la Radio Corporation of America (la R.C.A.) pour Brazzaville. En mai 1942, les consignes de Londres pour la propagande sont précises : la radio de Brazzaville doit adresser des émissions en direction de l'Océan indien, vers Madagascar, Djibouti, la Réunion. Il faut expliquer que la politique coloniale de Vichy ne vise pas à conserver l'intégrité de l'Empire colonial ; que seuls le général de Gaulle et le Comité National exercent la souveraineté nationale sans aucune intervention des Alliés<sup>838</sup>. En juin 1942, avec l'accord du Général, Éboué fait radiodiffuser une déclaration de fidélité à de Gaulle de la part des Antillais et Guyanais de l'AEF<sup>839</sup>. Le matériel nécessaire à la transformation du poste doit arriver en pièces détachées des États-Unis. En novembre 1942, il est prêt à être embarqué pour Pointe-Noire mais le 30 janvier, il est toujours attendu<sup>840</sup> : sur treize convois nécessaires au transport, un a été coulé. En attendant, Éboué conscient de la nécessité d'avoir une radio puissante, a appuyé de tout son poids administratif pour faciliter le travail du personnel. Il serait même devenu le directeur technique<sup>841</sup>. Radio-Brazzaville, une radio de portée mondiale, est inaugurée le 18 juin 1943. Éboué ne peut que souligner « *le travail du lieutenant Desjardins et de ses agents* », de « *leur somme d'ardeur, de compétence et de dévouement dépensée* » par tous pour la création du nouveau poste national. Géraud Jouve<sup>842</sup>, le directeur du nouveau Poste nommé

---

<sup>837</sup> A.N., 3AG/263, dossier 2, télégramme de De Gaulle à Éboué. En juillet 1941, le Général négocie au Caire avec les Britanniques sur l'affaire de Syrie

<sup>838</sup> FCDG, F 22/18.

<sup>839</sup> FCDG, F 22/18, dossier 4.

<sup>840</sup> ANOM, série 5B, télégrammes 1941-1944. Le 30 janvier 1943, télégramme d'Éboué à Londres : il s'inquiète d'un possible torpillage.

<sup>841</sup> FCDG, revue *Espoir*, n°64, septembre 1988, entretien accordé par Sioma Kagan, chef du service des transmissions de la France libre. C'est lui qui, chef des transmissions au Quartier général des FFL à Londres, aurait proposé à de Gaulle d'établir une radio de la France libre dans un territoire rallié.

<sup>842</sup> Géraud Jouve, (1901-1991). Normalien, agrégé d'allemand. Entre à l'Agence Havas en 1931. Il est nommé délégué de la France libre à Ankara puis à Londres de novembre 1940 à septembre 1942. Nommé directeur de Radio-Brazzaville en janvier 1943, il regagne Alger en 1944. Député du Cantal de 1946 à 1951.

pour remplacer Desjardins réussit en quelques mois, à « *imprégner les émissions de Radio-Brazzaville d'une position totalement et uniquement française*<sup>843</sup> ».

Les télégrammes envoyés par Éboué à Pleven dans l'été 1943, montrent un gouverneur général attentif à ce qui se passe alors que l'Information ne relève pas de ses services. Quand, le départ de Géraud Jouve, appelé officiellement en mission, est interprété comme « *le résultat des intrigues anglo-saxonnes qui, depuis plusieurs mois, s'acharnent contre lui*<sup>844</sup> », Éboué demande à Pleven de venir recadrer le service, accompagné s'il le peut de Jacques Soustelle<sup>845</sup>.

#### **I.1.4. Rassembler et unir.**

Secondé par l'aide sans faille de Henri Laurentie, son secrétaire général, le gouverneur général doit en permanence s'efforcer de *rassembler*<sup>846</sup>. Cette volonté est au cœur de la méthode de travail d'Éboué; elle se perçoit régulièrement à travers ses discours comme dans les télégrammes qui sont échangés. Si le rôle et la place du gouverneur général sont clairs dans la gestion de l'effort de guerre, ils prêtent à interrogation sur trois points : ses relations avec les alliés anglo-saxons, ses liens avec les Antilles-Guyane, ses frictions avec certains chefs militaires de la France libre.

Avec les Alliés, surtout britanniques et américains, les relations sont souvent difficiles. Le gouverneur général a dû agir avec précaution.

Les relations délicates entre de Gaulle et les alliés anglo-saxons sont bien connues. Chaque chef civil et militaire était plus ou moins conscient du problème qui résidait dans la façon dont Britanniques et Américains considéraient la France libre et leur chef. Mais, sur le terrain, la collaboration est apparue très vite nécessaire. Dès le 28 septembre 1941, le général Legentillhomme, commandant en chef des Forces de l'Afrique Française Libre

---

<sup>843</sup> ANOM, Gouvernement général, Série Télégrammes 5B, télégramme d'Éboué à Pleven, 8-9-1943.

<sup>844</sup> ANOM, *Ibid.* télégramme 80 d'Éboué à Pleven, 28 août 1943.

<sup>845</sup> ANOM, *Ibid.* le commissaire aux Colonies, Pleven, arrive à Brazzaville accompagné de Jacques Soustelle en octobre 1943,

<sup>846</sup> En 1943, Éboué préface en 1943 le livre de Jacques Rogué, gouverneur du Tchad, *Présence de la France* : « *Je voudrais que ce livre soit largement répandu. C'est un acte sage et de bonne volonté que de favoriser par tous les moyens à notre portée le rassemblement des Français.* »

exprime déjà clairement dans une note d'information, que le redressement de la France ne pourra se faire qu'avec les crédits accordés par les Etats-Unis et la Grande Bretagne : « *sans leur appui économique et financier pas de salut pour la France* <sup>847</sup> ! ».

Éboué évoque « *la courtoisie et la fraternité de ses rapports avec les colonies britanniques, le Congo belge et l'Afrique du Sud* <sup>848</sup>. » Les Belges sont des voisins qui se sont montrés très coopératifs depuis longtemps et les relations sont faciles entre Éboué et le gouverneur général Ryckmans dont il rappelle « la haute autorité et l'amicale compréhension <sup>849</sup> ». De son côté, le maréchal Smuts, premier ministre de l'Union Sud africaine s'est toujours senti redevable envers la France libre <sup>850</sup>.

Avec les Britanniques, les liens remontent à l'époque où Éboué était gouverneur du Tchad et où il avait contacté le commandant Adam pour ravitailler le Territoire. Dès la fin de l'année 1939, le gouverneur avait obtenu des importations de denrées alimentaires. Une réunion franco-britannique du 15 mars 1940 aboutit à une entente importante. <sup>851</sup> Au début de 1941, Éboué charge Laurentie des négociations et le consul général britannique Robert Parr <sup>852</sup> s'est montré d'une aide efficace jusqu'à son départ. Cette entente à Brazzaville ne doit pas occulter l'attitude par ailleurs des Britanniques : le 6 juin 1942, de Gaulle adresse

---

<sup>847</sup> SHD, 6H8, sous-série 1, 2eme bureau.

<sup>848</sup> FCDG, F 22/17, discours au Conseil d'Administration, 10 novembre 1941, p.21-22.

<sup>849</sup> FCDG, F 22/17, discours au Conseil d'Administration, 1<sup>er</sup> décembre 1943.

<sup>850</sup> Smuts n'a-t-il pas rappelé à de Gaulle au Caire en août 1942 : « *si vous n'aviez pas rallié l'Afrique équatoriale française, moi, Smuts, je n'aurais pas pu tenir l'Afrique du sud. [...] L'hégémonie allemande se serait établie depuis Alger jusqu'au Cap.* » Charles de Gaulle, Mémoires de guerre, t. II : « l'Unité », Plon, Paris, 1956, p.16.

<sup>851</sup> Cette entente concerne l'échange de produits, un accord sur les prix (ceux de août 1939 sont adoptés), les recherches de localisation des gisements et l'exploitation de l'or et des diamants, les liaisons routières entre les colonies britanniques et françaises. Des décisions sont prises pour la répartition de l'outillage, pour éviter la concurrence entre les ports africains anglais et français, pour l'utilisation des meilleures voies d'exportation, des réseaux coloniaux français et anglais de radiodiffusion pour des émissions dans les deux langues et pour la protection de la navigation aérienne . ANOM, Papiers Mandel, fonds privés 18 PA, dossier 4.

<sup>852</sup> Robert Parr a été consul britannique pour le vilayet d'Alep, nommé par le roi le 18 novembre 1935 – The London Gazette, 29 janvier 1935. Le consul Parr est francophile et francophone. Les Britanniques avaient ouvert dès la fin 1940, un consulat à Brazzaville.

un télégramme à Leclerc, Éboué, Larminat, d'Argenlieu de Londres : « ...il est bien certain maintenant que (concernant Madagascar) le gouvernement britannique a des visées propres sur cette colonie française et qu'elle cherche à nous évincer...<sup>853</sup> » et il fait appel à leur fermeté et leur union. Il faut s'entendre mais rester prudent et vigilant. Cela est particulièrement vrai avec les représentants des États-Unis.

Avec les alliés américains, les rapports sont encore plus complexes. Le 2 octobre 1941, avant même Pearl Harbour, arrive à Pointe-Noire une mission américaine dirigée par le colonel Cunningham, de l'état-major avec mission de parcourir toute l'AEF pour faire le point sur l'état du pays et faire le point sur les besoins civils et militaires. La mission aboutit à un constat élogieux<sup>854</sup>. En mai 1942, un consulat des États-Unis est ouvert à Brazzaville. C'est le général Sicé qui est chargé du contact avec les Américains. Leclerc et Éboué ont été prévenus<sup>855</sup> que les Alliés n'étaient pas prêts, ni à reconnaître de Gaulle seul représentant des intérêts de la France, ni à remettre à la fin de la guerre, la totalité de l'Empire à l'administration de la France libre. Ils ne doivent donc, en aucun cas, « transiger sur l'indépendance et sur la grandeur de la France et de son Empire ».

Au lendemain de leur entrée en guerre, les Américains sont intéressés par les bases portuaires et aériennes de l'Afrique équatoriale tout comme ils le sont d'autres territoires comme les Antilles, la Guyane, Saint-Pierre, les îles françaises du Pacifique et même Dakar. Les télégrammes échangés entre Londres et Brazzaville au début de l'année 1942, témoignent des problèmes qui se posent surtout que les Américains n'hésitent pas à susciter des troubles pour avoir prétexte à intervenir et à s'installer<sup>856</sup>.

En avril 1942, les États-Unis reconnaissent l'autorité du Comité National sur l'Afrique équatoriale et le Cameroun et installent un consul à Brazzaville. En échange, ils

---

<sup>853</sup> Mémorial Leclerc, papiers Cournaire.

<sup>854</sup> Jean de la Roche, *Félix Éboué*, p. 158.

<sup>855</sup> FCDG, F22/17, Dossier 1, *Questions administratives, Année 1941*.

<sup>856</sup> C'est le cas signalé par de Gaulle, en Nouvelle-Calédonie où les Américains organisent ou soutiennent des troubles contre l'autorité de l'amiral d'Argenlieu. FCDG, F 22/18, dossier 4, télégramme du 25 mai 1942. En Guyane, par contre, ils s'appuient sur leurs relations avec Vichy pour signer avec le gouverneur Chot, en avril 1942, un contrat de construction et d'exploitation d'un petit aéroport civil sur le terrain du Gallion. L'année suivante, ils poussent les Guyanais à la dissidence. Rodolphe Alexandre, *La Guyane sous Vichy*, édit. Caribéennes, 1988, p.138-139.

obtiennent l'autorisation d'installer une base aérienne à Pointe-Noire ce qui n'empêche pas de Gaulle de mettre en garde sur la manière d'agir avec les États-Unis. A Larminat, haut-commissaire, il évoque le 17 mai « *les tâtonnements de nos Alliés Britanniques et Américains en ce qui concerne leur attitude quant à la France combattante* » ; le 25 mai, il envoie un ordre formel : « *Naturellement, vous devez refuser chez vous l'arrivée de tout élément militaire naval ou aérien étranger sans autorisation formelle du Comité National*<sup>857</sup>. » Il prévient Éboué qui est appelé à rencontrer le consul et Leclerc : « *Des arrangements locaux avec eux, soit au point de vue économique, soit au point de vue militaire, peuvent comporter pour nous au premier abord certaines commodités. Mais pour des raisons d'intérêt supérieur, je tiens essentiellement à ce que toutes demandes ou propositions d'une autorité étrangère concernant n'importe quoi qui intéresse l'utilisation par eux de nos territoires ou de nos forces, ou l'équipement par eux de ces territoires ou de ces forces, ou l'action commune de ces territoires et de ces forces avec les leurs, ou même le séjour, l'arrivée ou le départ de leur propres nationaux sur ces territoires ou parmi ces forces soient soumise à la décision du Comité National. Ceci vise en particulier les missions de Taylor et de Cunningham [...]*<sup>858</sup> ». Éboué répercute strictement les consignes dans ses instructions aux gouverneurs : le 31 juillet 1942, un télégramme secret est envoyé au délégué à Pointe-Noire pour lui recommander de laisser les Américains prendre leurs informations mais de ne prendre aucun engagement surtout pour l'utilisation des pistes d'aviation. Les décisions et autorisations pour l'utilisation de l'aérodrome sont prises uniquement par le général de Gaulle. Le propos du gouverneur général est précis : les Américains doivent reconnaître le pouvoir de De Gaulle, un pouvoir qui ne se partage pas et ils ne doivent pas essayer de manœuvrer de l'intérieur « *en particulier, ils affectent de vouloir régler avec les autorités locales les questions de l'action en commun. Ils comptent trouver auprès de celle-ci les facilités qu'ils recherchent sans avoir à donner de contre partie...* ». Le 31 juillet, Éboué rappelle toujours au délégué de Pointe-Noire qu'il attend encore les autorisations : « *D'ici là [...] il vous appartient de prendre aucun engagement vis-à-vis des autorités américaines, l'utilisation des pistes d'aviation doit être*

---

<sup>857</sup> FCDG, F22/18, dossier 4.

<sup>858</sup> Gérard Lhéritier, *Messages et manuscrit secrets du général de Gaulle*, 2012. 301- 5372 B/CAB- 10 juin 1942. Lettre du général de Gaulle envoyée au gouverneur général Éboué et au général Leclerc.

*explicitement autorisé par Londres. [...] «Vous devez leur ôter l'impression que tout est faisable chez nous par simples arrangements particuliers<sup>859</sup> ».*

A propos du débarquement britannique à Madagascar<sup>860</sup>, Éboué envoie une note de plus de trois pages pour rappeler au consul des États-Unis que sa position est conforme à celle du Comité National : *« les Français libres ont eu peine à constater que les Britanniques aient fait seuls l'opération, sans consultation ni avertissement préalable [...] Il y aurait quelque difficulté à concevoir que les Alliés fassent la guerre sur un territoire français sans les Français libres. [...] La mobilisation des ressources de l'Empire ne peut être décidée et mise en vigueur que par l'autorité de la France combattante »* laquelle s'incarne dans son chef *« seul représentant légitime »*. Les Alliés ont promis *« de restituer la France dans son intégrité »* ce qui ne peut être exécuté *« que s'ils reconnaissent l'autorité du général de Gaulle »* en défaut de quoi, *« il peut résulter les conséquences les plus graves et les plus douloureuses aussi bien pour l'avenir prochain du peuple français que pour les relations qu'il aura avec les nations américaine et britannique<sup>861</sup>[...] »* Éboué et Leclerc envisagent même de suspendre les relations si l'attitude de la Grande-Bretagne et des États-Unis ne se précise pas.

Visiblement Éboué est irrité par l'attitude des Américains. En décembre 1942, il n'hésite pas à écrire au sujet des relations entre les Alliés et Darlan : *« les Alliés ont conclu un pacte avec le diable »* mais il ajoute que *« jamais n'avons attaqué même d'un mot le président Roosevelt »*. Il a simplement signalé que *« sur haut commandement américain Afrique du Nord inexpérience politiques généraux américains »* en précisant que cette *« expression était empruntée à un journal anglais<sup>862</sup> »*. Et il refuse de faire partir les fonctionnaires qui demandent à rejoindre Darlan en AFN<sup>863</sup>. En avril 1943, il se dit satisfait

---

<sup>859</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes 5B/714, télégramme n° 883 de Laurentie p.i.

<sup>860</sup> Les Britanniques ont débarqué dans le port de Diégo Suarez le 5 mai sans prévenir le Comité National. Le gouvernement américain a approuvé l'initiative anglaise. Le CN proteste contre toute tentative des Britanniques pour administrer l'île et réclame la participation des FFL à sa défense contre une éventuelle avancée japonaise.

<sup>861</sup> FCDG, F 22/18, Dossier 4. Note d'Éboué du 9 mai 1942.

<sup>862</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes 5B/714, télégramme n° 658 d'Éboué à Londres.

<sup>863</sup> *Ibid.*, télégrammes novembre et décembre 1942.

de l'évolution qui se prépare<sup>864</sup>. Dans un message personnel au Général, il exprime la bonne réceptivité aux événements de tous les gouverneurs et personnalités de Brazzaville. Il « écrit aux consuls d'Angleterre et des Etats-Unis pour demander la position de leur gouvernement en particulier sur « la constitution d'un gouvernement français à Alger » ». Le consul des Etats-Unis lui confirme que son pays ne s'est jamais opposé à la venue du Général en Afrique du Nord ; c'est de Gaulle lui-même qui en accord avec Eisenhower, aurait jugé que le moment n'était pas encore propice. Surtout, il lui affirme que « le gouvernement américain est prêt à reconnaître une autorité unique sur l'Empire français quand cette autorité sera constituée (mais) qu'il ne reconnaîtra pas de gouvernement français avant la libération de la France ». Éboué informe de Gaulle que, devant une telle affirmation, manifestant « un nationalisme susceptible et une intelligence tout à fait sommaire ce qui rend la discussion périlleuse et inutile », il est resté « mesuré »<sup>865</sup> c'est-à-dire calme. Malgré cette attitude stricte mais non sans critique à l'égard des alliés américains, on sait par une lettre de Pleven<sup>866</sup> qu'Éboué entretenait de « bonnes relations avec Taylor » puisqu'il lui demande de « lui faire comprendre que les procédés » utilisés par un hebdomadaire américain « sont inamicaux et contraires aux relations » que le Comité National veut établir avec les États-Unis.

Si Éboué peut affirmer devant le conseil d'Administration en décembre 1943 que « nous avons, cette année comme par le passé, continué à entretenir les relations de cordialité et d'entraide qui ont toujours caractérisé nos rapports avec nos voisins », unir et rassembler autour des chefs reconnus et incontestés a demandé une quantité d'efforts qui n'ont pas abouti rapidement puisque les relations avec les Alliés anglo-américains sont restés longtemps une question sensible. Ce n'est pas simplement la reconnaissance du général de Gaulle comme chef des Français combattant qui fait problème, c'est aussi la question des colonies françaises d'Amérique, colonies qui intéressent fortement les États-Unis.

Fils de la Guyane, secrétaire général et gouverneur intérimaire de la Martinique avant de devenir gouverneur de la Guadeloupe où l'expérience l'a profondément et

---

<sup>864</sup> Le général de Gaulle s'installe à Alger le 30 mai 1943. Le 3 juin, le CFLN était créé.

<sup>865</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/719, Télégrammes d'Eboué à de Gaulle, 10 et 21 avril 1943.

<sup>866</sup> FCDG, F 22/17, Dossier 1, 1943-1944, Année 194 3. Le journal américain *Pour la Victoire* venait de publier des propos « d'une extrême violence contre de Gaulle et le CFLN. »

douloureusement marqué, Félix Éboué s'est toujours senti concerné par le devenir de ces « vieilles colonies », « les trois vieux pays » qui lui « sont chers<sup>867</sup>. » Malgré les difficultés de communications, il n'a pas cessé durant la guerre, d'avoir des liens avec les Antilles et la Guyane. Il a vite été conscient « de la grave question des Antilles-Guyane » comme en témoigne une lettre envoyée à de Gaulle<sup>868</sup> le 14 novembre 1940. Le 11 septembre 1940, le gouverneur général Eboué aurait fait passer par le gouverneur du Nigéria, un message appelant la Martinique et la Guadeloupe à se soulever<sup>869</sup>. Il est difficile d'évaluer véritablement son action vers les Antilles et la Guyane au cours de la Seconde Guerre mondiale tant les mesures de répression n'y ont fait que s'accroître jusqu'à 1943 contre tout dissident connu ou supposé.<sup>870</sup>

Le 30 août 1939, l'amiral Robert a été rappelé en service actif par l'amiral Darlan pour devenir commandant en chef des forces maritimes de l'Atlantique-Ouest<sup>871</sup>. La guerre déclarée, il est nommé haut-commissaire de la République pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane française. Au lendemain de l'armistice, « *les maires et les conseillers généraux de la Martinique réunis à Fort-de-France le 24 juin, proclament au nom de la population de l'île, son indéfectible attachement à la France, sa volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale par la continuation de la lutte aux côtés des Alliés avec l'Empire français d'Outre-Mer [...]. En Guadeloupe et en Guyane, les mêmes assemblées proposaient des motions rédigées dans le même esprit*<sup>872</sup>. »

---

<sup>867</sup> FCDG, F 22/18, dossier 3, Message d'Eboué à Victor Sévère, député-maire de Fort-de-France, 5 septembre 1943

<sup>868</sup> A.N., carton 3AG1/328, Dossier Éboué, Lettre d'Éboué à de Gaulle de Fort-Lamy, 14 novembre 1940.

<sup>869</sup> Cité par F. Baptiste, « Le régime de Vichy à la Martinique » dans la *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, PUF, n°111, juillet 1978, p12.

<sup>870</sup> A la fin 1942, une loi de Vichy du 15 octobre 1942 fut rendue applicable à la Martinique ; elle prévoyait la prison à vie pour tout individu détenant ou utilisant un poste émetteur sans autorisation. Ibid. P. 17.

<sup>871</sup> Amiral Georges Robert, *La France aux Antilles de 1939 à 1943*, Plon, 1950, p.12. Robert arrive à Fort-de-France le 14 septembre 1939 avec les instructions de Mandel, le ministre des Colonies : « *Quand les nécessités de la défense de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de leurs dépendances l'exigeront, le commandant en chef des forces maritimes de l'Atlantique-Ouest prendra les fonctions de haut-commissaire de la République, sur ordre du ministre des Colonies.* »

<sup>872</sup> Amiral Georges Robert, *La France aux Antilles de 1939 à 1943*, Plon, 1950, p.37-38.



L'amiral Robert réfute la demande de poursuivre la lutte qui pour lui, est sans fondement et il engage les Antilles-Guyane dans la fidélité à Pétain. Il s'empresse d'appliquer les principes de la Révolution nationale et le culte au Maréchal. Les conseils généraux et municipaux sont rapidement dissous. Les opposants sont poursuivis. A la Guadeloupe, le gouverneur Constant Sorin<sup>873</sup> se rallie lui aussi à Pétain après le 18 juin. L'ordre fut donné de faire disparaître la photographie du gouverneur Éboué des lieux publics guadeloupéens. À la Guyane, le gouverneur Robert Chot<sup>874</sup> apporte son soutien au régime de Vichy. Dès juillet, l'amiral Robert trouve un appui auprès des parlementaires : à la Martinique, Henry Lémery, le sénateur de la Martinique, proche de Pétain, est devenu ministre des Colonies le 12 juillet ; Joseph Lagrosillière, président du Conseil général, affilié à la SFIO fait savoir par câblogramme qu'il est « à fond derrière Lémery<sup>875</sup> ». A Vichy, les députés guadeloupéens, Maurice Satineau et Gratien Candace votent les pouvoirs constituant à Pétain.

Dans les Antilles et la Guyane, l'armistice et le nouveau régime ne font pas l'unanimité. La population et quelques notables ont manifesté dès juin 1940 leur volonté de refuser l'armistice : « *il résulte de messages reçus de la Guyane française par M. Éboué et des témoignages fournis par des militaires et des civils qui ont rejoint les Forces de l'Afrique française Libre que les populations des Antilles et de la Guyane ont, dès le premier appel du général de Gaulle, manifesté le désir de continuer la lutte aux côtés des Alliés*<sup>876</sup>. » Rapidement, des mesures sont prises contre eux. Les réunions de plus de deux personnes sont interdites. Les gouverneurs font appel à la troupe et aux fusiliers-marins qui n'hésitent pas à tirer. « Un régime de terreur » s'installe. Les opposants sont internés au camp de Balata à la Martinique et au Fort Napoléon à la Guadeloupe. A la Martinique, le maire de Fort-de-France, Victor Sévère, opposé au nouveau régime, est remplacé. Le conseiller général Maurice des Etages est condamné à quinze ans de travaux forcés pour avoir « remis à un officier britannique au nom de ses collègues un télégramme de

---

<sup>873</sup> Le gouverneur Constant Sorin a été nommé par Mandel et est en poste depuis le 30 avril 1940.

<sup>874</sup> Le gouverneur Robert Chot est en place de janvier 1932 à avril 1942.

<sup>875</sup> Amiral Georges Robert, *Ibid.* p.39.

<sup>876</sup> FCDG, F 22/18, d. 4, Note au sujet des Antilles françaises.

confiance pour de Gaulle en juin 1940<sup>877</sup>». Le speaker de radio-Guadeloupe, Pierre Boisneuf a été relevé de ses fonctions pour n'avoir pas voulu en août 1940 lire des insultes à l'adresse du gouverneur Éboué. Valentino<sup>878</sup> conseiller général, a été blessé et arrêté. Des camps d'internement sont aménagés dans les Antilles et en Guyane. La population et les élus locaux sont vite partagés : dans ces conditions, les prises de position en faveur de la résistance sont difficiles<sup>879</sup>. En Guyane l'opposition avait à sa tête Albert Darnal, président du Conseil général et Philippe Zaccharin qui en était un ancien président et qui passait pour être le cousin de Félix Eboué.<sup>880</sup>

La vie économique est paralysée par la guerre dans l'Atlantique et la surveillance britannique puis par leur blocus<sup>881</sup>. Contre la crise du ravitaillement, Sorin pousse les habitants à développer leurs propres cultures<sup>882</sup>. L'amiral Robert compte sur les États-Unis pour assurer le ravitaillement des îles et de la Guyane<sup>883</sup> tout en préservant de la convoitise américaine cette zone militaire de première importance.

---

<sup>877</sup> Le 24 juin 1940, des personnalités de la Martinique et de la Guadeloupe avaient déjà fait parvenir au haut-commissaire une motion dans laquelle elles réclamaient la poursuite de la guerre auprès des Alliés.

<sup>878</sup> Le 12 juillet 1940, le conseiller général de la Guadeloupe, Paul Valentino, très populaire auprès des dockers, est dans la foule qui vient voir accoster à Pointe-à-Pitre le *Cuba* chargé de réfugiés républicains espagnols et d'israélites. Les autorités ont interdit à la population d'apporter de la nourriture aux réfugiés. L'épreuve de force avec les gendarmes et marins fait plusieurs blessés dont Valentino qui est arrêté, accusé d'outrage et rébellion. En septembre 1940, il est condamné à un an d'emprisonnement, au Fort Napoléon aux Saintes et à cinq ans d'interdiction de séjour. Il s'évade ; en septembre 1941, il est expédié en Guyane, aux îles du Salut. Il y reste **jusqu'à** mars 1943. Paul Valentino fut chargé de représenter la Guadeloupe à Alger au mois de novembre 1943. Dictionnaire encyclopédique Désormeaux, (dictionnaire des Antilles et de la Guyane), 1992. On peut se reporter aussi à Confiant Raphaël, *Le Nègre et l'Amiral*, Grasset, 1988

<sup>879</sup> En 1942, l'amiral Robert fait condamner Maurice Des Etages, un notable de l'île pour avoir aidé trois militaires à désertir vers Sainte-Lucie.

<sup>880</sup> F. Baptiste, « Le régime de Vichy à la Martinique » dans la *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, PUF, n°111, juillet 1978, p.1-24.

<sup>881</sup> En 1940-41, les Britanniques ont mené le blocus de la Guadeloupe qui fut poursuivi par les Américains jusqu'en 1943 augmentant les difficultés de travail et de ravitaillement.

<sup>882</sup> Sur la Guadeloupe pendant la guerre, Raphaël Confiant, *Le Nègre et l'Amiral*, Grasset, 1988.

<sup>883</sup> Le croiseur Emile-Bertin était arrivé à Fort-de-France le 24 juin 1940 avec dans ses cales 300 tonnes d'or de la Banque de France. L'amiral Robert a les moyens de payer des importations.

Malgré la surveillance et la censure, des lettres parviennent à Éboué, l'informant des événements, du sort des opposants comme de ceux qui sont dans la misère. Il fait envoyer par les colonies britanniques des encouragements<sup>884</sup> : à la Martinique, à Victor Sévère ; à la Guadeloupe, à l'avocat Lionel Méloir ; à la Guyane, à maître Zaccharin, avocat à Cayenne., tous de vieilles connaissances qui lui sont restées fidèles. On le remercie pour ses interventions à la radio<sup>885</sup> ; on lui demande d'intercéder pour libérer des personnes inquiétées<sup>886</sup>. Jusqu'à 1943, son pouvoir est limité. Il agit uniquement en donnant son point de vue dans le cadre des échanges entre Londres et Brazzaville et en tant que gouverneur général dans le cadre des rapports qu'il entretient avec les anglo-américains.

Depuis juillet 1941, dans un compte-rendu destiné à Londres, Éboué a donné son point de vue<sup>887</sup> : les Antilles et la Guyane vont prendre « *une importance de premier plan* » dans la guerre et il préconise l'installation « d'un gouvernement français libre » pour devancer les Américains (qui ne sont pas encore en guerre) ; il lui apparaît urgent de disposer à proximité des Antilles d'un délégué de la France libre dans les îles anglaises de Ste Lucie et la Dominique et de hauts responsables<sup>888</sup> qui pourraient rapidement prendre le commandement des trois colonies sans laisser la possibilité aux Américains de s'y installer. Il faut prévenir toute tentation de leur part et faire connaître la politique du général de Gaulle : « *Convient-il d'ajouter que l'opinion américaine connaît les Antilles et qu'elle ignore l'Afrique équatoriale ? La France du général de Gaulle postée sur la mer Caraïbe lui semblera autrement vivante et efficace que notre volonté de résistance aux bords du Congo*<sup>889</sup>. »

---

<sup>884</sup> FCDG, F 22/17, dossier 1, année 1941. Éboué charge Laurentie d'envoyer le message suivant « *Courage-Confiance- Vive la France Libre - Affections- Éboué* »

<sup>885</sup> FCDG, F 22/18, dossier 4, sous-dossier 2. Le 10 juin 1942, Éboué reçoit l'accord de De Gaulle pour faire une déclaration radiodiffusée vers les Antilles.

<sup>886</sup> FCDG, F 22/18, dossier 3.

<sup>887</sup> FCDG, F 22/18, dossier 4, *Rapport d'Éboué sur la politique française libre aux Antilles et en Guyane*, 3 juillet 1941.

<sup>888</sup> *Ibid.* Selon lui, ce personnel serait un Haut-commissaire, trois futurs gouverneurs et leurs adjoints.

<sup>889</sup> *Ibid.*

Est-ce dans cette même perspective de faire comprendre la politique du général de Gaulle et l'action de la France libre qu'Éboué charge Laurentie d'adresser à Chicago le 3 août 1942, un message personnel adressé au « peuple noir américain »<sup>890</sup> : « *Parfaitement conscients de nos responsabilités et de nos devoirs envers la France et l'humanité plus que jamais en ce moment nous persistons dans notre résolution de contribuer à battre les ennemis de la liberté* ». Éboué entend t-il toucher spécialement les Noirs américains en leur exprimant sa certitude dans l'issue heureuse de la lutte entreprise pour le triomphe des libertés avec les conditions exposées par le Président Roosevelt tout en leur certifiant « *qu'il se grandirait devant l'histoire en coopérant de toute son âme et de toutes ses énergies à la victoire [...]* » ? Veut-il faire comprendre aux Noirs américains que la guerre engagée par les Etats-Unis jusqu'à la victoire serait aussi une victoire pour les droits de tous les Noirs, aux Etats-Unis comme dans les Antilles-Guyane où les hommes de couleur sont victimes de la politique raciale de Vichy ? Pour Éboué, la guerre n'est pas seulement un combat pour la Liberté ; elle est un combat contre le racisme.

L'amiral Robert ne s'est jamais départi de son adhésion à la Révolution nationale et à Pétain. A la Guadeloupe, le gouverneur Sorin ne s'est jamais démarqué de l'amiral Robert<sup>891</sup>. Cette position et la tyrannie instaurée jette le discrédit sur le qu'ils incarnent : « *de la machine infernale de Vichy sortent à jet continu, les lois scélérates appliquées à la Guadeloupe. (...) C'est la chasse à l'homme. Les noirs, les gens de couleur ne doivent plus, quelque soit leur titre, occuper un poste de chef*<sup>892</sup> ». Le 28 novembre 1942, le refus qui a suivi une pétition adressée à l'amiral Robert par les conseillers généraux martiniquais pour laisser les Antilles françaises rejoindre le combat accélère les évasions, stimule la volonté de rejoindre la France libre. Malgré les nombreux dangers, quatre mille Antillais réussissent à rejoindre les îles anglaises de Sainte-Lucie et de la Dominique<sup>893</sup> où l'envoyé de De Gaulle en juillet 1941, crée des centres d'accueil pour les évadés. Les ralliements

---

<sup>890</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes, télégramme 457, 3 août 1942.

<sup>891</sup> Dominique Chathuant, La Guadeloupe dans l'obéissance de Vichy (1940-1943), article paru dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n°91, 1992. Pour lui, le gouverneur Sorin a manqué d'autorité.

<sup>892</sup> FCDG, F 22/18, Dossier 3. *La Vérité*, mars 1943.

<sup>893</sup> FCDG, F 22/18, Dossier 3. Des pêcheurs ont pris le risque d'assurer les départs de la Guadeloupe ; d'autres ont « redonné à l'administration les déserteurs ».

deviennent plus nombreux après avril 1942 quand les États-Unis rompent avec Vichy et contrôlent le blocus. Les incidents se multiplient entre adversaires : un groupe de partisans de la France libre s'organise à Fort-de-France autour de l'ancien maire, Victor Sévère. A la Guadeloupe, un sursaut populaire en faveur du camp gaulliste se manifeste<sup>894</sup>. Les partisans se regroupent avec des socialistes et des francs-maçons. Des militaires et des marins basés aux Antilles font eux aussi le choix de la dissidence. En mai 1943, Léon Matis, le président du Comité guadeloupéen de la France Combattante écrit : « *des gendarmes ont tiré sur la foule, des opposants aux représentants de Vichy...un régime de régression, de privilèges et d'oppression avec un esprit de représailles, intolérance, racisme...*<sup>895</sup> ».

Lors de l'inauguration du nouveau poste de radiodiffusion à Brazzaville, Éboué adresse un message direct d'encouragement aux Antilles et à la Guyane françaises : « *...voici que le nouveau poste est en mesure de faire entendre fortement sur le monde la voix authentique de la France. Cette voix, les Antilles et le Guyane françaises l'écouteront. Elles y trouveront l'accent véridique de la Patrie, elles y percevront l'effort patient et fidèle de l'Afrique française en guerre, elles y découvriront l'élan fraternel de tous ceux qui besognent et combattent pour la France une et indivisible. La réunion d'Alger nous promet enfin le rassemblement efficace de tout l'Empire. Tenez- vous prêts à vous joindre au pays, d'un seul cœur et d'une seule âme. Le jour approche. [...]*<sup>896</sup> ».

En 1943, les échanges épistolaires deviennent plus nombreux. Différentes sources informent le gouverneur général Éboué de tous les événements.

A la Guyane, les difficultés dues au régime (la famine surtout), la connaissance des événements militaires internationaux et l'action des États-Unis à partir de 1942, conduisent au mouvement de dissidence de mars 1943. Le 17 mars 1943, le gouverneur Veber est renversé. Le ralliement est proclamé par Ulrich Sophie (maire de Cayenne à cette époque) et le comité de ralliement qu'il préside adresse un message, signé aussi par Veber, à Giraud, à de Gaulle et à Éboué. Une attitude de double jeu caractéristique de nombreux

---

<sup>894</sup> Thèse de Jennings, p.116.

<sup>895</sup> FCDG, F 22/18, Dossier 3.

<sup>896</sup> FCDG, F 22/18, dossier 3.

notables guyanais<sup>897</sup> mais qui compliquait la situation : le 20 mars, de Gaulle télégraphiait la nomination de Berthaud comme gouverneur tandis que Giraud expédiait le lieutenant Le Bel ; il précédait le gouverneur Rapenne qui, avec l'aide des États-Unis arrivait le 22 mars. De Gaulle fit savoir à Ulrich Sophie qu'il n'était pas possible au Comité national de ratifier la nomination de Rapenne. Giraud devait donner son avis. Le débat portait sur la question : « *les postes de commandement doivent être confiés à des hommes dont l'esprit de résistance s'est affirmé sans ambages par une répudiation du crime qu'était l'armistice*<sup>898</sup>. » On était loin de l'esprit de rassemblement exprimé dans le télégramme envoyé par Éboué au maire de Cayenne le 21 mars : « *ai appris avec joie et fierté ralliement Guyane à France combattante et bel exemple de courage et de patriotisme donné par mes compatriotes. Ainsi la fille aînée des provinces françaises d'Amérique a une fois de plus montré son attachement à Mère Patrie...Vive la France une et indivisible.* » La population se détourna des autorités qui avaient confisqué le pouvoir. Le 4 août 1944, un décret du CFLN abolit les actes du gouvernement de Vichy.

Le ralliement de la Guyane eut pour effet d'entraîner le durcissement de la contestation dans les deux îles des Antilles : des manifestations suivies de répression sanglante ont mis les populations au bord de l'émeute.

En mai 1943, un long télégramme d'Eboué est consacré à la situation en Guadeloupe<sup>899</sup> : pour lui Giraud n'a pas de soutien important ; les industriels sont pour Vichy et la masse de la population (97% sont des noirs et sangs mêlés) est gaulliste ; la situation devrait basculer très vite. Il dit qu'il faut se méfier de Valentino (malgré son acte de résistance et son emprisonnement) ; il le considère « *comme un danger public ; un agitateur et un excité qui n'a jamais rien fait de raisonnable, (...) non dénué d'intelligence et doué d'un certain talent oratoire* » mais qui « *s'intéresse plus à une situation politique personnelle qu'au règlement des questions sociales...* ». Par contre il plaide pour Berthaut pour lequel Giraud semble avoir des préventions parce qu'il ne serait pas de race blanche à 100%, un jugement « simpliste » parce que les Américains eux, ne peuvent pas avoir de préjugés contre Bertaut (il énumère diverses raisons).

---

<sup>897</sup> Thèse développée par Rodolphe Alexandre, *La Guyane sous Vichy*, Édit. Caribéennes, 1988, p.65-74.

<sup>898</sup> FCDG, *Ibid.*

<sup>899</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B/719, Télégramme d'Éboué à Londres, 27 mai 1943.

Le ralliement des Antilles se prépare : le 2 juillet 1943, le commandant Tourtet, le chef des fantassins cantonnés à la Martinique se rapproche du Comité de Libération et lance un message : « *troupes du camp Balata auxquelles se sont joints nombreux éléments de l'armée se déclarent en dissidence et demandent ralliement au gouvernement de la France combattante. Défendront leur décision par les armes*<sup>900</sup>. » Le 3 juillet, l'amiral Robert prend la décision de se retirer<sup>901</sup>. Le CFLN dépêche Henri Hoppenot<sup>902</sup> à la tête d'une mission qui est chargée d'installer les nouvelles autorités. Elle est accueillie à Fort-de-France le 14 juillet dans l'enthousiasme. Les ralliements se font alors, non sans manœuvres de la part des vichystes : le 14 juillet à la Martinique, le 15 à la Guadeloupe<sup>903</sup>. Après avoir annoncé : « je vous ramène la France et la République<sup>904</sup> », Hoppenot rétablit rapidement les municipalités ; les conseils généraux, les libertés. Il nomme comme gouverneur de la Guadeloupe, Poirier, l'ancien secrétaire général de la Guadeloupe qui était en résidence forcée à la Martinique et qui correspond avec Éboué. Les intrigues reprennent.

Il est tenu au courant des rivalités de personnes qui ont accompagné le ralliement<sup>905</sup>. Déjà, le responsable des forces Françaises Combattantes recommandait à ceux de Basse-Terre : « *il faut maintenant obtenir que la rentrée de la Guadeloupe dans le devoir, se fasse dans une atmosphère de concorde patriotique ; il faut que votre action se développe uniquement dans le cadre français, qu'elle exclue les règlements de compte individuels*<sup>906</sup> ... » Éboué ajoute « *En ces heures douloureuses, Schoelcher vous dirait de vous unir, de vous grouper sans distinction de classe ni de catégorie raciale, et pour le salut de la France, de faire bloc autour des éminents délégués qui vous ont été envoyés par*

---

<sup>900</sup> Siriex-Hertrich, *L'Empire au combat*, Office français d'édition, 1945, p.82.

<sup>901</sup> Il quitte en fait la Martinique le 15 juillet pour les États-Unis.

<sup>902</sup> Henri Hoppenot, 1891-1977, est un diplomate qui n'a pas de passé vichyste. Le CFLN le désigne comme « délégué extraordinaire pour les Antilles françaises. » Sa mission dure du 3 juillet au 13 octobre 1943.

<sup>903</sup> FCDG, F 22/18. Éboué adresse de nombreux messages personnels à ses relations antillaises pour leur dire combien il est heureux de voir « les Antilles françaises rentrer dans la guerre

<sup>904</sup> Colette Barbier, *Henri Hoppenot, Diplomate*, Direction des archives, Ministère des Affaires étrangères, 199, p.320.

<sup>905</sup> FCDG, F 22/18, dossier 4.Lettre de J. Perrel, 10 juillet 1943.

<sup>906</sup>FCDG, F 22/18, dossier 4.

*le Comité nationale...<sup>907</sup> ». Valentino rentré en Guadeloupe le 9 juillet, « réclame le droit pour lui seul de prendre toutes les décisions<sup>908</sup> » A la suite d'une note que lui a adressée le Cabinet des Affaires politiques à Alger, le 16 septembre, Éboué sait que l'action de Valentino jointe à celle du patron de presse Augereau Lara contre Hoppenot, peut être préjudiciable aux intérêts français vis-à-vis des Américains<sup>909</sup>. Il fait savoir que malgré ses efforts, il n'a aucun pouvoir sur Valentino<sup>910</sup>. Plus que jamais, une « concorde patriotique » qui « exclut les règlements de compte individuels<sup>911</sup> » est nécessaire. En octobre 1943, Éboué demande aussi à ses compatriotes de Cayenne de dépasser « *le stade des petites histoires personnelles pour n'envisager que la grande affaire qui reste la libération de la Patrie ...l'objectif sacré à atteindre<sup>912</sup>. »**

Rassembler n'était pas plus facile à Brazzaville avec les chefs de guerre qu'il ne l'était à l'extérieur avec certains Combattants.

Entre de Gaulle et Éboué, les liens de confiance ne se sont jamais distendus, les relations ont toujours été concordantes. Le Général représente pour Eboué la puissance tutélaire et pour le Général, Éboué associe une parfaite connaissance des rouages de l'administration coloniale à la clairvoyance et la détermination. Le premier janvier 1941, de Gaulle avait rendu hommage à Éboué dans un message : « *Au moment où vous prenez le gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française, je suis heureux de rendre hommage à votre action. Vous avez pris au Tchad une part prépondérante au ralliement de nos colonies africaines à la France libre et votre venue sera saluée à Brazzaville comme le symbole de la détermination et de la foi avec lesquelles l'Afrique libre combattrait jusqu'à*

---

<sup>907</sup> *Ibid.* Message aux Antillais à l'occasion de la fête de Victor Schoelcher, le 21 juillet 1943.

<sup>908</sup> FCDG, F 22/18, dossier 3, Lettre de l'administrateur en chef, G. Poirier à Éboué, 21 octobre 1943.

<sup>909</sup> FCDG, F 22/18, dossier 3. Message chiffré n° 106, du cabinet des Affaires politiques à Alger, le 16 septembre

<sup>910</sup> FCDG, F 22/18, dossier 3. Le 20 septembre 1943, Éboué envoie un message aux commissaires aux Colonies à Alger en réponse à son 1234 du 16 septembre : « *vous adresse en clair message adressé à Augereau Lara qui j'espère comprendra mes conseils. Je n'ai pas d'action sur Valentino qui est un demi-fou. Une intervention d'un membre qualifié du parti socialiste pourrait être efficace, je n'en suis pas sûr. »*

<sup>911</sup> FCDG, F 22/18, Dossier 3, Lettre de la délégation des Forces françaises combattantes au Comité guadeloupéen de la France combattante, juillet 1943.

<sup>912</sup> *Ibid.*



*la victoire*<sup>913</sup>. » Un autre exemple, est la lettre du Général parue au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> octobre 1942 : « *A la suite de mon inspection en Afrique Équatoriale Française, je tiens à vous dire et vous prie d'exprimer à tous les fonctionnaires et citoyens français, ainsi qu'aux populations indigènes, toute ma satisfaction quant aux efforts déployés et aux résultats obtenus sous votre gouvernement général au milieu des circonstances les plus difficiles. Vous avez toute ma confiance pour poursuivre votre tâche comme vous l'avez si bien commencée. [...] Veuillez croire, Monsieur le Gouverneur général, à mes sentiments amicalement dévoués.* »

Les relations du gouverneur général avec le général de Gaulle et les directions civiles (à Londres puis Alger) peuvent être appréciées grâce aux échanges très nombreux de messages, de radio câbles, de télégrammes entre juillet 1940 et mai 1944. Son adhésion totale à la cause du Général, entraînent chez Éboué, « un dévouement absolu<sup>914</sup> ». Il est conscient du rôle et de la place que sa fonction lui a conférés et il entend être efficace et que son pouvoir soit respecté. C'est pourquoi il demande de l'aide pour que les pouvoirs, les attributions de chaque haut responsable soient clarifiés et bien définis. Sur le plan administratif, jamais, il ne prend de décisions importantes sans avoir eu l'accord soit du Général, soit des responsables qui travaillent autour de lui dans l'embryon de gouvernement puis ensuite dans le gouvernement provisoire. A partir de 1942, il donne son opinion sur l'action politique. Il manifeste son désaccord sur l'attitude du président Roosevelt et des Américains tout comme il s'exprime librement sur Darlan ou Giraud. il suggère aussi des noms pour de nouveaux gouverneurs qu'il faut mettre en place : Latrille comme gouverneur du Tchad (malgré les dissensions avec d'Argenlieu) et de Sautot comme gouverneur de l'Oubangui-Chari, en remplacement de Latrille<sup>915</sup>. Le 9 décembre 1942, Éboué écrit tout simplement au Général : « *vous demande de me faire confiance et d'approuver mon budget 1943* » avec les réserves précisées<sup>916</sup>. Les relations avec d'autres hauts responsables n'ont pas toujours été aussi faciles.

---

<sup>913</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes 5B711, Télégramme 179, de Gaulle à Eboué.

<sup>914</sup> FCDG, F 22/17, dossier 1, année 1942.

<sup>915</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série Télégrammes, télégramme 656, 1<sup>er</sup> août 1942.

<sup>916</sup> *Ibid*, Télégramme n° 65, Éboué à la France libre à Londres, le 9 décembre 1942.

A Brazzaville, il arrive que les relations entre les responsables militaires et les responsables civils s'exacerbent<sup>917</sup>. Le pouvoir civil s'imbrique parfois avec le pouvoir militaire que détiennent les représentants du Général. Parmi ces hommes dont l'origine, la formation, les entourages, l'idéologie, la culture, étaient complètement différentes, les tensions n'ont fait que croître et Éboué a dû se départir parfois de sa propre sensibilité pour travailler avec les hauts responsables. La cohabitation a créé des conditions de travail difficiles pour le gouverneur général d'autant plus que s'y ajoutaient des ragots transportés par la correspondance de membres de l'entourage de Sicé, d'Éboué, de Larminat, de Leclerc. Ce climat détestable, amplifié par le fait que les Alliés prennent partie, a culminé jusqu'à l'été 1942<sup>918</sup>.

La question ne se réduit pas à une relation d'homme à homme ; elle porte sur le chevauchement de deux administrations conçues de façon différente. Si on peut considérer que « les relations personnelles avec Larminat ont été fondamentalement franches et bonnes malgré les différences d'ordre idéologique<sup>919</sup> », il faut rappeler que, dès son arrivée, Éboué a voulu étendre la décentralisation, accroître la responsabilisation de chaque tenant d'une autorité, alors que Larminat, lui, a institué une hiérarchie rigoureuse. Le télégramme que Sicé adresse le 1<sup>er</sup> avril 1941<sup>920</sup>, au gouverneur du Tchad lui annonçant que le gouvernement britannique met 100 camions complètement équipés à la disposition de l'Afrique française libre, est un autre exemple du chevauchement des deux administrations, un empiètement qu'Éboué accepte mal. Le 4 juillet 1941, il adresse une note confidentielle à de Gaulle sur l'état de l'opinion à Brazzaville : le moral n'est pas bon à Brazzaville ; on peut parler de mécontentement. Le sentiment domine de ne « pas être commandé du tout. » « *Il apparaît que la doctrine du Haut-commissariat s'oppose manifestement à celle du Gouvernement général.* » La lettre révèle l'antagonisme entre le

---

<sup>917</sup> Sur cette « guerre des chefs » qui n'a pas eu lieu, se reporter aux explications de Philippe Oulmont, *Le haut-commissaire de l'Afrique française libre (1940-1941)*, dans *Larminat, Un fidèle hors série*, éditions LBM, 2008, pp.57-108.

<sup>918</sup> Les cartons 8a et 15 du fonds Leclerc conservé au centre de recherche du Mémorial Leclerc contiennent de nombreuses lettres sur le climat délétère qui règne à Brazzaville mais aussi à Bangui et Douala. Voir aussi le chapitre 7 « L'exercice difficile d'un pouvoir non désiré », à propos de la correspondance des Alliés, J.C. Notin, *Leclerc*, Perrin, pp.158-177.

<sup>919</sup> Cité par Philippe Oulmont, page 81-82, *Ibid.*

<sup>920</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série télégrammes 5B/711.

haut-commissaire et le gouverneur général depuis les circulaires du 19 janvier et 20 mai 1941. « *Alors que le gouvernement général a commencé son œuvre de réformes, le haut commissariat a créé de nouveaux services, nommé des conseillers techniques qui se superposent aux inspecteurs et directeurs du gouvernement général ; les bureaux et les services semblent s'opposer et le haut commissariat semble même contrôler, critiquer les actes du gouvernement, voire aussi diminuer ses attributions.* » « *La circulaire du 19 janvier 1941 qui posait les principes de décentralisation et de responsabilité hiérarchique avait fait naître une grande espérance. On allait enfin renoncer définitivement à la routine et à l'irresponsabilité ; on allait simplifier le fonctionnement des rouages administratifs et obtenir un meilleur rendement de nos fonctionnaires.* » ... « *Le Haut Commissariat donnait l'impression de s'inspirer d'une doctrine contraire*<sup>921</sup>. » Cette note est un véritable appel au Général.

Tenu informé de ces dissensions par Pleven et par Sicé, le général de Gaulle, juge nécessaire d'intervenir : dans son décret du 11 août 1941, il rappelle qu'il a nommé en mars 1941, Sicé haut-commissaire en remplacement de Larminat affecté au Caire auprès du général Catroux. Le même décret nomme le général Legentilhomme commandant en chef des forces de l'Afrique française libre. Après le départ, en juillet, du général de Larminat, Éboué croit pouvoir se consacrer à sa tâche. En réalité, le conflit se poursuit avec Leclerc<sup>922</sup> d'abord, puis avec Sicé<sup>923</sup>. A la fin d'août 1941, Leclerc devient commissaire général de la France libre au Cameroun, affecté à Douala<sup>924</sup>. Le 13 septembre 1941, Laurentie adresse une lettre à de Gaulle accompagnée d'un mot d'Éboué le 14 septembre disant que « les réflexions de Laurentie sont l'expression de nos propres inquiétudes et des préoccupations de pas mal de nos compagnons et des plus solides.<sup>925</sup> » Après la création du

---

<sup>921</sup> FCDG, F 22/17, dossier 1.

<sup>922</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Télégramme 102, Éboué écrit le 9 avril 1942 : « *...au point où j'étais parvenu dans ma carrière et à celui où le général de Gaulle m'a placé, on peut s'abstenir de me prêter quelque ambition que ce soit...* » Et télégramme 66 envoyé à de Gaulle par Larminat depuis le Caire, le 11 août : « *Si Éboué fait des difficultés à projet Larminat de nommer Leclerc haut commissaire AFL, il n'est pas indispensable et accepterait un repos bien motivé.* »

<sup>923</sup> A.N., fonds Pleven, carton 560 AP/13. Le général Leclerc a assuré l'intérim du haut-commissariat entre le départ du général de Larminat en juillet et la nomination du médecin général Sicé le 11 août 1941.

<sup>924</sup> A.N., fonds Pleven, carton 560 AP/16.

<sup>925</sup> A.N., 3 AG 1/328.

Comité national français en septembre 1941, les militaires ne semblent pas trop apprécier ce premier pas vers un gouvernement autour de De Gaulle. Londres ne comprendrait rien aux affaires militaires. Laurentie exprime son désarroi : « *Délivrez nous de la tentation coloniale. Rappelez nous que nous ne faisons pas la guerre contre les Français mais contre les Allemands pour délivrer la France. Menez nous à cette guerre pour la France, à cette guerre en France....* ». Le malaise est vraiment réel entre les deux administrations à Brazzaville. En décembre, le général Sicé envoie à de Gaulle un télégramme où il lui demande de le décharger de sa mission ce à quoi le Général répond : « *Je regrette votre télégramme du 22 (décembre 1941). Je m'explique votre désir d'être déchargé de votre mission lourde et sûrement décevante. Mais je ne puis y consentir actuellement*<sup>926</sup> ».

La crise d'autorité se poursuit au début de l'année 1942.

Le 12 février 1942, Laurentie écrit de nouveau à Londres pour évoquer le problème : « *Impression donnée est qu'il n'existe ni plan préalable ni coordination ni organisation militaire et organisation civile dans la colonie. Difficultés politiques suivront si errements actuels continuent*<sup>927</sup> ». La mission d'apaisement de René Cassin en février et mars 1942 échoue. En avril 1942, Éboué, comme au-dessus de la mêlée, précise à Pleven : « *il n'y a pas de rivalité de personne. Mes relations personnelles avec Sicé sont excellentes comme elles l'étaient avec Larminat [...] les deux services tournent en sens contraire : « les services du haut-commissariat contrôlent ceux du gouvernement général », « malgré tout, mes collaborateurs et moi-même avons poursuivi le travail en silence et ...l'AEF est en très bonne situation...*<sup>928</sup> ». Il s'exprime sur cette crise dans une lettre au gouverneur du Gabon<sup>929</sup> : « *l'organisation défectueuse de l'autorité à Brazzaville est une chose et la*

---

<sup>926</sup> Gérard Lhéritier, *Messages et manuscrit secrets du général de Gaulle*, 2012. De Gaulle poursuit : « *Aucun de nous n'a le droit de se décourager. Je crois qu'il faut éviter dans toute la mesure du possible des conflits d'attribution entre vous et Éboué. [...] Beaucoup de questions économiques et administratives ne relèvent pas de votre décision. Une somme de difficultés irritantes est certainement constituée par l'effectif et l'activité de votre entourage dont j'estime beaucoup chaque membre en particulier mais qui tend à chevaucher les services du Gouverneur général. Il y a lieu d'éviter cela.* » 187-3793 A/CAB, 24 décembre 1941.

<sup>927</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Télégramme 38, Laurentie à France libre à Londres, 12-2-1942.

<sup>928</sup> FCDG, F22/17, dossier 1, année 1942.

<sup>929</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Télégramme 306, Éboué écrit le 8 avril 1942.

vitalité de l'AEF en est une autre » ; « les malheureuses intrigues et bévues de Brazzaville ne doivent pas prévaloir ». Et il lui donne des instructions au sujet des exportations et des relations à entretenir avec la Chambre de commerce de Libreville, question, précise-t-il quand même, qui « concerne d'ailleurs le gouvernement général et nullement le haut-commissaire » !

En juin 1942, de Gaulle juge le moment venu de supprimer le poste de haut commissaire et d'envoyer Sicé loin de Brazzaville, comme inspecteur général de services de Santé et des œuvres de la France Combattante<sup>930</sup>. Il en adresse la notification à Éboué et à Leclerc<sup>931</sup>. Des questions de préséance se posent encore à l'été 1942<sup>932</sup> alors que de Gaulle a bien précisé dans son télégramme du 10 juin : « J'ai décidé que le général Leclerc sera mon représentant personnel dans toutes cérémonies qui comportent la présence d'un tel représentant. Il aura la même qualité dans les réceptions de hautes personnalités étrangères. » Le « père Éboué » comme l'appelait Leclerc, « est un homme cultivé, bien équilibré, respirant le calme<sup>933</sup> » mais il était connu aussi pour être déterminé, sûr de lui<sup>934</sup> et son second, Henri Laurentie ne l'était pas moins. Le 25 septembre 1942, Leclerc lui écrit<sup>935</sup> : « [...] Vous savez probablement mieux que moi que la plupart des différents existant entre les Autorités viennent, non pas de ces autorités elles-mêmes, mais de leur entourage. Il est toujours facile, surtout à la Colonie de trouver prétexte à discorde. » Il ajoute « qu'il va « mettre au panier » « toutes les histoires que l'on vous prêterait à mon égard et il lui « demande d'en faire autant. Éboué répond à Leclerc : « Mon Général,

---

<sup>930</sup> Gérard Lhéritier, *Ibid.*, 2012. 300-5371B/CAB-10 juin 1942.

<sup>931</sup> *Messages et Manuscrits secrets du général de Gaulle, De Londres et des Territoires de la France libre*, Message 300-5371 B/CAB. 10 juin 1942, Publication sous la direction de Gérard L héritier, 2011.

<sup>932</sup> Le Général s'apprête à venir à Fort-Lamy à l'été ? 1942 : des bruits circulent sur qui doit l'accueillir, Éboué ou Leclerc ? Mémorial Leclerc, fonds Leclerc, carton 8a, C 42/13/002.

<sup>933</sup> Mémorial Leclerc, fonds Leclerc boîte 15, Lettre de Leclerc à Cournarie, le gouverneur du Cameroun, le 16-11-1940.

<sup>934</sup> FCDG, F 22/17, Dossier 1, année 1942. Le gouverneur général Éboué était appelé « Boubou Ier » et son adjoint Laurentie, « le gouverneur général numéro deux ». En août 1942, le bruit circulait, et le médecin général Sicé l'écrivait dans un télégramme envoyé à Londres le 24 août 1942, qu'un « palais » allait être construit pour Éboué. Le général de Gaulle a répondu personnellement.

<sup>935</sup> Mémorial Leclerc, fonds Leclerc, carton 8a, C 42/13/002.

*J'ai bien reçu votre lettre de ce jour...à la place que j'occupe, je suis obligé d'entendre beaucoup de choses mais croyez bien que j'en laisse plus que j'en retiens. Je suis absolument d'accord avec vous pour poursuivre le travail sans tenir aucun compte de tout ce qui pourrait gêner la bonne marche du travail. C'est du reste ce que j'ai fait jusqu'ici. Vous et moi nous avons de lourdes responsabilités vis-à-vis du Général de Gaulle et de la France Combattante ; cela doit nous suffire. (...) nous devons « tout faire pour que la collaboration soit parfaite, nous sommes plus que responsables : nous sommes solidaires. »*

Une liasse de lettres du fonds Leclerc donne une idée du climat délétère qui atteint même les chefs militaires<sup>936</sup>. Le général Serres, commandant supérieur par intérim de l'AFL était unanimement peu apprécié y compris des Britanniques. On dénonce « *le panier de crabes* » de Brazzaville, « *les combinaisons politiques entre responsables* ». On accuse autant « *les services du haut-commissariat que ceux du gouvernement général* » ou « *Boubou Ier* » combine, « *Que Sicé prenne le manche, envers et contre tout* ». Pourtant, Leclerc, qui semble faire l'unanimité et qui vient d'être nommé général en mars 1942, reconnaît de son côté : « *ai grande estime pour le général Sicé mais me déclare incapable de commander à côté de lui*<sup>937</sup>. »

Comment comprendre là aussi ?

Les dissensions peuvent avoir plusieurs raisons. Aucun reproche ne concerne vraiment Éboué comme administrateur<sup>938</sup> si ce n'est qu'il délègue trop à son adjoint Laurentie. La santé du gouverneur général se dégrade ; sa surdité s'accroît. La complexité des tâches dues à la guerre, la fatigue et l'incertitude encore de l'issue exacerbent l'inquiétude des militaires, l'animosité des uns contre les autres. L'attitude des Alliés a elle aussi pu contribuer à accentuer les ressentiments. L'entourage d'Éboué est plutôt distant avec les Américains alors que les amis de Sicé sont plus proches. Le médecin-général est considéré par les Britanniques comme n'ayant aucun sens des affaires publiques et son entourage

---

<sup>936</sup> Mémorial Leclerc, fonds Leclerc, carton 15, 40/42 AMB 1, 009 à 025.

<sup>937</sup> Cité par J.C. Notin, *Leclerc*, Perrin, 2005, pp.159-160.

<sup>938</sup> Sauf que dans l'entourage de Sicé, la longue tournée effectuée par Éboué en Oubangui-Chari et au Tchad en janvier-février-mars 1942, est considérée comme inutile et coûteuse. Mémorial Leclerc, fonds Leclerc, carton 15, 40/42 AMB 1, 014, lettre du 4 mars 1942.

serait un « *ramassis de crapules et d'incompétents*<sup>939</sup> ». Dans un contexte militaire et politique resté longtemps difficile et incertain, le racisme<sup>940</sup> qui règne depuis toujours dans le milieu colonial a certainement favorisé encore l'expression d'une certaine condescendance, de remarques veules et mesquines à l'égard d'Éboué vieillissant.

Se voulant au-dessus de la mêlée, fort de la confiance du Général et des relations franches et amicales, teintées même d'une certaine affection que Plevén lui témoigne<sup>941</sup>, le gouverneur général reprend une tâche qui lui tenait particulièrement à cœur : réformer l'administration coloniale de l'Afrique équatoriale. Avec la guerre, il devient impératif d'envisager des réformes dans le cadre du futur redressement de la France. Dès le début de sa circulaire du 19 janvier 1941, il écrit : « *C'est une mauvaise méthode de remettre au jour de la victoire toutes les réformes nécessaires*<sup>942</sup>. » De son côté, le Général s'en convainc aussi très vite, par les tournées qu'il fait en AEF et par les discussions qu'il a pu avoir avec des personnes comme René Plevén et Félix Éboué depuis 1941. Ne dit-il pas aux Britanniques : « [...] *oui, cette guerre qui, à tant d'égards, constitue une révolution, peut amener une profonde et salutaire transformation de l'Afrique... Permettez moi d'ajouter que là, comme partout, l'œuvre de progrès et de recreation dans l'ordre, l'expérience, l'équilibre, impliquera nécessairement la franche collaboration de votre pays et du mien*<sup>943</sup>. » Il a été persuadé, avant même le « *défi américain*<sup>944</sup> » qu'il fallait faire évoluer l'Afrique, faire un geste en faveur des Africains comme il fallait faire évoluer l'Empire.

---

<sup>939</sup> J.C. Notin, *Leclerc*, Perrin, 2005, p.158.

<sup>940</sup> Mémorial Leclerc, fonds Leclerc, carton 15, 40/42 AMB 1, 023 et 025. Les lettres du 27 juin et du 8 septembre 1942 adressées à Sicé parlent de « la bande du vieux noir » et « des salauds de Brazzaville ».

<sup>941</sup> Plusieurs lettres en témoignent : « croyez moi très affectueusement votre » le 24 novembre 1943. Le soutien de Plevén a dû compter aussi pour Éboué. En octobre 1943, visite à Brazzaville de R.Pléven, le Commissaire aux Colonies, accompagné de J. Soustelle.

<sup>942</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre, 1<sup>er</sup> février 1941, p.87. Le Foreign Office fait savoir à de Gaulle que « la circulaire a vivement impressionné ...tant par les sentiments élevés que par sa belle rédaction » Anom, série de télégrammes pour 1941, 5B/711.

<sup>943</sup> FCDG, F 22/17, dossier 1, année 1941, discours général de Gaulle le 23 octobre 1941 à la Royal African Society à Londres.

<sup>944</sup> Les Américains envisageaient la fin des empires coloniaux pour l'après-guerre.

Depuis le temps où il était en Oubangui-Chari, les idées d'Éboué ont mûri. A partir de son installation comme gouverneur général à Brazzaville, son projet de réforme évolue en parallèle avec la gestion des autres questions administratives. En plein accord avec de Gaulle, Félix Éboué, secondé par Henri Laurentie, adresse à ses gouverneurs, dès l'année 1941, des propositions de réformes.

## **I.2. Le gouverneur général et la réforme du système colonial de l'A.E.F.**

Il faut distinguer deux étapes et deux niveaux différents : d'une part, le gouverneur général Félix Éboué entame des réformes pour les colonies de l'AEF ce qui relève de son pouvoir ; d'autre part, la réunion d'une conférence impériale est discutée au sein du Comité National<sup>945</sup>. Elle est décidée par le général de Gaulle, annoncée par Plevin et se tient à Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944.

### **I.2.1. Les circulaires de 1940-1941.**

*« M. Eboué, depuis une trentaine d'années, n'avait cessé de réfléchir aux problèmes qui unissent les populations africaines et les colonisateurs. Il croyait que, la plupart du temps, on s'était trompé sur la nature de ces rapports et il était, doucement mais obstinément, décidé, le jour où par hasard, l'occasion se présenterait pour lui, de faire valoir ses idées, de les appliquer<sup>946</sup>. »* La première étape des réformes tient en trois circulaires et deux discours entre janvier 1941 et décembre 1942.

Éboué envoie la circulaire du 20 janvier 1941 non seulement aux gouverneurs des quatre colonies mais aussi aux plus hautes autorités alliées. Le 21 mai 1941, une circulaire adressée à toutes les hautes personnalités civiles et judiciaires de l'AEF fait part de « *l'approbation du Foreign Office, du gouverneur général du Congo belge, des gouverneurs du Soudan et de la Nigéria* », une approbation qui, dit-il, l'a profondément touché parce

---

<sup>945</sup> Il semble que Plevin ait lancé l'idée après discussion avec Éboué et Laurentie. De Gaulle a ensuite décidé. L'idée a pris corps en 1943 pour contrer l'idée de l'international trusteeship mis en avant par le 1<sup>er</sup> ministre d'Afrique du Sud et lancé par le Secrétaire d'État américain, Cordell Hull.

<sup>946</sup> Académie des sciences coloniales, Henri Laurentie, *Les éléments de la politique coloniale*, séance du 3 novembre 1944.



qu'il y voit « *plus encore que le signe d'une sympathie active, le souci commun à la France libre et à ses amis d'étudier les problèmes coloniaux actuels et futurs [...] Je le dis, je le répète, la besogne coloniale est la besogne de tous* »<sup>947</sup>.

De son côté, le nouveau gouverneur du Tchad, Pierre-Olivier Lapie, peu après son arrivée, avait pris la décision de réunir ses chefs de départements pour avoir leur avis, donner le sien, « distribuer des ordres « après s'être « assuré d'une communauté complète dans l'idée et dans l'effort ». Éboué se dit satisfait de constater que cette initiative va dans le sens que lui-même veut donner à ses réformes<sup>948</sup>.

Afin d'aller plus loin dans la rédaction de propositions précises, le gouverneur général réunit à Brazzaville en novembre 1941, une commission consultative d'une cinquantaine de responsables administratifs et religieux, des acteurs économiques qui travaillent sur un rapport préparé par les services du gouvernement général. « *Éboué...s'entoure pour entreprendre cette tâche de longue haleine, des avis de nombreuses personnalités, fonctionnaires, colons, militaires, notables et missionnaires. Il a l'art de peser sagement le point de vue de chacun...et de s'ouvrir ainsi, un horizon large et clair de solutions valables pour le plus grand nombre* »<sup>949</sup>.

Trois jours de discussions aboutissent à un texte publié le 8 novembre 1941 : *La nouvelle politique indigène en AEF*. En guise de prolégomènes, Éboué justifie la nécessité d'une nouvelle politique coloniale<sup>950</sup> : « *Faire ou refaire une société à notre image, du moins selon nos habitudes mentales, c'est aller à un échec certain. L'indigène a un comportement, des lois, une patrie qui ne sont pas les nôtres. Nous ne ferons son bonheur, ni selon les principes de la Révolution française, qui est notre Révolution, ni en lui appliquant le code Napoléon, qui est notre code, ni en lui substituant nos fonctionnaires à ses chefs, car nos fonctionnaires penseront pour lui, mais non en lui.*

*Nous assurerons au contraire son équilibre en le traitant à partir de lui-même, c'est-à-dire non pas comme individu isolé et interchangeable, mais comme personnage humain, chargé de traditions, membre d'une famille, d'un village et d'une tribu, capable*

---

<sup>947</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série B ?

<sup>948</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série B ?, Lettre d'Éboué au gouverneur du Tchad, 16 mai 1941.

<sup>949</sup> Albert Maurice, p.39.

<sup>950</sup> Félix Éboué, *La nouvelle politique indigène pour l'Afrique équatoriale française*, Office français d'édition, 1942.

*de progrès dans son milieu et très probablement perdu s'il en est extrait. Nous nous attacherons à développer le sentiment de sa dignité et de sa responsabilité, progrès moral, et à l'enrichir progrès matériel ; mais nous le ferons dans le cadre de ses institutions naturelles. Si ces institutions se sont altérées à notre contact, nous les réorganiserons, sous une forme nécessairement nouvelle et cependant assez proche de lui pour maintenir en lui le goût de son pays et pour le porter à y faire ses preuves d'abord, avant toute autre étape. En un mot,, nous rendrons à l'indigène ce dont nul homme ne peut se passer sans dommage ; nous ne lui ferons aucun cadeau illusoire, nous lui restituerons en même temps le sens profond de la vie et le souci de la perpétuer. »*

Deux points constituent le socle du texte<sup>951</sup> : d'une part, le choix d'une politique qui tend vers une sorte d'administration indirecte en s'appuyant sur le système des chefferies<sup>952</sup>, le respect des coutumes et des civilisations africaines ; d'autre part, le choix d'une administration plus efficace qui ferait appel à un esprit d'invention, à un dynamisme créateur, au sens des responsabilités. Chaque administrateur doit laisser commander les chefs qui auront été formés, instruits pour devenir de véritables associés de l'Administration. Dans les villes, des communes indigènes doivent être créées qui seront administrées par des *notables évolués* rassemblant ceux qui, noirs ou métis, « *se seront acquis une certaine situation dans la ville* » ; ayant obtenu le statut de citoyens français, ils doivent, sous le contrôle de l'Administration, gérer les affaires de leur propre commune. Les coutumes concernant l'organisation familiale et l'organisation sociale doivent être respectées et les questions qui peuvent apparaître relèvent des juges indigènes seuls. A l'enseignement, toujours considérée comme un des piliers de la « mission civilisatrice » des administrateurs, revient le rôle de donner une formation de base, pratique qui peut servir à tous et de permettre aux meilleurs de se perfectionner. Le gouverneur général,

---

<sup>951</sup> " [...] on sait que Laurentie « ne fut pas étranger » à la rédaction de la circulaire du 8 novembre 1941<sup>951</sup>". Henri Laurentie a souligné plusieurs fois « qu'Éboué ne s'était pas simplement appliqué à administrer des territoires « ralliés » mais qu'il a cherché à y promouvoir « un esprit de guerre » destiné à prendre le contrepied de la « philosophie nazie ».

<sup>952</sup>Cette proposition d'Éboué a été diversement accueillie. Certains y ont vu une copie de l'*indirect rule*. Que peut signifier cette expression de « chefferies » en 1940-41 ? Depuis le début de la colonisation, nombreux chefs traditionnels ont été remplacés par des chefs dociles, soumis aux administrateurs. Éboué lui-même en Oubangui-Chari ne s'était-il pas appuyé sur certains chefs (Ethman, Sokambi). Personne à l'époque ne l'accusait de faire de l'administration indirecte.

fidèle à ses convictions en matière de pratique sportive ajoute : « *Les associations sportives, scoutes, musicales et autres dont j'ai déjà parlé compléteront heureusement cette élévation morale*<sup>953</sup> . »

Pour Éboué, le projet de réformes doit s'appuyer sur le respect des coutumes, des institutions indigènes, et la possibilité pour les évolués d'accéder à un rang social décent. Le texte a été discuté et adopté par la commission et les gouverneurs des quatre colonies (Tchad, Oubangui-Chari, Gabon et le Cameroun) devaient y puiser de quoi améliorer leur propre administration. En décembre, Éboué leur demande de prendre leur propre circulaire en application de celle du 8 novembre. Si les idées réformistes du gouverneur général trouvent écho parmi certains administrateurs, elles sont loin de faire l'unanimité. La circulaire est diversement appréciée en AEF et au Comité national à Londres, elle n'a pas reçu un accueil unanimement chaleureux ; il sait qu'il doit agir en prenant maintes précautions.

A l'intérieur des quatre colonies de l'AEF, Éboué peut compter sur l'appui des protestants du Gabon. Il fait savoir au Dr Schweitzer<sup>954</sup> qu'il « *a été extrêmement touché de constater que les termes de sa circulaire politique rencontrait vos sentiments profonds avec autant d'exactitude.* » Le 3 février 1942, le pasteur Bourelly, directeur de la mission protestante au Gabon, remercie Éboué de lui avoir adressé la circulaire du 8 novembre 1941, rappelant qu'il avait été associé à la réunion préparatoire « *pour le bien des indigènes et le développement harmonieux de la Colonie*<sup>955</sup>. » Au Moyen-Congo, le gouverneur Fortune<sup>956</sup>, est le premier à préciser dans un texte adressé à ses chefs de

---

<sup>953</sup> *Ibid*, p.45.

<sup>954</sup> Albert Schweitzer (1875-1965) est médecin et chirurgien à Lambaréné ; il est aussi pasteur.

<sup>955</sup> Faut-il voir dans cette position des protestants français une influence de l'attitude du Conseil fédéral des Églises protestantes des États-Unis, créé en 1940 et dont le président était John Foster Dulles, le sous-secrétaire d'État. En 1942, ce Conseil préconisait " la nécessité d'assurer à tous les peuples colonisés leur autonomie et de faire exercer, en attendant, le pouvoir colonial, « pour le plus grand bien des peuples colonisés, par l'organisation la mieux appropriée. » » Publication du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'IHTP, les 22-23 mai 1987, *Brazzaville, Janvier-Février 1944, Aux sources de la décolonisation*, voir p.28.

<sup>956</sup> Gabriel Émile Fortune (1897-1971) ancien élève de l'École coloniale ; chef du département du Bas-Chari (1937-1939) ; inspecteur des affaires administratives (1939-1940) ; chef du Territoire du Moyen Congo , promu gouverneur en 1942 puis cumulativement, secrétaire général p.i. du gouvernement général de l'A.E.F.

Départements<sup>957</sup>, les modalités d'application pour sa colonie, qui font suite à la circulaire d'Éboué du 8 novembre: « *Dans tout pays, il y a des cadres. Ces cadres, certains [...] ont cru, dans l'intérêt de tous, devoir les nier, ont voulu les avoir détruits. Sur le résultat, le doute n'est plus, aujourd'hui possible : avec nous, malgré ou contre nous, ces cadres subsistent, ils agissent. Mais ils agissent mal. Trop souvent confinés dans un rôle purement négatif, ils ne peuvent qu'opposer à l'action de chefs non reconnus, voire à des réformes dont le sens leur demeure incompris, les forces latentes mais réelles de la tradition.*

*Toute action serait stérile, qui négligerait l'existence de deux éléments stables de la colonie : la souveraineté française et l'autorité indigène, qui, chacune, ont droit au respect et à l'obéissance. [...]*

*Vous vous attacherez donc aux études en profondeur qu'implique la recherche des chefs légitimes (ou) fournir les éléments qui permettront la reconnaissance ou la confirmation des autorités indigènes traditionnelles. [...]*

*Toute notre politique suppose la fixation de l'indigène au sol, son développement au sein des institutions collectives traditionnelles. » [...] Ayant posé en principe que tout pouvoir traditionnel doit être honoré et s'exercer au grand jour, nous avons précisé les sens et fixé le but de notre politique. [...] chaque chef de subdivision entreprendre dès maintenant, les recherches voulues pour retrouver les représentants de toutes les institutions politiques de la société congolaise... ».*

Le gouverneur Fortuné exprime là un avis proche des propositions du gouverneur général, alors que le gouverneur du Tchad, Lapie exprime une position plus tranchée. Il s'explique clairement sur ce point dans sa circulaire<sup>958</sup> du 10 avril 1942 : « *C'est donc à nous de rendre l'équilibre à ces sociétés indigènes que notre présence à elle seule a déstabilisées et puisque leur statut primitif ou féodal faisait du chef un chef de protection ou de guerre, un responsable de la défense, c'est à nous, l'ayant reconnu, de donner à ce chef le sens des responsabilités difficiles qui résultent de la paix.[...]. La méthode que je vous propose est celle du gouvernement indirect. »* Et dans la lettre qu'il adresse à ses chefs de département

---

<sup>957</sup> JO de l'Afrique française libre et AEF, 1<sup>er</sup> mars 1942.

<sup>958</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, série 5B, circulaire du 10 avril 1942, gouverneur Lapie.

le 20 avril 1942, il précise que c'est à la demande du gouverneur général<sup>959</sup> qu'il n'a « pas hésité à porter son effort sur la définition du gouvernement indirect » et sur l'application plus poussée qu'il faut en faire.

On peut comparer les deux circulaires, celle du gouverneur général Éboué du 8 novembre 1941 et celle du gouverneur Lapie le 10 avril 1942.

Éboué développe quatre points : les institutions politiques, l'enseignement, l'économie qui doivent être concernés et la motivation qui conditionne toute réforme. Pour lui, les chefs doivent être associés à l'administration mais il s'agit toujours d'administration directe puisque les chefs sont simplement des partenaires qui exécutent les ordres reçus des chefs de subdivision ou de départements. L'économie doit reposer essentiellement sur l'agriculture et l'enseignement doit avant tout être technique. Il doit reposer sur une pratique professionnelle qui prépare à un métier. Le préalable pour l'administrateur colonial est de connaître ses populations, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs langues.

Pour Pierre-Olivier Lapie, une administration qui s'appuie sur le système de chefferie est tout à fait possible au Tchad grâce à la présence de nombreux chefs : les chefs traditionnels musulmans (la population de 1,9 millions d'habitants compte 10 millions de musulmans), les autres chefs religieux et chefs de guerre. Pour lui, l'administration par les chefs a deux sens. L'expression peut désigner l'association de l'administration coloniale avec les chefs, (c'est le sens que lui donne Éboué) ou, et ce sont ses idées, une administration qui donne aux chefs des responsabilités (administration, justice, finances) qui en font des chefs autonomes et respectés le but est de bâtir un état avec des chefs responsables. Cette autonomie n'est pas l'indépendance puisque les chefs doivent continuer à être contrôlés par l'Administration.

Pendant que Laurentie assure le travail à Brazzaville, Eboué part en tournée pendant trois mois dans les autres colonies (Moyen Congo, Oubangui, Tchad) afin de constater quel accueil a été fait à la circulaire. Le 8 avril 1942, il envoie à Plevin à

---

<sup>959</sup> ANOM, Gouvernement général, lettre d'Éboué, série 5B, n°270, 13 décembre 1941, qui prescrivait aux chefs de Territoires de prendre une circulaire en application de celle du 8 novembre.

Londres, un télégramme <sup>960</sup>: « *Nouvelle politique indigène accueillie partout avec intérêt et appliquée avec souci régénérer la colonie.* » Pendant ce temps, à Londres, la commission <sup>961</sup> accueille plutôt mal la circulaire d'Éboué. Il envoie un télégramme <sup>962</sup> à Pleven, dans lequel il « *avoue être un peu désenchanté d'avoir été mal compris au sujet des notables évolués et des communes indigènes.* [...] « Je vous demande de faire signer par le Général le décret qui répond à un besoin ». Éboué compte sur la confiance que lui témoigne de Gaulle. Accorder des droits, c'est donner du sens au ralliement des Africains. Les décrets sont signés par de Gaulle à Londres <sup>963</sup> le 29 juillet 1942.

Le premier, (n° 377) fixe le statut des « *notables évolués* » et les conditions pour l'obtenir. Le deuxième, (n°378) prévoit l'organisation de communes africaines autonomes (une vie municipale africaine) tout en étant maintenues sous le contrôle de l'administration. Il précise leur composition et leur fonctionnement. Le troisième crée un Office du Travail et de la Main-d'œuvre indigène. Il pose le principe de « *la liberté du travail* » avec contrôle de l'utilisation de la main-d'œuvre par l'administration ce qui serait estime Éboué, une amélioration pour les Africains dont certains sont contraints au portage (au Gabon); d'autres sont sous la coupe de certaines entreprises cotonnières <sup>964</sup>; d'autres continuent à être embauchés pour des chantiers et sont séparés de leur famille et de leurs enfants. Pendant la durée de la guerre, tous les Africains restent soumis au travail forcé et au code de l'indigénat.

---

<sup>960</sup> FCDG, F22/17, d.1. Télégramme 99 envoyé le 8 avril 1942 par Eboué à Londres.

<sup>961</sup> Une commission s'est réunie à Londres pour étudier la circulaire. Des amendements ont été déposés ; ils ont été discutés à Brazzaville qui a présenté des contre propositions et qui a finalement donné son accord « puisque l'essentiel était retenu ». Discours d'Éboué en conseil d'Administration, 19 novembre 1942.

<sup>962</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série B , Télégramme d'Éboué à Londres, 29 juin 1942.

<sup>963</sup> Les décrets d'application sont parus au JO Afrique française libre et AEF, 15 octobre 1942.

<sup>964</sup> Par exemple, « la Cotonfram dont le président est proche de Vichy »A.N. fonds Pleven 560 AP/24, lettre d'Éboué à Pleven, 6 décembre 1940 et A.N. 560 AP/27, lettre de Pleven le 21 avril 1944 : « *j'attache une importance particulière à ce que par l'extension du réseau routier, par l'affectation de camions, le portage soit effectivement supprimé au Gabon.* » Dans sa circulaire du 8 novembre 1941, Éboué rappelait déjà : « *l'appel à la main-d'œuvre s'augmente encore d'un portage excessif et qui paralyse les villages que le recrutement avait laissé indemnes.* » Ibid. p.53.

Durant le mois d'août, la commission d'études à Londres continue de discuter les décrets qui sont imposés<sup>965</sup> par le Général avant son départ pour une tournée dans toute l'Afrique Équatoriale en septembre 1942. A son retour, de Gaulle adresse une lettre au gouverneur général Éboué : « *A la suite de mon inspection en Afrique Équatoriale Française, je tiens à vous dire et je vous prie d'exprimer à tous les fonctionnaires et citoyens français, ainsi qu'aux populations africaines, toute ma satisfaction quant aux efforts déployés et aux résultats obtenus sous votre gouvernement général au milieu des circonstances les plus difficiles [...]* »<sup>966</sup>

La mise en application des décrets fut progressive puisque Éboué se plaint à la fin de l'année : « *J'estime qu'il ne faudrait pas attendre la Victoire pour fixer dès maintenant les directions générales, la philosophie en quelque sorte de notre action, en tant que de ce côté notre action ne porte aucune entrave à nos nécessités militaires* »<sup>967</sup>. » En particulier, un Office du Travail doit être institué dans chaque territoire afin d'encadrer l'emploi de la main-d'œuvre indigène en instituant des contrats écrits. Il a fallu cependant continuer à recourir au travail forcé pour des périodes de trois mois<sup>968</sup>.

---

<sup>965</sup> Ils paraissent au Journal officiel AEF et de l'Afrique française libre du 15 octobre 1942

<sup>966</sup> JO AEF et de l'Afrique française libre, 1<sup>er</sup> octobre 1942. L'année 1942 s'achève de façon plutôt heureuse pour le gouverneur général. Quand il rend hommage aux troupes alliées et françaises, parmi lesquelles des bataillons d'Afrique Équatoriale, il sait que leur progression en Afrique du Nord annonce une lueur d'espoir. Un évènement familial le réjouit : il voit se rassembler autour de lui (pour la dernière fois) tous ses enfants, Charles, élève-pilote dans la RAF ; Henri et Robert, qui, prisonniers, avaient pu s'évader ; Ginette, chassée de l'École de la Légion d'Honneur, avait pu quitter Paris puis Marseille grâce à l'action efficace des Monnerville.

<sup>967</sup> Discours d'Éboué en conseil d'Administration, 19 novembre 1942. Henri Laurentie a souligné plusieurs fois « qu'Éboué ne s'était pas simplement appliqué à administrer des territoires « ralliés » mais qu'il a cherché à y promouvoir « un esprit de guerre » destiné à prendre le contre-pied de la « philosophie nazie ». Pour Éboué, une action qui s'appuyait sur le respect des coutumes et institutions indigènes, et la possibilité pour les évolués d'accéder à un rang social décent, donnait sens au ralliement des Africains. Publication du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'IHTP, les 22-23 mai 1987, *Brazzaville, Janvier-Février 1944, Aux sources de la décolonisation*, voir p.25.

<sup>968</sup> Robert-Charles Ageron, *Histoire de la France coloniale*, III, Le déclin, A. Colin, Pocket 1996, Deuxième partie : de l'Empire à la dislocation de l'Union française,

En octobre l'inspecteur général de l'Enseignement fait le point sur la création d'écoles depuis août 1940 : une école primaire supérieure par colonie, une école professionnelle à Libreville (Gabon), une à Bangui (Oubangui-Chari), « *sept écoles primaires élémentaires ont été transformées en écoles régionales confiées à des instituteurs indigènes préparant au certificat d'études* ». L'artisanat indigène n'est pas oublié avec la création de divers ateliers. Le gouverneur général encourage la pratique du sport et le scoutisme.

L'orientation qui doit être donnée à un nouveau système de politique coloniale reste en suspens puisqu'il apparaît que les administrateurs ne sont pas d'accord.

Le général de Gaulle veut accorder des droits ; le gouverneur général est favorable au système d'association ; le secrétaire général Laurentie et le gouverneur Lapie souhaiteraient une administration indirecte qui pourrait conduire à plus d'autonomie (Lapie est même ouvert à une solution fédéraliste). Pleven a eu de nombreuses discussions avec Laurentie dont il apprécie les idées. Par contre, Éboué sait que le gouverneur du Gabon est hostile et que les réserves sont nombreuses en Oubangui-Chari, « un territoire qui cherche encore la méthode appropriée<sup>969</sup> ». Avec son esprit de conciliation Éboué réfléchit comment il pourrait encore mieux expliquer sa pensée. Cela le conduit à rédiger une nouvelle note<sup>970</sup> sur son projet :

« *Il ne s'agit pas de substituer en eux notre civilisation à la leur... nous chercherons à leur donner le moyen, le goût et la volonté de faire tendre à la perfection leur civilisation africaine.* » [...] pour les populations des campagnes, « *tout régime naturel sera consacré, tantôt le régime monarchique, tantôt l'anarchie organisée des nomades fondée sur l'omnium consensus, tantôt le matriarcat familial.* » Dans les villes, « *certaines éléments de la population [...] se sont insensiblement affranchis des règles coutumières [...] on ne voudra pas en faire des citoyens français sans attache avec les choses de leur pays.* » [...] « *M. Éboué [...] s'attachera à faire d'eux des hommes qui seront les associés de la France en Afrique.* »

---

<sup>969</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B, Lettre d'Éboué au gouverneur du Gabon, 4 mars 1943. et lettre d'Éboué à Laurentie, 30 mai 1943, A.N. 72 AJ538.

<sup>970</sup> FCDG, F 22/17, dossier 1, sous-dossier 1943. Note sur la politique indigène de M. le gouverneur général Éboué, 16 janvier 1943.



Il apparaît impossible de gouverner les colonies comme avant 1940. Ce n'est plus tant la question des modalités que de l'objectif d'une nouvelle politique coloniale qui est posé parce que le projet entre dans la politique générale de l'après-guerre. C'est le statut même de la France, en tant que grande puissance, qui est en cause. Finalement la question des réformes entreprises par Éboué et qui témoignent d'une volonté de modifier l'administration et l'attitude à l'égard des populations colonisées d'Afrique finit par dépasser la sphère des chefs de Territoires de l'AEF<sup>971</sup> et même du Comité national à Londres. Le contexte s'est modifié avec les événements. Au cours de l'hiver 1942-1943, tous les postes italiens du Fezzan sont occupés par les troupes parties du Tchad sous le commandement de Leclerc et les soldats de l'Oubangui, du Moyen-Congo et du Tchad sont à l'honneur. Quand, le 30 mai 1943, le gouvernement s'installe à Alger, Félix Éboué dit sa satisfaction de voir l'Afrique du Nord ralliée à la France libre. Entre temps, le président Roosevelt a fait savoir que les principes de la Charte de l'Atlantique du 12 août 1941, en particulier le point 3, concerneraient aussi les peuples coloniaux ; le 23 juillet 1942, le secrétaire d'État Cordell Hull avait déclaré que l'adhésion à la Charte impliquait l'acceptation du droit des peuples coloniaux à se gouverner librement. En mars 1943, il va plus loin : les puissances coloniales doivent préparer progressivement leurs colonies à l'indépendance<sup>972</sup>.

Il devient impératif d'agir alors qu'Éboué fait toujours face aux mêmes réticences. Le 4 mars 1943 dans une lettre adressée au gouverneur du Gabon, le gouverneur général Éboué lui fait reproche de n'avoir pas répondu à sa demande d'informations transmise en décembre 1941 sur la mise en œuvre qui pouvait être envisagée au Gabon de la circulaire du 8 novembre 1941. « *Je ne prétends nullement à l'infailibilité et je sais que ce n'est que par un constant effort de critique mutuelle, effort donné de bon vouloir et avec le souci du bien général qu'on peut faire aboutir un travail aussi délicat que l'association sincère et profonde des indigènes à la politique de la France. Mais cet effort, je n'en ai pas encore vu l'expression au Gabon*<sup>973</sup>. »

---

<sup>971</sup> Des exemplaires de la circulaire ont été envoyés par le gouverneur général ou son adjoint, Laurentie, comme en témoignent les télégrammes à des responsables civils ou religieux et aux gouverneurs des colonies voisines. ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5D/201-202.

<sup>972</sup> Charles-Robert Ageron, *La décolonisation française*, Cursus, A. Colin, 1994, p.45-46.

<sup>973</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B, Lettre d'Éboué au gouverneur du Gabon, 4 mars 1943.

Chaque gouverneur est libre de sa méthode pour réussir, la circulaire<sup>974</sup> du 19 avril 1943 en témoigne mais étant donné le manque de main d'œuvre et l'irrégularité des transports, chaque gouverneur doit privilégier les activités économiques en respectant l'ordre qu'il a choisi : les cultures vivrières, la manutention dans les ports, le transport de matériel de guerre, les produits d'exportation, les travaux publics. Dans son télégramme n°260 envoyé à Londres le 23 avril 1943<sup>975</sup>, Éboué revient sur sa conception de « *notables évolués* » qui est la plus mal acceptée : « *Je n'ai pas voulu créer un échelon intermédiaire mais au contraire substituer à la citoyenneté française une citoyenneté africaine comportant à la fois droits et devoirs d'application locale* ». En mai, il reçoit l'autorité pour créer des tribunaux civils indigènes ; sur place, il voudrait plus de soutien pour plus de réformes.

Le général de Gaulle arrive à Alger le 30 mai 1943 : « *Toute l'Afrique équatoriale, qui attendait avec une fervente impatience le grand jour de l'Union Française salue dans la joie votre arrivée à Alger...*<sup>976</sup> ». Le 12 juillet, Laurentie est appelé à se rendre à Alger pour devenir le directeur des Affaires politiques auprès de Pleven. C'est à ce moment que l'idée d'une conférence impériale prend corps. L'idée n'est pas nouvelle. Pleven et Laurentie en ont discuté. Pleven a exposé le projet à de Gaulle : « *le projet de conférence serait dominé par le souci de l'homme et de la femme africaine, de leur avenir et de celui des institutions qui permettraient aux masses aussi bien qu'aux élites de prendre part à la gestion de leurs affaires et de participer activement au fonctionnement et à la mise en valeur de leur pays.*<sup>977</sup> » Le Général dont l'autorité s'affirme à Alger, est persuadé de la nécessité d'accorder des droits aux Africains<sup>978</sup> : il en reprend le projet et le décide.

---

<sup>974</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B, Télégrammes 1941-1944, circulaire du gouverneur général à tous les gouverneurs de territoires et au délégué à Pointe-Noire.

<sup>975</sup> ANOM, Gouvernement général AEF, Série 5B, télégramme d'Éboué à France libre à Londres, 23 avril 1943.

<sup>976</sup> JO de l'Afrique française libre et de l'AEF., 1<sup>er</sup> juin 1943.

<sup>977</sup> Musée de l'Ordre de la Libération, Dossier Eboué.

<sup>978</sup> Les séjours que le Général a effectués en Afrique, les entretiens avec Pleven, Laurentie et le gouverneur général Éboué auraient contribué à sa détermination. Voir la publication du colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'IHTP, les 22-23 mai 1987, *Brazzaville, Janvier-Février 1944, Aux sources de la décolonisation*, voir p.23-26.

## I.2.2. La conférence de Brazzaville

La conférence de Brazzaville est la deuxième étape dans la réflexion sur les réformes à apporter dans l'Empire. On peut s'interroger sur le rôle qu'y a tenu le gouverneur général Éboué. Y a-t-il un lien entre les « recommandations » auxquelles la conférence a abouti et ses propres propositions ?

A partir de l'été 1943, la conférence est préparée par Pleven et Laurentie<sup>979</sup>. Pleven, lors de son passage à Brazzaville, l'annonce à la radio le 13 octobre 1943. La réunion doit avoir lieu à Brazzaville, capitale de la France restée dans la guerre et, selon les mots mêmes du général de Gaulle « refuge de notre honneur et de notre indépendance ». (Siriex-Hertrich. « [...] Le 27 novembre, Pleven envoie aux gouverneurs qui vont être convoqués, le programme de la conférence avec les questions qui doivent être débattues. ). La conférence doit porter sur une réflexion collective au sujet de réformes pour l'ensemble des colonies de l'Afrique noire. Dans le préambule, il rappelle qu'« *elle ne peut être une conférence impériale puisque bien des territoires où flotte le drapeau français n'y auront aucun représentant*<sup>980</sup>. » Le but est de définir la doctrine coloniale française en Afrique mais "On se gardera de faire table rase du passé... ». Chaque membre convoqué doit réfléchir à trois volets de réformes; la politique indigène, la politique économique, l'organisation politique et administrative<sup>981</sup>.

Éboué a prévu de recevoir le Général avec de grands honneurs<sup>982</sup>. Le 29, de Gaulle assiste à des jeux sportifs au nouveau stade auquel il donne officiellement le nom de Félix Éboué. Le 30 janvier, après l'inauguration du monument en l'honneur de Brazza il ouvre la conférence présidée par René Pleven. En pleine guerre et avant même que ne fût commencée la libération de la métropole, le gouvernement réunissait une conférence africaine française pour préparer l'avenir.

---

<sup>979</sup> A.N. Fonds Pleven, 560 AP/13, discours d'hommage à Félix Éboué prononcé par René Pleven en 1984 : «... *la conférence de Brazzaville que nous avons pendant de longs mois, son ancien collaborateur Laurentie et moi , préparé en étroite communauté d'esprit avec lui [...]*.

<sup>980</sup> Archives Diplomatiques Nantes, Conférence e Brazzaville.

<sup>981</sup> FCDG, F22/19.

<sup>982</sup> Brian Weinstein, *Eboué*, New York, Oxford University Pressp.299., 1972,

Du 30 janvier 1944 au 8 février, Éboué est l'hôte des plus éminentes personnalités du CFLN et des colonies africaines (des gouverneurs, administrateurs, inspecteurs, un général). Six journalistes français et étrangers ont été invités<sup>983</sup>. La conférence s'est tenue dans le local du Cercle français, un établissement situé sur les bords du Congo.

Sept commissions de travail ont été organisées chacune avec un président, quelques gouverneurs et personnalité. Eboué, très fatigué et handicapé par sa surdité, ne figure dans aucune commission. En 1979, Pleven a parlé de « *l'incapacité du gouverneur Eboué atteint de surdité de suivre les débats et d'y intervenir au moment opportun* »<sup>984</sup>. Le procès-verbal de la du 2 février 1944 rend compte d'une courte intervention du gouverneur général sur la question du travail. Le travail, pas plus pour l'indigène africain que pour l'Européen, n'est une fin en soi. L'homme travaille pour satisfaire ses besoins et en proportion de ses besoins. Or, l'indigène, dit-il, a des besoins très limités ; il n'aime pas la régularité et la discipline dans le travail, ce qui a imposé la généralisation du travail à la tâche. Il est sensible au profit dans le travail (par exemple, la cueillette du caoutchouc, un produit bien rémunéré a trouvé toute la main d'œuvre nécessaire). D'autre part, il est indispensable, dans l'intérêt de la collectivité, de maintenir certaines entreprises utiles à l'économie générale. Le gouverneur général Éboué se prononce donc, avec beaucoup de netteté, en faveur du travail forcé : "*L'obligation du travail, conçue même dans l'intérêt de l'indigène, comporte une contrepartie obligée : c'est la répression de toute brutalité et de tous abus, répression qui doit être impitoyable, et également la formation et l'éducation du travailleur indigène*".

Eboué s'est fait le porte-parole des Africains, absents de la Conférence. Il a lu rapports dont le texte de Sissoko<sup>985</sup>. Le texte porte sur les notions d'assimilation et anti-assimilation : faut-il absorber le colonisé ou l'associer à l'administration coloniale ? Il défend une association dosée : « *L'évidence nous prouve que nous sommes nègres et français. Mais le fait d'être français n'annihile pas, loin de là, le fait d'être Nègre.* »

---

<sup>983</sup> FCDG, F22/19, dossier 1.

<sup>984</sup> A.N., Fonds Pleven, 560 AP/29

<sup>985</sup> Il s'agit de Fily Dabo Sissoko., chef du canton de Niambia, AOF. Il avait connu Eboué quand celui-ci était au Soudan (1934-1936).

Malgré tous ses efforts, les idées d'Éboué d'une évolution des territoires africains vers plus d'autonomie ne sont pas suivies. Alors qu'il avait réussi avec Laurentie à faire accepter par de Gaulle les réformes qu'il voulait apporter en AEF, à cette conférence, le courant favorable à l'assimilation reste le courant dominant avec toutefois une nuance : les institutions politiques traditionnelles doivent être maintenues « *non comme une fin en soi, mais en tant que mode permettant à la vie municipale et régionale de s'exprimer dès à présent avec un maximum de vigueur...* ». Les chefs doivent être conservés mais soumis, assistés de conseils de fonctionnaires. Cette forme d'association n'est en rien comparable au système d'administration indirecte des Britanniques. Il n'y avait pas coexistence entre l'administration coloniale et une forme d'autorité indigène au niveau régional. Les chefs africains ne sont que des auxiliaires mêmes les grands chefs. Certains associationnistes pensent que la nouvelle législation coloniale doit permettre une évolution : en laissant aux chefs davantage de latitude, cela permettrait à des coutumes différentes de coexister. (dans le livre de Wesley).

Dans les domaines économique, social, culturel la conférence fut plus entreprenante tout en adoptant des positions contradictoires. Elle ouvre la porte à la libéralisation des échanges, à l'industrialisation des colonies mais elle maintient le travail forcé instaure un service obligatoire du travail pour les vingt-vingt et un ans. Les efforts en matière de scolarisation, médecine, hygiène doivent être poursuivis.

La conférence est devenue très rapidement un mythe politique : elle a été considérée comme un symbole de renouveau possible. Gaston Defferre y fait référence en 1956. Après 1958 et le retour au pouvoir de De Gaulle, le mythe réapparaît : elle serait l'acte premier de la décolonisation. (article de Muracciole, p.199-200. La conférence de Brazzaville s'inscrit dans le débat ancien sur la politique coloniale française.

Pendant le temps de la conférence, le gouverneur général Éboué avait fait face aux nombreuses obligations officielles qui lui incombaient mais son état de santé nécessite du repos. Dès les travaux de la conférence terminés, Pleven, le commissaire aux Colonies de retour à Alger, signe une autorisation de « congé de trois mois non compris les délais de route pour les États du Levant<sup>986</sup>. »

---

<sup>986</sup> ANOM, Gouvernement général AEF GG, Série 5B, Télégrammes. Décision n° 116, Alger le 18 février 1944.

Félix Eboué part avec sa femme et sa fille pour se reposer au Liban. Arrivé en Egypte, il est reçu par le représentant de la France libre en Egypte et demande une audience au premier ministre égyptien. Il réussit à faire reconnaître que les relations entre le gouvernement égyptien et le gouvernement provisoire français installé à Alger doivent s'améliorer. De toutes parts, il reçoit des marques de sympathie et de respect. Il trouve l'atmosphère du Caire agréable et accepte de donner une conférence au lycée français du Caire. Contrairement à son habitude, il s'interrompt ; il a du mal à aller au bout de son discours. A partir de ce moment là, son état se dégrade très rapidement. Le 17 mai au soir, il n'arrive plus à s'exprimer et ses dernières forces l'abandonnent. Après des obsèques imposantes, Félix Eboué est enterré dans le petit cimetière français du Caire.

Il devient très vite une icône de la République et de la Résistance pour avoir misé non sur l'obéissance mais sur le choix de l'audace et de l'honneur. Il entre rapidement dans la légende.

De l'Oubangui-Chari jusqu'au gouvernorat à Brazzaville, Félix Éboué a développé des idées qui lui ont donné une méthode d'administration qu'il a adaptée à chaque situation particulière où sa nomination le plaçait ; partout il a cherché à agir en adaptant les consignes qu'ils devait exécuter aux hommes aux situations qu'il avait en face de lui, Il voulait réformer une société plus juste, plus équitable, qui respecte les droits de tous dans l'intérêt général

A Brazzaville, le rôle tenu par le gouverneur général dans les multiples tâches qui lui incombait à Brazzaville, son discours autoritaire et franc, révèlent le personnage puissant qu'il est incontestablement devenu. Pourtant, pendant cette période de 1940 à 1944, Félix Éboué apparaît comme un gouverneur général qui a deux fers au feu : d'une part, il s'active à Brazzaville pour mettre en œuvre un effort de guerre qui a été considérable ; d'autre part, partout sur le terrain, il a toujours essayé de proposer des réformes et de les faire appliquer.

Cependant, si Félix Éboué a eu une fonction qui lui a permis de jouer un rôle important, dans les circonstances de la guerre, sa place a été limitée par le fait qu'il restait soumis à de Gaulle, le chef du gouvernement de la France libre et qu'il devait partager sa place avec des chefs militaires dont le rôle était déterminant. Sa surdité et son état physique ne lui ont pas permis non plus d'assurer le rôle qu'il aurait voulu. Mais surtout, son action a été

entravée par des rivalités, des jeux personnels. ...Il s'est heurté partout aux polémiques, aux calomnies.

Il s'est efforcé de rester au-dessus de la mêlée pour continuer à rassembler. Dans son discours du 10 novembre 1941, ne disait-il pas : « *Il nous faut persévérer dans l'union des cœurs et des esprits, délaissant les petites contingences mesquines et les divergences d'opinion.* » Il s'est efforcé de partager un « en-commun » avec ses contemporains ; il a voulu apporter un mieux-être à toutes les sociétés qu'il a administrées ; il s'est opposé à la violence physique ce qui n'exclut pas la contrainte morale ou l'emprisonnement. Il n'a jamais envisagé de supprimer le système colonial mais il a été partisan de donner plus de droits aux individus et plus d'autonomie politique.

Depuis l'Oubangui-Chari jusqu'au gouvernorat à Brazzaville, Félix Éboué a voulu d'abord être efficace même si son action n'était pas reconnue par tous. Trop noir pour les uns ; trop franc-maçon et socialiste pour d'autres ; trop républicain aussi...Il s'est heurté partout aux polémiques, aux calomnies ; les rivalités ont entravé son action.

En même temps, il est devenu pour tous ceux qui voient en lui une raison d'espérer un avenir meilleur, un repère, une icône.

Cette double vision de Félix Éboué ne peut s'expliquer qu'en le replaçant dans son époque.

## **Chapitre II. Félix Éboué, un administrateur en son temps.**

Félix Éboué arrive au sommet de sa carrière au début des années 1940. Chacune des étapes qu'il a franchies a contribué à l'affirmation de sa personnalité. Au cours de ces années, ses idées ont évolué. Pour comprendre ce qu'il a été, sans anachronisme, sans présentation téléologique, il est nécessaire de replacer le personnage dans son milieu, dans son époque pour montrer sans déterminisme, ce qu'il a été avec sa spécificité propre.

## II.1. Éboué, un homme des réseaux de la III<sup>e</sup> République.

Le mot de « réseau » recouvre ici toute organisation publique ou secrète autorisée sous la III<sup>e</sup> République et où des individus, liés par des idées politiques, philosophiques, idéologiques, se retrouvent. L'appartenance à des réseaux donne une idée de l'inscription sociale d'Éboué. A-t-il cherché par ambition ou a-t-il attiré par sa personnalité ces relations avec des hommes qui ont été des acteurs influents de ces réseaux ? Sa correspondance met en évidence que le lien personnel a parfois beaucoup compté entre ces individus et que leurs relations étaient fondées sur une concordance d'idées et de centres d'intérêt. Quand les occasions se sont présentées, il a pu profiter des appuis qui s'offraient. D'autres fois, il lui est arrivé de demander de l'aide et il l'a reçue. Dans d'autres circonstances, ces liens ont pu le desservir car nulle part, il n'a caché ses engagements personnels. Éboué a été un homme de principes auxquels il n'a jamais dérogé et son appartenance à ces réseaux reflète sa personnalité. Si sa carrière s'est effectuée dans le maillage de ces réseaux, elle est le fait de sa volonté engagée tout autant au service de l'État qu'au service de ses concitoyens.

Le déroulement de son cursus n'est pas le résultat d'un avancement régulier, progressif, normatif. Rien ne destinait Félix Éboué à devenir en fin de carrière, un gouverneur, encore moins un gouverneur général ; pendant longtemps même, il a douté de passer administrateur en chef, preuve que rien n'était assuré. Son avancement dans l'administration coloniale tient à la fois à sa personnalité, aux liens qu'il a eus avec ses semblables et à des hasards de circonstances.

Sa philosophie, ses idées en matière de politique dans les colonies ne se résument pas à « il faut jouer le jeu ». Au cours de sa carrière, il a acquis des idées précises et bien distinctes sur ce que doivent être les droits et les devoirs des populations des Antilles, de la Guyane, d'Afrique noire ; il a réfléchi sur le rôle et la place de ces populations par rapport à la métropole et dans l'Empire ; il a réfléchi aux relations entre les hommes d'une manière générale. Non seulement il a des idées mais il veut les mettre en pratique. Il a compris très tôt, par expérience, que pour exprimer librement ses idées, pour les mettre en application, il faut un poste de commandement, il faut être « un chef ». Seul, il n'aurait jamais réussi peut-être à le devenir ; il aurait pu être écrasé comme d'autres l'ont été<sup>987</sup>. Mais Félix

---

<sup>987</sup> Aux ANOM, de nombreux dossiers d'administrateurs témoignent de ces fins de carrière rapides par mutation non voulue ou mise anticipée à la retraite. Se reporter à la Première Partie.



Éboué n'a jamais été un homme isolé. Il est un homme qui a entretenu les liens familiaux commencés à Cayenne puis qui a tissé des liens amicaux, professionnels, entretenus aussi pendant longtemps. A Cayenne, à Bordeaux, à Paris, aux Antilles et jusqu'au fond de la savane ou de la forêt africaine, dans la solitude du Tchad, il a aimé partager ses idées, son immense culture, ses interrogations avec ceux qui lui ressemblaient, cultivés, curieux, ouverts, tolérants et exigeants.

Le hasard de ses rencontres l'a donc ancré dans de multiples réseaux au sein desquels il a trouvé des appuis qui se sont mis au service de son action ou de son ambition. Le procédé n'est pas neuf. Ce qui est typique de la III<sup>e</sup> République est la conjonction de plusieurs éléments caractéristiques du régime : le rôle de l'école avec son idéologie républicaine, le rôle d'hommes soucieux de faire triompher cette idéologie, le rôle d'institutions puissantes et d'associations qui incarnent l'esprit républicain et les combats politiques de l'époque.

A quels réseaux Éboué a-t-il appartenu ? Qui sont les hommes de ces réseaux qui ont compté pour lui ? Quelle a été leur action ?

### **II.1.1. Les réseaux politiques.**

Par sa famille, Éboué appartient à un milieu combatif, contestataire plutôt situé à gauche. Certaines de ses idées y ont leur source ; devenu adulte, il n'a jamais varié sa position et il a été inséré dans des réseaux politiques du centre gauche et de gauche où il a rencontré des hommes politiques influents qui l'ont soutenu et fait avancer dans sa carrière. Il n'a jamais refusé non plus de s'ouvrir à des hommes de la droite modérée.

Le premier puissant soutien de Félix Éboué a été *Blaise Diagne*, un personnage dont la trajectoire politique a prêté à critique, qui peut encore prêter à interrogation mais qui a été un homme très attentif à Éboué. Socialiste en début de carrière puis proche des radicaux et radicaux socialistes, Diagne est le premier Africain à être élu député<sup>988</sup>, premier

---

<sup>988</sup> Blaise Diagne (octobre 1872- mai 1934), est devenu franc-maçon le 21 septembre 1899 ; il a été élu député du Sénégal de 1914 à 1934. De 1914 à 1919, il appartient à l'Union républicaine radicale et socialiste. Clemenceau le fait entrer en octobre 1918 jusqu'à janvier 1920, dans son cabinet comme commissaire général « chargé du contrôle des militaires français d'origine coloniale et des militaires et travailleurs indigènes originaires des possessions africaines ». Entre 1919 et 1932, il siège dans le groupe des

Africain à entrer dans un gouvernement ; il a été maire de Dakar jusqu'à sa mort et président du Conseil général du Sénégal. Toutes ces fonctions lui ont permis d'asseoir un pouvoir politique fort.

Dans quelles circonstances Éboué a-t-il rencontré Diagne ? Aucun papier ne mentionne Diagne avant 1922. Or, c'est en juillet 1922, qu'Éboué est affilié à l'Orient de Cayenne grâce à son beau-père, Vénéral de sa loge, ayant atteint le plus haut rang, le 33<sup>e</sup> degré. Est-ce lui qui l'aurait envoyé voir Diagne à son retour de Cayenne ? Depuis 1899, Diagne<sup>989</sup> appartient au Grand Orient de France dont il entre au Conseil de l'Ordre le 27 septembre 1922. Il est le premier noir à exercer une fonction aussi élevée dans la franc-maçonnerie. La même année, il entre à la Loge Pythagore, à l'Orient de Paris. A chacun de ses congés, Éboué lui rend visite.

Diagne apparaît comme un personnage complexe, ambiguë, paradoxal. Pour certains, il est le collaborateur fidèle du gouvernement français, le collaborationniste détestable des puissances coloniales, envoyé en Afrique de l'Ouest pour recruter des tirailleurs puis envoyé en 1929-1930 à Genève, à la conférence internationale du Travail où il défend la position de la France sur le travail forcé<sup>990</sup> face aux syndicalistes Léon Jouhaux et Albert Thomas. Pour d'autres, Diagne est un radical, séparatiste en tant que représentant et défenseur des droits africains, très progressiste. C'est cet aspect que Léopold Sédar Senghor, devenu président de la République du Sénégal, retient pour avancer un portrait nuancé de l'ancien député<sup>991</sup>:

---

Républicains socialistes puis ensuite parmi les Indépendants. Il reste commissaire aux Troupes noires entre janvier 1920 et octobre 1921 dans les cabinets Millerand, Leygues et Briand. Il revient au pouvoir quand Pierre Laval le nomme sous-secrétaire d'État aux Colonies auprès de Paul Reynaud, ministre des Colonies, du 26 janvier 1931 au 19 février 1932.

<sup>989</sup> Diagne, en 1906, est affilié à la loge L'Indépendance Malgache à l'Orient de Tamatave ; à la Guyane il s'affilie à « La France Australe » et à « l'Orient de Cayenne » en 1911.

<sup>990</sup> Il y affirme sa position réformiste en préconisant qu'il faut obtenir un délai avant sa suppression.

<sup>991</sup> *Blaise Diagne, Sa vie, son œuvre*, Dakar, 1974. L'ouvrage est paru à l'occasion de la commémoration du centenaire de la naissance de Diagne en décembre 1972, « un Blaise Diagne vivant, contesté, adulé, craint et aimé comme tout homme célèbre. » Les discours ont été prononcés au Sénégal, à Dakar surtout les 13-14 septembre 1972.

« Est-il besoin de rappeler...son courage clairvoyant ? Sa foi dans les vertus de l'Homme noir ? Sa lutte intransigeante contre le racisme ? Sa croyance en la démocratie ? Son respect des valeurs spirituelles de l'Afrique ? [...]

*Dans son combat, Blaise Diagne a eu des prédécesseurs...En tête de ceux-ci, Victor Schœlcher, qui conseillait à tout homme ayant une seule goutte de sang nègre de tout mettre en œuvre pour réhabiliter, enfin, et le mot Nègre et la race nègre elle-même, sans en avoir à rougir désormais. »* Pour Senghor, Diagne, premier député négro-africain relève le défi : « *On peut dire que Diagne figure parmi les précurseurs des idéologies nationales et des mouvements qui, ultérieurement, conduiront les peuples négro-africains à prendre pleinement conscience de leur histoire, de leur culture, de leur avenir* ». Pour Senghor, l'émancipation de l'Afrique noire n'est que l'aboutissement naturel des revendications, morales et culturelles, souvent défendues par Diagne. « *C'est pourquoi nous, nous n'hésitons pas à ranger ce fils de Gorée<sup>992</sup> parmi les pionniers de la Négritude conçue comme combat contre le racisme et affirmation des valeurs du monde noir. Parce que Blaise Diagne plaçait l'Homme noir au centre des problèmes avec lesquels il était confronté, il a prioritairement cherché, en vue d'engager le processus de désaliénation de notre peuple, à faire admettre nos valeurs de culture, qui constituent les bases de toute politique efficace. Cette conduite est celle là même qui, ensuite, devait nous inspirer, nous, militants de la Négritude, dans notre marche vers l'indépendance. [...]Oui, c'est avec de tels hommes, [...] que la politique a rejoint l'éthique universelle, c'est-à-dire, le respect mutuel des nations et des ethnies, la rencontre des civilisations et l'immense fraternité des hommes* ».

Le professeur Wesley Johnson<sup>993</sup> explique comment la pensée de Diagne a évolué.

---

<sup>992</sup> Diagne est né dans l'île de Gorée.

<sup>993</sup> Wesley Johnson, professeur à l'université d'Oxford fait une présentation de Diagne qui contrecarre l'objection selon laquelle Diagne ne serait qu'un collaborateur du colonialisme : « Cette objection ignore le côté libéral et progressif de l'impérialisme français et des hommes qui en France, soutinrent Diagne [...] Non, Diagne n'était pas un pantin mais un homme d'État de premier ordre. » En 1914, il se présente aux élections législatives alors que beaucoup de Français pensent cela impossible et son élection prouve que l'assimilation politique est possible. En 1919, il fonde le premier parti politique en Afrique d'expression française, le parti républicain colonialiste. Le parti se développe avec des sections dans les quatre communes

Entre 1892-1914, il voit une période de radicalisme où Diagne lutte contre le racisme de l'Administration coloniale dont il a eu à souffrir personnellement. Pour lutter contre ce racisme, il voulait étendre la politique assimilationniste à tout le Sénégal et l'accession à la politique à tous les Sénégalais. Il fit voter les lois de 1915 et 1916 qui fit qu'ils furent recrutés pendant la Première Guerre mondiale parce qu'il pensait que si beaucoup d'Africains s'engageaient, la France accorderait des réformes devant cet élan de patriotisme (alors que le gouverneur général Van Vollenhoven pensait que la guerre ne concernait pas les Africains) ; il voulait œuvrer pour tous les Africains, faire étendre les droits et les institutions du Sénégal à toute l'Afrique noire.

De 1914 à 1923, Diagne devient un politicien qui inquiète parce qu'il s'implique dans le mouvement panafricaniste. En 1919, il est l'organisateur du premier congrès panafricain à Paris, une conférence dont il fut le premier président et qui eut lieu avec l'accord et l'appui de Clemenceau. Il présida aussi la deuxième conférence de 1921. Diagne s'intéressait au mouvement panafricain parce qu'il croyait à un mouvement pan-noir puis finalement, il s'en est détaché parce qu'il a vu arriver plus de progrès par l'action dans le gouvernement français et après 1921, il a préféré s'engager dans la politique.

Entre 1923-1934, il finit par coopérer avec « le groupe des commerçants bordelais »<sup>994</sup> ; il fut accusé de collaborer avec le régime colonial alors qu'il pensait que cette attitude serait plus fructueuse. Il devint président de la Commission coloniale de la Chambre (pendant 5 ans) et sous-secrétaire d'État aux Colonies en 1931 dans le gouvernement Laval. C'est dans cette période qu'il a été le plus critiqué.

Diagne a eu des idées politiques qui peuvent paraître contradictoires : il veut d'abord une assimilation puis il veut que les Sénégalais soient des citoyens français tout en restant Sénégalais. Assimilation politique oui, assimilation culturelle, non. Diagne revendique la reconnaissance de « l'être-nègre » tout en défendant la colonisation :

---

et des villes de l'intérieur. En 1927, Dugay-Clédor fonde pour Diagne *la France Coloniale*, le journal du parti.

<sup>994</sup> Hubert Bonin, Université Montesquieu et Institut d'études politiques de Bordeaux, « *La construction d'un système socio-mental impérial par le monde des affaires ultramarin girondin (des années 1890 aux années 1950)* ». 2008. [http : //hal.archives -ouvertes.fr](http://hal.archives-ouvertes.fr).

« [...] la colonisation est une œuvre humaine. Elle est progressive. C'est pourquoi ne faisons pas d'anticipation. Réalisons ce qui est le droit, la justice, en redressant les erreurs et les défaillances qui ont été commises. » [...] « Si nous reconnaissons que la colonisation française, comme toute œuvre humaine, comporte des imperfections, - et nous sommes ici pour progressivement les faire disparaître- nous avons le droit d'affirmer qu'en peu de temps on a fait franchir, aux populations indigènes, un stade d'évolution qui [...] est plus considérable que celui que la France a parcouru en près de vingt siècles ». Le 11 juillet 1927, il écrivait : « ...moi qui suis de cette origine (africaine), je n'accepterai jamais que vous nous disiez que la fin de la colonisation française doit être pour nous dans une indépendance dont nous serions les seuls maîtres. »

Ces idées de Diagne ont guidé à ce moment la pensée d'Éboué : la reconnaissance de l'identité des populations noires doit s'appuyer sur la reconnaissance de leurs cultures. Sous l'influence de la NAACP puis de la Première Guerre mondiale, la représentation, l'image des « nègres » est en train de changer en ce début de la décennie 1920<sup>995</sup>. Conscient que le système colonial ne peut pas être révolutionné, il faut réussir à exercer une influence maximale tout en se maintenant dans le cadre de la République. C'est la raison pour laquelle Diagne continue à revendiquer l'assimilation. Il s'est battu pour la reconnaissance de tous les Sénégalais dans les limites de l'infrastructure coloniale : « nous sommes, nous coloniaux, partie intégrante de la France, que nous soyons des citoyens français ou singulièrement des indigènes au sens légal et politique du terme, c'est-à-dire des Français non citoyens. » Diagne a pu être considéré comme un défenseur de tout l'Ouest africain<sup>996</sup>. Il va plus loin dans sa pensée en 1927 quand il s'adresse aux Français :

« Il est permis à tout esprit d'envisager qu'un jour viendra où, en pleine maturité, les races noires pourront être maîtresse de leurs destinées. » En rappelant cette phrase, le ministre de la Culture du Sénégal<sup>997</sup> rappelle que c'est Diagne qui, un des premiers, a lutté

---

<sup>995</sup> P. Dewitte, *Les mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1985. La NAACP (National Association for the Advancement of Coloured People), fondée en 1910 sur la côte Est des Etats-Unis est dirigée par un universitaire, W.E.B. Du Bois puis la participation des « tirailleurs sénégalais » à la guerre de 1914-18 et l'anticolonialisme du président Wilson ont largement contribué à son essor ;

<sup>996</sup> Trois hommes ont eu un rôle important pour mener le Sénégal vers son indépendance : Diagne, Lamine Guèye et L. S. Senghor.

<sup>997</sup> Discours de Alioune Sene, le ministre de la Culture du Sénégal, 1972.

pour faire admettre les droits élémentaires de ses compatriotes dans le respect préalable de leur vérité culturelle. « *Ainsi, nous reconnaissons en lui, un précurseur de la Négritude* ».

Les racines de la pensée d'Éboué sont là : à partir des années 1920, il veut par ses travaux de linguistique, par ses écrits littéraires sur l'Oubangui-Chari, modifier la représentation des Africains en faisant connaître leurs cultures ; il veut que les Africains eux-mêmes s'approprient leurs cultures tout en assimilant les avancées de la civilisation occidentale. Devenus des « évolués », l'administration coloniale doit leur accorder des droits, afin que progressivement ils puissent se prendre en mains. Éboué adopte dès lors cette position paradoxale : il ne conteste pas la colonisation mais elle doit apporter des réformes et davantage de droits pour les populations.

L'exemple et l'appui de Diagne ont aidé Éboué à prendre conscience et à se défendre des attaques racistes de ses collègues aussi bien que de leurs critiques à l'égard des entreprises qu'il favorisait auprès des populations. Sa correspondance de la fin de l'année 1927 en témoigne.

En Oubangui-Chari, le jeune administrateur Éboué avait acquis de l'assurance. Mis en cause sur sa gestion du Bas-M'Bomou par son remplaçant à Bangassou pendant son congé de 1927, il adresse une lettre<sup>998</sup> au gouverneur de l'Oubangui-Chari où il justifie son travail contre les insinuations de son successeur : « *je n'avais pas accordé une importance exagérée puisque j'ai pu acquérir une suffisante connaissance du procédé traditionnel qui consiste, pour certains coloniaux, à abaisser la gestion du prédécesseur pour se donner des airs de sauveur et essayer à la faveur de cet escamotage de passer pour un grand homme. [...] il n'est plus possible aujourd'hui de conserver une attitude passive [...].* » Éboué se défend contre les accusations qui lui sont portées : le coupable de la disette serait le coton qu'il a fait planter. Or, aidé par le sultan Rafaï, il a fait établir des villages avec des plantations modèles, pour faire accepter la plantation de manioc alors que les gens mangeaient surtout du mil et du maïs ; pour faire planter des bananes par milliers, une denrée d'exportation vers le Nord alors qu'une population n'exporte pas en période de disette ; 1600h de terrain ont été plantés en coton et préparés aussi pour des cultures

---

<sup>998</sup> Éboué est rentré de congé le 1<sup>er</sup> novembre ; affecté dans la circonscription du Bas-M'Bomou, sa lettre est datée du 5 décembre 1927. Citée par René Maran, *Félix Éboué, Grand commis et loyal serviteur (1884-1944)*, L'Harmattan, 2007, p. 27.

vivrières au moment où il est parti en congé. Il n'y a pas eu de culture de coton sans cultures vivrières. Il reconnaît que le prix du caoutchouc a baissé mais qu'il n'a pas abandonné cette culture ; il l'a transformée, les indigènes doivent continuer à faire du caoutchouc alors que son successeur y est hostile. Éboué reconnaît qu'il voulait faire du coton et que son successeur y était opposé, « *M. Montezer est né sous le signe du caoutchouc, tandis que j'ai été formé à d'autres disciplines. Nos conceptions sont opposées.* » Il ajoute que Montezer se bat pour l'avancement, « ce qui est moins noble ». Éboué demande à Diagne d'adresser son exposé au gouverneur général Antonetti et de rappeler que la subdivision d'Ouango administrée par Reydy et Isambert regorgeait de vivres. Il cite des extraits des rapports du 3ème trimestre 1923 et du 4ème trimestre 1925 qui lui sont très favorables. Il lui rappelle aussi qu'il y 7 ans, (1920-1921) il fut directement pris à partie par Augagneur, le gouverneur général, sur le nombre de peines trop élevées infligées aux indigènes. La raison était que lui aussi voulait démolir le programme cotonnier. Pourtant, par la suite, Augagneur adopta ce programme qui fut exécuté<sup>999</sup>.

Cette correspondance permet de mieux comprendre les rivalités, les luttes d'influence qui existaient entre les hommes politiques et les hauts administrateurs et la quasi nécessité d'être impliqué dans des réseaux puissants tant les questions d'intérêts matériels et personnels l'emportaient sur les objectifs de la politique coloniale surtout quand ceux qui étaient envoyés ne connaissent rien au pays. Dans ce contexte, on comprend la position d'Éboué qui, fort de ses résultats sur le terrain et fort de la confiance de Diagne, peut affirmer haut et fort son action personnelle ce qui ne l'empêche pas de se sentir parfois découragé. Il ne devait pas ignorer que les relations entre Diagne et les gouverneurs généraux Martial Merlin et Victor Augagneur étaient détestables et malgré sa puissance, Diagne n'était qu'un lointain protecteur.

Diagne est devenu en janvier 1931 sous-secrétaire d'État aux Colonies. C'est lui qui propose au ministre des Colonies, Paul Reynaud, le nom d'Éboué pour le poste de

---

<sup>999</sup> Jean de Puytorac, *Makambo, Une vie au Congo*, édit. Zulma, 1992, p.207 : « *Les commandants nous aident. Mails restent trop peu de temps. Un arrive. Il dit : « Il faut planter du café. » Un autre le remplace. Lui, commande qu'il faut planter du cacao. Un troisième vient ; avec lui, ce sont des palmistes. Un autre encore : il veut du ricin.* »

secrétaire général de la Martinique<sup>1000</sup> : le 28 janvier 1932, le Président du Conseil Paul Doumer signe le décret qui attribue le poste à Éboué.

A la Martinique, quand les rapports se tendent entre le secrétaire général, le gouverneur et certains élus, Diagne adresse plusieurs lettres à Éboué pour le conseiller : « [...] *Delmont qui est un phénomène, se plaint que vous ne soyez pas aller à son baisemain. Ne vous inquiétez pas de lui. Faites votre devoir et moquez vous du reste. Si Gerbinis qui me doit plus qu'à qui que ce soit d'être retourné à la Martinique, reste distant avec vous, indifférez vous en. [...] l'attitude la plus digne est d'être pitoyable à tous, surtout aux petits. [...] Je me félicite de vous avoir envoyé dans ce milieu qui en tirera forcément une leçon [...]* <sup>1001</sup>. En décembre, il le rassure : « *Vous n'avez rien à craindre des manœuvres de Delmont-Gerbinis. » « L'attitude de Gerbinis ne me surprend pas mais tant que vous ne vous mettez pas dans votre tort [...], vous n'avez rien à craindre. Agissez toujours objectivement et impartialement ; pour l'intérim, je veille* <sup>1002</sup>. » Au moment du second intérim, Diagne écrit encore ; « *Delmont se défend de chercher à vous enlever l'intérim. [...] Candace, Frossard, Lagrosillière - que je méprise cependant- et moi-même, veillons. Ne vous agitez pas et restez calme* <sup>1003</sup>. »

Toutes les lettres de Diagne sont adressées à son « cher ami » et elles témoignent de sa volonté pour qu'Éboué réussisse et de son affection pour toute sa famille.

Félix Éboué a gardé des liens étroits avec d'anciens camarades de jeunesse qui sont devenus des hommes puissants parmi *les radicaux et radicaux socialistes*.

---

<sup>1000</sup> Louis Martial Gerbinis, le gouverneur de la Martinique depuis 1928 arrive à l'âge de la retraite ; si Éboué est nommé secrétaire général, il peut devenir gouverneur par intérim puis peut-être, gouverneur. Lémery, le sénateur et Delmont, un des deux députés de la Martinique, n'étaient pas favorables au rappel à Paris de Gerbinis mais ils ne se sont pas opposés à la nomination d'Éboué. Le deuxième député, Lagrosillière est socialiste et lié à Diagne.

<sup>1001</sup> FCDG, F22/15, dossier 1. Lettre de Blaise Diagne à Éboué, 18 juillet 1932.

<sup>1002</sup> *Ibid.*, Lettre de Blaise Diagne à Éboué, 21 décembre 1932.

<sup>1003</sup> *Ibid.*, Lettre de Blaise Diagne à Éboué, 10 juillet 1933.



Parmi eux, *Yvon Delbos*<sup>1004</sup>. Il est difficile d'affirmer quand et où ils se sont rencontrés. Il est certain que, outre leurs affinités d'épicuriens aimant la bonne chère et les rencontres féminines, deux éléments les ont rapprochés dans leur jeunesse : le rugby et le socialisme. René Maran se rappelle qu'à Paris comme à Bordeaux, Éboué consacre ses dimanches après-midi aux matches de rugby. En 1907-1908, il pratique ce sport en adhérant au SCUF (Sporting club universitaire de France). Yvon Delbos, originaire du Sarladais, est entré en 1904, en khâgne à Henri IV où il est un rugbyman remarqué. Selon Maran, l'ancien capitaine de l'équipe des Muguets du lycée de Bordeaux et l'ancien capitaine du lycée de Périgueux se seraient affrontés sur le stade. Ce qui est sûr, c'est que cette rencontre n'a pu se faire avant 1907 : l'année précédente, Delbos effectue son service militaire dans le 126<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Toulouse et ce n'est qu'en 1907 qu'il intègre l'ENS de la rue d'Ulm<sup>1005</sup>. Au même moment, Éboué entame sa dernière année à l'École coloniale.

Les deux hommes se ressemblent par l'affinité de leurs idées politiques. Dès sa première année de khâgne, Delbos s'est inscrit au « Parti socialiste khagnal ». Il est attiré, comme Éboué l'a été, par la personnalité de Jean Jaurès et son engagement socialiste devient très actif dans les années 1908-1909-1910 où il fait le coup de poing à Paris, contre les activistes de l'Action française. A cette date, Éboué est déjà en Oubangui-Chari mais les deux hommes continuent à s'estimer et à s'écrire.

Après la disparition de Diagne en 1934, c'est Delbos qui, devenu député de la Dordogne et bientôt ministre, joue de ses relations et de son influence pour promouvoir Éboué.

---

<sup>1004</sup> Yvon Delbos, 1885-1956, député de la Dordogne, de 1924 à 1942 puis de 1946 à 1955. Il fut sous-secrétaire d'État à l'enseignement technique et aux Beaux-Arts du 17 avril au 11 octobre 1925 ; ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts du 11 octobre au 28 novembre 1925 ; garde des Sceaux et vice-président du Conseil du 24 janvier au 4 juin 1936 ; ministre des Affaires étrangères du 4 juin 1936 au 13 mars 1938. Il est ministre de l'Éducation nationale du 13 septembre 1939 au 21 mars 1940 et du 5 au 16 juin 1940 ; ministre d'État du 22 janvier au 24 novembre 1947 ; ministre de l'Éducation nationale du 26 juillet au 5 septembre 1948 et du 11 septembre 1948 au 2 juillet 1950.

<sup>1005</sup> Bernard Lachaise, *Yvon Delbos, 1885-1956*, Périgueux, Éditions Fanlac 1993, p.26-32.

En janvier 1935, le ministre des Colonies, Louis Rollin<sup>1006</sup>, confirme à Delbos qu'il a signé le décret proposant Éboué pour assurer l'intérim de Fousset, le gouverneur du Soudan français. Quand il rentre de son poste du Soudan, Éboué compte encore sur l'ami Delbos pour obtenir cette fois une nomination comme gouverneur. Delbos ne ménage pas ses efforts ni ses encouragements<sup>1007</sup> : « Je n'ai pas besoin de te dire combien je souhaite que tu obtiennes sans trop tarder cet avancement. » Finalement c'est le ministre d'État, Maurice Viollette (Marius Moutet, le ministre des Colonies est en déplacement), qui annonce à Éboué sa nomination comme gouverneur intérimaire de la Guadeloupe, le 29 septembre 1936. Éboué est déjà en route quand Delbos lui fait savoir combien il a insisté auprès de Moutet. Aussitôt sa titularisation acquise, en décembre, Éboué envoie une lettre de remerciements à son ami avec une phrase<sup>1008</sup> qui prouve que cette nomination n'était en rien certaine, qu'elle est bien due à un concours de circonstances - l'arrivée au pouvoir du Front populaire - et à l'insistance et la persévérante intervention d'un homme de poids à ce moment : Delbos appartient au cercle des frères Sarraut.

L'amitié de Delbos a ouvert à Éboué la porte d'un influent leader radical-socialiste de la III<sup>e</sup> République, Albert Sarraut<sup>1009</sup> et de son frère aîné, Maurice. Au printemps 1933, un échange de lettres<sup>1010</sup> fait nettement état des « pressantes démarches » effectuées par Maurice auprès de son frère Albert, ministre des Colonies, à la demande de Roger Dévigne, le secrétaire de la rédaction de *La Dépêche*, ami de Delbos. Tous ces efforts visent à obtenir pour Éboué l'intérim du gouverneur de la Martinique. René Maran

---

<sup>1006</sup> Louis Rollin est ministre des Colonies du 13 octobre 1935 au 24 janvier 1936.

<sup>1007</sup> FCDG, F 22/14, Correspondance Éboué - Delbos.

<sup>1008</sup> FCDG, F 22/14, dossier 6 : « *Ce qui paraissait une chose impossible est devenu réalité. Nous n'avions ni l'un ni l'autre, grande conviction en la réussite pour des raisons que tu connais comme moi et pourtant l'Événement s'est tout de même produit à la faveur de ton amitié restée aussi vive, aussi fidèle que par le passé.* »

<sup>1009</sup> Albert Sarraut, 1872-1962, député de l'Aude de 1902 à 1924 et sénateur de l'Aude de 1926 à 1945, a exercé plusieurs fonctions ministérielles : sous-secrétaire d'État, ministre, Président du Conseil ; il a été nommé gouverneur général de l'Indochine en juillet 1911. Il y reste trois ans. Il est de nouveau en Indochine de décembre 1916 à juin 1919. Il a voté les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940.

Maurice Sarraut, 1869-1943, radical et directeur de *La Dépêche du Midi*, est une personnalité importante qui a pesé sur la formation de nombreux gouvernements jusqu'à la guerre.

<sup>1010</sup> FCDG, F22/ 8, dossier 4.

confirme à Éboué : « Tu dois ton intérim surtout à Delbos et Dévigne. Ils sont passés par Maurice Sarraut pour qu'il demande par lettre à son frère Albert de te confier la place de Gerbinis<sup>1011</sup> ».

Les liens d'Éboué avec le réseau *des socialistes* sont tout aussi anciens. Maran écrit en 1951 : « L'adhésion de Félix Éboué au socialisme date des premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Je le sais mieux que n'importe qui pour l'avoir maintes fois entendu défendre, avec cette assurance qui a toujours été sa caractéristique dominante, le marxisme jaurrésiste contre nos amis communs<sup>1012</sup>. » Son ami évoque cette époque entre 1901 et 1905, lorsqu'ils fréquentaient le lycée Montaigne de Bordeaux, et où Éboué, « passionné de tout ne pouvait pas ne pas l'être de politique. La France souffrait encore, en ce temps là, de l'affaire Dreyfus. La marée montante du socialisme battait de ses vagues le conservatisme de la réaction. L'humanité de Jaurès fit d'emblée ses délices. Son adhésion au socialisme selon Jaurès, date des premières années du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1013</sup>. » Si l'engagement socialiste d'Éboué est ancien, il est difficile de connaître la date à laquelle il aurait adhéré à la SFIO. Une seule carte d'adhésion à la S.F.I.O<sup>1014</sup> pour l'année 1939 existe dans les cartons d'archives conservées à la Fondation Charles de Gaulle. De nombreuses lettres par contre, témoignent de ses liens avec les socialistes quand il est secrétaire général à la Martinique. Le 10 juillet 1933, Diagne écrit à Éboué : « Candace, Frossard, Lagrosillière et moi, veillons ». A la Chambre, Candace s'est inscrit en 1912 au groupe des Républicains socialistes ; Lagrosillière appartient déjà au groupe socialiste et Ludovic Oscar Frossard<sup>1015</sup> député de Haute-Saône, a été élu député socialiste de la Martinique entre 1928 et 1932. Les députés socialistes sont bien « derrière » Éboué, veillent, soutiennent, interviennent. Il faut noter la position en apparence paradoxale d'Éboué et pour le moins délicate à conduire. Il est proche des socialistes par ses idées ; son programme social est tourné vers les

---

<sup>1011</sup> FCDG, F22/15, lettre de René Maran à Éboué, 14 août 1933.

<sup>1012</sup> Maran René, Mon bon ami Éboué, article dans *L'Afrique et le Monde*, 26 juillet 1951.

<sup>1013</sup> René Maran, *Félix Éboué. Grand commis et loyal serviteur, 1884-1944*, nouv. éd. L'Harmattan, 2007, p.10.

<sup>1014</sup> Il s'agit d'une feuille de cotisation à la SFIO, Fédération de la Seine, dans la section du XV<sup>e</sup> arrondissement. Voir Annexes.

<sup>1015</sup> FCDG, F22/15, dossier 2, Lettre du 9 juillet 1936 de Frossard, 1889-1946, député SFIO et plusieurs fois ministre. Il soutient la candidature d'Éboué auprès du ministre des Colonies.

défavorisés au nom de l'égalité républicaine mais dans son travail, il entend rester neutre, de ne pas « se départir de son rôle de conseiller et d'arbitre impartial<sup>1016</sup> ». Administrateur expérimenté et soucieux de rester en place pour mieux agir, il a dû méditer sur l'expérience de son « ami » Lagrosillière<sup>1017</sup>. Lui Éboué, est un administrateur, représentant de l'État, investi d'un pouvoir d'État et non un élu politique ; il lui faut agir autrement même s'il n'a jamais caché ses préférences politiques. A la Martinique, dans l'été 1932, quand ses relations se détériorent avec le gouverneur Gerbinis, il se défend de donner la préférence à des socialistes et il insiste : « *Je préférerais prendre le bateau plutôt que de me mettre à la remorque d'un parti politique*<sup>1018</sup>. » En septembre 1937, il évoque un nouvel arbitrage à l'usine Darboussier : les piquets de grève ont été enlevés à sa demande pour que l'entrée de l'usine ne soit pas interdite au directeur général de l'usine ; surtout, il a obtenu une augmentation des salaires « très modérée », « pour tenir compte des charges supplémentaires de l'usine » et il écrit que son arbitrage ne peut s'étendre à toutes les usines « parce que les conditions ne sont pas les mêmes » partout. Éboué est conscient que dans un pays où les partis de droite comme l'Action Française, le P.S.F<sup>1019</sup>, le groupe de l'Émancipation Nationale de Doriot sont actifs et comptent des adhérents dans la haute administration et chez les patrons d'usines, son devoir est de faire appliquer la politique du gouvernement tout en maintenant, après la bataille s'il le faut, des relations « normales » et mêmes « courtoises » avec tout le monde<sup>1020</sup>.

A partir de 1936, ce sont les ministres socialistes, Maurice Viollette et Marius Moutet surtout, qui soutiennent Éboué.

---

<sup>1016</sup> Éboué ne cesse de le répéter dans ses lettres de la Martinique et de la Guadeloupe, comme dans ses discours.

<sup>1017</sup> En 1919, Lagrosillière fait alliance politique avec le parti de l'Usine, un parti colonial des planteurs qui lui permet d'être réélu et de remporter la présidence du Conseil Général qu'il occupe pendant tout l'entre deux guerres. L'aristocratie béké s'acharne sur ce « coloré » qui est socialiste : en 1925, Lagrosillière soutient une grève ouvrière qui donne lieu à des troubles, ce qui lui vaut d'être jeté en prison. Il sera réélu en 1932.

<sup>1018</sup> FCDG, F22/15, dossier 1.

<sup>1019</sup> Le PSF, Parti social français, est un parti nationaliste qui a été fondé en juillet 1937 par le colonel de la Roque.

<sup>1020</sup> ANOM, Papiers Moutet, PA 28, carton 1. Lettre d'Éboué à Marius Moutet, 8 septembre 1937.

Marius Moutet a joué un rôle essentiel dans la nomination et la titularisation d'Éboué comme gouverneur. A l'origine, aucun lien personnel ne les unit mais pour le gouvernement de Front populaire, promouvoir un administrateur noir proche des idées socialistes pouvant faire œuvre utile à la Guadeloupe parce qu'il connaissait bien son travail, pouvait se révéler un atout important surtout s'il réussissait. L'enjeu était de taille pour le gouvernement, pour Éboué, pour les Guadeloupéens. Éboué n'est pas le premier noir à obtenir un poste important mais il est le premier noir à devenir gouverneur d'une colonie, une promotion portée par les socialistes. Après les remerciements adressés au ministre des Colonies<sup>1021</sup> : « *Je suis vraiment comblé puisque après m'avoir nommé gouverneur et titularisé à la Guadeloupe, vous ajoutez à tant de marques de bienveillance ce témoignage de certitude que représente pour moi votre lettre du 24 août ...* », leur correspondance et la navette des instructions officielles témoignent autant du soin porté par Marius Moutet à l'avancée des réformes à la Guadeloupe, qu'aux difficultés rencontrées par le gouverneur Éboué. Des difficultés qui sont dues en grande partie aux agissements troubles de Candace et Satineau. Éboué retrouve à la Guadeloupe ce qu'il avait appris à la Martinique : l'opposition qui peut exister entre un représentant de l'État chargé de faire appliquer la Loi et des élus qui entendent manœuvrer à leur guise dans leur circonscription ou à la Chambre, voire auprès du ministre des Colonies. Éboué a été sensible alors au soutien que le ministre lui a apporté joint à une grande confiance qu'il avait dans la gestion de son administrateur. Quand Éboué est brutalement rappelé par Mandel en juillet 1938, il essaie tout de suite de voir Moutet pour lui rendre compte de « sa mission à la Guadeloupe<sup>1022</sup> », une mission particulièrement difficile et dont Éboué n'a jamais oublié les mauvais coups qui lui ont été assés : il en parle encore en 1943 au moment du ralliement des Antilles à la France libre. A la Guadeloupe, contrairement à l'idée qu'on peut avoir, les socialistes sont loin d'être unis derrière le gouverneur. Certains comme Satineau, Valentino, Rinaldo<sup>1023</sup> sont devenus ses ennemis acharnés. Même Gratien

---

<sup>1021</sup> ANOM, PA 28, papiers Moutet, carton 1. Lettre du 8 septembre 1937.

<sup>1022</sup> ANOM, PA 28, papiers Moutet, carton 1. Lettre du 20 septembre 1938. Les relations entre Éboué et Moutet ont dépassé le cadre officiel puisqu'en septembre 1946, l'ancien ministre accepte d'être le témoin au mariage de Ginette Éboué et de Léopold Sédar Senghor.

<sup>1023</sup> Maurice Satineau est député S.F.I.O. de 1936 à 1942 ; Valentino est le Secrétaire général de la section guadeloupéenne de la SFIO ; Rinaldo a été élu conseiller général du canton de Pointe-à-Pitre en 1937.

Candace, « vieil ami », ancien protecteur d'Éboué s'est rangé de leur côté. Plusieurs raisons peuvent être avancées.

La première est que Satineau et ses partisans, ne peuvent être élus sans fraude, une pratique ancienne et courante dans les « vieilles colonies » et une pratique « couverte » par certains gouverneurs. Or, Éboué arrive, empreint d'une rigueur morale à toute épreuve et qui n'entend pas déroger aux devoirs de sa charge : « *Pas ça ou pas moi* » dit-il au banquet du Front populaire le 6 juin 1937. C'était marquer du sceau de l'immoralité ses adversaires qui s'empresseront de l'accuser lui-même d'être un « fraudeur ». D'autre part, l'action sociale, progressiste, réformatrice d'Éboué porte ombrage à l'action même de ces socialistes guadeloupéens. Tous les coups deviennent alors permis : Éboué est accusé de mensonges, de trahison, de partialité ; il est accusé de faire le contraire de ce qu'il dit et d'être responsable des troubles ; pire, il est accusé d'avoir sur les mains du sang socialiste<sup>1024</sup>. Des attaques qui dépassent le jeu normal de la vie politique. Alcide Terrac, le vice président du groupement guadeloupéen du Front populaire, prend la défense d'Éboué dans ces moments difficiles de l'été 1937 : le 14 juillet, il dénonce aux dockers les manœuvres de Candace et Satineau qui essayent de les pousser de nouveau vers la grève alors qu'Éboué a déjà négocié l'application de l'échelle mobile des salaires, tout ceci dans le seul but politique de démontrer l'incapacité du gouverneur<sup>1025</sup>, de l'acculer à utiliser la force publique contre les grévistes. Vaine tentative pour sauver Éboué ; ses ennemis ont l'oreille du nouveau ministre des Colonies, Georges Mandel.

Étonnante cependant est la participation de Gratien Candace à cette agitation contre Éboué.

Quand Éboué retrouve Gratien Candace<sup>1026</sup> sur le bateau qui les conduisait à la Martinique en 1932, ils se connaissaient vraisemblablement depuis les débuts de la carrière d'Éboué par l'intermédiaire de « l'oncle Liontel ». Vieux politicien, Candace était déjà

---

<sup>1024</sup> Valentino a été blessé par les forces de l'ordre en 1937.

<sup>1025</sup> FCDG, F22/10, dossier spécial.

<sup>1026</sup> Gratien Candace, 1873-1953, député de la Guadeloupe de 1912 à 1942 et sous-secrétaire d'État aux Colonies de juin 1932 à janvier 1933. Il est inscrit, à la Chambre, au groupe des Républicains socialistes (centre-gauche). Il poursuit une politique assimilationniste pour les « vieilles colonies » : en juin 1912, il est à l'origine de la loi qui a permis aux jeunes gens des « vieilles colonies » d'outre-mer d'effectuer un service militaire dès 1913.

intervenir plusieurs fois auprès des différents ministres des Colonies en sa faveur : le 21 novembre 1917, il avait envoyé, en vain, une lettre au ministre des Colonies pour appuyer la demande faite par Éboué pour être affecté à un corps combattant. Diagne reconnaît que Candace veille toujours sur la carrière d'Éboué quand il est secrétaire général de la Martinique. Le 18 janvier 1935, le ministre des Colonies adresse une lettre à Candace pour lui faire savoir qu'il a signé un décret (qui doit encore être signé par le président de la République) qui confie à Éboué l'intérim du gouvernement du Soudan. « *Je suis heureux d'avoir pu seconder le bienveillant intérêt que vous portez à M. Éboué*<sup>1027</sup> ». Le lien entre Éboué et Candace s'est rompu au cours de l'année 1937. Candace associé à Maurice Satineau n'accepte pas que le gouverneur refuse la fraude électorale. Au même moment, Candace envisage de se présenter contre Bérenger aux élections sénatoriales. Pensait-il qu'il pouvait avoir recours à la fraude pour être élu parce qu'il avait l'appui de Mandel ? On peut quand même s'interroger sur ce fait qu'à la Guadeloupe, ce sont des socialistes et non les grands propriétaires blancs-pays qui ont mis la charge supplémentaire dans la balance pour obtenir le rappel d'Éboué ce dont il est resté profondément meurtri.

C'est précisément à partir de l'année 1938 que la personnalité de *Gaston Monnerville*<sup>1028</sup> apparaît dans les réseaux politiques d'Éboué. Monnerville a rappelé souvent le choc que lui avait causé la visite d'Éboué au collège de Cayenne : " *En novembre 1908, j'étais élève en 6ème, j'avais dix ans. Un jour, nous étions à l'étude, [...] Tout d'un coup nous entendons « Debout » et tout le monde se dresse, nous voyons un grand garçon, fort, un corps d'athlète, un Guyanais de couleur. » Le maître dit : « Regardez le, il s'appelle Félix Éboué ». Il venait d'être nommé en novembre 1908, comme élève administrateur en Afrique. « Il a l'honneur d'aller servir la France loin de chez lui. » Il nous a dit des choses avec une simplicité, une vérité de cœur, une intelligence qu'à l'instant où je vous parle, je n'ai jamais oublié*<sup>1029</sup>. "

---

<sup>1027</sup> FCDG, F22/2, Dossier 4. C'est le même libellé qui a été envoyé à Delbos par le ministre des Colonies, Rollin.

<sup>1028</sup> Gaston Monnerville (1897-1991) est alors député radical-socialiste de la Guyane depuis 1932 et sous-secrétaire d'État aux Colonies du 22 juin 1937 au 12 mars 1938. Voir Brunet Jean-Paul, *Gaston Monnerville, Le républicain qui défia de Gaulle*, A. Michel, 1997.

<sup>1029</sup> Centre d'Histoire de Sciences Politiques, Fonds Monnerville, GM 19. Exposé au Grand Orient de France, 19 mai 1984.

En 1936, Monnerville, devenu député radical-socialiste, travaille auprès de Marius Moutet, au ministère des Colonies. Il a fait partie, dit-il, du groupe de députés et sénateurs qui sont allés voir Moutet et le président du Conseil pour qu'Éboué soit nommé gouverneur de la Guadeloupe, puisque l'occasion se présentait. Pourquoi Monnerville porte-t-il intérêt à Éboué ? Formés dans le même milieu social de Cayenne, ils ont en commun leur antiracisme et le même idéal qui considère que les hommes sont égaux et appartiennent à une même communauté. L'un œuvre dans l'administration coloniale ; l'autre, dans la politique. Monnerville avait créé à Paris, le Cercle d'Études et d'Action Coloniales qui rassemblait des sociologues, des ethnologues, des juristes, des hommes politiques, des écrivains. Félix Éboué et René Maran en ont fait partie<sup>1030</sup>.

Après le rappel d'Éboué en juillet 1938, Monnerville est toujours en poste au ministère des Colonies, auprès du nouveau ministre Georges Mandel ; tenu au courant des ennuis sérieux rencontrés par Éboué à la Guadeloupe puis de son rappel, a-t-il « arrangé » l'entrevue entre Mandel et Éboué ? Monnerville a tout fait pour calmer la colère du gouverneur et le convaincre d'accepter le poste du Tchad. En fait, Éboué « *avait compris où était son devoir civique comme citoyen d'une patrie qui à ses yeux représentait les valeurs humaines auxquelles il croyait.*<sup>1031</sup> ». Quelques mois plus tard, en mars 1939, Monnerville se voit confier par la commission des Colonies de la Chambre des Députés, la mission de conduire un petit groupe de parlementaires au Cameroun et au Tchad. A Fort-Lamy, il retrouve Éboué : « *J'ai trouvé en lui l'homme calme, réfléchi et résolu que j'ai toujours connu. Lui aussi, comme les Camerounais que nous venions de quitter, était déterminé ; jamais le Tchad ne céderait à l'Allemagne*<sup>1032</sup>. »

En 1942, alors qu'il est lui-même dans la résistance intérieure, Monnerville prend en charge les enfants d'Éboué<sup>1033</sup> pour les faire passer en zone non occupée puis leur faire

---

<sup>1030</sup> Gaston Monnerville, *De la France Équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Édit. Rive Droite, 1997, p.115.

<sup>1031</sup> CHSP, Fonds Monnerville, *Ibid.*

<sup>1032</sup> Gaston Monnerville, *De la France Équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Édit. Rive Droite, 1997, p. 252.

<sup>1033</sup> Il s'agit de Ginette Éboué qui était pensionnaire à la Légion d'Honneur et qu'a été renvoyée ; de Henri et Robert qui avaient été faits prisonniers et internés à Poitiers en 1940 dans le même camp que Léopold Sédar



traverser l'Espagne d'où ils sont partis sur Brazzaville. C'est avec la même volonté et la même efficacité que Gaston Monnerville prendra en main le destin *post mortem* de son compatriote

L'influence des réseaux politiques s'est avérée essentielle pour la carrière de Félix Éboué. Par ses activités d'administrateur, il s'est trouvé inséré dans des réseaux professionnels. Son travail et ses idées l'ont mis en contact avec des hommes qui ont exercé une influence discrète, mais non sans importance pour lui.

### **II.1.2. Les réseaux professionnels.**

Ses recherches sur les populations de l'Oubangui-Chari ont conduit Éboué à entrer en relation avec des ethnologues dont Paul Rivet<sup>1034</sup> et Louis Marin<sup>1035</sup>. Ce dernier était un chercheur spécialisé en ethnographie. Il a enseigné à l'école d'anthropologie pendant plus de quarante ans. Il a laissé de nombreux articles, études, commentaires, relations de voyages ; il est connu grâce à son *Questionnaire d'anthropologie*, un guide sur la façon de recueillir des témoignages. Savant, il s'est engagé en politique et c'est par ces deux activités qu'Éboué l'a rencontré. Ils ont échangé plusieurs lettres à propos de l'ethnographie entre 1931 et 1935. Homme politique respecté, Louis Marin s'est intéressé de loin à la carrière d'Éboué même si en 1939, apprenant son rappel de la Guadeloupe, il lui fait immédiatement savoir « *Je vais voir Mandel*<sup>1036</sup> ».

Dans l'espace antillais et africain, d'autres hommes ont intégré le réseau professionnel d'Éboué.

---

Senghor puis dans un camp de l'Aube ; ils ont pu s'évader de France en octobre 1942 et rejoindre Brazzaville en décembre.

<sup>1034</sup> Paul Rivet, 1876-1958, ethnologue et homme politique (SFIO).

<sup>1035</sup> Louis Marin, 1871-1960, avait adhéré en 1893 à la Société d'ethnographie. Il fut député de la Meurthe et Moselle de 1905-1942. Il s'est affilié au groupe parlementaire de la fédération qui, désigné sous le vocable de groupe progressiste en 1905, prit le nom d'entente démocratique en 1914 et, en 1924, d'union républicaine démocratique puis républicains indépendants à partir de 1936.

<sup>1036</sup> FCDG, F 22/3. Lettres de Louis Marin à Éboué, dont celle du 31 juillet 1939.

A la Martinique, Georges Céleste, Guillet, Allys, son secrétaire général. Sainte-Luce Banchelin et Cazenave de la Roche<sup>1037</sup> suivent Éboué jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, au Tchad et Brazzaville. A la Guadeloupe, le procureur Marius Larcher et le maire de Grand-Bourg (île de Marie-Galante), Furcie Tirolien<sup>1038</sup> ont été des hommes qui lui ont apporté un soutien sans faille, le secondant dans son action.

En Afrique, René Isambert et Henri Laurentie, se révèlent jusqu'au bout ses deux proches collaborateurs.

Éboué et Isambert<sup>1039</sup> se connaissent depuis septembre 1914, à l'époque de leur affectation en Oubangui-Chari. René Isambert, réputé un très bon administrateur<sup>1040</sup>, est très cultivé et d'un jugement toujours modéré. Éboué l'apprécie et quand il devient gouverneur de la Guadeloupe, il aurait aimé l'avoir à ses côtés comme secrétaire général. Il le réclame, (11 janvier 1937) faisant état de sa « qualité de pondération et de travail, grande expérience, vaste culture » ; en vain. En 1940, quand il arrive au Tchad, il retrouve Isambert, chef du département de Baguirmi ; il lui est plus facile alors de se l'attacher. Isambert est de ceux dont Éboué écoute le plus la parole. Pleven a apprécié aussi cet administrateur dont le « ralliement à la France libre eut d'importantes répercussions locales en raison de l'autorité morale dont il jouissait auprès de ses collègues et des populations<sup>1041</sup> » et en 1943, Pleven appelle Isambert à Londres au Commissariat National

---

<sup>1037</sup> Jean Cazenave de la Roche (1904- ) est entré au bureau du secrétariat général de la Martinique en octobre 1932. Il est devenu chef de section à l'Assistance publique de la Martinique du 17-7-1933 et chef du même service jusqu'au 26 mai 1934 ; Chef de Cabinet - adjoint du gouverneur de la Martinique du 26-05-1934 au 8-4-1936.

<sup>1038</sup> *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux*, tome 7, 1993. Furcie Tirolien, 1886-1965, est resté maire de Grand-Bourg de 1925 à 1965. Son fils unique, Guy Tirolien (1917-1988) a poursuivi à partir de 1936, ses études secondaires à Louis le Grand ; reçu au concours de l'École Coloniale, il a fréquenté les Africains et les Noirs de la diaspora, le Bal nègre de la rue Blomet, le Jockey-club, les étudiants et intellectuels de l'époque. Mobilisé en 1939, fait prisonnier en 1940, se retrouve dans le même camp que Senghor. Libéré en 1942 revient à Paris, termine l'École coloniale ; il est affecté en Afrique en 1944.

<sup>1039</sup> ANOM, Fonds ministériel, Série EE//II, dossier 3478/3 ; 5428/Isambert, René Isambert, (1884- ). Il arrive en Oubangui-Chari en janvier 1914 et est titularisé en 1915. Admis à la retraite en 1939, il demande à poursuivre ses services. Il passe administrateur en chef en septembre 1943.

<sup>1040</sup> ANOM, Fonds ministériel, Série EE//II, dossiers 3478/3 et 5428.

<sup>1041</sup> Lettre de Pleven du 3 novembre 1969.

pour l'affecter à la direction des Colonies. Non sans émotion, le gouverneur général Éboué donne son accord et Isambert quitte Brazzaville en mai 1943 et Éboué est venu lui donner l'accolade à l'embarcadère de Brazzaville<sup>1042</sup>.

Henri Laurentie n'est pas « le double » du gouverneur général Éboué comme médisent leurs adversaires mais il est vrai que leurs idées sont proches et qu'ils discutent souvent ensemble ; le gouverneur général Éboué s'appuie volontiers sur lui et quand il part en mission, il délègue à Laurentie tout son pouvoir. Leur amitié est plus récente mais tout autant fraternelle et intellectuelle que celle qui lie Éboué à Isambert. Laurentie est un homme brillant et d'une très haute culture<sup>1043</sup> ce qu'Éboué a toujours apprécié. Laurentie a été nommé chef du département du Kanem au Tchad, le 26 août 1938 et Félix Éboué le rencontre en août 1939. Il devient son secrétaire général au Tchad en janvier 1940 ; il le suit à Brazzaville de décembre à juillet 1943. Appelé par Plevin à Alger, il y devient directeur des Affaires politiques au commissariat aux Colonies ; il a été, à Brazzaville, le secrétaire général de la Conférence.

Isambert comme Laurentie ont entretenu la mémoire d'Éboué jusqu'à la fin de leur vie.

### **II.1.3. Les réseaux associatif et « institutionnel ».**

#### **- Le réseau des associations sportives.**

La loi sur les associations avait été adoptée en juillet 1901 dans un but autant politique que social<sup>1044</sup>. Quand le jeune Éboué arrive au lycée Montaigne à Bordeaux l'année même de la création, il devient membre de l'association sportive de son lycée. Devenu étudiant parisien, il adhère au SCUF (Sporting club universitaire de France). Les groupements sportifs ne sont pas seulement des lieux d'épanouissement physique ou de distraction, Éboué peut y affirmer son identité ; par sa participation aux épreuves sportives, il peut montrer qu'il réussit aussi bien et même mieux que ses adversaires ou ses coéquipiers blancs. Il prouve ainsi qu'il est l'égal des blancs et qu'il mérite son

---

<sup>1042</sup>FCDG, F22/23, dossier1. Isambert le rappelle avec émotion dans son discours du 17 décembre 1960 rue Chauveau-Lagarde. C'est la dernière fois qu'il a vu Éboué.

<sup>1043</sup>ANOM, Fonds ministériel, série EE//II, dossiers 6592/1 et 8003/42 ; musée de l'Ordre de la Libération, dossier Éboué.

<sup>1044</sup> La loi sur les associations devint applicable aux vieilles colonies en 1908.

assimilation. Il n'a jamais oublié cette expérience fondamentale et devenu secrétaire général puis gouverneur, le rôle des associations sportives s'inscrit au cœur de son programme. C'est même ce qui devient sa spécificité comme haut fonctionnaire. « *L'éducation sportive est sans nul doute aux yeux de ce pionnier l'un des moyens les plus puissants pour donner le goût de l'effort, la notion de persévérance, de progrès et surtout de solidarité, et de responsabilité de la jeunesse* » (...) l'association est l'institution sociale de la République susceptible de donner au mot « *socialisme son contenu le plus intelligible. N'est-ce pas dans l'association que les individus groupés autour d'une même revendication trouvent leur force et leur unité* <sup>1045</sup> ?" L'action la plus forte, la plus complète d'Éboué a concerné la Guadeloupe mais quand il revient en Afrique, les bonnes volontés se tournent toujours vers lui pour solliciter son autorisation et son patronage pour les sociétés sportives qui se créent <sup>1046</sup>.

**- Le réseau des « institutions » <sup>1047</sup>.**

Le réseau le plus puissant dans lequel Éboué est engagé est celui de *la Franc-maçonnerie*. Il est probable que c'est son beau-père Herménégilde Tell qui l'a introduit dans l'Ordre. A cette époque, Tell était Vénérable de sa loge dont il avait atteint le 33<sup>e</sup> degré, le rang le plus élevé de l'Ordre ce qui en faisait le franc-maçon le plus important de Guyane. Félix Éboué a épousé Eugénie Tell le 14 juin 1922 ; le 13 juillet, il est initié à la loge *La France Équinoxiale 93*, à l'Orient de Cayenne dans l'obédience de la Grande

---

<sup>1045</sup> Combeau-Mari Évelyne, " Les associations sportives dans l'histoire de la Réunion au XX<sup>e</sup> siècle" dans *Le mouvement associatif dans l'histoire de la Réunion, 1<sup>er</sup> juillet 1901-1<sup>er</sup> juillet 2001*, Saint-Denis de la Réunion, 2001, p.92. Cette citation sur l'action de l'instituteur Eugène Dutremblay Agénor, peut s'appliquer à la pensée et à l'action d'Éboué.

<sup>1046</sup> Le 19 septembre 1934, lettre d'Éboué, secrétaire général du Soudan français au président de la Société sportive du Soudan (FCDG, F 22/3, dossier 6) ; le 27 janvier 1944, lettre de demande au gouverneur général l'autorisation de créer un « cercle sportif et littéraire qui sera composé des éléments évolués » à Fort-Lamy au Tchad (FCDG, F 22/3, dossier 8).

<sup>1047</sup> Les Allemands ayant confisqué les archives de plusieurs organismes publics et privés de la France en particulier ceux auxquels Éboué a appartenu, la SFIO, la Ligue des Droits de l'Homme, la franc-maçonnerie, les renseignements concernant Félix Éboué et ces institutions sont très fragmentaires.

Loge de France.<sup>1048</sup>. En 1922, il est au 13<sup>e</sup> grade ; en 1934, il atteint le 18<sup>e</sup>. Il aurait été élevé Chevalier Rose-croix<sup>1049</sup>.

A la Martinique, le 29 avril 1933, Éboué est affilié à la loge, *Les disciples de Pythagore*, loge du Grand Orient à Fort de France<sup>1050</sup>. De son côté, sa femme, Eugénie Éboué, a été initiée à la loge du *Droit Humain* de la Martinique<sup>1051</sup>. En décembre 1936, la loge *Droit et Justice* de la Guadeloupe et de la Martinique (GODF) expriment au gouverneur qui vient d'être titularisé, leur soutien et « leur attachement inaltérable » pour « la droiture de son caractère, son esprit de justice et de bienveillance ». A la Guadeloupe, il a des liens avec la loge *Les disciples d'Hiram* de Pointe-à-Pitre, une loge qui s'intéresse au sort des Noirs. Des lettres sont conservées qui témoignent des félicitations, encouragements que la loge lui adresse entre décembre 1936 et 1937. Par exemple, le 7 décembre 1936, la loge le félicite pour sa nomination officielle comme gouverneur et « demande avec instance à tous les maçons de travailler à rendre plus facile la délicate tâche de notre distingué frère ». Le 16 juin 1937, pour sa promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur : cette « décision récompense à la fois le haut fonctionnaire d'élite pour son dévouement dans le cadre de l'équité et de la légalité- à toutes les causes justes, et le distingué fils de la démocratie, profondément imprégné des principes de notre Ordre, de son fidèle attachement à l'Idéal républicain<sup>1052</sup>. »

Ses mutations successives qui l'éloignent, en Afrique surtout, des loges maçonniques, son travail, ses activités lui laissent peu de temps pour participer aux travaux des Loges. Ne participant pas aux ateliers, il n'a pu dépasser le 18<sup>e</sup> grade. Même s'il y est présent, sa participation est rare : une seule est supposée vraie, quand il est de passage, en août 1931, à Paris. Il présente une conférence sur les « Rites et sociétés d'initiation en Afrique noire comparés aux pratiques de la franc-maçonnerie moderne ». Devant la loge

---

<sup>1048</sup> C'est la plus ancienne institution maçonnique de Guyane et la plus importante.

<sup>1049</sup> Renauld Georges, *Félix Éboué et Eugénie Éboué-Tell Défenseurs des peuples noirs*. Édit. Detrad, 2007.

<sup>1050</sup> L'OURS, Plaquette biographique sur Éboué.

<sup>1051</sup> Après la guerre, elle a rejoint à Paris une loge du *Droit Humain*. Leur fille, Ginette, a elle été affiliée à la *Grande Loge Féminine de France*.

<sup>1052</sup> FCDG, F 22/13.

« *L'Émancipation féminine* » il tient « une planche » sur la langue symbolique, les signes initiatiques, les danses traditionnelles, la musique des peuplades de l'Oubangui-Chari<sup>1053</sup>.

Les loges de la franc-maçonnerie à cette époque, concentrent de nombreux élus politiques (radicaux surtout mais aussi socialistes), des hauts fonctionnaires, des fonctionnaires, des magistrats. Au cours de sa carrière, au cours des rencontres familiales, professionnelles ou amicales, Éboué a croisé un nombre important de francs-maçons. Il faut rappeler quelques uns d'entre eux : le député du Sénégal Blaise Diagne ; les députés de la Martinique, Lagrosillière<sup>1054</sup>, Victor Sévère, Delmont (Grand Orient de France) et Frossard ; les députés de la Guadeloupe Candace, Boisneuf et Satineau; Grodet, Lautier puis Monnerville, députés de la Guyane<sup>1055</sup> ; les ministres des Colonies, Sarraut, Steeg, Violette ; parmi les gouverneurs généraux de l'AEF : Martial Merlin, Angoulvant, Augagneur, Reste et parmi les gouverneurs de l'Oubangui-Chari, Estèbe. Dans son entourage aux Antilles, Éboué trouve dans les loges, deux proches collaborateurs : à la Martinique, Abel Sainte-Luce Banchelin, un créole et à la Guadeloupe, Bettino Lara<sup>1056</sup> un socialiste et un ferme soutien du gouverneur comme l'est aussi René Isambert en AEF.

L'idéal maçonnique n'empêche pas la très grande hétérogénéité des opinions. Parmi ces hommes, tous n'ont pas des liens fraternels ni d'entraide pour Éboué : des idées différentes sur la politique coloniale ont opposé le gouverneur général Augagneur à Eboué qui n'a pas été toujours en accord avec le député Lagrosillière et qui a été l'ennemi des députés Delmont et Satineau.

Pour Éboué la franc-maçonnerie n'est pas seulement un lieu de pouvoir. C'est un lieu de rencontre, un lieu où il est en communauté d'esprit avec ses frères maçons, un lieu

---

<sup>1053</sup> L'OURS, *Dossier Éboué* : plaquette biographique, Grand Orient de France. Voir annexes.

<sup>1054</sup> Weinstein, *op.cit.* p.143. Lagrosillière appartient comme Éboué, de la loge Les Disciples de Pythagore.

<sup>1055</sup> Georges Odo, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Édit. maçonniques de France, 2001, p.77.

<sup>1056</sup> ADG. Bettino Lara, *Félix Éboué, Compagnon de la Libération*, broché, pas d'éditeur, pas de date. Bettino Lara, 1903-2002, appartient à une famille de socialistes. En 1924, il est d'abord secrétaire à la rédaction du quotidien *Le nouvelliste de la Guadeloupe* dirigé par son oncle, Adolphe Lara. Il est remarqué par le gouverneur Éboué qui le nomme le 1<sup>er</sup> avril 1938, directeur de l'Imprimerie officielle de la Guadeloupe, fonction qu'il a occupée jusqu'à sa retraite en 1969.

où il trouve sans doute une possibilité de débattre sur des causes, des idées qui le préoccupent et où il trouve un encouragement à l'action civique. Quelques principes ont été à la base du comportement franc-maçon qui a été le sien.

À la fin du XIXe siècle, à l'« amour fraternel et à la charité » s'imposent la défense de la liberté de conscience, l'attachement à la République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Éboué, fils de la République envers laquelle sa famille se sentait redevable, ne pouvait pas ne pas être attaché au régime républicain. Il l'a défendu partout où il est passé jusqu'au Tchad, où, en juin 1940, la République a représenté l'honneur qu'il fallait défendre.

Aux principes républicains incarnés dans la devise « Liberté, Égalité Fraternité », Éboué en ajoute d'autres, plus novateurs dans la bouche d'un gouverneur : la légalité, la neutralité, l'équité, trois mots qui ont guidé son administration aux Antilles. Éboué a complété son action de franc-maçon par le principe de la solidarité tel qu'il a été émis par Léon Bourgeois : la solidarité « *fondée sur la généralisation de la fraternité, sur l'affirmation d'une solidarité entre les hommes dans l'espace et dans le temps qui est la base de l'enseignement maçonnique selon lequel tous les hommes sont titulaires des mêmes droits et tenus aux mêmes devoirs*<sup>1057</sup>. » Cet idéal maçonnique humaniste porte en lui l'idée de réforme, une idée qu'Éboué a toujours et partout fait sienne.

Éboué est entré en maçonnerie à un moment où s'introduit, dans les années 1920, une dimension coloniale nouvelle dans les ateliers. Dans les colonies, en particulier en Afrique, les francs-maçons sont nombreux parmi les administrateurs ; bons connaisseurs des problèmes qui s'y posent, ils se doivent d'agir dans les loges pour en informer ensuite un auditoire plus large. Divers sujets sont abordés : l'enseignement, l'action de l'Église catholique, la mise en valeur économique, la justice indigène, l'assistance médicale et l'hygiène ? Tous sont persuadés de la supériorité de la civilisation européenne mais l'objectif même de la colonisation est posé. Des réformes sont perçues comme nécessaires mais les avis divergent quand il s'agit de les appliquer parce que les réalités coloniales sont très diverses. Par exemple, dans les vieilles colonies le combat pour l'assimilation totale doit être mené. En Afrique subsaharienne, l'assimilation ne convient pas : la résistance des colonisés, la découverte d'autres cultures, font que les administrateurs considèrent

---

<sup>1057</sup> Paul Gourdot, *Le Combat social des Francs-maçons*, éd. du Rocher, 1999, p.258.

autrement les mœurs des populations administrées. Ils reconnaissent les méfaits, les erreurs, les manques que la colonisation a apportés tout en continuant à penser que la colonisation apporte la paix et le progrès. Une position ambivalente qui est celle d'Éboué et de bien d'autres dans son entourage. Pour résoudre leurs contradictions, ils s'interrogent sur les réformes indispensables, sur la méthode à adopter.

Ces idées débattues dans la franc-maçonnerie se retrouvent dans la *Ligue des Droits de l'Homme* dont Félix Éboué est aussi membre. Il aurait adhéré à la Ligue en 1928. Un seul document, une lettre que lui adresse la section du Caire en avril 1944, fait foi de son appartenance<sup>1058</sup>.

La Ligue des Droits de l'Homme est de création plus récente que la franc-maçonnerie (1898) ; son origine est liée à l'Affaire Dreyfus à laquelle Éboué s'est vivement intéressé dans sa jeunesse. Elle est considérée comme un « lieu de rassemblement idéologique » où des intellectuels (Paul Langevin), des juristes (Marius Moutet<sup>1059</sup>), des hommes politiques (Maurice Viollette) interviennent pour défendre des droits qu'elle revendique pour tous : droits naturels, droits démocratiques, droits sociaux, la défense des minorités et des colonisés dans les années trente et, partout, la défense de l'idéal républicain<sup>1060</sup>. En 1931<sup>1061</sup>, la Ligue tient un congrès sur le thème de « la colonisation et les Droits de l'Homme ». Le débat se concentre sur les abus du système colonial ; une majorité se dégage pour des réformes qui permettrait de concilier le fait colonial et l'idéal de progrès. Nul doute qu'Éboué a trouvé là aussi dans ce débat qui agite l'élite républicaine, de quoi méditer de nouvelles formules d'administration.

---

<sup>1058</sup> FCDG, F 22/18, dossier 5.

<sup>1059</sup> Marius Moutet, avocat, a appartenu au service juridique de la Ligue.

<sup>1060</sup> Naquet Emmanuel, *La Ligue des Droits de l'Homme : une association en politique (1898-1940)*, th. de doct., dir. S. Berstein, Fondation nationale des Sciences politiques, 2005, dactyl. La défense de la République a été une préoccupation centrale des membres de la Ligue d'où son appellation de « La vigie de la République ».

<sup>1061</sup> Girardet Raoul, *L'idée coloniale en France*. Paris, Hachette/Pluriel, 1972, p.253-273 : *A la recherche d'un humanisme colonial*.



Les relations d'Éboué avec ces institutions restent difficiles à cerner du fait de la disparition d'une grande partie de leurs archives. Son adhésion à ces groupements, comme celle de nombre de ses contemporains, manifeste son adhésion à des mouvements d'idées ancrées dans l'humanisme du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses relations avec l'Église ont pu surprendre davantage.

Dans les débats qui agitent la Franc-maçonnerie comme la LDH, Éboué a entendu longuement évoqué les relations entre la République et *l'Église*, une question qu'il n'a pu lui-même éluder. Le GODF a lutté pour que la loi de séparation de l'Église et de l'État soit strictement appliquée. Avec le pragmatisme qui est le sien, quels liens Éboué a-t-il entretenus au cours de sa carrière avec les missionnaires puis avec la hiérarchie catholique ?

L'Église est arrivée en Afrique subsaharienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'implantation des missionnaires a été difficile en raison des conditions de vie et pourtant, il existe de très nombreuses et très actives missions dont celles des pères du Saint-Esprit, dits les « pères blancs ». Parmi eux, le père Daigre et le Père Charles Tisserant<sup>1062</sup>.

Quand en janvier 1909, Éboué arrive jeune administrateur, en Oubangui-Chari, la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État commence à s'appliquer. Cette mesure de laïcisation a entraîné l'arrêt des subventions scolaires aux écoles fondées par les missionnaires et les administrateurs sont encouragés à fonder des écoles « laïques ». Cette mesure n'a sûrement pas facilité les relations avec les représentants de l'Église. D'autre part, les objectifs des Pères missionnaires divergent de ceux d'Éboué : les Pères cherchent à convertir, à lutter contre le fétichisme et les coutumes païennes ; Éboué cherche à connaître, à administrer et ne tient pas forcément à détruire les croyances. C'est seulement dans ses travaux de linguistique qu'Éboué parle à plusieurs reprises du Père Daigre et du Père Tisserant. Rien ne permet de connaître avec précision les liens entre le jeune administrateur Éboué et les missionnaires. Il donne simplement son point de vue de « chercheur », il les estime pour leur travail auprès des populations ; il ne les juge pas sur leur appartenance à l'Église.

---

<sup>1062</sup> Le père Daigre (1881-1952), a été missionnaire de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Il a exercé son apostolat en Oubangui-Chari de 1909 à 1939. Le père Charles Tisserant (1886-1962), également missionnaire de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, est resté en Oubangui-Chari de 1911 à 1945.

Quand Éboué arrive pour prendre son poste au Soudan français, l'opposition est très vive avec les pères missionnaires malgré les dispositions prises par le gouverneur Fousset. Le conflit concerne le mariage des filles. Le prosélytisme des missionnaires<sup>1063</sup> en face du fétichisme et de l'islam, s'accompagne chez eux de la volonté de défendre l'éducation des jeunes filles. Les missionnaires essaient d'en baptiser le plus possible et les incitent à refuser le mariage traditionnel. C'est une manière de lutter en faveur du mariage chrétien contre la polygamie mais les administrateurs sont gênés par le moyen utilisé pour y parvenir. Les baptêmes et conversions varient proportionnellement avec les difficultés de l'existence : quand un père ne peut pas payer son impôt, il s'adresse à la mission et amène ses filles en échange d'un peu d'argent. Si une fille est restée quatre ans, elle est considérée comme définitivement chrétienne. « Si le père n'a rien dit pendant quatre ans on peut admettre qu'il y a consentement tacite ». Pour les missionnaires, les pères entendent ainsi les soustraire à l'autorité père et du chef de village dans la question du mariage. Éboué s'interroge sur la validité d'un tel consentement à la suite d'une mise en gage de filles. La querelle touche aussi aux relations avec les chefs « *si nous acceptons la doctrine des missionnaires, nous affaiblissons l'autorité du chef ce qui est contraire à notre politique indigène actuelle* » ; d'autre part il reconnaît que la question est importante pour les missionnaires, « c'est leur raison d'être, leur utilité qui est en cause. » Les pères veulent bien collaborer avec l'autorité civile mais sans vouloir être trop conciliants : « ils voient partout la main de la franc-maçonnerie. » qui serait à l'origine de toutes leurs difficultés ; « *chaque administrateur non favorable à la mission (souligné par Éboué) est un abominable franc-maçon, un fourrier de la Révolution*<sup>1064</sup> ». La position des administrateurs est tout aussi ambiguë entre politique coloniale et mission civilisatrice : ils sont les garants de l'ordre et ne peuvent que respecter les coutumes pour ne pas s'aliéner les chefs mais ils doivent aussi aboutir à une émancipation de l'individu (homme et femme) selon l'idéal de l'humanisme des Lumières. Cette question a commencé à être débattue en AOF dans les années 1920, sous l'impulsion de Jules Brévié, alors

---

<sup>1063</sup> Decraene Philippe, *Le Mali*, PUF, 1980. La première mission fut fondée en 1895 et le Mali compte une minorité chrétienne.

<sup>1064</sup> FCDG, F 22/3, les citations sont tirées d'un entretien du 24 mai 1935, entre représentant de l'administration et Monseigneur Thévenoud, (1878-1949), père blanc affecté à Ouagadougou en 1903 ; et qui est resté toute sa vie en pays mossi.

administrateur en chefs des Colonies, directeur des Affaires Politiques et Administratives du Gouvernement général de l'AOF<sup>1065</sup>. Des femmes ayant essayé d'échapper à la coutume, les missionnaires ont signalé ce problème<sup>1066</sup>. Pour sa part, Éboué est conscient que la question du mariage est une préoccupation sérieuse mais il est fidèle à sa pensée : comme il l'a découvert en Oubangui-Chari, il ne faut pas saper le pouvoir de tous les chefs.

En 1935, pendant son intérim du gouverneur Fousset au Soudan français, le conflit reprend dans deux subdivisions, entre les commandants de cercle et les missionnaires. Avec l'accord de ses supérieurs, Éboué tranche :

*« Les missionnaires ne sauraient supporter aucune entrave dans l'exercice de leur ministère. [...] Par contre, il est indispensable que les missionnaires se gardent de toute pression qui usurperait peu ou prou le caractère administratif et encore moins de toute menace ou de toute promesse d'intervention auprès de l'autorité supérieure au détriment ou en faveur de tel chef ou de tel ou tel notable suivant la résistance ou le zèle apporté par ces derniers<sup>1067</sup> »* ajoutant que *« il est certain que dans ce domaine, une certaine courtoisie et un désir de bonne entente doivent demeurer à la base des relations entre les représentants de l'autorité ecclésiastique et ceux du gouvernement local. »* La bonne volonté, la tolérance, le respect ont toujours été le fondement de son action.

A la Guadeloupe, le 22 mai 1938, Éboué remet à l'évêque, Mgr Pierre Genoud<sup>1068</sup>, les insignes d'officier de la Légion d'Honneur. Tout en rappelant dans son discours, l'action de l'évêque dans sa mission d'évangélisation, son intérêt pour le sort des plus humbles et son souci d'entretenir un clergé local, Éboué souligne la collaboration active de l'évêque avec l'administration coloniale et en particulier, *« la haute sagesse des avis dont vous avez bien voulu m'aider<sup>1069</sup> »*. Simple discours de circonstances ou expression d'un

---

<sup>1065</sup> Brévié Jules, *Islamisme contre « Naturisme » au Soudan français*, Paris, 1923.

<sup>1066</sup> Rodet Marie, « Genre, coutumes et droit colonial au Soudan français » dans *Cahiers d'Études Africaines* n° 187-188, *Les femmes, le droit et la justice*, 2007.

<sup>1067</sup> De Benoist Joseph Roger, « Félix Éboué et les missions catholiques » dans *Brazzaville. Janvier-février 1944, Colloque de l'IHTP des 22-23 mai 1987*, Plon 1988.

<sup>1068</sup> Le père Genoud, de la congrégation du Saint-Esprit a été l'évêque de la Guadeloupe, de 1912 à 1945.

<sup>1069</sup> Remise de la légion d'honneur à monseigneur Pierre Genoud. Discours de Félix Éboué dans *Le Nouvelliste* du 25 mai 1938.

véritable lien entre le gouverneur et l'évêque ? Félix Éboué avait été choisi par l'évêque pour lui remettre son nouveau grade dans la Légion d'Honneur<sup>1070</sup>. Pouvait-il refuser ? Éboué a-t-il été un « grand ami de l'évêque » ou simplement tolérant à l'égard de toutes les « opinions philosophiques et religieuses<sup>1071</sup> » ? Le gouverneur Éboué a reconnu qu'il partage avec les missionnaires « *la méthode et le but communs, tous travailleront ensemble, missionnaires et administrateurs*<sup>1072</sup> » si bien que dès qu'il a voulu grouper toutes les associations sportives dans une Fédération unique omnisports, la Fédération des Patronages, a montré son désir d'entente en s'affiliant aussitôt.

Devenu gouverneur général à Brazzaville, Éboué retrouve les pères missionnaires. En novembre 1941, dans son premier discours au Conseil d'Administration<sup>1073</sup>, il rappelle les efforts de longue date effectués par les missions chrétiennes en matière d'enseignement scolaire et professionnel et demande l'accord pour attribuer une participation financière destinée à aider l'enseignement donné par les missions en « reconnaissance d'un service rendu à la collectivité ». Le point de vue du père Charles Lecomte concernant les liens entre Éboué et l'Église de Brazzaville montre des liens dépourvus de toute ambiguïté :

*« Je souhaite, en particulier, de voir triompher votre politique indigène que j'admire et qui mettra notre AEF au premier rang du progrès vers la civilisation vraie et complète. [...] Et puisque je suis par état, homme de Dieu, je prierai pour vous et votre famille. Je ne connais pas bien votre position en face de la Foi chrétienne, mais je vous connais assez pour savoir que vous ne mépriserez pas, et surtout ne vous offusquerez pas de cette prière qui sera faite de tout cœur et qui représente pour moi ce que je puis vous offrir de mieux et de plus personnel<sup>1074</sup> ».*

Cette lettre prouve que Félix Éboué ne faisait pas part de ses idées personnelles sur la religion, considérant les missionnaires et hommes d'Église uniquement sur le travail qu'ils

---

<sup>1070</sup> L'évêque a eu des relations correctes avec le gouverneur Éboué. Pendant la période 1940-43, Mgr Pierre Genoud a appuyé le gouverneur Sorin en faisant l'apologie de Pétain et de la Révolution nationale.

<sup>1071</sup> Joseph Roger de Benoist, « Félix Éboué et les missions catholiques » dans *Brazzaville. Janvier-février 1944, Colloque de l'IHTP des 22-23 mai 1987*, Plon 1988, p.180-187.

<sup>1072</sup> ADG,

<sup>1073</sup> Circulaire d'Éboué, gouverneur général de l'AEF, 8 novembre 1941.

<sup>1074</sup> FCDG, F 22/17, Lettre du père Charles Lecomte à Éboué, 1<sup>er</sup> janvier 1943.

exécutaient pour les populations. Les discours et les circulaires du gouverneur général Éboué depuis 1941, affirment une position en accord avec les idées défendues par les missions catholiques depuis des décennies : le rôle de l'enseignement, l'évolution vers plus de liberté pour les femmes, la suppression du travail forcé quand ce sera possible, le respect du repos hebdomadaire, le droit pour un homme qui travaille loin de chez lui d'être accompagné de sa famille. Ces idées sont réaffirmées par la conférence de Brazzaville et Mgr Thévenoud à ce moment, oubliant les querelles passées, lui rend hommage comme le Dr Schweitzer, protestant, l'avait fait en 1942.

Dans ces réseaux, une place à part doit être accordée à *René Maran*<sup>1075</sup>.

Éboué et Maran se connaissent depuis l'enfance. Ils appartiennent au même milieu bourgeois de Cayenne. Adolescents, envoyés comme internes à Bordeaux, ils ont partagé le même éloignement de leur famille, les mêmes études au lycée bordelais, les mêmes plaisirs du sport. Éboué est entré dans l'administration coloniale en novembre 1908 ; Maran en novembre 1909. L'un sortait de l'École coloniale, l'autre avait son père haut fonctionnaire en Oubangui-Chari. Maran supporte mal sa situation, dénonce le système colonial et les « colonieux<sup>1076</sup> » ; Éboué lui, s'adapte et veut réformer. Éboué a soutenu courageusement son ami Maran lors de ses démêlés avec sa hiérarchie en 1921 au moment de l'affaire de Batouala. De même, en 1927-1928, René Maran soutient Félix Éboué quand il se sent découragé par les critiques qui arrivent de toutes parts. Après son retour en métropole, Maran choisit la littérature et le journalisme tout en veillant de près à ce qui se passe à la Chambre., en particulier il est attentif aux agissements des députés antillais. Une correspondance régulière s'installe entre les deux amis. Après la nomination d'Éboué comme gouverneur intérimaire de la Martinique en juillet 1933, une « explication orageuse » aurait eu lieu entre Diagne, Candace et les députés de la Martinique. Delmont reprochait de ne pas avoir été tenu au courant des « démarches auprès de M. Albert Sarraut

---

<sup>1075</sup> René Maran, 1887-1960, se reporter à la Première Partie.

<sup>1076</sup> Archives municipales de Bordeaux, 61 J 60, Lettre de Maran à Éboué, 6 décembre 1922. : « *Les colonieux- de la saloperie ! Je les ai étudiés, patiemment, je les ai écoutés. Non vraiment, ce sont de méchants bougres. J'en ai connu, cinq ou six qui étaient excellents (et il cite Isambert, un administrateur ami d'Éboué) mais les autres...de la tourbe...* ».

en faveur d'Éboué ». Maran met en garde son ami contre le député Delmont, le gouverneur Gerbinis, le sénateur Lémery, « un bougre dangereux<sup>1077</sup> ». Les liens se sont distendus après la nomination d'Éboué à la Guadeloupe mais René Maran est resté attaché par l'esprit et le cœur à son ami. Après le décès d'Éboué, Maran a écrit dans différents journaux, de nombreux articles sur Éboué. Il est resté, comme Gaston Monnerville, par delà la mort, le défenseur de toujours.

Autour de René Maran, gravitent les sœurs Nardal, Léon Gontran Damas, Léopold Sédar Senghor.

Comme beaucoup de ses contemporains, Éboué est un homme qui a appartenu aux réseaux influents typiques de la III<sup>e</sup> République. Ces réseaux sont des lieux d'ancrage social : il y a trouvé un lieu de sociabilité, des affinités intellectuelles pour échanger des idées avec ses contemporains et guider son action. Il y a trouvé un soutien voire une aide, parce que certains étaient des hommes puissants. Ces réseaux sont des lieux identitaires : ils permettent d'être reconnu par ses pairs. Ces réseaux sont des lieux de formation à la démocratie : par leur hiérarchie, leur fonctionnement, ils peuvent préparer à la vie politique ; ils proposent un modèle de société. Ces réseaux sont des lieux de pouvoir.

Le réseau politique dans lequel Éboué est inséré laisse entrevoir les liens d'amitiés, les intérêts personnels, idéologiques, culturels, philosophiques qui s'entremêlent avec sa carrière. Éboué a trouvé appui dans cet ensemble qui va des socialistes, les radicaux jusqu'à la droite modérée à laquelle Louis Marin appartient. Nombre d'entre eux ont en commun la volonté de défendre la République, la colonisation et une certaine forme de nationalisme. Pour eux, la colonisation est un fait acquis ; ils ont en commun la croyance en la supériorité de la civilisation occidentale ; ils sont convaincus qu'en face de certains abus, il faut apporter des réformes qui peuvent soit parfaire l'assimilation (là où il existe déjà des citoyens), soit conduire à l'association dans le reste de l'Empire (là où il est possible de déléguer des pouvoirs à une élite). Ce sont des positions avec lesquelles Félix Éboué est en parfaite conformité. Aucun d'entre eux n'envisage l'autonomie des colonies.

Bien des hommes ont appartenu avec Éboué à des réseaux tissant autour de lui des liens serrés. Félix Éboué a partagé avec eux ses convictions, son immense culture, ses

---

<sup>1077</sup> FCDG, F 22/15. Lettres de Maran à Éboué.

idées philosophiques ; ils l'ont soutenu quand il le fallait. Surtout, les nombreuses discussions qu'il a aimé avoir avec ses pairs, l'ont aidé à orienter son action, à prendre des décisions, à se déterminer. La correspondance qui subsiste laisse entrevoir ces aspects particuliers. Toute sa vie, toute sa carrière, Félix Éboué a partagé la compagnie d'hommes de savoir et de réflexion avec lesquels il se sentait en bonne compagnie et enrichi par leur différence. L'association de ces réseaux, politiques et institutionnels (principalement la franc-maçonnerie) a favorisé sa carrière, ce qui était une pratique assez courante qui s'appuyait sur des mérites et des services rendus<sup>1078</sup>. C'est grâce à son implication dans ces réseaux qu'Éboué a rencontré des hommes, des femmes qui l'ont mêlé à des pratiques innovantes, à des courants novateurs de réflexion qui l'ont conduit à devenir un personnage atypique.

## **II.2. Éboué, un intellectuel impliqué dans des courants novateurs de pensée.**

Félix Éboué s'inscrit dans des courants de pensée qui sont nouveaux à son époque : le socialisme jaurésien ; l'ethnologie des populations de l'Afrique subsaharienne ; le mouvement culturel autour de la « question nègre » avec ses deux axes, l'africanisme et la négritude.

### **II.2.1. Le socialisme jaurésien.**

« *On ignore souvent qu'il était socialiste et admirateur de Jaurès*<sup>1079</sup> ». Au début du XXe siècle, Félix Éboué commence à s'intéresser à la politique quand Jean Jaurès devient un tribun connu, se démarque par un socialisme novateur qui veut " *réconcilier l'idéalisme et le matérialisme par sa philosophie de l'histoire*<sup>1080</sup>". Jaurès avait fini par accepter la

---

<sup>1078</sup> ANOM, EE II 937(3).Le dossier de Frédéric Estèbe (1863-1936) contient un sous-dossier entier de lettres de recommandation. Instituteur en 1882, il est élève chancelier de la vice-résidence de Nossy-Bé en 1888 et gravit tous les échelons jusqu'au poste de gouverneur de l'Oubangui-Chari en 1913.

<sup>1079</sup> Philippe Oulmont, "Félix Éboué, un jaurésien inattendu", dans *Cahiers Jaurès*, 2011/2 n° 200, p. 147-161.

<sup>1080</sup> CASTAGNEZ-RUGIU Noëlline, *Histoire des idées socialistes*, La Découverte, 1997, p.63.

colonisation comme un fait accompli. Ce qui devenait important était de lutter contre « *les iniquités, les souffrances qui tourmentent la société d'aujourd'hui et accablent la classe ouvrière [...] il y a un optimisme vaillant et âpre qui ne se dissimule rien de l'effort qui reste à accomplir, mais qui trouve dans les premiers résultats péniblement et douloureusement conquis des nouvelles raisons d'agir, de combattre, de porter plus haut et plus loin la bataille*<sup>1081</sup>. »

En quoi l'action de Félix Éboué peut-elle se rattacher à cette vision du socialisme ?

A la Martinique, il s'intéresse aux conditions de vie des plus défavorisés, aux noirs. A la Guadeloupe il a eu plus de pouvoir et sa volonté de voir aboutir les réformes adoptées par le gouvernement de Front populaire est manifeste dans sa manière de gérer les conflits sociaux, ses procédures de conciliation et d'arbitrage. L'attention qu'il porte aux syndicats, l'intérêt qu'il manifeste pour la création des coopératives et les efforts qu'il tente pour améliorer l'urbanisme sont tout autant d'actions qui s'inscrivent dans une pensée sociale tournée vers l'amélioration de la vie des travailleurs. En Afrique, c'est comme simple administrateur en Oubangui-Chari qu'il a pris conscience de la nécessité de réformer un système qui conduisait facilement à des abus inacceptables pour les populations. Gouverneur au Tchad, gouverneur général à Brazzaville, sa volonté de réformes, les efforts déployés pour y parvenir dans les domaines économique et politique sont des exemples de son action empreinte du socialisme réformiste de son époque.

### **II.2.2. L'ethnologie.**

Éboué s'est passionné pour l'ethnologie dès les premières années passées en Oubangui-Chari. Comment a-t-il été amené à l'ethnologie puis à l'anthropologie<sup>1082</sup>, des sciences de l'homme, encore neuves à son époque ? Comment s'est-il formé ? Est-ce une

---

<sup>1081</sup> Jean Jaurès, Conclusion, "Le bilan social du XIXe siècle" dans *Histoire socialiste*, t.12. p.308.

<sup>1082</sup> *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Avant-propos. « Le mot « ethnologie » a longtemps été utilisé en France, plus ou moins concurremment avec celui d' « ethnographie », pour désigner l'étude des sociétés autrefois dites « primitives », auxquelles étaient identifiées les populations des défunts empires coloniaux de l'Occident. [...] Les termes d'ethnographie, d'ethnologie et d'anthropologie caractériseront désormais trois étapes [...]. L'ethnographie correspond à la phase d'élaboration des données qui nourrissent l'entreprise monographique. Avec l'ethnologie se développent les premiers pas vers la synthèse [...]. L'anthropologie, quant à elle, [...] met les résultats de l'investigation ethnologique au service d'une « connaissance générale de l'homme ». .



pratique courante parmi les administrateurs ? Quels ont été ses travaux et leur intérêt scientifique ? Comment son travail a-t-il été apprécié par le monde scientifique et par ses supérieurs hiérarchiques ?

La section africaine de l'École coloniale avait ouvert en 1892 et le fait qu'Éboué s'inscrive à cette section, montre l'intérêt qu'il portait déjà à l'Afrique et peut-être même à la « question nègre<sup>1083</sup> ». Les travaux de Maurice Delafosse commencent à être publiés en 1894<sup>1084</sup>. Ce n'est pas par hasard qu'Éboué se tourne vers cet administrateur colonial qui pendant vingt cinq ans a fait un travail scientifique d'observation en Afrique occidentale et qui est un pionnier de l'étude de langues et de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest ; son but est de faire connaître ces populations, de faire comprendre que les Noirs ne sont pas « de grands enfants ». Si Éboué a eu en tête l'idée de demander un poste en Afrique, cela ne représentait pas simplement pour lui, un vœu symbolique. Son intérêt pour les populations noires est réel, fondé peut-être, sur une curiosité intellectuelle personnelle, sur une volonté de faire connaître des populations jugées « primitives », liées à sa conviction qu'il fallait dépasser le racisme. Il ne s'agissait pas d'un simple retour à des « racines ».

Dès son arrivée en Oubangui-Chari en 1909, Éboué s'informe sur tous les aspects déjà connus sur l'Oubangui-Chari et il s'implique dans un véritable travail d'ethnologie. Les archives qu'il a laissées<sup>1085</sup> contiennent des cartes, des photos, des études. Sa

---

<sup>1083</sup> Il faut entendre par « question nègre » le problème de l'identité noire. Éboué appartient à une famille qui a eu à se positionner dans le monde colonial et lui-même a rencontré le racisme à Cayenne dès l'école primaire. La question de l'assimilation pour cette population noire, même à Cayenne, doit être replacée dans ce contexte de domination, d'inégalité. Et quand Éboué arrive en Oubangui-Chari, dans un autre contexte, celui d'une colonisation violente avec un mépris encore plus fort pour des populations jugées « primitives », « sauvages », « arriérées », il a commencé à se poser des questions sur les populations qu'il administrait.

<sup>1084</sup> Maurice Delafosse (1870-1926) a commencé ses observations en Côte d'Ivoire en 1897, peu après son arrivée. En poste ensuite au Libéria, il rédige ses travaux de linguistique et d'ethnographie. En 1911, il fonde avec quelques amis, l'Institut ethnographique international de Paris et en avril, il fait paraître la *Revue d'ethnographie* pour recevoir les travaux de tous ceux qui sont intéressés par les populations africaines. Entre 1894 et 1911, six ouvrages sont publiés, trois sur des langues de la Côte-d'Ivoire, trois sur les populations et le territoire. Quand en 1909, un enseignement de l'ethnographie est créé à l'École Coloniale, il est détaché provisoirement à l'École Coloniale. On peut consulter à l'ASOM un cahier de cours de l'École coloniale, année 1921-1922 : « *Coutumes de l'AOF* ».

<sup>1085</sup> FCDG, F 22/4, dossiers 1 et 2.

bibliothèque contenait encore des ouvrages d'informations au moment où Brian Weinstein en a dressé l'inventaire : *Les peuplades de l'Oubangui-Chari – M'Bomou à l'époque des missions Liotard et Marchand, 1891-1901* offert à Éboué par le gouverneur Henri Bobichon ; un extrait du premier « *Journal de poste* » de Bangui (fondée en juin 1889), par Michel Dolisie, chef de poste ; des notes sur l'exploration de l'Oubangui entre 1884 et 1891<sup>1086</sup>. Il s'agit plus à cette date, de descriptions liées à la découverte de l'Oubangui que d'études scientifiques comme elles commencent à se pratiquer en AOF par les « gouverneurs ethnologues » comme Faidherbe, Delafosse, Labouret.

Ces recherches ne sont pas une pratique courante chez les administrateurs pour deux raisons. La fréquente rotation du personnel ne permet pas une étude approfondie sur un temps court et l'intérêt d'un travail scientifique n'est pas encore entré dans les mentalités des ministres ou du haut personnel administratif qui recherchent avant tout l'efficacité de leurs administrateurs et qui redoutent que ces recherches les détournent de leur travail. L'exemple de Maurice Delafosse<sup>1087</sup> est à cet égard significatif.

Delafosse est connu pour ses recherches et ses positions. C'est un humaniste imprégné du respect de l'homme et de la liberté. Il voulait faire comprendre et connaître les noirs à un moment où les colonies d'Afrique subtropicale ne suscitent plus grand intérêt. Delafosse s'est heurté à sa hiérarchie qui accepte mal son travail de recherche lequel est loin d'être

---

<sup>1086</sup> *Ibid.*, Le 1<sup>er</sup> voyage de Vangele dans l'Oubangui en avril 1884, le 2<sup>e</sup> voyage en 1886, le 3<sup>e</sup> voyage en 1887- 1888, le 4<sup>e</sup> voyage, en 1889 – 1891 ; le récit du voyage du lieutenant von Wiese de la mission Mecklembourg dans l'Oubangui et le Bahr-el-Ghazal, en 1911.

<sup>1087</sup> Le travail de recherche que mène Maurice Delafosse (1870-1926) est loin d'être apprécié : le 1<sup>er</sup> décembre 1913, le gouverneur général Ponty à Dakar note : « *M. Delafosse est chargé de cours à l'École coloniale et aux Langues Orientales. Je regrette souvent qu'il s'y croie trop indépendant en produisant, tant dans ses cours que dans ses articles de journaux et de revues, des opinions personnelles qui sont souvent contraires aux thèses que nous affirmons et que nous croyons devoir suivre* ». A partir de 1914, ses idées l'opposent à Blaise Diagne, ce qui lui attire pas mal d'ennuis. Delafosse ne partageait pas la position de Diagne sur l'assimilation. Il voulait apporter plus d'humanité dans l'administration de la Côte d'Ivoire et désirait être nommé de nouveau dans cette colonie : en juin 1919, Delafosse est nommé gouverneur 3<sup>eme</sup> classe et proposé pour être lieutenant-gouverneur en Oubangui-Chari. Sur le refus du GG de l'AEF, Angoulvant, Lamblin est nommé et Delafosse est mis à la retraite tout en conservant son poste à l'École coloniale.

apprécié. Delavignette le suggère quand il écrit<sup>1088</sup> : « à quelques pas de distance, Seignobos en Sorbonne professe que les Noirs sont de grands enfants et qu'ils n'ont jamais formé de nations ; Delafosse, à l'École Coloniale enseigne que ce sont des hommes et qu'à l'époque précoloniale ils fondèrent des empires ». Delafosse a réprouvé les méthodes brutales employées pour « pacifier » la Côte d'Ivoire ; il s'est opposé aussi aux exigences imposées à la population soumise par la force et livrée à l'action des mauvais chefs locaux<sup>1089</sup> .

En AOF, Delafosse a fait école. Il a rendu compte des travaux du Dr Jean Cremer, au Soudan français sur la langue Kasséna<sup>1090</sup>. Il en souligne « la conscience scientifique, la sûreté des méthodes ». Antérieurement à la recherche du Dr Cremer, l'administrateur du cercle de Ouagadougou, Fernand Froger<sup>1091</sup> a fait paraître en 1910 son ouvrage sur *La langue des Mossi* (dans la boucle du Niger). Félix Éboué, de retour de son premier congé passé en Guyane, rencontre Maurice Delafosse à Paris, en 1912. Il veut approfondir son savoir comme en témoigne la liste d'ouvrages de linguistique concernant l'Afrique Équatoriale Française<sup>1092</sup> que Delafosse lui a adressée et qu'il a complétée<sup>1093</sup>. En 1922, son long congé lui permet de suivre les cours donnés au Collège de France par l'abbé

---

<sup>1088</sup> Robert Delavignette, *Christianisme et colonialisme*, Fayard, 1960.

<sup>1089</sup> Maurice Delafosse, dans *Le Broussard*, dénonce le recours aux anciens « boys » des administrateurs et leur nomination comme chef, ce qu'il appelle « le régime des boys ».

<sup>1090</sup> Cremer Jean, *Matériaux d'ethnographie et de linguistique soudanaise*, Publiés par la société française d'ethnographie, Librairie orientaliste, Paris, 1924.

<sup>1091</sup> Froger Fernand (né en 1886- ) a eu une grande influence sur Fily Dabo Sissoko, seul noir dont la parole s'est faite entendre à Brazzaville par l'intermédiaire du gouverneur général Éboué.

<sup>1092</sup> FCDG, F 22/4, Lettre de Delafosse à Éboué, 23 novembre 1912 : « *Ci-dessus, mon cher camarade, vous trouverez les renseignements que je vous avais promis. [...]* ».

<sup>1093</sup> FCDG, *Ibid.*, dans la liste de livres établie par Brian Weinstein à partir des livres se trouvant dans la bibliothèque du gouverneur général, une trentaine d'ouvrages sont en rapport avec l'ethnographie et l'ethnologie.

Rousselot<sup>1094</sup>. Toujours en AOF les travaux de Gilbert Vieillard<sup>1095</sup> (sur le Fulbe et le Peul) ont été entravés par ses supérieurs. D'une façon générale, si un administrateur écrivait un rapport d'ethnologie, il était « frappé de tabou et enterré dans des dossiers profonds<sup>1096</sup> ».

Émile Merwart<sup>1097</sup> constitue un autre exemple d'administrateur passionné par l'ethnologie et qui a eu de nombreux démêlés avec son administration

Éboué s'est intéressé aux peuples Banda et Mandjia de sa circonscription mais aussi aux Sango, Baya, Banziri. Parce qu'il veut se faire accepter, écouter, comprendre sans le recours à un interprète, il se met à l'étude de leurs langues. L'administrateur en brousse est un homme de terrain ; l'ethnologue aussi. Il se fait observateur pour décrire les groupes ethniques et demandeur d'explications sur leurs cultures et leurs légendes. Dès septembre 1910, il recueille des coutumes banda chez les groupes M'Bre, Morouba et N'Gourra ; des coutumes civiles recueillies avec le concours de Katomari, le chef de la tribu des Moroubas ; avec Tere, le chef de la tribu des N'Gourra, et Mabono le chef et ancien chef de la famille M'Bre et de quelques autres notables.

En 1916, il termine un *Manuel des langues Banda, Baya, Mandjia et Sango* avec des notes grammaticales, des mots groupés d'après le sens, un vocabulaire. La partie dictionnaire a été mise au point avec la collaboration de ses collègues : Vendôme en 1909 quand ils étaient à Bouka et Simonin en 1910, quand ils étaient à Bozoum. Pour la transcription, il s'est servi de l'alphabet adopté par Delafosse dans son ouvrage de

---

<sup>1094</sup> FCDG, F 22/4. Le dossier 2 contient le cahier de cours annoté par Éboué. L'abbé Rousselot (1846-1924) était devenu un spécialiste de la phonétique expérimentale. Il a enseigné à l'Institut Catholique de Paris puis de 1920 à 1924, au Collège de France.

<sup>1095</sup> Gilbert Vieillard (1899-1940) a été administrateur en AOF entre 1926 et 1939. Il s'est révélé un excellent ethnologue remarqué par Théodore Monod.

<sup>1096</sup> RFHOM, LIV, 1967, p. 50 « *Delavignette et le service africain* ».

<sup>1097</sup> ANOM, EE II 1874/1. Émile Merwart (1869-1960) gouverneur de la Guadeloupe de 1913 à 1917, s'est intéressé aux populations Caraïbes; il fait acheter par la colonie le 1er février 1917 une partie du parc actuel, soit 2 200 m<sup>2</sup> couvrant la plupart des roches gravées du site. Nommé en AOF il a publié en 1923 : « *Archéologie africaine nigritique. Les royaumes pré-dahoméens de la Côte des Esclaves* ».

1904<sup>1098</sup>. Il transmet son travail par la voie hiérarchique. Le gouverneur de l'Oubangui-Chari juge qu'il présente « *un certain intérêt pour les fonctionnaires ou les colons* » de la colonie. A Brazzaville, le secrétaire général (Estèbe) répond en janvier 1917 : « *le travail est bien conçu, simple et pratique* » (...) « *il comble une véritable lacune. J'estime qu'avant de livrer son travail à l'impression, M. Éboué devra le retoucher et le compléter sur certains points* » (il suggère d'ajouter par exemple, des noms d'animaux, de plantes). Comme l'imprimerie nationale est débordée et que les fonds manquent, il est conseillé à Éboué de faire imprimer son ouvrage en métropole pendant son congé ; le gouverneur de l'Oubangui doit voir dans quelle mesure l'administration pourra contribuer par la suite à l'impression d'un « *travail dont elle retirera tout spécialement le bénéfice* ». Cet ouvrage réunit « *pour la plus grande commodité du fonctionnaire et du colon la grammaire et le vocabulaire des quatre principaux idiomes de l'Oubangui-Chari*<sup>1099</sup> ».

Le gouverneur de l'Oubangui-Chari, Lamblin, parle de « *l'utilité, pour un administrateur colonial, d'être ethnographe* » Henri Labouret<sup>1100</sup> lui, est plus affirmatif : « *l'administrateur colonial doit être ethnographe*<sup>1101</sup> ». On peut s'interroger : la haute administration et le ministère avaient-ils fini par voir dans ces travaux d'anthropologie, l'intérêt scientifique ou simplement un outil utile qui permettrait de bien gérer les affaires coloniales ? Il est certain que les supérieurs d'Éboué l'ont laissé poursuivre ses travaux<sup>1102</sup> ; c'est un point sur lequel il n'a pas eu à se heurter à sa hiérarchie ce qui n'avait

---

<sup>1098</sup> Maurice Delafosse, *Vocabulaire comparatif de plus de soixante langues parlées à la Côte-d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, 1904. Delafosse en 1916 est administrateur en chef, professeur à l'école des langues orientales et à l'École Coloniale.

<sup>1099</sup> ANOM, Dossier personnel d'Éboué. Appréciation du lieutenant gouverneur Lamblin, le 25 septembre 1919.

<sup>1100</sup> Henri Labouret (1878-1959), officier est devenu administrateur colonial en Côte d'Ivoire puis il s'est consacré entièrement à l'ethnologie. Il a publié des études sur les populations qui vivaient dans les régions qu'il a administrées. En 1926, il succède à Delafosse à l'École des langues orientales et à l'École coloniale où il assure des cours sur l'histoire, les langues africaines, les méthodes de recherche en matière d'ethnologie en insistant sur l'importance des monographies régionales. En 1935, il devient directeur de l'Institut international des langues et civilisations africaines.

<sup>1101</sup> *Ibid.*, p.25.

<sup>1102</sup> FCDG, F 22/4, dossier 2, Lamblin, le gouverneur de l'Oubangui-Chari lui envoie une lettre le 17 juillet 1928 : « *J'ai pensé qu'en raison de vos études antérieures et de votre grande connaissance des indigènes de*

pas été le cas pour Delafosse quelques années auparavant. Il se peut que les hauts fonctionnaires aient accepté ces études pour des raisons pratiques, en particulier si elles permettaient l'apprentissage des langues locales. Les travaux linguistiques des pères missionnaires Daigre et Tisserant étaient connus. L'un et l'autre ont travaillé sur les Banda comme Éboué ; ils ont publié l'un et l'autre, dictionnaire et grammaire banda. Dans son ouvrage sur *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, Éboué dit son regret que le Père Tisserant ne cite pas son *Manuel des langues Banda, Baya et Mandjia et Sango* paru en 1918<sup>1103</sup> ; par contre, il rend hommage au Père Daigre et reconnaît qu'il a recueilli depuis plus de quinze ans des notes « *qui sont à tous les points de vue remarquables, l'enquêteur étant incontestablement l'homme le plus qualifié en ethnologie et en linguistique banda*<sup>1104</sup>. »

Il est arrivé que son travail d'administrateur aide Éboué à compléter ses enquêtes<sup>1105</sup>. En janvier 1926, deux haches néolithiques ont été trouvées non loin du poste de Bangassou, en bordure de la rivière Pendé où on construisait une digue<sup>1106</sup>. Jamais la population n'avait encore vu d'objets semblables et elle voulait s'en débarrasser après des incantations rituelles tellement ces objets lui semblaient maléfiques. Il n'était donc pas possible de poursuivre des fouilles avec la population d'où la note de regret qu'Éboué adresse à l'administration d'autant plus qu'il signale l'existence de grottes très étendues « dont l'exploration pourrait être entreprise en même temps ». En 1929, en tournée entre Bambari et Kouango, Éboué reçoit un fragment de pierre gravée, seul reste d'un bloc qui avait été découvert par un administrateur précédent en 1922.

---

*la Colonie, vous étiez tout désigné pour être parmi les fonctionnaires susceptibles de favoriser l'Institut d'Ethnologie d'une utile contribution à cette étude. »*

<sup>1103</sup> Félix Éboué, *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, p. 10 : « *Bien que le Père Tisserant ait paru ignorer notre études des langues Banda, Baya et Mandjia et Sango...nous ne nous faisons nullement violence pour mentionner sa grammaire banda. Malgré les imperfections et les lacunes que nous-mêmes reconnaissons à notre travail- que des auteurs éminents ont d'ailleurs eu la bienveillance de signaler- nous nous contentons de trouver le procédé fort peu courtois et peu scientifique. »*

<sup>1104</sup> Félix Éboué, *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, p.26 sur le P. Daigre.

<sup>1105</sup>FCDG, F 22/4. La boîte 4 contient un cahier d'Éboué de six pages sur le travail de la pierre polie dans le haut Oubangui, extrait du *Manuel d'Archéologie préhistorique*, par Déchelette, 1908.

<sup>1106</sup>Félix Éboué, *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, p.14-23.

En 1930, il a eu à instruire en pays Banda, l'affaire Makondo qui concernait des membres d'une société secrète. Il a eu à présider le tribunal qui a jugé Makondo et plusieurs membres de la secte pour avoir autorisé l'exécution du frère de Makondo. Eboué a rédigé un petit fascicule qui est tiré à part pour l'administration à 150 exemplaires. Le gouverneur Prouteaux félicite Éboué<sup>1107</sup> :

*« J'approuve parfaitement votre conclusion : les sociétés indigènes d'initiés ont fixé leurs rites à une époque où les mœurs ne connaissaient pas la sensibilité que notre civilisation cultive et les sanctions étaient cruelles [...]. Mais nous ne devons pas nous voiler les buts véritables de ces associations : d'une part donner conscience aux jeunes générations de l'âme collective de la tribu et d'autre part inculquer les deux grands principes de morale sociale générale : l'obéissance aux chefs politiques et religieux et le respect du bien d'autrui. [...]. Vous avez parfaitement mis en lumière combien il serait désastreux de briser ces freins avant de leur avoir substitué ceux que notre civilisation préfère. »* Éboué avait écrit *« Tout est affaire de temps. Réprimons les crimes rituels, mais ne nous hâtons pas de traquer les sociétés secrètes tant qu'elles se consacreront à l'une de leurs tâches indispensables : le frein nécessaire apportés par des principes moraux, au déchaînement des instincts<sup>1108</sup>. »*

Ce texte est un des éléments qui servent à comprendre les idées d'Éboué et son intérêt pour l'ethnologie. René Maran écrit : *« il se penche un peu plus chaque jour sur ses administrés, s'applique, en se faisant une âme indigène, à mériter leur sympathie, leur amitié, leur confiance. Il se fait initier par eux, en bavardant avec les uns et les autres à cœur ouvert, à leur vie tribale, à leur travaux quotidiens, aux privilèges dévolus soit aux hommes, soit aux femmes, dans la société noire, pénètre...leurs us et coutumes, leurs croyances, leurs superstitions, leurs traditions familiales, leurs tabous, ce qu'ils consentent à lui révéler de leurs sociétés secrètes ».*<sup>1109</sup> L'affaire Makondo s'inscrit dans cet axe de sa pensée. L'exemple des haches préhistoriques en révèle un autre.

---

<sup>1107</sup> FCDG, F 22/4.

<sup>1108</sup> Félix Éboué, "Les sociétés d'initiés en pays banda", dans le *Bulletin de la société des recherches congolaises*, Brazzaville, imprimerie du gouvernement général, 1931, n°13, 15 pages, 1931.

<sup>1109</sup> René Maran, *op.cit.* p.21-22.

L'Oubangui recèle peu d'objets préhistoriques ; Éboué s'y intéresse parce qu'il se pose des questions sur l'origine des peuples qui occupent l'Oubangui. Il fait référence à plusieurs auteurs pour lesquels les populations actuelles de l'Afrique subsaharienne seraient des descendants de Noirs d'une civilisation avancée, « *une civilisation préhistorique nègre* <sup>1110</sup> ». Une question qu'il n'est pas le premier à poser et qui est resté longtemps une hypothèse de travail pour des archéologues et des ethnologues <sup>1111</sup>.

Le petit fascicule qui concerne l'affaire Makondo est important parce que, pour la première fois, Éboué insiste sur la nécessité du respect des cultures africaines en particulier, le rôle des sociétés secrètes. Il a marqué une étape dans l'évolution de sa pensée. Pour lui, ces coutumes prouvent que « *les sociétés indigènes* » ont une organisation et des règles « *qui imposent à tous le respect des lois morales et sociales* <sup>1112</sup> » et l'administrateur doit réfléchir avant de supprimer ce qui fonde l'éducation des individus. Il explique sa pensée dans ses publications qui suivent <sup>1113</sup>. En 1931, il profite de son passage à Paris pour faire connaître au Congrès International d'anthropologie et d'archéologie préhistorique qui se tient pendant l'Exposition Coloniale, son étude sur : « *Les sociétés d'initiés en pays banda.* » A un autre congrès, à Bruxelles, il présente une monographie de linguistique et d'économie sociale publiée en 1933 sous le titre de : *Les peuples de l'Oubangui-Chari*. C'est l'occasion pour lui non seulement d'apporter des connaissances scientifiques sur des peuples de l'Oubangui mais aussi de montrer que son travail de recherche sert à réfléchir sur la politique coloniale qui est préconisée et sur celle qu'il conviendrait d'appliquer à ces populations :

---

<sup>1110</sup> Félix Éboué, « *Les peuples de l'Oubangui-Chari* », Paris, Librairie Orientaliste, 1933, p.16-23.

<sup>1111</sup> On peut se reporter à un compte-rendu de Jean Leclant, "Égypte pharaonique et Afrique noire" à propos d'un ouvrage paru dans *Revue historique*, PUF, t. CCXXVII, avril-juin 1962 et à l'ouvrage de Raymond Mauny, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Fayard, 1971. Mauny évoque les travaux de Delafosse et surtout de Labouret (p.262) qui aurait fourni « les seules études sérieuses » sur les ruines du pays Lobi en Haute-Volta. Mauny s'intéresse à la préhistoire et à l'histoire ; il ne fait pas de référence à l'ethnologie.

<sup>1112</sup> Félix Éboué, « *Les peuples de l'Oubangui-Chari* », p.45.

<sup>1113</sup>. *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, essai d'ethnographie, de linguistique et d'économie sociale, Publications du comité de l'Afrique Française, Paris, 1933. La clef musicale des langages tambourinés et sifflés, Essai de linguistique musicale, Félix Éboué, gouverneur p.i. du Soudan, Koulouba, 1935.



« L'ethnologie n'a pas sa fin en soi ; tout ce qui touche à l'étude des races humaines doit avoir pour but la recherche des moyens susceptibles d'accélérer le rythme de l'évolution de l'homme dans la voie du progrès social, moral et matériel. » [...] « Au point de vue politique, les reconnaissances et l'installation se poursuivant avec succès, la prise de contact entraînait régulièrement la soumission de nombreuses tribus et les taches de dissidence étaient facilement réduites. Peut-être, dans notre hâte de rattraper un très long retard n'avons-nous pas toujours fait preuve de clairvoyance et avons-nous, à notre insu, émoussé l'autorité indigène en la divisant et en la morcelant à l'extrême, et avons-nous parfois imposé aux populations, comme chefs de tribu ou de Village, des personnages que les traditions locales indiquaient clairement d'écarter de ces fonctions. En ce qui concerne notamment la région des Sultanats du Haut Oubangui, il est possible que nous n'ayons pas compris tout l'intérêt de maintenir les Grands Chefs que les populations avaient subis, puis acceptés comme sultans. Deux doctrines se trouvaient alors en présence : celle du morcellement progressif après la mort de chaque sultan » et celle qui voulait « conserver le régime des Sultans, en l'améliorant et en le contrôlant de façon plus serrées<sup>1114</sup>. »

Ce texte, rédigé en juillet 1931 montre deux aspects de la pensée d'Éboué ; il s'inscrit dans le mouvement évolutionniste<sup>1115</sup> de son époque ; il croit en sa « mission civilisatrice » ; il administre pour apporter le progrès, pour contribuer à faire évoluer les populations colonisées ; son travail est un apostolat et il doit se consacrer à cette mission. Il est persuadé que pour être efficace, un administrateur doit connaître l'histoire, le fonctionnement des sociétés, leurs cultures. Son expérience l'a conduit à s'appuyer sur l'organisation existante incarnée par des chefs dont l'autorité est reconnue et qui doivent être *associés* à l'administration (ce qui peut laisser supposer une certaine part d'assimilation pour ces chefs).

---

<sup>1114</sup> Éboué Félix, « *Les peuples de l'Oubangui-Chari* », Paris, Librairie Orientaliste, 1933, p. 66-67.

<sup>1115</sup> Géraud M.O., Leservoisier O., Pottier R., *Les notions clés de l'ethnologie*, A. Colin, 2000 P.113-119. L'idée de l'évolution des sociétés humaines est déjà développée dans Turgot, (1749, *Les progrès de l'esprit humain*), Condorcet, (1793, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*) et Buffon. , Lamarck et Darwin imposent l'évolutionnisme en biologie et quand l'anthropologie apparaît au XIXe siècle, elle se situe tout de suite dans une perspective évolutionniste. Les ethnologues américains travaillent dans les réserves d'Indiens ; les ethnologues européens travaillent sur les peuples colonisés.. L'évolutionnisme apparaît même comme l'idéologie qui justifie la colonisation : les peuples colonisés sont en retard donc les Européens accomplissent une action civilisatrice d'où l'idée de « mission ».

C'est donc en suivant sa logique intellectuelle qu'Éboué souligne dans *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, la nécessité pour un administrateur d'être aussi un ethnographe. Il insiste sur l'ensemble de l'héritage culturel qu'il faut recueillir en particulier, les récits, les chants<sup>1116</sup>, les danses et le langage tambouriné. Éboué n'a pas découvert que le tam-tam constitue un mode de communication dans cette région de l'Afrique mais il est le premier à contribuer à une étude scientifique sur le langage tambouriné.

Entre 1915-1917, pendant la période de pacification et d'organisation du Kouango, les administrateurs, Éboué en particulier, n'eurent d'autres moyens de converser avec les Langbassi et les Yacpa que les tam-tams, en particulier le linga. Le linga est un instrument de musique en bois d'une seule pièce. Les messages sont transmis à l'aide de deux linga : le linga mâle et le linga femelle. La concordance parfaite entre le langage parlé et le langage tambouriné est apparue. La transmission de messages à très longue distance est possible à condition qu'il existe des postes intermédiaires pour les passer au lieu de destination. C'est ainsi qu'en 1920, un message fut passé de Bambari à un administrateur, Robert Hermine à Ippy soit sur 90 km de distance, pour lui annoncer la visite du gouverneur Lamblin qui arrivait le lendemain. Le message fut lancé à 10 h du soir ; il est arrivé à 2h du matin. L'usage du linga est entré alors dans l'administration soit pour convoquer un chef de village, avertir des déplacements de l'administrateur ou du médecin soit à l'inverse, pour prévenir d'un incident en brousse ou d'un mal qui s'était déclaré dans un village.

C'est Mme Grall, la femme du médecin capitaine chef du groupe sanitaire de Bambari qui a établi la correspondance entre la musique et la langue tambourinée : toutes les phrases tapées au linga par Mme Grall et notées sur son cahier de musique, jouées au violon, sont comprises des indigènes. Mme Éboué-Tell a répété l'expérience au piano pour le langage sifflé. Il était prouvé que le langage tambouriné permet de transmettre des messages verbaux. Le linga était le prolongement de la langue parlée ; le langage sifflé était le prolongement du chant. Félix Éboué et Mme Grall ont fait paraître deux petits articles en 1932 dans le dernier numéro de *La Revue du Monde Noir*<sup>1117</sup>. Cette étude sur les

---

<sup>1116</sup> Mme Éboué-Tell a recueilli 32 chants qui ont été étudiés et consignés dans un recueil. *Ibid.*, p.56-58.

<sup>1117</sup> *La Revue du Monde Noir*, n°6, 1932 rééd. 1992 : Félix Éboué, *La musique et le langage des Banda*, p.350-352 ; Jeanne Grall, *Le langage tambouriné des peuples d'Afrique*, p.353-355.

langages tambourinés est parue ensuite sous le titre : *La clef musicale des langages tambouriné et sifflés*<sup>1118</sup> ; Éboué la présente au XVI<sup>e</sup> Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique à Bruxelles, en septembre 1935. C'est Éboué qui a demandé à Mme Barat-Pepper<sup>1119</sup> et à son mari T. Pepper, chargés de mission de « linguistique musicale », de faire ce travail de notation. Le but de cette mission est la poursuite des études et enquêtes menées à Bambari en 1930 et au Soudan Français en 1935 sur les langages tambourinés et sifflés. Éboué rappelle qu'elle prolonge l'étude commencée en 1923, par l'administrateur Labouret<sup>1120</sup>. En pleine guerre, en 1942, l'enquête de linguistique musicale est reprise à la demande du gouverneur général Éboué, par M. et Mme Pepper, et étendue à d'autres ethnies<sup>1121</sup>.

L'intérêt scientifique des travaux d'Éboué a été reconnu par les ethnologues. Plusieurs articles en témoignent. En 1918, Éboué est devenu membre de la Société française d'ethnographie<sup>1122</sup>. A-t-il adhéré à la Société des Africanistes ? Cette société date de 1931 et le 1<sup>er</sup> numéro du journal de la Société des Africanistes ne porte pas mention de Félix Éboué comme membre de la Société<sup>1123</sup>. Par contre, elle rend compte de ses travaux dans sa publication, *Le Journal des Africanistes*<sup>1124</sup> ce qui est une marque de reconnaissance : le tome 5 mentionne, *Les peuples de l'Oubangui-Chari*, (juillet 1935, p. 292) ; le tome 6: *La clé musicale des langages tambourinés et sifflés* et *Essai de linguistique musicale* parus à Paris en 1935. (1936, p.276) ; le tome 15 (1945) mentionne l'ouvrage d'Éboué paru en

---

<sup>1118</sup> *La clef musicales des langages tambourinés et sifflés*. Essai de linguistique musicale, Soudan français, Editions de Koulouba, 1935.

<sup>1119</sup> FCDG, F 22/19. Mme Pepper était lauréate du Conservatoire national de musique de la ville de Paris.

<sup>1120</sup> Labouret, Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'AOF, 1923, n°1, p.120.

<sup>1121</sup> Pepper, M. et Mme, « Musique et pensée africaines », dans *Présence africaine*, n°1, décembre 1947.

<sup>1122</sup> Françoise Mari, Université des Antilles et de la Guyane, *F. Eboué en Oubangui-Chari*, Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n° 143-144, 2006. L'ouvrage d'Éboué sur *Les peuples de l'Oubangui-Chari* a été publié par la Société d'ethnographie de Paris dans son numéro 27 du 15 juillet 1933. Elle a été fondée en 1859.

<sup>1123</sup> Tous les numéros ont été vus entre 1931 et 1944; aucun ne porte mention d'Eboué comme membre.

<sup>1124</sup> Éboué a été présenté comme adhérent de la Société des Africanistes or cette la société savante date de 1931. Le 1<sup>er</sup> numéro du journal de la Société des Africanistes commence en 1931. Ce numéro ne porte pas mention de Félix Éboué comme membre de la Société.

1941 à Brazzaville : *Politique indigène de l'Afrique équatoriale française*. En 1935, la revue « Anthropos » publie un compte-rendu élogieux sur les travaux d'Éboué concernant la vie des Banda, leur langue parlée, tambourinée et sifflée. Labouret qui enseigne à l'École coloniale, correspond avec Éboué : ils échangent des notes, leurs publications. Éboué qui est au Soudan l'informe de ses intentions de poursuivre ses recherches, avec un ancien élève de Labouret, sur le langage tambouriné chez les Mossi et les Bobo et le langage sifflé chez les Gourounsi<sup>1125</sup>.

C'est en 1931 qu'Éboué rencontre plusieurs fois Louis Marin<sup>1126</sup> qui est de ceux qui pense que la connaissance de l'anthropologie doit permettre d'améliorer les relations entre les hommes. La reconnaissance du sérieux et les remarques de certains spécialistes fondent la validité des travaux d'Éboué mais son objectif n'est pas seulement scientifique ; pour lui, l'enjeu est politique : *la connaissance des cultures africaines doit servir dans le cadre de l'administration coloniale et pour les Africains eux-mêmes*.

Son travail l'a amené à se faire une opinion précise sur les notions d'assimilation et d'association.

Dès la décennie 1920, la position d'Éboué s'affirme nettement. Les populations des Antilles-Guyane<sup>1127</sup> sont liées depuis plus de trois siècles à la France. Pour Éboué, il est temps d'obtenir pour elles l'application des mêmes lois qu'en métropole. Pour les populations d'Afrique noire, la situation est différente. Colonisées depuis quelques décennies, elles ont un passé, une histoire, une organisation politique, économique, sociale, une culture qui sont encore présentes. Même si Éboué continue à penser que la colonisation est venue faire rattraper leur différence de niveau, il commence à s'apercevoir qu'une politique assimilationniste présente des dangers, qu'elle risque d'être rejetée

---

<sup>1125</sup> FCDG, F 22/4, dossier 1 et Kawada Junzo, « Le panégyrique royal tambouriné mosi : un instrument de contrôle idéologique » dans la *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LXVIII, 1981, n<sup>os</sup> 250-251-252-253.

<sup>1126</sup> En 1893, Louis Marin devient membre de la Société d'ethnographie, fondée par Claude Bernard en 1853. C'est en 1895 qu'il fait au Collège des Sciences Sociales et à l'École de Sciences Politiques, son premier cours d'ethnographie. Il a poursuivi ses cours jusqu'en 1935. En 1923, il est devenu directeur de l'École d'Anthropologie fondée par Broca en 1876. Voir *Louis Marin*, l'ouvrage rédigé par sa femme.

<sup>1127</sup> Aucun papier ne montre son intérêt pour les Amérindiens de Guyane ou les Caraïbes des Antilles et son milieu familial réclamait l'intégration, voire l'assimilation pour les descendants d'esclaves.

violemment et il développe pour l'Afrique, une position associationniste en s'appuyant sur « *l'élite des chefs et des notables* ». Les cultures africaines doivent être connues, reconnues, valorisées. L'appropriation de sa propre culture doit permettre à celui qui en est détenteur ou héritier, de construire sa propre identité et de trouver place dans le champ social en toute légitimité. C'est tout l'enjeu de la « question noire ».

### **II.1.2.Éboué et les courants liés à la «question nègre»<sup>1128</sup>.**

L'idée panafricaine est née en Amérique du Nord et dans les Caraïbes au XIX<sup>e</sup> siècle. Le mouvement panafricain veut établir des liens entre les noirs. Il émerge lors de la conférence panafricaine de Londres en 1900, premier rassemblement d'hommes noirs autour de dirigeants noirs Anténor Firmin, Benito Sylvain, Sylvester Williams. Le terme « Pan-African » est employé à cette occasion pour la première fois. Les problèmes rencontrés par les Noirs, des États-Unis à l'Afrique du Sud sont évoqués et la conférence se termine par une « Address to the Nations of the world » avec la phrase « Le problème du XX<sup>e</sup> siècle est celui de la question de couleur » (the problem of the colour line) reprise par Du Bois en 1903 dans *Armes noires* : « *Le problème du XX<sup>e</sup> siècle est celui de la question de couleur, des relations entre les races d'hommes les plus foncées aux plus claires, en Asie et en Afrique, en Amérique et dans les îles de l'océan*<sup>1129</sup> ». L'adresse se terminait par un certain nombre de recommandations et de demandes adressées aux grandes puissances.

En 1919, grâce à l'appui de Clemenceau,<sup>1130</sup> se tient à Paris le premier congrès panafricain<sup>1131</sup> organisé par W.E.B. Dubois<sup>1132</sup> et Blaise Diagne. Le gouverneur Maurice Delafosse est présent. A cette date, Éboué est en Oubangui mais n'a pu ignorer ce congrès. Peut-être même, a-t-il eu connaissance de certaines phrases d'un texte publié lors du

---

<sup>1128</sup> En 1893, le député guadeloupéen (1881 à 1906), Gaston Gerville-Réache préconise de « réhabiliter le nom de nègre » préférable à tout autre. Cité par O.D. Lara, *Caraïbes en construction*, vol. 2, p.1021.

<sup>1129</sup> Cité par Lara Oruno D., *La naissance du Panafricanisme. Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au XIX<sup>e</sup> siècle*. Maisonneuve et Larose, 2000, p.244.

<sup>1130</sup> Philippe Decraene, *Le panafricanisme*, QSJ ? 1959.

<sup>1131</sup> Cinq congrès panafricains se sont succédés de 1919 à 1945.

<sup>1132</sup> W.E.B. Dubois (ou Du Bois) est né aux États-Unis en 1868 et décédé au Ghana en 1963. Mulâtre, il étudie la philosophie à Harvard et est le premier non blanc détenteur d'un doctorat. Il a mené une carrière d'enseignant dans plusieurs universités. Il est considéré comme un des pères du panafricanisme. Dès 1903, dans son livre *Armes noires*, il dénonce la situation faite aux noirs des États-Unis.

congrès <sup>1133</sup>: « *Les indigènes seront admis progressivement à participer à la gestion de la chose publique au fur et à mesure de leur développement intellectuel.* » En 1921, le deuxième congrès panafricain qui s'ouvre à Londres, aboutit à reconnaître que « *la race noire a une civilisation* » et aussi « *des collectivités arriérées* » mais il réclame la reconnaissance aux Nègres des droits égaux à ceux des Blancs.

Les débuts du panafricanisme ont représenté « *une phase de prise de conscience des problèmes et des difficultés dus à l'existence de la traite négrière, du système esclavagiste, de la colonisation en cours et du racisme des Blancs, Européens et nord-américains* <sup>1134</sup> ». Dans les années 1920 ce mouvement vise non pas au soulèvement politique mais à dénoncer la situation faite aux noirs américains puis aux noirs en général et la représentation du noir comme un être inférieur, sans culture, sans moralité, sans conscience. Il milite pour que les noirs prennent conscience de leur origine, de leur identité, de leurs droits et en cela, la connaissance des mondes africains doit les aider. Ils doivent se battre pour faire admettre leurs cultures. C'est la position défendue dans les années 1920, par les intellectuels noirs américains et haïtiens dont Price-Mars <sup>1135</sup>.

En France, les députés qui ont participé au panafricanisme sont Diagne, Candace, Boisneuf. Ils sont aussi des francs-maçons et leur réflexion a ajouté une influence universaliste au mouvement : le Noir ne peut se résumer à une image dévalorisante puisqu'il est l'égal du Blanc et pour eux, l'assimilation est naturelle ; elle conduit certains à accepter l'association capital-travail (le blanc apportant son capital; le noir, sa force de travail) alors que les travailleurs n'ont pas les mêmes droits dans les « vieilles colonies » que ceux de la métropole. Une opposition apparaît déjà entre les partisans de l'assimilation se réclamant du schoelchérisme et les « nègres » radicaux qui rejettent cette idée.

---

<sup>1133</sup> C'est le point de vue suggéré par la troisième commission du colloque qui s'est tenu à l'École Militaire le 10 janvier 1985. ANOM, 3ème commission du colloque de janvier 1985, *Félix Éboué et les identités culturelles*.

<sup>1134</sup> Ibid. Lara Oruno D., *La naissance du Panafricanisme. Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au XIXe siècle*. Maisonneuve et Larose, 2000, p.313.

<sup>1135</sup> Price Mars Jean, 1876-1969, médecin et ethnographe haïtien. Ses conférences ont été publiées en 1928 dans son ouvrage, *Ainsi parla l'oncle*, dans lequel il défend la culture créole et la réhabilitation du vaudou.

A Paris, Aimé Césaire, Gontran Damas<sup>1136</sup> et Léopold Senghor<sup>1137</sup> reprennent ces débats identitaires dans un courant littéraire qui prend le nom de « négritude ». Après la publication du roman de Mac Kay<sup>1138</sup> en 1929, Senghor exprime cette idée que le mouvement de la négritude « *au sens général du mot, - en tant que découverte des valeurs noires et la prise de conscience pour le nègre de sa situation- est né aux États-Unis d'Amérique* ». La notion se définit<sup>1139</sup> comme un mouvement nègre initié par des intellectuels noirs (Damas, Césaire, Senghor) et pour Césaire, « *la négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, de notre histoire, de notre culture.* » D'où l'importance pour un noir de connaître son histoire et les cultures qui ont trait à son origine. Le travail d'ethnographie de Félix Éboué s'inscrit donc aussi dans ce mouvement.

L'intérêt d'Éboué pour cette question a été stimulé en 1931 (avant d'être nommé en janvier 1932, secrétaire général de la Martinique). Pendant son congé, il a passé beaucoup de temps avec René Maran qui a noué des contacts nombreux avec les cercles de la Martinique et qui introduit Éboué dans le réseau des sœurs Nardal, une famille créole réputée. Éboué y côtoie des intellectuels qui défendent les cultures africaines. Ces courants culturels se sont développés à la fin de la guerre 1914-1918, avec l'action des noirs des États-Unis, des Caraïbes, de l'Afrique. Éboué connaissait les activités de Diagne qui est lié à Candace, fondateur en décembre 1921 de l'Association panafricaine chargée de promouvoir la race noire. Avec Maran, Candace anime à partir de 1923, un mouvement noir assimilationniste<sup>1140</sup>.

---

<sup>1136</sup> En 1932, Gontran Damas s'inscrit à l'Institut d'ethnologie où il est l'élève de Marcel Mauss ; c'est Félix Éboué qui l'avait présenté au professeur Paul Rivet.

<sup>1137</sup> Léopold Sédar Senghor, arrive à Paris en septembre 1928 et s'inscrit au lycée Louis-le-Grand en hypokhâgne. Césaire connaît Gontran Damas depuis le lycée Schoelcher de Fort-de-France, et c'est à Louis le Grand qu'il rencontre Senghor à la rentrée scolaire de 1931.

<sup>1138</sup> Mac Kay, *Banjo*, 1929, trad. Michel Fabre, 1933.

<sup>1139</sup> Dictionnaire encyclopédique Désormeaux, (Antilles-Guyane), p. 1788-1793. Senghor et Césaire sont les premiers à s'approprier le mot et Césaire l'utilise pour la première fois en 1939, dans son œuvre, *Cahier d'un retour au pays natal*.

<sup>1140</sup> Lara Oruno D., *De l'Oubli à l'Histoire. Espace et identité caraïbes*, Maisonneuve et Larose, 1998, p.249-250.

Léopold Sédar Senghor était un habitué de la famille Diagne. A Paris, il dînait souvent chez eux et reconnaissait « qu'il avait fait l'école politique chez les Diagne. » Éboué et Senghor se sont-ils rencontrés chez Diagne quand il arrive en congé<sup>1141</sup> ou chez les sœurs Nardal chez lesquelles René Maran l'entraîne. Éboué a fréquenté leur salon littéraire<sup>1142</sup>, un lieu de rencontre entre des intellectuels noirs et blancs<sup>1143</sup>. C'est donc à un homme dont elle connaît les idées que Paulette Nardal s'adresse en mai 1933 quand, Éboué est devenu à la Martinique gouverneur par intérim, elle lui demande d'autoriser le directeur la construction d'un immeuble destiné au sanatorium des petits du Foyer des orphelins.

Andrée et Paulette Nardal, avaient poursuivi leurs études en France et étaient en relations avec des intellectuels antillais, français, africains et afro-américains. Elles avaient ouvert un salon littéraire à Paris et participé à la fondation de *La Revue du Monde noir*,<sup>1144</sup> une revue d'un ton modéré (elle bénéficiait d'une subvention du ministère des Colonies), où Africains et descendants d'Africains pourraient publier, faire connaître tout ce qui concerne la civilisation nègre. C'est aussi un lieu de réflexion, de contradiction où l'ethnologie africaine n'est pas absente des débats. Jules Monnerot y collabore tout comme Félix Éboué qui fait paraître un conte banda : *Les éléphants et les hippopotames*<sup>1145</sup>.

En 1932, Éboué devient secrétaire général de la Martinique. *La Revue du Monde Noir* cesse de paraître ; une autre revue, plus orientée, lui succède d'influence communiste et surréaliste : *Légitime défense*,<sup>1146</sup> (son nom est emprunté à André Breton). A la

---

<sup>1141</sup> Félix Éboué arrive à Paris au début de son congé en mars 1931.

<sup>1142</sup> Paulette Nardal, 1896-1985, est la fille de Paul Nardal, le premier ingénieur noir de la Martinique et l'aînée de sept sœurs. Devenue institutrice, elle quitte l'île pour s'inscrire à la Sorbonne. Après l'agrégation, elle opte pour le journalisme et s'engage dans le mouvement du renouveau de la culture afro-américaine. Elle tient un salon avec une de ses sœurs, Andrée, dans leur appartement de Clamart. Elles y reçoivent les écrivains de la négritude et des intellectuels blancs. Paulette Nardal est la secrétaire de la revue et six numéros sortent de 1931 à 1932.

<sup>1143</sup> Se côtoient Damas, Senghor mais aussi Félix Éboué, René Maran, Price-Mars et l'ethnologue africaniste Léo Frobenius (1873-1938).

<sup>1144</sup> *La Revue du Monde noir* est parue du 20 novembre 1931 au 20 avril 1932.

<sup>1145</sup> *La Revue du Monde noir*, Paris, rééd. Jean-Michel Place 1992, p.167-168.

<sup>1146</sup> A la *Revue du Monde Noir*, jugée trop conciliante, des étudiants antillais oppose une nouvelle revue, *Légitime Défense*, parue le 1<sup>er</sup> juin 1932. Sous la plume de Etienne Léro, René Ménil et Jules Marcel Monnerot, cette revue se veut plus agressive, contestataire et d'obédience ouvertement marxiste. Quand cette



Martinique, à Fort-de-France, la revue est très mal accueillie et le gouverneur par intérim, Félix Éboué est accusé de laxisme à l'égard des auteurs Etienne Léro, René Ménéil, Jules Marcel Monnerot, Pierre Yoyote. La publication ne parut pas dangereuse à Éboué. La revue se limita à un seul numéro et fut suivie en 1935, par *L'Étudiant noir*<sup>1147</sup>, organe de l'Association des Étudiants Martiniquais et plus contestataire. Damas est le secrétaire de rédaction ; Césaire est le rédacteur en chef ; L. S. Senghor et le fils aîné d'Éboué, Henry, collaborent. (Maran y a donné un article). Tous s'accordent sur le fait qu'il faut accepter la couleur de son épiderme pour être soi-même mais tous ne partagent pas la même attitude : certains acceptent de concilier culture africaine et culture française (et même cultures gréco-latines pour Éboué et Maran) ; on peut être Français et noir de peau ; d'autres « cherchent une synthèse entre l'assimilation et le désir d'émancipation<sup>1148</sup> » (pour Senghor « assimiler, oui ; être assimilé, non. ») ; d'autres rejettent le référent français comme le référent africain. L'assimilation est inacceptable : « *Il est donc vrai que l'assimilation, née de la peur et de la timidité finit toujours dans le mépris et dans la haine et qu'elle porte en elle les germes de lutte : lutte du même contre le même, c'est-à-dire la pire des luttes. C'est pour cela que la jeunesse noire tourne le dos à la tribu des Vieux. La tribu des Vieux dit : "assimilation", nous répondons résurrection<sup>1149</sup> !* » D'autres encore, aux Antilles cherchent une autre voie : « *Le Martiniquais n'est pas plus Nègre que Blanc et n'a à ce titre, pas plus de raison de s'attacher à l'Afrique qu'à l'Europe*<sup>1150</sup> ».

Félix Éboué participe à sa manière à tous ces débats interconnectés avec la colonisation, la Première Guerre mondiale, le rôle et la place des noirs dans les sociétés, débats qui sont le reflet d'interrogations nouvelles. Il porte sur les noirs son regard

---

revue arrive à la Martinique en juillet 1932, Éboué est gouverneur par intérim et il est accusé par Gerbinis, après son retour, de ne pas avoir pris une position ferme pour la faire condamner. La revue se limita à un seul numéro.

<sup>1147</sup> Dans la nouvelle revue, *L'Étudiant noir*, trois positions s'affirment : Césaire et Senghor s'opposent sur l'assimilation et une troisième voie propre aux Antilles apparaît (avec Sainville). Parmi les collaborateurs de la revue figure le fils aîné d'Éboué, Henry.

<sup>1148</sup> Buata Malela, *Les écrivains afro-antillais à Paris (1920-1960). Stratégies et postures identitaires*, Paris, Karthala, 2008, p.130.

<sup>1149</sup> Césaire Aimé, « Nègreries. Jeunesse noire et assimilation » dans *L'Étudiant noir*, n°1, 1935, p.3. Cité par Buata Malela, *Ibid.* p.130.

<sup>1150</sup> Cité par Buata Malela, faisant référence à Léon Sainville et Gilbert Gratiant. *Ibid.* p.132.

humaniste qui cherche à comprendre leur situation, leur problème. Un administrateur comme Maurice Delafosse avait eut la même attitude et pensé déjà que l'ethnologie apporterait un élément de réponse. Des hommes politiques se sont investis dans la lutte pour sortir les noirs de la mise à l'écart, du dénigrement, des attaques racistes dont ils étaient victimes : Légitimus, Diagne, Candace, Lémery, Boisneuf, Delmont, Lagrosillière, Satineau, Monnerville qui ont tous chacun en leur temps porté au Parlement, au barreau, dans la création littéraire, le combat. Éboué les connaît tous et c'est dans tous ces courants qu'Éboué a puisé des éléments pour trouver sa voie : il n'est pas un homme politique (comme Diagne) ; il n'est pas un écrivain (comme Maran), il n'est pas un avocat (comme Monnerville) : il est un administrateur qui sait que sur le terrain quotidien, les droits des noirs sont bafoués. Son chemin est tracé : il doit puiser dans son travail la volonté, l'autorité, le pouvoir d'être un administrateur novateur et même par certains aspects, un précurseur et un pionnier pour faire avancer la cause des noirs.

### **II.3. Félix Éboué et la politique coloniale.**

Félix Éboué s'est fixé très rapidement au début de sa carrière ses propres objectifs de la politique coloniale, des rapports que l'administrateur devait établir entre lui et les populations. A-t-il eu des idées originales par rapport à ses contemporains ?

#### **II.3.1. Les idées de ses contemporains.**

Le débat sur la politique coloniale est une question qui s'est posée dès les débuts de la colonisation. Ce qu'on a appelé « la politique indigène<sup>1151</sup> » comprend des points de vue différents selon que l'on considère les « vieilles colonies » et les nouvelles colonies.

Dans les vieilles colonies, la mainmise sur les terres et sur le commerce s'est accompagnée de la déportation de populations d'Afrique et de leur mise en esclavage. Libérés, devenus des citoyens, les droits de ces populations restent différents et toute la vie politique, économique, sociale reste imprégnée de l'ancien système esclavagiste. Dans les nouvelles colonies, en particulier en Afrique, la colonisation s'est caractérisée sur le terrain par l'accaparement de terres, la spoliation, le massacre ou l'asservissement des habitants.

---

<sup>1151</sup> La « politique indigène » désigne « l'attitude à avoir envers les hommes d'une autre race ». H. Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, A. Colin, 1953, p.71.

Cela n'empêche pas le ministre Clémentel d'adresser ses instructions en 1906 à Gentil qui gouverne le Congo français : « *Ce n'est pas uniquement en effet dans un but mercantile que nous avons pris possession de ces vastes territoires. En nous y établissant, nous avons contracté le devoir de faire accéder peu à peu vers un idéal plus élevé les populations primitives qui les habitent* ». A des conceptions mercantiles, s'ajouteraient des idées humanistes ? C'est là un credo assez courant, le paradoxe ne choquant pas beaucoup à une époque où les réalités coloniales sont méconnues. Rares sont ceux qui comme Paul Louis, reprenant des textes de socialistes du XIXe siècle, condamnent la colonisation<sup>1152</sup> : « *La domination européenne, implantée par la force, ne se maintient que par la force* » [...]. « *C'est la bourgeoisie qui en bénéficie de toutes les façons* » [...] *Le colonialisme*<sup>1153</sup> *ne jette pas seulement les nations qui se sont livrées à son étreinte, dans les campagnes continues sur les sols lointains ; il ajoute une menace de guerre plus générale, plus immédiate, à toutes celles qui assaillent déjà l'humanité.* » En 1897, le gouverneur général de l'Indochine, Lanessan, avait publié<sup>1154</sup> son point de vue : « *les violences des colonisateurs sont très courantes* », « *les fonctionnaires doivent connaître et tenir compte des coutumes, des lois, la religion, l'organisation familiale et sociale sinon, leur introduction a pour conséquence de heurter leurs idées et de nous faire envisager non comme des bienfaiteurs comme nous en avons la prétention, mais comme des ennemis et des destructeurs de tout ce que les peuples ont de plus sacré.* » ; « *je poserai tout de suite en principe que le devoir de la métropole est de conserver aux gouvernements indigènes le plus possible d'autorité sur les populations.* »

Sous l'influence de Chailley-Bert<sup>1155</sup>, de Gallieni, de Lyautey, de Jaurès même, une position nuancée se développe : les colonies sont diverses, les hommes sont différents ; il ne peut y avoir de politique coloniale unique. L'économie doit être développée mais il faut

---

<sup>1152</sup> Paul Louis, (1872-1955), socialiste. *Le colonialisme*, Paris, 1905, Chapitre VII.

<sup>1153</sup> Le mot « colonialisme » n'apparaît dans aucun dictionnaire avant 1931 : « Nom sous lequel les socialistes désignent, en la condamnant, l'expansion coloniale qu'ils considèrent comme une forme d'impérialisme, issu du capitalisme capitaliste. » Cité par Denis Lefèbvre, *Le socialisme et les colonies* : « Nom sous lequel les socialistes désignent, en la condamnant, l'expansion coloniale qu'ils considèrent comme une forme d'impérialisme, issu du capitalisme. ».

<sup>1154</sup> J.L. de Lanessan, *Principes de colonisation*, Paris, F. Alcan, 1897, p.49-p.249-p.92.

<sup>1155</sup> Chailley-Bert, *Dix années de Politique coloniale*, Paris, A. Colin, 1902.

s'appuyer sur « les indigènes » et leur apporter la médecine et l'enseignement. Ce que le gouverneur général Martial Merlin résume en 1910 : « *C'est un droit que nous avons d'aller chez ces peuples, nous avons le droit d'occuper leurs terres, mais immédiatement, l'exercice de ce droit nous impose vis-à-vis d'eux des devoirs que nous ne devons à aucun instant perdre de vue*<sup>1156</sup> » ce qui ne l'empêche pas de couvrir une politique de répression. Peu à peu les institutions locales sont détruites ; les grands chefs sont, à quelques exceptions près, tous remplacés et ne sont conservés que « *des chefs de province, de canton, de villages,...dépourvus d'autorité et d'initiative. Pourtant il ne semblait pas impossible de sélectionner de véritables élites coutumières, de les éduquer et de leur confier des commandements à leur mesure.* » En AEF, les gouverneurs généraux Augagneur et Antonetti reprennent en les modifiant à peine, les propos de Martial Merlin. Deux raisons peuvent être avancées : le choix par les gouvernements depuis 1912 d'une politique assimilatrice qui n'a jamais été remise en question et l'ignorance des députés de l'histoire passée des colonies françaises.

En AOF, en 1917, la circulaire du gouverneur général Van Vollenhoven a voulu modifier la politique coloniale, en vain. Le ministre des Colonies, Albert Sarraut en 1924, maintient que la colonisation doit profiter aux Européens comme aux autochtones. Il avance une nouvelle politique coloniale qui tente de résoudre les contradictions avec une théorie sur l'association. Le colonisateur peut toujours apporter le progrès tout en laissant espérer des réformes structurelles. Dans cette optique, il s'agit de former des élites indigènes pouvant devenir citoyens, de décentraliser l'administration, de créer des industries, de commercer avec l'étranger<sup>1157</sup>. La question est reprise en 1932 par le gouverneur général Brévié. « *Depuis, de nombreux arrêtés locaux ont essayé de fixer le statut du commandement indigène en AOF de 1934 à 1946 ; un projet de loi sur le statut des chefs en Afrique noire a été déposé devant le Parlement en 1949. La solution est toujours en instance.* ».

Le Front populaire se veut novateur. Léon Blum se place dans la droite ligne de Jean Jaurès : il est partisan de réformes et partisan d'un socialisme *A l'échelle humaine*

---

<sup>1156</sup> Discours du gouverneur général Martial Merlin du 9 mars 1910 au dîner de l'Union coloniale, cité par Henri Brunshwig, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français, 1871-1914*, Paris, A. Colin 1960, p.176.

<sup>1157</sup> Odo Georges, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Encyclopédie maçonnique, 2001.

comme il l'écrit en prison en 1941. L'idée de l'humain et de l'universel doit être au cœur de toute action politique<sup>1158</sup>. Dans le gouvernement, deux hommes qui partagent ces idées, sont chargés des questions coloniales : Marius Moutet, le ministre socialiste des Colonies et Maurice Viollette, ministre d'État, radical et ancien gouverneur de l'Algérie (1925-1927). Depuis 1922, Marius Moutet est connu pour avoir dénoncé les abus coloniaux à la Chambre et à la Ligue des Droits de l'Homme dont il est un des avocats ; Maurice Viollette est depuis longtemps favorable à des réformes y compris politiques. Léon Blum, est plus modeste. Il recommande seulement à ses ministres d' « *extraire du fait colonial, le maximum de justice sociale et de possibilités humaines*<sup>1159</sup> » mais avec quelle politique coloniale et quels moyens ? Charles André Julien<sup>1160</sup> avait écrit le 22 mai 1936 : « *Aucun parti n'a établi de doctrine coloniale cohérente* ». Félix Éboué, lui aussi est partisan de réformes : il ne conteste pas la colonisation ; il en conteste la forme et les moyens.

Pour les vieilles colonies, Éboué reste favorable à l'alignement sur la législation de la métropole. Il appartient à un milieu où la question de la politique coloniale dans les vieilles colonies s'est centrée autour de trois mots : intégration, assimilation, départementalisation. Au-delà des différences sociales et économiques qui existent entre les trois « vieilles colonies » d'Amérique, la question de l'égalité des droits se pose dans les trois territoires. Après 1848, tous les habitants sont devenus des citoyens sans avoir tous les mêmes droits et ces droits restent différents de ceux des citoyens de la « mère patrie ». La réalité coloniale continue à reposer sur l'inégalité des races et le préjugé de couleur. Une longue lutte commence qui revendique l'égalité juridique et civique, « l'assimilation » qui ferait des habitants, des citoyens à part entière. Cette revendication s'appuie sur l'espoir que la III<sup>e</sup> République peut installer dans les vieilles colonies cette égalité des droits. Pour les colonies de l'AEF et de l'AOF, il est anti-assimilationniste.

---

<sup>1158</sup> Cité par Castagnez-Rugiu Noëlline, *Histoire des idées socialistes*, La Découverte, 1997, p.100-101.

<sup>1159</sup> G. Lefranc, *op.cit.* p.302 et 304.

<sup>1160</sup> Charles André Julien (1891-1991). Historien spécialiste du Maghreb et homme politique. En 1917, il est le président de la Ligue des Droits de l'Homme. En 1920, il est élu conseiller général socialiste d'Oran. En 1936, il devient le collaborateur de Léon Blum et appartient à son Secrétariat général.

### II.3.2. Les idées d'Éboué sur la politique coloniale.

Quand Éboué arrive à la Martinique en 1932, il veut lutter contre le préjugé de couleur et obtenir un fonctionnement plus juste de la société mais son action est limitée : il ne peut agir que lorsqu'il exerce l'intérim du gouvernorat. Bousculer les mentalités s'est avéré « révolutionnaire » et mal supporté par ceux qui sont au sommet de la hiérarchie sociale qui ont obtenu son rappel.

A la Guadeloupe en 1936, Éboué arrive en gouverneur. Nulle part ailleurs il n'a prononcé autant de discours pour exprimer ce qu'il pense. A travers eux, on peut dégager sa philosophie, son but et ses moyens d'actions. Il a été appelé pour administrer une colonie dans laquelle le gouverneur était intervenu régulièrement dans la vie politique, réquisitionnant l'armée, n'hésitant pas à faire tirer sur les électeurs. Éboué veut rétablir l'ordre social, installer « un État de droit ». Il déteste le préjugé de couleur, la fraude, le mensonge, la manipulation. « *Je suis venu en Guadeloupe dans le but d'obtenir que votre situation soit rendue décente* ». « *Je sais qu'on a commis des injustices, mais vous savez que je les répare en ce moment*<sup>1161</sup>. » Il veut faire respecter les droits des travailleurs comme ils sont appliqués en métropole : il veut le respect du Droit<sup>1162</sup>, le respect de l'égalité contre le racisme : « *La Guadeloupe fait partie de l'“imperium” français au même titre que toutes les provinces et ses enfants, une fois de plus, doivent prouver que le même sang coule dans les veines de tous les fils de France*<sup>1163</sup>. » Il veut stimuler la jeunesse pour qu'elle garde « *ses qualités essentielles : l'indépendance, la fierté, l'orgueil, la spontanéité, le désintéressement*<sup>1164</sup> ». Il faut qu'elle « joue le jeu ». « *Jouer le jeu c'est être désintéressé. [...]* ».

Éboué lutte pour qu'à ses compatriotes soient reconnus comme aux autres Français de métropole les mêmes droits, les mêmes devoirs, sans discrimination. Il veut le respect

---

<sup>1161</sup> ANOM, Fonds Moutet, discours de décembre 1936 devant les ouvriers en grève de l'habitation La Boucan.

<sup>1162</sup> ASOM, Brochure, discours du 4 octobre 1937 à l'Audience solennelle de la Cour d'Appel de la Guadeloupe et Dépendances pour la rentrée des Cours et des Tribunaux.

<sup>1163</sup> ASOM, *Ibid.*, discours à l'ouverture des travaux de l'assemblée générale de l'Union des anciens combattants de la Guadeloupe, 7 février 1937.

<sup>1164</sup> 1<sup>er</sup> juillet 1937, le plus célèbre discours d'Éboué prononcé à la distribution des prix du lycée Carnot

des libertés républicaines. Il veut le respect des lois sociales l'augmentation des salaires, du droit de grève, de la reconnaissance des syndicats. Il veut arriver à faire son travail dans la paix sociale pour se consacrer à développer l'économie, redresser le budget pour construire des écoles, des routes, des bâtiments, pour améliorer les services de santé et d'hygiène.

Dès son arrivée, le nouveau gouverneur prononce deux discours où il répète que pour travailler, pour résoudre les problèmes, il a besoin de « *l'union de tous, de la collaboration de tous les éléments de la population* » et que « *tous peuvent être assurés de son impartialité*<sup>1165</sup> ». Aux conseillers généraux, quelques jours plus tard, il en appelle à « *une collaboration qui doit par la confiance réciproque aboutir à la conjonction de notre labeur* ». « *J'appliquerai les principes directeurs d'une saine administration qui sont : Légalité, Neutralité, Équité*<sup>1166</sup> ». Aux ouvriers de l'usine de La Boucan<sup>1167</sup>, il demande de maîtriser leur colère et d'accepter de discuter. La discussion, l'arbitrage ont toujours été un moyen préférable à l'emploi de la force : « *Je n'appellerai pas la gendarmerie, car ce qu'on veut, c'est faire couler le sang. Et je vous le dis avec tout l'amour que je porte pour tous les êtres, à quelle que race qu'ils appartiennent. Voyez ces mains noires comme les vôtres ; elles n'ont jamais été éclaboussées, elles n'ont jamais été souillées avec une goutte de sang*<sup>1168</sup>. »

A tous, Guadeloupéens, élus, ouvriers, agriculteurs, notables, il demande dans presque tous ses discours, de travailler dans la paix sociale, l'union, la concorde, la discipline républicaine. Il compte particulièrement sur les Anciens Combattants qui par leur expérience doivent « indiquer le sens du devoir et de l'honneur » à tous et surtout à « la jeunesse ». Il met en garde les travailleurs pour qu'ils ne se laissent pas entraîner par des hommes sans scrupule qui n'agissent pas dans l'intérêt général.

S'est-il prononcé sur la question de *la départementalisation* ?

---

<sup>1165</sup> FCDG, F22/10., dossier 2. Discours des 26 et 27 octobre 1936. Il le répète le 6 juin 1937.

<sup>1166</sup> ASOM, Brochure, discours à l'ouverture de la 2ème session ordinaire du Conseil général, 31 octobre 1936.

<sup>1167</sup> *Ibid.*, discours de La Boucan.

<sup>1168</sup> *Ibid.*

Il faut revenir sur le terme équivoque de « département » : le mot est utilisé depuis longtemps : il appartient au vocabulaire de la Révolution. La France est divisée en départements depuis la loi de février 1790 et en 1804, on trouve dans l'*Atlas de géographie physique, historique, statistique et topographique de la France*<sup>1169</sup> que « *Les possessions françaises dans les autres parties du monde forment aussi plusieurs départements « régis par un capitaine général, un préfet colonial, et un commissaire de justice* ». Schoelcher également utilise ce mot pour désigner les colonies : « *les colonies sont autant de départements français*<sup>1170</sup> » écrit-il. Le mot n'a pas le même sens qu'aujourd'hui. Quand le mot est utilisé sous la III<sup>e</sup> République, le sens se précise : le département devient une « *division administrative du territoire français* ». La population des vieilles colonies réclame l'abolition des lois qui permettent de gérer de façon différente de la métropole or ces lois sont en grande partie maintenues. Félix Éboué veut que tous les habitants soient considérés sur le même plan, traités avec les mêmes droits sans discrimination de couleur. Quand il s'adresse aux habitants, il dit « *votre province*<sup>1171</sup> ».

Félix Éboué a passé vingt deux ans en Oubangui-Chari, deux ans au Soudan, deux ans au Tchad avant de devenir gouverneur général à Brazzaville en novembre 1940. Ses idées, sa démarche, son action se sont fixés sur le terrain dès les premières années. Les remarques qu'il adresse en novembre 1928, au chef de la subdivision de Ippy qui se vantait d'avoir rétabli l'ordre par la force (Éboué est alors le chef de la circonscription de la Ouaka) sont l'aboutissement d'une réflexion mûrie par l'expérience :

[...] *Il vous faudra faire preuve de souplesse, de patience et de fermeté, vous appuyer résolument sur l'autorité indigène qu'il vous appartient d'étayer et de protéger à chaque occasion [...] pour les chefs de canton, l'autorité qu'ils pourront manifester, dépendra surtout, de la façon dont ils seront traités par vous. L'indigène est très sensible aux égards qui lui sont marqués, de même qu'il n'a aucune estime pour la familiarité. -il n'est pas sans intérêt par exemple, que vos chefs de canton soient reçus à part, qu'on leur offre une chaise pour s'asseoir, à l'occasion des conférences périodiques, et surtout que les*

---

<sup>1169</sup> *Atlas de géographie physique, historique, statistique et topographique de la France*, lib. De l'École Polytechnique, Paris, an XII. 1804.

<sup>1170</sup> Schoelcher Victor, *De l'esclavage des noirs et de la législation coloniale*, Paris, éd. Paulin, 1833, rééd. Hachette ,1972.

<sup>1171</sup> FCDG, F 22/10, Discours au banquet des Anciens Combattants à Basse-Terre, 7 mars 1937.



*observations que vous aurez à leur faire, ne soient pas proférées en public- et qu'en toutes circonstances le ton reste courtois sans cesser d'être celui du commandement. Tout cela est compliqué et délicat surtout si vous admettez que vous devez graduer les marques de votre considération en tenant compte de la valeur de chaque Grand chef et c'est cela qui est délicat- tous les indigènes ne sont pas égaux ; vous avez pour devoir de tenir compte des situations de famille, de fortune aux autres auxquelles [...] l'indigène ne reste jamais indifférent. En un mot, il faut agir avec intelligence au sens étymologique qui n'est pas seulement comprendre mais aussi « cueillir », « choisir » et c'est surtout avec vos chefs de canton que vous devez opérer cette délicate discrimination qui se trouve être à la base de ce qu'on a appelé « la politique indigène » au sujet de laquelle différentes doctrines se sont heurtées et se heurtent encore tandis que le point incontesté est celui sur lequel je viens d'attirer votre attention et c'est cela que l'autorité supérieure a voulu rappeler par le soin qu'elle a mis à soustraire les chefs de canton des sanctions de la police administrative qui est la règle commune pour les indigènes.*

Les idées d'Éboué apparaissent dans ce texte : l'administrateur doit être respectueux des indigènes et de l'autorité de ses chefs ; le reste est affaire d' « intelligence ». Quand il devient gouverneur général à Brazzaville en novembre 1940, il s'empresse de revenir très vite à la question des réformes : « *C'est une mauvaise méthode de remettre au jour de la victoire toutes les réformes nécessaires. [...] Le souci de continuer la guerre ne nous fera pas oublier la Colonie d'où l'on continue la guerre. [...] Nous devons dissiper les vestiges de la période déséquilibrée que l'armistice avait ouverte, et nous devons le faire avec d'autant plus de sollicitude que la politique indigène en Afrique Équatoriale avait été discontinuée et généralement contraire à la nature, par conséquent à l'ordre.* » Il annonce des instructions pour un temps proche mais « *dès à présent, je tiens à indiquer qu'en dépit des progrès économiques il subsiste une famille, une société et des institutions indigènes et que c'est en les respectant, en les promouvant même, qu'on a la seule chance de garantir l'ordre naturel et de préserver la vie même des hommes*<sup>1172</sup>. »

Les 6, 7 et 8 novembre 1941, Éboué réunit à Brazzaville une commission consultative présidée par lui-même ou par Laurentie, le secrétaire général et avec deux gouverneurs, cinq évêques et le pasteur directeur de la Mission protestante française et des

---

<sup>1172</sup> J.O. de l'Afrique Française Libre du 1<sup>er</sup> février 1941. Circulaire générale, 19 janvier 1941.

représentants de ceux qui ont le pouvoir économique. Les discussions doivent aboutir à une nouvelle politique indigène. Le texte est arrêté par Éboué le 8 novembre<sup>1173</sup>. Il est présenté par le gouverneur général comme un texte révolutionnaire en ce sens « qu'il signifie renoncements à certains errements, à la routine, à des préjugés certains. » Sa philosophie est celle déjà exprimée dans la circulaire de janvier : « *L'indigène a un comportement, des lois, une patrie qui ne sont pas les nôtres. Nous ne ferons son bonheur, ni selon les principes de la Révolution française, qui est notre Révolution, ni en lui appliquant le code Napoléon, qui est notre code, ni en substituant nos fonctionnaires à ses chefs, car nos fonctionnaires penseront pour lui, mais non en lui. [...]. Nous assurerons au contraire son équilibre en le traitant à partir de lui-même, c'est-à-dire non pas comme individu isolé et interchangeable, mais comme un personnage humain, chargé de traditions, membre d'une famille, d'un village et d'une tribu, capable de progrès dans son milieu et très probablement perdu s'il en est extrait. Nous nous attacherons à développer le sentiment de sa dignité et de sa responsabilité, progrès moral, et à l'enrichir, progrès matériel ; mais nous le ferons dans le cadre de ses institutions naturelles. Si ces institutions se sont altérées à notre contact, nous les réorganiserons sous une forme sous une forme nécessairement nouvelle et cependant assez proche de lui pour maintenir en lui le goût de son pays et le porter à y faire ses preuves d'abord, avant toute autre étape. En un mot, nous rendrons à l'indigène, ce dont nul homme ne peut se passer sans dommage ; nous ne lui ferons aucun cadeau illusoire, nous lui restituerons en même temps le sens profond de la vie et le souci de la perpétuer*<sup>1174</sup>. » Suivent six chapitres qui développent ses instructions sur la vie politique, la société, l'économie qui doivent conduire à une « association » pour les populations d'Afrique équatoriale.

Les idées d'Éboué trouvent leurs racines dans celles de ses prédécesseurs. Lors de tournées au Tchad, il les cite volontiers : « *La vue d'ensemble que j'ai pu rapporter de mes diverses tournées m'appelle à préciser la « politique d'égard, (pour reprendre l'heureuse expression d'un maître en colonisation : le maréchal Lyautey) que je désire voir instaurer dans le Territoire partout. »* Dans sa circulaire du 8 novembre 1941, il cite à la fois Lanessan : « *Dans tout pays, il y a des cadres. La grande erreur pour le peuple européen*

---

<sup>1173</sup> Il paraît immédiatement sous forme de circulaire générale au J.O. de l'Afrique Française Libre du 15 novembre 1941 et sous forme de fascicule imprimé par les presses de l'imprimerie Pfister réquisitionnée.

<sup>1174</sup> *Ibid.*, J.O. p.688 ou le fascicule officiel, p.12.

*qui vient là en conquérant, c'est de détruire les cadres. [...] Il faut gouverner avec le mandarin, et non contre le mandarin [...] ainsi nous devons nous souvenir que dans toutes les sociétés il existe une classe dirigeante née pour gouverner, sans laquelle on ne peut rien faire.* » Des paroles qui ont été reprises exactement par Lyautey : « *Il y a, dans toute société, une classe dirigeante, née pour diriger, sans laquelle on ne fait rien. La mettre dans nos intérêts*<sup>1175</sup>. » Mais l'action menée par Eboué montre qu'il n'applique pas une politique de gouvernement indirect mais une politique d'association.

Dès l'Oubangui-Chari, Éboué s'est rallié à ces idées qui se fondent sur l'expérience et sur l'observation. Il se place tout de suite parmi les administrateurs qui pensent qu'il n'est pas possible des transformer les autochtones en Français. Il faut s'adapter à chaque population locale; administrer en associant les chefs qui acceptent de collaborer, reconnaître leur autorité et supprimer les réfractaires. Ce n'est pas de l'administration indirecte puisqu'ils restent soumis à l'Administration. Éboué partage ces idées avec, par exemple, le gouverneur François Reste de Rocca qu'il a connu en Oubangui-Chari en 1913 comme administrateur. Il s'est montré favorable à « *une véritable politique coloniale moderne, la vraie politique de collaboration en nous associant à l'action de la France, en consultant nos délégués dans les affaires économiques, en sorte que nous prenons conscience de la solidarité qui nous unit à la mère patrie.* » Eboué a fait sien cette idée de l'association pour sa propre politique coloniale. Dans le domaine économique, il a affiché une volonté de mieux être économique pour les populations, une augmentation de leurs ressources. Cet objectif est devenu pour lui préliminaire à toute autre considération. Il se situe par là dans la droite ligne de la nouvelle doctrine coloniale énoncée par Albert Sarraut, ministre des Colonies entre 1920 et 1924. En 1921, il proposa au Parlement un programme d'aide économique « aux populations françaises d'outre-mer » en faisant valoir que la France devait pouvoir accéder plus rapidement aux ressources d'outre-mer (donc il fallait poursuivre de la construction de voies ferrées, d'aménagements portuaires...) <sup>1176</sup>. Le gouverneur de l'Oubangui-Chari impulse « *un vaste programme d'action économique, social et culturelle en vue de déterminer une recrudescence de travail.* »...avec « la

---

<sup>1175</sup> La nouvelle politique indigène, 8 novembre 1941, presses de l'imprimerie Pfister, p.13.

<sup>1176</sup> William B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, édit. Berger-Levrault, 1973, p. 159. Sarraut espérait pouvoir financer son projet avec une partie du montant des réparations imposées à l'Allemagne. En 1922, il se rendit compte que son plan serait impossible à réaliser

*culture intensive du café, cacao, bananes et un meilleur aménagement des palmiers à huile...construction de nombreuses routes afin de faciliter l'écoulement rapide des produits, éducation agricole et commerciale des planteurs, création d'une foire exposition annuelle, réorganisation des prêts mutuels, multiplication des dispensaires, maternités, écoles dans les cantons les plus reculés etc. il administre en homme d'action soucieux de connaître nos tendances, le mouvement de nos opinions et garder précieusement notre contact. »* suivent les signatures.

Dès le début des années 1920, Eboué participe à l'intensification de la mise en valeur en dotant les populations d'une ressource nouvelle et rentable : le coton qui était cultivé sur le plan familial depuis des siècles. Il fallait dépasser ce stade parce que « la vente du coton pouvait être plus rémunératrice que celle des produits extraits à grand peine des rhizomes caoutchoutifères <sup>1177</sup> ». Jusque là, il avait multiplié les essais de la culture du coton pour que la population en retrouve la maîtrise. Cette orientation lui donne une conception claire de ce qu'il est venu faire : « *Il mesurait, maintenant, d'une façon plus précise, les devoirs et les droits de chacun, chefs ou gens de tribus, représentants de l'autorité, planteurs, missionnaires ou négociants. Il lui était relativement facile de veiller à ce que chacun, dans la circonscription dont il avait la charge, défende convenablement les intérêts des Africains.* » En 1931, il ajoute à Blaise Diagne en lui rappelant cette période : « *Vous connaissez mes idées ; une action économique énergique et inciter les gens à mieux travailler et réaliser quelque chose*<sup>1178</sup> ».

C'est vers 1923-1924 qu'Éboué entreprend de faire du coton une culture intensive. Le démarrage est difficile mais les résultats sont encourageants et aboutissent, dans un premier temps, à faire modifier les instructions officielles à l'égard des chefs de tribus. Le 20 septembre 1924, le gouverneur général signe un avis conforme. Éboué peut poursuivre ses efforts pour assurer l'exécution d'un programme chargé, orienté vers la culture du coton et la construction de routes : « *Il convient de reconnaître le mérite de cette extraordinaire réussite* ». <sup>1179</sup> En novembre 1928, quand il devient chef de la circonscription de la Ouaka, le coton n'est plus sa seule préoccupation. Il entreprend de faire prospector la

---

<sup>1177</sup> René Maran, *Félix Eboué, Grand commis et loyal serviteur, 1884-1944*. L'Harmattan, 2007, p.24-25.

<sup>1178</sup> FCDG 22/15, Lettre d'Éboué à Diagne.

<sup>1179</sup> Jean de la Roche, *op. cit.* p. 45 et p. 51 à 56.

région qu'il administre, persuadé qu'il est, avec raison, de la présence de poussière d'or. Des « *résultats tangibles sont finalement la démonstration de sa clairvoyance.* »<sup>1180</sup>

Cette « politique de bon sens » vise à augmenter les ressources des indigènes parce que le coton rapporterait davantage (au moment où le caoutchouc et l'ivoire s'épuisent) et surtout éviterait le départ des hommes dans la forêt pour de longues semaines diminuant de ce fait les cultures vivrières. Cette politique vise aussi la finalité de l'action colonisatrice : Éboué veut accroître la production en denrées agricoles pour le mieux-être des populations, accroître la production des matières premières pour ravitailler la France et peut-être aussi pour s'insérer davantage dans une économie mondiale.

Quand Éboué est gouverneur général à Brazzaville, il reprend cette politique qui veut sortir les populations de leur économie traditionnelle et de l'exploitation des richesses par les grandes compagnies dont il connaissait bien les méfaits. Cette politique devait aboutir au-delà des années de la guerre, à un développement économique général. Le fait qu'Éboué reprenne cette position pendant la guerre montre que jusque là, les efforts de développement économique, malgré les efforts, avaient apporté peu de résultats. En 1937, Moutet avait soumis au Parlement une proposition en vue de créer un fonds colonial de développement économique dont la mise en œuvre s'était avérée plus que difficile.

Aux Antilles, Éboué a vite compris qu'il fallait sortir les îles de la monoculture de la canne. Il reprend là les idées du député Candace<sup>1181</sup> qui cherche à développer en particulier la culture et le transport de la banane. Il développe une flotte bananière qui permet de transporter en France la totalité de la production de bananes des Antilles, de la Guinée et du Cameroun. Il reprend aussi à Candace l'organisation de coopératives fruitières.

Éboué, simple administrateur ou gouverneur puis gouverneur général, a adopté des idées de politique coloniale et de développement économique qui étaient celles de nombre d'administrateurs civils ou militaires et d'hommes politiques de son époque. Plus rare apparaît sa volonté de rechercher et faire respecter leur identité ethnique et culturelle. II

---

<sup>1180</sup> Albert Maurice, *op. cit.* p. 10.

<sup>1181</sup> Candace est devenu sous-secrétaire d'État aux Colonies dans le 3e Cabinet Herriot le 3 juin 1932.

s'est investi aussi dans des actions qui sortaient des activités ordinaires d'un gouverneur parce qu'il y apportait sa volonté de transformer la société. Comment ?

## Chapitre III. Félix Éboué, un pionnier ?

Éboué s'est toujours montré préoccupé du sort des plus défavorisés et précurseur dans quelques domaines s'efforçant de « placer son effort sur le plan de l'humain », de donner aux plus déshérités « un minimum social » qui englobe non seulement les besoins matériels mais aussi les besoins moraux, intellectuels susceptibles d'apporter le progrès pour les travailleurs<sup>1182</sup>. Il s'engage dans des actions qui font de lui, à son époque, un administrateur atypique.

### III.1. Son engagement pour l'urbanisme.

Dans les Antilles, Félix Éboué s'est intéressé aux habitations des quartiers populaires.

À la Martinique, l'extension du réseau d'eau potable est une de ses priorités. Le 23 janvier 1933, il reçoit en qualité d'expert, le Commandant Clot, Directeur d'Artillerie, à l'effet de procéder à toutes les études techniques qui permettront de faire avancer l'approvisionnement en eau des « habitations », c'est-à-dire les grandes plantations, de La Brou, le Vauclin et Sigy<sup>1183</sup>. Dans le même but d'assainissement, Éboué s'attaque aux quartiers insalubres de Fort de France dont le taux de population ne cesse de croître depuis 1902<sup>1184</sup>. La ville était bordée au nord-ouest par la rivière Madame appelée à son embouchure, le canal Levassor. Sur la rive droite de ce canal, se trouvait un quartier insalubre qui avait été occupé autrefois par des immigrants indiens<sup>1185</sup> et où s'élevaient de

---

<sup>1182</sup> Discours des 26 octobre 1936 et 6 juin 1937.

<sup>1183</sup> FCDG, *Fonds Éboué*, F22/7, dossier 3.

<sup>1184</sup> L'éruption de la montagne Pelée a eu lieu le 25 avril 1902. Dans les années 1920, le maire Victor Sévère avait déjà entrepris d'assainir les Terres Sainville en faveur des ouvriers des usines à sucre. Malgré les efforts de Sévère puis d'Éboué, tout restait encore à faire et refaire en 1945. La transformation de la ville a été l'œuvre d'Aimé Césaire quand l'exode rural s'est accéléré autour des années 1950.

<sup>1185</sup> L'abolition de l'esclavage en 1848 eut pour conséquence un manque de main d'œuvre sur les plantations et dans les ateliers ; de nombreux esclaves ne voulaient plus rester attachés à la terre marquée à leurs yeux

nombreux taudis occupés par de pauvres gens. Éboué prend la situation en mains et fait raser ces abris de misère. Les plus nécessaires sont installés dans des asiles et ceux qui en sont capables sont remis au travail. Il fait assainir l'espace malsain de l'embouchure et veille à l'aménagement d'un nouveau quartier<sup>1186</sup>.

La Guadeloupe avait été très touchée par le cyclone de 1928 qui avait détruit ou endommagé une grande partie des habitations dans une île où le matériau utilisé pour la « case » traditionnelle était le bois. La Grande-Terre et la ville de Pointe-à-Pitre furent particulièrement touchées. Il fallait reconstruire mais le programme de grands travaux qui fut lancé avait concerné les bâtiments publics, les églises et les infrastructures plutôt que les habitations. L'architecte Ali Tur fut chargé de la réalisation de ces constructions qui devaient par l'utilisation de nouveaux matériaux et du style art déco, embellir l'île pour la célébration du Tricentenaire du rattachement des Antilles à la France. A Pointe-à-Pitre, les quartiers populaires très peuplés<sup>1187</sup> avaient été dévastés par le cyclone. En 1933, un plan d'assainissement des faubourgs de la ville fut adopté et les travaux furent approuvés par le Conseil colonial en 1935. Il était prévu d'acheter les terrains occupés par des cases sans hygiène (mais le relogement n'est pas prévu), remblayer, construire des routes et un réseau d'adduction d'eau sur le budget de la colonie. Les difficultés, le manque de moyens financiers ont fait que le gouverneur Éboué reprend le projet.

Dans son discours du 30 octobre 1937<sup>1188</sup>, il explique que le programme de grands travaux entre dans une politique d'intérêt général. Il voudrait faire aménager des constructions en dur, apporter l'eau et l'électricité dans les quartiers défavorisés, améliorer les voies de communication dans un pays dépourvu de voies ferrées par une grande voie de ceinture et des chemins vicinaux. Il juge que l'alimentation en eau de Grande Terre est « lamentable ». Il faut trouver la solution qui permette de « *substituer aux eaux polluées et*

---

par la servilité. La France fut autorisée par la Grande Bretagne à recruter des travailleurs dans l'immense Empire des Indes. Professeur Singaravélou, *Dossier de presse de l'exposition : Regards sur les Antilles*, Musée d'Aquitaine, septembre 1999-janvier 2000.

<sup>1186</sup> René Maran, *op. cit.*, p.67.

<sup>1187</sup> Goudet Françoise, *Le quartier de l'assainissement à Pointe-à-Pitre*, Bordeaux3, CEGET-CNRS, 1973, p.6- et 7. Après l'ouverture de l'usine sucrière de Darboussier en 1869, de nouvelles habitations avaient pullulé jusqu'aux abords des quartiers marécageux.

<sup>1188</sup> ANOM, *Discours d'ouverture de la 2eme session ordinaire du Conseil général, 30 octobre 1937*.

*malsaines, une eau claire et abondante* ». « *L'assainissement de Pointe-à-Pitre serait poursuivi par des travaux de rehaussement, d'aménagement et de lotissement des quartiers restaurés et mis à l'abri des menaces de l'eau. Il faut achever les travaux d'électrification [...] les travaux pour les lycées de Pointe-à-Pitre et Basse Terre, construire des écoles. Il faut modifier le système adopté pour la construction d'habitations ouvrières ; faire disparaître les habitations en bois, les remplacer par des maisons en dur [...]* ». Il propose ensuite aux conseillers de débattre sur le point suivant : « *Il serait heureux que la colonie fasse un large geste en faveur de la population rurale de Sainte-Anne en lotissant quelques centaines d'hectares détachés du Domaine. Sur ce sol morcelé en petites propriétés, aidés par le Crédit Agricole* », les agriculteurs pourraient entreprendre de nombreuses cultures. « *Cette solution permettrait d'envisager un relèvement du standard de vie* » [...] « *Cette considération me paraît être celle qui doit retenir l'attention des pouvoirs responsables puisqu'elle concilie à la fois les besoins de notre vie économique et la conception que nous avons tous de nos devoirs à l'égard des masses laborieuses* ».

Si la colonie ne peut pas compter sur un Fonds colonial encore en discussion au Sénat, Éboué propose de « *faire jouer un principe de solidarité élémentaire...Il faut envisager de créer un fonds commun entre toutes les communes...il est juste que les communes les plus favorisées songent à venir en aide à celles qui chaque année voient avec angoisse l'augmentation de leurs dépenses* ». Le principe de *ce fonds commun entre les communes* de la colonie a été accepté par le Conseil d'État ; une lettre du 10 mai 1937 en a informé le gouverneur<sup>1189</sup>.

Les grands travaux ont porté sur Grande-Terre avec l'aménagement du port de Pointe-à-Pitre, l'assainissement du quartier qui était régulièrement inondé et la construction de cités ouvrières<sup>1190</sup>. A la fin de 1937, les travaux du port sont terminés ; la construction du canal de ceinture aussi. Les terrains sont en cours de remblaiement. Il restait construire des routes et à terminer l'alimentation en eau : ce programme commencé en 1938 s'est achevé en 1941.

---

<sup>1189</sup> ANOM, Fonds Moutet, 28/PA, Carton 5, dossier 139.

<sup>1190</sup> Discours des 7 février et 29 mai 1937. Les premiers travaux d'assainissement avaient été commencés dès 1929 par le service des Travaux Publics.



Cette politique s'accompagne de mesures en faveur de l'hygiène et de la santé. Quand il est arrivé, Eboué a été sensibilisé par les déficiences physiques qui frappent la population, déficiences auxquelles s'ajoutent la tuberculose, le paludisme, la lèpre (chaque famille serait encore touchée par la lèpre<sup>1191</sup>). Pour toutes ces raisons, il veut améliorer le niveau de vie, et l'habitat, créer des centres de soins, construire des cantines scolaires, faire appliquer la loi sur le prolongement de la scolarité.

Quand il prend son poste de gouverneur général à Brazzaville, Félix Éboué poursuit les efforts d'urbanisme commencés sous le gouverneur Antonnetti. Il adhère au projet des pères missionnaires en particulier Mgr Biechy<sup>1192</sup> qui depuis son arrivée en 1936, projetait d'ouvrir une paroisse à Poto-Poto. Éboué, le franc-maçon, aurait montré « une sympathie efficiente » pour le projet et décide de l'implantation du complexe église presbytère stade à la jonction du quartier de la Plaine et du village Poto-Poto (il s'agit de l'église Ste Anne du Congo)<sup>1193</sup>. Le 29 janvier 1944, en marge de la Conférence, de Gaulle procède à l'inauguration du stade. La proximité du stade et de l'église fut considérée par le prêtre de Ste-Anne comme une complémentarité : *Mens sana in corpore sano*, une devise qui convenait bien à Éboué<sup>1194</sup>. Il rappelle au Conseil d'Administration de novembre 1941 qu'il entend mettre en œuvre sur le budget de 1942, les projets d'urbanisme prescrits par de Gaulle pour les grandes villes de l'AEF et pour les populations indigènes, un plan d'urbanisme qui prévoit maisons en dur, adduction d'eau et lumière électrique.

Félix Éboué s'est engagé dans une politique urbanistique tournée vers la modernité, devant contribuer au mieux-être social. L'argent, le temps lui ont manqué pour terminer ses projets de rénovation de l'espace urbain. Il s'est tourné en même temps vers l'éducation

---

<sup>1191</sup> Entretien avec Jacques Dumont à Basse-Terre, 14 janvier 2001.

<sup>1192</sup> Paul Biechy a été le vicaire apostolique de Brazzaville entre 1936 et 1954. Les deux premiers vicaires ont été Prosper Augouard (1890-1921) et Firmin Guichard (1922-1935).

<sup>1193</sup> L'architecte Erell en a conçu les plans ; le père Charles Lecomte a été chargé de la surveillance des travaux qui ont débuté le 26 juillet 1943. En janvier 1944 le général de Gaulle octroie un don pour la poursuite des travaux ; un nouveau don du gouverneur général Bayardelle est nécessaire en avril 1945. En 1946, il est décidé que l'église deviendrait le sanctuaire souvenir de l'A.E.F. inauguré le 1<sup>er</sup> novembre 1949.

<sup>1194</sup> FCDG, F 22/25.

physique et le sport qui peuvent apparaître comme l'action la plus spécifique et la plus novatrice du gouverneur.

### **III. 2. Sa politique sportive.**

« Le temps sportif » fait son entrée dans la société occidentale dans les deux dernières décennies du XIXe siècle<sup>1195</sup>. Pour Félix Éboué issu d'un milieu où il fallait faire ses preuves, il n'y avait pas meilleure discipline que le sport pour apprendre la maîtrise de soi et l'effort du dépassement. Partout où il a été en fonction, il a montré son intérêt pour les activités physiques et sportives.

L'originalité d'Éboué est qu'il arrive dans la vie professionnelle avec une pratique personnelle et ancienne du sport. Dans sa prime jeunesse, il a peut-être participé lui-même aux bataillons scolaires créés à Cayenne mais c'est au collège de Cayenne<sup>1196</sup> où il aime « s'adonner à de nombreuses parties de barres (...) un proche parent du football » que le goût du sport est entré « au tréfonds de lui-même ». Arrivé à Bordeaux, il devient un pilier actif et reconnu de l'association sportive du lycée Montaigne. Étudiant à Paris il n'hésite pas, le dimanche, à participer aux plaisirs du stade. La pratique du sport n'est pas très développée à son époque, hors pour les milieux favorisés qui dispose à la fois de temps et d'argent. Ce n'est pas le cas de Félix Éboué. Les activités sportives, comme le football, le rugby, la course, sont plutôt pour lui, un moyen de s'intégrer et de s'assimiler : par les performances qu'il obtient, il montre simplement par le jeu, qu'il est l'égal des blancs et qu'il peut même leur être supérieur. Le sport peut contribuer à apporter et à donner une image valorisante du noir. Outre l'apport de l'atout physique et de qualités morales, la performance permet à l'individu d'asseoir sa place dans la société. Le sport devient pour lui une pièce supplémentaire pour s'affirmer : Éboué use de cet atout avec ses collègues et avec ses administrés.

---

<sup>1195</sup> Vigarello Georges, "Le temps du sport " dans Alain Corbin (dir.), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Flammarion, 2001.

<sup>1196</sup> Sophie Ulrich, *Le gouverneur général Félix Éboué*, Paris, Larose, 1950, p.29-32.

Devenu administrateur en Oubangui-Chari<sup>1197</sup>, il étudie cet aspect du phénomène sportif en observant les manifestations auxquelles les populations se livrent périodiquement : les fêtes, les danses, les courses, les jeux, les cérémonies religieuses.

Il existe à Bangui deux catégories d'individus : les profanes et les initiés, « *ceux-ci dépositaires et gardiens jaloux des rites et des coutumes que ceux-là doivent observer sans avoir à les interpréter, le rôle de ces initiés étant précisément d'assurer la survivance et le respect de la loi établie par les ancêtres.* » Les initiés sont « par leur formation psychomystique, [...] des sportifs dans le vrai sens du mot. »

L'initié est tout individu affilié à une société secrète « *qui impose à ses adeptes la pratique de certains rites plus ou moins compliqués et l'accomplissement d'épreuves physiques particulièrement redoutables.* » Pour Éboué ces centres d'initiation sont l'équivalent des sociétés sportives européennes. En Oubangui aussi, ils concernent l'élite de la population. Ils jouent un rôle fondamental dans la formation des individus. Éboué donne « *des exemples d'épreuves, lesquelles durent de un à trois ans : course sur un terrain parsemé d'embûches, recevoir des coups de fouet, se laisser lacérer le dos à coups de griffes ou de becs d'animaux sans se plaindre, lancement de la flèche, de la sagaie ou du couteau ; rester étendu par terre plusieurs heures sans remuer aux chatouillement ou aux piqûres de moustiques ou fourmis ; pratiquer un jeûne pythagorique ; tout cela au milieu de cérémonies magiques qui terrorisent. A cela s'ajoute l'apprentissage de danses rituelles très compliquées aux innombrables variétés<sup>1198</sup> : les animaux, les éléments, les arts ménagers (fabrication de la bière, du gâteau de manioc), toutes les formes de l'activité humaine sans se tromper au risque de recevoir des coups* ». Il donne l'exemple du « pas du sanglier » sous la conduite d'un chef de danse, véritable chef d'équipe. Des pas compliqués, beaucoup de souplesse, d'art, d'harmonie. Il s'agit bien « *de sport et du meilleur, puisqu'on note une méthode d'entraînement collectif, un désir évident de perfectionner le corps et d'éduquer l'esprit.* [...] *Nous retrouvons le triple objectif du*

---

<sup>1197</sup> Félix Éboué, Le sport en Afrique Équatoriale dans *Le Monde Colonial Illustré*, n°103, mars 1932, p. 60-61.

<sup>1198</sup> René Maran en donne des exemples chez les Banda, *Le livre de la brousse*, deuxième partie, 1937

*sport : énergie, persévérance et décision. Ces sociétés d'initiation arrivent ainsi à discipliner l'individu et à le mettre à même de le rendre utile à la communauté ».*

Les initiés ne sont pas les seuls à pratiquer les sports. Dans la vie courante, initiés et profanes sont mêlés. Les exercices physiques sont constants ; il n'y a pas de réjouissances sans les tam-tams qui constituent eux aussi un concours d'endurance. Cette endurance caractérise les Oubangiens qui sont capables de jeûner plusieurs jours en fournissant un gros effort physique ou d'engloutir des aliments en grandes quantités. Ils sont aussi capables de faire preuve de cran et de discipline dans certaines circonstances. Éboué poursuit avec des anecdotes sur les pagayeurs et leur désir de vaincre. A Mobaye sont organisées, après des éliminatoires, des courses de pirogues avec des équipes de 80 et 100 pagayeurs sous la direction du *capita*<sup>1199</sup>. Il évoque les courses de pirogues sur 800 à 1000 mètres, parfois plus. Éboué se sert de ces pratiques corporelles pour montrer qu'il est à égalité avec les administrateurs blancs. Il rappelle avoir participé à une course entre Kouango et Fort de Possel avec l'administrateur Vendôme (qui disposait d'une pirogue de trois tonnes et soixante pagayeurs), l'administrateur Poujade (avec une pirogue de deux tonnes et trente pagayeurs) et lui-même (avec une pirogue de quatre tonnes et quarante deux pagayeurs). Le trajet a été effectué en six heures et demie, une vraie performance. La pirogue de Vendôme est arrivée première, juste avant celle d'Éboué. Il rappelle aussi le jour où en tournée, sa pirogue fut surprise par l'orage au milieu de l'Oubangui, large de 1800 km là où ils se trouvaient, et où le *capita* les sortit d'affaire grâce à son sang-froid et son habileté. Il termine : « *peut-on douter encore des qualités sportives des Nègres Oubangiens ?* »

A partir de ce qu'il avait vu en Oubangui-Chari et de ses expériences, Éboué s'est fixé des objectifs précis. Quand Éboué arrive en poste dans les Antilles, quelle place occupe le sport ?

Aux Antilles<sup>1200</sup> comme ailleurs, le sport s'est développé à fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La III<sup>e</sup> République a essayé de faire entrer la gymnastique à l'école sans réels moyens. De même, avant la conscription obligatoire, les jeunes gens qui s'engagent reçoivent un

---

<sup>1199</sup> Le *capita* est un chef d'équipe.

<sup>1200</sup> Dumont Jacques, *Sport et formation de la jeunesse à la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

entraînement physique mais l'encadrement fait défaut comme les équipements et les moyens financiers. Diverses associations, sociétés de secours mutuel, associations sportives, clubs, commencent à apparaître : la loi Waldeck-Rousseau de 1901, complétée pour les vieilles colonies par la loi de 1908, permet de les légaliser.

A la Martinique, de nombreuses organisations sportives sont créées entre 1890 et 1913<sup>1201</sup>. Après 1908, le sport et le scoutisme sont liés ; les dirigeants, le recrutement, la pédagogie, l'idéologie sont les mêmes. Toutes ces associations affichent leur attachement aux valeurs républicaines : la liberté puisqu'elle repose sur la maîtrise de soi ; l'égalité puisque l'entrée et la place dans un groupement sportif ne reposent que sur ses propres capacités et non sur son origine sociale ; la fraternité puisque le respect des autres est un des principes fédérateurs. A cela, s'ajoutent des droits et des devoirs qui normalisent le comportement social. Les associations sont aussi des lieux d'apprentissage de la démocratie puisqu'elles fonctionnent comme des clubs politiques avec leur hiérarchie, leurs dirigeants élus, les décisions prises en commun. Les groupements sportifs s'enracinent après la guerre.

Les pratiquants sont issus de la classe aisée blanche (quelques rares békés, quelques métropolitains) ou créole et de la classe moyenne avec une majorité de personnes aisées de couleur. Les lycéens sont nombreux. Rares sont les noirs. Pour les mulâtres et les noirs, la pratique du sport a des liens avec la revendication de l'assimilation et la revendication du service militaire. Le champ sportif fonctionne comme un lieu identitaire qui permet d'être reconnu. Il s'agit toujours de montrer que l'assimilation se mérite et qu'on en est digne. On voit à la fois l'expression du lien de dépendance à la métropole (la revendication d'assimilation) et la volonté de montrer ses capacités pour faire « disparaître les différences humiliantes qui existent encore entre la colonie et un département français ».

Le sport et le pouvoir politique s'entremêlent<sup>1202</sup>. Du côté de la métropole, le discours des politiques insiste sur la nécessité de fortifier les jeunes générations afin d'avoir de futurs bons soldats et de bons « reproducteurs » en particulier dans les colonies.

---

<sup>1201</sup> Dumont Jacques, *Ibid.*, p.31.

<sup>1202</sup> Dans les vieilles colonies tous les futurs artisans de la départementalisation, ont eu cette formation politique dans les sociétés gymniques, sportives ou de scoutisme. Voir les travaux de Jacques Dumont pour les Antilles et d'Évelyne Combeau-Mari pour La Réunion.

La pratique gymnique a clairement un but hygiéniste et militaire afin « d'améliorer le capital humain ». Ce discours est alimenté aussi bien par les politiques que par les médecins. Le 15 juin 1923, la circulaire du ministre des Colonies insiste auprès des gouverneurs sur « *la nécessité qui s'impose plus que jamais ...de redoubler d'efforts en faveur du développement de la culture physique parmi la jeunesse de nos populations coloniales.* » En mai 1923 les députés de la Martinique avaient écrit au gouvernement pour demander la mise en place de formations d'éducateurs physiques. Le 7 février 1924, le président de la commission coloniale, Victor Sévère annonce qu'un lieutenant et deux sous-officiers suivent les cours de l'École de Joinville en vue d'intervenir aux Antilles<sup>1203</sup> avec pour but le perfectionnement physique et des qualités morales : force de caractère, énergie, courage, résistance, goût de l'effort, rigueur. Dans les années 1930 les clubs et les manifestations se multiplient. L'athlétisme devient une activité reine (l'USMSA s'affilie à la Fédération française d'athlétisme, la FFA). Le sport devient une activité culturelle à part entière avec son journal : la *Madinina sportive* paraît le 6 février 1930. A partir du numéro 16 l'idéologie liée à la pratique sportive est accentuée : « *le but de notre journal, ce n'est pas seulement de pousser la Jeunesse au développement rationnel de ses muscles, c'est aussi et surtout de tendre au perfectionnement moral en lui faisant acquérir à la fois des qualités d'endurance, d'énergie, de persévérance et de loyauté*<sup>1204</sup>. »

Quand Félix Éboué arrive, le terrain est déjà bien préparé et les idées exprimées sont en concordance avec les siennes. Les décisions qu'il prend et qui montrent son engagement personnel, sont bien accueillies par les administrés. Par exemple, la ville de Fort de France ne disposait d'aucun terrain de sport. Il profite de son intérim comme gouverneur pour impulser un mouvement en faveur du sport. Une *Maison du Sport* est construite à Fort de France, entre le vieux fort Saint-Louis et le rivage. Elle comprend toutes les installations nécessaires aussi bien pour s'entraîner aux compétitions que pour les loisirs. En 1934, il favorise des échanges sportifs entre Guadeloupe et Martinique, des échanges qui ont perduré après son départ, preuve que le sport reste soutenu par les autorités mais sans qu'il y ait encore de vraie politique sportive. L'idée principale reste que

---

<sup>1203</sup> Les moniteurs coloniaux sont tous des soldats issus de l'École supérieure de Joinville. Le centre prévu à Fort-de-France en 1924 va dans ce sens. La méthode française de l'École de Joinville est appliquée jusqu'en 1939-40.

<sup>1204</sup> *Madinina sportive*, n°14, 15 mai 1930, « *Moralité sportive* » de M. Joséphine (Cité par J. Dumont, p.96).

le sport est bon pour la santé mais les moyens financiers n'accompagnent pas souvent cette pensée.

En octobre 1936, Éboué arrive à la Guadeloupe en tant que gouverneur et il est reçu comme représentant du Front populaire. On pouvait s'attendre à une action novatrice liée à l'ambition scientifique revendiquée par les socialistes jointe à leur volonté de transformer la vie sociale, par l'organisation des loisirs. L'adoption des deux semaines de congé et la création du sous-secrétariat d'État au sport et aux loisirs confié à Léo Lagrange en sont la marque institutionnelle. Le nouveau gouverneur proposait déjà une politique sportive dans son discours au Conseil général du 31 octobre 1936. Il ne fait là que rappeler des idées qui sont les siennes depuis longtemps et qui sont celles de quelques pionniers<sup>1205</sup> : « *Que ce soit pour aguerrir en vue des nécessités de l'existence, armer contre la maladie ou pour réaliser cet équilibre physique et moral, l'éducation physique et le sport sont des éléments indispensables de l'éducation de la jeunesse. Sans eux, un peuple dégénère, en se laissant aller aux facilités de la vie moderne ; il perd ses moyens de résistance et de travail... Aussi, je vous demande dès maintenant votre collaboration pour la réalisation d'un projet tendant au développement du sport et de l'éducation physique* ». [...] « *La jeunesse trouverait dans la pratique de différents sports une distraction essentiellement saine et régénératrice. [...] « La Guadeloupe se doit d'adopter cette politique sportive et d'éducation physique (afin de) protéger son capital humain*<sup>1206</sup> ». On pourrait penser d'après ce texte qu'Éboué ne voit dans l'éducation physique et le sport qu'une préoccupation eugéniste<sup>1207</sup>. Son projet est bien plus ambitieux que la régénérescence de

---

<sup>1205</sup> ASOM, Brochure, *Discours prononcé le 31 octobre 1936 par Félix Éboué à l'ouverture de la 2eme session du Conseil général, le 31 octobre 1936* à Basse Terre, Imprimerie officielle, 1936.

<sup>1206</sup> Georges Lefranc, *Histoire du Front Populaire*, 1974, p. 339-340. On peut trouver dans ces paroles l'écho de la pensée de Léo Lagrange, le sous-secrétaire d'État aux loisirs et au sport du gouvernement Blum. Jean Zay évoque les idées de son collègue Léo Lagrange dans *ses Carnets d'un captif* : « Les sports, c'était pour lui la grande cause de la vitalité française, le salut de la race. L'organisation des loisirs, sportifs ou intellectuels, c'était la joie de vivre rendue aux travailleurs, les heures de labeur devenant par là plus fécondes

<sup>1207</sup> En 1912-1913, le nombre des ajournés ou exemptés de service militaire pour des raisons physiques est de 80% pour les conscrits de la classe 1914. Quand Éboué est gouverneur de la Guadeloupe en 1937 : « moins de 20% des conscrits sont reconnus bons pour le service armé, le chiffre le plus bas qu'il est été donné de

l'état physique de populations mal alimentées et physiquement épuisées. Pour lui, les activités sportives sont plus qu'un entretien physique ou un loisir : le sport entre dans la formation du citoyen et à son épanouissement. Il le sait, le sport a contribué pleinement à sa formation et à son intégration quand il est arrivé en métropole.

A la Guadeloupe, son projet peut quand même paraître insolite : l'ensemble de la population est pauvre et ne dispose pas de temps libre. A la fin de 1936, contrairement à la Martinique, il existe très peu d'associations ou de groupements sportifs. Les pratiquants représenteraient moins de 0,5% de la population<sup>1208</sup>. Sa chance est que sa conception qu'il a du sport entre dans la politique du Front populaire : le sport est à la « *base de la politique sociale*<sup>1209</sup> ». Aux préoccupations de l'époque marquée par l'eugénisme, le Front populaire ajoute des préoccupations sociales et politiques. Éboué apparaît donc légitimement investi d'une mission dans ce domaine. Il lui revient d'expliquer ce nouveau rôle dévolu à l'État. C'est l'État qui doit organiser une administration du sport et réaliser des infrastructures dans le cadre d'un aménagement du territoire. Il doit expliquer que le sport a des vertus physiques et morales ; il permet de faire côtoyer les individus, de mettre chacun sur le même plan et de faire gagner le meilleur. Ce côté associatif et égalitaire peut être considéré comme un moyen de faire progresser l'assimilation. Finalement, le sport est un facteur d'intégration autour des valeurs républicaines.

C'est en janvier 1937, après les premières difficultés passées, qu'Éboué envisage de réaliser des installations sportives mais il lui faut des moyens financiers (il demande et obtient une dotation indispensable de son ministre en faveur du sport : une participation de un million de francs, le reste revenant au Crédit Agricole- en juin 1937) et des moyens humains. Dès son arrivée, le gouverneur crée à son Cabinet, une section administrative du tourisme (chargée de l'élaboration d'une organisation et d'équipement touristique) qui doit travailler avec la sous-commission du Tourisme au Conseil général.

---

constater sur une terre française. » (Discours au congrès des fonctionnaires de Pointe-à-Pitre, le 12 septembre 1937).

<sup>1208</sup> Jacques Dumont, *Félix Éboué et l'administration du sport en Guadeloupe*, Bulletin de la SHG, n°143-144, p.107, janvier- août 2006.

<sup>1209</sup> FCDG F22/9, dossier 2, télégramme à Marius Moutet, 28 janvier 1937.



Les réalisations sont nombreuses et diverses ; les vingt bulletins mensuels d'information qui paraissent de janvier 1937 à l'été 1938 en témoignent<sup>1210</sup> : une maison des sports à Basse-Terre avec salles d'éducation physique et d'escrime pour que tous « goûtent au bienfaits du sport » ; deux stades, une piscine ; plusieurs terrains de sports communaux à la Guadeloupe et dans les dépendances (une somme d'argent est allouée aux clubs pour leurs équipements et l'achat de matériel). L'impulsion qu'il donne à la pratique de l'éducation physique scolaire et du sport à l'école est remarquable : à Basse-Terre un service est organisé avec un chef de service qui doit faire des tournées une fois par semaine. L'arrêté du 22 septembre 1937, crée le Service de l'éducation physique et de la préparation militaire<sup>1211</sup>. Ces deux entités placées sous la responsabilité du gouverneur forment le nouveau Service administratif du sport. Cette nouvelle administration est chargée de la formation des cadres que ce soit les instituteurs et institutrices ou les membres volontaires des associations sportives. Les stages de formation sont particulièrement modernes. « *Le Service de l'éducation physique et militaire, habilité par le sous-secrétariat d'État de Léo Lagrange, peut organiser à partir de janvier 1938, des sessions du brevet sportif populaire.* »<sup>1212</sup> Les manifestations sportives obtiennent un succès grandissant qui ne va pas sans déranger ses adversaires : aucune fête ne se conçoit plus sans manifestation sportive ; le gouverneur y assiste volontiers conformément à sa conception de l'exercice du pouvoir. Il a toujours été partisan d'aller vers tous, de s'exprimer, d'encourager, de récompenser selon les mérites. Pour lui, le sport participe à la démocratie : « *Jouer le jeu, c'est accepter la décision de l'arbitre que vous avez choisi ou que le libre jeu des institutions vous a imposé*<sup>1213</sup> ». Le terrain de sport devient une allégorie : chacun peut triompher grâce à ses qualités intrinsèques et au respect des règles imposées à tous.

Le gouverneur Éboué a apporté un changement plus radical, plus engagé que celui préconisé par la politique du Front populaire parce qu'il est passé au-dessus des préjugés,

---

<sup>1210</sup> ADG, Bulletin mensuel d'Information, n° 1 (janvier 1937) au n° 20 (août 1938). Ces bulletins mentionnent toutes les réalisations concernant l'urbanisme et le sport. Ils dépendent du Cabinet du gouverneur section de la propagande et de l'information.

<sup>1211</sup> La Fédération sportive de la Guadeloupe a été créée en 1939 après le départ d'Éboué.

<sup>1212</sup> Jacques Dumont, *ibid.*, p. 113.

<sup>1213</sup> ASOM, Discours d'Éboué à la distribution des prix du lycée Carnot de Pointe-à-Pitre, 1<sup>er</sup> juillet 1937.

au-dessus des partis dans l'intérêt de la communauté en général<sup>1214</sup> ; il a su dégager une somme considérable qui a permis des réalisations pérennes (de nombreuses constructions) et des activités culturelles qui ont eu une action à longue haleine, un enracinement local comme par exemple, le tour de la Guadeloupe en vélo. Cette volonté politique a fait de lui un acteur atypique d'une vraie politique sportive apportant une impulsion financière, matérielle, morale. La dimension sportive de son administration fait qu'il est considéré encore aujourd'hui dans ce domaine, comme un précurseur, un véritable pionnier<sup>1215</sup>.

C'est le même souffle qu'il essaie d'impulser en plein effort de guerre quand il s'exprime à Brazzaville en novembre 1941 : « *des pourparlers sont en cours pour la constitution d'une Fédération des Sports. [...] Il ne faut pas oublier que l'éducation physique est elle aussi, une excellente école de discipline morale et corporelle.* »

Jusqu'à 1940, seules les missions catholiques avaient encouragé la pratique du sport en particulier le football. Dès 1941, des subventions sont accordées par le gouvernement de la colonie pour développer le scoutisme (par la création de la fédération des éclaireurs unionistes) et les sports. En juin 1942, il préside au rallye de Pointe-Noire et inaugure le nouveau stade de Brazzaville. La ville compte quatre terrains de sport dont le stade de Poto-Poto construit par la mission catholique. Le gouvernement général prévoit des subventions, favorise la création d'une Fédération des sports de l'AEF (fondée en mars 1943), encourage les manifestations sportives et des réunions de propagande pour le football, la boxe, l'athlétisme.

Nulle part, Félix Éboué a considéré le sport comme une fin en soi : pour tous, il est un moyen « *pour fortifier leur corps et pour développer chez eux le sens de la responsabilité, de la loyauté et de l'esprit d'équipe.* » Depuis ses débuts d'administrateur en Afrique, Éboué sait que le sport participe à "la politique indigène" telle qu'il l'entend.

---

<sup>1214</sup> ADG, Bulletin d'information, N°5, mai 1937 : « Je vous renouvelle mes déclarations de stricte neutralité ».

<sup>1215</sup> Entretien avers Albert Larochelle, 13 janvier 2011.

### III.3. La « politique indigène » de Félix Éboué et la Conférence africaine.

*A l'origine de sa conception.* Dès les premières années passées en Oubangui-Chari, Éboué a appris à compter sur l'aide des chefs qui savent solliciter leur population, une position qui n'était pas partagée par tous les gouverneurs généraux désireux d'appliquer une administration directe et diminuer l'influence des chefs au profit des administrateurs coloniaux. Le système de chefferie devait même disparaître afin de faciliter l'assimilation. Or, Éboué, a vite pensé que l'assimilation ne convient pas à l'Afrique noire. En se liant d'amitié avec les chefs, il a constaté qu'il obtenait par leur intermédiaire, des réformes et des améliorations dans de nombreux domaines. Il veut passer de la politique de pacification à la mise en valeur économique en s'appuyant sur une politique d'entente avec les chefs. Par son attitude d'écoute et de compréhension, il en a fait ses alliés. Il est persuadé qu'il faut protéger ce système de la chefferie. Il s'attache, le plus possible, à retarder l'application des instructions ce qui le place dans une position difficile par rapport à sa hiérarchie. Tout en veillant aux cultures vivrières, il a cherché à développer des cultures industrielles comme le coton pour augmenter les ressources des populations. Son obstination a pu nuire à sa carrière. Elle l'a opposé à ses chefs hiérarchiques. Il en a été conscient puisqu'à partir de 1925, malgré les résultats obtenus, les appréciations défavorables réapparaissent dans les rapports : le lieutenant-gouverneur et le gouverneur général lui reprochent de trop s'occuper du coton et d'être trop bienveillant à l'égard des chefs.

À propos d'une lettre d'Éboué du 10 juin 1939 et au sujet de la politique à user à l'égard des chefs, Albert Maurice s'interroge sur le sens d'une phrase et pense que c'est à partir de ce moment d'extrême tension avec son administration qu'Éboué aurait eu « un choc et compris qu'il devait servir d'exemple à la race négro-africaine en péril ». Pour lui, il faut donner aux Africains l'instruction et le niveau économique qui leur permettrait de se prendre en mains. Pour cela, il faut s'appuyer sur les chefs, sur les élites, sur tous ceux qui plus que d'autres, sont capables de s'instruire et guider leurs semblables<sup>1216</sup>. Il n'est pas question d'assimilation. *«Éboué veut développer sans le cadre des institutions naturelles, une société indigène à même ainsi de garder sa dignité et de s'adapter progressivement*

---

<sup>1216</sup> FCDG, F22 /3, dossier 2.

*aux modes de vie occidentaux*<sup>1217</sup>. » Albert Maurice rappelle aussi qu'en 1928, René Maran avait reçu un message d'Éboué : « *Je suis surpris de constater les ravages de l'Occident en ces pays primitifs. Il ne reste plus rien des traditions ; les jeunes indigènes ne sont plus initiés et cela c'est terrible, car ils sont proprement en l'air. Avec cette manie latine de tout désorganiser pour faciliter l'assimilation, les indigènes se trouvent coincés entre leurs traditions qu'ils ont oubliées et notre civilisation qui leur est versée au compte goutte et qu'ils ne peuvent pas encore digérer*<sup>1218</sup>. »

C'est sur ce paradoxe, entre la croyance, certaine chez lui, dans la supériorité de la civilisation occidentale et la croyance dans le bien fondé des traditions africaines, qu'Éboué a fondé sa politique coloniale qu'il a mis en place quand il est nommé gouverneur général à Brazzaville.

*Les réformes du gouverneur général à Brazzaville.* Dès son installation, Éboué engage des réformes pour l'AEF parallèlement à la mise en place de l'effort de guerre : « *La guerre est heureusement un état passager, il faut songer à l'avenir et à la complexité des problèmes qui se poseront à ce moment. J'estime qu'il ne faudrait pas attendre la Victoire pour fixer dès maintenant les directions générales, la philosophie en quelque sorte de notre action, en tant que de ce côté notre action ne porte aucune entrave à nos nécessités militaires. (...) Notre désir est de profiter des circonstances pour réviser nos conceptions au sujet de la colonisation*<sup>1219</sup> ».

Les idées qui ont guidé ses propositions reposent sur l'expérience de toute une vie d'administration coloniale mais aussi sur l'expérience de ses voisins britanniques. Éboué a conservé un texte d'analyse sur l'administration indirecte au Nigéria<sup>1220</sup> : « on sait que la politique dite « *d'administration indirecte* » a été appliquée au Nigeria depuis que ce territoire a été repris par l'Angleterre [...]. Sa circulaire sur *la nouvelle politique indigène* du 8 novembre 1941 atteste de sa volonté de réformes longuement réfléchies et dont la proposition a reçu l'approbation du général de Gaulle. Après discussions à la Commission

---

<sup>1217</sup> Albert Maurice, *op. cit.*p.41.

<sup>1218</sup> Albert Maurice, *op. cit.*p.41.

<sup>1219</sup> FCDG, F 22/17. Discours en conseil d'Administration, 19 novembre 1941, p.12.

<sup>1220</sup> FCDG, F22/17, dossier 1, sous-dossier 1943. Il s'agit d'une traduction de *Native policy in Nigeria*, 10 octobre 1942.

de Londres, quatre projets sont adoptés dont trois donnent naissance à des décrets qui paraissent au *Journal officiel* du 15 octobre 1942 : sur un nouveau code du travail, sur les notables évolués, sur les communes indigènes.

Ce n'est pas seulement une nouvelle politique sociale qui permet de présenter Éboué comme un pionnier : il envisage, à la suite de son expérience en Oubangui-Chari dans les années 1920, une nouvelle politique économique pour l'après guerre : « *Notre désir est de profiter des circonstances pour réviser nos conceptions au sujet de la Colonisation. [...]. Cette nouveauté, cette hardiesse, nous espérons que la Direction de l'Agriculture et de la Colonisation saura en donner le thème. Il s'agit non seulement d'adapter la production de l'AEF aux sévères conditions qui nous sont faites par la nature, mais aussi de prévoir les besoins du monde après la guerre et l'organisation économique du monde, afin que l'AEF réponde à ces besoins et se place dans cette organisation d'une façon qui lui soit utile à elle-même et qui soit utile à la France et à l'Europe.*

*Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prédire que le contrôle de l'État, et même le contrôle des États, s'exerceront avec une influence et une précision accrues dans toutes les branches de l'économie après la guerre. Ce qu'il est plus difficile d'imaginer, c'est l'importance que l'initiative privée gardera et devra garder dans un système ainsi dirigé. [...]. L'Afrique Équatoriale deviendrait ainsi une vaste association entre l'État, les colons et les paysans indigènes, et formerait un bloc économique homogène, étatiste dans un sens et non fonctionnarisé, ordonné mais indemne de la sclérose que la bureaucratie à tous les échelons risquerait de lui communiquer<sup>1221</sup>. »*

Conscient que ses propositions choqueraient des esprits conservateurs, Éboué ajoute : « *Je ne vous donne ici qu'une ébauche. C'est là d'ailleurs un de ces sujets qui exigent que l'on y réfléchisse. [...] Ce que je viens de vous dire constitue un des aspects du vaste programme de colonisation actuellement à l'étude. [...].*

*Il ne faut avoir peur ni des mots ni des choses.*

*La politique nouvelle qu'il est question d'appliquer pourrait peut-être provoquer des inquiétudes. Mais vous qui avez fait le mouvement libérateur, qui, délibérément, vous*

---

<sup>1221</sup> *Ibid.*, p. 13.

*êtes placé aux côtés du général de Gaulle, qui avez, en quelque sorte, fait une révolution capitale, vous Français Libres, Compagnons de la France Combattante, vous comprendrez le sens profond d'une politique nouvelle en matière de colonisation. Car vous n'êtes pas des timorés, vous l'avez prouvé à un moment essentiel de l'histoire nationale. Et c'est précisément parce que vous n'êtes pas des timorés que j'ai tenu à vous parler avec cette liberté d'esprit qui est la caractéristique des hommes résolus*<sup>1222</sup>. »

A la fin de l'année 1943, il peut annoncer en conseil d'Administration, la conférence africaine qui doit se tenir à Brazzaville : *De la confrontation des thèses, de la comparaison des méthodes, nous dégagerons une politique coloniale, une politique indigène encore plus humaine, une politique de plus en plus conforme aux séculaires traditions françaises pour la plus heureuse évolution des races que la France a adoptées et qu'elle s'est engagée à mener dans la voie du progrès ; une politique traditionnelle faite de compréhension et qui n'a jamais prononcé d'exclusivisme racial, ni d'irritables cloisonnements ; une politique enfin qui est la résultante de siècles d'humanisme et qui restera l'honneur de la France*<sup>1223</sup>. »

*Félix Éboué et la Conférence africaine.* Les origines de la conférence qui se tient à Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944 ont été analysées en détail lors du colloque de mai 1987<sup>1224</sup>. La « circulaire Éboué » du 8 novembre 1941, prise après trois jours de débats puis des discussions entre le gouverneur général et son secrétaire général Henri Laurentie, avait impulsé une nouvelle politique indigène déjà pour l'AEF et le texte devait servir de base aux discussions de la Conférence. Après la décision prise par de Gaulle en juillet 1943<sup>1225</sup> de réunir la conférence, le Comité de Libération nationale approuve le principe ; Pleven, le commissaire aux Colonies, parlant à la radio de Brazzaville, annonce la réunion et le 22 novembre 1943, il adresse un ambitieux « programme aux gouverneurs généraux et

---

<sup>1222</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>1223</sup> FCDG, F 22/17. Discours en conseil d'Administration, 1<sup>er</sup> décembre 1943.

<sup>1224</sup> Colloque *De Gaulle et la conférence de Brazzaville*, 22-23 mai 1987, Institut Charles de Gaulle et IHTP.

<sup>1225</sup> Même si de Gaulle dit dans son discours d'ouverture de la Conférence le 30 janvier 1944 : « ...le rassemblement, maintenant accompli de toutes nos possessions d'Afrique nous offre une occasion excellente de réunir, à l'initiative et sous la direction de M. le commissaire aux Colonies, (c'est-à-dire Pleven) pour travailler ensemble... »

gouverneurs de l'Afrique française <sup>1226</sup> ». Dans le préambule il est précisé que le but est « *la définition de la doctrine coloniale française en Afrique... On se gardera de faire table rase du passé...* »

La conférence, présidée par René Pleven, rassemble soixante participants (trois gouverneurs généraux, dix sept gouverneurs, vingt deux hauts fonctionnaires, neuf délégués de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, six observateurs du Maroc, Tunisie, Algérie, deux présidents des chambres de commerce du Cameroun et de Brazzaville, plus l'évêque de Brazzaville). Les populations administrées ne sont pas représentées. Son rôle devait être uniquement consultatif ; les discussions à l'intérieur des sept commissions devaient aboutir à des « recommandations ».

Dans son discours d'ouverture de la conférence, le général de Gaulle donne le ton :

*[...] Le Rassemblement, maintenant accompli, de toutes nos possessions d'Afrique nous offre une occasion excellente de réunir à l'initiative et sous la direction de M. le Commissaire aux Colonies, pour travailler ensemble, confronter leurs idées et leur expérience, les hommes qui ont l'honneur et la charge de gouverner, au nom de la France, ses territoires africains. [...] Au moment où commençait la présente guerre mondiale, apparaissait déjà la nécessité d'établir sur des bases nouvelles les conditions de la mise en valeur de notre Afrique, du progrès humain de ses habitants et de l'exercice de la souveraineté nationale. [...] S'il est une puissance impériale que les événements conduisent à s'inspirer de leurs leçons et à choisir noblement, libéralement, la route des temps nouveaux où elle entend diriger les soixante millions d'hommes qui se trouvent associés au sort de ses quarante-deux millions d'enfants, cette puissance c'est la France ! [...] La France est aujourd'hui animée, pour ce qui la concerne elle-même et pour ce qui concerne tous ceux qui dépendent d'elle, d'une volonté ardente et pratique de renouveau.* Le travail fut partagé entre sept commissions qui ont examiné différentes questions : la coutume familiale et sociale et du travail, l'organisation économique, la réforme administrative, l'enseignement, l'hygiène et la santé publique, le personnel, la réforme douanière.

Quelle a été la contribution d'Éboué à la conférence ?

---

<sup>1226</sup> FCDG, F 22/19, dossier1.

Henri Laurentie a affirmé dans un discours de juillet 1944<sup>1227</sup> : « *Le nom du gouverneur général Éboué restera attaché aux plus marquantes de ces réformes* ». Très proche du gouverneur général, ayant beaucoup discuté avec lui des réformes nécessaires en Afrique centrale, Laurentie voulait insister sur l'influence certaine qu'Éboué avait depuis longtemps. Mais, la participation physique d'Éboué à la Conférence a été limitée : il est handicapé par sa surdité et son état de santé n'est plus très bon<sup>1228</sup>. Il a été un hôte attentif mais il ne préside aucune réunion et n'est membre d'aucune commission alors que Laurentie lui, siège dans deux commissions<sup>1229</sup> et est le secrétaire général de la Conférence. De là à penser qu'Éboué est resté inactif, serait une erreur.

Au cours de la séance du 2 février 1944, Éboué fait une courte intervention. Il explique ses idées sur la question du travail<sup>1230</sup> : Pas plus pour « *l'indigène africain que pour l'Européen* », le travail n'est une fin en soi. *L'homme travaille pour satisfaire ses besoins et en proportion de ses besoins. Or, l'indigène a des besoins très limités* » ; les conditions de travail doivent être adaptées aux conditions de climat et aux habitudes des populations ce qui a conduit à la généralisation du travail à la tâche. L'indigène est sensible au profit dans le travail (la cueillette du caoutchouc, produit bien rémunéré trouve toute la main d'œuvre nécessaire. « *Il faut donc pratiquer une politique de hauts salaires et pas seulement pour les indigènes* ». Eboué se prononce en faveur de l'obligation du travail mais pour soutenir les entreprises petites, moyennes ou grandes, nécessaires à l'économie générale : « *J'entends déjà l'objection : travail forcé ! Je crois que le mot a été mal choisi ; je crois aussi qu'il ne faut pas avoir peur des mots. Je déclare ici que je suis partisan de l'obligation au travail qui est le droit au travail ; je ne connais aucun homme, aucun peuple qui ait pu s'élever en dignité et en décence sans l'application de cette loi de l'effort, de cette obligation au travail* ». Il rappelle la déception de Blaise Diagne à Genève, qui d'après lui n'aurait pas été compris et qui pourtant connaissait et aimait

---

<sup>1227</sup> Archives municipales d'Asnières, dossier Éboué, discours de Laurentie lors de l'inauguration d'une plaque en hommage au gouverneur général Éboué, juillet 1944.

<sup>1228</sup> A.N., Fonds Pleven, 560 AP/29. En 1979, des questions ont été posées par C.R. Ageron à Pleven qui a parlé de « l'incapacité du gouverneur Eboué atteint de surdité de suivre les débats et d'y intervenir au moment opportun ».

<sup>1229</sup> La commission de la coutume familiale et sociale et du travail ; la commission du personnel.

<sup>1230</sup> FCDG, F 22/19, dossier 5.



l'indigène. En conclusion, il le dit : « *ceux qui l'aiment vraiment, sincèrement sont partisans de l'obligation au travail* » avec une contrepartie : « *la répression de toute brutalité et de tous abus*<sup>1231</sup>...»

Le 3 février, le gouverneur général Éboué donne lecture de six textes<sup>1232</sup> dont trois émanaient du Cercle des Évolués de Brazzaville, un de Jean-Rémy Ayouné, un intellectuel « évolué » et un texte de Fily Dabo Sissoko<sup>1233</sup>. Éboué avait connu Sissoko quand il avait été secrétaire général du Soudan français ; Sissoko était alors chef du canton du Niamba. Le texte qu'il a envoyé à Éboué date de 1942 avec ses « *Respectueux hommages d'un frère, Qui n'a jamais désespéré de la Race.* » Sa position n'a pas changé depuis 1942 : l'évolué n'est pas celui qui renonce « *à son fonds spécifiquement nègre* ». « *L'évidence nous prouve que nous sommes nègres et français. Mais le fait d'être français n'annihile pas, loin de là, le fait d'être Nègre.* » Éboué a tenu à exposer l'opinion des « indigènes » sur les problèmes soumis à la conférence en particulier sur « l'assimilation » ou « l'association ». C'est par la voix d'Eboué que les Africains ont été entendus. A-t-elle eu du poids ?

A la fin de la conférence, des recommandations sont adoptées qui concernent l'organisation politique, les questions sociales, les questions économiques, les questions administratives. En faisant apparaître en lettres capitales un certain nombre de phrases dont « La Conférence Africaine Française de Brazzaville a cru devoir affirmé le principe : LES FINS DE L'ŒUVRE DE CIVILISATION ACCOMPLIE PAR LA FRANCE DANS LES COLONIES, ECARTENT TOUTE IDÉE D'AUTONOMIE, TOUTE POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION HORS DU BLOC FRANÇAIS DE L'EMPIRE ; LA CONSTITUTION ÉVENTUELLE, MÊME LOINTAINE, DE SELF-GOVERNMENTS DANS LES COLONIES EST À ECARTER<sup>1234</sup> », les partisans du conservatisme ont donné l'impression d'avoir gagné contre ceux qui étaient partisans de réformes radicales.

---

<sup>1231</sup> FCDG, F 22/19, dossier 5.

<sup>1232</sup> *La conférence africaine française*, Commissariat aux Colonies, Alger, 1944, p.87-105.

<sup>1233</sup> Fily Dabo Sissoko (1900-1964), descendant de chefs bambara, instituteur, devenu chef de canton. Écrivain et homme politique, il avait participé en septembre 1937, avec Senghor, au congrès international sur « L'évolution culturelle des peuples coloniaux » ; il revendiquait pour le noir, l'acceptation de sa négritude. Voir Brasseur Paule, à propos du Congrès de l'évolution culturelle des peuples coloniaux - Paris, 1937. Dans *Journal des africanistes*. 1979, tome 49 fascicule 2. p. 143-150.

<sup>1234</sup> *La conférence africaine de Brazzaville*, 30 janvier 1944-8 février 1944, Alger, 1944, p.35.

Parmi les recommandations qui ont été adoptées<sup>1235</sup>, les unes ont pu être appliquées immédiatement; les autres devaient attendre la libération de la métropole et les élections de députés qui en toute légitimité reprendraient le débat.

Le gouverneur général Éboué a lu une déclaration à la presse qui résume les résultats obtenus<sup>1236</sup>: « *La Conférence a donc recommandé*

- *une action médicale en profondeur et en surface d'une particulière importance.*

- *la multiplication des Écoles afin de diffuser, par une action de masse, l'enseignement à tous les degrés : primaire, secondaire et supérieur.*

- *enfin, par une mise en valeur rationnelle du domaine, élever le standing de vie des Africains [...].*

*Les membres de la Conférence se sont mis d'accord pour que, dans toute la mesure du possible, l'Afrique prenne part aux responsabilités de l'administration de son pays.[...] Il est donc bien entendu que les fonctions pouvant être progressivement tenues par des indigènes leur seront progressivement attribuées.[...] Il rappelle ensuite les réformes entreprises depuis 1941 et termine : « il est permis de dire que ces réformes correspondent aux vœux des intéressés qui y ont adhéré avec enthousiasme. » Certains Africains ont été sensibles à ce qu'on appelle très vite « l'esprit de Brazzaville » et qui va déboucher sur « la reconnaissance de leur dignité, l'annonce de la disparition prochaine du travail forcé et la volonté d'augmenter leur niveau de vie. Au cours de l'année 1944, ils apprirent avec satisfaction la suppression des journées de prestations et des peines d'indigénat, l'autorisation de créer des syndicats<sup>1237</sup> ». Ces réformes étaient loin d'être négligeables. Les critiques sur la Conférence n'ont pas manqué non plus et concernent l'évolution politique, le statut des colonies. Lors du colloque de 1987, Elikia M'Bokolo rappelle ce*

---

<sup>1235</sup> Voir *La conférence africaine française*, Commissariat aux Colonies, Alger, 1944.

<sup>1236</sup> FCDG, F 22/19, dossier 5. Le manuscrit est dans le dossier.

<sup>1237</sup> C.R. Ageron, "La conférence de Brazzaville" dans la revue *Espoir*, n° 95, janvier 1994, p. 52-57. (Félix Houphouët-Boigny fonde dès 1944 le premier syndicat agricole africain ; le régime de l'indigénat a été supprimé en 1945 ; le travail forcé l'est en 1946, à la demande des députés africains).

qu'un Africain<sup>1238</sup> lui affirmait à propos de la Conférence : « *Cette conférence avait son impact [...] nous applaudissions le gouverneur Eboué comme le général de Gaulle. Mais quand on parle de cette conférence, il faut que les choses soient claires : il n'était pas question d'indépendance. L'objectif était de récompenser les Noirs qui avaient beaucoup contribué à la guerre, mais en restant impérativement dans le régime colonial* ».

Pour Jacques Berque, un des observateurs du Maroc présent à la conférence : « *Brazzaville fut d'abord un appel à la conscience nationale française.* » La personnalité d'Éboué et son action depuis des années ont eu une influence. Au lendemain de la Conférence, le 11 février 1944, le général de Larminat adresse un télégramme à Alger, à Brazzaville, à Eboué qui est à la veille de son départ pour le Proche-Orient : « *J'ai suivi avec un intérêt passionné les travaux de la conférence de Brazzaville. Partout dans ses délibérations, j'ai reconnu la marque de l'esprit français libre que de Gaulle a défini comme seul il sait définir : pur et dur, désintéressé et efficace, noble et réaliste, lucide et direct [...] vous m'avez dit que vous aviez une grande dette vis-à-vis de votre mère la France. Je pense que vous l'avez noblement et largement payée....* ».

Par sa longue expérience, par ses idées, le gouverneur général Félix Éboué avait influencé les débats et les hommes mais son état physique l'avait empêché de les bousculer davantage. Des réformes avaient été adoptées qui n'étaient pas négligeables mais le fonctionnement du système colonial restait inchangé. Était-il possible en février 1944 d'aller plus loin dans les réformes, d'être plus audacieux ? L'essentiel n'était-il pas d'avoir à ce moment là lancé le débat qui ne faisait que commencer. Si Félix Éboué n'avait pas pu davantage imprimer sa marque à Brazzaville, il avait marqué l'Histoire et la mémoire allait s'en emparer.

---

<sup>1238</sup> Il s'agit de Antoine Letembet-Ambily, né en 1929, président du Cercle Culturel de Poto-Poto de 1953 à 1960.

# Quatrième partie : le temps des mémoires, 1944-2012.

## Chapitre I. L'histoire de la mémoire de Félix Éboué.

Évoquer la mémoire d'Éboué conduit à considérer la représentation officielle du personnage, une mémoire d'État, officielle, qui n'est rien d'autre qu'un discours construit d'abord par ses contemporains. Dès l'origine, cette mémoire fait apparaître un personnage idéalisé qui conduit à un mythe. Mais, en face de l'icône qu'Éboué est devenu, des critiques ne manquent pas de s'élever dans un contexte national et international qui a changé ; le mythe tend à s'effacer. La mémoire d'Éboué ne réapparaît que dans les années 1980.

La construction de la mémoire de Félix Éboué a donc une histoire qui comprend trois moments articulés autour de deux césures : 1949 et 1984. Évoquer la mémoire d'Éboué c'est chercher quels ont été les acteurs ? Quelles sont les représentations d'Éboué qui ont été privilégiées ? Comment le mythe a-t-il pris corps ? Comment a-t-il évolué avec les enjeux de ces joutes mémorielles ?

### I.1. Les chemins de la mémoire qui conduisent au mythe, 1944-1949.

De 1944 à 1949, la mémoire officielle se construit à travers trois types de commémoration<sup>1239</sup> : *l'hommage, la journée nationale et l'entrée au Panthéon*. Ces manifestations qui honorent la mémoire d'Éboué s'inscrivent dans une aire géographique

---

<sup>1239</sup> Marc Michel, « Commémorations et mémoires de Félix Éboué (1944-1985) » dans *Actes du colloque, Éboué, soixante ans après*, Paris, publications de la SFHOM, 2008, p.275-287. L'historien Marc Michel a été le premier à aborder ce thème de la mémoire officielle d'Éboué. Il précise que l'hommage est un acte de reconnaissance, une simple marque de considération ponctuée au moins, par un discours. Une journée nationale est organisée sous le patronage de l'État. Elle comprend des déplacements de personnalités dans des lieux symboliques avec des marques d'hommage. L'entrée au Panthéon, comprend une cérémonie très ritualisée qui sacralise la mémoire d'un « grand homme ». Sous la IIIe et la IVe République, la panthéonisation est proposée par un sénateur (Gaston Monnerville, président du Sénat, dans le cas d'Éboué) ou un député, elle est votée par le Parlement et décidée en Conseil des ministres. Le Parlement a perdu cette prérogative après 1958. [www.assemblée-nationale.fr](http://www.assemblée-nationale.fr).

qui comprend essentiellement la France métropolitaine, la Guyane, sa terre natale, et les Antilles. Les hommages sont rendus par des représentants de l'État ou des notabilités. Ils ont lieu tous les ans. En métropole, il faut attendre 1947 et 1949 pour que soient organisées de grandes journées nationales. Les pays d'Afrique où Éboué a été administrateur, sont restés relativement à l'écart de ces manifestations.

De nombreux discours ont participé à la construction de la mémoire du gouverneur général ; on compte aussi des témoignages, chansons, poèmes, divers articles. Plusieurs plaques ont été apposées à sa mémoire aussi bien dans les Antilles et à la Guyane qu'en métropole. Le nom d'Éboué a été donné à des bâtiments, des établissements scolaires, une salle de préfecture, mais aussi à des places, des avenues, des rues, à Paris comme en Outre-mer. Dans les principales villes de Cayenne et de Guadeloupe, des statues et des bustes fixent aussi le souvenir du gouverneur. Des expositions de photos et d'objets personnels ont été organisées. L'ultime hommage de l'entrée au Panthéon, se déroule dans l'espace parisien entre la rue Oudinot, le palais du Luxembourg et le quartier latin. Toutes ces manifestations aboutissent à la construction d'une véritable icône républicaine.

*La temporalité des manifestations, les lieux de mémoire et les représentations d'Éboué qui se sont imposées.*

Dès la disparition du gouverneur général en mai 1944, les premiers discours des personnalités de la France libre (de Gaulle, Plevin, Laurentie, Schumann) insistent avant tout sur le fait qu'Éboué a été un des premiers résistants dans l'Empire : « *La mort prématurée de ce Grand Serviteur de la Patrie, mettra d'abord en deuil les Français de la Métropole qui savent qu'il était l'un des premiers de la Résistance*<sup>1240</sup> ». Ils mettent en avant le fait que son acte de dissidence a donné au Général un territoire à partir duquel les Forces françaises libres ont pu reprendre le combat et aller à la victoire : « *Chaque Français sait et se souviendra, qu'en maintenant en guerre, aux pires moments de notre Histoire le Territoire du Tchad dont il était le gouverneur, Félix Éboué a arrêté aux lisières du Sahara l'esprit de capitulation, (...qu'il) a assuré une base de départ au*

---

<sup>1240</sup> FCDG, F22/23, dossier 1, Témoignage prononcé au micro de Radio-France.

*triomphe de l'honneur et de la fidélité. Félix Éboué... Grand Français Africain*<sup>1241</sup>. » A Londres, dans son émission du 19 mai au matin, Maurice Schumann s'exprime<sup>1242</sup> : « [...] à l'été 1940, ... un gouverneur de colonie se dresse et ...associe l'Empire au refus de se soumettre et de désespérer. Grâce à lui, le drapeau de la France flottera toujours sur une terre et dans un ciel libres ; [...] grâce à lui, un front français sera bientôt créé sur les arrières de l'Axe ; le geste de Félix Éboué vient d'ouvrir la route, par laquelle passera Leclerc pour montrer à l'ennemi qu'il n'en a pas fini avec l'armée de la France. [...] » Le lendemain, 19 mai, lors des obsèques d'Eboué au Caire, le commissaire aux colonies, René Pleven, représentant le Général, achève son discours en s'adressant à feu le gouverneur Eboué : « au moment d'accompagner ce cercueil à son champ de repos, je me hasarderai à faire une prédiction. Votre décision de 1940, votre loyauté au Chef, [...] vous ont fait entrer vivant dans l'histoire. Mais maintenant que vous avez succombé, ce n'est plus seulement l'histoire qui va s'emparer de vous, mais la légende. »

Dans le contexte des incertitudes encore de la guerre, ces discours insistent sur le fait que le choix d'Éboué qui fut l'un des premiers parmi les gouverneurs à entrer en dissidence en ralliant le Tchad à Londres, a été un acte capital. Sa décision mûrement réfléchie, son action longuement préparée et réussie dans l'été 1940, en a fait un héros. Les hommages de Laurentie et Pleven, qui connaissaient bien Éboué, mettent l'accent sur d'autres aspects de sa personnalité : l'administrateur colonial réformiste, l'intellectuel humaniste qui incarnait les valeurs de la République : « ...Éboué, le premier homme « de sa race » à devenir gouverneur, était un symbole de fraternité pour les Français [...] il est « la preuve que la France ne reconnaît entre ses fils d'autres distinctions que celles du mérite<sup>1243</sup>. » Avec Éboué, « on comprend que l'on a affaire à un homme, on acquiesce à un certain ordre de choses d'où nul Français, quelque soit son origine n'est exclu, on devine le génie d'une patrie qui s'impose et d'une civilisation qui ne sait se refuser, on commence

---

<sup>1241</sup> FCDG, F22/23, dossier 1. De Gaulle s'exprime dès son retour d'Italie où il inspectait le front, 18 mai 1944. L'expression signifie : un administrateur français qui a passé une grande partie de sa carrière en Afrique.

<sup>1242</sup> FCDG, F 40-172, Fonds Maurice Schumann. Son émission « Honneur et Patrie » a commencé sur la Radio de Londres en juillet 1940 ; il s'est exprimé pour la dernière fois le 30 mai 1944 avant son départ pour rejoindre l'armée.

<sup>1243</sup> Brian Weinstein, *Eboué*, Oxford University Press, 1972, p.313.

*à venir à cette conception fraternelle du monde qu'Éboué a reçue de la France et que modestement et magnifiquement, il a illustrée pour elle<sup>1244</sup>. »*

Si on excepte les hommages qui ont suivi son décès et qui ont été rendus à Alger et à Londres par la France libre, c'est d'abord dans les Antilles et en Guyane que les premières manifestations officielles ont lieu et se multiplient. La Guadeloupe, en particulier, organise chaque année entre 1944 et 1949 des cérémonies pour son ancien gouverneur. Les discours qui sont prononcés, insistent sur deux représentations : le héros de la Résistance et l'administrateur colonial d'une extrême compétence qu'a été Éboué.

Le 20 mai 1944, lors de la cérémonie qui s'est déroulée au monument aux morts du cimetière de Cayenne, devant une population bouleversée et agitée, Masse, ancien de l'École coloniale (l'aîné d'Éboué de douze ans) insiste sur l'administrateur courageux, sur la droiture de sa pensée, sur la rectitude de son jugement qui guidait sa conduite et qui savait "résoudre les problèmes les plus difficiles"<sup>1245</sup>. Pour le gouverneur, Jean Rapenne, Éboué « *a laissé le souvenir d'un chef bienveillant pour ses collaborateurs, clairvoyant dans ses réalisations. J'ai retrouvé dans les actes et instructions qui portent sa signature les mêmes qualités de cœur, de finesse et de jugement qui ...sont l'apanage du véritable chef. Son œuvre en AEF est immense [...] il a occupé récemment une place prépondérante dans les débats de la conférence de Brazzaville qui marque une date dans l'orientation de notre politique coloniale ; et ce ne sera pas un des moindres titres de gloire de Félix Éboué d'en avoir été un des artisans et l'un des animateurs les plus actifs [...].*<sup>1246</sup> »

A la Guadeloupe, dès le 17 mai, un hommage est rendu « *Oh fils prestigieux de l'Empire de France [...]* » par le poète Ancelot Bellaire qui fonde le comité guadeloupéen du souvenir du gouverneur général Félix Éboué ; entre le 20 et le 26 mai, plusieurs cérémonies commémoratives ont lieu. Au Conseil général de Basse-Terre, le gouverneur Maurice Bertaut<sup>1247</sup> rappelle : [...] « *Je suis fier de noter que l'un des partisans les plus méritants de notre victoire est un Noir de la Guyane. Sa petite patrie, vieux morceau de*

---

<sup>1244</sup> Archives du Musée de l'Ordre de la Libération, dossier Éboué, Henri Laurentie, *Éboué, le grand Français*, juillet 1944.

<sup>1245</sup> Cité par Elie Castor et Raymond Tarcy, *Félix Éboué*, L'Harmattan, 1984, p.200.

<sup>1246</sup> Cité par Castor et Tarcy, *ibid*, p.201.

<sup>1247</sup> Cité par Castor et Tarcy, *ibid*, p.209-210.

*France depuis plus de trois siècles, peut s'enorgueillir d'avoir vu naître celui qui, [...] n'a jamais douté un seul instant du destin de la France*<sup>1248</sup> ». Le gouverneur décide d'éditer une plaquette consacrée à la vie et à l'œuvre du gouverneur Félix Éboué et le 23, il adresse un télégramme de condoléances à René Pleven, le commissaire aux Colonies à Alger : « [...] *la Guadeloupe s'honore d'avoir compté parmi ses gouverneur le grand Français dont le nom restera attaché à la libération de l'Empire et dont le souvenir demeurera comme symbole éclatant du patriotisme* ». Le discours de Léon Matis<sup>1249</sup> rappelle les principes évoqués par Éboué dans son administration<sup>1250</sup>, des « *principes de simple humanité et de solidarité sociale qui nous amènent à travailler en faveur des plus humbles* » afin de les doter de ce « *minimum social* » indispensable. Il n'oublie pas « *l'Africain* » qui « *espérait réaliser l'émancipation de ses congénères*<sup>1251</sup> ». Pour le procureur général, Marius Larcher, qui avait soutenu l'action d'Éboué entre 1936 et 1938, « *Éboué est entré en brave sans peur et sans reproche dans le combat...il succomba en héros...* ».

A la fin de cette année 1944, les premiers et seuls lieux de mémoire<sup>1252</sup> mis en place le sont en Guyane, à Cayenne. Depuis l'évocation de sa mémoire le 20 mai au cimetière de Cayenne au 14 juillet, en deux mois, les hommages sont passés de l'évocation de la mort glorieuse d'Éboué à sa naissance (sa maison natale devient un musée) puis, à son enfance (le 3 novembre, le lycée prend son nom) et ensuite, au rappel de son métier : son nom est donné à une salle de ce qui va devenir la Préfecture de Cayenne, symbole de sa carrière administrative. Toute la vie du gouverneur général, de « ce petit noir grandi en Guyane », comme disait sa fille, est inscrite en quelques mois dans les pierres de la ville de Cayenne. Le maire insiste sur l'homme exemplaire qu'a été Éboué, « glorieux enfant du pays », un

---

<sup>1248</sup> Cité par Castor et Tarcy, *ibid*, p.209-210.

<sup>1249</sup> Discours du 26 mai 1944. Léon Matis, Guadeloupéen, ancien conseiller municipal et franc-maçon, instituteur honoraire, chevalier de la Légion d'Honneur, Vénérable de la Loge « les Élus d'Occident ».

<sup>1250</sup> Cité par Castor et Tarcy, *ibid*, p.206-207, extrait du discours d'ouverture du congrès des fonctionnaires, 12 septembre 1937.

<sup>1251</sup> Dans son hommage du 26 mai 1944, Léon Matis rappelle ces paroles prononcées par Éboué dans le discours qu'il avait prononcé au congrès des fonctionnaires le 12 septembre 1937. Cité par Castor et Tarcy, *Félix Éboué*, L'Harmattan, 1984, allocution du gouverneur Bertaut, p.209-214.

<sup>1252</sup> Un lieu de mémoire n'est pas seulement un lieu exceptionnel par sa sacralité institutionnelle. Il peut aussi désigner tout endroit ou tout événement ou tout symbole qui rappelle simplement aux hommes, leur histoire.



noir d'origine modeste qui s'est élevé par « son labeur soutenu et sa ferme volonté de servir la France<sup>1253</sup>. »

Tous ces hommages sont unanimes pour mettre en avant deux images fédératrices dans le contexte de la guerre qui n'est pas encore finie : un administrateur hors pair attaché au bien public, à l'intérêt général, aux valeurs républicaines ; un patriote modèle dont le rôle a été déterminant en 1940. A la fin de l'année 1944, *L'Informateur colonial*, résume ce double rôle <sup>1254</sup> : « *Nommé gouverneur général de l'AEF en novembre 1940, Félix Éboué s'attache dès lors à développer l'effort de guerre de cet immense territoire et à lui permettre d'assurer toutes les charges de la mobilisation. Il s'est usé à la tâche, mourant aujourd'hui prématurément sans avoir eu la joie de revoir la France, au service de laquelle il s'était voué, le gouverneur général Éboué sera le symbole de cette fidélité coloniale, qui aura maintenu sans interruption la France dans la guerre et permis son relèvement.* »

Au cours de l'année 1945, l'heure est aux derniers combats ; les rappels de l'action d'Éboué sont peu nombreux. Deux de ses plus proches collaborateurs, reprennent l'image du résistant qui a mobilisé les forces de l'Empire : Henri Laurentie, son proche collaborateur à Brazzaville, prononce une conférence au Palais de Chaillot<sup>1255</sup> et Jean de la Roche, l'ancien chef de cabinet du gouverneur, évoque l'administrateur énergique et courageux<sup>1256</sup>. La mémoire de l'ancien gouverneur général est mise en valeur à ce moment par un hommage philatélique exceptionnel rendu par l'émission de la première grande série coloniale de l'après-guerre, imprimée à Paris et vendue à partir de juin 1945. « *Deux timbres-poste à 2 francs et 25 francs sont émis pour treize colonies ; manquent l'Indochine, encore occupée par les Japonais, ainsi que le Togo et Wallis et*

---

<sup>1253</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, Paris, Larose, 1949, p. 27.

<sup>1254</sup> FCDG, F 22/25., dossier 2, *L'Informateur colonial*, 4eme trimestre 1944.

<sup>1255</sup> 26 janvier 1945, conférence de Laurentie au Palais de Chaillot, *L'Empire au secours de la métropole*, Office français d'édition, 1945.

<sup>1256</sup> Article de Jean de La Roche dans *AFrica today and tomorrow*, archives Monnerville, Sciences Pô, Paris.

*Futuna...*<sup>1257</sup> ». La figure d'Éboué, circule à travers le monde par le biais des timbres; sous le portrait du gouverneur général on peut lire : "1884- Félix Eboué-1944, Premier résistant de l'Empire". Sur la veste d'Eboué, la Croix de la Libération et la Croix de Lorraine sont nettement visibles. En cette année 1945, le ralliement à de Gaulle, "premier " acte de dissidence est montré comme l'acte /capital qui a conduit à la Libération.

C'est en 1946 que le ministère des Colonies devenu ministère de la France d'Outre-mer, fait apposer à l'intérieur de la cour, la première plaque inaugurée par le ministre Jacques Soustelle, en l'honneur d'un de ses plus illustres fonctionnaires :

*« Ils jouent le jeu : pour répondre à ton fier message,*

*Pour garder la consigne à la fois noble et sage*

*De ton cœur fraternel*

*Ils jouent le jeu afin de suivre ton exemple*

*Une haute conscience ayant choisi pour temple*

*Le devoir éternel ».*

Au cours de l'année 1947 les plus importantes manifestations ont lieu en métropole. Le contexte national et international a changé ; il est marqué par des ruptures importantes : « année terrible » pour de Gaulle, « année du grand schisme » pour Raymond Aron. Les problèmes intérieurs et extérieurs sont liés et l'unité politique de la Résistance est terminée. La mémoire d'Éboué est rappelée à la fois du côté gaulliste et du côté socialiste. Le "Comité national Félix Éboué" vient d'être créé et organise une journée nationale à Bordeaux pour le 15 mai, à trois ans de l'anniversaire du décès d'Éboué. Le 13 mai, le général Koenig, président du comité, évoque Éboué dans un télégramme au secrétaire général du Comité national, de Saint Mart : « *Félix Éboué, grand patriote, répondit sans attermoiement à l'appel du général de Gaulle à une heure très grave de notre histoire. Il fut donc un des premiers à comprendre le sens réel de l'Union Française...* »<sup>1258</sup> . A la veille de la visite de De Gaulle, le 13 mai 1947, un article du journal *Paris-Presse* des 13-14 mai

---

<sup>1257</sup> François Chauvin, « Félix Eboué et le timbre, de la France libre à la mémoire... » dans *Éboué, soixante ans après*, Actes du colloque organisé en 2004, Société Française de l'Histoire d'Outre-Mer, 2008, p.322-334.

<sup>1258</sup> FCDG, F 22/23, dossier 1, sous-dossier 1947.

1947, évoque les méthodes d'Éboué comme administrateur et son action de résistant. Les trois images habituelles sont au cœur des discours : l'élève d'un grand lycée de Bordeaux, l'administrateur colonial, le résistant. Le général de Gaulle a quitté le pouvoir en janvier 1946 ; il a créé le RPF en avril 1947 ; il accuse les communistes d'être des séparatistes et il est vu d'un mauvais œil par les socialistes même si, accompagné de Mme Éboué, il vient à Bordeaux en hôte officiel de la municipalité<sup>1259</sup>. Deux plaques<sup>1260</sup> sont inaugurées : elles rappellent l'adolescence studieuse d'Éboué et sa décision de rallier le Tchad à de Gaulle, en août 1940. Plusieurs points de rassemblement sont prévus pour honorer la mémoire du gouverneur général ; de Gaulle prononce seulement deux discours<sup>1261</sup> : l'un, très bref, à l'angle de la rue des Argentiers (devant la foule massée place Saint Pierre) où Éboué a habité quand il était élève au lycée Montaigne. La plaque rappelle le rôle du gouverneur Éboué en août 1940 :

*Gouverneur du Tchad, père des forts et des braves*  
*A répondu à l'appel du général de Gaulle dès*  
*Le mois d'août 1940 bloquant l'esprit*  
*D'abandon à la lisière du Sahara donnant le*  
*Signal du redressement à l'Empire français tout entier*<sup>1262</sup>.

Sur la plaque du lycée Montaigne :

*A Félix Éboué, ancien élève, 1901-1905*  
*Étant gouverneur du Tchad*  
*Fut le premier à répondre à l'appel historique lancé*

---

<sup>1259</sup> FCDG, F 22/23, d.1, sous-dossier 1947. Le Conseil municipal, à majorité socialiste, a voté la réception de De Gaulle à l'unanimité moins deux voix socialistes et les voix des communistes. Il a par contre, rejeté la demande de tenir la manifestation au Parc des Sports. Les communistes ont fait savoir que si de Gaulle y faisait un discours, ils demanderaient de mettre aussi la salle à la disposition de Maurice Thorez. La cérémonie, a été organisée par le gouverneur de Saint Mart, secrétaire général du Comité national Félix Éboué et ancien gouverneur.

<sup>1260</sup> L'une est à l'intérieur du lycée Montaigne ; l'autre au coin de la rue des Argentiers.

<sup>1261</sup> Jacques Soustelle, *Vingt huit ans de gaullisme*, Annexes p.432-436, La Table Ronde, 1968 et extraits de l'article du journal, *la Nouvelle République de Bordeaux*, 16 mai 1947.

<sup>1262</sup> Inscription de la plaque rue des Argentiers, Bordeaux.

*le 18 juin 1940 par le général de Gaulle pour continuer la lutte contre l'ennemi.*

Dans son deuxième discours<sup>1263</sup> sur la place des Quinconces, devant plus de 50 000 personnes, de Gaulle défend ses idées politiques et l'évocation d'Éboué sert à illustrer son propos général<sup>1264</sup>. Il utilise la tribune pour exprimer ses convictions sur ce que doit être l'Union française<sup>1265</sup> : l'Empire, rebaptisé Union Française, doit continuer à être un des éléments indispensables de la grandeur de la France, même si des changements s'avèrent nécessaires. Il justifie la colonisation et exprime avec fermeté, sa volonté de défendre un des éléments de la puissance du pays. L'image d'Éboué qui a aidé à maintenir la grandeur du pays, qui s'est exprimé sur ce que devait être l'évolution des colonies, sert le propos et l'image du Général. Les idées, le travail, le rôle d'Éboué pendant la guerre, sont évoqués pour justifier les revendications et les droits exercés par la France sur ses anciennes colonies. En évoquant des événements, des actions qui rassemblent encore la majorité des Français en ce début de l'année 1947, ce discours participe fortement au mythe politique qui se construit autour d'Éboué. L'Empire qui s'est porté au secours de la France doit être maintenu et réorganisé. Éboué lui-même avait plusieurs fois<sup>1266</sup>, entre 1941 et 1944, exprimé ses idées sur la manière dont les colonies d'Afrique noire devaient évoluer, insistant sur la nécessité des réformes<sup>1267</sup> tout en maintenant des liens étroits avec la France parce que pour lui, la colonisation, au-delà de réalités parfois difficiles, a fait œuvre positive.

*« Si nous commémorons aujourd'hui la mémoire de Félix Éboué, si Bordeaux, qui forma sa jeunesse, a voulu concourir à cette manifestation nationale par la présence*

---

<sup>1263</sup> Jacques Soustelle, *Vingt huit ans de gaullisme*, annexes p.432-436, La Table Ronde, 1968 et *La Nouvelle République de Bordeaux*, 16 mai 1947, extraits de l'article du journal : "Le général de Gaulle a présidé les cérémonies à la mémoire du gouverneur Eboué."

<sup>1264</sup> Pierre Guillaume (dir ;) *Gaullisme et antigaulisme en Aquitaine*, actes du colloque de Bordeaux ; PUF, 1990.

<sup>1265</sup> Catroux Général, « L'Union française, son concept, son état, ses perspectives » dans *Politique étrangère* N°4, 1953, 18e année pp. 233-266. L'Empire colonial français devient l'Union française par la constitution du 27 octobre 1946.

<sup>1266</sup> *Circulaires et discours du gouverneur général*. Brazzaville : Imprimerie du gouvernement général, 1941-1944. *Circulaire générale sur la politique indigène en AEF*, 8 novembre 1941. Brazzaville : Imprimerie du Gouvernement général, 1941 ; Paris : Office français d'édition, 1945. *Discours sur l'Afrique équatoriale française et la guerre*. Brazzaville : Éditions du Baobab, 1943.

<sup>1267</sup> Voir à ce propos, Jean Lacouture, *De Gaulle, I. Le rebelle*, Le Seuil, 1984, pp.749-750.

*enthousiaste de son peuple ici rassemblé, si la nation tourne en ce moment sa pensée vers la réunion que voilà, c'est d'abord parce qu'il est juste que soit rendu à un glorieux serviteur du pays, l'hommage qu'il a mérité, mais c'est aussi parce que le sort de l'Union française dont Éboué fut dans la paix et dans la guerre un des meilleurs artisans, se joue dans le temps où nous sommes, c'est enfin parce qu'à Bordeaux, grand port de l'Océan, chacun sent mieux que partout ailleurs, que le destin de notre pays, [...] celui du monde tout entier, dépendent de ce qu'il adviendra de l'œuvre magnifique de la France au-delà des mers.*

*Œuvre magnifique ? Oui ! [...] le complot de dislocation, mené par ceux qui en France, jouent un autre jeu que celui de la France, (peut) bien tenter de nous cacher la valeur et la splendeur de ce que nous avons fait. C'est en vain !*

*En songeant à l'effort poursuivi par la France depuis quatre siècles, à travers quelles vicissitudes, pour ouvrir d'immenses territoires à la civilisation, en mesurant les trésors d'activité, d'efficiency, de courage qu'y ont sans relâche, déployés nos explorateurs, soldats, marins, administrateurs, techniciens, colons, médecins, missionnaires, en admirant les capacités des chefs qui s'y prodiguèrent, tels les Bugeaud, les Pélissier, les Faidherbe, les Cambon, les Lamy, les Brazza, les Gallieni, les Doumer, les Lyautey - pour ne citer parmi les morts des cent cinquante dernières années que quelques uns parmi les plus grands- nous pouvons lever la tête !*

*Au moment où Hitler déchaîna sur l'Europe les ambitions du Reich allemand, l'édifice de la paix française était fondé outre-mer. Grâce à nous, des peuples de toutes les races humaines, naguère plongés, pour la plupart, dans cette torpeur millénaire où l'Histoire ne s'écrit même pas, découvraient à leur tour la liberté, le progrès, la justice. Chez eux, et grâce à nous, reculaient la terreur, la famine, la maladie, l'ignorance. Parmi eux et grâce à nous, naissaient des élites nouvelles que nous élevions non point pour qu'elles abusent des autres, mais pour qu'elles les entraînent vers un sort plus digne et meilleur. Y avait-il des ombres au tableau ? Oui, sans nul doute. Aucune œuvre humaine ne fut jamais accomplie sans erreurs. Mais enfin, ces territoires qu'eussent-ils été sans la France et qu'est-ce que la France en a fait ?*

*[...] Il faut comparer enfin le sort actuel de notre Afrique noire, où la civilisation pénètre les forêts, les savanes, les déserts, enjambe les fleuves farouches, brave les climats*

*épuisants, avec le destin antérieur de ces terres, depuis toujours assoupies sous leur misère désespérée. [...].*

*Assurément, le Tchad, terre des purs et des forts a réagi avec indignation contre le déshonorant armistice.*

*Assurément le gouverneur n'a pas rendu publique sa détermination avant d'avoir la certitude que le territoire dont il a la charge continuera quoiqu'il arrive d'appartenir à la France et sera mis en mesure de combattre efficacement pour elle. Dès le mois de juillet, Félix Éboué était entré, à ce sujet, en rapport avec moi-même, et ce qui concernait la vie économique du Tchad, comme aussi les renforts militaires à lui faire parvenir, avait été d'avance réglé à Fort-Lamy, par la mission de René Pleven.*

*Assurément tout était préparé pour que le ralliement du Tchad fut suivi, le lendemain, par le ralliement du Cameroun dont étaient chargés Leclerc et Boislambert et le surlendemain par celui de tout le reste de l'Afrique équatoriale, effectué à Brazzaville par Larminat, Delange et à Bangui par le gouverneur de Saint-Mart.*

*Mais il fallait que Félix Éboué, chef responsable, sut tirer de son esprit et de son cœur l'acte de caractère sans lequel tout ne vaut rien et qui s'appelle la décision. Il l'a fait. C'est par là qu'il a marqué l'Histoire.*

*Ensuite, ce fut pour lui un effort acharné de direction, d'impulsion, d'organisation. Pendant près de quatre années et jusqu'à l'instant même où l'épuisement le terrassa sans qu'il ait pu voir cette victoire dont il n'avait jamais doutée, le gouverneur du Tchad, de l'Afrique équatoriale française, avait à mobiliser et à faire vivre pour la guerre les territoires confiés à son autorité.*

*Il le fit d'une manière exemplaire. Mais, en outre, ce Français guyanais, tourné vers l'avenir, bien qu'il sut qu'il lui était fermé, prenait une part éminente à l'élaboration des projets pour lesquels au milieu des péripéties de la lutte, la France combattante préparait le sort futur de l'Empire.*

*On vit en particulier, lors des travaux de la conférence de Brazzaville jusqu'où pouvait s'élever, chez Félix Éboué, le sens de l'humain, l'expérience pratique et par-dessus tout, la foi dans la mission de la France. [...]»*

Toutes les représentations d'Éboué évoquées depuis mai 1944, sont rassemblées dans ce discours : « le premier résistant de l'Empire », « le premier à répondre à l'appel historique », le réformateur qui avait compris que la même politique ne pouvait s'appliquer aux différentes parties de l'Empire, le Français de Guyane dévoué à la mère-patrie. L'œuvre tout entière d'Éboué est annexée au profit de De Gaulle comme si sa carrière entière s'était passée sous sa tutelle et grâce à lui, ce qui fait dire à Marius Moutet<sup>1268</sup> le lendemain : « nul n'avait le droit d'annexer un tel mort et de prétendre à priori qu'il serait à ses côtés pour des fins personnels. » ! Le journal de *La Nouvelle République de Bordeaux et du Sud-Ouest* du 16 mai l'exprime de façon moins brutale : « ...en évoquant la mémoire du gouverneur Éboué, le Général fait du "sort de l'Union française" qui se joue actuellement, le thème de son important discours<sup>1269</sup>. » Lors de cette grande manifestation gaulliste, la mémoire d'un des premiers Compagnons avait servi à démontrer la popularité des idées du Général à Bordeaux<sup>1270</sup>.

A Paris, le 18 mai 1947 au cours d'une cérémonie présidée par Marius Moutet, le ministre de la France d'outre-mer, le nom de *Félix Éboué* est donné à la place et à la station de métro *Daumesnil*. Le journal *Le Populaire* rappelle que le souvenir du général d'Empire Daumesnil<sup>1271</sup> fait place « au premier héros de la Résistance d'Outre-Mer » et donne un extrait du discours du ministre qui a rappelé que Félix Éboué fut le premier qui « détacha un morceau de la France d'Outre-Mer...<sup>1272</sup> ». « *Le courage succède au courage* » peut-on lire aussi dans le journal *Le Matin*, du 18 mai. L'accent est mis sur le héros de la Résistance. Mettre en avant cette image d'Éboué, est pour Marius Moutet un hommage aux populations d'Outre-mer dont Éboué est l'illustre représentant. Par contre, il ne fait aucun rappel du travail d'administrateur et de la volonté de réforme qu'avait Éboué.

L'année 1948 est une année de mobilisation plus consensuelle autour de la mémoire d'Éboué. L'œcuménisme est stimulé par l'anniversaire de la révolution de 1848 et de la loi

---

<sup>1268</sup> Marius Moutet est ministre socialiste de la France d'outre-mer du 26 janvier 1946 au 22 octobre 1947

<sup>1269</sup> FCDG, F 22/23, dossier 1.

<sup>1270</sup> Bernard Lachaise, "Les débuts du gaullisme en Aquitaine (1946-1955)", dans *Gaullisme et antigaulisme en Aquitaine*, Pierre Guillaume (dir.), Presses Universitaires de Bordeaux, 1990, p.17

<sup>1271</sup> Le général Daumesnil, 1776-1832, surnommé « jambe de bois » avait défendu Vincennes contre les Alliés en 1814.-37.

<sup>1272</sup> FCDG, F22/23, *ibid.*

sur l'abolition de l'esclavage. En concluant la préface du livre consacré à Éboué par le Guyanais Ulrich Sophie, Gaston Monnerville, président du Conseil de la République écrit :

*« Au moment où est célébré solennellement le centenaire de la Révolution de 1848, marquée de façon inoubliable par l'abolition de l'esclavage, œuvre du grand et opiniâtre Schœlcher, aucun geste ne pouvait être plus opportun que la publication de ce livre consacré à celui qui incarne à nos yeux ce que les pays d'Outre-Mer ont de spécifiquement français : l'amour de la justice et le culte de la liberté<sup>1273</sup>. »*

Le 12 mai 1948, Monnerville adresse une lettre au président du Conseil pour demander le transfert des cendres de Victor Schœlcher et de Félix Éboué au Panthéon :

*« Les cérémonies organisées pour célébrer le centenaire de la Révolution de 1848, ont appelé l'attention de tous les Français sur l'un des gestes les plus remarquables et les plus féconds accomplis par notre pays : l'Abolition de l'esclavage.*

*Le moment paraît venu de décider que la nation rendra hommage au premier résistant de la France d'outre-mer, Félix Éboué, gouverneur du Tchad, descendant de ces esclaves libérés par l'initiative du grand Schœlcher, en transférant ses restes mortels au Panthéon.*

*J'ai déjà eu l'accord, à ce sujet, en tant que Président du Comité Félix-Eboué que j'ai créé au lendemain de la Libération, de la plupart des Ministres intéressés, mais il est nécessaire qu'un projet de loi soit déposé afin que le Parlement vote des obsèques nationales et le transfert du corps de ce grand Français, en même temps que celui de Schœlcher, au sanctuaire de la montagne Sainte-Genève<sup>1274</sup>."*

Dans les Antilles le 11 décembre 1948, à Basse-Terre (Guadeloupe), pour l'inauguration du boulevard *Gouverneur général Félix Éboué*, Léon Matis, ancien conseiller municipal et franc-maçon (Vénérable de la Loge « les Élus d'Occident ») rappelle<sup>1275</sup> : « *Quatre années et demie se sont écoulées depuis que, surpris et atterrés par la nouvelle soudainement répandue du passage à l'Orient éternel du Gouverneur général Félix Éboué, nous avons pleuré. Nous avons pleuré, la Guadeloupe entière honnête et*

---

<sup>1273</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, Paris, Larose, 1950, p.8. La préface date de 1948.

<sup>1274</sup> Gaston Monnerville, *Vingt deux ans de présidence*, annexes, Plon, 1980, pp. 400-401.

<sup>1275</sup> FCDG, F22/23, Dossier 1, année 1948.



*laborieuse, a pleuré la disparition prématurée de son ancien gouverneur, « Papa Éboué », homme de bien, s'il en fut, caractère droit, épris de justice et de bonté, administrateur de premier ordre demeuré jusqu'ici, pour nous, incomparable. (Il cite ensuite des extraits des discours de Charles de Gaulle et Pleven en 1944). C'est un concert unanime de regrets qui se fait entendre de toutes parts pour exalter les qualités, les vertus de celui qui sut conquérir tous les cœurs, se créer de solides et profondes amitiés.*

*Comment en serait-il autrement ? Éboué, un homme par excellence.*

*D'une personnalité forte et prenante ; toujours identique à elle-même dans quelque milieu où ses actes se manifestent, il a su, dès son arrivée en Guadeloupe, donner la mesure de ses moyens en réglant comme il convient les conflits sociaux. En dépit des difficultés, des entraves semées sur sa route, il poursuit sa voie avec l'âpre volonté d'aboutir par l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs. Et par lui, grâce à sa ténacité, les lois sociales sont appliquées.*

*Dès lors, tout le monde du travail lui était acquis.*

*Sans doute, on ne lui laissa pas le temps de réaliser tout son programme. Mais, l'impulsion était donnée : des organismes nouveaux ont été créés, d'autres ont été rénovés et, ainsi, la marche en avant du progrès assurée de telle manière que rien, croyons-nous, ne puisse l'arrêter. Dans tous les domaines, le Gouverneur Félix Éboué, a œuvré utilement. Il envisageait le développement intégral de l'enseignement, base de tous progrès d'avenir. La réforme de la Magistrature lui paraissait indispensable pour donner aux juges l'indépendance complète devant leur permettre de rendre la justice sans aucune contrainte, une justice distributive, équitable ».*

Le discours, insiste plus sur l'administrateur réformiste que sur le résistant.

A Paris, la loi qui autorise le transfert du corps d'Éboué est votée le 28 septembre 1948. Entre le 2 mai 1949, jour de l'arrivée du corps d'Éboué à Marseille, les cérémonies à Paris le 19 au soir, place de l'Étoile et le 20 mai, jour de la translation au Panthéon, tous les discours, en métropole comme aux Antilles, reprennent les trois représentations précédemment établies : Félix Éboué a été le premier résistant, le « héros de la France

Libre », « l'homme de la liberté qui a contribué à libérer la France<sup>1276</sup> ». Il a été « un grand gouverneur », « l'administrateur de premier ordre demeuré incomparable malgré les difficultés ». Il a été le républicain qui incarne « l'amour de la justice et le culte de la liberté », celui qui est le « symbole de la mission de la France<sup>1277</sup> » apportant le progrès. Certains vont jusqu'à dire qu'à Brazzaville, Éboué « a jeté les bases sur lesquelles sera échafaudée l'Union Française ».

L'entrée au Panthéon manifeste la reconnaissance de la France et elle sacralise le « grand homme ». Cette pompe funèbre républicaine est une véritable mise en scène symbolique très appuyée, une apothéose de la construction de sa mémoire. Les cercueils d'Éboué et de Schœlcher avaient passé la nuit au Luxembourg. Ils sont conduits jusqu'au Panthéon, le cercueil d'Eboué porté par des élèves de l'ENFOM ; le cercueil de Schœlcher porté par des tirailleurs sénégalais<sup>1278</sup>. Schœlcher, libérateur des esclaves en 1848 et Éboué, descendant d'esclaves libérés, vont rejoindre dans l'imaginaire national « *Carnot – qui représente et résume les soldats de l'An II-, Hugo- le peuple des Misérables-, Jaurès – les combats de la justice*<sup>1279</sup>. ». Ils ont consacré leur vie à la Patrie ; ils sont traités comme des héros antiques et révolutionnaires à la fois, l'un incarnant le talent, l'autre incarnant le mérite, tous les deux jugés dignes à ce moment là d'entrer dans la mémoire nationale.

Pour honorer la mémoire d'Éboué en cette année 1949, une *Marche aéfiennne* est créée et mise en musique en septembre par Paul Kambha.<sup>1280</sup>

En cinq ans, de 1944 à 1949, Félix Éboué est devenu une « icône », un personnage vénéré digne de la reconnaissance de la Patrie toute entière pour ses idées, pour ses actions exemplaires. La cérémonie d'entrée au Panthéon, avec son impact émotionnel très fort, a instrumentalisé sa mémoire, insistant sur le côté exceptionnel de l'homme et faisant oublier

---

<sup>1276</sup> Gaston Monnerville, président du Sénat, a prononcé à la radio le 19 mai un discours évoquant Schœlcher et Éboué, « deux Français, deux hommes, dignes du beau nom d'hommes », deux libérateurs.

<sup>1277</sup> G. Monnerville, *Vingt deux ans de présidence*, annexes, Plon, 1980, p.402-403.

<sup>1278</sup> le monde.fr/archives/article/1949/05/21.

<sup>1279</sup> Mona Ozouf, « Le Panthéon » dans *Les lieux de mémoire*, Pierre Nora (dir) Gallimard, 1997, p. 155-178.

<sup>1280</sup> FCDG, F 22/25. *Marche aéfiennne*, Imp. Mounot, Paris, septembre 1949. Paul Kambha, 1912-1950, musicien congolais. Voir Annexes.

les voix discordantes qui ne manquent pas de s'élever. Il est devenu un mythe. Le personnage pouvait paraître œcuménique à ce moment là. En fait, il ne l'est déjà plus.

En 1945, les communistes s'engagent vers la dénonciation du colonialisme. En 1947 à Bordeaux, les socialistes avaient manifesté leur réticence à la venue du général de Gaulle et les communistes du Conseil municipal s'étaient ouvertement opposés. Le 20 mai 1949, à Pointe-à-Pitre, le député Valentino, socialiste, participant à la cérémonie commémorative de l'entrée au Panthéon, dévie d'un bref hommage à Schœlcher et à Éboué pour tenir des propos condamnant le capitalisme et sommant le gouvernement de réfléchir à la situation réelle de la population et aux rapports entre la métropole et ses dépendances :

*« A vous qui représentez ici le Gouvernement de la République, je demande de noter que si nous fêtons aujourd'hui l'entrée au Panthéon, à côté de Félix Éboué, de celui qui a aboli l'esclavage, le peuple de la Guadeloupe reste encore sous le joug des capitalistes. [...] Cent ans après la libération, le peuple de la Guadeloupe croupit dans la fange<sup>1281</sup>. »*

Aux États-Unis, du côté des universitaires américains, Morris Siegel en 1947 fait l'analyse critique de la circulaire d'Éboué, du 8 novembre 1941 sur la politique coloniale<sup>1282</sup> ; il conclut au conservatisme d'Éboué dû selon lui, à sa formation à l'École coloniale et à plus de trente ans de service dans les colonies. Il termine son article par une interpellation à Jean de La Roche, l'ancien secrétaire général d'Éboué qui s'était irrité de l'article dans lequel il dénonçait le fossé entre les promesses des Français et leur action : « What, I might ask Colonial Administrator Jean de La Roche, are the French doing in Indochina at this very moment ? »

Entre 1944 et 1949, une vingtaine de discours, des dizaines de textes, (messages, lettres, télégrammes, articles de journaux, poèmes), des inaugurations de statues, de plaques et de

---

<sup>1281</sup> FCDG, F22/23, dossier 1. Rapport du commissaire de police au sous-préfet de Pointe-à-Pitre qui cite Valentino. : « A vous qui représentez ici le Gouvernement de la République, je demande de noter que si nous fêtons aujourd'hui l'entrée au Panthéon, à côté de Félix Éboué, de celui qui a aboli l'esclavage, le peuple de la Guadeloupe reste encore sous le joug des capitalistes. (...) Cent ans après la libération, le peuple de la Guadeloupe croupit dans la fange. »

<sup>1282</sup> <http://www.jstor.org>. Morris Siegel, *The Journal of Negro Education*, Vol.16, N° 4, autumn 1947, pp.534-544. Morris Siegel (1906-1961), anthropologue et professeur dans plusieurs universités des États-Unis.

lieux symboliques, ont rendu hommage à la mémoire du gouverneur disparu. Ces hommages et journées nationales, se sont succédés accompagnés de chansons, poèmes, d'émissions de timbres qui répandent dans le monde l'image d'Éboué. Ils ont contribué à construire une mémoire d'État qui, en mettant l'accent sur trois représentations symboliques de Félix Éboué en ont fait un mythe. Félix Éboué est ce Français noir de Guyane, descendant d'esclaves libérés par la République, devenu bon patriote grâce à la reconnaissance de sa famille et grâce à l'école de la République. Il est devenu un haut fonctionnaire parfaitement assimilé, détenteur d'un pouvoir d'État exceptionnel. Il est devenu un homme dont la vie a été consacrée à défendre les principes républicains et qui par ses qualités morales, a œuvré pour le bien public, a donné un visage humain à l'administration coloniale et qui à Brazzaville, entre 1940 et 1944, a voulu faire évoluer le système colonial en associant les élites africaines à l'administration. Il est devenu le résistant, l'homme qui n'a pas hésité à donner le signal du ralliement contribuant au rassemblement de l'Empire à l'été 1940 pour libérer la métropole. Les images sont là, au service d'un discours politique qui justifie « la mission civilisatrice » de la République, la politique d'assimilation dans les départements d'Outre-mer, une politique d'émancipation qui aurait commencé aussi dans les colonies d'Afrique noire. Le mythe a imprégné l'imaginaire collectif grâce à l'action, aux discours des principaux acteurs des commémorations.

*Qui sont ceux qui ont contribué à la périodicité des manifestations et à l'idéalisation d'Éboué ?*

Entre la fin de la guerre et l'année 1949, les diverses manifestations, hommages et cérémonies du souvenir sont organisés avec une périodicité serrée. Les acteurs de ces commémorations appartiennent à la classe politique de la métropole ou de l'Outre-mer, notables ultramarins et proches de l'ancien gouverneur. Ils agissent dans le cadre de comités qui sont des associations conformes à la loi de 1901. Plus discrets sont les proches collaborateurs et relations intellectuelles d'Éboué ainsi que les membres des familles Eboué-Tell et Senghor<sup>1283</sup> qui eux, ont plus accompagné qu'initié l'action des associations.

---

<sup>1283</sup> Léopold Sedar Senghor (1906-2001) avait été le protégé de Blaise Diagne quand il est arrivé à Paris. Il a fréquenté le salon des sœurs Nardal. où il a rencontré Césaire et Gontran Damas. Mobilisé en 1939, il s'était trouvé à Poitiers dans le même camp de prisonniers que les fils Éboué, Henri et Robert. Libéré en 1942 il

Ces acteurs qui entretiennent la mémoire d'Éboué sont regroupés en associations, appelées « comités ». Ils organisent les commémorations, les journées d'hommage, toutes les célébrations de la mémoire du gouverneur Éboué. La plus ancienne est celle créée à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 18 mai 1944, le « *Comité guadeloupéen du souvenir du gouverneur général Félix Éboué* » devenu en 1945 « *les Amis du gouverneur général Félix Éboué* ». En métropole, on compte trois associations : le *Comité Félix Éboué* en 1944-1945 sous la présidence de Gaston Monnerville ; « *Le comité colonial* » dont le siège est à Bordeaux ; il regroupe plusieurs associations des Antilles et de la Guyane ; le comité girondin, « *Le comité national Félix Éboué* » qui est créé au début de 1947. Le gouverneur de Saint Mart en est le secrétaire général et René Isambert assure les fonctions de secrétaire. Le comité rassemble plusieurs personnalités politiques dont Mme Éboué, Léopold Sédar Senghor, Gaston Monnerville, Lamine Gueye ainsi que des compagnons de la Libération. Le but de ces associations est d'entretenir la mémoire de celui qui incarne un symbole fort. « Le Comité National Félix Éboué se propose d'honorer la mémoire du gouverneur général Éboué, de populariser ses méthodes et son enseignement, de rappeler au moyen de manifestations publiques diverses, le rôle joué dans notre Empire colonial par celui qui sut, comme l'a rappelé le général de Gaulle, "*bloquer l'esprit d'abandon à la lisière du Sahara*". Trop de Français ignorent que, suivant l'expression du général Legentilhomme "*un de leurs compatriotes de couleur peut être placé sur le même rang qu'un Gallieni ou un Lyautey*"<sup>1284</sup> ».

L'action mémorielle peut contribuer à réunir les Français sur un projet de société ; elle peut être détournée sur un projet politique par des acteurs politiques, par des intellectuels. La mémoire peut aussi diviser.

Les gaullistes associés à des représentants d'autres formations politiques du centre et centre-gauche, de métropole et d'Outre-mer, jouent un rôle important dans l'organisation de ces cérémonies du souvenir. Ils s'appuient essentiellement sur le rappel du rôle majeur d'Eboué pendant la guerre et le rappel de ses idées réformistes.

---

avait repris son métier d'enseignant. En 1944 il devient professeur à l'ENFOM grâce à Robert Delavignette. Il adhère à la SFIO et est élu député du Sénégal à l'Assemblée constituante en octobre 1945 et en juin 1946. Il épouse le 12 septembre 1946 Ginette Eboué. Leur divorce a été prononcé le 12 juin 1957. Acte 673, Etat civil, mairie d'Asnières.

<sup>1284</sup> FCDG, F 22/23, article du journal *Paris- Presse* du 13/14 avril 1947.

Les premiers discours, font d'Éboué le premier gouverneur de l'Empire à refuser la soumission à Vichy, celui qui a initié les « Trois Glorieuses »<sup>1285</sup> donnant au Général un territoire à partir duquel les Forces françaises libres ont pu reprendre le combat et aller à la victoire. Le ralliement du Tchad est présenté comme un fait capital entraînant le ralliement de presque toute l'AEF. En insistant sur ces événements, Éboué est apparu comme un acteur clef du « salut de la France par son Empire ». Cette présentation est reprise par Henri Laurentie en 1945<sup>1286</sup> : « *Ainsi le bloc Afrique Équatoriale Française - Cameroun était constitué. Mais la résistance coloniale ne devait pas s'arrêter là. [...] bientôt les Établissements de l'Inde ...se déclarèrent pour le général de Gaulle. [...]. Comme en Afrique, à la fin de septembre, la flamme à croix de Lorraine flottait sur les îles du Pacifique.* »

Dans les discours prononcés en Guyane et Guadeloupe entre 1944 et 1950, le thème le plus mis en avant est celui de l'administrateur colonial parfaitement intégré devenu un acteur important de l'histoire nationale. Cette image justifie la demande sans cesse renouvelée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de l'assimilation politique complète tout en légitimant l'œuvre coloniale. En Guyane et à la Guadeloupe, plus qu'ailleurs, on insiste sur le noir, le descendant d'esclaves qui a réussi à accéder aux plus hautes fonctions de l'administration coloniale, incarnant les valeurs de la République et sa politique assimilationniste. En même temps, les discours soulignent son sens de la fraternité qui s'est toujours manifesté dans sa volonté de « rassembler et unir les hommes ». En Guadeloupe, cet aspect est évoqué par les francs-maçons<sup>1287</sup> qui sont souvent présents dans les manifestations à la mémoire d'Éboué. Rien d'étonnant à ce lien entre la franc-maçonnerie et la République, si on se rappelle le rôle qu'ont joué dès 1848<sup>1288</sup> les loges

---

<sup>1285</sup> Le 26 juillet 1940, le gouverneur Éboué et le colonel Marchand annoncent le ralliement du Tchad à la France libre ; le 27, Hettier de Boislambert et le colonel Leclerc rallient le Cameroun après bien des péripéties; le 28, le colonel de Larminat fait basculer le reste de l'AEF du côté de Londres.

<sup>1286</sup> Henri Laurentie, chef du bureau d'administration générale du Tchad de 1940 à 1944 ; *L'Empire au secours de la métropole*, conférence au palais de Chaillot, le 26 janvier 1945, Office français d'édition, p.15.

<sup>1287</sup> La loge des Disciples d'Hiram très républicaine, bien qu'elle ne fût pas celle de l'appartenance d'Éboué, l'a toujours soutenu quand il gouvernait la Guadeloupe.

<sup>1288</sup> N. Schmidt, *La France a-t-elle aboli l'esclavage ? Guadeloupe-Martinique-Guyane-1830-1935*, Perrin, 2009, p.164 et 166. A la tête du courant républicain en face du « parti de l'ordre » c'est-à-dire du « parti des

maçonniques des « hommes de couleur » pour défendre l'acquis républicain. C'est en Guadeloupe aussi, terre de nombreuses révoltes et grèves des travailleurs noirs, que sont rappelés ses efforts, pour régler les conflits sociaux avec bienveillance et sans effusion de sang.

On remarque que pendant cette période la mémoire nationale (exprimée en métropole) et la mémoire régionale (celle exprimée dans les Antilles et la Guyane) convergent. A l'inverse, les silences, les omissions et la colère des socialistes pèsent sur la mémoire d'Éboué depuis leur rupture avec de Gaulle et l'ancrage définitif d'Eugénie Éboué aux côtés du Général<sup>1289</sup>. Les communistes qui soutiennent les mouvements anticolonialistes sont devenus en métropole, franchement hostiles au rappel de la mémoire d'Éboué.

Entre 1944 et 1949 le mythe s'est construit rapidement sur trois éléments caractéristiques de la personnalité d'Éboué : l'héritage guyanais, le grand administrateur, le héros de la Résistance. Dans les années qui suivent le contexte national et international a changé; avec la contestation dans les Antilles et la Guyane<sup>1290</sup>, la guerre d'Indochine, les « événements » en Algérie, la mémoire d'Éboué passe à l'arrière plan. Après l'hypermnésie des premières années, pendant trente ans, entre 1950 et 1984, ce n'est plus la mémoire qui domine mais l'oubli.

## **I.2. De la mémoire à l'oubli, 1950-1984. La sortie du tableau d'honneur.**

*Le nombre des commémorations diminue. Qui sont les acteurs ? Quelles sont les thématiques retenues ?*

---

colons » soutenu par les loges des planteurs et négociants créées au XVIIIe siècle, les frères de la loge des Disciples d'Hiram comptaient en 1849 parmi les leaders du mouvement républicain.

<sup>1289</sup> Bernard Lachaise, « Dans la continuité de Félix Éboué : l'engagement gaulliste d'Eugénie Éboué sous la IV<sup>e</sup> République » dans « *Identités caraïbes* » Pierre Guillaume (dir.), édit. Du CTHS, 1998, p.133-144.

<sup>1290</sup> S. Mam-Lam-Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge éditions, 1996, p.222-225.

Dans la France continentale, les manifestations en hommage à Éboué sont rares dans la décennie 1950. Pendant ces trente années, il s'agit de manifestations mineures, dont l'initiative incombe surtout, à des fidèles d'Éboué. Ils se déroulent tous à Paris où sa mémoire reste entretenue par le cercle restreint des membres de la famille, d'officiels liés aux compagnons de la Libération, de francs-maçons qui accompagnent Eugénie Éboué pour les visites annuelles effectuées au Panthéon avec quelques proches. Le 21 janvier 1950, une plaque est dévoilée dans la cour de l'ENFOM en présence de Jacques Soustelle et de Gaston Palewski. La promotion de l'ENA de 1954 prend le nom de « *Félix Éboué* ».

Après le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958, deux nouveaux lieux de mémoire sont inaugurés à Paris : deux plaques sont posées, l'une, le 17 décembre 1960, rue Chauveau-Lagarde<sup>1291</sup> et l'autre, le 18 juin 1966, au stade d'Asnières<sup>1292</sup>.

La cérémonie organisée par la ville de Paris en décembre 1960, s'est faite à l'initiative de l'administrateur Isambert, collègue, ami d'Éboué depuis l'Oubangui-Chari et secrétaire général dynamique du "comité Pasteur-Ballay". Parmi les personnalités qui sont présentes, Julien Tardieu<sup>1293</sup>, le président du Conseil municipal de Paris, le général Ingold, le chancelier de l'Ordre de la Libération, Gaston Monnerville, le président du Sénat. Le général de Gaulle, président de la République, est représenté par son chef de cabinet. Autour de Mme Éboué on distingue l'administrateur Merwart<sup>1294</sup>. La cérémonie est ponctuée de trois discours. Julien Tardieu présente Éboué comme « *un symbole vivant de la Résistance (parce que) né à Cayenne de parents noirs, imprégné d'humanisme,*

---

<sup>1291</sup>Le Conseil municipal de Paris a organisé la cérémonie ; la plaque a été offerte à la ville de Paris par le comité Pasteur-Ballay. Éboué a habité au n°4 rue Chauveau-Lagarde pendant ses congés entre 1922 et 1935.

<sup>1292</sup> Asnières (Hauts-de-Seine) est devenue le lieu de résidence de la famille Éboué après 1935. Michel Maurice-Bokanowski a été maire d'Asnières de 1959 à 1994. Il a été élu sur la liste RPF puis UNR, puis UDR puis RPR. Il a terminé la Guerre dans les rangs de la 1ers DFL et a participé à la campagne de France. Eugénie Éboué a été conseillère municipale d'Asnières de 1959 à 1965.

<sup>1293</sup> Julien Tardieu (1896-1980), ancien résistant, proche de De Gaulle jusqu'en 1952, président du Conseil municipal de Paris de juin 1960 à juin 1961.

<sup>1294</sup> Émile Merwart, 1869-1960, a exercé les fonctions de gouverneur de la Guyane (1899-1903), de la Côte d'Ivoire (1904-1905), de l'Oubangui-Chari-Tchad (1906-1909), du Dahomey (1911-1913) et de la Guadeloupe (1913-1918). Après 1945, il est le doyen des gouverneurs d'Outre-mer. Gouverneur intérimaire de la Guyane en 1901, il avait accordé à Félix Éboué la bourse qui lui a permis de partir poursuivre ses études en métropole.



*admirablement équilibré et maître de soi, possédant une intelligence vaste et une volonté tenace. [...] La patrie passait devant la famille... ».* René Isambert, administrateur en chef honoraire, évoque le ralliement du Tchad par Éboué, un « *grand patriote, politique avisé, un grand administrateur colonial soucieux du bien-être de l'indigène, de son élévation, de son émancipation graduelle ...* ». Le général Ingold, chancelier de l'Ordre de la Libération, dit dans un bref discours qu'« *Éboué était un homme courageux. Il fallait du courage en 1940 pour dire « non » à la défaite [...].* ».

À Asnières, le 18 juin 1966, le maire Michel Maurice-Bokanowski<sup>1295</sup> inaugure le « stade Félix Éboué ». Autour de Mme Éboué il y a de nombreuses personnalités, surtout gaullistes mais pas seulement puisque Gaston Monnerville est présent.

Ces discours de 1960 et 1966 reprennent les mêmes thématiques : le résistant qui « *a eu le courage de dire non* », celui dont le ralliement a eu un retentissement « *d'une incalculable portée* » puisqu'il a donné une terre à la France libre ; celui grâce auquel « *...le Tchad a donné le signal du redressement à l'Empire tout entier* »<sup>1296</sup> ; celui dont l'action a maintenu la grandeur du pays. La deuxième image rappelle qu'Éboué a été « *un grand administrateur colonial, soucieux du bien-être de l'indigène, de son élévation, de son émancipation graduelle* », « *successeur de Lyautey* » par sa politique de compréhension et d'ouverture, « *a permis à tous les territoires d'Afrique noire de « devenir des républiques indépendantes* », amies de la France dans une Communauté franco-africaine.

Entre 1950 et 1980, à Paris, quatre hommages seulement sont rendus à Félix Éboué en 1950, 1954, 1960 et 1966. Les thèmes du résistant et de l'administrateur restent les marqueurs de la mémoire d'Eboué. Le rappel de la conférence de Brazzaville est plus fréquent en Afrique où entre 1953 et en 1958, le général de Gaulle effectue plusieurs voyages.

---

<sup>1295</sup> Michel Maurice-Bokanowski a terminé la Guerre dans les rangs de la 1<sup>ère</sup> DFL et a participé à la campagne de France. Il a été maire d'Asnières de 1959 à 1994, élu sur la liste RPF puis UNR, puis UDR puis RPR. L'épouse de Félix Éboué, Eugénie Éboué a été conseillère municipale d'Asnières de 1959 à 1965. Arlette Capdepuy, " Quelle place pour « Madame Éboué » dans le gaullisme de la V<sup>e</sup> République ? " dans la revue "*Histoire@politique, Politique, culture et société* ».

<sup>1296</sup> Extrait du discours du général Ingold, chancelier de l'Ordre de la Libération et représentant le Président de la République, Charles de Gaulle, à la cérémonie, rue Chauveau-Lagarde en 1960.

Du 4 au 30 mars 1953, le général de Gaulle se déplace en AOF et en AEF à travers le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, le Cameroun, la Tunisie. Le 8 mars 1953, il est à Bamako (Soudan français) ; il préside l'inauguration d'un monument à la mémoire de Félix Éboué :

*« Sous le projecteur de l'Histoire tout à coup braqué sur lui, Éboué montre avec éclat, mais aussi tout simplement ce qu'il était à l'avance.*

*Il était un Français noir. Sa raison et sa culture l'avaient fait entrer au plus profond de l'esprit de la France » [...]*

*Il était un chef.*

*Il était un homme. En tout domaine [...] il considérait d'abord la condition de ses semblables. Le racisme et ses champions le révoltaient par-dessus tout. [...]*

*Dans le domaine moral et politique, l'esprit de solidarité remplaça peu à peu celui de l'ancien colonialisme. Dans l'un et l'autre domaine, l'association des Français africains avec les autochtones et des autochtones entre eux l'emportait sur les divisions et sur les préjugés. Félix Eboué aspirait ardemment à une telle évolution. C'est dire avec quelle efficacité il aida à la conduire. [...] c'est alors qu'il parut nécessaire au gouvernement de la guerre de lier à la libération de la Métropole une grande œuvre française et africaine d'union et de rénovation. C'est pourquoi, la Conférence réunie à Brazzaville, le 30 janvier 1940, vit naître l'Union française. [...] il poursuit : « l'Afrique est engagée sur une route où on ne revient pas en arrière. [...] C'est dire la tâche immense et sans cesse renouvelée qui s'offre à l'association de la France et des Africains. »*

Dans le contexte du « désert politique » qu'il traverse alors, de Gaulle associe habilement les représentations habituelles et toujours magnifiées d'Éboué aux transformations de l'Afrique centrale ; ses phrases sont habiles parce qu'il reprend le thème de « l'esprit de Brazzaville », un esprit qui aurait été impulsé par Éboué, un noir, placé sous l'autorité alors du Général, un esprit qui aurait enclenché une « marche en avant ». Ce discours entraîne la réponse de Léon Louis Boissier-Palun<sup>1297</sup>, le président du

---

<sup>1297</sup> Léon Louis Boissier-Palun (1916-2007) né au Dahomey (Bénin), a été membre élu du Grand Conseil de l'AOF de 1952 à 1957.

Grand Conseil de l'AOF : « *Devant l'Histoire, la conférence de Brazzaville apparaîtra - elle apparaît déjà aux esprits qui réfléchissent- comme la plus grande des révolutions françaises. [...] Qu'il me soit permis [...] de vous remercier de la foi que vous avez témoignée en notre race, en confiant à Félix Éboué des responsabilités françaises parmi les plus lourdes*<sup>1298</sup>. »

Du 20 au 22 mars 1953, le général de Gaulle séjourne à Brazzaville ; le 22, il préside une revue de troupes au stade Éboué où il prononce une allocution. Mme Éboué est à ses côtés, une présence qui renforce le sens des paroles du Général, prêt à reprendre en mains l'avenir du centre de l'Afrique : « *Eh bien ! Non ! L'Union française est un tout que nous ne laisserons briser.* »

Le 21 janvier 1957, le journal *France Équateur L'Avenir* titre : « Brazzaville rendra hommage à Félix Éboué ». Une imposante statue d'Éboué en costume de gouverneur, est inaugurée à l'entrée du stade de Brazzaville. C'est la première statue érigée en Afrique en l'honneur de l'ancien gouverneur général. Les discours évoquent l'image de l'administrateur proche des populations africaines, celui qui a étudié leurs coutumes et leurs langues<sup>1299</sup>, celui qui a cherché à améliorer leur quotidien par sa politique coloniale, celui qui a cru suffisamment dans les Africains pour leur confier des responsabilités.

Après le 13 mai 1958, de Gaulle se rend en Afrique noire durant le mois d'août 1958. Il veut expliquer la nouvelle constitution et ce qu'il entend par « Communauté ». L'important est d'éviter la sécession. Le 21 août 1958, dans le discours qu'il prononce à Brazzaville, il rappelle la mémoire d'Éboué : « *Pour moi, dans ces lieux historiques, que de souvenirs remontent dans mon esprit et dans mon cœur, souvenirs que nous avons symbolisés tout à l'heure, quand nous sommes allés nous incliner devant la stèle élevée à la mémoire du Gouverneur Général Félix Éboué* ». Il s'approprie à ses fins politiques l'image d'Eboué recueillant un accueil « magnifique » de la population (sauf en Guinée).

---

<sup>1298</sup> Charles de Gaulle, *Discours et Messages*, tome XI, Plon 1970, p.576-579.

<sup>1299</sup>FDG, F 22/23, dossier 1. Le président du Comité du monument Éboué rappelle que ses travaux d'ethnologie ont été à l'origine du travail des chercheurs de l'Institut d'Études Centrafricaines de Brazzaville dont le premier bulletin est sorti en 1945.

Dans les Antilles et la Guyane<sup>1300</sup>, la période 1950-1984 est marquée par deux déplacements du général de Gaulle (en 1956 et 1960) et deux commémorations de monuments à l'effigie d'Éboué. La plus révélatrice d'une évolution là aussi est celle qui se déroule à Cayenne en 1957.

Quelques Guyanais appartenant à la Loge Équinoxiale sont à l'origine du comité qui voulait ériger un monument à Félix Éboué dès la fin de la guerre. En décembre 1957, une immense statue est inaugurée sur la place des Palmistes avec une épitaphe d'André Malraux « *Étranger va dire à Lacédémone que ceux qui sont morts ici sont tombés sous sa loi. Passant, va dire aux Enfants de notre pays : De ce qui fut le visage désespéré de la France, les yeux de l'homme qui repose ici, n'ont jamais reflété que les traits du courage et de la liberté.* » Pour la première fois, le personnage est présenté tout simplement en costume civil, allant avec sa canne, vers ses contemporains. Le changement qui affecte la représentation d'Éboué dépasse l'ordre du symbole : Éboué n'est plus l'administrateur couvert de médailles qui apparaît dans toute son autorité de gouverneur mais un homme proche de la population, accessible, suivant son chemin qui fut celui du rassemblement de l'Empire et peut-être de ses contemporains vers un avenir meilleur. Sous la statue, l'épitaphe d'André Malraux est une belle métaphore qui assimile Éboué aux soldats de Léonidas tombés aux Thermopyles pour défendre leur liberté. Le sens de la composition est complété par la chanson écrite pour en français et en créole mêlés : « L'illustre figure de notre sol guyanais,

Félix Éboué, sur notre place apparaît [...] »

« A toi notre hommage Félix Eboué

La patrie reconnaissante t'offrit le Panthéon

A côté de Schœlcher, toi, le digne rejeton

Tu reposes désormais du grand devoir rempli

Félix Eboué, fils de notre pays. »

---

<sup>1300</sup> Pour cette période, 1950-1980, Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation*, Ibis Rouge édition, 2006 et *Construire l'histoire antillaise*, Lucien Abenon, Danielle Bégot, Jean-Pierre Sainton (dir.), CTHS, 2002.

La construction imposante, avec ses bas-reliefs et les mots de Malraux exaltent la grandeur du personnage et la fierté que peuvent ressentir les Guyanais pour un des leurs. Ce sentiment se retrouve dans l'allocution prononcée le lendemain à la Radio Diffusion Française de Cayenne, par Amadou Douloure, sénateur du Soudan français qui a connu Éboué en 1934 quand il était gouverneur : *« Oui, le noble fils de la Guyane est entré de plein pied dans la gloire et dans la légende. [...] Grand Administrateur, ethnologue, érudit (il) n'a rien épargné [...] pour l'émancipation de ses frères de race [...] il aimait ses frères noirs [...] Appréciant mieux que quiconque le prix de la Liberté [...] il refuse l'armistice honteux de juin 1940 et répond à l'appel du général de Gaulle. »*

*« Dans les coins les plus reculés de l'Union Française, il n'y a pas une place, un square, une rue, un monument qui ne portera désormais le nom de Félix Éboué, l'homme qui a tant mérité de la Patrie. [...] Ainsi la légende d'Éboué courra désormais sur toutes les lèvres, à travers nos brousses et nos forêts, pour magnifier l'exemple d'un noble fils de l'Union Française, mais aussi l'œuvre de la France humanitaire.*

*Et cette Guyane [...] doit être fière d'avoir désormais des exemples d'hommes ;*

*Félix Éboué – Gaston Monnerville<sup>1301</sup> »*

Le 30 avril 1960, de Gaulle, en visite en Guyane prononce un discours sur la place des Palmistes de Cayenne, discours qui vient répéter les raisons pour lesquelles la Guyane ne peut pas se séparer de la France :

*« ... C'est une terre française depuis quelque trois cent cinquante ans. [...] C'est un pays qui enfante des hommes de valeur et de courage, à preuve mon compagnon Félix Éboué, qui aux moments les plus graves, rallia le Tchad à la France libre et qui, ensuite, conduisit l'Afrique équatoriale dans son effort de guerre et dans son premier développement. [...] Eh bien ! Cette Guyane, c'est aussi une terre qui doit être, plus qu'aucune autre, le témoignage de l'œuvre que la France accomplit. ... »*

À la Guadeloupe, une sculpture plus modeste, un buste du gouverneur, est inaugurée à Pointe-à-Pitre le 29 juillet 1962. Le buste est inauguré place de la Victoire, un lieu symbolique, évocateur du patriotisme guyanais. Après l'évocation du résistant, le

---

<sup>1301</sup> FCDG, F22/23, dossier 1, sous-dossier, année 1957.

souvenir de l'administrateur est rappelé : « bon administrateur », « frère des hommes d'Afrique », « au service de la race noire » « assimilationniste pour la Martinique et la Guadeloupe », « associationniste pour l'Afrique <sup>1302</sup> ». Parmi les personnalités, Gabriel Lisette, ancien administrateur colonial et homme politique, fondateur du PPT<sup>1303</sup> et le maire, Hector Dessous, communiste. Les discours évoquent les mêmes images d'Éboué : celle du « grand administrateur » aux analyses précises, aux diagnostics sûrs, celui qui a « donné des preuves éclatantes de son savoir-faire » aux Antilles comme en Afrique ; celle du « grand Africain » qui contribua à créer en Afrique les conditions d'une évolution moderne, qui « passa sa vie au service de la race noire » ; celle du « grand Français noir », le fervent patriote celui qui « *en traversant la culture s'était débarrassé des complexes, de tous les complexes, pour atteindre l'universel, pour devenir un homme, un grand homme au-dessus des petites mêlées, au-dessus de l'intolérance comme de l'indulgence coupable, de l'opportunisme aussi bien que du fanatisme*<sup>1304</sup> ».

En présence du général de Gaulle, les hommages rappellent avec force les caractéristiques d'Éboué quand par ailleurs, les Guadeloupéens, comme les Guyanais s'interrogent sur leur identité. Il y a ceux qui font entendre des revendications culturelles, indépendantistes contre un État qui poursuit une forme de colonialisme ; ceux qui voient en Éboué un personnage encombrant, un administrateur qui a été l'incarnation d'un État tout puissant et qui avait fini par se mettre en désaccord avec certains membres de la SFIO. En face d'eux, le maire de Pointe-à-Pitre rappelle « *qu'en 1936, Éboué a réussi à régler tous les conflits, tout seul* » grâce à une politique, axée avant tout sur le respect de la légalité et le respect du suffrage universel. Mais les Guadeloupéens sont divisés et dans les années qui suivent, on ne compte aucune manifestation importante à la mémoire d'Éboué.

A la Martinique, de Gaulle effectue un voyage en 1953 sans donner lieu à aucune manifestation notable en hommage à Eboué. Un hommage était sûrement difficile à

---

<sup>1302</sup> Arch. Mun. d'Asnières, dossier Eboué, extraits des discours prononcés à l'inauguration du buste du Gouverneur général, le 29 juillet 1962.

<sup>1303</sup> Le PPT, le parti progressiste tchadien, une section du RDA (rassemblement démocratique africain) a été fondé par Gabriel Lisette (1919-2001) né en Guadeloupe ; il a été ministre et premier ministre du Tchad.

<sup>1304</sup> Archives Municipales d'Asnières, dossier Éboué, discours prononcés à l'inauguration du buste du gouverneur général, le 29 juillet 1962 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Imprimerie universelle, Nice, 1963.

organiser à Fort-de-France sous la direction d'Aimé Césaire et de son premier adjoint Pierre Alier<sup>1305</sup>.

Dans les Antilles et la Guyane, entre 1950 et 1980, la mémoire d'Éboué est entretenue surtout par les associations locales appuyées par le réseau politique en place.

Pour l'ensemble de l'aire géographique couvrant l'Afrique, les Antilles - Guyane, et la métropole, on peut constater que les manifestations en hommage à Éboué entre 1950 et le début des années 1980 sont peu nombreuses. Trois types de mémoire peuvent être distingués : la mémoire des proches collaborateurs et des familiers d'Éboué, la mémoire politique de De Gaulle, la mémoire régionale des Antilles Guyane. Le faible nombre des commémorations conduit à reconnaître que la mémoire du gouverneur général Éboué tombe dans l'oubli. L'historienne Marianne Cornevin écrit : « *au moment de la mort du général De Gaulle, le 9 novembre 1970, les Français réalisaient mal la valeur extraordinaire du service rendu le 26 août 1940 par le gouverneur Éboué à la France combattante*<sup>1306</sup> ». Est-ce l'hommage d'une historienne attachée à l'Afrique ? Attachée à Éboué ? Dans les années 1970, rien ne laisse préfigurer une réactivation de la mémoire. Le président Giscard d'Estaing a d'autres préoccupations et l'arrivée au pouvoir des socialistes ne laisse rien espérer : le 17 mai 1981, le président François Mitterrand dépose au Panthéon, une rose sur les cénotaphes de Schœlcher et Jaurès. Rien ne le poussait à s'arrêter devant celui d'Éboué mais trois ans plus tard, le 13 février 1984, il accorde « très volontiers son haut patronage au Comité national du centenaire de Félix Éboué » qui vient d'être créé<sup>1307</sup>. Au même moment, des travaux d'historiens et la volonté de nouveaux acteurs font réapparaître le personnage.

A qui et à quoi tient ce retour de la mémoire de Félix Éboué ?

---

<sup>1305</sup> Pierre Alier (né en 1919) a été premier adjoint d'Aimé Césaire de 1945 à 2001. Il est le frère d'André Alier, communiste, assassiné en janvier 1934. Félix Éboué avait exercé l'intérim du gouvernorat de juin à décembre 1933.

<sup>1306</sup> M. Cornevin, *Histoire de l'Afrique contemporaine de la Deuxième Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Payot, 1978.

<sup>1307</sup> Musée de l'Ordre de la Libération, *dossier Éboué*.

### I.3. La réactivation de la mémoire à partir des années 1980.

Deux événements précurseurs marquent un retour de la mémoire. En juin 1974, lors du pèlerinage au Panthéon, Pierre Fontaine<sup>1308</sup> reprend l'image émancipatrice d'Éboué<sup>1309</sup>: « à Brazzaville, avec le général de Gaulle, il a été le partisan de l'évolution des colonies africaines vers l'indépendance. Le fait d'avoir été Guyanais a joué un rôle considérable dans son existence... parce que la Guyane est riche de ces hommes venus d'Afrique, d'Europe, d'Asie. Cela explique que la Guyane a donné à la France des hommes importants comme le premier président Liontel, Monnerville, Eboué... Il a montré qu'on pouvait être totalement français et antillais, africain et français ». Le 17 septembre 1981, le Conseil municipal de Créteil (socialiste) donne le nom de « Félix Éboué » au groupe scolaire, maternelle et primaire du quartier de l'Echat.

Avec l'année 1984, une hyper mémorialisation succède à l'amnésie. Depuis 1944, la mémoire sur la vie et l'action d'Éboué avait appartenu surtout à ses contemporains, aux différents acteurs plus qu'aux historiens. Après les travaux de l'historien américain, Brian Weinstein qui publie en 1970, une biographie de Félix Éboué reconnue par ses pairs d'une grande justesse de propos et pourtant jamais traduite en français, les recherches des historiens français reprennent plus nombreuses. Leur travail aboutit à une analyse complète du personnage. D'autre part, l'année 1984 est l'année du quarantième anniversaire de la Libération et à l'occasion des cérémonies, le président François Mitterrand accepte de faire œuvre de rassemblement ; l'année 1984 est aussi l'année du centenaire de la naissance d'Éboué. Les associations ont à cœur de reprendre en mains la mémoire de Félix Éboué.

Pendant dix ans, les travaux scientifiques concernant directement ou indirectement Félix Éboué se multiplient : cinq colloques sont tenus en quatre ans. Les 4 et 5 octobre 1984, *Les chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français, 1936-1956* ». L'année 1985 est marquée en janvier, par un colloque organisé par l'Institut des Hautes études de Défense nationale et l'ASOM. Du 9 au 30 novembre, des souvenirs liés à Félix Éboué sont exposés au musée de la Marine à Paris. Le 11 novembre 1985, Gilbert Mangin président de l'Association des anciens élèves de l'École Coloniale (l'ENFOM) rend

---

<sup>1308</sup> Pierre Fontaine est le deuxième mari de Ginette Éboué.

<sup>1309</sup> FCDG, F22/23, dossier 2.



hommage à Éboué. Le 10 mai à Brazzaville, des manifestations sont organisées par les clubs et associations UNESCO de Brazzaville. En mai 1987, un colloque "*Brazzaville, Janvier-Février 1944. Aux sources de la décolonisation*"; en décembre 1992, un colloque "*L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*". En 2004, un colloque entièrement consacré à Félix Eboué, est organisé à la demande de Brigitte Girardin, ministre de la France de l'Outre-Mer. De nombreux historiens spécialistes de l'histoire coloniale et des archivistes sont présents pour évoquer la vie et la carrière de Félix Éboué et faire le point sur les travaux de recherche<sup>1310</sup> "*Soixante ans après*". En réponse à ce colloque, *Combat Ouvrier* (de tendance trotskyste) fait paraître cinq articles qui dénoncent la politique menée par Éboué et qui montrent que la lutte mémorielle n'est pas finie : « *Félix Éboué, serviteur du colonialisme français*<sup>1311</sup> », articles auxquels un historien guadeloupéen répond avec véhémence : « *Félix Éboué, Serviteur du colonialisme français ? Réponse à Combat Ouvrier*<sup>1312</sup> ». En 2012, un colloque est consacré aux "*Administrations coloniales et la "pacification" aux XIXe et XXe siècles*. A ces colloques, s'ajoutent quatre conférences et huit cérémonies dont quatre inaugurent des expositions de photos et d'objets personnels du gouverneur<sup>1313</sup> Des articles et des ouvrages biographiques complètent ces différents travaux.

Parallèlement aux manifestations scientifiques, les associations se réapproprient la mémoire d'Éboué faisant appel aux représentants de l'État et au chef de l'État.

Pendant dix ans, entre 1984 et 1994, les manifestations<sup>1314</sup> qui sont organisées, en métropole comme aux Antilles et à la Guyane, font alterner les réunions savantes et les cérémonies commémoratives, toutes tenues dans des lieux emblématiques.

---

<sup>1310</sup> *Éboué, soixante ans après*, Actes du colloque organisé en 2004, Société Française de l'Histoire d'Outre-Mer, 2008.

<sup>1311</sup> Janvier-février 2005, « *Combat Ouvrier* », organisation trotskiste antillaise.

<sup>1312</sup> René Belenus, docteur en histoire : texte donné par l'auteur.

<sup>1313</sup> A l'Hôtel de ville de Paris (8 novembre 1984), avec les Compagnons de la Libération conduits par le Grand chancelier de l'Ordre. Du 12 novembre au 17 décembre, une exposition de photos est consacrée à la vie d'Éboué, au musée de l'Ordre de la Libération.

<sup>1314</sup> FCDG, F22/23, dossier 1, commémorations

Le 17 mai 1984 jour anniversaire de la mort d'Éboué, des cérémonies sont organisées en métropole et en Outre-mer, par des gaullistes et par des socialistes. La cérémonie du souvenir, au Panthéon, s'effectue sous l'égide du gouvernement avec un discours de Jean Laurain<sup>1315</sup> qui évoque « l'homme d'exception », celui qui a permis le ralliement du Tchad et la modernisation du pays par sa nouvelle politique indigène. A la mairie d'Asnières, le même jour, Michel Maurice- Bokanowski, sénateur maire RPR, inaugure une plaque et une exposition de photos en hommage au « citoyen d'Asnières, héros national, compagnon de la Libération ». Dans son discours<sup>1316</sup>, il insiste sur l'identité noire d'Éboué<sup>1317</sup> : « ...il a tracé la voie pour des hommes noirs [...] on peut être noir et Français de toutes ses fibres. A l'heure où l'immigration devient une sorte de malaise national, je crois qu'il faut méditer cet aspect des choses. Félix Éboué était légitimement fier de ce qu'il était » noir et Français ; Français et noir. Cette représentation d'Éboué est renforcée dans l'ouvrage *Les Compagnons*, que Jacques Chaban-Delmas fait paraître en 1986 et où il écrit :

*« Les trois mots dont est composée la devise de la République française forme un ensemble indissociable. S'il est permis, toutefois, de privilégier l'un d'entre eux quelques instants, on peut dire que le fervent républicain que fut Félix Éboué, consacra sa vie au service de la fraternité. [...] il puisa dans l'histoire de ses propres origines la force de combattre pour rapprocher les hommes [...] convaincu qu'en les rendant fraternels les uns aux autres, il les aiderait à acquérir, avec la vraie liberté, la volonté de la défendre et que seuls des hommes à la fois libres et fraternels peuvent devenir des égaux ».*

---

<sup>1315</sup> Jean Laurain était secrétaire d'État, socialiste, chargé des anciens combattants. Un dossier de presse très complet sur la vie et la carrière d'Éboué a été réalisé par le secrétariat d'État auprès du ministère de la Défense.

<sup>1316</sup> Archives municipales d'Asnières, dossier Éboué, cote 87 W 2.

<sup>1317</sup> Dès la disparition d'Eboué, l'éloge prononcé par Pleven le 19 mai 1944, (" ...Eboué, le premier homme « de sa race » à devenir gouverneur, était un symbole de fraternité pour les Français et prouvait que le racisme n'appartenait pas à leur culture "), ou l'hommage de Maurice Schuman à la BBC, ou les allocutions de Laurentie en juillet, août et novembre 1944 avaient déjà souligné qu'Eboué était un Noir incarnant le pluralisme ethnique de la France. Le discours de Michel Maurice-Bokanowski reprend ce lien entre la présence de noirs dans la société française et l'histoire nationale.

Sur l'initiative du maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, une cérémonie d'hommage a lieu place Félix Éboué avec dépôt d'une croix de Lorraine. Dans la soirée du 17 mai, une conférence publique rassemble sous la présidence du Grand Maître au Grand Orient de France, Gaston Monnerville, Ginette Éboué-Fontaine et Charles Éboué; elle met en relief l'application par Éboué des principes maçonniques de liberté, d'égalité et de fraternité pour tous et son souci de « la promotion du monde noir ». Le 19 juin 1984, Pierre Anthonioz<sup>1318</sup>, prononce un discours au ministère des DOM-TOM en présence du ministre chargé des DOM-TOM. En rappelant l'importance décisive du ralliement du Tchad par le gouverneur Eboué, il insiste sur « sa dimension d'homme noir épris de liberté ».

En Guyane, à la Guadeloupe, à la Martinique, à Brazzaville les commémorations, auxquelles le Comité National du Centenaire de Félix Éboué participe, se multiplient : du 8 au 17 mai, à la Martinique, plusieurs expositions et conférences ; le 17 mai, à la Guadeloupe, des hommages aux plaques Félix Éboué ; à Cayenne, un dépôt de gerbe au monument Félix Éboué et l'inauguration d'une exposition à la préfecture avec remise au musée « Félix Éboué » de l'une des épées du gouverneur. A la fin de l'année 1984, trois nouvelles manifestations complètent les précédentes : du 30 novembre au 6 décembre, à la Guyane, organisées par le président du Conseil régional Rodolphe Alexandre ; du 6 décembre au 10 décembre, diverses cérémonies à la Martinique et du 10 au 20 décembre, à la Guadeloupe.

A Paris, le 27 mai 1984, une séance entière de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (ASOM) clôt ces dix années de commémoration intense avec cinq personnalités<sup>1319</sup> : Mme Dorion-Sebeloué, Louis Sanmarco, Gilbert Mangin, Gabriel Lisette et Pierre Messmer.

---

<sup>1318</sup> Pierre Anthonioz (1903-1996) administrateur colonial et diplomate, a épousé en 1946 la nièce du Général, Geneviève de Gaulle.

<sup>1319</sup> ASOM, Mondes et Cultures, Comptes rendus trimestriels des séances, t. LIV, 1994, p. 99-120. Les orateurs sont : Mme Dorion-Sebeloué ( sénatrice et présidente de l'Union des Guyanais et Amis de la Guyane), Louis Sanmarco (administrateur des Colonies, gouverneur de l'Oubangui-Chari puis du Gabon, magistrat de la France d'outre-mer, Gilbert Mangin (ancien élève de L'ENFOM, magistrat), Gabriel Lisette (ancien élève de L'ENFOM et diplomate), Pierre Messmer (ancien de L'ENFOM, a rejoint la France libre dès juin-juillet 1940, a été engagé dans de nombreuses opérations militaires, administrateur de la France d'Outre-mer en 1950, député et ministre).

Toutes ces commémorations reprennent les représentations habituelles d'Éboué mais en insistant sur l'image d'Éboué haut fonctionnaire noir qui a conduit « ses frères de race » vers plus d'égalité et vers l'émancipation ; un homme du rassemblement, un homme exemplaire qui peut incarner l'unité nationale et l'identité régionale, celle de l'Outre-mer.

*Les associations ont été un facteur essentiel pour la réactivation de la mémoire d'Éboué.*

A la Guadeloupe, le président du *Comité guadeloupéen du souvenir du Gouverneur Félix Éboué*, Albert Larochelle participe au film « Félix Éboué, le Visionnaire » et accepte d'aller à Brazzaville en janvier 2001 présenter le film et la personnalité d'Éboué<sup>1320</sup>. Le comité est resté très actif jusqu'à aujourd'hui sous la direction de son président<sup>1321</sup> pour entretenir à la fois la mémoire du résistant, de l'administrateur qu'il fut à la Guadeloupe et du noir humaniste tourné vers "ses frères de race". A Paris, Le comité national de liaison des associations du souvenir « *Abbé Grégoire, Victor Schoelcher, Félix Éboué, Camille Mortenol, Gaston Monnerville, Louis Delgres* » organise le 23 juin 2007, une cérémonie au Panthéon. Le président lit son discours :

*« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression [...] C'est à l'issue d'une soixantaine d'années de combats incessants, que ces textes fondateurs furent appliqués à l'ensemble des Français : en 1848, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen succédait à la déclaration de l'homme blanc [...] Ces combats, auxquels nous rendons aujourd'hui hommage, furent souvent incompris, parfois désespérés, toujours difficiles [...]. Universelles, ces luttes du passé éclairent notre présent, et tracent la voie pour l'avenir. Il parle ensuite de l'Abbé Grégoire, des années révolutionnaires puis de Schœlcher [...] : jusqu'à la fin de sa vie, en 1893, il dut combattre la haine de ceux qui ne lui pardonnèrent jamais d'avoir été "l'ami des Noirs" ».*

---

<sup>1320</sup> Photocopie de la lettre (26 décembre 2000) de l'ambassadeur de la République du Congo à Paris donnée par A. Larochelle à l'auteur.

<sup>1321</sup> Documents personnels de l'ancien président du « Comité guadeloupéen du souvenir du gouverneur général Félix Éboué » Albert Larochelle.

*Prenons encore le cas de Félix EBOUE, petit-fils d'esclaves, seul Français originaire d'outre-mer (je préfère dire le premier !) enterré au Panthéon. Son principal apport à notre histoire est connu. (Il rappelle que) le 26 août 1940, le gouverneur ÉBOUE par le ralliement du Tchad au Général DE GAULLE, influença de façon déterminante le cours de la guerre ...*

*Pour autant, auparavant, confronté à la mesquinerie et au conservatisme de ceux qui méprisaient l'outre-mer, la carrière de cet administrateur amoureux de l'Afrique fut, pour le moins, contrastée : en 1938, moins de deux ans après sa nomination comme gouverneur de la Guadeloupe, il fut rappelé à Paris. Son ouverture d'esprit, son volontarisme et sa liberté de ton déplaisaient...*

*Son discours du 1<sup>er</sup> juillet 1937, en forme d'appel à la jeunesse guadeloupéenne, avait, en effet, de quoi surprendre et déranger : « Ne te laisse pas embrigader, ne souffre pas que l'on t'enseigne comme suprême idéal le fait de marcher au pas, en colonnes parfaites, de tendre la main ou de montrer le poing ». Selon lui, les qualités essentielles de la jeunesse devaient être : « l'indépendance, la fierté, l'orgueil, la spontanéité, le désintéressement ».*

*Cet appel à fuir la médiocrité et le conformisme demeure d'actualité.*

*En effet, aujourd'hui, les combats pour l'égalité, la dignité et la fierté ne sont pas terminés.[...] La France ne connaît pas ses compatriotes d'outre-mer, et les idées reçues sont légion...[...].Parallèlement, en métropole, un racisme affiché -ou, bien plus souvent, sournois- frappe au quotidien les cœurs, les esprits et les âmes. [...]. »*

En Guyane. L'association "Cercle Félix Éboué" sous la présidence de Yvon Cherica manifeste une volonté très active pour remettre aujourd'hui à l'honneur la mémoire de leur illustre Guyanais. Elle a le soutien actif d'élus notables comme le président du Conseil régional, Rodolphe Alexandre et la sénatrice, Mme Dorion-Sebeloué. Ces personnalités sont à l'origine d'une commémoration officielle importante à Cayenne : le changement du nom de l'aéroport : en janvier 2012, l'aéroport de Cayenne devient l'aéroport *Félix Éboué*. Le 22 janvier 2012, le président Nicolas Sarkozy vient rendre hommage à Éboué pour le changement de nom de l'aéroport de Cayenne, devenu l'*Aéroport Félix Éboué*. Après avoir repris la présentation mythique d'Éboué, rassembleur des colonies de l'Empire, celui qui a été à l'origine de la Conférence de Brazzaville, le président Sarkozy évoque le personnage :

« [...] le nom de Félix Éboué mérite de rester gravé non seulement dans les mémoires antillaises mais dans celles de tous les Français.

*Ce baptême est l'occasion de rendre l'hommage de la Nation tout entière à ce grand serviteur de l'État qui a donné son visage à ce qu'il y a de meilleur dans notre République. [...]. Le pouvoir ne l'a pas changé. Il reste fidèle à lui-même : il veut instruire, il veut développer, il veut le respect des identités, des cultures, des traditions. Il est convaincu de la nécessité d'une évolution de l'Afrique mais sur des bases africaines. [...]. Au fond, Félix Éboué, c'est un homme des Lumières et l'idéal de toute sa vie est un idéal d'émancipation qu'il opposera toujours à l'exploitation. [...].*

*Schœlcher avait dit : "Combattez le préjugé de couleur partout où vous le verrez apparaître [...]. Nous voulons, nous n'avons jamais voulu que le triomphe des idées de justice et d'égalité dont la République est la haute expression. [...]. Ce magnifique rêve d'égalité de droits et de dignité entre tous les hommes, il revint à Félix Éboué, petit-fils d'esclave, de l'incarner par l'exceptionnelle réussite de sa vie. [...].*

*Vous savez, c'est l'un des vôtres, et c'est un grand homme qui donne des racines et une identité à votre territoire. Alors Félix Éboué ne savait pas encore qu'il allait devenir pour toute la jeunesse, la blanche comme la noire, "le lion qui est debout et qui dit non", ce non qui est toujours l'ultime refuge de la liberté et de la dignité.*

*Soyons fiers de Félix Éboué qui a montré qu'un petit-fils d'esclaves pouvait être le premier sur le chemin de l'honneur [...]. »*

Le président Sarkozy a fait le choix de présenter une figure humaniste et fraternelle d'Éboué, celle d'un Français de Guyane « grand serviteur de l'État », doté de « qualités exceptionnelles de cœur et d'intelligence ».

En 2010, la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 et de la naissance de la France Libre est organisée par un comité présidé par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants sous le patronage du président de la République, Nicolas Sarkozy. Les partenaires sont la Fondation Charles de Gaulle, la DMPA, l'Ordre de la Libération et la Fondation de la France Libre. Cet anniversaire se double du cinquantenaire de l'indépendance des pays d'Afrique francophone en 1960. Ces manifestations sont l'occasion de rappeler la mémoire d'Éboué.

En janvier 2010, Bernard Kouchner, ministre des Affaires Étrangères effectue un voyage officiel à Brazzaville, dépose une gerbe au pied de la statue d'Éboué et proclame « *c'est l'École coloniale qui a fait de lui, un homme libre* », un rappel rapide à la fois de l'administrateur et du résistant. En juin, le train Eurostar qui emmène à Londres la délégation conduite par le président Nicolas Sarkozy pour célébrer l'anniversaire du 18 juin 1940, arbore en tête de la machine, derrière la représentation du général de Gaulle, les images mêlées de Félix Éboué, de Jean Moulin et du général Leclerc ce qui constitue un hommage visuel aux héros de la Résistance et de toute la journée nationale, le seul rappel d'Éboué<sup>1322</sup>. En octobre, la Fondation Charles de Gaulle a organisé le voyage d'une délégation qui s'est rendue au Tchad, au Cameroun et au Congo afin de commémorer le ralliement des anciennes colonies de l'AEF à la France libre en août 1940 et rendre hommage aux soldats africains qui ont participé aux combats en Afrique, en Italie, en France, en Allemagne. Le gouverneur général Éboué et le général Leclerc ont été au centre de ces commémorations. L'image d'Éboué qui s'impose est celle du résistant, celui qui a organisé la conférence de Brazzaville de janvier 1944 là où « *le général posera les bases de sa politique africaine qui se concrétisera en 1958 avec la création de la Communauté avant d'accorder l'indépendance à l'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne*<sup>1323</sup>. »

Ces deux types de manifestations, manifestations savantes et manifestations politiques permettent de constater aujourd'hui, une modification dans la présentation du personnage.

Depuis 1984, si les discours officiels font ressurgir et valorisent les mêmes représentations que dans les années passées, le patriote, l'administrateur efficace, le résistant, ce n'est plus tout à fait l'icône de 1949. Une évolution apparaît depuis plus de vingt ans. Les hommages insistent davantage sur la dimension d'exemplarité du personnage liée au fait qu'Éboué est un noir. Les mots insistent sur son humanisme, son sens de la fraternité et la praxis qui en découle<sup>1324</sup> : Éboué était profondément attaché à

---

<sup>1322</sup> En particulier, il n'y a aucune phrase sur Éboué dans le discours du 18 juin prononcé au Royal Chelsea Hospital à Londres.

<sup>1323</sup> Revue *Espoir*, n° 162- Automne 2010, p.70.

<sup>1324</sup> Archives municipales d'Asnières, la communication de Monnerville le 17 mai 1984, à la cérémonie publique commémorative organisée par le Grand Orient de France ainsi que, le 19 juin, l'hommage du secrétaire d'État aux DOM-TOM, qui suit la conférence de Pierre Anthonioz.

l'égalité entre les hommes. Il voulait faire tomber les préjugés de couleurs, la distinction de races. Vient ensuite son attachement aux valeurs de République et à la défense de la Patrie. Éboué a été un grand administrateur parce qu'il croyait au progrès et qu'il a œuvré toute sa vie pour améliorer le sort de ses administrés, Africains et Antillais. Il a été un grand républicain parce qu'il a lutté pour faire triompher les valeurs de la République qu'il avait fait siennes. Cet attachement à la République peut constituer aujourd'hui un socle commun aux rassemblements. Éboué a été un grand Africain parce qu'il a fait son possible pour améliorer le sort et la condition de ses semblables non pas en dénonçant la colonisation, ce qui lui était impossible, mais en respectant leurs cultures et en les associant à la France. Éboué a été un grand Français parce qu'il pensait qu'un petit noir de Guyane, comme lui, était Français et qu'en défendant la France, « il avait trouvé le chemin de sa liberté<sup>1325</sup> » et qu'il rendrait les hommes fraternels. C'est ce même message antiraciste que l'ordre des avocats de la cour d'appel de Paris, les associations « Les amis du président Gaston Monnerville, de l'abbé Grégoire, Les amis de Victor Schœlcher », « Le comité national du souvenir de Félix Eboué, Le comité national du souvenir de Camille Mortenol » ont voulu faire passer chaque année, entre le 25 juin 1988 et le 19 juin 1993, quand ils commémoraient au Panthéon la mémoire de Félix Éboué.

D'un autre côté, les travaux des historiens ont permis d'étudier le personnage d'Éboué dans les réalités coloniales de mieux en mieux connues. La recherche historique fait la part entre l'histoire et le mythe. Elle permet d'en expliquer la construction et l'évolution.

## **Chapitre II. La mémoire et l'Histoire.**

Rentrant du front italien le 18 mai 1940, de Gaulle termine son hommage par ces mots : « *Félix Eboué, Grand Français, grand Africain est mort à force de servir voici qu'il est entré dans le génie même de la France.* » La parole, le verbe du général de Gaulle<sup>1326</sup> et de tous ceux qui ont été les proches d'Éboué ont beaucoup contribué à la construction du mythe ; les premiers discours, la première biographie, en ont fait un homme d'exception, un héros, un personnage de légende. Les commémorations officielles qui ont suivi sa

---

<sup>1325</sup> Archives de l'Ordre de la Libération, discours du sénateur maire d'Asnières, Michel Maurice-Bokanowski, le 17 mai 1984.

<sup>1326</sup> Général de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942 et L'Unité, 1942-44*, Plon, 1954.



disparition ont été prétexte à amplifier les caractéristiques du personnage ce qui n'empêchait pas non plus de violentes critiques. Une fois entrée dans la légende, la mémoire de Félix Éboué est reléguée à quelques hommages pendant plus de trente ans laissant penser que le mythe a disparu. Dans les années 1980, la mémoire d'Éboué ressurgit, réappropriée, réinterprétée. Comment comprendre ?

Il faut à la fois expliquer *comment la mémoire d'Éboué a abouti à un mythe ? Avec quels éléments ? Pour quels enjeux des acteurs ont donné vie à ce mythe ?* Un travail de démontage, de confrontation entre les sources permet de faire le tri entre des récits plus ou moins légendaires et les faits historiques, entre un Félix Eboué imaginé, voire imaginaire, et le personnage qu'il a été. Il faut croiser les différents éléments du mythe avec les réalités coloniales, avec des événements historiques, pour expliquer ce qui a été déformé, transformé, magnifié. Ce sont aussi ces événements et le contexte tant national qu'international qui permettent aux historiens d'expliquer les modulations de cette mémoire.

## **II.1. Comment expliquer la construction du mythe entre 1944 et 1949 ?**

*Quels éléments ont été magnifiés ? Quelles questions ont été occultées ? Comment expliquer ?*

- *L'idéalisation du milieu familial et de sa formation.* Félix Éboué, descendant d'esclaves affranchis en 1848, appartiendrait à une "famille de chefs". La famille Éboué a laissé entendre<sup>1327</sup> que le fait d'avoir conservé son nom pour un esclave était le signe d'appartenance à un haut lignage africain. Rien ne permet de le confirmer par les archives qui attestent de l'existence d'un Eboé ou Heboué ou Éboué<sup>1328</sup> originaire d'Afrique. Le rôle de la famille Éboué est magnifié par tous ceux qui évoquent les jeunes années de Félix Éboué. Au cours de son enfance coloniale, ses parents forment une famille très attachée à la République dans le contexte de l'abolition de l'esclavage ; ils participent activement à sa formation morale, civique et encourage ses dons. Ils sont présentés comme des gens « à

---

<sup>1327</sup> Brian Weinstein, *Eboué*, New York, Oxford University Press, 1972, p.10.

<sup>1328</sup> Le Caran, État civil de Roura, quartier de Cayenne, 5 Mi/825.

l'aise », grâce au travail du père saisi par « la fièvre de l'or »<sup>1329</sup>. Ils sont devenus propriétaires d'une grande maison à Cayenne (un étage, une véranda, un jardin) et de terres aux alentours de Cayenne. On sait que la maison était modeste et qu'elle n'était pas meublée avec les dernières nouveautés arrivées de la métropole<sup>1330</sup>. Devenue veuve, la mère de Félix Éboué a travaillé dur pour élever ses enfants et c'est grâce à la bourse qu'il a obtenue qu'Éboué a pu poursuivre ses études en métropole.

La personnalité de Félix Éboué serait le résultat d'une empreinte familiale guyanaise forte. Son père lui aurait donné le goût de l'indépendance et de la curiosité. Il l'emmène tout jeune dans la forêt, lui apprend à la connaître, à y maîtriser ses sens. Le parallèle entre la vie du père dans la forêt guyanaise et la vie d'Éboué dans la brousse africaine est ainsi établi. Sa mère lui aurait donné le goût pour les dialectes africains, « l'irrésistible besoin de connaître le sens exact des mots et expressions<sup>1331</sup> », sa volonté d'observer, étudier les rites, le folklore, les langues des populations qu'il va administrer en Afrique noire.

Félix Éboué a-t-il été un écolier modèle et un étudiant d'excellence ?

Parallèlement à sa formation familiale, le jeune Éboué reçoit par les manuels scolaires, par les leçons d'instruction civique et d'histoire, un sens aigu du patriotisme. Aujourd'hui, les travaux de recherche sur l'école primaire de la III<sup>e</sup> République conduisent à nuancer cette vision de l'école primaire dont les instituteurs auraient véhiculé partout dans l'Empire l'image de « nos ancêtres les Gaulois » même s'il est vrai que les manuels utilisés dans les écoles étaient les mêmes dans tout l'Empire<sup>1332</sup> et que tous les petits écoliers des colonies ont été éduqués dans le patriotisme et dans le sentiment de reconnaissance envers la France. A la maison, la grand-mère Éboué lui a parlé du temps de l'esclavage<sup>1333</sup> et ses récits ont dû éveiller sa conscience sur l'histoire de la Guyane et sur sa famille. Toutes ces imprégnations ont transmis la vision partagée d'une France

---

<sup>1329</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, éd. Larose, 1950, p.13-14.

<sup>1330</sup> Brian Weinstein, *Eboué*, New York, Oxford University Press, 1972, p.13.

<sup>1331</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, éd. Larose, 1950, Ulrich Sophie, *ibid.*, p. 22.

<sup>1332</sup> Paul Laporte, *La Guyane des écoles*, Karthala, 1983. Patrick Chamoiseau, *Chemin d'école*, Gallimard, 1994.

<sup>1333</sup> Brian Weinstein, *Eboué*, New York, Oxford University Press, 1972, p.

généreuse à laquelle beaucoup de Guyanais doivent la liberté, la citoyenneté ; le dévouement et le sacrifice apparaissent comme un devoir « naturel » envers la mère patrie. Il est tout aussi difficile de vérifier son parcours scolaire.

Ulrich Sophie évoque "sa mémoire excellente", sa réussite sans donner "l'impression d'un élève plus studieux que les autres", sa poursuite à Bordeaux de sa scolarité dans "d'excellentes conditions"<sup>1334</sup>. On peut remarquer que lorsqu'il arrive au lycée Montaigne pour entrer en classe de troisième, il a seize ans. A-t-il un an, deux ans de retard dans le système scolaire de l'époque ? Il est impossible de se faire une idée de ses succès scolaires aussi bien à Bordeaux qu'à l'École coloniale à Paris<sup>1335</sup>.

Quand il arrive à Paris, certains auteurs le présentent comme un « élève gros travailleur<sup>1336</sup> » qui « *poursuit ses études avec une remarquable aisance*<sup>1337</sup> » : en novembre 1906, il est reçu au concours d'entrée de la « Colo » « dans un rang très honorable<sup>1338</sup>. » Il mène alors de front ses études à l'École coloniale, à la Faculté de droit et aux Langues Orientales<sup>1339</sup>, « *tellement plongé dans l'étude qu'il arriverait au surmenage intellectuel s'il ne rétablissait l'équilibre par la pratique du sport*<sup>1340</sup> ». En réalité, les efforts d'Éboué ont été plus modestes. Si René Maran prétend qu'en 1908, il obtient sa licence et sort breveté de l'École coloniale « *en très bon rang* », Jean de La Roche le présente comme plus dilettante, ayant « *fourni juste l'effort suffisant pour sortir de l'École sans avoir à redoubler* », ses capacités lui ayant permis de s'adonner à bien d'autres activités parisiennes. Les notes obtenues en fin de son *cursus* scolaire et son rang de sortie de l'École, le confirment : le 9 juillet 1908, il arrive 23<sup>e</sup> sur 27 au classement

---

<sup>1334</sup> Ulrich Sophie, *ibid.*, p31.

<sup>1335</sup> Le lycée Montaigne de Bordeaux a été occupé par les Allemands entre 1940 et 1945 ; il reste très peu de documents administratifs du début du XX<sup>e</sup> siècle. Les ANOM d'Aix-en-Provence ne conservent pas le dossier d'Éboué à l'École coloniale.

<sup>1336</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.*, p. 31.

<sup>1337</sup> Jean de La Roche, *op. cit.* p.15.

<sup>1338</sup> Jean de La Roche, *op. cit.* p. 15.

<sup>1339</sup> Cité par Ulrich Sophie, *op. cit.* p. 18.

<sup>1340</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.*,p 18.

général de l'École coloniale avec une moyenne de 13,56 (sa moyenne obtenue en première année est 13,93 et en deuxième année, 13,24) et 14<sup>e</sup> sur 17 dans la section africaine<sup>1341</sup>.

Tout au long de sa vie, des témoignages ont souligné des qualités physiques jointes à des qualités intellectuelles et morales. Un des traits de sa personnalité souvent mis en avant a été « *la personnification la plus éclatante de la condamnation du racisme*<sup>1342</sup>. » Eboué est d'un type négroïde incontesté, « a full black negro » comme l'écrit Weinstein. Enfant à Cayenne, il a subi avec stoïcisme les remarques racistes de ses camarades sur son aspect physique. A Bordeaux, rien ne permet de dire qu'il a souffert du racisme ; dans le Paris du début XX<sup>e</sup> siècle, les spectacles ethniques, racistes sont courus et le racisme primaire est courant quand il y arrive pour poursuivre ses études<sup>1343</sup>. Sa propre situation personnelle lui aurait-elle fait prendre conscience de l'injustice, injustice faite aux juifs, injustice faite aux nègres ? Son antiracisme a été réel. Le général de Gaulle l'a souligné : « Le racisme et ses champions le révoltait<sup>1344</sup> ». Toute sa vie, il a trouvé le racisme sur son chemin : en Oubangui-Chari où ses collègues appellent les administrateurs noirs des « cocotiers » ; à la Guadeloupe où le riche propriétaire terrien appelle son cheval « Éboué » ; au Tchad où le journal italien assimile son nom à la « ...boue » quand il arrive ; à Brazzaville même, où Laurentie a entendu ce « compliment » : « quand on est avec lui, on oublie qu'il est noir<sup>1345</sup> ». Il est noir, bien noir en effet aux yeux de beaucoup ; lui sait que le noir n'est qu'une apparence et non l'essence d'un être<sup>1346</sup> mais il a rencontré le racisme partout.

A côté de sa patience, sa générosité, son ouverture aux autres, son antiracisme, d'autres éléments permanents de sa personnalité ont été soulignés par ses contemporains : sa volonté, sa capacité de travail et une autorité qui ont fait de lui un chef reconnu.

---

<sup>1341</sup> ANOM, dossier Eboué, FM, EE/II/4094/1.

<sup>1342</sup> Géraud Jouve (1901-1991) qui dirige depuis 1943, Radio Brazzaville.

<sup>1343</sup> Gérard Noiriél, *Chocolat, clown nègre. L'histoire oubliée du premier artiste noir de la scène française*, Bayard, 2012. Le livre a été écrit à la suite de la découverte à la BnF d'un ouvrage de 1907 qui souligne la popularité du spectacle monté avec le clown noir Chocolat et le clown blanc Footit.

<sup>1344</sup> Charles de Gaulle, Discours prononcé à Bamako, 8 mars 1953.

<sup>1345</sup> Henri Laurentie, Conférence au Palais de Chaillot, août 1944.

<sup>1346</sup> Pap Ndiaye, *La condition noire*, Calmann-Lévy, 2008, " Sur le fait d'être noir", p.30-39.

- *Éboué, le grand administrateur, le « grand patron »*. Éboué est très souvent présenté comme un homme pour lequel la tâche administrative a été « une véritable mission sacrée », un sacerdoce<sup>1347</sup>, qui a mis « l'intérêt général de son pays au dessus de tout<sup>1348</sup> » et l'homme au centre de la colonisation. Cette image d'Éboué s'est forgée sur deux espaces : l'Oubangui-Chari et les Antilles avant de se déployer pleinement en Afrique et à Brazzaville. Elle s'appuie sur deux caractéristiques : le respect de l'autre et sa conception de la politique coloniale.

L'image de l'administrateur à visage humain apparaît dès ses débuts en Oubangui-Chari : « ...dans la zone des Monts Carrés et des fleuves de l'Ouham, ...région troublée et difficile où le sang coulait...le jeune administrateur étudie le drame qui se déroule ; il sonde les incompatibilités et il décide d'éviter de plier par la force à la souveraineté de la France des indigènes pourtant hostiles, frondeurs, guerriers. Il entend composer avec eux et emploie inlassablement la patience...Enfin, il leur offre la civilisation supérieure de la France comme un don de la raison au lieu de la leur imposer sous la forme rêche et brutale qui heurte les usages et les traditions millénaires.<sup>1349</sup> » Très vite, Éboué arrive à s'imposer : « les chefs...attendaient sans inquiétude les séances de justice que tenait l'administrateur. Ils aidaient même à l'exécution des jugements. Les impôts...commençaient à être payés, et des visites médicales pouvaient être organisées<sup>1350</sup>. » Il devient « pour les chefs et les évolués, un véritable guide spirituel<sup>1351</sup>. » Il se serait écarté aussi du régime de l'indigénat qui voulait l'application de sanctions pénales sur certains indigènes<sup>1352</sup> : « Il est moins question de punir que de sauver des populations entières de l'extinction. [...] Il fallait à la fois laisser la justice se faire tout en rétablissant la confiance<sup>1353</sup> ».

Le jeune administrateur « se penche, un peu plus chaque jour sur ses administrés, s'applique...à mériter leur sympathie, leur amitié, leur confiance. Il se fait initier par eux,

---

<sup>1347</sup> Ulrich Sophie, *ibid.* p.33.

<sup>1348</sup> Ulrich Sophie, *ibid.* p. 44.

<sup>1349</sup> Ulrich Sophie, *ibid.* p. 37.

<sup>1350</sup> Jean Cazenave de la Roche, *ibid.* p. 28.

<sup>1351</sup> Ulrich Sophie, *ibid.* p. 31.

<sup>1352</sup> Ulrich Sophie, *ibid.* p. 35.

<sup>1353</sup> Jean Cazenave de la Roche, *ibid.* p. 25.

...à leur vie tribale, à leurs travaux quotidiens...Il ne parvient à ses fins qu'en apprenant leurs langues, leurs dialectes...<sup>1354</sup> ». Tout en exerçant son travail et en suivant l'exemple de certains missionnaires religieux, Éboué apprend les langues sango, banda, baya, mandjia parlés par les autochtones ; cet apprentissage confère à sa tâche « le caractère d'une véritable mission sacrée »<sup>1355</sup>. Il a appris par expérience que pour communiquer avec les autochtones, sans risquer d'être trahi par un interprète, il faut parler leur langue. Il entretient ainsi la confiance des chefs et peut mener une action efficace. Quand, le 15 février 1912, il part en congé, un de ses collègues administrateurs témoigne : « [...] Il a été si efficace qu'il obtient, en l'espace d'une seule année, la soumission, sans avoir tiré un seul coup de feu. Au tournant d'un fleuve de l'Ouham, le jeune administrateur adjoint venait de marquer un tournant de l'histoire coloniale de la France. Le jour de son départ, ayant eu l'honneur d'être appelé à le remplacer, j'ai vu pleurer les chefs indigènes et, de mes oreilles, j'ai entendu les colons européens décerner à Éboué le beau titre de Félix le Juste. [...] éclatant témoignage de l'intelligence, de la compétence et du tact de cet administrateur de vingt cinq ans à peine<sup>1356</sup>. »

Après 1918, Éboué reçoit à Paris où il est de passage pendant son congé, une missive d'un de ces chefs, le vieil Hetman bien connu dans le Haut-Oubangui : « *Mon cher Administrateur et grand ami, Jouissez dans la belle France d'un congé bien gagné et revenez-nous ensuite*<sup>1357</sup>. » Éboué serait devenu « *le guide spirituel des autochtones africains* »<sup>1358</sup>

Cette présentation du "bon administrateur" si souvent répétée jusqu'en 1949-1950, fait partie du discours que les Français veulent entendre : malgré les premières manifestations anticoloniales et le début de la guerre en Indochine, l'administration coloniale fonctionne bien grâce à des hommes de la trempe d'Éboué. On ne peut nier que sa personne a été très appréciée de certains chefs africains mais il est tout aussi certain

---

<sup>1354</sup> René Maran, *Félix Éboué, Grand Commis et loyal serviteur (1884-1944)*, L'Harmattan, Collection Autrement Mêmes, 2007, p.21.

<sup>1355</sup> Ulrich Sophie, *ibid.* p. 33.

<sup>1356</sup> Ulrich Sophie cite M. Symphorien, un des compagnons d'Éboué en Afrique à ce moment. *Ibid.* p. 37.

<sup>1357</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.* p. 39.

<sup>1358</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.* p. 35.

aussi que le jeune administrateur consciencieux qui participe à la « pacification » applique les directives qu'il a reçues : il circule les armes à la main et s'en sert s'il le faut; il contraint au travail et au portage ; il lève des gardes et des soldats ; il perçoit l'impôt, applique le code de l'indigénat et emprisonne. Les rapports administratifs sont clairs : Éboué a eu recours à la force, à la contrainte. Il s'en est justifié. Mais il a toujours précisé qu'il fallait refuser le recours aux brutalités « gratuites », à l'abus d'autorité. Ne peut pas être contestée l'image d'un administrateur persuadé et soucieux d'apporter à la colonisation, le progrès tel qu'on le concevait à son époque avec une approche plus humaine, plus respectueuse de ceux qu'on appelait les « indigènes ».

Pendant sa période d'administration en Oubangui-Chari, l'étude des réalités coloniales fait apparaître aujourd'hui, l'ambiguïté de son comportement. Il veut améliorer le sort des populations qu'il juge arriérées ; il croit en une mission civilisatrice mais, parce qu'il a appris à connaître ces populations, il sait qu'il ne peut apporter le progrès que par la contrainte : comment les faire cultiver des produits qui leur apporteront des ressources supplémentaires, comment les faire construire des routes, un chemin de fer qui les délivrera du portage sinon par l'obligation du travail et en s'appuyant sur les chefs qui acceptent de collaborer ? Il est persuadé qu'avec le développement de l'instruction, avec l'hygiène et la médecine, la population va progresser et faire apparaître des chefs, des élites, qui prendront en main leur avenir. En attendant, il doit "pacifier" par la violence et pour lui, il n'y a pas d'ambiguïté à ce propos. La pacification est à la base de l'ordre colonial. Le concept est devenu aujourd'hui un objet de débat ; il pose la question du recours indispensable à la force armée pour imposer une domination (coloniale ou autre) qui n'est jamais complètement acceptée et pour imposer une administration qui est censée faire le "bien" des populations<sup>1359</sup>. La pacification a été une forme de violence d'Etat.

L'attitude d'Éboué n'a pas été sans soulever des critiques de la part de ses collègues en 1926-1927 : ses pratiques de cultures industrielles ont-elles contribué à « affamer les indigènes » comme ils l'en accusent ? Est-ce pure médisance par les jeux d'intrigue, de rivalité entre administrateurs comme tout l'indique en ce qui concerne la culture du coton et celle du café<sup>1360</sup>? Comment considérer aussi son attitude à l'égard de la condition des

---

<sup>1359</sup> Voir le compte-rendu du colloque "*Les administrations coloniales et la pacification aux XIX-XXes siècles*", 23-24 mars 2012. Les Invalides et Ecole militaire.

<sup>1360</sup> Éric de Dampierre, *Coton noir, café blanc*, Cahiers d'études africaines, vol. 1, n°2, p.128-147.

filles, des femmes, des esclaves de case qui existent encore à son époque ? Ces faits appartiennent aux réalités coloniales. En 1909, 1910, 1912, 1913, les rapports administratifs mentionnent les razzias de femmes, la pratique de l'esclavage et de la traite<sup>1361</sup>. En 1913, le lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, Frédéric Estèbe, donne ses instructions : « *J'ai eu l'occasion de faire connaître mon sentiment sur la politique suivie et les mesures prises par vous...il n'y a pas que les arabes caravaniers ou colporteurs pour maintenir le trafic des esclaves. Les chefs locaux, les indigènes, tous sont complices. On peut et on doit réprimer et prévenir les crimes de traite mais on ne réforme pas violemment les mœurs d'un peuple ou d'une race et on ne supprime pas d'un seul coup les abus aussi profondément enracinés et considérés comme chose licite et naturelle. Il y faut une ténacité patiente et les longs efforts d'une politique suivie*<sup>1362</sup> ». Ténacité mais aussi prudence et réalisme caractérisent l'action d'Éboué à cette époque comme elle l'a été aussi au Soudan Français à propos de l'instruction des filles par les pères missionnaires. Le Père Tisserant a témoigné sur la persistance de l'esclavage en Oubangui-Chari<sup>1363</sup> : les grandes razzias avaient cessé avec la mort de Rabah (grand négrier du Tchad) et Senoussi (qui razziait les Banda de l'Oubangui) mais la traite n'a pas cessé avec la guerre de 1914-1918 en particulier le commerce des enfants qui est encore signalé dans les années 1920 (ils devenaient ensuite des 'boys " c'est-à-dire des esclaves domestiques)<sup>1364</sup>.

L'image du bon administrateur s'amplifie encore dans les Antilles mêlant fait idéalisé et fait réel. Il devient « *l'administrateur colonial justement admiré* », « *l'homme simple et bon qui vouait aux humbles une sollicitude sans calcul* », celui qui incarne

---

<sup>1361</sup> ANOM, AEF Gouvernement général, de D/4(3) 17 à D/4(3)19. Lettre de Martial Merlin, 22 mai 1909; rapport du lieutenant-gouverneur Adam d'août 1910; le rapport du lieutenant-gouverneur Estèbe du 4 juin 1912 envisage la lutte contre la pratique de l'esclavage et de l'emprisonnement de captifs de case , "une pratique fortement ancrée dans les mœurs de toutes les tribus de l'Oubangui-Chari".

<sup>1362</sup> ANOM, AEF Gouvernement général, de D/4(3)/20. Instruction du gouverneur Estèbe au chef de la circonscription du Bas-M'Bomou.

<sup>1363</sup> Tisserant (Père), *Ce que j'ai connu de l'esclavage en Oubangui-Chari*, Plon, 1955.

<sup>1364</sup> Le père Tisserant s'élève contre la position de l'administration pour laquelle, « le grand esclavage des razzias est terminé ; il y a bien encore des esclaves chez les indigènes, mais leur sort n'est pas mauvais. Il s'agit de « l'esclavage de case » que nous pouvons et devons tolérer. Vers les années 1930-1932, le mot d'esclave disparaît mais parce que l'Administration veut les ignorer".



« *l'amour de la liberté et le culte de la justice*<sup>1365</sup> ». Après son départ de la Martinique, où il a été peu apprécié par une partie des élus et les békés, une lettre adressée à Éboué le 22 mai 1934, rappelle: « ... *Vous avez réalisé ce délicat tour de force de réunir dans vos salons, en une soirée parfaite, les éléments les plus divers de notre société.* » Si les cloisons ethniques n'ont pas disparu pour autant, la population a gardé le souvenir de la considération que le gouverneur par intérim avait pour tous, en particulier pour les plus modestes et les défavorisés, chacun pouvant venir sans rendez-vous. En août 1937, des Martiniquais rappellent qu'il fut le premier gouverneur à rapprocher les différentes classes sociales<sup>1366</sup> et avec ses « *qualités de diplomatie, le tact et la pondération...il se révéla un administrateur de grande classe et qui résolut pendant son intérim, les problèmes les plus délicats*<sup>1367</sup>. » Le bal du 11 novembre 1933 fut un fait si extraordinaire qu'il est entré dans la légende sans réussir à effacer la réalité qui perdure encore : le préjugé de couleur qui fonde la réalité sociale.

Le 20 octobre 1936, Éboué arrive à Pointe à Pitre, à la Guadeloupe ; les noirs sont accourus de toute l'île voir si la nouvelle incroyable est vraie : le gouverneur est noir ! Les mulâtres sont sceptiques ; les blancs, inquiets et mécontents<sup>1368</sup>. Là aussi, deux images s'opposent. D'un côté, Éboué est celui qui est vilipendé par des usiniers et certains élus. De l'autre côté, il est le républicain, l'administrateur colonial très compétent celui qui veut faire respecter la loi contre ceux qui ont recours à la fraude; celui qui, comme en Afrique, veut réformer l'économie et développer l'enseignement pour augmenter le niveau de vie; celui qui parle « minimum social », « cités ouvrières, coopératives, crédit maritime mutuel, assistance publique, assainissement, développement de l'enseignement technique agricole et industriel, éducation physique, aménagements sportifs<sup>1369</sup> ». Quand ses adversaires ont le dernier mot, le jour de son départ, le 26 juillet 1938, la foule manifeste un attachement quasi familial à « *papa Éboué* » ; une foule nombreuse, venue à pieds et en

---

<sup>1365</sup> Gaston Monnerville, Préface pour *Le gouverneur général Félix Eboué*, Ulrich Sophie, Edit. Larose, 1949.

<sup>1366</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.* p. 49.

<sup>1367</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.* p. 46.

<sup>1368</sup> Anecdote racontée le 13 janvier 2011 par Albert Larochelle, douze ans à l'époque ; il appartenait au groupe scout qui a accueilli le nouveau gouverneur.

<sup>1369</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.* p. 46.

chars de tous les points de la Guadeloupe le porte jusqu'à son bateau. Le communiqué de la TSF évoque « *une population délirante qui couvre de fleurs et de pleurs les pas du gouverneur. [...] Tous les chars portent des inscriptions élogieuses avec : Vive Papa Éboué*<sup>1370</sup>. » Le gouverneur est présenté comme une victime injustement sacrifiée par les « combinaisons politiques ». Son rappel est vécu comme « une injustice flagrante ». « *Administrateur de grande classe... il résolut les problèmes mêmes les plus délicats. [...] il réussit avec la même aisance qu'en Afrique.*<sup>1371</sup>. » Au moment où les Antilles et la Guyane sont devenues des départements, il faut montrer que la Martinique comme la Guadeloupe ont été victimes d'administrateurs trop proches des possédants et des politiques peu scrupuleux mais que la population est digne des attentions de la métropole.

C'est au Tchad à partir de janvier 1939, puis à Brazzaville comme gouverneur général à partir de janvier 1941, qu'il aurait « *donner toute la mesure de ses capacités* ». C'est là qu'il devient le grand chef « colonial<sup>1372</sup> », « *l'administrateur de premier ordre demeuré incomparable*<sup>1373</sup> ». En novembre 1941 « *Éboué...s'entoure pour entreprendre cette tâche de longue haleine, des avis de nombreuses personnalités, fonctionnaires, colons, militaires, notables et missionnaires. Il a l'art de peser sagement le point de vue de chacun...et de s'ouvrir ainsi, un horizon large et clair de solutions valables pour le plus grand nombre*<sup>1374</sup>. »

Il devient celui qui aurait été à l'origine de la conférence africaine de Brazzaville ce qui n'est pas vérifiable même si de Gaulle et Pleven ont beaucoup discuté sur ce sujet au cours de leurs visites à Brazzaville. Il est certain que son état de santé l'a empêché de peser davantage sur les discussions. Malgré ses efforts, sa conception d'une évolution des territoires africains vers plus d'autonomie n'est pas suivie. Le courant majoritaire, favorable à l'assimilation, un courant conservateur, l'emporte avec une nuance : l'administration doit s'appuyer sur les institutions politiques traditionnelles « *non comme une fin en soi, mais en tant que mode permettant à la vie municipale et régionale de*

---

<sup>1370</sup> FCDG, F 22/13.

<sup>1371</sup> Ulrich Sophie, *op. cit.*, p. 46.

<sup>1372</sup> mai 1944, discours du gouverneur Maurice Bertaut, envoyé en Guadeloupe par de Gaulle.

<sup>1373</sup> Discours de Léon Matis, instituteur et franc maçon, Guadeloupe, 1948

<sup>1374</sup> Albert Maurice, *Félix Éboué, sa vie et son œuvre*, Bruxelles, 1954, p.39.

*s'exprimer dès à présent avec un maximum de vigueur... »*. Les chefs doivent être conservés avec des tâches à accomplir mais assistés de conseils de fonctionnaires. Toute idée d'autonomie est exclue. Les colonies d'Afrique restent des colonies dépendant de la métropole. Les idées d'Éboué favorables à l'évolution vers une émancipation politique ne l'ont pas emporté. Malgré tout, l'image d'Éboué favorable à plus d'autonomie, voire à une évolution vers le fédéralisme pour les colonies d'Afrique noire, reste attachée à la conférence pour en faire "l'acte fondateur d'une décolonisation réussie à la française"<sup>1375</sup>."

Dès les travaux de la conférence terminés, très fatigué, Félix Éboué obtient un congé et il part avec sa femme et sa fille pour se reposer au Liban. Sa route s'est arrêtée au Caire, à l'hôpital militaire français. Arrivé en Égypte, il est reçu par le représentant de la France libre en Égypte et il demande une audience au premier ministre égyptien. Il est épuisé mais continue à œuvrer pour la cause de la France libre. Il réussit à faire reconnaître que les relations entre le gouvernement égyptien et le gouvernement provisoire français installé à Alger doivent s'améliorer. De toutes parts, il reçoit des marques de sympathie et de respect. Il accepte de donner encore une conférence au lycée français du Caire. Contrairement à son habitude, il s'interrompt ; il a du mal à aller au bout de son discours. Son état se dégrade très rapidement. Il est transporté. Le 17 mai au soir, il n'arrive plus à s'exprimer et ses dernières forces l'abandonnent. Des rumeurs circulent... Il aurait pu être sauvé ? Sa disparition hâtive participe au mythe.

Après son décès, son successeur à Brazzaville, André Bayardelle, adresse une dédicace à Madame Éboué « *en souvenir du "grand Patron" et de l'ami dont j'essaye de continuer la tâche dans la voie tracée par son exemple*<sup>1376</sup> ». Le rappel sur ce qu'a été "l'esprit de Brazzaville" reste discret. Bayardelle devenu gouverneur général juge plus opportun de rendre hommage au résistant, ce qui permet aussi d'associer les Africains.

- *Le héros de la Résistance et de la France libre*. Félix Éboué a été souvent présenté comme le premier gouverneur à rallier de Gaulle, une décision qui aurait été précoce et facile à réaliser. Qu'en est-il ?

---

<sup>1375</sup> Jean-François Muracciole, "Brazzaville, La conférence de 1944 et la décolonisation" dans la revue de la Fondation Charles de Gaulle, *Espoir*, n°152, septembre 2007, p.11-21

<sup>1376</sup> FCDG, F 22/ 25, le gouverneur général André Bayardelle, *discours prononcé au conseil d'administration de l'A.E.F.* le 2 décembre 1944.

Dans les premiers jours de juin 1940, l'entourage du gouverneur manifeste son inquiétude et le 14 juin, la nouvelle de l'occupation de Paris arrive comme une catastrophe. Suivent, le 16 juin, le discours de Pétain à la radio puis, l'annonce de l'armistice. Les interrogations sont réelles. Faut-il obéir à Vichy ou non ? Éboué montre comme à son habitude une attitude prudente et ouverte. Il écoute, laisse chacun exposer et défendre toutes les opinions. Quand la position de Boisson se précise à la fin juin, il prépare soigneusement le ralliement avec une poignée de collaborateurs dont Henri Laurentie. Il se met en accord avec de Gaulle, avec les autres gouverneurs de l'AEF, avec les autorités des territoires britanniques, avec les militaires du Tchad. Le ralliement n'a pas été la décision d'un homme seul ; elle n'a pas été une décision arbitraire ni péremptoire ni rapide. Quand le 26 août, Éboué laisse lire au colonel Marchand la déclaration de ralliement, d'autres ont déjà réagi<sup>1377</sup> mais il s'agit d'administrateurs qui sont associés ou proches des Britanniques. Il est vrai qu'aucun gouverneur général n'a répondu à l'appel du Général sauf Catroux, général d'armée et « *gouverneur général destitué de l'Indochine ; il n'y a aucun préfet* (en attendant Jean Moulin), *aucun ambassadeur, aucun chef de service, aucun grand fonctionnaire, peu d'industriels* (Pleven), *aucun homme politique de premier plan* (sauf Pierre Cot), *aucun grand écrivain*<sup>1378</sup>. » Deux hauts fonctionnaires se sont ralliés : l'administrateur de Chandernagor, Baron et Henri Sautot qui est commissaire-résident des Nouvelles-Hébrides<sup>1379</sup>. Deux administrateurs ayant le grade de gouverneur entrent en contact avec les Britanniques : le gouverneur de Pondichéry, Bonvin, envoie le 29 juin, l'administrateur des Colonies, P. Vuillaume, se mettre en rapport avec le colonel

---

<sup>1377</sup> Revue de la France Libre, n°3, octobre - novembre 1946. Le 20 juin, le gouverneur de Pondichéry, Bonvin, fait savoir que la population se dit unanime pour continuer la lutte en collaboration avec l'Empire britannique. Le 22 juin, l'administrateur de Chandernagor, Baron, a répondu à l'Appel pour continuer la lutte. Le ralliement officiel des cinq Établissements français de l'Inde date du 9 septembre. Dans la solitude des débuts de la Résistance, la première main tendue à de Gaulle ne serait pas celle de Félix Éboué mais, « L'ombre de Duplex (qui) tendait ainsi la main au Connétable » écrit Jean Lacouture. Le 22 juillet 1940, dans le Pacifique, Henri Sautot, le commissaire résident des Nouvelles-Hébrides (un condominium franco-britannique) proclame son ralliement sous l'œil de ses associés britanniques.

<sup>1378</sup> Julian Jackson, "De l'appel de Londres au discours de Chaillot, 1940-1944" dans *De Gaulle et les élites*, Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux (dir.) La Découverte, 2008, p.35-46.

<sup>1379</sup> Caroline Lauvray, *Henri Sautot, Premier gouverneur de la France Libre*, Travail de recherche sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux 3, 1999-2000.

Schomberg, le consul général britannique<sup>1380</sup> ; le même jour, le gouverneur Éboué adresse un télégramme au consul britannique vers Kano (au Nord du Nigeria)<sup>1381</sup>. La réponse de De Gaulle parvient à Éboué le 3 juillet 1940 ; elle arrive à Bonvin le 12 juillet. L'importance du ralliement d'une colonie stratégique de l'Afrique n'échappe pas à de Gaulle qui le choisit pour diriger toute la fédération et élève Éboué au rang de gouverneur général le 12 novembre 1940 ; le gouverneur Bonvin devient le représentant du général de Gaulle aux Indes britanniques. « L'ordonnance n°7 créant l'ordre de la Libération le 16 novembre inclut Félix Éboué dans les cinq premiers compagnons de la Libération. Son engagement à la cause du Général le fait entrer « dans l'élite de ces compagnons de la première heure »<sup>1382</sup>. En 1958, de Gaulle évoque encore son « *cher Félix Éboué* » quand il écrit à sa veuve, Eugénie. De Gaulle n'a jamais oublié qu'Éboué est celui qui a donné à la France libre un territoire français, qu'il est le premier gouverneur africain à se rallier même s'il n'est pas tout à fait le premier à choisir la dissidence.

Entre 1944 et 1950, la mémoire officielle de Félix Éboué se construit en mêlant faits réels et aspects mythiques et aboutit à un personnage hors du commun, un personnage qui serait exceptionnel. Cette représentation idéalisée de la réalité repose sur trois images : Éboué est le noir parfaitement assimilé, devenu haut fonctionnaire grâce à l'œuvre bienfaisante et colonisatrice de la III<sup>e</sup> République. Il est présenté comme un grand administrateur, un acteur modèle, un emblème de la colonisation, celui qui a toujours œuvré pour le bien public, dans le respect des individus et qui, à Brazzaville, entre 1940 et 1944, a essayé de faire évoluer le système colonial. Il a été un moteur de la Résistance, le premier gouverneur entré en dissidence, celui qui a permis que « la France Libre fut africaine. [...] au bord du Congo ».<sup>1383</sup> Le mythe mêle réalités et légende.

Comment expliquer l'instrumentalisation de ces images en fonction des lieux et des personnes ?

---

<sup>1380</sup> Revue de la France Libre, n°3, octobre - novembre 1946.

<sup>1381</sup> FCDG, Fonds Éboué F22 /18. Télégramme 235 envoyé vers Kano (au Nord du Nigeria).

<sup>1382</sup> Bernard Lachaise, "Qu'est-ce qu'un compagnon ?" dans *De Gaulle et les élites*, Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux (dir.) La Découverte, 2008, p. 62-74.

<sup>1383</sup> J. Soustelle, *Envers et contre tous*, T 1. Paris, R. Laffont, 1947.

Ces images sont au service d'un discours politique qui justifie « la mission civilisatrice » de la République dans les colonies avec la politique d'assimilation dans les quatre vieilles colonies et une politique favorable à l'émancipation dans les colonies d'Afrique noire. En faisant valoir ces aspects de la personnalité d'Éboué, Laurentie et Pleven, des hommes qui croient au progrès et à la mission de la France et qui ont bien connu Éboué, mettent en avant le courant moderniste favorable à des changements dans l'administration coloniale et le « courant humaniste » qui s'était déjà développé dans l'entre-deux guerres dans les colonies, des courants qui se sont retrouvés dans le courant progressiste du Conseil National de la Résistance. Ce rappel légitime aussi la volonté réformatrice de tous ceux qui ont appartenu à la France combattante et qui veulent poursuivre après la guerre les réformes nécessaires.

L'image du résistant est une image œcuménique quand après la guerre et pour longtemps, l'image qui domine et qui rassure est celle du Français résistant ; elle s'impose après les six années de la guerre parce qu'elle justifie l'action de tous les résistants et plus particulièrement la « rébellion » de Charles de Gaulle dès le 18 juin 1940. Elle leur offre un modèle : celui du premier résistant de l'Empire.

En 1947, à Bordeaux, de Gaulle vient s'expliquer sur sa conception de l'Union Française sous le prétexte de rendre hommage à Éboué. Les trois représentations qui participent à la construction du mythe surgissent au gré des hommages qui ponctuent cette journée : le premier résistant de l'Empire, le bon administrateur, l'élève de l'école de la République. Le cœur de son dernier discours sur la place des Quinconces concerne surtout l'Union française. Le Général utilise la tribune pour exprimer ses idées comme il l'avait fait à Strasbourg en avril. Il justifie la colonisation et exprime avec fermeté, sa volonté de défendre un des éléments de la puissance du pays dont le rôle s'est révélé important pendant la guerre. Le propos est habile : il utilise pour faire vibrer son auditoire l'image d'Eboué qui a été, « *dans la paix comme dans la guerre, le meilleur artisan* ». Cette évocation de son rôle sert à justifier la revendication des droits que la France doit exercer sur ces territoires. Un discours qui participe au mythe politique qui est en train de se construire : l'Empire qui a sauvé la patrie, doit être maintenu, réorganisé et Eboué est de ceux qui ont contribué à en démontrer le rôle et la valeur.

Le ralliement d'Éboué ayant entraîné le ralliement des colonies de l'AEF, et contribué à la formation des bataillons de marche qui sont allés grossir la colonne Leclerc,

légitime la présentation de l'Union française comme étant un des fondements de la grandeur de la France. De Gaulle le dit à Bordeaux en mai 1947 : « *Perdre l'Union française, ce serait un abaissement qui pourrait nous coûter jusqu'à notre indépendance.*<sup>1384</sup> » Éboué devient alors un acteur clef d'une présentation mythique de la guerre selon laquelle, le salut de la France serait venu de son Empire. Il est important de dire que le territoire français a été libéré grâce aux soldats venus d'Afrique au moment des premières manifestations contre la présence française en Algérie et en Indochine : les colonies sont utiles et ne doivent pas sortir du giron de la France.

Le rappel de la nomination d'Éboué par de Gaulle, comme gouverneur général à Brazzaville, fait également sens. C'est insister sur le fait que la France libre a disposé en sa personne d'un excellent administrateur civil, au fait de tous les rouages de l'administration coloniale et qui a réussi à contrebalancer le pouvoir exercé par les militaires. C'est rappeler que ce gouverneur noir aux sensibilités de gauche, humaniste, partisan de réformes immédiates a pu réussir à la fois à imposer dans la guerre une administration exigeante aux populations locales et à être, aux yeux de tous, Alliés compris (Britanniques, Américains, Belges) un gage de renouveau pour l'avenir. Prônant depuis le début de sa carrière une politique coloniale réformatrice, il est présenté comme l'homme de la conférence africaine ; celui qui incarne « l'esprit de Brazzaville », porteur de l'espérance d'une évolution, peut-être même d'une émancipation.

A Paris, le 18 mai, les socialistes qui n'apprécient pas que de Gaulle s'approprie pour son seul profit l'image d'Eboué, honorent à leur tour la mémoire de l'ancien gouverneur : en présence de membres du gouvernement, la place Daumesnil et la station de métro prennent le nom de *Félix Éboué* ; « *Le courage succède au courage*<sup>1385</sup> » peut-on lire dans le journal *Le Matin* du 18 mai 1947. Marius Moutet<sup>1386</sup> qui l'avait envoyé en octobre

---

<sup>1384</sup> FCDG, Boîte 23, sous-dossier, année 1947. "*Perdre l'Union française, ce serait un abaissement qui pourrait nous coûter jusqu'à notre indépendance.*"», vendredi 16 mai 1947.

<sup>1385</sup> Le général Daumesnil (1776-1832), s'était illustré dans la campagne d'Italie et avait perdu une jambe à Wagram. En 1814, défenseur de Vincennes contre les coalisés, il leur avait répondu : « Je rendrais Vincennes quand on me rendra ma jambe. »

<sup>1386</sup> Marius Moutet est ministre de la France d'outre-mer de janvier 1946 à octobre 1947.

1936 en Guadeloupe, met plutôt l'accent sur le défenseur de la liberté qu'a été Éboué comme l'avait été le général Daumesnil contre la coalition des monarchies européennes. On peut s'étonner que la principale image rappelée par le ministre dans cette brève cérémonie est avant tout, celle du résistant, du défenseur de la liberté et non de l'administrateur réformiste alors que c'est lui, l'ancien ministre de Léon Blum, qui l'avait envoyé en Guadeloupe pour y rétablir l'ordre et y appliquer les mesures sociales du Front Populaire. Il ne dit rien non plus des réformes voulues par Éboué au cours de sa carrière en particulier celles exprimées à Brazzaville en février 1944. L'année précédente pourtant, le 7 février 1946, Marius Moutet avait reçu une lettre de l'association des Évolués du Tchad qui lui rappelait que pour eux, Éboué était le grand administrateur résistant qui a choisi de Gaulle dès la première heure et que « *la conférence de Brazzaville éveilla d'immenses espoirs dans nos milieux, surtout en ce qui concerne la décentralisation des pouvoirs administratifs. Malheureusement, depuis la mort de notre regretté gouverneur général Éboué, la réalisation de ces mesures semble demeurer à l'état de projet*<sup>1387</sup>. » C'est dire que la question des réformes restait une revendication essentielle dans les colonies mais elle était difficile à évoquer pour les socialistes au printemps 1947. La politique réformiste du Front populaire avait été bien incomplète dans les "vieilles colonies" et manquée ailleurs<sup>1388</sup> : depuis mars, les Malgaches se soulevaient et l'Indochine s'enfonçait dans la guerre.

Dans les Antilles et à la Guyane; les discours prononcés rappellent surtout l'administrateur colonial d'une extrême compétence et un « *glorieux enfant du pays* », la France perd « *un de ses meilleurs enfants, l'Empire, un de ses meilleurs serviteurs*<sup>1389</sup> ». Là plus qu'ailleurs, on insiste sur le noir, le descendant d'esclaves qui a réussi à accéder aux plus hautes fonctions de l'administration coloniale. Il symbolise la parfaite intégration et justifie la demande sans cesse renouvelée depuis la fin du XIXe siècle de l'assimilation complète à la métropole ; il légitime l'œuvre coloniale. Dans ces colonies, mettre en avant l'administrateur et le patriote qu'a été Éboué, est un argument fort en faveur de l'assimilation. Les hommages à Eboué sont l'occasion, en Guyane comme aux Antilles, de faire valoir l'intérêt d'intégrer ces terres françaises depuis si longtemps. Peut-être aussi que

---

<sup>1387</sup> FCDG, F 22/23.

<sup>1388</sup> Claude Liauzou, *Colonisation : droit d'inventaire*, A. Colin, 2004, p.52-55

<sup>1389</sup> Discours de Masse, cité par Castor et Tarcy, Félix Éboué, L'Harmattan, 1984, p.201.



rappeler l'origine et l'action d'Éboué pendant la guerre permet de "tourner la page " du temps de l'amiral Robert et de la guerre ? L'image du résistant est en effet bien accueillie dans les trois départements. Aucune voix ne s'élève encore à des fins séparatistes et le ralliement à de Gaulle exprime encore pour tous un choix patriotique<sup>1390</sup>, le choix qui a été celui de Félix Eboué en 1940.

Les années 1948 et 1949 sont celles de l'anniversaire de la révolution de 1848 et de la loi sur l'abolition de l'esclavage, celles où l'on règle le transfert des restes de Victor Schoelcher et de Félix Éboué au Panthéon. Les divers hommages rappellent qu'Eboué fut le premier résistant, le « héros de la France Libre », « l'homme de la liberté qui a contribué à libérer la France », « un grand gouverneur », « l'administrateur de premier ordre demeuré incomparable malgré les difficultés », le républicain qui incarne « l'amour de la justice et le culte de la liberté », celui qui est le « symbole de la mission de la France<sup>1391</sup>. » D'autres rappellent, qu'à Brazzaville, Eboué « a jeté les bases sur lesquelles sera échafaudée l'Union Française ». Dans les Antilles et la Guyane, deux cérémonies, l'une le 21 mai, à Fort-de-France, organisée par le préfet de la Martinique ; l'autre organisée par la municipalité de Pointe-à-Pitre et l'association « *Les amis du gouverneur général Félix Eboué* », rappellent la volonté manifestée par Eboué de moderniser l'administration coloniale. Ces discours doivent-ils être compris comme un appel à la modernisation lancée par les nouveaux élus locaux à un moment où il faut dépasser les compromissions du temps de l'amiral Robert pour se consacrer à l'avenir ?

En 1949, Éboué est devenu une « icône<sup>1392</sup> » dont les facettes sont accentuées en 1950 par la parution de l'ouvrage d'Ulrich Sophie préfacé par Gaston Monnerville :

« [...] *Son nom est celui d'un fils de l'Empire entré vivant dans l'Histoire car il fut le premier, parmi les chefs de l'administration coloniale, qui répondit à l'appel historique du Général de Gaulle.* [...].

---

<sup>1390</sup> Sylvain Mary, *Sous l'œil de Jacques Foccart, Le gaullisme aux Antilles et en Guyane au temps du RPF*, Master2 sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux3, 2012, p.15.

<sup>1391</sup> *Ibid*, pp.402-403.

<sup>1392</sup> L'historien Marc Michel parle d' « *une icône nationale* » dans son article paru dans les Actes du Colloque, *Eboué, soixante ans après*, publications de la SFHOM, Paris 2008, p. 283.

*Heureux symbole de la mission que la France poursuit dans le monde, que ce colosse noir, né sur la plus vieille des terres françaises d’Outre-Mer, nourri de la tradition et de la culture françaises et qui, chargé d’administrer un territoire de la jeune Afrique, osa résister aux ordres de son Gouvernement pour faire du Tchad le point de départ de la reconquête de notre Patrie. » [...]*

*« En mettant en lumière la haute figure de Félix Éboué, M. Sophie, fils de la Guyane comme lui et comme moi-même [...] a fait revivre l’administrateur colonial justement admiré, le lettré réputé pour sa large culture littéraire et musicale et la finesse de sa sensibilité ; l’homme simple et bon qui vouait aux humbles une sollicitude sans calcul. Au moment où est célébré solennellement le centenaire de la Révolution de 1848, marquée de façon inoubliable par l’abolition de l’esclavage, œuvre du grand et opiniâtre Schœlcher, aucun geste ne pouvait être plus opportun que la publication de ce livre consacré à celui qui incarne à nos yeux ce que les pays d’Outre-Mer ont de spécifiquement français : l’amour de la justice et le culte de la liberté<sup>1393</sup>. »*

L’ouvrage d’Ulrich Sophie rassemble en 1950, tous les éléments du mythe politique que la classe politique juge utiles d’accréditer : le résistant, qui a donné le signal du rassemblement de l’Empire, le noir parfaitement assimilé, parvenu à une des plus hautes fonctions de l’administration coloniale et partisan de réformes. Les images sont là, au service d’un discours politique qui justifie la politique de la République. Le rôle des représentants de l’État (chef de l’État, ministres, sénateurs, députés, préfets, conseillers généraux) a été central dans la construction du mythe. Et pour le général de Gaulle et les gaullistes, l’appropriation de l’image d’Éboué, un administrateur noir, réformateur et de gauche, a permis de donner un côté moderne au discours de la droite. Le mythe d’Éboué pouvait moins être utilisé par les représentants de la gauche dans le contexte des guerres coloniales qui commencent.

Après l’hypermnésie des premières années 1944-1949, pendant trente ans, entre 1950 et 1984, le mythe d’Éboué glisse dans la mémoire nationale, vers l’oubli. Pourquoi ?

---

<sup>1393</sup> Ulrich Sophie, *Le gouverneur général Félix Éboué*, édit. Larose, 1949, préface de Gaston Monnerville, p. 7-8.

## II.2. Le conflit des mémoires qui conduit à l'oubli, 1950-1984.

La mémoire d'Éboué pouvait-elle être encore un facteur de rassemblement après 1949-1950 alors que les préoccupations de la population sont tournées vers la reconstruction, la modernisation économique, les transformations de la société et vers les menaces extérieures liées à la Guerre Froide, la guerre d'Indochine puis, la guerre d'Algérie, les revendications dans les anciennes colonies d'Afrique, la remise en question de l'assimilation dans les DOM ? La classe politique au pouvoir et la société étaient moins portées à se tourner vers un passé qui "passait mal" que vers l'enjeu idéologique de l'avenir.

Dans la décennie 1950, les deux principaux hommages rendus à Éboué à Paris, (une plaque est dévoilée dans la cour de l'ENFOM en 1950 et l'attribution du nom "*Félix Éboué*" à la promotion de l'ENA en 1954) sont des manifestations mineures. Elles rappellent simplement l'importance attribuée par l'Etat à la formation des hauts fonctionnaires ; pour la promotion de l'ENA, prendre le nom d'Éboué pouvait marquer de la part de ceux qui sont considérés comme représentant l'élite de la nation<sup>1394</sup> une volonté de modernisation et d'adaptation à une nouvelle société en adoptant le nom d'un homme issu de la petite bourgeoisie noire de Cayenne.

Pendant ses années de « traversée du désert politique », le général de Gaulle reprend, de rares fois, la parole. Au cours de son voyage en Afrique<sup>1395</sup>, les 7 et 8 mars 1953, il préside à Bamako (Mali) l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Félix Éboué. En France, à ce moment, le mouvement du RPF est en plein déclin; il s'agit de faire le point des forces sur lesquelles le RPF peut compter en Afrique. De Gaulle reprend les trois représentations d'Éboué : le résistant, l'administrateur, l'humaniste. Le

---

<sup>1394</sup> Julian Jackson, "De l'appel de Londres au discours de Chaillot, 1940-1944" dans *De Gaulle et les élites*, Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux (dir.) La Découverte, 2008, p.35-46. De Gaulle avait appuyé en 1945 le projet de Michel Debré de fonder l'ENA et de réformer le statut de l'École libre des Sciences politiques. « Les résistants de gauche auraient souhaité "une réforme totale du recrutement" des hauts fonctionnaires pour l'ouvrir aux "enfants méritants du peuple". Il cite M.O. Baruch, *Une poignée de misérables*, Fayard, Paris, 2003, p.410.

<sup>1395</sup> Cette tournée africaine a été organisée par Jacques Foccart. J.P. Bat, *Le syndrome Foccart*, édit. Gallimard, 2012, p.68-69.

discours qu'il prononce ainsi que celui du président du Grand Conseil de l'AOF, maître Boissier-Palun, rappelle la mémoire d'Éboué, la conférence de Brazzaville et les réformes qu'elle a permises « Eboué, modèle des vertus françaises et africaines... ». Éboué est encore présenté comme celui qui a contribué à libérer la métropole, celui qui a ouvert la voie à l'émancipation. C'est le retour de la France libre et l'accueil des populations est enthousiaste. En évoquant l'ancien gouverneur général noir, de Gaulle cherche moins à susciter l'enthousiasme pour retrouver "la chaleur et l'affection que la métropole lui refuse"<sup>1396</sup> qu'à préparer un message pour l'avenir : « *l'Afrique est engagée sur une route où on ne revient pas en arrière* " dit-il et il tient à faire savoir qu'il n'y est pas pour rien.

Quand de Gaulle revient en Afrique en 1957, il se rend à Brazzaville, le 21 janvier, pour inaugurer la première statue d'Éboué érigée en Afrique à l'entrée du stade Félix Eboué (inauguré par lui en 1944). Très symboliquement, Éboué est représenté en administrateur et les discours évoquent avant tout l'administrateur réformiste, une manière de rappeler les grandes ambitions qu'il avait eues pour les Africains entre 1941 et 1944. Le retour sur la conférence de Brazzaville et sur le rôle du Tchad en 1940, entretient dans la mémoire des Africains le rôle de l'administrateur noir proche des populations et comme réformateur qui aurait ouvert la voie à la décolonisation sous la tutelle de De Gaulle, "l'homme de Brazzaville". Le double mouvement du panafricanisme et de la négritude, les travaux des ethnologues et les études africanistes depuis les années 1920 ont éveillé les élites africaines<sup>1397</sup> ; l'action de Léopold Sédar Senghor, d'Houphouët-Boigny et de Sékou Touré<sup>1398</sup> témoigne de leur volonté de mener l'Afrique à des réformes politiques sans porter atteinte à la mémoire de Félix Éboué. La guerre en Algérie depuis 1954, le soulèvement du Cameroun depuis 1955, accélèrent l'évolution. La loi-cadre Defferre du 23 juin 1956 et ses décrets d'application du 4 avril 1957 amorcent une décolonisation maîtrisée. *"Dans l'esprit de Charles de Gaulle, la voie à tracer pour l'avenir est claire : dans un contexte de guerre froide, il convient de maintenir l'influence de la France sur ses anciennes colonies dans le cadre de la décolonisation, car l'Afrique constitue une pièce essentielle du rayonnement*

---

<sup>1396</sup> *Espoir*, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, N°162- automne 2010, p.47.

<sup>1397</sup> Par exemple, le premier numéro de *Présence africaine* fondé par Alioune Diop paraît en décembre 1947, dans le sillage du mouvement de la négritude.

<sup>1398</sup> L.S. Senghor est devenu président du Sénégal en 1960 ; Houphouët-Boigny président de la Côte d'Ivoire ; Sekou-Touré chef de l'État et du gouvernement de la Guinée dès 1958.

*géopolitique de la France, dont le poids s'est précisé par rapport aux autres colonies aux yeux des gaullistes depuis 1940*<sup>1399</sup>." Dans son article du 11 juin 1957, au lendemain du massacre d'un petit village algérien, le journaliste du *Monde* écrit : « Félix Éboué symbolise la compréhension et la coopération entre la France et l'Afrique, il est à l'origine de l'évolution politique récente. » Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu d'Éboué algérien<sup>1400</sup>. »

Après le 13 mai 1958, de Gaulle se rend en Afrique noire durant le mois d'août 1958<sup>1401</sup>, il veut expliquer la nouvelle constitution et ce qu'il entend par « Communauté » en perspective du référendum. Dans l'immédiat, l'important est d'éviter la sécession. A Brazzaville, il rappelle de nouveau la mémoire d'Éboué : il établit un lien très fort encore avec le passé, Éboué incarnant la volonté de réformes que lui-même peut réaliser. Il affirme le 24 août 1958 : « il s'est trouvé que c'est à Brazzaville que la France, par ma voix, a ouvert aux territoires africains la route qui les a conduits à la libre disposition d'eux-mêmes » En évoquant Éboué, en renouant « avec l'image tutélaire de l'homme de Brazzaville » il réactive la mythologie du redressement engagé depuis 1940<sup>1402</sup> et il obtient l'approbation à la constitution des douze colonies, la Guinée exceptée. Elles intègrent la Communauté ce qui n'empêchent pas leurs dirigeants d'obtenir rapidement l'indépendance de leur pays. Félix Éboué est resté l'administrateur français noir qui a permis à l'Afrique d'avancer ; une icône en quelque sorte à laquelle on ne touche pas. Le Général l'a bien compris et le 14 mars 1962, devenu président de la République, il peut accueillir le président de la République du Tchad par ces mots : « *Le Tchad qui sut, dans la guerre et aux pires moments, donner aux côtés de la France Libre l'exemple du courage et de l'espérance, Le Tchad, devenu un État indépendant, reste ...l'ami et le compagnon de la France*<sup>1403</sup>. » Dans le contexte des contestations qui s'élèvent ensuite, le nom d'Éboué qui avait été attribué à des bâtiments (stades, lycées) et à des espaces publics (places, rues) est un des rares noms liés à l'époque coloniale à ne pas avoir été « martelé » partout après

---

<sup>1399</sup> J.P. Bat, *Le syndrome Foccart*, édit. Gallimard, 2012, p.81.

<sup>1400</sup> [Le monde.fr/archives/article/1957/06/11/morale et massacre](http://Le monde.fr/archives/article/1957/06/11/morale et massacre).

<sup>1401</sup> Les étapes de cette nouvelle tournée ont été organisées par J. Foccart : Tananarive, Brazzaville, Abidjan, Conakry, Dakar.

<sup>1402</sup> Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart*, Folio histoire, 2012, p.88.

<sup>1403</sup> et <sup>1403</sup> Charles de Gaulle, *Discours et Messages*, tome XII, Plon 1970, p.388.

1960. Éboué reste un personnage dont l'influence positive reste reconnue. Le général de Gaulle l'avait bien compris mais il faudra attendre plusieurs décennies pour voir de nouvelles commémorations importantes parce qu'en Afrique noire comme dans les DOM, la contestation s'amplifie et se manifeste jusqu'en France. Dans la revue *Étudiants noirs de France*<sup>1404</sup> Robert Delavignette termine son article qui concerne les étudiants noirs de France : « *L'étudiant noir ... n'est pas un vrai étranger mais il est aussi ce qu'il veut être : un authentique Africain. Il faudrait que, tout en affirmant et en développant chez nous sa personnalité africaine, il fût mis en état de se sentir responsable avec ses camarades français d'une participation à l'avenir du monde.* »

Dans les Antilles et la Guyane, dans les années qui suivent la départementalisation, la contestation de l'assimilation se fait entendre. Si les voyages de De Gaulle en 1956 et 1960 ont déchaîné l'enthousiasme populaire<sup>1405</sup> tant le personnage incarne encore "une vision de la France généreuse et protectrice", un nouveau discours politique émerge nourri de la négritude, du marxisme et de l'anticolonialisme. La contestation remonte aux années 1930, développée surtout dans le cercle des intellectuels noirs avec la parution du journal *Légitime défense* en 1932, *Retour en Guyane* en 1958 (L. Gontran Damas), *Cahier d'un retour au pays natal* en 1939 et la revue *Tropiques* en 1941. Elle éclate après la guerre et le mouvement pour l'autonomie ou l'indépendance naît les années 1960.

En Guyane, le parti socialiste devient autonomiste et nationaliste; il s'allie à l'Union des Travailleurs Guyanais, le parti indépendantiste. A la Guadeloupe et à la Martinique, sous l'influence des communistes, les mêmes revendications se développent<sup>1406</sup>. Le manque d'unité, la répression, le manque d'adhésion de l'ensemble de la population, parviennent à affaiblir ces mouvements mais les manifestations organisées en hommage à Éboué deviennent rares. Dans ce climat, les cérémonies de décembre 1957 à Cayenne et celle de juillet 1962 à Pointe-à-Pitre sont des exceptions.

En Guyane, à Cayenne en 1957, l'hommage rendu à Éboué est remarquable (il était préparé depuis plusieurs années) et il s'adresse au « fils de la Guyane », le résistant et l'émancipateur de « ses frères de race » ; le « grand administrateur » est évoqué dans les

---

<sup>1404</sup> FCDG, F22/23, dossier 1, sous-dossier, année 1964.

<sup>1405</sup> Sylvain Mary, *Ibid.*, P17.

<sup>1406</sup> Pierre Pluchon, *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Privat, 1982, p. 434-439.

discours successifs. La statue d'Éboué, encadrée par deux bas-reliefs, le représente en civil, avec un simple costume civil mais en Guyanais imposant, prestigieux. Cette représentation marque une transition entre le personnage mythique décrit par son compatriote Ulrich Sophie en 1949, personnage qui n'est plus acceptable dans la contestation du moment, et l'image que les Guyanais s'approprient, celle d'un noir, descendant d'esclaves, d'une grande culture qui a réussi sa carrière, qui a eu un rôle exemplaire à l'égard de la « mère patrie » et qui devient un guide, un modèle pour ses compatriotes. « *Le héros national est récupéré à l'avantage de la nouvelle construction identitaire guyanaise. Ce qui lui épargne les attaques du discours nationaliste, pourtant si prompt à jeter l'anathème sur ceux qu'il qualifie de "valets de l'impérialisme"*<sup>1407</sup>. » Éboué le héros national est devenu un héros guyanais.

Dans les Antilles, le souvenir d'Éboué n'est plus entretenu que par un cercle restreint d'officiels liés aux compagnons de la Libération et à la franc-maçonnerie et par ceux qui défendent la départementalisation. En trente ans on compte un hommage à Pointe-à-Pitre en 1962 ; aucune cérémonie importante à la Martinique. Dès le début des années 1950, la départementalisation déçoit, les nouveaux départements restant trop subordonnés à la métropole dans tous les domaines. Le développement se fait attendre. « *La question nationale guadeloupéenne et martiniquaise est posée comme antithèse de la voie assimilationniste*<sup>1408</sup> ». Comme en Guyane, un discours contestataire<sup>1409</sup> virulent s'élève après 1950 avec des revendications économiques, socioculturelles ; ce n'est plus « l'œuvre civilisatrice » de la France qui est rappelée ; la départementalisation en a induit la démythification. « *Égalité dans les sacrifices et, dix ans après la loi d'assimilation, inégalité dans le droit au travail et dans les avantages découlant du travail, inégalité dans les domaines social, culturel, politique ; la masse des travailleurs, l'ensemble de la*

---

<sup>1407</sup> Serge Mam-Lam-Fouck, *Histoire de l'assimilation, Des vieilles colonies françaises aux départements d'outre-mer*. Ibis Rouge édit., 2006, p243.

<sup>1408</sup> Alain-Philippe Blérald, *La question nationale en Guadeloupe et à la Martinique*, Chapitre 6- La crise du système d'hégémonie assimilationniste. L'Harmattan, 1988, p.123-149.

<sup>1409</sup> Serge Mam-Lam-Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge éditions, 1996, p.222-225 et "Discours politiques et mutations sociales en Guyane française aux XIXe et au XXe siècles. De l'idéologie de l'indéfectible attachement à l'anticolonialisme", dans *Construire l'histoire antillaise*, L. Abenon, D. Bégot et J.P. Sainton (dir), CTHS, 2002.

population en faisaient l'amère constatation<sup>1410</sup>... ». A Fort-de-France, Aimé Césaire, le maire communiste poursuit son combat politique contre les lenteurs de la métropole : « l'assimilation que vous nous offrez n'est qu'une caricature de celle que nous vous avons demandée » écrivait-il en 1948<sup>1411</sup>. Les communistes martiniquais et guadeloupéens restent très actifs ; des socialistes s'engagent eux aussi ; Paul Valentino, le vieil adversaire d'Éboué, rappelle qu'il revendiquait déjà en 1946 «... l'autonomie financière ; je revendiquais l'application automatique de toute législation sociale, étant entendu que, dans la mesure où des décrets et des arrêtés ministériels étaient prévus, ce serait le Conseil général qui aurait à élaborer les règlements<sup>1412</sup>... ». En 1958, même les francs-maçons expriment leur réserve par la voix de leur représentant de la loge « Félix Éboué » : « L'assimilation bien comprise aurait sa raison d'être si elle était basée sur le droit et l'équité, malheureusement il y a loin de la coupe aux lèvres » ; ceux de la loge "Les disciples d'Hiram" ajoutent : « ...il convient de porter des correctifs à l'Union française... ». Le maire de Saint-Claude, conseiller général, progressiste, fait entendre sa voix : « La situation économique ne fait que s'aggraver. Aujourd'hui, notre ravitaillement presque tout entier est fourni par la métropole...C'est en supprimant les causes trop connues de semblables anomalies qu'on pourra prétendre travailler à l'assimilation véritable<sup>1413</sup>. » Il faut attendre le retour au pouvoir du général de Gaulle pour que de nouveaux hommages soient rendus au gouverneur Eboué.

En juillet 1962, à la Guadeloupe, l'inauguration du buste permet aux officiels d'évoquer le patriotisme. Pour Fanfant, le représentant de l'association Félix Eboué, le ralliement à de Gaulle a été un acte de patriotisme et de fidélité à la mère patrie ; il doit réjouir « notre âme de Français » ; il est « un honneur pour la Guadeloupe où il a été gouverneur. » Hector Dessout développe « les qualités d'administrateur exceptionnel que fut Éboué », un discours remarqué parce qu'il constitue un revirement du maire communiste, renonçant à l'autonomie, ralliant bientôt le gaullisme même si le courant nationaliste, autonomiste, ne disparaît pas en attendant la réforme régionale de 1982.

---

<sup>1410</sup> Henri Bangou, *La Guadeloupe. La nécessaire décolonisation*, L'Harmattan, t.3, 1987, p.116.

<sup>1411</sup> Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Réclame, 1950.

<sup>1412</sup> Henri Bangou, *La Guadeloupe. La nécessaire décolonisation*, L'Harmattan, t.3, 1987, p.138.

<sup>1413</sup> *Ibid.*, p.137.



En métropole, le 17 décembre 1960, une cérémonie est organisée par la ville de Paris, une plaque est posée rue Chauveau-Lagarde<sup>1414</sup> là où la famille habitait avant de s'installer à Asnières (Hauts de Seine) ; en 1966, une plaque est posée au stade d'Asnières.<sup>1415</sup> Autour d'Eugénie Eboué-Tell, de nombreuses personnalités, surtout gaullistes mais pas seulement puisque Gaston Monnerville est présent. Les images évoquées sont les mêmes. La première est toujours celle du résistant, celui qui « a eu le courage de dire non », celui qui a donné le signal du redressement à l'Empire tout entier »<sup>1416</sup>. La deuxième image rappelle qu'Eboué a été « un grand administrateur colonial, soucieux du bien-être de l'indigène, de son élévation, de son émancipation graduelle », « successeur de Lyautey » parce que sa politique de compréhension et d'ouverture, « *a permis à tous les territoires d'Afrique équatoriale et d'Afrique occidentale, comme de Madagascar, de devenir des républiques indépendantes* ».

Depuis deux ans, le général de Gaulle est revenu au pouvoir et on voit nettement réaffirmer les éléments sur lesquels s'appuie sa politique : l'action d'un homme noir, humaniste, originaire d'un département d'Outre-mer qui a non seulement permis par son action courageuse de contribuer à la victoire de 1945 mais qui a engagé en Afrique une politique de réformes. Cette politique a conduit les anciennes colonies d'Afrique noire à l'indépendance reconnue par de Gaulle pour devenir de nouveaux États amis de la France dans une Communauté franco-africaine. L'action d'Éboué entre 1941 et 1944 est récupérée pour justifier la politique du Général qui s'oriente vers ce qui va devenir la « France Afrique », son domaine réservé.

---

<sup>1414</sup>Le Conseil municipal de Paris a organisé la cérémonie ; la plaque a été offerte à la ville de Paris par le comité Pasteur-Ballay. Félix et Eugénie Éboué ont habité au n°4 rue Chauveau-Lagarde pendant ses congés entre 1922 et 1935.

<sup>1415</sup> Arlette Capdepuy, "Quelle place pour Madame Eboué dans le gaullisme de la Ve République ?" dans revue *histoire politiquesciencepo.fr*. n°17, 2012. Michel Maurice-Bokanowski a été maire d'Asnières de 1959 à 1994. Il a été élu sur la liste RPF puis UNR, puis UDR puis RPR. Il a terminé la Guerre dans les rangs de la 1ers DFL et a participé à la campagne de France. Eugénie Eboué a été conseillère municipale d'Asnières de 1959 à 1965.

<sup>1416</sup> Extrait du discours du général Ingold, chancelier de l'Ordre de la Libération et représentant le Président de la République, Charles de Gaulle, à la cérémonie, rue Chauveau-Lagarde en 1960.

Le 18 juin 1966, la date de l'inauguration de la plaque au stade d'Asnières par le maire (UNR) Michel Maurice-Bokanowski est symbolique : le jour de l'anniversaire de l'Appel à la Résistance ; le lieu est symbolique : le stade est situé dans le quartier des Grésillons, un quartier multiethnique ; la fonction du lieu est aussi symbolique : il rappelle le rôle pionnier du gouverneur Éboué dans le domaine du sport, une activité qui par excellence doit permettre l'intégration.

Dans la mémoire collective et dans le contexte des revendications nationalistes, autonomistes, indépendantistes et des guerres coloniales, les idées d'Éboué et ses efforts pour faire évoluer les anciennes colonies perdent tout écho. Son souvenir est entretenu encore par un cercle restreint d'officiels liés aux compagnons de la Libération, ou à la franc-maçonnerie ou à des proches. Ses efforts, ses idées paraissent dépassés ; le rôle qu'il a eu entre 1932 et 1944 est mis sur un mode mineur.

A ce moment là, l'heure est plutôt à l'interrogation sur « un passé qui passe mal ». On revient sur la guerre, sur la Résistance (Jean moulin entre au Panthéon en 1964), sur l'Occupation mais le trop plein de films « banalise » ces événements, éloigne les Français de l'esprit de la Résistance. Chez les gaullistes, l'évolution est nette. Au fur et à mesure que le mouvement inclut diverses couches de la population, la référence à la France libre est moins nécessaire donc moins fréquente dans le langage gaulliste et le nom d'Éboué est moins mentionné.

Félix Éboué fait l'objet aussi de plusieurs critiques : il a servi le système colonial ; il a été partisan de la politique assimilationniste dans les Antilles et la Guyane, une politique qui n'a pas conduit au développement économique ni social ni culturel. C'est le principal reproche que continuent à lui faire ses vieux adversaires. L'anticolonialisme n'est pas un phénomène récent mais il devient plus virulent à l'extrême gauche et parmi les socialistes.

Dans la décennie 1970, on ne compte aucune manifestation importante à la mémoire d'Éboué. Les commémorations qui tentent de revenir à l'aura mythique de la période précédente, restent des manifestations isolées. Le culte des héros est terminé et l'historien, Henry Rousso écrit que « durant cette période, l'Occupation et la guerre se

banalisent<sup>1417</sup> ». La Résistance ne prend plus le dessus sur les autres aspects de la période. L'ouvrage de l'historien américain Robert Paxton publié au début des années 1970, a aussi produit ses effets. Les Français n'ont pas tous été des résistants. Là aussi le mythe se délite. Avec la crise économique qui fait grossir le chômage, le Président Giscard d'Estaing, cherche des solutions pour les travailleurs des DOM et de l'Afrique noire. La fin du consensus assimilationniste et la naissance du cartiérisme<sup>1418</sup> pousse au désengagement.

Sans que la mémoire d'Eboué disparaisse complètement, dans cette période avec les guerres coloniales et l'émergence du Tiers-monde, les revendications autonomistes sont peu propices à un retour sur la personnalité de Félix Eboué. Ses efforts et ses idées pour faire évoluer les anciennes colonies paraissent dépassés. Cette évolution est apparue depuis la fin des années 1950 avec la fin du consensus assimilationniste dans les DOM. Rares sont ceux qui mettent alors en avant la personnalité d'Éboué. Et en mai 1981, alors que l'Etat a toujours joué un rôle important dans les commémorations, le nouveau président François Mitterrand dépose au Panthéon, une rose sur les cénotaphes de Schoelcher et Jaurès et passe celui d'Eboué. N'y avait-il donc plus aucun sens à honorer la mémoire de l'ancien gouverneur général ?

### **II.3. après 1984, pourquoi une réactivation de la mémoire ?**

La mémoire d'Eboué réapparaît à la fois par les travaux des historiens et par l'actualité comme si les Français redécouvraient leur passé, leur Histoire.

Après les travaux de Maurice Halbwachs<sup>1419</sup> il a fallu attendre 1984, la publication par Pierre Nora du premier volume des *Lieux de mémoire*, pour que soit de nouveau posée la question de la mémoire collective. Contre l'oubli du passé, les commémorations et les lois mémorielles se multiplient révélant les difficultés qu'éprouve notre société à assumer

---

<sup>1417</sup> Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy (1944-198...)*, éditions du Seuil, 1987.p. 247-248.

<sup>1418</sup>Dictionnaire Larousse: Mouvement d'opinion né en France dans les années 1960 sous l'impulsion de Raymond Cartier (1904-1975), directeur de *Paris-Match*, et qui remettait en cause l'aide aux pays en voie de développement (« la Corrèze plutôt que le Zambèze »).

<sup>1419</sup> Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.

son passé. *La hantise du passé* titre Henry Rousso en 1998 après avoir publié deux ouvrages<sup>1420</sup> sur un passé douloureux et mal assumé.

La question de la mémoire et en particulier celle de la mémoire coloniale ressurgit dans les années 1980, faisant régulièrement la une de l'actualité, apparaissant « au cœur des enjeux actuels et avivant les passions » alors qu'à l'opposé, les historiens plaident pour la mise à distance et pour le recul critique. Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, à la suite de Lucien Febvre et de Fernand Braudel, « le métier d'historien a profondément changé », l'histoire est devenu globalisante et doit accepter « l'intrusion [...] des diverses sciences de l'homme : géographie, économie politique, démographie, politologie, anthropologie, ethnologie, psychologie sociale, études des cultures, sociologie [...]. L'histoire s'est donnée ainsi une multiplicité d'éclairages<sup>1421</sup> ».

Grâce aux travaux de recherche, le passé colonial des Antilles Guyane devient mieux connu (le monde des esclaves, l'évolution de la société guyanaise depuis 1848, les revendications pour une complète assimilation puis le discours anticolonialiste et son évolution)<sup>1422</sup>. La colonisation elle-même est étudiée avec recul et avec l'objectivité nécessaire aussi bien sur la « pacification » de l'Afrique noire que sur la politique coloniale et l'administration en Afrique et dans les Antilles. Les études sur la Deuxième Guerre mondiale permettent aussi de resituer la place et le rôle des colonies dans la guerre et la libération du pays. Le colloque de 1984 reconnaît qu'à la conférence de Brazzaville<sup>1423</sup> une volonté certaine de réformes a soufflé, (ce qu'on a appelé « l'esprit de Brazzaville ») constituant des prémices qui sont analysées avec leurs insuffisances et leurs imperfections mais sans plus. Jean Laurain le disait déjà le 17 mai dans son discours au Panthéon<sup>1424</sup>. Les travaux consacrés par les historiens à Félix Éboué depuis 1984, reflètent cette évolution et aboutissent finalement à une déconstruction du mythe qui permet une mise en perspective

---

<sup>1420</sup>H. Rousso, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Le Seuil, 1987. E. Conan et H. Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994.

<sup>1421</sup> Fernand Braudel, *L'identité de la France*, Arthaud-Flammarion, 1986, p.11-12.

<sup>1422</sup> Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge éditions, 1996.

<sup>1423</sup> Colloque des 22 et 23 mai 1987, *Brazzaville, Janvier-Février 1944, Aux sources de la décolonisation*, Plon, 1988.

<sup>1424</sup> Archives de l'Ordre de la Libération, discours de Jean Laurain, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense nationale ; il présidait la cérémonie nationale au Panthéon.

du personnage avec divers éclairages. La mémoire d'Éboué est réactivée par d'anciens administrateurs et hommes politiques dont le destin a été lié au gaullisme ou qui veulent s'y rattacher.

En 1986, la parution de l'ouvrage de Jacques Chaban-Delmas, *Les compagnons* puis, le 27 mai 1994, une séance entière de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer consacrée à Eboué, deux manifestations qui relèvent de la mémoire des gaullistes, des compagnons de la Libération comme par exemple, Jacques Chaban-Delmas, un des vieux « barons » du gaullisme et Pierre Messmer<sup>1425</sup>.

De 1984 à 1994, sur dix ans, les cérémonies entre Paris, Asnières, Bordeaux, Cayenne, la Martinique et Cayenne sont aussi nombreuses que pendant les trente années précédentes. Toutes ces manifestations font dialoguer histoire et mémoire. Ce travail n'intéresse pas seulement les chercheurs, les historiens et quelques acteurs ce qui rendrait son impact assez limité : il s'adresse aussi à un public informé et concerné parce que dans ces années là, les Français commencent à regarder différemment leur passé colonial. De nombreux travaux de recherche ont permis la confrontation entre des points de vue contradictoires et une approche plus scientifique que conflictuelle. Est-ce le début d'une mémoire réappropriée, voire apaisée ?

Pendant la présidence de Nicolas Sarkozy, plusieurs hommages sont rendus à Éboué.

L'année 2010 est le soixante dixième anniversaire de l'Appel du 18 juin. Cet anniversaire justifie le déplacement du ministre des Affaires Étrangères, Bernard Kouchner à Brazzaville puis les cérémonies très nombreuses dans toute la France. Un voyage a été organisé à Londres par un comité présidé par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants sous le patronage du président de la République, Nicolas Sarkozy. Éboué est une des quatre figures qui illustrent le train Eurostar mais les cérémonies et les hommages sont essentiellement centrés sur le général de Gaulle selon une volonté du président Sarkozy de se rattacher au gaullisme. En octobre 2010, une délégation est conduite par la Fondation Charles de Gaulle au Tchad, Cameroun, Congo pour

---

<sup>1425</sup>Bernard Lachaise, "Qu'est-ce qu'un compagnon ?", dans *De Gaulle et les élites*, Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux (dir.) La Découverte, 2008, p.66-73.

Bernard Lachaise, "Qu'est-ce qu'un compagnon ?", *Ibid.*

commémorer le ralliement de l'ensemble de l'AEF derrière ces trois colonies ralliées les 26, 27, 28 août 1940. « *C'est à Brazzaville qu'en janvier 1940, le général posera les bases de sa politique africaine qui se concrétisera en 1958 avec la création de la Communauté avant d'accorder l'indépendance à l'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne*<sup>1426</sup>. » Il s'agissait de rendre hommage aussi aux soldats africains qui ont participé aux combats en Afrique, en Italie, en France, en Allemagne. Eboué et Leclerc ont été au centre de ces commémorations. Cet anniversaire se doublait du cinquantenaire de l'indépendance des pays d'Afrique francophone en 1960. Une manière là aussi de raviver la mémoire sur les liens qui perdurent entre les Etats d'Afrique noire et la France grâce à la politique initiée par de Gaulle.

Le 22 janvier 2012, l'aéroport de Cayenne est rebaptisé « *aéroport Félix Eboué* ». Le discours du président Sarkozy est entièrement consacré à Éboué. La présentation qu'il en fait est l'aboutissement de toute une évolution. Si les nationalistes avaient refusé de se reconnaître dans l'image de Félix Éboué tel qu'il était présenté par les « départementalistes » dans les années 1960-1970, depuis les années 1980 et 1990, les formations nationalistes (le MOGUYDE puis le MDES<sup>1427</sup>) n'ont pas réussi à imposer leur vision de l'histoire guyanaise et ils doivent composer avec les grands hommes légitimés par la métropole. Dans les années 1980, le Parti socialiste guyanais (PSG), tout puissant (au conseil régional, au conseil général, au conseil municipal de Cayenne) a repris cette idée de promouvoir ceux qui en leur époque, avaient été des « gloires guyanaises » et avant tout, Félix Éboué : « *La symbolique du personnage y garde de sa puissance mais change d'équipements. Elle est dépouillée des éléments qui lui donnaient du prestige jusqu'à la fin des années 1950, c'est-à-dire la combinaison qui paraissait alors extraordinaire, d'un « noir » et de l'exercice de hautes fonctions au service de la France. Du « noir » glorieux on passe au grand Guyanais porteur de valeurs de l'humanité dont la Guyane, sa terre natale, devient la pourvoyeuse. La France est discrètement évacuée du rôle de producteur du grand homme au profit de la Guyane qui en a seule le mérite. Éboué le « noir » qui*

---

<sup>1426</sup> *Espoir*, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, n°162-automne 2010, p. 70.

<sup>1427</sup> Serge Mam-Lam-Fouck, *Histoire de l'assimilation*. Ibis Rouge éditions, 2006, p.245. Le MOGUYDE est le Mouvement guyanais de décolonisation ; il a disparu en 1975. Le MDES, le Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale est né en 1991. Il représente le courant nationaliste à côté du PNP (Parti national populaire guyanais).

*devait son élévation grâce à la prise en charge par le généreux appareil civilisateur de la France, est désormais transposé dans la figure du Guyanais exemplaire dont la carrière, l'intelligence et les valeurs sont instrumentalisées au profit de la construction identitaire du pays*<sup>1428</sup>. » Cette image du grand homme de la Guyane, homme exemplaire, est celle que l'on retrouve tout au long de l'ouvrage d'Élie Castor (député) et Raymond Tarcy (sénateur) publié en 1984<sup>1429</sup>. Au même moment, en août 1984, la mémoire de Félix Éboué était rappelée avec celle d'autres personnalités, par le premier ministre Laurent Fabius dans un discours qui était un appel à l'unité nationale : « *Rassembler ! Depuis un mois qu'il est premier ministre, M. Fabius se fait l'apôtre obstiné de l'unité nationale. [...]. On a vu le chef du gouvernement récupérer opportunément les enseignements de la Résistance et de la Libération pour exalter de nouveau " l'esprit de rassemblement*<sup>1430</sup>." »

Depuis 1984, une autre figure s'est dégagée : celle d'un homme de son temps, enraciné dans ses terres, la Guyane et l'Afrique, et qui a utilisé tous les moyens à sa disposition pour réussir une carrière exceptionnelle tout en mettant au service de la France et de ses semblables ses qualités intellectuelles et morales. Un personnage qui a pu rassembler.

A travers ces hommages qui se sont succédés depuis 1944, la recherche historique a montré que les représentations pérennes d'Éboué sont l'image du gouverneur qui a fait progresser l'administration dans les Antilles comme en Afrique vers plus d'égalité, plus de droits et l'image du résistant qui a donné un territoire à la France libre contribuant à la réunion des colonies de l'Empire et à la Libération de la France. Ces représentations d'Éboué ont contribué à mythifier le personnage par un discours construit dans le contexte politique de la fin de la guerre et de l'après-guerre. Le mythe répondant à une fonction, elles sont l'expression d'idées dans lesquelles les différents groupes de la société peuvent se reconnaître et se rassembler mais le mythe occulte la complexité et l'ambiguïté du

---

<sup>1428</sup> Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation*, Ibis Rouge, Éditions, 2006, p.246.

<sup>1429</sup> Élie Castor et Raymond Tarcy, *Félix Éboué*, L'Harmattan, 1984.

<sup>1430</sup> Le monde.fr/archives/article/1984/08/17, « *Comment concilier l'unité nationale et la continuité socialiste* ».

personnage L'évolution des événements a fait ensuite que la symbolique du personnage ne répondait plus aux mêmes besoins. Même s'il est difficile parfois de séparer la représentation et la réalité, la mémoire et l'histoire, le personnage a été désacralisé. On doit constater que "la démarche historique a détruit une certaine mythologie<sup>1431</sup>" sans réussir à détruire complètement le mythe. Un discours différent s'est mis en place. La résurgence de la mémoire répond à une autre fonction, la recherche ou l'affirmation d'une identité.

L'image de Félix Éboué revisitée par la gauche comme par la droite, par les autonomistes comme par les départementalistes peut-elle encore être mise au service de questions anciennes et toujours présentes : quelles relations l'État entretient-il avec les DOM ? Avec les anciennes colonies ? Quelles sont les relations entre les différents groupes qui composent la société française ? Quelle place occupent-ils dans la conscience nationale et dans la mémoire nationale ? Il apparaît qu'entre 1944 et aujourd'hui, la mémoire d'Éboué, balancée dans un mouvement permanent de rapprochements et de mises à distance, instrumentalisée par les écarts inévitables entre le mythe et les réalités historiques, a du mal à trouver sa place. Elle est un exemple des liens qui existent entre mémoire et Histoire ; elle est un exemple de la manière dont l'Histoire peut être récupérée par le politique au risque d'être "assassinée"<sup>1432</sup>. Les différents moments qui ont construit la mémoire de Félix Éboué sont porteurs de sens et de réflexion sur notre histoire et l'évolution de la société. L'analyse permet de constater que la mémoire n'est pas l'Histoire.

On peut laisser la parole à Léopold Sédar Senghor, un homme qui a bien connu Félix Éboué et qui lui a dédié un poème. Éboué a-t-il été une des ces « hosties noires » dont le sacrifice devait contribuer à construire un autre avenir ? Dans son poème dédié au gouverneur Éboué, Léopold Sédar Senghor<sup>1433</sup> avait repris l'étymologie du nom pour en faire un symbole : « Éboué » devient la « pierre » que rien ne peut faire plier depuis les temps de l'esclavage jusqu'au temps du racisme le plus exacerbé :

« Ebou-é ! Et tu es la pierre sur quoi se bâtissent le temple et l'espoir

---

<sup>1431</sup> Philippe Joutard, "Une passion française : l'histoire" dans Burguière André et Revel Jacques (dir.), *Histoire de la France, Choix culturels et mémoire*, édit. Le Seuil, Points Histoire, 2000.

<sup>1432</sup> Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Pierre Vidal-Naquet, "*Les assassins de la mémoire*", édit. La Découverte, 2005.

<sup>1433</sup> Léopold Sédar Senghor, *Hosties noires*, Paris, éd. du Seuil, 1948.



Et ton nom signifie “la pierre” et tu n’es plus Félix ; je dis

Pierre Éboué [...].

Et trois siècles de sueur n’ont pu soumettre ton échine.

Ebou-é ! Tu es pierre qui amasse mousse parce que tu es stable

Et que tu es debout ».

Senghor avait vu en Éboué une image mythique : « le lion indomptable » toujours debout. L'Histoire a montré que "le temple" s'est effondré ; reste-t-il l'espoir ? L'historien ne peut répondre. Il peut aider à revisiter le passé pour mieux le comprendre. Il peut aider à trouver des repères. Félix Éboué peut en être.

## Conclusion

Confronter le mythe d'Éboué avec les réalités coloniales a conduit à s'interroger d'abord sur le personnage et les réalités qui ont été celles de son temps, de sa carrière entre sa terre natale, la Guyane, les Antilles et les deux fédérations d'Afrique centrale qui se constituent et s'organisent quand il sort de l'École coloniale en 1908. Dans cette discontinuité géographique et culturelle, les réalités coloniales sont très diverses. Les débuts de la carrière de Félix Éboué coïncident avec la constitution et l'organisation du second empire colonial français ; il disparaît au moment où l'empire commence à se fissurer.

Les sources consultées ont permis de dégager un personnage qui a évolué tout au long de sa vie et qui peut paraître contradictoire ou pour le moins, ambiguë. Forte et riche personnalité, Félix Éboué n'est pas un simple Français noir né en Guyane sous la III<sup>e</sup> République : il est apparu comme un personnage complexe. Chercher à connaître Félix Eboué, c'est se situer à plusieurs échelles, c'est explorer en historien plusieurs thèmes qui restent encore aujourd'hui au cœur d'enjeux de savoir : cela est vrai par exemple, de la question de l'esclavage. L'absence d'archives rend difficile le positionnement des familles issues de l'esclavage par rapport à ce fait. Les archives fragmentées et incomplètes qui sont parvenues jusqu'à nous, ne permettent pas non plus de répondre avec précision au sujet des liens que Félix Eboué a eus avec la SFIO, la franc-maçonnerie, la LDH. Il est certain que ces liens ont existé ; tout au long de sa vie, son action, ses décisions, le choix des hommes qui l'ont entouré montrent combien ces organisations ont compté pour lui, pour ses idées, pour sa carrière mais il est impossible de mesurer dans quelle mesure il s'est lui-même impliqué en tant qu'administrateur.

Par sa famille il connaissait le prix de la liberté ; par l'école, il a appris à gravir l'échelle sociale ; il a fait sien le désir d'assimilation et d'intégration propre à son milieu avant de forger sa propre spécificité. Il avait appris dans sa jeunesse que la vie est comme un sport, qu'il faut jouer le jeu et respecter les règles. Devenu administrateur il n'est pas un simple exécutant. Conduit par son expérience et par sa réflexion, le regard qu'il porte sur ses administrés de l'Oubangui-Chari et sur son métier s'est modifié. Il découvre des peuples, des coutumes, des cultures, des histoires qu'il ne soupçonnait pas. Nourri de

l'humanisme puisé dans la philosophie des Lumières et dans la franc-maçonnerie, il prend conscience de l'inadaptation de l'administration coloniale jusqu'à soutenir en 1921 son ami René Maran dans sa critique du système. Mais, nourri de la pensée de Jean Jaurès, il ne le suivra pas dans sa rupture avec l'Administration : il croit en une politique réformatrice. Il est un socialiste jaurésien<sup>1434</sup>.

Pour arriver à mettre en œuvre de telles idées, il voulait passer "chef". Non pas un chef abusif mais un chef qui aurait suffisamment d'autorité, pensait-il, pour exiger ce qui était dû, pour faire respecter les règles, pour appliquer les réformes indispensables, pour apporter le progrès parce qu'il croyait avec sincérité que tout cela pouvait s'exporter, une croyance caractéristique de son époque.

Il connaissait suffisamment le système colonial pour vouloir le faire évoluer dans les Antilles comme en Afrique. Il a très tôt adopté une politique bien tranchée, en faveur de l'assimilation complète dans les Antilles et la Guyane ; en faveur d'une politique indirecte en Afrique noire ; contre le racisme et le préjugé de couleur partout. Il voulait faire des « vieilles colonies » des « départements » parce qu'il s'agissait de terres françaises depuis longtemps et que ses habitants devaient être traités comme des Français à part entière, avec les mêmes droits, les mêmes devoirs quelle que soit la couleur de la peau. En Afrique noire, il avait appris à connaître les chefs traditionnels ; il avait poussé à former des élites autochtones capables de prendre en main l'administration et le développement de leur pays dans la dépendance de la France. Une idée qu'il défendra jusqu'à la conférence de Brazzaville. Il n'a pas été l'initiateur de la décolonisation mais de réformes importantes ce qui était déjà un début de révolution.

Son patriotisme républicain, son attachement atavique à la liberté, sa haine du racisme l'ont ensuite conduit à s'engager, à devenir un Français libre, entraînant tous ceux qui partageaient ses idées, militaires et civils de son Territoire dans une épopée pleine de risques où lui-même s'est épuisé en chemin. Pendant ces quatre années où il est gouverneur général à Brazzaville, il ne s'est pas ménagé pour donner à la France libre tous les moyens dont elle avait besoin pour gagner un combat dont l'issue a été incertaine jusqu'en 1942-

---

<sup>1434</sup> Pour reprendre le titre de l'article de Philippe Oulmont, "Félix Éboué, un jaurésien inattendu" dans *Cahiers Jaurès*, 2011/2 n° 200, p. 147-161.

1943. Les efforts déployés dans tous les domaines ont été menés dans des conditions difficiles, éprouvantes sans que sa personne même ne soit épargnée par les critiques.

De son vivant, il a suscité partout des détestations, des rancœurs parce qu'il dérangeait. Pour certains, Félix Éboué était perçu un personnage hors du commun : un descendant d'esclaves qui a gravi tous les échelons de l'administration coloniale jusqu'au poste le plus élevé de gouverneur général : une nomination exceptionnelle qui récompensait des qualités intrinsèques pour les uns ; une nomination qui couronnait une vie de compromis avec le colonialisme français pour d'autres. En fait, le hasard des rencontres et des événements, l'influence de réseaux puissants a été plus déterminante pour sa carrière que ses facultés ou son ambition. Il n'avait pas programmé la carrière qu'il a eue mais il savait ce qu'il voulait : des réformes afin de réduire les injustices sociales et améliorer la condition des plus défavorisés. Il n'a jamais utilisé la violence aveugle et il considérait ses semblables, noirs ou blancs comme ses égaux. Pour lui, la couleur de la peau n'avait aucune importance. Les hommes doivent apprendre à vivre ensemble avec leurs différences mais solidaires et respectueux les uns des autres, respectueux des coutumes et des traditions, respectueux des religions de chacun. Mais il était aussi de ceux qui pensaient qu'il fallait forcer les hommes à travailler pour leur bien, malgré eux ou contre eux parfois. C'est en Afrique qu'il avait appris cela.

Dès sa disparition, il est devenu un mythe, « il est entré dans la légende ». Très vite, le mythe s'est fabriqué avec les discours, les plaquettes, les ouvrages, les articles qui se sont multipliés autour de trois aspects de sa personnalité, trois représentations d'Eboué qui sont reprises comme en synthèse dans l'ouvrage d'Ulrich Sophie qui paraît en 1949 : le Français de Guyane reconnaissant envers la « Mère Patrie », l'administrateur compréhensif et efficace, le patriote courageux, premier haut administrateur en Afrique à opter pour la dissidence. A la fin du livre d'Ulrich Sophie, trois lettres mettent l'accent sur la quintessence du personnage : pour Yvon Delbos<sup>1435</sup> : « nos enfants ne peuvent que tirer

---

<sup>1435</sup> Yvon Delbos est ministre de l'Éducation Nationale du 26 juillet au 5 septembre 1948 et du 11 septembre 1948 au 2 juillet 1950.

profit de la vie exemplaire de ce grand patriote disparu » : pour B. Cornut-Gentille<sup>1436</sup> : Félix Éboué constitue « un modèle de grandeur et de patriotisme » ; pour Marius Larcher<sup>1437</sup>, il demeure « l'homme de cœur, sans peur et sans reproche qu'était ce grand patriote, Félix Éboué ».

La coexistence de ces trois thèmes (l'enfance et l'adolescence, la carrière administrative, le résistant, gouverneur général à Brazzaville) est présente dans tous les hommages et tous les ouvrages qui paraissent jusque dans les années 1950. Les premiers, ceux d'Ulrich Sophie, d'Albert Maurice et de Jean de La Roche évoquent plutôt des souvenirs personnels, ce dernier terminant sur « la leçon qu'il a laissée » : le message d'un administrateur qui a été aussi un intellectuel s'efforçant de concilier les devoirs de sa charge et les besoins de chaque population qu'il a administrée. Le livre de René Maran se situe davantage dans une perspective morale et philosophique. Trois aspects d'Éboué qui ont été véhiculés par la mémoire et qui sont à la base du mythe qui s'est raconté comme un récit mettant en scène un personnage hors du commun, exemplaire et qui donne sens à des faits historiques. Éboué devient l'administrateur modèle qui a consacré sa carrière aux populations d'Afrique noire et des Antilles, qui a consacré sa vie à la Mère Patrie. Il est devenu un personnage dont l'action et le comportement peuvent unir les hommes aussi bien à l'échelle nationale que dans les départements des Antilles-Guyane et en Afrique où "Papa Éboué " devenu "le Père Éboué " apparaît comme un familier dans lequel il est facile de reconnaître une identité et un protecteur.

Le mythe ensuite s'efface.

le travail de l'historien américain Brian Weinstein en 1970, puis le travail des historiens avec les nombreux colloques qui ont suivi dans les années 1980, ont permis de montrer que le mythe a puisé son fondement dans des réalités coloniales en les transformant, en les dépassant, en les magnifiant. Le mythe est apparu comme une agrégation de symboles, une narration positive au service d'une instrumentalisation politique. Il arrive aussi que ce soit la face dérangeante du personnage qui soit présentée :

---

<sup>1436</sup> En janvier 1948, Bernard Cornut-Gentille, ancien de la France libre, est nommé haut-commissaire de la République gouverneur général de l'Afrique équatoriale française (AEF) puis, en septembre 1951, haut-commissaire gouverneur général de l'Afrique occidentale française (AOF).

<sup>1437</sup> Marius Larcher a été le magistrat qui a secondé le gouverneur Éboué à la Guadeloupe (1936-1938).

un ambitieux, un carriériste qui aurait utilisé tous les réseaux possibles pour arriver à ses fins ; « un masque blanc<sup>1438</sup> », un serviteur du colonialisme<sup>1439</sup>.

Puis plus récemment, alors que le contexte a changé, le personnage réapparaît, adapté à d'autres circonstances.

Deux hommes politiques de Cayenne publient en 1984 une nouvelle biographie<sup>1440</sup> centrée sur « la carrière administrative exemplaire » et sur « le responsable en Afrique durant la Deuxième Guerre mondiale ». Vingt quatre ans plus tard, en 2008, un auteur africain<sup>1441</sup> fait paraître un ouvrage qui entend réhabiliter un Félix Éboué décrié. Rédigées postérieurement à l'ouvrage scientifique de l'historien américain Brian Weinstein, uniquement fondé sur l'analyse d'archives, ces deux dernières publications s'appuient à la fois sur des archives et sur des souvenirs. Les difficultés rencontrées par Éboué, les accusations portées contre lui ne sont désormais plus ignorées ; plusieurs aspects de la personnalité et du travail d'Éboué sont évoqués mais ces nouvelles publications restent cependant des manifestes en l'honneur du gouverneur général toujours présenté comme un personnage d'exception.

Entre ces deux dates, 1984 et 2008, de nombreux articles scientifiques ont été publiés. Il convient d'y ajouter un bulletin complet publié en 2006 par la Société d'histoire de la Guadeloupe<sup>1442</sup> et consacré entièrement à plusieurs aspects de l'administration d'Éboué à la Guadeloupe. En Guyane et en Guadeloupe, les associations qui s'occupent de la mémoire de Félix Éboué manifestent une action particulièrement dynamique qui avait peut-être fait défaut depuis la disparition de Paul Merwart, René Isambert et Gaston Monnerville. Elles reprennent certains aspects du mythe en mettant l'accent sur le Guyanais noir devenu un personnage d'autorité, sur le résistant d'Outre-mer qui a joué un rôle important dans la libération de la France, sur le représentant de l'État qui s'est engagé

---

<sup>1438</sup> Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Le Seuil, 1952, rééd. 1971.

<sup>1439</sup> Se reporter à l'article de Pap Ndiaye, "Félix Eboué, colonialiste et petit-fils d'esclaves" dans la revue *L'histoire, La colonisation en procès*, numéro spécial 302, octobre 2005, p.50-51

<sup>1440</sup> Elie Castor et Raymond Tracy, *Félix Eboué*, L'Harmattan, 1984.

<sup>1441</sup> Albert M'Paka, « Félix Éboué : gouverneur général de l'AEF, Premier résistant de l'Empire », L'Harmattan, 2008.

<sup>1442</sup> Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n° 143-144, janvier-avril, mai-août 2006.

dans la cause des Noirs. Il est un personnage dont on peut encore se servir pour justifier des revendications politiques ou identitaires. Cela permet de constater combien la personne même de Félix Eboué demeure un enjeu de mémoire. Sa mémoire est encore vivante en Guyane, en Guadeloupe ; en Afrique, elle est toujours présente alors qu'elle est plutôt oubliée en France continentale.

Qu'apporte donc ce travail par rapport à tous les écrits, les travaux antérieurs ?

Le point de départ a été d'abord la volonté de restituer les réalités coloniales à travers un nombre important d'archives pour donner des informations les plus complètes possibles. Il fallait retrouver un personnage qui soit proche de la vérité historique, le sortir des images qui avaient contribué à construire le mythe. Éboué ne se limite pas à son mythe.

Il fallait découvrir les multiples facettes du personnage qui a souvent été réduit à des représentations simplifiées, modifiées par rapport aux réalités. Il fallait discerner le vrai du faux. La compréhension de l'individu passait par la découverte de ses idées, de sa personnalité, de tout ce qui l'a porté à s'intéresser à ses contemporains aussi bien qu'à des disciplines ou des courants de pensée nouveaux (l'ethnologie, l'africanisme, la négritude, le rôle du sport, l'urbanisme). Il fallait le placer dans le contexte politique, économique, social, culturel de son temps. Ce sont tous ces aspects qui en ont fait un personnage emblématique de la Troisième République. Issu d'un milieu modeste, né de parents descendants d'esclaves qui s'étaient hissés par le travail dans le milieu de l'élite noire de Cayenne, Félix Eboué n'est pas un simple administrateur, il est un intellectuel hautement apprécié de son cercle proche. Il est remarquable par la construction de son identité, par l'acteur sociale, par son action politique et son influence idéologique.

Il fallait rédiger une biographie plus globale en inscrivant Éboué dans une histoire connectée : celle des réseaux qui met en relation différentes parties du monde, différents milieux, différentes cultures à l'échelle du monde. Une tentative qui permet d'interroger les archives dans un contexte temporel et spatial avec toutes les approches possibles afin de contextualiser tous les éléments qui permettent de mieux le connaître. Il a fallu tenir compte aussi des analyses qui ont été présentées dans les nombreux colloques tenus depuis 1984.

En même temps, le travail devait se situer dans un courant historiographique qui s'est renouvelé et dans le renouveau même de la biographie. Les historiens reconnaissent

aujourd'hui que le rôle des individus est un élément essentiel dans le processus des événements qui constituent le cours de l'histoire. Il a paru possible alors de problématiser cette biographie dans un espace-temps large et de mieux expliquer, montrer des réalités, des faits, des courants d'idées qui donnent sens aussi à sa vie. Par exemple, il ne s'agissait pas de revenir simplement sur le rôle d'un acteur important de la colonisation. Le sujet permettait d'aborder des questions concernant la colonisation, l'administration coloniale et ses acteurs, la politique coloniale, le rôle de l'empire et le rôle d'un homme issu de cet empire dans la Seconde Guerre mondiale dont l'histoire se renouvelle aujourd'hui. De la même façon, il a permis de mettre l'accent sur ce qu'a été l'action d'un homme, qui en tant que gouverneur général à Brazzaville a été un acteur essentiel de la France libre. Le général de Gaulle ne s'y est pas trompé, gardant une affection particulière pour celui qui avait été son Compagnon<sup>1443</sup> des premiers jours.

Il a fallu veiller à ne pas écrire l'histoire d'une vie à l'aune d'aujourd'hui. L'homme ne peut être compris sans s'interroger sur les événements dans lesquels il a vécu, s'interroger sur les hommes qu'il a croisés parce que l'histoire d'un homme ne peut être dissociée de son époque. Il a fallu s'interroger sur les courants politiques, les mouvements culturels qu'il a traversés. L'individu ne s'oppose pas à une société, il en est le produit et Félix Éboué est bien ce personnage, de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui apparaît profondément marqué par la culture républicaine comme par la colonisation. L'étude des réalités coloniales, de mieux en mieux connues, nous apprend que Félix Éboué a été un homme de son temps, bien ancré dans son époque dont il a partagé les illusions et les espoirs. Il serait anachronique de lui reprocher aujourd'hui sa participation au système colonial ou un anticolonialisme loin de sa pensée.

Finalement, le travail a abouti à s'interroger sur sa spécificité.

Éboué n'est pas seulement le Français guyanais devenu un haut administrateur ; il n'est pas seulement proche des hommes politiques qu'il a connus : il est un intellectuel qui se plaît au contact de ses contemporains lettrés, nourris de la culture classique, humaniste de son époque, citant volontiers des expressions latines ; il est même un acteur de cette vie

---

<sup>1443</sup> Bernard Lachaise " Qu'est-ce qu'un compagnon ? " dans *De Gaulle et les élites*, Berstein Serge, Bimbaum Pierre, Rioux Jean-Pierre, (dir.), Paris, La Découverte, 2012.



intellectuelle. Il a donné de son temps à des travaux d'ethnologie comme un petit nombre d'autres administrateurs. Il a montré que ces « primitifs » qu'on voulait civiliser avaient leurs langues, leurs structures politiques, économiques, sociales. En un mot, ils appartenaient à l'histoire de l'humanité, à notre Histoire. Il l'a écrit. Il a prêté volontiers sa plume aussi à ce mouvement de réflexion qu'on n'appelle pas encore « la négritude » et dont il est très proche. Il n'a jamais hésité non plus à mettre son talent d'orateur au service des causes auxquelles il croyait et au service de ses contemporains<sup>1444</sup>.

Il a été un homme d'ouverture, d'écoute et un homme de rassemblement par les liens qu'il a entretenus dans les colonies avec des hommes qui partageaient ses idées. Certains ont poursuivi son œuvre après son départ. Éboué a été un moteur pour les années qui ont suivi la guerre. C'est vrai en Guyane, en Guadeloupe, en Afrique centrale. Ce n'est pas un hasard si son nom n'a pas disparu des rues, des places, des établissements scolaires, des stades jusqu'aux abords de la forêt amazonienne et jusqu'au cœur de l'Afrique. Par sa position d'humaniste qui transcende les clivages politiques et sociaux : du socialisme au gaullisme, de Jaurès et Blum à De Gaulle, Éboué, un homme de gauche, jamais renié vraiment par les socialistes, soutenu encore par les gaullistes, a pu trouver sa place auprès d'eux sans renoncer à ses idées<sup>1445</sup>. Par sa volonté d'être en relation, lui un athée, un franc-maçon et un socialiste avec tous ceux qui partageaient son idéal même ceux auxquels on ne s'attend pas comme des hommes d'Église et des missionnaires, proche de tous ceux qui se voulaient les défenseurs d'une communauté fondée sur plus d'égalité et plus de justice sociale, il apparaît comme un morceau de notre histoire. Il a été un homme de son époque sachant profiter de tous les appuis dont il disposait pour réussir la carrière qu'il voulait et pour promouvoir ses idées mais à l'inverse, n'a-t-il pas été aussi, un homme que la classe politique a instrumentalisé pour servir des objectifs particuliers : en Afrique parce qu'il était noir ; aux Antilles parce qu'il pouvait gérer l'administration avec habileté ; à Brazzaville, parce qu'on lui prêtait une aura et un savoir-faire.

Il n'a pas échappé pas aux contradictions de son époque : un administrateur noir, descendant d'esclaves qui a fait son travail c'est-à-dire qui a participé à la « pacification »

---

<sup>1444</sup> Voir Annexes,

<sup>1445</sup> En cela, il n'est pas une exception ; on peut citer d'autres résistants de gauche qui ont adhéré au gaullisme de guerre (Vallon, Lapie).

(la répression armée), au recrutement de travailleurs et de soldats, qui applique strictement le code de l'indigénat et le travail forcé, qui fait emprisonner mais qui veut en même temps améliorer le sort des populations. Il a été de ceux qui ont mis en avant la « mission civilisatrice<sup>1446</sup> » et les principes républicains ce qui ne l'empêche pas de recourir à la violence coloniale.

La particularité d'Eboué est aussi la modernité de sa pensée : il a voulu rénover le cadre de vie des classes populaires, démocratiser la pratique du sport et du tourisme. Il a porté un autre regard sur les populations d'Afrique centrale, les sortant de la « primitivisation » dans laquelle on les présentait tout en affirmant qu'il fallait les « élever » vers le progrès et les faire travailler ; toute sa personne et son rôle posent des questions actuelles sur la nécessité de redécouvrir, comprendre notre histoire passée : l'expansion coloniale, l'esclavage, la libération de 1848, les liens qui existent entre tous ces hommes qui composent notre société. Il est un enjeu de savoir ; il est aussi un enjeu de la mémoire.

Félix Éboué, ne doit pas être limité à son mythe ; il n'a rien d'une icône telle que la mémoire l'a construit. Il est un personnage contradictoire, très complexe. Il doit permettre de mieux connaître l'histoire politique et culturelle de la Troisième République, de la colonisation, de la France libre. Il est un personnage qui doit être étudié « sans fard et sans déni<sup>1447</sup> ».

L'historien peut faire dialoguer la mémoire et l'Histoire et permettre d'aboutir à une mémoire apaisée, à une histoire acceptée. Mais, l'histoire n'est pas la mémoire ; en rétablissant des réalités, il arrive que l'histoire dérange.

---

<sup>1446</sup> Conklin Alice, *A mission to civilize, 1895-1930*, 1997.

<sup>1447</sup> Jean-Pierre Rioux, *La France coloniale sans fard ni déni : de Ferry à de Gaulle en passant par Alger*. A. Versailles édit. 2011.

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>REMERCIEMENTS.</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>SOMMAIRE</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | <b>6</b>  |
| I. POURQUOI CE SUJET ? .....  | 7         |
| 1 - Les « réalités coloniales » .....   | 9         |
| 2 - Un mythe. ....  | 11        |
| 3- L'actualité du sujet.....  | 12        |
| II. PRESENTATION DES SOURCES D'ARCHIVES. ....   | 15        |
| 1- Le fonds Félix Éboué conservé à la Fondation Charles de Gaulle (Paris).....                            | 16        |
| 2- Le centre des archives nationales d'Aix-en-Provence, les ANOM.....                                     | 17        |
| 3 - Les archives nationales du CARAN à Paris. ....  | 18        |
| 4 - Les archives départementales de la Guadeloupe. ....   | 18        |
| 5 – Les autres centres d'archives. ....   | 18        |
| III. LE PLAN ADOPTE .....   | 20        |
| 1 -La première partie.....  | 21        |
| 2 -La deuxième partie.....  | 21        |
| 3- La troisième partie. ....  | 21        |
| 4- La quatrième partie.....   | 22        |
| <b>PREMIERE PARTIE : LES APPRENTISSAGES, 1884-1931. L'EMERGENCE D'UN INDIVIDU...</b>                      | <b>23</b> |
| CHAPITRE I. DE LA GUYANE COLONIALE AU QUARTIER LATIN, 1884-1908. L'EMERGENCE D'UN INDIVIDU.<br>.....      | 24        |
| I.1. L'impact colonial : un héritage déterminant pour un fils de la République. ....                      | 24        |
| I.2. L'impact de la métropole : les années de formation intellectuelle.....                               | 57        |
| CHAPITRE II. L'OUBANGUI CHARI, 1908-1931. LE TEMPS DE L'INITIATION ET DE LA PRISE DE CONSCIENCE.<br>..... | 62        |

|  |            |
|--|------------|
| II.1 La découverte d'un métier, d'un territoire et de populations encore hostiles : 1909-1913.....                             | 64         |
| II.2. Un « sans-grade » qui prend ses marques, 1913-1918.....  | 84         |
| II. 3. Éboué et les méandres de la politique coloniale, 1918-1931.....   | 98         |
| <b>DEUXIEME PARTIE : LES ALEAS TRANSATLANTIQUES, 1932-1940. LE TEMPS DE L'AFFIRMATION D'UNE PERSONNALITE.....</b>              | <b>135</b> |
| CHAPITRE I. FELIX EBOUE, SECRETAIRE GENERAL ET GOUVERNEUR PAR INTERIM DE LA MARTINIQUE, 1932-1934. UNE PROMOTION DELICATE..... | 135        |
| CHAPITRE II. FELIX EBOUE, SECRETAIRE GENERAL PUIS GOUVERNEUR P.I. DU SOUDAN FRANÇAIS, AVRIL 1934-JUILLET 1936.....             | 173        |
| CHAPITRE III. LE GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE, 1936-1938.....   | 188        |
| CHAPITRE IV. FELIX ÉBOUE, GOUVERNEUR DU TCHAD, 1938-1940.....  | 242        |
| <b>TROISIEME PARTIE : L'ACCOMPLISSEMENT D'UNE PERSONNALITE.....</b>  | <b>288</b> |
| CHAPITRE I. FELIX ÉBOUE, GOUVERNEUR GENERAL A BRAZZAVILLE, JANVIER 1941-FEVRIER 1944. POUR « L'HONNEUR ET LA PATRIE ».....     | 288        |
| I.1. Le gouverneur général Éboué et l'effort de guerre.....  | 290        |
| I.1.1. Mettre les hommes au travail et trouver des moyens de paiement.....   | 291        |
| I.1.2. La mobilisation des hommes.....   | 300        |
| I.1.3. La mobilisation des esprits par l'information et la propagande.....   | 303        |
| I.2. Le gouverneur général et la réforme du système colonial de l'A.E.F.....   | 328        |
| I.2.1. Les circulaires de 1940-1941.....   | 328        |
| I.2.2. La conférence de Brazzaville.....   | 339        |
| CHAPITRE II. FELIX ÉBOUE, UN ADMINISTRATEUR EN SON TEMPS.....  | 343        |
| II.1. Éboué, un homme des réseaux de la III <sup>e</sup> République.....   | 344        |
| II.1.1. Les réseaux politiques.....  | 345        |
| II.1.2. Les réseaux professionnels.....  | 361        |
| II.1.3. Les réseaux associatif et « institutionnel ».....  | 363        |
| II.2. Éboué, un intellectuel impliqué dans des courants novateurs de pensée.....   | 375        |
| II.2.1. Le socialisme jaurésien.....   | 375        |

|  |            |
|--|------------|
| II.2.2. L'ethnologie.....  | 376        |
| II.1.2.Éboué et les courants liés à la «question nègre ».....                          | 389        |
| <i>II.3. Félix Éboué et la politique coloniale.....</i>                                | <i>394</i> |
| II.3.1.Les idées de ses contemporains.....   | 394        |
| II.3.2. Les idées d'Eboué sur la politique coloniale.....                              | 398        |
| CHAPITRE III. FELIX ÉBOUE, UN PIONNIER ?.....  | 406        |
| <i>III.1. Son engagement pour l'urbanisme.....</i>                                     | <i>406</i> |
| <i>III. 2. Sa politique sportive.....</i>  | <i>410</i> |
| <i>III.3. La « politique indigène » de Félix Éboué et la Conférence africaine.....</i> | <i>419</i> |
| <b>QUATRIEME PARTIE : LE TEMPS DES MEMOIRES, 1944-2012.....</b>                        | <b>428</b> |
| CHAPITRE I. L'HISTOIRE DE LA MEMOIRE DE FELIX ÉBOUE.....                               | 428        |
| <i>I.1. Les chemins de la mémoire qui conduisent au mythe, 1944-1949.....</i>          | <i>428</i> |
| <i>I.2. De la mémoire à l'oubli, 1950-1984. La sortie du tableau d'honneur.....</i>    | <i>447</i> |
| <i>I.3. La réactivation de la mémoire à partir des années 1980.....</i>                | <i>456</i> |
| CHAPITRE II. LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE.....   | 464        |
| <i>II.1. Comment expliquer la construction du mythe entre 1944 et 1949 ?.....</i>      | <i>465</i> |
| <i>II.2. Le conflit des mémoires qui conduit à l'oubli, 1950-1984.....</i>             | <i>483</i> |
| <i>II.3. après 1984, pourquoi une réactivation de la mémoire ?.....</i>                | <i>491</i> |
| <b>CONCLUSION .....</b>  | <b>498</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>   | <b>507</b> |
| }  |            |